

[illegible] [illegible]

[illegible]

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

PARIS. — BLOT ET FILS AINÉ, IMPRIMEURS, RUE BLEUE, 7.





LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

TROISIÈME ÉDITION

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR, AUGMENTÉE DE PASSAGES INÉDITS
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

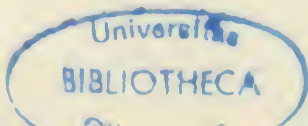
---

TOME PREMIER

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES



NOTICE

SUR

TALLEMANT DES RÉAUX,

SUR SA FAMILLE,

ET SUR SES MÉMOIRES.

La publication de Mémoires inédits relatifs à l'histoire d'une époque reculée éveille toujours quelque défiance. En effet, que n'a-t-on pas vu paroître en ce genre? à quel personnage n'a-t-on pas cherché à attribuer des Mémoires? Madame de La Vallière, cette femme si modeste dans ses foiblesses, qui consacra sous le voile la plus grande partie de sa vie à en faire oublier les commencements, n'a-t-elle pas été présentée comme ayant elle-même tracé le récit de ses fautes? N'a-t-on pas également prêté un langage à madame de Montespan, sa rivale, dont à peine quelques lettres spirituelles nous sont parvenues? On n'a jamais plus abusé de l'art du *pastiche*; tous les styles sont imités, toutes les singularités contrefaites; et ce qui ne devroit être donné que pour un jeu de l'imagination, est trop souvent mis en usage pour donner cours à des récits étrangers à la vérité. Dans cette disposition des esprits, les éditeurs des Mémoires de Tallemant des Réaux n'ont pas été surpris d'avoir rencontré quelques incré-

dules. Le premier volume, lancé tout seul, a été offert à la critique, sans l'utile accompagnement de travaux préliminaires, destinés à faire connoître l'écrivain, à initier le lecteur dans le secret des sources où l'on avoit puisé, et à montrer dans quels rapports l'auteur a vécu avec ses contemporains.

Ce n'a pas été sans regret qu'en l'imprimant pour la première fois (1) les éditeurs se sont vus dans la nécessité d'introduire Tallemant des Réaux dans le monde littéraire sans aucun de ces appuis qui inspirent la confiance et fondent les réputations, et ce n'a pas été une foible victoire pour des Réaux d'être heureusement sorti de cette épreuve difficile. Ceux qui ont lu ses Mémoires, avec des dispositions de doute et de prévention, n'ont pas tardé à reconnoître que cet écrivain caustique et singulier, original et spirituel, révéloit à chaque page des faits et des circonstances que l'imposteur le plus habile ne pourroit pas inventer, parce qu'il seroit à l'instant démenti par les mémoires du temps, par les vaudevilles malins dont fourmillent les recueils, par les lettres contemporaines imprimées ou manuscrites.

Gédéon Tallemant des Réaux, auteur des *Historiettes*, n'étoit cependant pas tout-à-fait inconnu; l'abbé de Marolles en parle comme d'un homme d'un esprit distingué : « M. des Réaux et l'abbé Tal- » lemant, son frère, *qui ont l'esprit si poli et si déli-*

(1) Le premier volume de la première édition de Tallemant des Réaux a été publié en 1834, et la notice sur cet écrivain ne l'a été qu'en 1836; on a suivi pour cette seconde édition une marche contraire; il en résulte cet inconvénient que l'on n'a pu indiquer, en citant les mémoires de Tallemant, que le titre de l'*Historiette* à laquelle on se réfère.

» *cat* (1)... » Dans un autre endroit, le même écrivain met des Réaux au nombre des Français qui manient le mieux l'épigramme (2). Ce témoignage, s'il étoit solitaire, ne suffiroit sans doute pas pour établir la réputation littéraire de Tallemant des Réaux; le bon abbé de Villeloin, mauvais traducteur de presque tous les poètes latins, accordoit facilement ses éloges : il en étoit même prodigue envers les personnes qu'il connoissoit. Il suffit en ce moment de montrer que des Réaux a été compté parmi les hommes d'esprit de son temps.

Quelques petites pièces échappées à sa muse se font remarquer par la délicatesse de l'expression. Des Réaux a fait partie de cette *pléiade* de poètes que s'adjoignit le marquis de Montausier pour chanter Julie d'Angennes, cette reine des *précieuses*, dont notre écrivain devoit être plus tard l'historien. M. des Réaux-Tallemant, car dans le monde on l'appeloit *des Réaux*, s'y trouve placé à côté d'Arnauld d'Andilly et de ses deux fils, dont le second, M. de Briotte, a été l'illustre Pomponne, de Chapelain, de Colletet, de Conrart, de Desmarests, des deux Habert, de Malleville, de Racan, d'autres encore. Le madrigal de des Réaux est sur *la Fleur du lis*, le voici :

Devant vous je perds la victoire
Que ma blancheur me fit donner.

(1) *Mémoires de Marolles*, Paris, 1656, page 438.

(2) « Pour les épigrammes françoises, nous avons des au-
» teurs à qui nos voisins ne sçauroient contester les avantages de
» la primauté... Feu M. Maynard, M. de Bautru.... M. de Gom-
» bauld... M. de Racan..... M. Colletet... M. l'abbé Tallemant,
» qui tourne ses pensées si délicatement, *M. des Réaux, son frère*,
» M. l'abbé de Bois-Robert, etc. » (*Ibid.* page 246.)

Et ne prétends plus d'autre gloire
Que celle de vous couronner.

Le ciel, par un honneur insigne,
Fit choix de moi seul autrefois,
Comme de la fleur la plus digne
Pour faire un présent à nos rois.

Mais si j'obtenois ma requête,
Mon sort seroit plus glorieux
D'être monté sur votre tête,
Que d'être descendu des cieux (1).

On peut dire avec vérité que si jusqu'à présent Tallemant des Réaux n'a pas été tout-à-fait ignoré, il étoit au moins fort peu connu; il a presque toujours été confondu avec l'abbé François Tallemant, son frère, membre de l'Académie française, et même avec Paul Tallemant, son cousin, de la même Académie et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les rôles sont maintenant changés dans cette famille; les deux académiciens conserveront leur rang dans la hiérarchie de leurs compagnies savantes; mais leurs ouvrages resteront dans l'oubli, tandis que des Réaux a pris sa place au nombre des écrivains originaux qui ont peint la société de leur époque. Son nom vivra par sa seule force; des Réaux est pour le dix-septième siècle ce qu'a été Brantôme pour le seizième.

La famille des Tallemant est originaire de Tournay. François Tallemant, aïeul de des Réaux, fut obligé d'abandonner sa patrie, à la fin du seizième

(1) *La Guirlande de Julie*. Paris, imprimerie de Monsieur, 1784, in-8°, p. 31. Tallemant fait ici allusion à une vieille légende qui faisoit descendre du ciel la fleur qui a si longtemps brillé sur l'écusson d'azur.

siècle, pour se soustraire aux cruautés exercées par le duc d'Albe contre les sectateurs de Calvin; il vint se réfugier à La Rochelle (1). C'étoit un bel homme; il plut à une riche veuve, qui lui donna sa fortune avec sa main (2). Elle s'appeloit Loyse Thevenin, et elle étoit veuve de Pierre du Jan (3).

On a peu de détails sur François Tallemant; il paroît avoir eu à La Rochelle une existence aisée, et beaucoup de considération; car, suivant un historien de La Rochelle, il étoit *pair de la commune*, et en 1600 il fut *coélu* du maire (4).

Deux fils et une fille naquirent du mariage de François Tallemant.

Les deux fils, Gédéon et Pierre Tallemant, établirent à Bordeaux une maison de banque, et s'associèrent avec Paul Yvon, seigneur de La Leu, leur beau-frère.

Cette société prospéra; elle enrichit les trois branches de la famille.

Gédéon Tallemant se fit recevoir secrétaire du Roi, le 29 mars 1612 (5); il devint trésorier de l'épargne pour la Navarre, et afferma divers impôts. Ces charges de finance le conduisirent à une grande fortune. Il mourut en 1634 (6), laissant un fils et une fille.

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant.*

(2) *Historiette de La Leu.*

(3) Cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Tallemant.*

(4) *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, par Arcère, de l'Oratoire; La Rochelle, 1757, in-4°, t. II, p. 405.

(5) *Histoire chronologique de la chancellerie de France*, par Tessereau; Paris, 1710, t. Ier, p. 312.

(6) Jean de Beaugrand fut reçu secrétaire du Roi au lieu de *feu* Gédéon Tallemant, le 24 juin 1634. (*Ibid.* p. 384.)

Le fils, nommé Gédéon, acheta une charge de conseiller au parlement de Paris, et il en prêta le serment le 20 juin 1637 (1). Il ne tarda pas à se faire catholique, afin d'épouser Marie de Montauron, fille de Du Puget de Montauron, ce riche financier qui réunissoit tous les ridicules et toutes les impertinences des nouveaux enrichis; cette *Éminence gasconne*, que Tallemant a si plaisamment dessinée: « Tout s'appeloit, dit des Réaux, *à la Montauron*: » comme aujourd'hui *à la Candale* (2). » Marie de Montauron étoit bâtarde; son père l'avoit eue de Louise Du Puget, sa cousine germaine, morte sans que le mariage eût couvert leur foiblesse. Presque tous les parents de Gédéon refusèrent leur consentement; mais celui-ci, n'ayant en vue que la grande fortune qu'il en devoit attendre, ne fut pas arrêté par cet obstacle; il épousa Marie, et il acheta une charge de maître des requêtes (3), qui lui ouvrit la carrière de l'administration. Nommé d'abord intendant d'Orléans, il obtint, en 1653, l'intendance de Guyenne.

Tallemant, l'intendant, étoit un homme de plaisir; il enchérissoit encore sur les ridicules de son beau-père. Livré à toutes les dissipations, il tranchoit du grand seigneur, et se fit, par vanité, le Mécène des gens de lettres (4), dont il payoit généreusement les pompeuses dédicaces. Sa femme, en proie à toutes

(1) *Catalogue des conseillers du parlement*, à la suite de *l'Histoire des présidents au mortier*, par Blanchard; p. 137.

(2) *Historiette de Montauron*. Le duc de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, étoit en possession de donner le ton à la mode.

(3) Gédéon fut reçu maître des requêtes, le 24 mars 1640. (*Continuation manuscrite des généalogies des maîtres des requêtes*, de Blanchard; Paris, 1670, in-f°. *Bibliothèque de l'Arsenal.)*

(4) *Eloge de l'abbé Paul Tallemant*, par de Boze, dans *l'His-*

les fantaisies, ne connoissoit pas plus que son mari les avantages d'une sage économie. On peut juger dans quelles dépenses les entraîna la vie des intendances. Ils tenoient maison ouverte à Bordeaux. « M. de Candale, dit des Réaux, ne mangeoit jamais » que chez eux ; devant Tallemant, un intendant ne » paroissoit point à Bordeaux ; à cette heure on n'y » parle que de *monsieur l'intendant* et de *madame* » *l'intendante* (1). »

Il est resté de cette ruineuse magnificence un témoignage contemporain, c'est celui de Chapelle et Bachaumont, qui rendirent visite à monsieur et à madame Tallemant vers 1655 ou 1656. Ce passage doit trouver ici sa place.

« Après être descendus sur la grève, et avoir ad- » miré quelque temps la situation de cette ville, nous » nous retirâmes au Chapeau-Rouge, où M. Tallemant » nous vint prendre aussitôt qu'il sut notre arrivée. » Depuis ce moment, nous ne nous retirâmes dans » notre logis, pendant notre séjour à Bordeaux, que » pour y coucher. Les journées se passoient le plus » agréablement du monde chez M. l'intendant ; car » les plus honnêtes gens de la ville n'ont pas d'autre » réduit que sa maison. Il a trouvé même que la plu- » part étoient ses cousins, et on le croiroit plutôt le » premier président de la province que l'intendant. » Enfin, il est toujours le même que vous l'avez vu, » hormis que sa dépense est plus grande. Mais pour » madame l'intendante, nous vous dirons en secret » qu'elle est tout-à-fait changée.

toire de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres; Paris, 1740, t. Ier, p. 227.

(1) *Historiette de Tallemant, le maître des requêtes.*

Quoique sa beauté soit extrême,
Qu'elle ait toujours ce grand œil bleu,
Plein de douceur et plein de feu,
Elle n'est pourtant plus la même,
Car nous avons appris qu'elle aime,
Et qu'elle aime bien fort le jeu.

« Elle, qui ne connoissoit pas autrefois les cartes, » passe maintenant des nuits au lansquenet. Toutes » les femmes de la ville sont devenues joueuses pour » lui plaire; elles viennent régulièrement chez elle pour » la divertir ; et qui veut voir une belle assemblée, n'a » qu'à lui rendre visite. Mademoiselle Du Pin se trouve » toujours là bien à propos pour entretenir ceux qui » n'aiment point le jeu. En vérité, sa conversation est » si fine et si spirituelle, que ce ne sont pas les plus » mal partagés. C'est là que messieurs les Gascons ap- » prennent le bel air et la belle façon de parler :

Mais cette agréable Du Pin,
Qui dans sa manière est unique,
A l'esprit méchant et bien fin ;
Et si jamais Gascon s'en pique,
Gascon fera mauvaise fin (1). »

Des Réaux nous apprend que cette demoiselle Du Pin étoit sœur naturelle du maître des requêtes. « Elle étoit, ajoute des Réaux, plus aimable que belle ; » elle jouoit du luth, chantoit agréablement, et avoit » l'esprit si accort, que tout le monde l'aimoit. On l'ap- » peloit Angélique. Si elle ne fût pas morte jeune, le » comte d'Estrades, depuis maréchal de France, l'au- » roit épousée (2). »

(1) *Voyage de Chapelle et de Bachaumont;* Paris, Constant-Letellier, 1826, in-8°, p. 13.

(2) *Historiette de M. et Mme d'Estrades.*

Ce grand train de maison et les dépenses qu'il entraîne, l'habitude d'une vie dissipée, qu'ils continuèrent à Paris, après que Tallemant eut été rappelé de son intendance, produisirent les fruits qu'on devoit en attendre. Les affaires se dérangèrent, et l'adversité ne trouva pas M. et madame Tallemant préparés à ses rigueurs. « J'entrepris, avec un de mes pa-» rents, dit des Réaux, d'être son intendant, de recevoir » son revenu, et de lui donner tant par mois, pourvu » qu'il réglât son train, et qu'il se logeât comme je » voudrois. Je les ai fait pleurer vingt fois, sa femme » et lui..... Je commençai donc par lui proposer de » chasser son cuisinier : « Bien, dit-il je le chasserai » dans quatre mois...» Sa femme me disoit : « Hé ! pour » l'amour de Dieu ! mon pauvre cousin, sauvez-moi » encore un laquais.» Ils me trompoient ; car les gens » qu'ils faisoient semblant de chasser, ils les logeoient » vis-à-vis de chez eux..... Les ayant trouvés incu-» rables, je ne m'en voulus plus mêler (1).»

Gédéon Tallemant résigna, en 1667, son office de maître des requêtes ; et il obtint des lettres d'honoraire, enregistrées aux requêtes de l'hôtel, au mois d'août 1667. Conçues dans les termes les plus honorables, ces lettres sont données à Gédéon « pour ser-» vice au feu Roi et à nous, en l'office de conseiller au » parlement, puis de maître des requêtes, pendant » vingt-sept ans et plus, durant lesquels il a été sept » ans entiers intendant de Languedoc, Roussillon, » Provence et Guyenne (2). »

Le maître des requêtes honoraire mourut à Paris,

(1) *Historiette de Tallemant, le maître des requêtes.*

(2) Cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Tallemant.*

dans son hôtel, rue Charlot, au Marais, au mois de novembre 1668. Il fut inhumé le 27 dans le chœur de Saint-Nicolas-des-Champs, en présence de ses deux fils, Gédéon et Paul Tallemant, qui ont signé sur le registre (1). Suivant l'acte mortuaire, que nous avons consulté, Gédéon étoit alors âgé de cinquante-cinq ans (2).

Madame Tallemant n'avoit plus aucune fortune; Puget de Montauron, son père, étoit mort ruiné par de folles prodigalités; sa succession avoit été taxée par la chambre de justice; son mari avoit tout dissipé, et elle restoit veuve avec cinq enfants (3).

Des Réaux nous a conservé un madrigal, composé, en 1686, par madame Tallemant. La maladie du roi, opéré de la fistule au mois de novembre 1686, détermine la date de cette pièce (4).

(1) Gédéon, fils aîné du maître des requêtes, prenoit vers cette époque la qualité de capitaine réformé au régiment d'Alsace; Paul étoit membre de l'Académie françaisc.

(2) *Registres de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.* Aux archives de l'hôtel de ville.

(3) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*; Paris, 1740, t. Ier, pag. 231, et *Mémoires de Niceron*, Paris, 1733, t. XXII, pag. 149.

(4) Claude Boyer, de l'Académie française, de qui Boileau a dit:

> Boyer est à Pinchesne égal pour le lecteur,

envoya à mademoiselle de Scudéry le madrigal de madame Tallemant dans un billet sans date, dont l'original autographe fait partie de nos manuscrits. Voici cette petite pièce, qui donne quelques détails inconnus, et offre des variantes préférables au texte de des Réaux:

« Je vous envoie, mademoiselle, un petit madrigal que ma- » dame Tallemant a fait sur la guérison du roi. Il a paru fort » joli à tout le monde, et le roi lui-même l'a vu. Madame de

Avec fort peu d'argent, encor moins de jeunesse,
Avec bien des enfants aussi pauvres que moi,
Je ne demande au ciel ni grandeur ni richesse,
J'en suis assez contente, il a sauvé le Roi (1).

Marie Tallemant, sœur de Gédéon, épousa Jean d'Harambure, seigneur de Romefort et de la Boissière, capitaine du vol des oiseaux du Roi. Elle étoit née jolie, mais la petite vérole l'avoit gâtée. « Pour » de l'esprit, dit des Réaux, elle en avoit du plus » brillant, et disoit les choses d'un air tout-à-fait » agréable (2). »

Son mari fut tué, en 1639 (3), au combat de la Route, auprès de Casal. Devenue veuve, plusieurs personnes prétendirent à sa main ; et elle ne les laissoit pas sans espérances, car, sans vouloir prendre aucun engagement, elle aimoit à recevoir des hommages. « Jamais femme, dit notre écrivain, n'a tant » aimé l'adoration. » Éléazar de Sarcilly, sieur de Chandeville, neveu de Malherbe, conçut pour elle une vive passion ; mais il paroît n'en avoir éprouvé que des rigueurs. Madame d'Harambure est vraisem-

» Maintenon sera bien aise de voir des vers qui partent de la » main d'une personne dont elle a connu autrefois le nom et le » mérite.

« Avec fort peu de biens, moins encor de jeunesse,
« Avec une famille aussi pauvre que moi,
« Je ne demande à Dieu ni grandeur ni richesse,
« Je suis assez contente : il a sauvé le Roi. »

(1) *Recueil manuscrit de Tallemant des Réaux*. Bibliothèque de l'éditeur.

(2) *Historiette de madame d'Harambure.*

(3) Le combat de la Route, gagné par le comte d'Harcourt sur les Espagnols, le 20 novembre 1639. (*Mémoires de Montglat*, collect. Petitot, 2e série, XLIX, 251.)

blablement une des *Iris en l'air* auxquelles ce poète adresse ses plaintes. On croit la reconnoître dans ces stances à Chloris :

Mon cœur, es-tu si foible et si peu généreux
Que de ne sentir pas les mépris rigoureux
De celle à qui tu fais hommage?
Ou bien, si tu les sens, au lieu de te guérir,
Veux-tu conserver une image
De qui l'original te va faire mourir?

Non, non, résolvons-nous et cessons d'adorer
Cette ingrate beauté qui nous laisse endurer,
Sans espérance de salaire :
Quittons, quittons ses yeux, ou la clarté du jour;
Et que le feu de la colère
Soit enfin plus puissant que celui de l'Amour...

Je connois l'inhumaine à qui mon feu déplaît,
Et sçay que son humeur, insensible qu'elle est,
N'en peut jamais estre échauffée :
Aussi, pour contenter l'excès de son orgueil,
Amour lui prépare un trophée
Des cendres d'un amant qu'elle met au cercueil.

Cet astre de mes jours, qui s'en va les finir,
Eteint ce que lui seul a droict d'entretenir,
En m'ostant l'espoir et la vie :
Mais un si beau trépas n'ayant point de pareil,
Mon bonheur est digne d'envie,
Car je meurs en phénix aux rayons d'un soleil (1).

Beaucoup plus jeune que sa cousine, Tallemant des Réaux ne put se défendre d'éprouver pour elle une affection qui paroît avoir dépassé les bornes de la simple amitié; mais madame d'Harambure ai-

(1) *Poésies de M. de Chandeville*, dans le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres autheurs de ce temps*. Paris, Chamboudry, 1651, in-12, tom. II, page 98.

moit trop l'*adoration* pour se contenter d'hommages que d'autres eussent partagés, et Tallemant, du caractère qu'on lui connoît, n'auroit pas été d'humeur à se borner à de beaux sentiments : aussi renonça-t-il bientôt à une conquête difficile, et il ne fut plus retenu auprès de sa cousine que par les grâces de son esprit et le charme de sa conversation. « Depuis sa petite vérole, dit-il, elle n'avoit rien de » joli que l'entretien et le bien (1). »

Madame d'Harambure, à peine âgée de trente-trois ans, mourut d'une maladie de langueur. Des Réaux fut très-affligé de sa perte, et il en exprime sa douleur dans un sonnet adressé à Conrart, où il invite les poètes à célébrer les grâces et les vertus d'*Amarante*. Le sentiment qui a dicté ces vers excuse leur médiocrité.

Toy qui, sans aucune ayde et sans secours humain,
T'es acquis le haut lustre où ta gloire est montée ;
Qui regardes en toy l'ouvrage de ta main,
Et de qui la vertu doit être respectée ;

Tu connois les ennuis qui me rongent le sein ;
Tu connois qu'Amarante est partout regrettée ;
Sois mon guide, Phylandre, en mon noble dessein ;
Je veux qu'en tous endroits sa gloire soit chantée.

Tu gardes les trésors des neuf savantes sœurs.
Tu peux mieux que personne en tirer les douceurs
Par qui la poésie est si bien animée.

Tu connois dès long-temps comme on en doit user ;
D'autres à tes écrits doivent leur renommée,
Et tu sais ce qu'il faut pour immortaliser (2).

(1) *Historiette de madame d'Harambure.*

(2) L'original autographe de ce sonnet existe dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. *Belles-Lettres françaises*,

Ce sonnet, envoyé à Conrart sous la forme épistolaire, avec signature et suscription, doit être de l'époque de la jeunesse de des Réaux. « Conrart, » dit-il, a toujours affecté d'avoir des jeunes gens sous » sa férule ; moi qui ne suis pas trop endurant, il me » prit en amitié, et je l'aimai aussi tendrement. » Le sonnet est du temps de cette bonne intelligence ; mais Tallemant changea bien de sentiments pour Conrart, qu'il représente, dans ses Historiettes, comme un homme tyrannique et querelleur. « C'est un franc » pédagogue, ajoute-t-il, et qui fait une lippe, quand » il gronde, la plus terrible qu'on sauroit voir (1). »

Le Parnasse ne demeura pas sourd aux vœux de Tallemant : Maynard y répondit par un sonnet assez remarquable :

O malice du Sort ! ô crime de la Parque !
Aimable Tallemant, ta sœur nous a quittés,
Et le pâle nocher a porté dans sa barque
L'ornement des vertus et la fleur des beautés.

Ajoutons cette perte aux misères publiques ;
Marie embellissoit le séjour des mortels :
Tous les yeux l'admiroient, et les temps héroïques
Auroient à son image élevé des autels.

Le funeste ruisseau qui baigne ton visage,
Naist d'un si juste ennuy, que l'esprit le plus sage
N'ose te conseiller d'en arrester le cours.

La morte que tu plains fut exempte de blasme,
Et le triste accident qui termina ses jours,
Est le seul déplaisir qu'elle a mis dans ton âme (2).

in-4°, n° 151, t. Ier, pag. 891. Cette pièce, et une quittance de 1675, sont les seuls autographes signés de Tallemant des Réaux qui nous soient connus.

(1) *Historiette de Conrart.*

(2) *Œuvres de Maynard.* Paris, 1646, in-4°, p. 25.

Ce sonnet est adressé au maître des requêtes. frère de madame d'Harambure ; l'exactitude historique nous empêche de dissimuler que l'on voit dans les œuvres de Maynard combien de dettes de reconnoissance ce poète avoit contractées vis-à-vis de Gédéon Tallemant (1).

Après avoir fait connoître la branche aînée de la famille Tallemant, nous passerons à la branche cadette, celle de l'auteur des Mémoires.

Pierre Tallemant, second fils de François, après avoir longtemps exercé la banque à Bordeaux, vint s'établir à Paris. « C'étoit, dit des Réaux, un homme » du vieux temps, *in puris naturalibus*, qui de sa vie » n'avoit fait une réflexion (2). »

Pierre Tallemant se maria deux fois. Sa première femme étoit une demoiselle Polivon, sœur de Paul Yvon, seigneur de La Leu (3). Ainsi il existoit une double alliance entre ces deux familles, puisque La Leu avoit lui-même épousé la sœur de Pierre Tallemant.

Trois enfans naquirent du premier mariage :

1° Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, banquier, qui acheta, en 1659, une charge de maître-d'hôtel du Roi.

Il épousa Anne Bigot de La Honville, sœur de cette jolie *Lolo*, qui devint madame de Gondran, et pour laquelle le marquis de Sévigné, infidèle à une femme qu'il ne sut pas apprécier, se battit et fut tué en duel ;

(1) Voyez surtout la lettre 215, adressée à Tallemant le maître des requêtes. (*Lettres du président Maynard*, Paris, 1655, in-4°, p. 741.)

(2) *Historiette de l'abbé Tallemant, de son père, etc.*

(3) Ce nom de *Polivon* paroît venir des deux noms patronymiques *Paul Yvon*, et se confondre avec eux.

cette *Lolo* dont Conrart (1) et Tallemant (2) ont raconté les nombreuses aventures.

2° Paul Tallemant, seigneur de Lussac. Tallemant en parle peu. Il ne l'a nommé que deux fois (3).

3° N. Tallemant, qui épousa N. d'Angennes, seigneur de La Grossetière ; Tallemant en parle à peine (4.)

Devenu veuf, Pierre Tallemant épousa en secondes noces Marie Rambouillet, sœur du financier qui créa au bourg de Reuilly de magnifiques jardins. Renfermés dans Paris depuis plus d'un siècle, et cultivés en marais, ils touchent à la barrière de Charenton. La rue qui les côtoie porte encore le nom de Rambouillet (5). Trois enfants naquirent de cette seconde union :

1° Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux; c'est l'auteur des Mémoires.

2° François Tallemant, abbé de Val-Chrétien, prieur de Saint-Irénée de Lyon, aumônier du Roi, membre de l'Académie française.

3° Marie Tallemant, sœur des deux précédents, épousa Henri de Massuès, seigneur de Ruvigny, marquis de Bonneval, qui, après avoir résidé longtemps à la cour de Louis XIV, en qualité de député des églises protestantes, sortit de France après la révocation de l'édit de Nantes (6).

(1) *Mémoires de Conrart*, collection Petitot, 2e série, t. XLVIII page 189.

(2) *Historiette de madame de Gondran.*

(3) *Historiettes de madame Roger*, et *des vieilles remariées et maltraitées.*

(4) *Historiette de madame de Launay.*

(5) *Vie de La Sablière*, en tête de ses *Poésies*, publiées par M. Walkenaer; Paris, Nepveu, 1825, page viij.

(6) Nous trouvons dans les manuscrits de Conrart une notice

L'époque de la mort de Pierre Tallemant, le père, est inconnue, il résulte d'un pamphlet du temps qu'il vivoit encore en 1652 (1).

Gédéon Tallemant des Réaux, fils aîné du second lit de Pierre Tallemant, et l'auteur des Mémoires, naquit à La Rochelle vers 1619. On voit en effet, au chapitre des *Amours de l'auteur*, qu'il étoit âgé de dix-sept ans, en 1636, quand une jolie veuve fit battre son cœur pour la première fois.

Deux années après (2), des Réaux fit un voyage en Italie, avec un de ses frères du premier lit, et avec

curieuse sur l'origine de Ruvigny; nous la plaçons ici, parce qu'elle a échappé à nos recherches quand nous avons publié les *Mémoires de Conrart.*

« L'abbé des Alleux, frère de Bellengreville, grand prévôt de l'Hôtel, étoit père naturel de Ruvigny, qui fut depuis à M. de Sully, lequel lui fit épouser une demoiselle de sa femme, et lui donna le gouvernement de la Bastille, qui n'étoit pas grand' chose en ce temps-là; car, sous le règne de Henri IV, il n'y avait pas de prisonniers. Ils étoient trois frères, Bellengreville, Lacourt-Dubois et l'abbé des Alleux. Ce Ruvigny, qui étoit fils naturel du dernier, eut trois enfans, deux fils et une fille. Le fils aîné fut page de la chambre du Roi Louis XIII, et mourut jeune. Le second est celui qu'on nomme aujourd'hui le marquis de Ruvigny, et qui est député général des églises réformées de France; et la fille, qui étoit très-belle et très-vertueuse, épousa en premières noces le baron de La Maisonfort, et en secondes noces un seigneur anglais, qui fut fait duc de Southampton. » (*Manuscrits de Conrart*, à la bibliothèque de l'Arsenal; *Belles-Lettres Françaises*, n. 902, in-f°, XI, 1215.)

(1) *Liste générale de tous les Mazarins, qui ont été déclarés et nommés, demeurant dans la ville et faubourgs de Paris, avec leurs noms, surnoms et demeures*, Paris, chez François Malaise, au mont Saint Hilaire, 1652, in-4°. On y lit: *Tallemant, père et fils, demeurants à présent rue Geoffroy-Langevin.*

(2) En 1638. (*Historiette de mademoiselle Diodée.*)

l'abbé Tallemant, le plus jeune de ses freres germains. L'abbé de Retz, depuis cardinal et archevêque de Paris, venoit d'obtenir, en Sorbonne, le premier *lieu* de la licence en théologie. Il avoit eu pour concurrent l'abbé de La Mothe Houdancourt, protégé du cardinal de Richelieu, et l'avoit emporté sur lui; le ministre, irrité par cette contradiction, menaçoit les députés de Sorbonne de faire raser les bâtiments qu'il commençoit à élever (1), et l'orage s'annonçoit comme si violent, que la famille de Gondi crut prudent d'éloigner le jeune abbé. Il fut donc décidé que l'abbé de Retz iroit en Italie, et le jeune ecclésiastique accepta avec empressement l'offre des trois frères Tallemant de voyager de compagnie.

Quoique très-jeune, Tallemant des Réaux étoit déjà doué d'un talent d'observation fort remarquable; il juge bien l'abbé de Retz. « C'est, dit-il, un petit » homme noir, qui ne voit que de fort près, mal fait, » laid et maladroit de ses mains à toutes choses... Sa » passion dominante, c'est l'ambition; son humeur est » étrangement inquiète, et la bile le tourmente pres» que toujours (2). » On reconnoît déjà dans ce portrait le futur cardinal, le héros des brouillons. Des Réaux donne sur ses premières années des détails d'autant plus curieux, qu'on voudroit avoir sur un homme de ce caractère d'autres témoignages que le sien propre, et que d'ailleurs les premières pages de ses Mémoires, où il parloit de sa jeunesse, sont anéanties à toujours.

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, collection Petitot, 2e série, XLIV, 101.

(2) *Historiette du cardinal de Retz.*

De retour à Paris, Tallemant prit ses degrés en droit civil et canonique; son père le destinoit à la magistrature, il vouloit même lui acheter une charge de conseiller au parlement, mais des Réaux ne se sentoit aucune disposition pour cette carrière. « Je » haïssois ce métier-là, dit-il, outre que je n'étois pas » assez riche pour jeter quarante mille écus dans » l'eau (1). »

Le père de Tallemant des Réaux jouissoit d'une fortune considérable; sa maison étoit opulente; il est inutile de s'arrêter longtemps à le défendre d'un reproche dirigé contre lui par Charpentier, et répété par Furetière. Le traducteur de la *Cyropédie*, emporté par un mouvement de colère, injuria l'abbé Tallemant en pleine Académie, jusqu'à lui dire qu'il étoit le fils *d'un banqueroutier de La Rochelle* (2). On sait trop à quelles injustices entraîne la passion; toutes les apparences sont ici favorables aux Tallemant. Mais si Pierre jouissoit des avantages de la fortune, il paroissoit peu disposé à y faire participer ses fils; aussi des Réaux chercha-t-il dans un riche mariage les moyens de sortir d'une dépendance qui lui pesoit, et il demanda la main d'Élisabeth Rambouillet, sa cousine germaine. Elle étoit fille de Nicolas Rambouillet, frère de sa mère.

Élisabeth Rambouillet n'avoit que onze ans et demi quand son cousin la demanda; le mariage fut convenu, mais la célébration en fut différée pendant deux années.

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant, de son père*, etc. Le prix des charges de conseiller au parlement étoit alors très-élevé. (*Mémoires de Coulanges*. Paris, Blaise, 1820, page 50.)

(2) *Second factum de Furetière*, in-4°, p. 31.

Tallemant, se voyant appelé par cet établissement à jouir d'une belle existence dans le monde, renonça à prendre un état qui eût gêné sa liberté; on voit seulement, par une quittance de l'année 1675, entièrement écrite et signée de sa main, que Tallemant des Réaux a exercé la charge de contrôleur provincial ancien des régiments, au département de la Basse-Bretagne (1).

Son mariage dut encore resserrer les liens de parenté qui l'unissoient à Antoine Rambouillet de La Sablière, poète agréable, auteur de madrigaux fins et délicats, et dont la femme, Marguerite Hessein (2), a été l'amie et le soutien de La Fontaine.

Libre de soins et d'affaires, Tallemant des Réaux se livra à la culture des lettres, aux soins de sa famille et aux distractions de la société.

Il fut surtout lié d'une amitié particulière avec la marquise d'Angennes, de Rambouillet, cette célèbre *Arthénice*, si souvent chantée par Malherbe, Voiture, Chapelain, mademoiselle de Scudéry, et tant d'autres poètes de son temps.

Aussi Tallemant s'est-il particulièrement attaché, dans ses *Historiettes*, à peindre la société de l'hôtel de Rambouillet et les différents personnages qui la composoient.

Il fait d'abord passer sous les yeux de ses lecteurs

(1) Cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Tallemant*.

(2) M. Walkenaer a énoncé le doute que le véritable nom de madame de La Sablière fût Hessein ou Hesselin. (*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de La Fontaine*. Paris, Nepveu, 1820, aux *notes*, page 403.) Elle s'appeloit Hessein d'après les documents que nous ont offerts les généalogies de cette famille conservées dans le cabinet du Roi.

la marquise de Rambouillet, cette dame romaine, qui avoit vécu à la cour de Henri IV, et qui conserva toujours le ton grave et solennel dont sa mère, de la maison des Savelli, lui avoit transmis les traditions. Il amène ensuite le marquis de Rambouillet, Julie d'Angennes et le marquis de Montausier, madame de Grignan, première femme du gendre de madame de Sévigné, l'abbesse de Saint-Étienne, le marquis de Pisani, Voiture, mademoiselle Paulet. Tallemant n'omet personne; il n'est pas jusqu'aux officiers et aux serviteurs de cette illustre maison qui ne trouvent une place dans ses récits.

On ne doit pas être surpris de la préférence marquée donnée par Tallemant à tout ce qui concerne l'hôtel de Rambouillet. Il étoit flatté de l'accueil qu'il y recevoit, et pour tout ce qui regarde le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, Tallemant a principalement recueilli ses anecdotes dans les entretiens de la marquise, dont il n'a été le plus souvent que l'écho. Il a le soin d'en prévenir ses lecteurs; c'étoit le moyen de mériter d'autant plus leur confiance. « C'est d'elle, dit-il, que je tiens la » plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit » et de ce que j'écrirai dans ce livre. »

Cette liaison, si honorable pour l'auteur des *Historiettes*, dura jusqu'au terme de la vie de l'illustre marquise, pour laquelle l'abbé Tallemant, frère de notre écrivain, composa une épitaphe, conservée par Robinet dans ses *Lettres en vers à Madame*, qui font suite à la *Muse historique* de Loret. On y lit à la date du 3 janvier 1666 :

La Parque, pleine d'injustice,
Nous ravit dimanche Arthénice;

C'est ainsi que l'on appeloit
La marquise de Rambouillet,
Dont l'âme belle et délicate,
Sans que nullement on la flatte,
Et pareillement le beau corps
Firent de ravissants accords,
Et dont presque en sa cendre encore
La charmante idée on adore.
Elle eut pour ses adorateurs
Tous nos plus célèbres auteurs.
Les Chapelain et les Malherbes,
Qui de lui plaire étoient superbes ;
Les Balzac et les Vaugelas,
Dont toujours elle fit grand cas,
Les Voiture, les Bensserades;
Et l'on voyoit sur les estrades
Encor les deux esprits charmants,
A sçavoir les deux Tallemants (1),
Dont l'un, savant en paragraphe,
A composé son épitaphe,
Qui pourra servir dignement
A mes rimes de supplément.

« Cy gist la divine Arthénice,
Qui fut l'illustre protectrice
Des arts que les neuf sœurs inspirent aux humains.
Rome lui donna la naissance ;
Elle vint rétablir en France
La gloire des anciens Romains.
Sa maison, des vertus le temple,
Sert aux particuliers d'un merveilleux exemple,
Et pourroit bien instruire encor les souverains. »

La vie simple et unie, que des Réaux suivit de préférence, nous a privés de bien des renseignements que l'on regrette de ne pas rencontrer dans

(1) Le sieur Tallemant des Réaux, et l'aumônier du Roi, docteur en droit civil et canon. (*Note de Robinet.*)

une notice biographique. Ainsi nous ignorons l'époque de son mariage avec mademoiselle Rambouillet. Cette union semble avoir été heureuse. Il en naquit une fille. Tallemant parle en effet, dans le chapitre de madame de Montausier, d'une petite *des Réaux* qui jouoit avec mademoiselle de Montausier, depuis duchesse d'Uzès. Ce ne pouvoit être que sa fille; mais il la perdit, et sa fortune fut recueillie par des collatéraux.

Vers l'année 1650, Tallemant des Réaux acheta la terre seigneuriale du Plessis-Rideau, située dans le Val de Loire, en Touraine, sur les confins de l'Anjou, paroisse de Chouzé. Elle lui fut vendue par François de la Beraudière, marquis de l'Isle-Rouche, et par Françoise de Machecoul, sa femme. Cette terre étoit restée pendant environ deux siècles dans la famille Briçonnet. Le prix en fut fixé à cent quinze mille livres, et Tallemant obtint des lettres patentes, en vertu desquelles il lui fut permis de changer le nom de Plessis-Rideau en celui de *des Réaux*.

On voit par ces lettres que Tallemant portoit ce surnom depuis son enfance. Nous attachions quelque prix à connoître cette pièce, et nous l'avons trouvée dans les registres du parlement, où elle a été enregistrée le 30 juillet 1653 (1).

(1) Nous devons la communication de ces lettres patentes à M. Terrasse, chef des archives judiciaires, à la complaisance duquel nous avons souvent recours. Voici le texte de ces lettres :

Extrait des registres du Parlement de Paris, 4e vol. des ordonnances de Louis XIV, MMM, *fol.* 235, r°.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut. Nostre cher et bien amé Gedéon

Le nom de des Réaux est celui d'une autre famille ancienne, originaire du Nivernais, établie en Brie et en Champagne; il ne faut pas la confondre avec celle de Tallemant des Réaux. C'est à cette ancienne famille qu'appartenoit Gabriel des Réaux, lieutenant des gardes-du-corps, maître-d'hôtel du Roi, mort en 1644, auquel fut confiée la garde du maréchal de Marillac. Il en est souvent question dans le récit du procès de ce maréchal, inséré dans le *Journal du cardinal de Richelieu.* Il y a aussi une famille très-honorable de Taboureau des Réaux, qui

Tallemant, sieur des Réaux, nous a fait remonstrer que depuis l'enfance il a esté congneu soubz ledit nom des Réaux, et que depuis peu il a faict acquisition de la terre et chastellenie du Plessis-Rideau, située en vallée, près la rivière de Loire, es provinces de Tourraine et Anjou, qui lui a esté vendue avec toutes ses appartenances et dépendances, et tous droicts seigneuriaux et aultres, par François de La Beraudière, marquis de l'Isle-Rouche, et dame Françoise de Machecoul, sa femme, moyennant la somme de cent quinze mille livres, de laquelle terre et chastellenie du Plessis-Rideau, comme estant de conséquence dans sa famille, il désireroit commuer le nom en celuy des Réaux, qu'il a toujours porté luy-mesme, s'il nous plaisoit ainsy le luy octroyer, et lui accorder noz lettres sur ce nécessaires; SÇAVOIR FAISONS que, inclinant liberablement à la supplication et requeste dudict suppliant, et le voullant favorablement traicter, en considération de son mérite et de l'affection qu'il a toujours tesmoignée à notre service, POUR CES CAUSES, et aultres bonnes considerations à ce nous mouvants, nous luy avons permis, accordé et octroyé, permettons, accordons et octroyons, voullons et nous plaist, de nostre grâce, plaine puissance et auctorité royalle, par ces présentes signéez de nostre main, qu'il puisse et luy soit loysible commuer le nom de ladicte terre et chastellenie du Plessis-Rideau, et qu'au lieu de celle soit doresnavant et à perpetuité appelée les Réaux, tant en jugement que dehors, en tous contracts, papiers, terriers, adveuz, dénombrements, hommages, et en tous autres actes publicz ou particuliers, de

n'a rien de commun avec la famille Tallemant ; elle paroît avoir acquis la terre des Réaux, soit de Tallemant, soit de ses héritiers.

La terre des Réaux devint pour Tallemant l'occasion d'un procès dans lequel il recourut au patronage de son ami Patru. On lit dans les œuvres de ce dernier un *factum pour Gédéon Tallemant, écuyer, seigneur dudit lieu*, contre *messire Antoine Arnauld, prieur commendataire du Plessis-Moines, ayant repris l'instance au lieu de maître Claude le Marié* (1).

quelque nature qu'ils puissent estre, à la charge toutesfois que tous les contracts et aultres actes publicz, ou particuliers, de quelque nature qu'ils puissent estre, faicts cy-devant pour raison de ladicte terre, soulz ledict nom du Plessis-Rideau, demeureront en leur force et valeur, sans que par cette commutation de nom il y soit rien innové. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez et féaux conseillers, les gens tenans nostre cour de Parlement, nos senechaux, baillifs, leurs lieutenants, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, entretenir, garder et observer, et du contenu en icelles faire jouir le suppliant plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire ; CAR TEL est nostre plaisir ; et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel à ces dictes présentes, sauf en aultres choses nostre droict et l'auctruy en toutes. DONNÉ à Paris au mois de juing, l'an de grâce mil six cent cinquante-trois, et de nostre regne le onziesme. *Signé* LOUIS, et sur le reply, *par le Roy* PHELIPPEAUX, à costé, *visa* MOLÉ, et scellé du grand sceau de cire verte, sur laz de soye rouge et verte.

Registré, ouï le procureur général du Roy, pour jouir par l'impétrant de l'effect y contenu, pour estre exécuté selon leur forme et teneur. Paris, en Parlement, le trentiesme juillet mil six cent cinquante-trois. » *Signé* GUYET.

Collation faicte à son original. *Signé* DU TILLET.

(1) *Œuvres de Patru*, 3e édition, Paris, 1714, in-4°.

Des Réaux se plaignoit d'avoir été troublé dans sa possession *de tous droits honorifiques, prérogatives et prééminences, titres et armes, dans l'église paroissiale de Chouzé, tant comme fondateur, que comme ladite église étant bâtie en ses fiefs et châtellenie des Réaux, ci-devant le Plessis-Rideau.*

Le récit de cette discussion seroit aujourd'hui sans intérêt; peu importe que des Réaux soit parvenu à faire changer le banc que l'officiant occupoit dans le chœur de l'église du village des Réaux, qu'il ait été maintenu en possession du poteau du carcan, où comme seigneur il prétendoit avoir le droit d'exercer sa justice; mais ce factum donne quelques renseignements utiles : on y voit que Tallemant avoit acheté cette terre du marquis de l'Isle, arrière-petit-fils d'un Briçonnet. On y voit aussi qu'il plaidoit contre le célèbre docteur Antoine Arnauld. On ignore quelle a été l'issue du procès. Une trace de l'exercice de la puissance féodale de Tallemant, à cause de sa terre des Réaux, vient d'être annoncée. Une pièce par laquelle Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, nomme François Sarrazin sénéchal et juge de sa châtellenie des Réaux, est indiquée dans le Catalogue des Archives de Joursanvault, sous le nº 2801 (1).

Doués des mêmes goûts et rapprochés par quelques circonstances, Patru et des Réaux contractèrent, dès leur jeunesse, une amitié qui ne se dementit jamais. Le père de Patru possédoit une ferme à Pommeuse, terre qui appartenoit à Du Puget de Montauron, beau-père de Tallemant, le maître des

(1) *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault.* Paris, Techener, 1838, in-8°, 11, 120.

requêtes. Patru se livroit à son goût pour les lettres avec une passion qui s'accorde difficilement avec la pratique journalière du barreau. Libre de soins et d'affaires, Tallemant vivoit au milieu des gens de lettres : homme d'esprit sans prétention, il n'écrivoit que pour se distraire ; en voilà plus qu'il n'en falloit pour les rapprocher ; compagnons de plaisirs, peut-être même de voluptueuses dissipations, ils n'avoient point de secrets l'un pour l'autre. En effet, sans les confidences de Patru, comment des Réaux auroit-il pu placer dans ses récits une foule de traits de la jeunesse de ce dernier, et particulièrement ses amours avec la belle madame Levesque (1)?

Tallemant perdit Patru le 16 janvier 1681 ; il composa pour lui cette épitaphe :

Le célèbre Patru sous ce marbre repose ;
Toujours comme un oracle il s'est vu consulter
Soit sur les vers, soit sur la prose.
Il sut jeunes et vieux au travail exciter ;
C'est à lui qu'ils devront la gloire
De voir leurs noms gravés au temple de mémoire.
Tel esprit qui brille aujourd'hui
N'eût eu, sans ses avis, que lumières confuses,
Et l'on n'auroit besoin d'Apollon ni des Muses,
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui.

Cette épitaphe de Patru, publiée par le père Bouhours (2), a été réimprimée partout, et particulièrement à la suite de la notice jointe aux œuvres de Patru ; en voici une autre, qui sent son esprit fort ;

(1) *Historiette de madame Levesque.*

(2) *Recueil de vers choisis.* Paris, 1693, in-12, p. 170. La table indique que cette pièce est de des Réaux.

nous l'avons trouvée, écrite de sa main, dans les manuscrits de Tallemant des Réaux (1).

> Cy gist le célèbre Patru,
> De qui le mérite a paru
> Toujours au-dessus de l'envie;
> Il a savamment discouru,
> Mais peu de la seconde vie;
> Heureux s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru!

Tallemant étoit aussi étroitement lié avec Perrot d'Ablancourt, auteur de tant de traductions qui ne se lisent plus, et qu'on appeloit de son temps *les belles infidèles*. Il lui a consacré un article de ses Mémoires, et à sa mort, arrivée au mois de novembre 1664, il composa cette épitaphe, conservée par le père Bouhours :

> L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau;
> Son génie à son siècle a servi de flambeau :
> Dans ses fameux écrits toute la France admire
> Des Grecs et des Romains les précieux trésors.
> A sa perte on ne sauroit dire
> Qui perd le plus des vivants ou des morts (2).

Cet éloge paroît aujourd'hui d'une exagération ridicule; il ne faut pas oublier que Perrot d'Ablancourt étoit un des meilleurs écrivains de son temps (3), et que les réputations des traducteurs s'évanouissent

(1) *Portefeuille de pièces manuscrites composées ou recueillies par Tallemant des Réaux.* Bibliothèque de l'éditeur.

(2) *Recueil de vers choisis.* Paris, 1693, page 8.

(3) Boileau le met au premier rang des écrivains français dan ces vers de la IXe satire :

> Puisque vous le voulez, je vais changer de style;
> Je le déclare donc : Quinault est un Virgile;
> Pradon comme un soleil en nos ans a paru;
> Pelletier écrit mieux qu'*Ablancourt* ni Patru.

à mesure que de plus habiles prennent leurs places.

Tallemant aimoit la poésie; il l'a cultivée pendant tout le cours de sa vie. Il parle d'une épître en vers adressée par lui à Quillet, l'auteur de la *Callipédie* (1); il faisoit avec facilité des vers de société. Ses deux Recueils manuscrits, dont il sera parlé plus bas, sont remplis d'opuscules de ce genre, parmi lesquels il seroit souvent difficile de distinguer ceux qu'il a composés lui-même de ceux dont il n'est que le copiste. Nous citerons cependant un couplet satirique, dont Tallemant est bien certainement l'auteur. Il est écrit de sa main, et surchargé de ratures, corrections et variantes, qui indiquent un travail de composition. Cette petite bluette est empreinte de cette maligne irritation, l'un des traits principaux du caractère de notre écrivain; elle porte en marge la date de 1655. Nous pensons qu'elle aura été faite sous les impressions qui vont être indiquées.

Tallemant, comme on l'a déjà vu, étoit issu d'une bonne famille de bourgeoisie, dont une branche, suivant l'expression du temps, avoit commencé à se *décrasser*. Son oncle Gédéon avoit acheté une charge de secrétaire du Roi, qui, depuis Charles VIII, donnoit la noblesse, et son fils ainsi anobli étoit entré dans le Parlement. Le cousin-germain de des Réaux, déjà riche par lui-même, avoit épousé la fille naturelle de Montauron, le Crésus de l'époque, et se trouvoit ainsi appelé à une grande fortune. Devenu maître des requêtes, il avoit suivi la carrière des intendances, et, à force de prodigalités, il s'étoit introduit dans la familiarité des grands seigneurs, qui lui ouvroient leurs portes en lui faisant l'honneur de puiser largement dans sa bourse. La position de Tal-

(1) *Historiette du Cardinal de Richelieu.*

lemant des Réaux étoit très-différente. Insouciant par caractère, il n'avoit pas embrassé d'état; et par son mariage avec la fille du financier Rambouillet, ainsi que par son origine, il appartenoit à la classe des hommes de finance, que les nobles appeloient des *partisans*, quand ils ne les traitoient pas de *maltôtiers*.

Dans ce siècle-là, la grande fortune ne donnoit pas à elle seule la considération; les honneurs et les priviléges de la naissance l'emportoient sur tout, et l'on n'admettoit aucune de ces compensations qui, depuis près d'un siècle, mais surtout depuis la révolution de 1789, résultent du mérite personnel, et d'une bonne éducation réunie à quelques avantages de la fortune; aussi les financiers, simples bourgeois, malgré leurs richesses, avoient souvent à dévorer de pénibles humiliations. Les *dames*, nobles et titrées (1), ne dansoient pas volontiers avec un bourgeois; elles accordoient tout au plus cet honneur à l'homme de robe, qui par sa charge commençoit à sortir de la bourgeoisie. Tallemant rapporte un exemple curieux de la rigueur de ces usages. Une madame Roger, fille d'un pauvre gentilhomme lorrain, n'avoit pas dédaigné de s'allier au fils d'un riche orfèvre de Paris; elle soutenoit, il est vrai, que le père de son mari avoit dérogé, en faisant le commerce, et dans sa petite vanité elle réhabilitoit le fils de l'argentier. Cette dame, ayant une fille à marier, recevoit grande compagnie, et Tallemant étoit du nombre de ceux qu'elle invitoit. C'étoit l'usage alors que les jeunes gens donnassent les violons aux dames, c'est-à-dire que les uns après les autres ils

(1) La femme d'un bourgeois s'appeloit toujours une *demoiselle*.

faisoient les frais de la musique du bal. Quand ce vint au tour de des Réaux, la dame reçut sa politesse avec une froideur marquée : « Je voyois bien à sa » mine, dit Tallemant, qu'elle avoit quelque honte » qu'un bourgeois lui donnât les violons (1). » Que l'on juge de la profonde impression que devoit faire sur le bourgeois, homme de cœur, des nuances si irritantes, quand chaque jour il avoit à souffrir les amertumes qui résultoient pour lui de ces usages humiliants ! Le ressentiment, très-naturel à celui qui avoit la conscience de ce qu'il valoit, cette excitation perpétuelle de l'amour-propre du bourgeois humilié par le courtisan, se réunirent pour dicter à Tallemant le couplet qu'on va lire ; il ne s'en tint pas là, il écrivit ses *Historiettes*, et pour venger la bourgeoisie il immola souvent la noblesse à ses préventions exagérées.

COUPLETS SUR L'AIR DE *la Duchesse*.

Despeschez vite de danser (2),
Nobles bourgeois, car voicy La Feuillade,
Qui d'une œillade
Vous va terrasser.

(1) *Historiette de madame Roger.*

(2) La Feuillade, depuis maréchal de France, étoit hableur de son naturel ; il trouva le moyen de s'attribuer la principale gloire de la journée du Saint-Godard, dans l'expédition de Hongrie de 1664, au préjudice de Coligny ; il courut en Espagne, en 16[illegible], pour se battre en duel contre Saint Aunay, qui avoit mis sur ses gonfanons des *lis brisés*. Ce fut lui qui éleva la statue de Louis XIV sur la place des Victoires ; c'étoit enfin un vrai chef-d'œuvre de *forfanterie*. (Voyez les *Mémoires du comte de Coligny*, que nous publions en ce moment pour la Société de l'Histoire de France, et surtout sa correspondance avec Bussy-Rabutin, que nous y avons réunie.)

Vous aurez beau donner le bal aux belles,
Il n'a respect ni pour vous ni pour elles.
Que vous estes à craindre,
Messieurs les plumets (1)!
Que vous estes à plaindre,
Messieurs du palais!
Car dès que la noblesse
En foule aura fendu la presse,
Malgré tous vos escus,
Vous ne danserez plus.

La Sablière, cousin et beau-frère de Tallemant, trouva apparemment que des Réaux n'avoit pas été assez loin; il étoit dans les mêmes dispositions que son cousin, et il fit cette réponse aux vers de des Réaux :

Couplets pour répondre au précédent.

Sur l'air de *la Bourrée*.

Vostre audace est sans seconde,
Beaux fanfarons de la cour;
Apprenez que tout le monde
Est égalé par l'Amour.
Chacun de vous présume
Valoir bien mieux que nous;
Mais ostez vostre plume,
Les bourgeois sont comme vous.

Sachez qu'avec les belles
Nous ne sommes pas trop mal;
Nous régnons dans les ruelles
Si vous régnez dans le bal.
Vostre plume y préside,
Mais avec peu de fruit.

(1) Les gentilshommes portoient seuls le plumet blanc dans le chapeau. Les talons rouges étoient aussi du costume exclusif de l'homme de cour.

Nous avons le solide,
Vous n'avez que le bruit.

Si l'Amour vous sollicite,
Cherchez fortune au *Marestz* (1).
Avec tout vostre mérite,
On vous traite en indiscrets.
Le gentil La Feuillade,
Quand il est parmi nous,
A beau faire gambade,
Il ne fait point de jaloux.

LA SABLIÈRE (2).

De frivoles couplets nous ont mené un peu loin ; nous avons cru que ces considérations pouvoient disposer les lecteurs à mieux juger l'écrivain que nos collaborateurs et nous avons fait connoître pour la première fois, et qu'elles étoient de nature à les initier dans les causes qui ont fait naître dans Tallemant des Réaux cet esprit de moquerie et de dénigrement auquel il ne s'est que trop livré.

Tallemant s'est essayé pour le théâtre ; nous avons sous les yeux le *brouillon*, écrit de sa main, d'une tragédie d'*OEdipe*. OEuvre de sa jeunesse, cette pièce a dû être composée avant que l'auteur du *Cid* traitât le même sujet. Tallemant avait quarante ans, en 1659, quand Corneille fit représenter *OEdipe*.

Nous avons lu attentivement la tragédie de des

(1) Le quartier du *Marais*, aujourd'hui si dédaigné, étoit alors le quartier brillant, habité par la noblesse et la robe; c'étoient les beaux jours de la place Royale.

(2) Cette chanson porte, dans la copie de Tallemant, cette signature, qui est celle d'Antoine Rambouillet de La Sablière, connu par ses jolis madrigaux, publiés chez Barbin, en 1680. M. Walkenaer a donné une bonne édition des œuvres de ce poëte. (Paris, Nepveu, 1825, in-8°.) Il y a joint des notices sur La Sablière et sur Maucroix, pour lesquelles il a puisé dans Tallemant.

Réaux, elle est sagement composée; mais la versification en est si foible, que nous n'y avons rien trouvé qui méritât d'être cité.

Les manuscrits de Conrart contiennent une jolie ballade de la main de Tallemant. Cette petite pièce respire la même délicatesse que le madrigal sur *la fleur du lys*. Elle doit être de la jeunesse de des Réaux.

Rien n'est si beau que la jeune Doris :
Son port hautain n'est pas d'une mortelle ;
Ses doux regards, son amoureux souris,
Ses traits divins, sa grâce naturelle,
De son beau teint la fraîcheur éternelle,
De son beau sein la blancheur immortelle,
Et ses beaux yeux plus brillants que le jour,
Sur mille cœurs exercent leur puissance.
Je l'aime aussi de toute mon amour,
Et honni soit celui qui mal y pense!

J'aime d'amour ses aimables esprits,
Ses doux accents, qui charment Philomèle
Et son esprit, délice des esprits,
Et sa vertu, des vertus le modèle ;
J'aime son cœur et constant et fidèle,
Qui des vieux temps la bonté renouvelle,
Chose si rare en l'empire d'Amour ;
Et de ses mœurs l'adorable innocence,
Chose si rare aux beautés de la cour !
Mais honni soit celui qui mal y pense !

Elle, qui sait de mon amour le prix,
Qui voit ma flamme et si pure et si belle,
Qui voit mon cœur si saintement épris,
Qui reconnoît la grandeur de mon zèle,
M'honore aussi d'une amour mutuelle ;
Et maintenant qu'une absence cruelle
Ronge mon cœur comme un cruel vautour,
Sa belle main, consolant ma souffrance,
Par ses escrits me promet son retour ;
Mais houni soit celui qui mal y pense !

ENVOI.

Jeunes blondins, qui soupirez pour elle,
Et qui souffrez ses rigoureux mépris,
Si vous vouliez estre aimés de la belle,
Il faudroit estre amants à cheveux gris,
Et ne l'aimer que d'amour fraternelle.
Mais de vous tous on diroit par la France,
Comme de moy l'on dit par tous pays :
Que honni soit celui qui mal y pense !

Jeunes blondins, qui soupirez pour elle,
N'en attendez que rigoureux mespris ;
Pour espérer d'estre aimés de la belle,
Il faudroit estre amants à cheveux gris (1).

Une épître en vers, adressée par Tallemant des Réaux au père Rapin, jésuite, a été mise à notre disposition (2).

Le père Rapin, le célèbre auteur du poëme des *Jardins*, mort en 1687, a écrit au bas de cette épître les mots suivants : *Des Réaux, depuis converty*. Des lettres autographes de Rapin, rapprochées de ces mots, ne permettent pas de douter qu'ils ne soient de sa main. Il résulte de cette courte mention, qu'à une époque avancée de sa vie, des Réaux embrassa la religion catholique ; M. de Bose semble l'indiquer dans l'éloge de l'abbé Paul Tallemant (3).

(1) *Manuscrits de Conrart*, bibliothèque de l'Arsenal. *Belles-Lettres françaises*, n° 902, in-f° ; XI, 1137.

(2) Nous devons la communication de cette épître à M. Parison, savant bibliographe, ami du père Adry et de l'abbé de Saint-Leger, qui a reuni à une excellente bibliotheque de classiques et d'anciens livres des autographes fort curieux. Cette pièce est toute entière de la main de Tallemant des Reaux.

(3) *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. Ier, pag. 245.

L'épître de Tallemant n'est pas sans importance; elle le montre dans un âge avancé, de léger, caustique et frondeur, devenu un personnage sérieux, mettant les choses à leur vraie valeur. Nous croyons devoir insérer ici une pièce qui nous introduit quelque peu dans la vie privée de Tallemant des Réaux.

Rapin, je ne saurois différer davantage,
Ma muse veut enfin te rendre quelque hommage ;
J'en prévoy bien le risque, et qu'au petit troupeau
Le cas assurément paroistra fort nouveau :
Mais il m'importe peu qu'on y trouve à redire ;
T'aimer comme je fais, c'est bien pis que t'écrire :
Je ne m'en cache point, je voudrois que mes vers
Le pussent faire entendre à tout cet univers.
Tu ne m'es pas moins cher pour être jésuite ;
Sous quelque habit qu'il soit, j'honore le mérite.
Et l'on peut bien aller jusques aux religieux.
Quand de tous les humains ceux qu'on aime le mieux
Ou sont bénéficiers, ou le voudroient bien être.
Ah ! plût à Dieu qu'il prît envie à notre maître
De voir si sur ce fait je ne suis point menteur ;
D'être désavoué je n'aurois pas grand'peur :
En tout temps mes amis ont eu le sort contraire,
Leurs veilles jusqu'ici ne leur profitent guère ;
Ils ont assez fait voir leurs talents merveilleux,
Le siècle les admire et ne fait rien pour eux ;
Je ne suis point surpris de voir que l'opulence
Fasse aujourd'hui divorce avecque la science ;
Elle l'a toujours fait; en quel temps a-t-on vu
La Fortune d'accord avecque la vertu ?
Qui l'espère se flatte, et leur vieille querelle,
Bien loin de s'apaiser, toujours se renouvelle.
Il s'en faut consoler et faire son devoir ;
Mériter du bonheur, c'est plus que d'en avoir.
Les peines, les travaux sont même salutaires ;
Il n'est pas bon d'avoir toutes choses prospères ;

Rien ne fait voir si clair que la calamité,
Et rien n'aveugle tant que la prospérité.
Dans mes afflictions, au milieu de mes pertes,
J'ai fait, pour mon repos, d'heureuses découvertes.
Et me voir dans ton cœur placé comme j'y suis,
C'est un bien que je crois devoir à mes ennuys.
Ma disgrâce, en effet, me vaut cet avantage;
Je t'aurois bien toujours connu par ton ouvrage,
Et de tes grands *Jardins* contemplant les beautés,
J'eusse admiré la main qui nous les a plantés.
Quoi que la fable ait dit de ceux des Hespérides,
Ce n'étoient auprès d'eux que des sables arides;
Mais je t'eusse peut-être admiré sans te voir.
Cependant, cher Rapin, ton sublime savoir
Ne mérite que trop qu'on t'aille rendre grâce
De tout l'or que pour nous tu tires du Parnasse.
Je n'ose dire tout, j'épargne ta pudeur;
Si j'aime ton esprit, j'aime encor mieux ton cœur.
Sauroit-on trop louer cette humeur bienfaisante,
Ces soins officieux, cette ardeur obligeante?
Je tiens qu au plus haut point un mortel est monté
Lorsqu'en lui la lumière est jointe à la bonté;
Mais cet heureux concert, ce divin assemblage,
Se trouve rarement, et surtout en notre âge;
Les hommes éclairés abusent de leurs dons,
On ne voit presque plus que les sots qui soient bons.
Ton amitié, Rapin, à ton poëme est semblable,
Elle instruit, elle plaist, tout en est agréable.
Pour moi, rien ne m'est cher comme les bons amis,
C'est ce qu'en mon estime au plus haut rang j'ai mis.
Au prix de tels trésors, nuls trésors ne me tentent.
Après les bons amis, les bons livres m'enchantent
A toute heure, en tout temps, je tiens entre les mains
Les ouvrages fameux des Grecs et des Romains.
O le grand don de Dieu que d'aimer la lecture!
Avecque ce secours jamais le temps ne dure.
Que de gens à la ville, aussi bien qu'à la cour,
Voyons-nous s'ennuyer la plus grand'part du jour!
Ils ne savent que faire, et sans la comédie,

Ces sots mèneroient bien une plus triste vie ;
Je pense en bonne foy que les propres acteurs
N'y vont pas si souvent que certains spectateurs.

Certes, le ciel a beau nous faire des largesses,
Il a beau nous donner des grandeurs, des richesses,
A moins qu'il daigne encor nous donner du bon sens,
A vray dire, il nous fait de dangereux présents :
A tel il vaudroit mieux être gueux qu'être riche ;
Car, s'il n'est insolent ou prodigue, il est chiche.
Combien à leurs trésors se laissent éblouir !
On sait moins que jamais comme il en faut jouir.
Regardez ces abbés, dont le train magnifique
Aux dévots fondateurs fait tous les jours la nique,
N'oyez-vous pas partout vanter leur charité ?
En voyez-vous un seul qui ne meure endetté,
Ou, pour parler correct, qui ne meure insolvable ?
Ils doivent tout ensemble à Dieu, au monde, au diable ;
Pour le diable, sans doute, il s'en fait bien payer,
En vain avec ce rustre on voudroit dilayer.
Mais nous voilà, Rapin, sur une ample matière,
N'entrons point, je te prie, en si vaste carrière!
Je fuis le lieu commun, et j'aime mieux finir,
Que d'une rapsodie aller t'entretenir.

Cette épître fait trop apercevoir combien de renseignements nous ont manqué pour rendre cette notice un peu satisfaisante. On y voit Tallemant désabusé des préventions des réformés contre l'Église romaine, et devenu l'ami d'un jésuite qui s'est fait un nom dans les lettres ; il y parle de *ses afflictions*, de *ses pertes*, de *sa disgrâce*, circonstances de sa vie presque entièrement ignorées

Tallemant des Réaux avoit vraisemblablement perdu sa fille, cette petite *des Réaux* dont il parle dans l'historiette de madame de Montausier ; elle ne paroît pas en effet lui avoir survécu. Toute la fa-

mille éprouva des revers de fortune à la mort de Pierre Tallemant, frère aîné de des Réaux, par l'infidélité d'un sieur Bibaud, son associé (1). Quant à la disgrâce dont il se plaint, nous ne pouvons même présumer quelle en a été la nature; Tallemant n'appartenoit à aucune compagnie judiciaire; il avoit trop de philosophie pour ne pas préférer son indépendance à la faveur des grands, et jamais homme ne fut moins courtisan. D'autres découvertes viendront peut-être un jour dissiper ces obscurités.

Nous avons pu déterminer la date de la naissance de Tallemant des Réaux; mais on ne peut fixer l'époque de sa mort que par approximation. Tallemant vivoit encore en 1691, il n'existoit plus en 1701. Nous l'apprenons par deux actes de l'État civil, inscrits aux registres des paroisses de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Eustache, à Paris.

Le premier est l'acte de baptême d'Élisabeth Rambouillet; il est ainsi conçu :

« Élisabeth, née le 23 mai 1691, fille de Pierre de Rambouillet, écuyer, sieur de Lancry, et de dame Anne Bourdin, son épouse, demeurant rue de Berry. Le parrain, Jacques de Monceau, écuyer, sieur de Davene; la marraine, dame Élisabeth de Rambouillet, *épouse* de Gédéon Tallemant, écuyer, seigneur des Réaux, demeurant rue Saint-Augustin. »

Pierre Rambouillet étoit frère d'Antoine Rambouillet de La Sablière et de madame Tallemant des Réaux.

Nous devons la connoissance du second de ces actes à M. Ravenel, conservateur-adjoint de la bibliothèque du Roi; la première édition de cette notice étoit

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant*, etc.

imprimée, quand ce courageux investigateur nous fit part de la découverte qu'il venoit de faire, dans les registres de la paroisse Saint-Eustache de Paris, d'un acte de mariage du 8 février 1701, passé entre Charles Trudaine de Montigny et Rénée Madeleine Rambouillet; cette dernière y est assistée de sa grande-tante Élisabeth Rambouillet, *veuve* de Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux.

Ainsi l'époque encore incertaine de la mort de Tallemant, l'auteur de nos historiettes, se place entre le mois de mai 1691 et le mois de février 1701.

On conserve au cabinet généalogique de la bibliothèque du Roi une quittance donnée le 1er juillet 1704 par Élisabeth Rambouillet (1), *veuve* de Gédéon Tallemant, écuyer, sieur des Réaux.

Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux sont le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu. Il vivoit au milieu de plusieurs sociétés tout-à-fait distinctes; la principale étoit celle de l'hôtel de Rambouillet. Ami de la marquise, dont il étoit encore rapproché par le mariage d'une de ses sœurs avec un d'Angennes de La Grossetière, il la voyoit entourée de tout ce que la noblesse et les lettres offroient de plus illustre et de plus renommé; il a recueilli dans ses entretiens avec *Arthénice* (2) une foule de faits et d'anecdotes sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII; il voyoit cette femme, si justement célèbre, alliée des deux reines Catherine et Marie de Médicis, entourée de sa noble

(1) On donnoit le *de* à ces Rambouillet sans qu'il leur appartînt.

(2) Ce fut Malherbe qui donna à madame de Rambouillet ce nom tant de fois répété, qui est l'anagramme de *Catherine*. Elle s'appeloit Catherine de Vivonne. (*Historiette de Malherbe.*)

famille, de ces d'Angennes, de tout point si remarquables, visitée par madame la Princesse, par mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, et par le héros de Rocroy; il y rencontroit la duchesse d'Aiguillon, la vicomtesse d'Auchy, madame de Sablé, mademoiselle de Scudéry, madame de Sévigné, Voiture et mademoiselle Paulet, cette lionne indomptée, Vaugelas, Malherbe, Racan, les deux Corneille, Mairet, Bensserade, Chapelain, Godeau, Huet, Ménage, Gombauld; enfin toutes les illustrations comme toutes les célébrités se trouvoient là réunies. Il y recueilloit ce qu'il a raconté du cardinal de Richelieu, des Guise, et des Valançay, de Bois-Robert, de Ninon, de Marion Delorme, etc. De ce cercle brillant, mélange de grandeur et de *préciosité*, Tallemant descendoit à celui des financiers et de la riche bourgeoisie. Fils d'un homme de finance, marié à Élisabeth Rambouillet, fille d'un traitant; cousin germain par alliance de la fille de Montauron, cet homme à la mode auquel Corneille dédioit *Cinna;* introduit, par le mariage de son frère aîné avec mademoiselle de La Honville, au milieu d'un autre cercle opulent, il lui a été facile d'observer de ces différents points de vue la cour et la ville, la noblesse et la bourgeoisie. Bourgeois lui-même, et jaloux des prérogatives que donnoit alors une naissance qui n'est pas toujours la compagne du mérite, des Réaux ne put se défendre de mêler à ses observations une teinte de dénigrement et de malignité, et il mit une sorte de complaisance à signaler les vices des grands, et à les placer à son niveau; le même motif le conduisit à faire ressortir des familles obscures, et à révéler l'origine de gens, partis de bas, que la fortune avoit favorisés. Porté à la débauche et au libertinage d'esprit, Talle-

mant ne craignit pas de soulever les voiles assez diaphanes qui recouvroient les désordres de son temps Il le fit avec d'autant moins de ménagement qu'il n'écrivoit que pour lui et pour quelques amis. Il s'en explique lui-même en ces termes : « Je pré-» tends dire le bien et le mal, sans dissimuler la vé-» rité.... Je le fais d'autant plus librement que je sais » bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumière, » quoique peut-être elles ne laissassent pas d'être » utiles. Je donne cela à mes amis qui m'en prient(1). »

Écrivant sous ces influences, des Réaux a peint beaucoup de choses telles qu'elles étoient ; mais, entraîné par ses préventions, il lui est fréquemment arrivé de charger le tableau. Souvent aussi, par le travers d'une imagination déréglée, ses regards se sont arrêtés de préférence sur le côté licencieux de la société ; aussi est-il essentiel en le lisant de faire la part des préjugés de l'écrivain. Lues avec cette précaution, les *Historiettes* seront utiles ; c'est dans leur genre un corps de mémoires de la société du XVII[e] siècle, comme ceux de Conrart, comme les lettres de madame de Sévigné, de Guy-Patin et de tant d'autres. Toutes les classes viennent à leur tour y comparoître devant le lecteur. Des Réaux nous y montre les grands personnages en *déshabillé*, les riches financiers dans leurs modestes commencements, les littérateurs dans les plus petits détails de leur vie privée.

C'est surtout la bourgeoisie que Tallemant a dessinée d'après nature, cette classe que nous connoissions à peine par quelques traits épars dans les correspondances, dans les Mémoires du temps et dans les comédies de Molière. Il a, pour ainsi dire, révélé l'exis-

(1) *Introduction de l'auteur*

tence de madame Pilou, de cette vieille si spirituelle, qui avec ses saillies et ses bons mots, sera désormais placée dans nos souvenirs, à côté de madame Cornuel et de madame de Cavoie; cette bonne madame Pilou, veuve d'un procureur, reçue cependant à la cour, avec qui les duchesses même comptoient, et dont il ne nous étoit parvenu que le nom, parce que Sauval en a parlé deux fois dans ses *Antiquités de Paris* (1), et que l'abbé de Choisy, dans une partie de ses *Mélanges*, restée manuscrite, cite d'elle une anecdote; encore se trompe-t-il, car il en fait une *sage-femme*.

Poète et littérateur, Tallemant a vécu dans l'intimité de la plupart des écrivains de son siècle, et il les a généralement bien jugés. Peu de détails échappent à la postérité sur les hommes célèbres auxquels un pays doit une partie de sa renommée; mais les littérateurs du second ordre disparoissent dans les

(1) Voici les deux passages de Sauval :

I. « La vieille madame Pilou, célebre dans le Cyrus, sous le » nom d'Arricidie et de la *morale vivante*, m'a dit qu'en sa jeu» nesse les grands de France, le duc de Mayenne, durant qu'il » étoit lieutenant de la couronne, Henri IV lui-même, après son » arrivée à Paris, alloient ainsi (*à cheval*) par la ville ; et si le » temps sembloit tourné à la pluie, ils mettoient en croupe un » gros manteau, et s'en couvroient quand il commençoit à pleu» voir. »

II. « J'ai appris de la vieille madame Pilou qu'il n'y a point eu » de carrosses à Paris avant la fin de la Ligue.. La première per» sonne qui en eut étoit une femme de sa connoissance et sa voi» sine, fille d'un riche apothicaire de la rue Saint-Antoine, nommé » Favereau, et qui s'étoit fait séparer de corps et biens avec » Bordeaux, maître des comptes, son premier mari. » (*Histoire et Antiquités de la ville de Paris, par Sauval.* 1724, in-folio, I, 189 et 191, au chapitre *des Voitures et Montures usitées à Paris*.)

rayons de gloire qui environnent les grandes illustrations. C'est précisément à ces réputations secondaires que Tallemant s'est spécialement attaché; Voiture et Balzac, Gombauld et Costar, Conrart et Sarrasin, mesdemoiselles de Gournay, de Scudéry et des Jardins, des Yvetaux et Colletet, Racan, Bois-Robert, Bautru, le ridicule Neuf-Germain, Chapelain, Conrart, et tant d'autres, devront à Tallemant d'être mieux connus et plus appréciés; et quoique nous soyons nécessairement suspects de quelque partialité en faveur d'un écrivain dont l'existence a été révélée par nos amis, nous croyons pouvoir affirmer qu'à l'avenir il faudra consulter des Réaux quand on voudra descendre dans les détails privés, et souvent minutieux, de la vie des hommes de lettres dont il parle dans ses Historiettes.

Il ne faut pas s'arrêter à ce que dit Tallemant de Blaise Pascal, *ce garçon* (qui) *inventa une machine admirable pour l'arithmétique* (1), et de ce *garçon de belles-lettres et qui fait des vers, nommé La Fontaine* (2). Au moment où Tallemant écrivoit, en 1657 et 1658, les *Lettres à un provincial* avoient paru successivement sous le nom de Louis de Montalte, mais l'auteur en étoit encore inconnu. Quant à La Fontaine, aucune de ses fables n'avoit encore révélé son génie.

Nous ne possédons, au reste, de Tallemant que l'ouvrage qu'il n'avoit pas destiné à voir le jour; c'est l'*Album* auquel il confioit ses souvenirs de toute nature, aussi bien ceux qu'il racontoit *inter pocula* que ceux par lesquels il jetoit d'agréa-

(1) *Historiette du président Pascal et de Blaise Pascal.*
(2) *Historiette de La Fontaine.*

bles distractions dans un cercle d'amis; ses Historiettes sont en quelque sorte l'*ament meminisse*, qu'il destinoit à égayer ses vieux jours. C'étoit aux Mémoires de la régence d'Anne d'Autriche que Tallemant attachoit le plus d'importance; il y renvoie fréquemment dans ses Historiettes; c'est là qu'il se proposoit de tracer l'histoire contemporaine; il ne nous est malheureusement rien resté de cet ouvrage, ni des matériaux réunis par Tallemant pour le composer.

On voit, par l'*Introduction* des *Historiettes*, qu'en 1657, quand Tallemant commençoit à les écrire, il avoit seulement formé le projet de laisser des mémoires plus importants : « Je renverrai souvent, dit-il, » aux mémoires *que je prétends faire* de la régence » d'Anne d'Autriche, ou, pour mieux dire, de l'administration du cardinal Mazarin, que je continuerai tant qu'il gouvernera, si je me trouve en » état de le faire. » Tallemant a employé trois ans à rédiger ses *Historiettes*, car il les termine par le récit du procès du marquis de Langey, qui eut lieu devant le parlement de Paris, en 1659. Les Mémoires de Tallemant contiennent, il est vrai, quelques faits postérieurs à cette époque, mais ils sont compris dans les additions portées sur les marges de son manuscrit autographe, que l'éditeur à eu le soin de rétablir dans le texte. Nous ne croyons pas, au reste, qu'aucune de ces additions soit relative à des faits postérieurs aux années 1665 ou 1666.

Rien n'a établi jusqu'à présent que Tallemant ait mis à exécution son projet d'écrire les *Mémoires sur la régence*, qu'il sembloit promettre (1). Les recher-

(1) Tallemant paroît au moins avoir commencé ce travail, car il y a plusieurs fois renvoyé positivement.

ches les plus étendues faites dans toutes les bibliothèques de Paris, et dans beaucoup de collections particulières, n'ont amené aucun résultat.

Dès leur apparition, les Mémoires de Tallemant ont été l'objet d'éloges et de critiques également outrés. Les partisans de ce qu'on est convenu d'appeler *le progrès* y ont applaudi; ils ont cru y voir une sorte de niveau passé sur ces hautes existences dont les reflets jettent encore de l'éclat sur notre société moderne. Ceux qui gémissent du bouleversement des idées fondamentales de l'ordre social y ont vu le ravalement de la noblesse et du haut clergé, ainsi que la dégradation des mœurs du vieux temps, et ils ont repoussé avec une sorte d'indignation un livre qui, à leurs yeux, désenchantoit le passé. Les éditeurs n'ont accepté ni ces éloges ni ces blâmes; ils ont répondu aux uns comme aux autres que si Tallemant a dévoilé de basses intrigues et de misérables foiblesses de personnages illustres, il a seulement rapproché de notre vue ce que nous sommes accoutumés à ne considérer que d'un point éloigné. Peintre des scènes vulgaires de la société, il rassemble des traits épars jusqu'ici dans des recueils rarement consultés. Rien dans les récits de Tallemant n'étonnera ceux qui ont quelquefois parcouru les vaudevilles, les ponts-bretons et les chansons dont nos *sottisiers* fourmillent, où de scandaleuses anecdotes sont reproduites avec un cynisme révoltant, dans des couplets dont ne craignoient pas de souiller leurs lèvres des hommes qui passoient pour polis : rien n'étonnera ceux qui ont lu attentivement les *Amours des Gaules*, cette satire attribuée en partie à Bussy-Rabutin, qui renferme beaucoup plus de faits historiques qu'on ne le pense

communément. La société du dix-septième siècle offre à l'observateur de singuliers contrastes. Des jeunes gens de la cour et de la ville, des femmes de haute qualité, des bourgeoises, se livroient à de honteux désordres; le vaudeville malin châtioit leur conduite, et quand l'âge avoit amorti les passions, les sentiments religieux reprenoient leur empire, et la plupart de ces enfants égarés revenoient à la pratique des plus austères vertus. Il n'en a pas été de même dans le siècle qui a suivi : ceux qui se sont dits philosophes ont travaillé à démolir les unes après les autres les bases sur lesquelles repose la société. La religion a d'abord été attaquée, puis le trône, puis enfin toute autorité. Quelques insensés ont été même jusqu'à mettre en doute le droit sacré de la propriété, et invoquer cette loi agraire, terreur des patriciens de Rome, en disant à la multitude : « Tu »es la plus forte.» Où s'arrêteront ces extravagances impies et démagogiques? Les mœurs n'y gagnent pas; les grandes infortunes et la vieillesse portent leurs regards avec moins de confiance sur un avenir consolateur, dont la pensée leur feroit supporter patiemment leurs malheurs, ou leurs infirmités, si leurs espérances s'appuyoient sur des croyances religieuses.

Tallemant n'a pas été bien compris par tous les lecteurs; on l'accuse, par exemple, d'avoir cherché à ôter quelque chose de la grandeur du caractère de Henri IV, d'avoir essayé de diminuer le sentiment d'amour qu'inspirera toujours la mémoire du bon roi. Ce reproche est injuste. Dans l'*historiette* de ce prince, l'anecdotique Tallemant s'attache plus au *vert galant* qu'au grand roi; il laisse à l'historien le soin de peindre les belles actions du monarque, et il parle plus de ses maîtresses que de ses exploits.

Est-il injuste quand il dit : « On n'a jamais vu un » prince plus humain, ni qui aimât plus son peu-» ple ? » Ceux qui font ces reproches à Tallemant n'ont pas assez présents à leurs souvenirs les autres mémoires du temps. Ainsi, quand Tallemant raconte que Henri IV, à l'approche des ennemis, éprouvoit toujours une certaine émotion, il est d'accord avec Bassompierre, qui, après avoir parlé de l'admirable sang-froid que Louis XIII montra, en 1622, au siége de Royan, ajoute : « Je dirai, sans flatterie ni adula-» tion, que je n'ai jamais vu un homme, non un roi, » qui y fût plus assuré que lui. *Le feu roi, son père,* » *qui étoit en l'estime que chacun sait, ne témoignoit* » *pas une pareille assurance* (1). » Tallemant dit encore que Henri IV n'étoit *ni trop libéral ni trop reconnoissant.* Sans parler des mémoires de Jacques Sobieski, qui iroit jusqu'à dire que Henri IV *étoit possédé par l'avarice* (2), les monuments du temps s'accordent en ce point avec Tallemant ; ainsi le poète La Mesnardière a fait une pièce badine sur *Michelette*, petite vieille, qui avoit à la cour d'Anne d'Autriche une singulière charge ; elle étoit *gouvernante de la guenon et des chiens de la chambre du Roi.* Le poète suppose que cette bizarre créature avoit vécu dès le temps de Louis XI, et il lui fait dicter un testament facétieux, par lequel elle dispose d'objets qui ont appartenu à Louis XI, à Louis XII, à la reine Anne de Bretagne, à Catherine de Médicis, à Henri III ; puis, arrivant au règne de Henri le Grand, la testatrice continue ainsi :

(1) *Collection Petitot.* 2e série, XX, 396.
(2) *Pologne illustrée*, 1839. *Voyez* le feuilleton du *Journal du Commerce* du 22 août 1839.

Henri Quatre donnoit bien peu,
Toutefois en sortant du jeu,
Après une assez grosse perte,
Il me jeta sa bourse verte,
Et l'œil gauche il m'en effleura,
Qui depuis toujours en pleura (1).

Nous rapporterons encore une preuve bien plus forte de l'excessive économie de Henri IV. Il alloit partir pour le Limousin, et Malherbe venoit de lui présenter les belles stances qui commencent par ce vers :

O Dieu! dont les bontés de nos larmes touchées, etc. (2)

Le Roi, voulant récompenser son poète, ordonna au duc de Bellegarde de lui donner sa maison jusqu'à ce qu'il eût fait mettre Malherbe sur l'état de ses pensionnaires. C'était en 1605. Bellegarde donna à Malherbe sa table, un cheval et mille livres d'appointements; et ce *provisoire* dura tant que le Roi vécut. Une pension fut enfin accordée à Malherbe par la reine régente, après la mort de Henri IV (3). Tallemant traite cela de *lésine*, et il n'a pas tout-à-fait tort. Seulement cette économie outrée s'explique par la position gênée dans laquelle Henri IV s'étoit trouvé avant de parvenir au trône et durant les premières années de son règne. Elle ne l'a pas empêché de faire de grandes choses, d'élever la galerie du Louvre, et de fonder en France d'admirables industries, sources d'immenses richesses.

(1) *Poésies de La Mesnardière*, 1656, in-4°, p. 81.

(2) *Œuvres de Malherbe*. Édition Barbou, 1765, in-8°, p. 65.

(3) *Vie de Malherbe, par Racan*. A la suite de *Divers traités de morale et d'éloquence*, Paris, 1672, in-12, p. 5; et *Historiette de Malherbe*, dans Tallemant.

Faut-il parler ici d'un autre grief? Tallemant fait dire à Henri IV qu'il avoit été naturellement porté au vol, et que, s'il n'eût été roi, il auroit bien pu être pendu. Nous sommes loin de prétendre qu'on puisse justifier toutes les allégations de Tallemant; mais cette funeste *distraction*, dont le Roi se seroit plaint, est-elle donc sans exemples? L'un des plus célèbres bibliophiles du dix-huitième siècle n'avoit-il pas cette déplorable manie (1)? N'est-il pas arrivé maintes fois que son valet de chambre reportât le lendemain aux divers marchands les bijoux qu'il trouvoit dans les poches de son maître sans que celui-ci les eût achetés? C'est surtout à l'égard du duc de Sully que Tallemant montre de la prévention. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion qui demanderoit de trop longs développements; nous sommes loin de partager les préoccupations de Tallemant à l'égard du grand ministre de Henri IV; on ne peut cependant pas se dissimuler que l'administration de Sully nous est principalement connue par les *OEconomies royales*, composées par des secrétaires à ses gages. Tallemant dit lui-même (2) qu'en écrivant l'historiette de Sully il avoit sous les yeux un manuscrit de Marbault, secrétaire de Du Plessis Mornay, dans lequel se trouvoient réfutées une foule d'assertions des *OEconomies royales*. Les *Remarques* de Marbault viennent d'être publiées. Chacun pourra vérifier le récit de Tallemant dans la source même où il a puisé (3).

(1) On l'a souvent raconté du duc de La Vallière.

(2) *Note* de Tallemant sur l'*Historiette de Sully*.

(3) *Remarques sur les Mémoires de Sully, par Marbault*, dans la nouvelle collection des Mémoires publiée par MM. Michaud et Poujoulat, 2e série, tom. II.

Une remarque très-judicieuse a été faite par notre honorable confrère, M. Paulin Paris (1). Il pense que la prévention de Tallemant à l'égard de Sully a pu être le résultat de l'influence que la marquise de Rambouillet, toute dans les intérêts du duc d'Épernon, exerçoit sur notre écrivain. L'opinion de la marquise a surtout réagi sur Tallemant dans l'historiette de Louis XIII. Madame de Rambouillet n'aimoit pas le Roi, il ne faisoit rien qui ne lui semblât contraire aux bienséances; aussi Tallemant est-il singulièrement injuste pour Louis XIII. Il lui prête des vices dont personne jusqu'ici ne l'avoit accusé; il relève jusqu'à ses plus petits ridicules, et ne dit pas un seul mot du courage de soldat que le Roi montra au siége de Royan et au Pas de Suze.

Mais revenons à l'objet de cette notice, et bornons-nous à faire observer que le plus souvent on adopte sans discussion des idées convenues sur certains personnages de l'histoire; leurs contemporains remarquoient en eux des défauts et des foiblesses que nous n'apercevons plus. Ils ne les voyoient pas comme nous, placés sur un piédestal. Recevons avec plus d'indulgence les révélations contenues dans les documents nouvellement découverts, et examinons-les au flambeau d'une saine critique.

Tallemant a été l'objet d'une accusation grave; sa plume est loin d'être chaste; il raconte avec une blâmable complaisance des anecdotes scandaleuses, et il foule aux pieds des bienséances qui doivent toujours être respectées. Les éditeurs ont été au-devant de ce reproche; mais obligés de supprimer

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. 1834; t. 1er, pag. 32.

un petit nombre de passages qui dépassoient toutes les bornes, ils se seroient bien gardés de porter plus loin le scrupule. Ils ont mieux aimé encourir le reproche de n'avoir pas été assez sévères que de risquer d'ôter à Tallemant sa physionomie originale, avec son allure cynique, moqueuse et dénigrante. Ce livre ne convient qu'aux hommes faits; ceux qui le liront feront la part du temps; ils seront encore choqués d'une foule d'expressions, de couplets et d'anecdotes, que nous avons dû conserver; mais ils se souviendront que nos pères n'avoient pas autant de sévérité que nous sur certaines bienséances. Nos poètes dramatiques emploieroient-ils aujourd'hui des expressions qui, du temps de Molière, de Dancourt et de Montfleury, n'effarouchoient personne? Tallemant n'écrit que pour ses amis, et avec l'abandon d'une correspondance familière, il amène et il explique ces vaudevilles qui avoient *le diable au corps*, comme madame de Sévigné le disoit si plaisamment des chansons de Blot, et il raconte en badinant les anecdotes qui les ont inspirés. Aussi Tallemant des Réaux a-t-il plus d'un rapport avec Brantôme et avec Pierre de l'Estoile, écrivains que, malgré leur crudité cynique, on n'a jamais pensé à exclure des bibliothèques.

Cette notice seroit trop incomplète si, après avoir parlé de toute la famille de Tallemant, nous ne nous arrêtions pas quelques moments sur les deux académiciens qui ont jusqu'à présent sauvé son nom de l'oubli.

François Tallemant, frère germain de notre écrivain, naquit à La Rochelle vers 1620. Fort jeune encore, il embrassa la religion catholique, et se destina à l'état ecclésiastique.

L'abbé Tallemant accompagna ses deux frères dans le voyage qu'ils firent en Italie, en 1637, avec l'abbé de Retz. L'abjuration de François ne nuisit pas à sa fortune; car il obtint l'abbaye de Val-Chrétien, ainsi que le prieuré de Saint-Irénée de Lyon, qui produisoit douze cents écus (1); et au commencement de la régence (vers 1643), il devint aumônier du roi (2); après en avoir rempli les fonctions pendant vingt-quatre ans, il vendit cette charge afin de réparer des revers de fortune (3), et il fut ensuite nommé premier aumônier de Madame.

L'abbé Tallemant étoit un homme d'esprit. L'épitaphe de madame de Rambouillet, rapportée plus haut, et diverses poésies répandues dans les recueils, l'attesteroient suffisamment; il possédoit les langues italienne et espagnole, et en 1651 il fut reçu à l'Académie Française à la place de Jean de Montereul, secrétaire du prince de Conti (4).

L'abbé Tallemant avoit peu de titres à l'honneur que lui faisoit l'Académie; Pellisson dit de lui : « Il » a traduit quelques traités et quelques vies de Plu- » tarque, qu'il n'a point fait imprimer (5). » Ainsi François n'avoit rien publié, et vraisemblablement il avoit peu produit; mais cela lui étoit commun avec son prédécesseur et même avec un assez grand nombre de ses confrères. Enfin, en 1663, il fit imprimer sa traduction des *Vies de Plutarque*, qui fut froidement

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant*, etc.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Histoire de l'Académie Françoise, par Pellisson*. Paris, 1730, tom. 1er, pag. 213.

(5) *Ibid.*, pag. 371.

accueillie, quoique Tallemant n'eût pas inutilement invoqué le concours d'Huet. Le savant évêque d'Avranches dit, dans les mémoires qu'il a laissés sur sa vie, que l'abbé Tallemant le pria de revoir avec lui son travail ; que bien des nuits y furent consacrées, et que, malgré leurs soins et leurs peines, l'ouvrage, écrit d'un style languissant et diffus, n'eut pas le succès qu'on pouvoit en attendre (1).

Despréaux, dans l'épître à Racine, désigne l'abbé Tallemant comme

Le sec traducteur du françois d'Amyot.

Et ce vers passé en proverbe, comme la plupart des sentences du législateur du Parnasse, lui attira de l'abbé Paul Tallemant des reproches exprimés avec douceur, qui ont dû donner au poète le regret d'avoir blessé un homme aussi poli.

« Je ne veux pas débattre les décisions de vos docteurs, écrit Paul ; mais je sais qu'en bonne loi de l'Évangile il n'est pas permis de fâcher personne, et moins encore un ami, pour un bon mot. Je ne soutiendrai pas non plus la traduction que vous blâmez, et qui est pourtant à la septième édition ; je vous dirai seulement que ce traducteur porte un nom que vous pouviez épargner, quand ce n'eût été que pour l'amour de moi. Je ne me plaindrai à personne ; cette lettre est écrite à plume courante ; j'ai voulu seulement vous décharger mon cœur, et je ne veux d'autre vengeance de vous que le reproche secret que vous vous ferez, malgré que vous en ayez, d'a-

(1) *Nec tamen satis Aulæ probata est hæc interpretatio, quam ille languente et diffluente oratione vestiebat.* (*Huetii commentarius de rebus ad eum pertinentibus. Amstelod.* 1718, pag. 216.)

» voir contristé un homme avec qui vous avez toujours » vécu en amitié, et qui n'en est peut-être pas indigne, non plus que de votre estime. Je vous prie » cependant d'être persuadé que, malgré le déplaisir que vous m'avez fait, je suis très-chrétiennement, c'est-à-dire très-sincèrement et sans détour, » votre, etc. (1). »

Si Tallemant des Réaux étoit l'un des hommes les plus mordants de son siècle, on doit lui rendre cette justice qu'il l'a été pour tous, et qu'il n'a pas plus épargné sa famille que ceux qui lui étoient étrangers. Il fait de Tallemant, son frère, un portrait qui n'a rien de flatté. « C'étoit, dit-il, le plus grand *inquiet* de » France (2). L'ambition lui fit changer de religion... » Je ne sais si c'est la soutane qui lui a communiqué » l'avarice des gens d'église, mais aussitôt il eut une » âpreté étrange pour le bien (3). »

Furetière, dont le témoignage est suspect, parce que l'abbé Tallemant avoit été au nombre de ses adversaires dans l'Académie, rapporte à l'occasion de cette avarice un trait singulier.

Étant directeur de l'Académie, l'abbé Tallemant

(1) *Œuvres de Boileau Despréaux*, édition de M. de Saint-Surin. Paris, Blaise, 1821, IV, 404.)

(2) *Historiette de l'abbé Tallemant.*

(3) « L'abbé Tallemant l'aîné, à qui on donne le titre de *Son* » *Inquiétude*, a du moins cela de commode qu'il est le plus pacifique de tous les académiciens. S'il ouvre quelque mauvais avis, » il ne s'y opiniâtre point, comme font les brailleurs. Ce n'est pas » qu'il soit prompt à faire des réflexions, mais c'est que l'humeur inquiète qui le domine oblige son esprit à changer aussi » souvent de sentiment que son corps de place. Aussi, bien loin » que ses pensées aient de l'autorité à l'égard des autres, elles » n'en ont pas seulement sur lui-même. » (*Second factum de Furetière*, in-4°, pag. 11.)

voulut un jour de Saint-Louis régaler sa compagnie Il emprunta la maison d'un sieur Petit, située à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et y fit porter à dîner. « Il reçut tous les honneurs de la fête, dit Furetière. On le mit à la place d'honneur ; on but à la » santé de son altesse directoriale, et on loua hautement la demi-magnificence ; car le jardin de l'hôte » lui avoit sauvé les frais du fruit. Mais il ne put souffrir plus de trois mois les cruels remords de son humeur épargnante, au bout desquels il fit une taxe de » deux écus par tête sur chaque académicien..... Il en » fit lui-même le recouvrement, et il eût été au hasard » de n'y pas trouver son compte..... s'il n'y eût remédié » en réglant les non-valeurs sur les autres (1). »

L'abbé Tallemant mourut en 1693, à l'âge de soixante-treize ans. Outre sa traduction des Hommes illustres de Plutarque, il a traduit l'Histoire de Venise de Baptiste Nani ; cet ouvrage a été plus recherché que le premier.

On a aussi de l'abbé François Tallemant une lettre relative aux démêlés de Furetière avec l'Académie, où l'on trouve un récit impartial de ce qui se passa dans cette occasion (2).

Paul Tallemant étoit fils de l'intendant Gédéon Tallemant et de Marie Du Puget de Montauron ; il étoit ainsi neveu à la mode de Bretagne de Tallemant des Réaux.

(1) *Second factum*, au lieu déjà cité.

(2) *Mercure Galant*, mai 1688, p. 208. Nous avons reproduit cette lettre à la suite de la notice dans la première édition des Mémoires de Tallemant des Réaux. L'abondance des matières et des éclaircissements nouveaux que contient cette seconde édition nous met dans la nécessité de supprimer la lettre de François Tallemant.

Il est né à Paris, le 18 juin 1642. Son père, comme on l'a vu, s'étoit fait le protecteur des gens de lettres, auxquels il ouvriot sa maison, aussi le jeune Tallemant, nourri au millieu d'eux, dès ses plus jeunes ans bégayoit-il des vers médiocres. Il faisoit des pastorales, des opéras, et il se rencontroit des artistes assez complaisants pour les mettre en musique; de sorte que Paul fut mis au nombre de ces prodiges de *précocité* qui tiennent rarement ce qu'ils ont semblé promettre.

C'étoit alors le temps des petits vers, des fadeurs poétiques, dont on ne peut aujourd'hui supporter l'insipide lecture ; le jeune abbé, car Paul prit le parti de l'Église, composa un petit ouvrage intitulé *le Voyage de l'Ile d'Amour*. C'est un commentaire ingénieux de la *Carte de Tendre;* nous n'en citerions pas une seule ligne, si nous n'y rencontrions un passage qui nous paroît être une critique douce de l'abbé Tallemant l'aîné.

« Comme la nuit approchoit, Amour nous conduisit à un village fort proche, où nous fûmes mal » couchés. Ce village se nomme *Inquiétude*, du nom » de la maîtresse du lieu, que nous allâmes voir; » mais il est assez mal aisé de vous dire comme elle » est faite, car elle ne sauroit se tenir en une même » place ; elle est un moment debout, puis elle se re- » couche ; elle va tantôt lentement, tantôt si vite qu'on » ne la sauroit suivre ; elle ne dort jamais, ce qui la » rend fort maigre ; elle est fort négligée, les cheveux » épars et surtout mal rangés sur le front, à cause » qu'elle se le frotte souvent. Après l'avoir saluée, à » quoi elle ne prit pas garde, j'allai me coucher dans » un lit où je ne pus dormir (1), etc., etc. »

(1) *Le premier voyage de l'Ile d'Amour dans le Recueil de*

Paul Tallemant avoit dix-huit ans quand il composa ce petit ouvrage, dont le style n'est pas sans élégance. M. de Boze assure que le manuscrit fut dérobé (1) à l'auteur et imprimé malgré lui, en 1663. Quoi qu'il en soit, ce fut cette bluette qui, en 1666, ouvrit à Paul Tallemant les portes de l'Académie Française. Il succédoit à Gombauld.

Les lettres lui sourioient plus que la fortune. Ayant perdu son père en 1668, Paul Tallemant se trouva réduit aux foibles ressources que lui assuroient son traitement d'académicien et un petit prieuré de Saint-Albin, sous le titre duquel on l'a quelquefois désigné.

Au sein de l'Académie, Paul Tallemant se livra à des travaux plus importants que ceux qui l'y avoient conduit. Son Éloge funèbre du chancelier Séguier, protecteur de l'Académie, fut remarqué par Colbert, qui lui donna une place dans l'Académie des Inscriptions, avec une pension de cinq cents écus.

Cette Académie, devenue depuis si illustre, n'étoit encore qu'une espèce de commission détachée de l'Académie Française; le Roi l'appeloit *la petite Académie;* on la désignoit ordinairement sous le titre d'*Académie des médailles* (2); ce ne fut qu'en 1701 que des lettres-patentes la constituèrent comme Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'abbé Tallemant en a été le premier secrétaire perpétuel.

Paul Tallemant est l'auteur du *Discours sommaire*

quelques pièces nouvelles et galantes. Cologne, Pierre Du Marteau, 1667, 1re partie, pag. 14.

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. Ier, pag. 229.

(2) Lettre de l'abbé Tallemant sur les différends de l'Académie avec Furetière.

qui précède les œuvres de Bensserade. En lisant attentivement ce discours, il est facile de s'apercevoir que l'auteur avoit consulté les Mémoires manuscrits de Tallemant des Réaux, son cousin (1).

Paul a aussi composé un assez grand nombre de discours académiques; l'un des plus remarquables est l'Éloge de Colbert, prononcé en 1684 (2).

L'abbé Tallemant est le principal rédacteur des *Remarques et décisions de l'Académie Françoise, recueillies par M. L. T.* Paris, Coignard, 1698.

« Il eut ordre, dit l'abbé d'Olivet, de se désigner » à la tête du volume, soit parce que le style étoit » purement de lui, soit parce que la compagnie ne » vouloit pas prendre sur elle toutes ces décisions, » qui ne venoient que d'un bureau particulier, com- » posé seulement de cinq ou six académiciens (3). »

L'abbé Paul Tallemant est mort le 30 juillet 1712.

MONMERQUÉ,
de l'Institut.

(1) *Œuvres de M. de Bensserade.* 1698. A la sphère. *Discours sommaire de M. L. T.* (l'abbé Tallemant) *touchant la vie de M. de Bensserade.*

(2) Voyez, pour le détail des ouvrages de Paul Tallemant, l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. Ier, pag. 248.

(3) *Histoire de l'Académie Françoise.* Paris, 1730, tom. II, pag. 62.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Les *Historiettes*, ou Mémoires de Tallemant des Réaux, ont le plus haut degré d'authenticité.

Elles ont été publiées pour la première fois d'après le manuscrit de l'auteur, en 1834, par MM. Monmerqué, marquis de Châteaugiron et Jules Taschereau (1). Le manuscrit est entièrement autographe ; il forme un volume in-folio, composé de sept cent quatre-vingt-dix-huit pages, sans y comprendre les tables. L'ouvrage est écrit le plus souvent à mi-marge, et la colonne restée en blanc est chargée de renvois fréquents et d'articles que l'auteur a ajoutés à sa première composition. Des corrections et des ratures assez multipliées indiquent un premier jet. L'écriture est fine, rapide et d'une lecture assez difficile.

Ce manuscrit a été conservé pendant plus d'un siècle par MM. Trudaine. En 1803, il a été compris, sous le n° 1677, dans le catalogue de vente de la bibliothèque de cette famille, dressé par Bluet, libraire Il y est ainsi annoncé : *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France, sous Henri IV et Louis XIII*, in-folio, vél. Cette désignation est suivie

(1) 6 vol. in-8°. Chez Levavasseur.

Cette édition étant entièrement épuisée, on dira, pour les bibliographes, qu'il en a été tiré quatre exemplaires sur papier fin, façon de Hollande, quatre exemplaires sur papier nankin, et cinquante sur papier vélin fort. Il est arrivé par oubli que la notice et la table n'ont pas été tirées sur ce dernier papier, de sorte que ces exemplaires ont été complétés avec le papier ordinaire.

de la note suivante : « Manuscrit sur papier contenant » sept cent quatre-vingt-dix-huit pages. Recueil rempli de faits curieux et peu connus, et accompagné » d'une table des matières. »

Cette note prouve suffisamment que le rédacteur du catalogue n'a pas plus connu l'auteur du manuscrit que les matières qu'il a traitées.

M. de Châteaugiron, devenu propriétaire de ce manuscrit, ne tarda pas à en reconnoître l'importance littéraire (1) ; il en fit faire la copie sous ses yeux, et peu jaloux d'une jouissance exclusive, il communiqua l'ouvrage à quelques amis. C'est ainsi que les Mémoires de Tallemant des Réaux ont été cités par M. Walkenaer, dans l'*Histoire de La Fontaine*, dans la *Vie de Maucroix*, et dans la notice sur Antoine Rambouillet de La Sablière ; par M. Jules Taschereau, dans l'*Histoire de Molière*, et par nous dans la notice qui précède les Mémoires de Conrart, publiés en 1826, et formant le quarante-huitième volume de la deuxième série de la collection Petitot.

Les éditeurs de Tallemant des Réaux ont réuni dans un seul contexte les Mémoires continus et les additions écrites sur les marges du manuscrit, qui leur ont paru susceptibles d'occuper une place dans l'ensemble de l'ouvrage. Quant à une multitude de fragments et de courtes observations, qui ne pouvoient se rattacher au texte, considérés comme des

(1) Avec une *généalogie* aussi bien établie, comment a-t-on eu la légèreté d'imprimer que les Mémoires de Tallemant des Réaux ont été retrouvés chez l'épicier? (*Bulletin du Bibliophile*. Paris, Techener, 1837, pag. 560.) Le fait est inexact. Il n'auroit au reste rien de surprenant ; que de choses rares nous pourrions citer, retrouvées chez les épiciers et même chez les pharmaciens !

notes, ils ont été rejetés au bas des pages, où ils sont signés T, lettre initiale de Tallemant des Réaux.

Nous avons rencontré, en 1825, chez le libraire Bluet, deux portefeuilles remplis de pièces manuscrites du temps de Louis XIV; la plupart de ces pièces sont de la main de Tallemant des Réaux. Les couplets des *Frondeurs* y sont mêlés à ceux des *Mazarins;* des portraits, tels qu'on les faisoit dans la société de mademoiselle de Montpensier, y sont confondus avec des vers de La Fontaine, du duc de Nevers, de madame Deshoulières, de Montplaisir, de Bensserade, de mademoiselle de Scudéry, et d'une foule d'autres.

Un fragment notable des *Historiettes* de Tallemant des Réaux s'est trouvé dans ces portefeuilles. C'est le chapitre sur *mademoiselle des Jardins, l'Abbé d'Aubignac et Pierre Corneille.* Ce morceau, entièrement écrit de la main de des Réaux, porte la date de 1660. Il forme dans notre édition un des derniers chapitres de ses Mémoires.

Ces portefeuilles contiennent d'autres opuscules plus ou moins importants. Il s'y est rencontré le manuscrit d'un ballet inédit, ouvrage de la jeunesse de La Fontaine, intitulé : *les Rieurs du Beau-Richart* (1). L'éditeur s'est empressé d'offrir cette petite pièce à M. le baron Walkenaer, son honorable confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui l'a insérée dans sa belle édition des œuvres du fabuliste (2), en l'accompagnant de recherches aussi curieuses qu'exactes.

(1) *Le Beau-Richart* est un carrefour de Château-Thierry, où se réunissoient les habitants pour s'entretenir de nouvelles.

(2) *Œuvres de La Fontaine.* Paris, Lefèvre, 1827, in-8° tom. IV, pag. 127.

Au nombre de ces pièces, s'est encore trouvée une copie de la main de Tallemant des Réaux du Voyage de Chapelle et de Bachaumont; ce n'est qu'une première pensée, beaucoup moins développée que dans les éditions imprimées ; mais les notes que des Réaux y a jointes sur les personnes dont il est question dans l'opuscule des deux amis donnent de la curiosité à cette copie incomplète.

Tallemant avait fait un commentaire sur Voiture ; il en parle dans l'historiette de ce dernier, et dans un passage de celle de M. de Vassé, déchiffré avec peine, et inséré dans cette seconde édition. On regardoit ce travail comme perdu ; mais il a été retrouvé, il y a trois ans, dans la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Soulié, qui a bien voulu nous en prévenir. Les notes de Tallemant sont écrites sur un exemplaire in-4° des *Œuvres de Voiture*. Paris, Courbé, 1656, 3me édition, catalogué sous le n° 20393, *Belles-Lettres françaises*. Ce commentaire n'est pas aussi étendu qu'on le désireroit ; il fait cependant connoître un assez grand nombre d'allusions perdues ; et ce qui est inestimable pour les éditeurs de Tallemant, ses notes ne sont souvent que l'extrait ou le développement de différents passages de ses mémoires. Dira-t-on encore qu'ils sont de pure invention? Au moins on reconnoîtroit que nous avons poussé loin la prévoyance en plaçant ainsi une pierre d'attente dans une bibliothèque publique. Nous aurions usé du même stratagème que Michel-Ange, quand ce grand artiste, avant d'enfouir un de ses ouvrages au milieu de ruines, où chaque jour on découvroit des chefs-d'œuvre de l'antiquité, cassa un des bras de sa statue, afin de pouvoir, plus tard, en prouver l'origine

Les deux portefeuilles, ainsi que le manuscrit des *Historiettes*, proviennent de la bibliothèque de la famille Trudaine, dans laquelle Renée-Madeleine Rambouillet, petite-nièce de madame Tallemant des Réaux, paroît avoir apporté la succession de sa grande-tante, et peut-être même celle de Gédéon Tallemant des Réaux, son grand-oncle.

Cette demoiselle Rambouillet, fille de Nicolas Rambouillet et petite-fille de madame de La Sablière, amie de La Fontaine, étoit dame de La Sablière, du Plessis-Laleu et d'autres lieux. Elle épousa, le 8 février 1701, Charles Trudaine de Montigny, qui devint prévôt des marchands, et est mort en 1721 (1).

C'est par cette alliance que les manuscrits de Tallemant sont venus dans la bibliothèque de Trudaine. Cette circonstance contribueroit encore, s'il en étoit besoin, à établir l'authenticité du manuscrit des *Historiettes* et de la plupart des pièces contenues dans les deux portefeuilles qui viennent d'être décrits

Nous avons fait usage d'un autre manuscrit de Tallemant des Réaux, qui provient de la bibliothèque de M. Boulard. C'est un recueil d'anecdotes et de bons mots, qui nous a fourni deux chapitres dont l'un contient les réparties attribuées à madame Cornuel (2). Ce manuscrit, qui nous appartient, est tout entier de la main de Tallemant; l'écriture des der-

(1) Nous avons trouvé ces renseignements dans le cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Trudaine*. On lit dans le journal de Matthieu Marais des détails sur la mort de M. Trudaine, arrivée dans la nuit du 20 au 21 juillet 1721. (*Revue Rétrospective*, 2e série, VIII, 35.)

(2) Voyez la *Suite de bons mots et naïvetés*, et les *Réparties de madame Cornuel.*

nières pages, fort altérée, paroît être de l'époque de sa vieillesse.

Nous venons de reproduire, avec quelques additions, les détails bibliographiques contenus dans une première notice. Nous n'insisterons pas sur l'objection faite par quelques incrédules ; rien n'est aussi difficile que de convaincre ceux qui sont décidés à ne pas croire. Nous nous contenterons de répéter, pour la dernière fois, que les *Historiettes* de Tallemant des Réaux sont bien son œuvre ; que nous avons entre les mains le manuscrit autographe ; que tous nos amis l'ont vu et parcouru dans notre cabinet, pendant plusieurs années, et qu'ils peuvent encore l'y voir ; que MM. Walkenaer, Taschereau, et moi, bien avant la publication des mémoires de Tallemant, en avons cité des passages dans des ouvrages sérieux. Ajouterai-je, pour ceux dont je n'ai pas l'honneur d'être particulièrement connu, qu'il n'est pas dans mon caractère d'altérer, même en badinant, la vérité, pas plus en littérature que dans les relations importantes de la vie ; que jamais je n'ai publié une ligne qui ne fût, dans mon opinion, l'œuvre de l'auteur auquel je l'attribuois, et qu'il faudroit, d'ailleurs, avoir perdu tout respect de soi et tout sentiment des convenances sociales pour essayer d'*inventer* les *Historiettes?* Si mes collaborateurs et moi nous avions voulu en imposer au public par une simulation aussi prolongée, nous l'eussions fait avec plus d'adresse et de réserve ; nous n'aurions pas été ramasser dans la fange des bribes de scandale, des couplets épars de ces vieilles chansons à la manière de Blot, fruits de l'ivresse et de la débauche. Nous aurions justement craint que l'on ne nous adressât la question faite par le cardinal d'Este à l'Arioste.

Mais c'est trop s'arrêter à réfuter des objections auxquelles personne ne pense sérieusement. L'ouvrage est la meilleure réponse ; personne ne pourroit contrefaire, dans un livre d'aussi longue haleine, la manière vive, cynique et originale, de des Réaux, et surtout inventer des mémoires qui coïncidassent si bien avec les écrivains du temps.

Il nous reste à faire connoître les particularités qui distinguent cette seconde édition.

Des fautes nombreuses s'étoient glissées dans la première, beaucoup de noms propres avoient été altérés. Le texte a été de nouveau soigneusement collationné sur le manuscrit original de l'auteur; des passages ont été lus avec beaucoup de peine sous les ratures destinées à les faire disparoître. Quelques autres qui d'abord avoient été omis, et dont la publication ne présente cependant aucun inconvénient, ont été rétablis; à l'égard d'un très-petit nombre, que les trois éditeurs avoient écarté de la première édition, l'éditeur de la seconde persiste à penser qu'ils doivent rester supprimés; autant vaudroit livrer à l'impression nos recueils de chansons historiques, justement appelés *Sottisiers*, dont il suffit qu'il existe des exemplaires manuscrits.

Une astérisque indique les fragments édités pour la première fois.

Les trois éditeurs s'étoient partagés le travail de la première édition; il en est résulté peu d'accord dans le système des notes. Tout en usant des recherches de mes honorables collaborateurs, j'ai cru devoir abréger un grand nombre de notes, et en ajouter de nouvelles, afin de donner plus d'ensemble au travail. J'ai réuni au texte toutes les notes de Tallemant qui m'en ont paru susceptibles.

Cette seconde édition, plus étendue que la première, est le résultat d'un travail de plusieurs années, pendant lesquelles j'ai feuilleté une foule d'ouvrages imprimés ou manuscrits, relatifs à la littérature et à l'histoire du temps. Beaucoup de personnes ont bien voulu m'aider de leurs recherches; je dois en particulier des remercîments à MM. de Châteaugiron et Taschereau, mes collaborateurs et mes amis, à MM. Walkenaer, marquis de Fortia, chevalier Artaud, Paulin Paris, mes honorables confrères à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; à MM. de la Cabane et Ravenel, de la bibliothèque du Roi ; Soulié, de celle de l'Arsenal. Placés aux sources littéraires, ils y puisent chaque jour, et ils m'ont généreusement fait part des fruits de leurs recherches. J'y ai apporté aussi le foible tribut de mes veilles. D'autres viendront ensuite, qui achèveront d'expliquer, dans ses moindres détails littéraires, Tallemant des Réaux, l'annaliste caustique des ruelles du dix-septième siècle, le biographe des *Précieuses*, l'historien et le type de la bourgeoisie parisienne. Conrart, dans la seconde partie de ses Mémoires, intitulée *Fragments détachés* (1), nous avoit déjà introduits dans quelques salons de la bourgeoisie ; il étoit réservé à Tallemant des Réaux d'en ouvrir les portes à deux battants, et de peindre à fond cette société.

Nous avions joint à la première édition de Tallemant des mémoires littéraires fort curieux sur la vie de Costar et de l'abbé Pauquet, son secrétaire, des lettres de mademoiselle de Scudéry sur quelques événements de la Fronde ; nous avons encore recueilli des mémoires manuscrits sur Chapelain, des lettres

(1) Collection Petitot, XLVIII, 1[illegible].

adressées à Ménage par le savant avocat Nublé, celui auquel il a dédié ses *Amœnitates juris :* nous nous proposions, d'en enrichir une nouvelle édition de Tallemant ; mais ces Mémoires se sont trop accrus pour qu'on pût leur adjoindre aucun autre ouvrage. Les Historiettes paraissent donc ici toutes seules. Il étoit bon de laisser à la première édition, devenue rare, une curiosité qui continuera de la faire rechercher.

MONMERQUÉ,
De l'Institut.

26 Mars 1840

N. B. La deuxième édition des Mémoires de Tallemant des Réaux formera dix volumes grand in-18, format anglais. Elle sera ornée de dix portraits gravés sur acier.

On a gravé tant de fois les principaux personnages historiques, que l'on a cru devoir s'attacher de préférence à reproduire les portraits des hommes singuliers, et surtout ceux qui sont devenus rares.

M. Soulié, de la bibliothèque de l'Arsenal, qui a illustré avec un soin si éclairé son exemplaire de la première édition de Tallemant, a bien voulu donner au libraire éditeur d'utiles renseignements sur le choix des portraits.

Une table des matières fort étendue sera publiée plus tard. Elle formera un volume, et sera vendue à part.

INTRODUCTION DE L'AUTEUR[1].

J'appelle ce recueil les *Historiettes*, parce que ce ne sont que des petits Mémoires qui n'ont aucune liaison les uns avec les autres. J'y observe seulement, en quelque sorte la suite des temps, pour ne point faire de confusion. Mon dessein est d'écrire tout ce que j'ai appris et ce que j'apprendrai d'agréable et de digne d'être remarqué, et je prétends dire le bien et le mal, sans dissimuler la vérité, et sans me servir de ce qu'on trouve dans les Histoires et les Mémoires imprimés. Je le fais d'autant plus librement que je sais bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumière, quoique peut-être elles ne laissassent pas d'être utiles. Je donne cela à mes amis qui m'en prient, il y a long-temps. Au reste, je renverrai souvent

[1] A la fin de 1657. (T.)

aux Mémoires que je prétends faire de la régence d'Anne d'Autriche, ou, pour mieux dire, de l'administration du cardinal Mazarin, que je continuerai tant qu'il gouvernera, si je me trouve en état de le faire (1). Ces renvois seront pour ne pas répéter les mêmes choses, comme, par exemple, une fois que M. Chabot, devenu duc de Rohan, entrera dans les négociations avec la cour, je ne puis plus continuer son *Historiette*, parce que désormais c'est l'histoire de la seconde guerre de Paris. Voilà quel est mon dessein. Je commencerai par Henri le Grand et sa cour, afin de commencer par quelque chose d'illustre.

(1) Tallemant ne paroît pas avoir mis ce projet à exécution. (Voyez la *Notice sur Tallemant des Réaux*, pag. 49.)

MÉMOIRES

DE TALLEMANT.

I

HENRI IV (1).

Si ce prince fût né roi de France, et roi paisible, probablement ce n'eût pas été un grand personnage: il se fût noyé dans les voluptés, puisque, malgré toutes ses traverses, il ne laissoit pas, pour suivre ses plaisirs, d'abandonner les plus importantes affaires (2). Après la bataille de Coutras, au lieu de poursuivre ses avantages, il s'en va badiner avec la comtesse de Guiche (3), et lui porte les drapeaux qu'il avoit gagnés. Durant le siége d'Amiens, il court après madame de Beaufort (4), sans se tour-

(1) Henri IV, né au château de Pau, le 13 décembre 1553, roi de Navarre en 1572, et de France en 1589, assassiné à Paris le 14 mai 1610.

(2) Bayle porte, à cette occasion, un jugement faux sur Henri IV. Il dit que, « si on l'eût fait eunuque, il eût pu effacer » la gloire des Alexandre et des César.» — « Voilà, dit Voltaire, » de ces choses que Bayle eût dû effacer de son dictionnaire ; sa » dialectique même lui manque dans cette ridicule supposition : » car César fut beaucoup plus débauché que Henri IV ne fut » amoureux, et on ne voit pas pourquoi Henri IV eût été plus » loin qu'Alexandre.» (*Essai sur les Mœurs*, IIe part., ch. 174.)

(3) Diane d'Andouins, comtesse de Guiche, dite *Corisandre*.

(4) Gabrielle d'Estrées. Henri IV avoit érigé pour elle le comté de Beaufort en duché-pairie.

menter du cardinal d'Autriche, depuis l'archiduc Albert, qui s'approchoit pour tenter le secours de la place (1).

Il n'étoit ni trop libéral, ni trop reconnoissant. Il ne louoit jamais les autres, et se vantoit comme un Gascon. En récompense, on n'a jamais vu un prince plus humain, ni qui aimât plus son peuple; d'ailleurs, il ne refusoit point de veiller pour le bien de son État. Il a fait voir en plusieurs rencontres qu'il avoit l'esprit vif et qu'il entendoit raillerie.

Pour reprendre donc ses amours, si Sébastien Zamet (2), comme quelques-uns l'ont prétendu, donna du poison à madame de Beaufort, on peut dire qu'il rendit un grand service à Henri IV, car ce bon prince alloit faire la plus grande folie qu'on pouvoit faire : cependant il y étoit résolu (3). On devoit déclarer feu M. le Prince bâtard (4). M. le comte de Soissons se faisoit cardinal, et on lui donnoit trois cent mille écus de rente en bénéfices. M. le prince de Conti étoit marié alors avec une vieille qui ne pouvoit avoir d'enfants (5). M. le maréchal de Biron

(1) Sigogne fit cette épigramme :

> Ce grand Henri, qui souloit estre
> L'effroi de l'Espagnol hautain,
> Fuyt aujourd'huy devant un prestre,
> Et suit le c.l d'une p....n. (T.)

(2) Sébastien Zamet étoit de Lucques ; il fut naturalisé Français. Plaisant et enjoué, il s'étoit fait aimer de Henri IV, qui avoit choisi sa maison pour y faire ses parties de plaisir.

(3) Voyez-en les raisons dans les Mémoires de M. de Sully. (T.)

(4) Henri de Bourbon, prince de Condé.

(5) François de Bourbon, prince de Conti, avoit épousé Jeanne de Coëme, comtesse de Montafié, mère de la comtesse de Soissons.

devoit épouser la fille de madame d'Estrées, qui depuis a été madame de Sanzay. M. d'Estrées la devoit avouer; elle étoit née durant le mariage, mais il y avoit cinq ou six ans que M. d'Estrées (1) n'avoit couché avec sa femme, qui s'en étoit allée avec le marquis d'Allègre, et qui fut tuée avec lui à Issoire (2), par les habitants, qui se soulevèrent et prirent le parti de la Ligue. Le marquis et sa galante tenoient pour le Roi : ils furent tous deux poignardés et jetés par la fenêtre.

Cette madame d'Estrées étoit de La Bourdaisière, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France (3) ; on en compte jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, soit religieuses, soit mariées, qui toutes ont fait l'amour hautement ; de là vient qu'on

(1) Le premier M. d'Estrées, grand-maître de l'artillerie (mais en ce temps-là ce n'étoit pas un office de la couronne), étoit un brave homme qui fit sa fortune. Il étoit de la frontière de la Picardie ; on l'appeloit La Caussée, en picard, pour *La Chaussée*, et il étoit un peu *dubia nobilitatis*. Mais après, il se fit appeler d'Estrées, et dit qu'il étoit d'une bonne maison de Flandre. Son fils, par la faveur de madame de Beaufort, fut aussi grand-maître de l'artillerie. J'ai ouï dire que ce premier M. d'Estrées étoit gendarme dans la compagnie d'un M. de Rubempré, et qu'il sauva la vie à son capitaine. On l'appeloit Grand-Jean de La Caussée ; cela servit à sa fortune. (T.)

(2) Le 31 décembre 1593. (P. Anselme, IV, 599.)

(3) On dit qu'une madame de La Bourdaisière se vantoit d'avoir couché avec le pape Clément VII, à Nice ; avec l'empereur Charles Quint, quand il passa en France, et avec François Ier. (T.) On conservoit dans la maison de Sourdis, dit Amelot de la Houssaie, un diamant de grand prix que le pape Léon X donna à Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, lorsqu'il la vit à Bologne, au moment de l'entrevue du pape et de François Ier. Ce joyau étoit appelé par une tradition domestique *le diamant Gaudin*. (*Mémoires d'Amelot de la Houssaie*, II, 8.)

dit que les armes de La Bourdaisière, c'est *une poignée de vesces;* car il se trouve, par une plaisante rencontre, que dans leurs armes il y a une main qui sème de la vesce (1). On fit sur leurs armes ce quatrain :

Nous devons bénir cette main
Qui sème avec tant de largesses,
Pour le plaisir du genre humain,
Quantité de si belles *vesces* (2).

Voici ce que j'ai ouï conter à des gens qui le savoient bien, ou croyoient le bien savoir : une veuve à Bourges, première femme d'un procureur, ou d'un notaire, acheta un méchant pourpoint à la Pourpointerie (3), dans la basque duquel elle trouva un papier où il y avoit : « Dans la cave d'une telle mai- » son, six pieds sous terre, de tel endroit (qui étoit » bien désigné) il y a tant en or en des pots, etc. » La somme étoit très-grande pour le temps (il y a bien 150 ans). Cette veuve, voyant que le lieutenant-général de la ville étoit veuf et sans enfants, lui dit la chose, sans lui désigner la maison, et offrit, s'il vouloit l'épouser, de lui dire le secret. Il y consent; on découvre le trésor; il lui tient parole et l'épouse. Il s'appeloit Babou. Il acheta La Bourdaisière. C'est, je pense, le grand-père de la mère du maréchal d'Estrées (4).

(1) Les Babou écarteloient en effet au 1er et au 4e d'argent au bras de gueules, sortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de vesces, en rameau de trois pièces de sinople. (P. Anselme, VIII, 180.)

(2) Ce mot se prenoit alors dans le sens de *femme déhontée.*

(3) La Pourpointerie étoit le lieu où étaloient les marchands de vieux habits.

(4) Il y a du vrai et de l'inexact dans ce souvenir de Talle-

Madame d'Estrées eut six filles et deux fils, dont l'un est le maréchal d'Estrées, qui vit encore aujourd'hui (1). Ces six filles étoient madame de Beaufort, que madame de Sourdis, aussi de La Bourdaisière, gouvernoit; madame de Villars, dont nous parlerons de suite; madame de Namps, la comtesse de Sanzay, l'abbesse de Maubuisson et madame de Balagny. Cette dernière est *Délie* dans l'*Astrée ;* elle avoit la taille un peu gâtée, mais c'étoit la personne la plus galante du monde. Ce fut d'elle que feu M. d'Épernon eut l'abbesse de Sainte-Glossine de Metz (2). On les appeloit, elles six et leur frère, les sept péchés mortels. Madame de Neufvic, dame d'esprit, qui étoit fort familière chez madame de Bar (3), fit cette épigramme sur la mort de madame la duchesse de Beaufort :

J'ai vu passer par ma fenêtre
Les six péchés mortels vivants,
Conduits par le bastard d'un prêtre (4),

mant. Françoise Ra, veuve de Laurent Babou, se remaria, le 26 janvier 1504, avec Jean Salat, lieutenant-général de Bourges. Philibert Babou, son fils aîné, épousa, en 1510, Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, qui apporta cette terre à son mari. Ce dernier est l'aïeul de Françoise Babou, mère du maréchal d'Estrées. (P. Anselme, VIII, 182.)

(1) Il mourut à Paris le 5 mai 1670.

(2) Louise, bâtarde de La Valette, abbesse de Sainte-Glossine, ou Glossinde de Metz, en 1606, morte en 1647. (*Gallia christiana*, XIII, 933 ; P. Anselme, III, 857.)

(3) Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, mariée au duc de Bar en 1599.

(4) Balagny, fils de Montluc, évêque de Valence. Il vint avec cinq cents chevaux et huit cents fantassins, levés à ses dépens, trouver Henri IV, lorsqu'il ne savoit comment s'opposer au grand-commandeur de Castille et à M. Mayenne, qui venoient

Qui tous ensemble alloient chantant
Un *requiescat in pace*,
Pour le septième trépassé (1).

Henri IV, à ce qu'on prétend, n'en avoit pas eu les gants, et ce fut pour cela qu'il ne fit pas appeler M. de Vendôme *Alexandre*, de peur qu'on ne dît Alexandre *le Grand*, car on appeloit M. de Belle-

pour faire lever le siége de Laon. Ce service fut si agréable au Roi, qu'il fit Balagny maréchal de France, et lui fit épouser la sœur de madame de Beaufort. Ce Balagny avoit été prince de Cambray, dont il s'étoit rendu maître en suivant le duc d'Alençon. Sa première femme, la sœur du brave Bussy d'Amboise, avoit tant de cœur, qu'elle creva de dépit de n'être plus princesse de Cambray, où ils faisoient grande dépense. Elle eut un fils qui fut le Bouteville de son temps; Puymorin le tua dans la rue des Petits-Champs. Il est vrai qu'un valet le blessa par derrière d'un coup de fourche comme il se battoit. Le Balagny qui est venu de la sœur de madame d'Estrées n'est qu'un coquin. (T.)

(1) On conte encore une chanson fort jolie de cette madame de Neufvic. Quoique déjà assez âgée, elle aimoit fort les fleurs, et portoit souvent des bouquets. Le comte de Sardini, alors jeune, la trouva un jour chez madame de Bar avec un bouquet; c'étoit durant le siége d'Amiens. Il se mit à chanter ce couplet de Ronsard :

Quand ce beau printemps je voy,
J'aperçoy
Rajeunir la terre et l'onde,
Et me semble que l'amour,
En ce jour,
Comme un enfant renaisse au monde.

Elle, sur-le-champ, se mit à chanter :

Moi je fais comparaison
D'un oison
A un homme mal habile
Qui, d'un sang par trop rassis,
Cause assis,
Quand son Roi prend une ville. (T.)

garde M. le Grand (1), et apparemment il y avoit passé le premier. Le Roi commanda dix fois qu'on le tuât (2), puis il s'en repentoit, quand il venoit à considérer qu'il la lui avoit ôtée ; car Henri, voyant danser M. de Bellegarde et mademoiselle d'Estrées ensemble, dit : « Il faut qu'ils soient le serviteur et » la maîtresse (3). »

Henri IV a eu une quantité étrange de maîtresses ; il n'étoit pourtant pas grand abatteur de bois ; aussi étoit-il toujours cocu. On disoit en riant que son second avoit été tué. Madame de Verneuil l'appela un jour *Capitaine bon vouloir ;* et une autre fois, car elle le grondoit cruellement, elle lui dit que bien lui prenoit d'être roi, que sans cela on ne le pourroit souffrir, et qu'il puoit comme charogne. Elle disoit vrai, il avoit les pieds et le gousset fins, et quand la feue Reine-mère coucha avec lui la première fois, quelque bien garnie qu'elle fût d'essences de son pays, elle ne laissa pas que d'en être terriblement parfumée. Le feu Roi (*Louis XIII*), pensant faire le bon compagnon, disoit : « Je tiens de mon père, » moi, je sens le gousset. »

(1) A cause de sa charge de grand-écuyer.

(2) Un jour M. de Praslin, capitaine des gardes-du-corps, depuis maréchal de France durant la régence, pour empêcher le Roi d'épouser madame de Beaufort, lui offrit de lui faire surprendre Bellegarde couché avec elle. En effet, il fit lever le Roi une nuit à Fontainebleau ; mais quand il fallut entrer dans l'appartement de la duchesse, le Roi dit : « Ah ! cela la fâcheroit » trop. » Le maréchal de Praslin a conté cela à un homme de qualité de qui je le tiens. (T.)

(3) L'anecdote du médecin Alibour, rapportée dans les Mémoires de Sully, rend vraisemblable le récit de Tallemant. (*Œconomies royales*, II, 355, deuxième série de la collection Petitot.)

* Quand on lui produisit la *Fanuche* (1), qu'on lui faisoit passer pour pucelle, il trouva le chemin assez frayé, et il se mit à siffler : « Que veut dire cela ? lui » dit-elle. — C'est, répondit-il, que j'appelle ceux » qui ont passé par ici...»

Je pense que personne n'a approuvé la conduite d'Henri IV avec la feue Reine-mère, sa femme, sur le fait de ses maîtresses ; car que madame de Verneuil fût logée si près du Louvre (2), et qu'il souffrît que la cour se partageât en quelque sorte pour elle, en vérité il n'y avoit en cela ni politique ni bienséance. Cette madame de Verneuil étoit fille de ce M. d'Entragues qui épousa Marie Touchet, fille d'un boulanger d'Orléans (3), et qui avoit été maî-

(1) La Fanuche, belle courtisane à laquelle Neuf-Germain a adressé les vers suivans :

A MADAME FANUCHE,

La syllabe du nom finissant les vers.

Dans le conseil des Dieux un jour on s'eschauffa
D'un désir de savoir si Vénus, le corps nu,
Sans chemise, non plus que porte une guenuche,
Est reine des beautés, ou bien si c'est Fanuche.

(*Seconde partie des Poésies et Rencontres du sieur de Neuf-Germain, poète hétéroclite de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté.* 1637, in-4°, pag. 175.)

(2) A l'hôtel de La Force. (T.) Cet hôtel, ainsi que celui de Longueville, avoit été construit sur le terrain de l'ancien hôtel d'Alençon. (Jaillot. *Recherches sur Paris, quartier du Louvre*, 55.) L'ancien palais du roi de Sicile n'a pris le nom d'hôtel de La Force que sous Louis XIV. (*Ibid., quartier Saint-Antoine*, 119.)

(3) Brantôme a prétendu que Marie Touchet étoit fille d'un apothicaire d'Orléans ; mais suivant Le Laboureur, dans les Additions aux *Mémoires* de Castelnau, et Dreux du Radier, dans

tresse de Charles IX. Elle avoit de l'esprit, mais elle étoit fière, et ne portoit guère de respect, ni à la Reine, ni au Roi. En lui parlant de la Reine, elle l'appeloit quelquefois *votre grosse banquière*, et le Roi lui ayant demandé ce qu'elle eût fait si elle avoit été au port de Nully (ou *Neuilly*) quand la Reine s'y pensa noyer (1) : « J'eusse crié, lui dit-elle : *La » Reine boit!* »

Enfin le Roi rompit avec madame de Verneuil ; elle se mit à faire une vie de Sardanapale, ou de Vitellius : elle ne songeoit qu'à la mangeaille, qu'à des ragoûts, et vouloit même avoir son pot dans sa chambre ; elle devint si grasse, qu'elle en étoit monstrueuse ; mais elle avoit toujours bien de l'esprit. Peu de gens la visitoient. On lui ôta ses enfants ; sa fille fut nourrie auprès des Filles de France.

La feue Reine-mère, de son côté, ne vivoit pas trop bien avec le Roi, elle le chicanoit en toutes choses. Un jour qu'il fit donner le fouet à M. le Dauphin : « Ah ! lui dit-elle, vous ne traiteriez pas ainsi » vos bâtards. — Pour mes bâtards, répondit-il, il » les pourra fouetter, s'ils font les sots, mais lui il » n'aura personne qui le fouette. »

J'ai ouï dire qu'il lui avoit donné le fouet luimême deux fois : la première, pour avoir eu tant d'aversion pour un gentilhomme, que, pour le contenter, il fallut tirer à ce gentilhomme un coup de pistolet sans balle, pour faire semblant de le tuer ; l'autre, pour avoir écrasé la tête à un moineau ; et

les *Reines et Régentes*, le père de Marie Touchet auroit été lieutenant particulier au bailliage d'Orléans.

(1) Cet événement arriva le 9 juin 1606. (*Mercure françois*, I, 107.)

que, comme la Reine-mère grondoit, le Roi lui dit : « Madame, priez Dieu que je vive, car il vous mal- » traitera, si je n'y suis plus (1). »

Il y en a qui ont soupçonné la Reine-mère d'avoir trempé à sa mort, et que pour cela on n'a jamais vu la déposition de Ravaillac. Il est bien certain que le Roi dit, un jour que Conchine, depuis maréchal d'Ancre, l'étoit allé saluer à Monceaux : « Si j'étois mort, cet homme-là ruineroit mon » royaume. »

Ceux qui ont voulu raffiner sur la mort de Henri IV disent que l'interrogatoire de Ravaillac fut fait par le président Jeannin, comme conseiller d'état (il avoit été président au mortier de Grenoble) ; et que la Reine-mère l'avoit choisi comme un

(1) Henri IV écrivoit à madame de Montglat, gouvernante des enfants de France : « Je me plains de ce que vous ne m'avez pas » mandé que vous aviez fouetté mon fils, car je veux et vous » commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre, » ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il » n'y a rien au monde qui lui fasse plus de profit que cela ; ce » que je reconnois par expérience m'avoir profité ; car étant de » son âge j'ai été fort fouetté ; c'est pourquoi je veux que vous » le fassiez et que vous lui fassiez entendre. » (*Lettres* à la suite du *Journal militaire de Henri IV*, publiées par le comte de Valori, 1821, p. 400.) La Reine revint de son éloignement pour l'humiliante punition des verges ; nous citerons le témoignage de Malherbe : «Vendredi dernier, M. le Dauphin, jouant aux échecs » avec La Luzerne, qui est un de ses enfants d'honneur, La Lu- » zerne lui donna échec et mat ; M. le Dauphin en fut si fort pi- » qué, qu'il lui jeta les échecs à la tête. La Reine le sut, qui le » fit fouetter par M. de Souvray, et lui commanda de le nourrir à » être plus gracieux. » (*Lettre de Malherbe à Peiresc, du* 11 *janvier* 1610. Paris, 1822, 111.) On en trouve d'autres exemples dans les *Mémoires de l'Estoile*, collection Petitot, 1re série, XLIX, 26.)

homme à elle (1). On a dit que la Comant avoit persévéré jusqu'à la mort (2).

On a seulement dit que Ravaillac avoit déclaré que, voyant que le Roi alloit entreprendre une grande guerre, et que son État en pâtiroit, il avoit cru rendre un grand service à sa patrie que de la délivrer d'un prince qui ne la vouloit pas maintenir en paix, et qui n'étoit pas bon catholique. Ce Ravaillac avoit la barbe rousse et les cheveux tant soit peu dorés. C'étoit une espèce de fainéant qu'on remarquoit, à cause qu'il étoit habillé à la flamande plutôt qu'à la française. Il traînoit toujours une épée ; il étoit mélancolique, mais d'assez douce conversation.

Henri IV avoit l'esprit vif ; il étoit humain, comme j'ai déjà dit. J'en rapporterai quelques exemples.

A La Rochelle, le bruit étoit parmi la populace qu'un certain chandelier avoit une *main de gorre*, c'est-à-dire une mandragore : or communément on dit cela de ceux qui font bien leurs affaires. Le Roi, qui n'étoit alors que roi de Navarre, envoya quelqu'un à minuit chez cet homme demander à acheter une chandelle. Le chandelier se lève et la donne.

(1) Ces accusations tombent devant les faits. Le président Jeannin interrogea Ravaillac le 14 mai, jour du parricide. Ce monstre subit deux autres interrogatoires devant le premier président Achille de Harlay et d'autres magistrats. Il soutint, même dans la question, que personne ne l'avoit excité à commettre son crime. Ces interrogatoires, tirés des manuscrits de Brienne, ont été imprimés dans le *Supplément aux Mémoires de Condé*, édition de Lenglet du Fresnoy, in-4°, 1745.

(2) Jacqueline Le Voyer, dite de Comant, femme d'Isaac de Varennes, accusa le duc d'Epernon et la marquise de Verneuil d'avoir trempé dans l'assassinat du Roi. La Comant fut condamnée à une prison perpétuelle. (*Mémoires de l'Estoile*, Collect. Petitot, 1re série XLIX, 170 et 218.)

« Voilà, dit le lendemain le Roi, la *main de gorre*.
» Cet homme ne perd point l'occasion de gagner,
» et c'est le moyen de s'enrichir. »

Un monsieur de Vienne, qui s'appeloit Jean, étoit bien empêché à faire sa propre anagramme : le Roi le trouva par hasard en cette occupation : « Hé! lui
» dit-il, il n'y a rien plus aisé : Jean de Vienne, *de-*
» *vienne Jean*. »

* Quelqu'un du tiers-état, se mettant à genoux pour le haranguer, trouva une pierre pointue, qui lui fit si grand mal, qu'il s'écria en disant : « F.....! » Le Roi lui dit en riant : « Bon, voilà la meilleure chose
» que vous pussiez dire ; je ne veux point de haran-
» gue ; vous gâteriez ce que vous venez de dire. »

Une fois un gentilhomme servant, au lieu de boire l'essai qu'on met dans le couvercle du verre, but en rêvant ce qui étoit dans le verre même ; le Roi ne lui dit autre chose sinon : « Un tel, au moins deviez-
» vous boire à ma santé, je vous eusse fait raison. »

On lui dit que feu M. de Guise étoit amoureux de madame de Verneuil ; il ne s'en tourmenta pas autrement, et dit : « Encore faut-il leur laisser le pain
» et les p..... : on leur a ôté tant d'autres choses. »

Il étoit amateur de bons mots : un jour, passant par un village, où il fut obligé de s'arrêter pour y dîner, il donna ordre qu'on lui fît venir celui du lieu qui passoit pour avoir le plus d'esprit, afin de l'entretenir pendant le repas. On lui dit que c'étoit un nommé Gaillard. « Eh bien ! dit-il, qu'on l'aille qué-
» rir. » Ce paysan étant venu, le Roi lui commanda de s'asseoir vis-à-vis de lui, de l'autre côté de la table où il mangeoit. « Comment t'appelles-tu ? dit
» le Roi. — Sire, répondit le manant, je m'appelle
» Gaillard. — Quelle différence y a-t-il entre gaillard

» et paillard? — Sire, répond le paysan, il n'y a que » la table entre deux. — Ventre-saint-gris ! j'en tiens, » dit le Roi en riant. Je ne croyois pas trouver un si » grand esprit dans un si petit village. »

Quand il vint à donner le collier à M. de La Vieuville, père de celui que nous avons vu deux fois surintendant, et que La Vieuville lui dit, comme on a accoutumé : « *Domine, non sum dignus.* — Je le sais » bien, je le sais bien, lui dit le Roi, mais mon ne- » veu m'en a prié. » Ce neveu étoit M. de Nevers, depuis duc de Mantoue, dont La Vieuville, simple gentilhomme, avoit été maître-d'hôtel. La Vieuville en faisoit le conte lui-même, peut-être de peur qu'un autre ne le fît, car il n'étoit pas bête, et passoit pour un diseur de bons mots (1).

Lorsqu'on fit une chambre de justice contre les financiers : « Ah ! disoit-il, ceux qu'on taxera ne » m'aideront plus. »

Il faisoit des banquets avec M. de Bellegarde, le maréchal de Roquelaure et autres, chez Zamet (2) et autres. Quand ce vint au maréchal, il dit au Roi

(1) On dit que La Vieuville ayant fait quelque raillerie d'un brave de la cour, ce brave lui envoya faire un appel, et celui qui lui portoit la parole ajouta que ce seroit pour le lendemain à six heures du matin. « A six heures? reprit La Vieuville ; je ne » me lève pas de si bon matin pour mes propres affaires, je » serois bien sot de me lever de si bonne heure pour celles de » votre ami. » Cet homme n'en put tirer autre chose. La Vieuville de ce pas en alla faire le premier le conte au Louvre ; et parce que les rieurs étoient de son côté, l'autre passa pour un ridicule. (T.)

(2) Zamet, comme un notaire lui demandoit ses qualités, dit : « Mettez seigneur de dix-huit cent mille écus. » Ce trait a été connu de Destouches. Lisimon, dans *le Glorieux*, prend la qualité de *seigneur suzerain... d'un million d'écus.*

qu'il ne savoit où les traiter, si ce n'étoit *aux Trois Mores*. Le Roi y alla ; ils menèrent un page à deux, et le Roi un pour lui tout seul : « Car, dit-il, un page » de ma chambre ne voudra servir que moi. » Ce page fut M. de Racan, dont nous avons de si belles poésies.

Un jour il alla chez madame la princesse de Condé, veuve du prince de Condé, le bossu ; il y trouva un luth sur le dos duquel il y avoit ces deux vers :

> Absent de ma divinité,
> Je ne vois rien qui me contente.

Il ajouta :

> C'est fort mal connoître ma tante.
> Elle aime trop l'humanité.

La bonne dame avoit été fort galante. Elle étoit de Longueville (1).

Avant la réduction de Paris, une nuit qu'il ne dormoit point bien, et qu'il ne pouvoit se résoudre à quitter sa religion, Crillon lui dit : « Pardieu, Sire !

(1) Le prince de Condé, dit *le Bossu*, étoit Louis de Bourbon (tige des Condés), tué en 1569, par Montesquiou, à la suite du combat de Jarnac ; sa seconde femme étoit Françoise d'Orléans, de Rothelin, de la maison de Longueville : cette anecdote a été aussi mise sur le compte d'une autre tante de Henri IV, Marguerite de Bourbon, femme de François de Clèves, duc de Nevers. On a dit qu'un Noailles ayant écrit sur le lit de cette princesse :

> Nul bien, nul heur ne me contente,
> Absent de ma divinité,

Le roi de Navarre écrivit au-dessous :

> N'appelez pas ainsi ma tante,
> Elle aime trop l'humanité.

Cette variante est préférable.

» vous vous moquez de faire difficulté de prendre » une religion qui vous donne une couronne ! » Crillon étoit pourtant bon chrétien ; car un jour, priant Dieu devant un crucifix, tout d'un coup il se mit à crier : « Ah ! Seigneur, si j'y eusse été, on ne vous » eût jamais crucifié ! » Je pense même qu'il mit l'épée à la main, comme Clovis et sa noblesse au sermon de saint Remi. Ce Crillon, comme on lui montroit à danser, et qu'on lui dit : « Pliez, reculez. — » Je n'en ferai rien, dit-il ; Crillon ne plia ni ne re» cula jamais. » Se peut-il rien de plus Gascon ? Il refusa, étant mestre-de-camp du régiment des gardes, de tuer M. de Guise ; et quand M. de Guise, le fils, étant gouverneur de Provence, s'avisa à Marseille de faire donner une fausse alarme, et de lui venir dire : « Les ennemis ont repris la ville, » Crillon ne s'ébranla point, et dit : « Marchons ; il » faut mourir en gens de cœur. » M. de Guise lui avoua après qu'il avoit fait cette malice pour voir s'il étoit vrai que Crillon n'eût jamais peur. Crillon lui répondit fortement : « Jeune homme, s'il me fût » arrivé de témoigner la moindre foiblesse, je vous » eusse poignardé. »

Quand M. du Perron, alors évêque d'Évreux, en instruisant le Roi, voulut lui parler du purgatoire : « Ne touchez point cela, dit-il, c'est le pain des » moines. »

Cela me fait souvenir d'un médecin de M. de Créqui, qui, à l'ambassade de son maître, à Rome, comme quelqu'un au Vatican demandoit où étoit la cuisine du pape, dit en riant que c'étoit le purgatoire. On le voulut mener à l'Inquisition ; mais on n'osa quand on sut à qui il étoit.

Arlequin et sa troupe vinrent à Paris en ce temps-

là, et quand il alla saluer le Roi, il prit si bien son temps, car il étoit fort dispos, que Sa Majesté s'étant levée de son siége, il s'en empara, et comme si le Roi eût été Arlequin : « Eh bien ! Arlequin, lui dit-il, » vous êtes venu ici avec votre troupe pour me diver- » tir ; j'en suis bien aise, je vous promets de vous » protéger et de vous donner tant de pension. » Le Roi ne l'osa dédire de rien, mais il lui dit : « Holà ! » il y a assez long-temps que vous faites mon per- » sonnage ; laissez-le-moi faire à cette heure. »

A ce propos un comte d'Angleterre, Mylord Montaigu, étoit mal satisfait du roi Jacques, et un jour qu'un gentilhomme écossais, que le roi avoit plusieurs fois évité, venoit pour lui demander récompense, il lui dit : « Sire, vous ne sauriez plus fuir ; » cet homme-là ne vous connoît point, j'ai votre or- » dre, je ferai semblant que je suis le roi, mettez- » vous derrière. » L'Écossais fait sa harangue ; Montaigu lui répond : « Il ne faut pas que vous vous » étonniez que je n'aie rien fait encore pour vous, » puisque je n'ai rien fait pour Montaigu, qui m'a » rendu tant de services. » Le roi Jacques entendit raillerie, et lui dit : « Otez-vous de delà, vous avez » assez joué. »

Henri IV conçut fort bien que détruire Paris, c'étoit, comme on dit, se couper le nez pour faire dépit à son visage : en cela plus sage que son prédécesseur, qui disoit que Paris avoit la tête trop grosse, et qu'il la lui falloit casser. Henri IV voulut pourtant, à telle fin que de raison, avoir une issue pour sortir hors de Paris sans être vu, et pour cela il fit faire la galerie du Louvre, qui n'est point du dessin de l'édifice, afin de gagner par là les Tuileries, qui ne sont dans l'enceinte des murs que depuis vingt ou

vingt-cinq ans (1). M. de Nevers en ce temps-là faisoit bâtir l'hôtel de Nevers. Henri IV le trouvoit un peu trop magnifique pour être à l'opposite du Louvre (2), et un jour en causant avec M. de Nevers, et lui montrant son bâtiment : « Mon neveu, » lui dit-il, j'irai loger chez vous quand votre mai- » son sera achevée. » Cette parole du Roi, et peut-être aussi le manque d'argent, firent arrêter l'ouvrage.

Un jour qu'il se trouva beaucoup de cheveux blancs : « En vérité, dit-il, ce sont les harangues » que l'on m'a faites depuis mon avènement à la » couronne qui m'ont fait blanchir comme vous » voyez. »

* Madame de Bar, sœur de Henri IV, avoit permission de faire prêcher au Louvre, mais non de faire chanter des psaumes. Un jour qu'on l'avoit attendue fort long-temps, d'Aubigny (3), qui savoit qu'elle étoit avec le Roi, entra dans la chambre. « Qu'y a-t- » il ? dit Sa Majesté. — Sire, il y a long-temps qu'on » attend Madame. — Eh bien ! dit le Roi, que l'on » chante pour se désennuyer. » D'Aubigny, ravi d'avoir à faire un tour au Roi, l'alla dire à l'assemblée, qui étoit nombreuse et fit un grand bruit en chantant. « Qu'est-ce ? » dit le Roi. On le lui expliqua

(1) Tallemant écrivoit ceci en 1657.

(2) L'hôtel de Nevers étoit situé près du Pont-Neuf, entre la rue de Nevers et le palais de l'Institut. Il a fait place à l'hôtel de Conti, détruit vers la fin du règne de Louis XV pour construire l'Hôtel de la Monnoie.

(3) Théodore-Agrippa d'Aubigny (ou *d'Aubigné*), aïeul de madame de Maintenon. On a de lui de curieux *Mémoires*, une *Histoire universelle*, *le Baron de Fæneste*, des poésies politiques, intitulées *les Tragiques*, etc.

« Mon Dieu, dit-il à sa sœur, allez vite, et qu'on ne » chante plus. »

Il dit à madame de Bar, la voyant rêveuse : « Ma » sœur, de quoi vous avisez-vous d'être triste ? nous » avons tout sujet de louer Dieu, nos affaires sont » au meilleur état du monde. — Oui, pour vous, lui » dit-elle, qui avez votre *compte*, mais pour moi, je » n'ai pas le mien (1). »

Elle fit danser une fois un ballet dont toutes les figures faisoient les lettres du nom du Roi. « Eh bien ! » Sire, lui dit-elle après, n'avez-vous pas remarqué » comme ces figures composoient bien toutes les » lettres du nom de Votre Majesté ? — Ah ! ma sœur, » lui dit-il, ou vous n'écrivez guère bien, ou nous » ne savons guère bien lire : personne ne s'est » aperçu de ce que vous dites. »

A propos du comte de Soissons, j'ai ouï dire que, comme il se sauvoit de Nantes (2), conduit par un blanchisseur dont il faisoit le garçon, il alla, car il marchoit fort mal à pied, choquer M. de Mercœur, qui par hasard passoit dans la rue. Le blanchisseur lui donna un grand coup de poing, en lui disant : « Lourdaud, prenez garde à ce que vous faites. »

Le jour que Henri IV entra dans Paris, il fut voir

(1) Le *comte* de Soissons. (T.) Madame, sœur du roi, avoit été recherchée par ce prince ; mais Henri IV refusa de consentir à ce mariage. La princesse de Navarre a toujours regretté le comte de Soissons. Voyez les *Amours du grand Alcandre* ; elle y est nommée *Grassinde* et le comte de Soissons *Palamède*.

(2) Le comte de Soissons, en 1589, commandoit, en Bretagne, une armée pour Henri IV ; fait prisonnier à Châteaugiron, il fut conduit à Nantes, d'où il s'échappa par l'adresse de ses domestiques. (*P. Anselme*, I, 350.)

sa tante de Montpensier, et lui demanda des confitures. « Je crois, lui dit-elle, que vous faites cela » pour vous moquer de moi. Vous pensez que nous » n'en avons plus. — Non, répondit-il, c'est que j'ai » faim. » Elle fit apporter un pot d'abricots, et en prenant elle en vouloit faire l'essai ; il l'arrêta, et lui dit : « Ma tante, vous n'y pensez pas. — Comment ! reprit-elle, n'en ai-je pas fait assez pour » vous être suspecte ? — Vous ne me l'êtes point, ma » tante. — Ah ! répliqua-t-elle, il faut être votre ser- » vante. » Et effectivement elle le servit depuis avec beaucoup d'affection.

Quelque brave qu'il fût, on dit que quand on lui venoit dire : « Voilà les ennemis, » il lui prenoit toujours une espèce de dévoiement, et que, tournant cela en raillerie, il disoit : « Je m'en vais faire bon » pour eux (1). »

* On dit qu'à Fontaine-Française il eut quelque dépit de trouver toujours devant lui La Chapelle aux Ursins, depuis marquis de Tresnel.

Il étoit larron naturellement, il ne pouvoit s'empêcher de prendre ce qu'il trouvoit ; mais il le renvoyoit. Il disoit que s'il n'eût été Roi, il eût été pendu

Pour sa personne, il n'avoit pas une mine fort avantageuse. Madame de Simier (2), qui étoit ac-

(1) Bassompierre, dans ses *Mémoires* (Collection Petitot, 2e série, XX, 396), entre dans des détails qui montrent que Henri IV dominoit sa nature dans le moment du péril par une grande force d'âme, mais qu'il éprouvoit alors un trouble involontaire. (Voyez la *Notice historique sur Tallemant*, page 52.)

(2) Louise de l'Hospital, demoiselle de Vitry, mariée à Jean de Seymer (on prononçoit *Simier*), maître de la garde-robe du duc d'Alençon. (*P. Anselme*, VII, 438.)

coutumée à voir Henri III, dit, quand elle vit Henri IV : « J'ai vu le Roi, mais je n'ai pas vu *Sa » Majesté*. »

Il y a à Fontainebleau une grande marque de la bonté de ce prince. On voit dans un des jardins une maison qui avance dedans et y fait un coude (1). C'est qu'un particulier ne voulut jamais la lui vendre, quoiqu'il lui en voulût donner beaucoup plus qu'elle ne valoit. Il ne voulut point lui faire de violence.

Lorsqu'il voyoit une maison délabrée, il disoit : « Ceci est à moi, ou à l'église. »

II

LE MARÉCHAL DE BIRON LE FILS (2).

Ce maréchal étoit si né à la guerre, qu'au siége de Rouen, où il étoit encore tout jeune, il dit à son père, en je ne sais quelle occasion, que si on vouloit lui donner un assez petit nombre de gens qu'il demandoit, il promettoit de défaire la plus grande part des ennemis. « Tu as raison, lui dit le maréchal, son » père, je le vois aussi bien que toi; mais il se faut

(1) Cette maison paroît être l'ancien hôpital de la Charité d'Avon, fondé en 1662 par Anne d'Autriche. Cet hospice est aujourd'hui un petit séminaire de l'évêché de Meaux. Les bâtiments et les dépendances font hache dans la partie du jardin qui longe le canal.

(2) Charles de Gontaut, duc de Biron, né vers 1562, décapité à Paris en 1602.

» faire valoir; à quoi serons-nous bons quand il » n'y aura plus de guerre (1)? »

Il étoit insolent et n'estimoit guère de gens. Il disoit que tous ces Jean.... de princes n'étoient bons qu'à noyer, et que le Roi sans lui n'auroit qu'une couronne d'épines. Ce qui le désespéra, c'est qu'étant avide de louanges, et le Roi ne louant guère que soi-même, jamais il n'avoit sur sa bravoure une bonne parole de son maître. D'ailleurs il ne se crut pas assez bien récompensé. On trouva pourtant que Henri IV, dans la lettre qu'il écrivit à la reine Élisabeth, quand il lui envoya le maréchal de Biron, l'appeloit « *le plus tranchant instrument de ses* » *victoires;* » et après sa mort il témoigna assez le cas qu'il en faisoit, quand la mère de feu M. le Prince dit qu'elle vouloit aller à Bruxelles pour être aimée de Spinola, qu'elle appeloit le Biron de la Flandre, comme elle l'avoit été du Biron de la France; car il ne put souffrir cette comparaison, et dit qu'on faisoit grand tort au maréchal de mettre ce marchand en parallèle avec lui.

Il n'étoit pas ignorant, et on dit que Henri IV, étant à Fresnes, demanda l'explication d'un vers grec qui étoit dans la galerie. Quelques maîtres des requêtes qui, par malheur, se trouvèrent là, ne firent pas semblant d'entendre ce que Sa Majesté disoit; le

(1) Tallemant paroît avoir emprunté ce trait de Brantôme, dont il circuloit des copies manuscrites. Ce dernier fait parler ainsi le vieux maréchal de Biron : « Si tels (*ennemis*) sont une fois « vaincus et ruinés, les roys ne font jamais plus cas de leurs capitaines et gens de guerre, et ne s'en soucient plus quand ils » en ont fait; et qu'il faut toujours labourer et cultiver la guerre, » comme on fait un beau champ de terre... » (*Discours du maréchal de Biron*, IV, 31, Paris, 1823.)

maréchal en passant dit ce que le vers vouloit dire et s'enfuit, tant il avoit honte d'en savoir plus que des gens de robe ; car, pour s'accommoder au siècle, il falloit avoir plutôt la réputation de brutal que celle d'homme qui avoit connoissance des bonnes lettres (1). A la bataille d'Arques, le ministre d'Amours se mit à prier Dieu avec un zèle et une confiance la plus grande du monde : « Seigneur, les voilà! disoit- » il; viens, montre-toi, ils sont déjà vaincus, Dieu » les livre en nos mains, etc.—Ne diriez-vous pas, » dit le maréchal, que Dieu est tenu d'obéir à ces » diables de ministres ? »

Il étoit assez humain à ses gens. Son intendant Sarrau (2) le pressoit, il y avoit long-temps, de réformer son train, et lui apporta un jour une liste de ceux de ses domestiques qui lui étoient inutiles. « Voilà donc, lui dit-il après l'avoir lue, ceux dont » vous dites que je me puis bien passer; mais il faut » savoir s'ils se passeront bien de moi. » Et il n'en chassa pas un

(1) Le trait cité par Tallemant doit appartenir au maréchal de Biron, le père, qui aimoit et cultivoit les lettres ; il écrivoit sur ses tablettes ce qui lui paroissoit digne de mémoire. Quant au fils, tous les historiens s'accordent à dire qu'il savoit à peine lire. (*Mémoires d'Amelot de la Houssaie*, II, 86.)

(2) Père du conseiller, qui a écrit. (T.) Claude Sarrau, conseiller au parlement de Rouen, a été en relation avec beaucoup de savants, et son fils a publié, en 1654, un choix de ses lettres.

III

LE MARÉCHAL DE ROQUELAURE (1).

C'étoit un simple gentilhomme gascon, qui fut cadet aux gardes avec feu M. d'Épernon. Il se donna à Henri IV, comme l'autre à Henri III, et le suivit dans toutes ses adversités. Lui et M. d'Épernon ont toujours été fort bien ensemble, et on disoit à Bordeaux : « M. de Roquelaure et M. d'Épernon, *qui » toque l'un toque l'autre.* »

On dit qu'ayant fait sommer je ne sais quelle ville, on lui vint dire qu'ils ne se vouloient pas rendre : « Eh bien ! répondit-il; *que s'en esten;* » c'est-à-dire qu'ils s'en désistent ; mais cela n'a point de grâce au lieu du gascon ; c'est plutôt : « Eh bien ! qu'ils ne se » rendent donc pas. »

Il disoit que tous les courtisans étoient des traîtres, et quand il entroit dans l'antichambre du Roi : « Oh ! » s'écrioit-il, que voici de gens de bien ! »

* Il dit plaisamment à Henri IV : « Sire, je ne me » fierai plus à vous ; vous aviez tant juré de ne » changer jamais de religion, et vous avez changé » Gercy pour Montmartre (2). »

(1) Antoine, baron de Roquelaure, d'une ancienne famille de l'Armagnac, né vers 1543, mort à Lectoure, le 9 juin 1625, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

(2) Henri avoit quitté une religieuse de l'abbaye de Gercy,

Quand le connétable de Castille vint à Paris, Henri IV le fit traiter, et le connétable de France étoit vis-à-vis de lui; chaque Espagnol avoit ainsi un Français de l'autre côté de la table. Le nonce du pape, qui fut depuis le pape Urbain, étoit au haut bout. Un Espagnol, qui étoit vis-à-vis du maréchal de Roquelaure, faisoit de gros rots en disant: « *La* » *sanita del cuerpo, senor mareschal.* » Le maréchal s'ennuya de cela, et tout d'un coup, comme l'autre réitéroit, il tourne le c.., et lui fait un gros pet, en disant: « *La sanita del culo, senor Espagnol.* » Il étoit assez sujet aux vents. Un jour il fut obligé de sortir en grande hâte du cabinet de Marie de Médicis; mais il ne put si bien faire qu'elle n'entendît le bruit Elle lui cria: « *L'ho sentito. signor mares-* » *chal.* » Lui, qui ne savoit point l'italien, lui répondit sans se déferrer: « Votre Majesté a donc bon nez, » madame? »

Le Roi lui demanda pourquoi il avoit si bon appétit quand il n'étoit que roi de Navarre, et qu'il n'avoit quasi rien à manger, et pourquoi à cette heure qu'il étoit roi de France paisible, il ne trouvoit rien à son goût: « C'est, lui dit le maréchal, qu'alors » vous étiez excommunié, et un excommunié mange » comme un diable. »

Il perdit un œil d'une épine qui lui perça la prunelle, comme il étoit à la portière du carrosse, en allant voir madame de Maubuisson, sœur de madame de Beaufort. Or, un jour qu'il étoit en carrosse avec Henri IV, il s'avisa, en passant, de demander à une vendeuse de maquereaux si elle connoissoit bien les

dont on ignore le nom, pour s'attacher à Marie de Beauvilliers, qui fut depuis abbesse de Montmartre.

mâles d'avec les femelles : « Jésus ! dit-elle, il n'y a » rien de plus aisé, les mâles sont borgnes. » On l'accusoit d'avoir fait quelquefois le *ruffian* (1) à son maître.

Le Roi se plaisoit à lui faire des niches. Il avoit juré de ne plus voir de ballets, à cause qu'il falloit attendre trop long-temps. Sa Majesté, pour l'attraper, en alla faire danser un chez lui-même ; il n'y eut pas moyen de fuir, mais il se mit en telle posture qu'il avoit son bon œil caché. On n'y prit pas garde, et après il dit au Roi qu'avec toute sa puissance il ne lui avoit pu faire voir un ballet en dépit de lui. Il se trouva du même temps à la cour un gentilhomme nommé Roquelaure, borgne comme lui ; ils n'étoient point parents.

Une autre fois le Roi le tenoit entre ses jambes, tandis qu'il faisoit jouer à Gros-Guillaume (2) la farce du Gentilhomme Gascon. A tout bout de champ, pour divertir son maître, le maréchal faisoit semblant de vouloir se lever pour aller battre Gros-Guillaume, et Gros-Guillaume disoit : « *Cousis, ne bous fâchez.* » Il arriva qu'après la mort du Roi, les comédiens, n'osant jouer à Paris, tant tout le monde y étoit dans la consternation, s'en allèrent dans les provinces, et enfin à Bordeaux. Le maréchal y étoit lieutenant-de-roi ; il fallut demander permission. « Je vous la donne, » leur dit-il, à condition que vous jouerez la farce » du Gentilhomme Gascon. » Ils crurent qu'on les roueroit de coups de bâton au sortir de là ; ils voulu-

(1) Du mot italien *ruffiano*, proxénète de l'espèce la plus honteuse.

(2) Robert Guerin, dit La Fleur, acteur de l'hôtel de Bourgogne.

rent faire leurs excuses. « Jouez, jouez seulement, » leur dit-il. Le maréchal y alla ; mais le souvenir d'un si bon maître lui causa une telle douleur qu'il fut contraint de sortir tout en larmes dès le commencement de la farce.

Ce fut lui qui dit à un capitaine qui avoit gagné un gouvernement en changeant de religion qu'il falloit bien que celle qu'il avoit quittée fût la meilleure, puisqu'il avoit pris du retour.

Il fut marié deux fois. En allant pour accommoder deux gentilshommes qui prétendoient une même fille, il les mit d'accord en la prenant pour lui. Elle étoit belle, mais elle n'avoit point de bien. Il ne voulut jamais qu'elle vît la cour, et quand le Roi lui disoit pourquoi il ne l'amenoit pas, il ne répondoit autre chose, sinon : « Sire, elle n'a pas de *sabat-* » *tous* (de souliers). »

IV

LE MARQUIS DE PISANI (1).

Pour diversifier, je mettrai après le maréchal de Roquelaure un homme qui ne lui ressembloit guère.

(1) Jean de Vivonne, marquis de Pisani. C'est un caractère fort remarquable et un personnage qui auroit mérité de sortir plus tôt de l'obscurité dans laquelle il a été enveloppé jusqu'à présent. La correspondance de Henri IV avec cet ambassadeur fait partie du riche cabinet de M. Lucas de Montigny ; elle vient d'être en partie publiée dans la *Revue rétrospective, deuxième série*, XI, 13. Quant à la correspondance du marquis avec le Roi pendant ses ambassades, il en existe une copie ancienne dans la bibliothèque de M. de Broé, conseiller à la cour de cassation. Le marquis de Pisani est mort en 1599.

C'est M. le marquis de Pisani, de la maison de Vivonne. Il fut envoyé par Charles IX ambassadeur en Espagne, où il demeura onze ans, parce que le roi de France et le roi d'Espagne se trouvoient également bien de lui. Son prince en fit plus d'état que jamais quand il vit que cet ambassadeur, ayant reçu quelque déplaisir des habitants d'une ville par où il passoit, ne voulut jamais, quoi qu'on fît, se tenir pour satisfait que ces habitants ne fussent venus en corps lui en demander pardon. Le marquis disoit que s'il croyoit ressembler de mine aux Espagnols, il ne se montreroit jamais en public, tant il avoit d'amour pour sa nation et d'aversion pour l'Espagne.

Henri III étant parvenu à la couronne, le pape et le roi d'Espagne demandèrent en même temps le marquis de Pisani pour ambassadeur. Le pape l'emporta. Il fut renvoyé à Rome pour la seconde fois du temps du pape Sixte V. Ce fut lui qui remit la France dans la possession de la préséance sur l'Espagne ; car, à la canonisation de saint Diego, dont les Espagnols avaient fait toute la dépense, quoique le pape l'eût prié de laisser les Espagnols en liberté ce jour-là, et de ne point assister à cette cérémonie, il y voulut aller à toute force ; et parce que l'ambassadeur d'Espagne s'étoit vanté qu'il l'arracheroit de sa chaise, il porta un poignard, et en fit porter à tous ceux de la nation. Il gagna même les propres Suisses du pape, dont le saint père fut fort en colère ; de sorte que l'ambassadeur d'Espagne fut contraint de voir la cérémonie par une jalousie.

Ce fut durant cette ambassade qu'il se maria. Catherine de Médicis, qui aimoit extrêmement les Strozzi, tant parce qu'ils étoient ses parents, qu'à

cause qu'ils s'étoient incommodés à suivre le parti de France, ayant perdu depuis peu la comtesse de Fiesque, qui étoit de cette maison, voulut faire venir d'Italie quelque femme ou quelque fille de cette race. Il ne se trouva personne plus propre à être transportée deçà les monts qu'une jeune veuve qui n'avoit point d'enfants. A la vérité, elle étoit Savelle, et veuve d'un Ursin, mais sa mère étoit Strozzi. La Reine jeta les yeux sur le marquis de Pisani, qui étoit un vieux garçon de soixante-trois ans, mais encore frais et propre. Il ne la vit que deux ou trois jours avant que de l'épouser.

Quand le pape excommunia le roi de Navarre et le prince de Condé, et qu'il envoya sa bulle en France par un Frangipani, archevêque de Nazareth, Napolitain, le Roi ne le voulut point recevoir, et lui envoya ordre à Lyon de s'arrêter. Cet homme n'avoit fait que souffler la sédition, du règne de Charles IX, auprès duquel il avoit été nonce. Le pape en colère mande à Pisani qu'il ait à sortir de ses terres dans trois jours, et cela, sans attendre les lettres du Roi. Le marquis répondit qu'il trouvoit l'ordre du pape bien extraordinaire et bien violent ; qu'il ne se soucioit guère de savoir quel sujet avoit mu le pape à le traiter de la sorte, mais qu'il vouloit qu'il sût qu'il abrégeoit de deux jours le temps que le pape lui donnoit, et que l'étendue de ses terres n'étoit pas si grande qu'il n'en pût commodément sortir en moins de vingt-quatre heures. M. de Thou dit qu'il rendit trois jours au pape ; c'est que le Roi ne vouloit pas que l'archevêque de Nazareth, qui étoit gagné par les Guisards, vînt légat en France. L'affaire s'accommoda, et puis le marquis revint. Il avoit offert au Roi d'enlever le pape par une porte

secrète qui étoit au bout d'une galerie du Vatican, où le saint père avoit accoutumé de se promener seul. Le pape disoit qu'il voudroit M. de Pisani pour sujet, mais qu'il ne le vouloit point pour ambassadeur. Il lui a dit plusieurs fois : « Plût à Dieu que » votre maître eût autant de courage que vous! » nous ferions bien nos affaires. » Il entendoit le dessein qu'il avoit de chasser les Espagnols du royaume de Naples, et c'est à quoi il vouloit employer cette grande quantité d'argent qu'il amassoit. Le roi d'Espagne en avoit été averti ; c'est pourquoi il envoya exprès un ambassadeur à Rome pour le sommer de contribuer à la guerre contre les hérétiques de France. Mais le pape fit dire à l'ambassadeur qu'il lui feroit couper la tête s'il lui faisoit une semblable sommation ; sur quoi l'ambassadeur n'osa passer outre. Ce même pape disoit au marquis de Pisani qu'il n'y avoit qu'un homme et qu'une femme en Europe qui méritassent de commander, mais qu'ils étoient tous deux hérétiques : c'étoient le roi de Navarre et la reine Élisabeth.

Comme M. de Pisani revenoit de Rome avec M. l'évêque du Mans (1), envoyé pour négocier, leur galère fut surprise par un corsaire nommé Barberoussette. Ce corsaire les retint huit jours, et prétendoit bien en tirer grosse rançon. Le marquis, voyant un jour que le corsaire avoit quitté la galère après avoir donné ses prisonniers en garde à ses gens, délibéra de sortir sans rien payer. M. du Mans, craignant la furie du corsaire, n'y vouloit

(1) Charles d'Angennes de Rambouillet, né en 1530, ambassadeur de France à Rome, cardinal en 1570, mort à Corneto, dont il étoit gouverneur pour le pape, en 1587.

nullement entendre; enfin M. de Pisani lui dit : « Allez prier Dieu, et me laissez faire le reste. » En effet, il prit si bien son temps, qu'assisté des Français qui avoient été pris avec eux, il tua le capitaine et se rendit maître de la galère. Apparemment cet exploit ne s'est point fait sans de notables circonstances; mais, quelques diligences que j'aie faites, je n'en ai pu apprendre autre chose, sinon que le neveu du corsaire, charmé de la bravoure et de la conduite du marquis, se jeta à ses pieds et lui demanda en grâce de le recevoir au nombre de ses domestiques. Le marquis l'embrassa, et cet homme mourut effectivement à son service. Il ne faut pas s'étonner de cela, tout le monde l'aimoit; les hôteliers d'Italie, quelque intéressés qu'ils soient, au second voyage qu'il y fit, ne vouloient pas qu'il payât. Il laissa à Rome sa femme et une fille, le seul enfant qui naquit de ce mariage (1), parce qu'il n'y avoit rien à craindre pour elles au milieu de leurs parents. Cette dame, qui étoit une femme de sens, faisoit en quelque sorte avec M. le cardinal d'Ossat, qui n'étoit alors qu'agent, le métier d'ambassadeur. Après il la fit venir en France, quand les choses furent un peu plus calmes.

Pour lui, à son retour, il suivit Henri IV. En une rencontre, le Roi, voyant qu'il étoit nécessaire de prendre un poste contre l'ordre et à la chaude, fit commandement à M. de Pisani d'y aller. Il y va. Quelqu'un avertit le Roi que le marquis étoit trop âgé pour un semblable commandement. Le Roi s'excusa en disant : « Il est si bien fait, si propre et si bien

(1) Cette fille a été la marquise de Rambouillet, l'une des femmes les plus distinguées de son siècle.

» à chevai, que je l'ai pris pour un jeune homme; » courez après lui et prenez sa place. » Le marquis répondit : « J'y irai, et, si j'en reviens, je prierai le » Roi d'y prendre garde de plus près une autre fois. » Le Roi disoit que si tous les seigneurs de sa cour et tous les officiers de son armée étoient aussi ardents à le servir, il ne faudroit point de trompettes pour sonner le boute-selle.

Quelque sévère qu'il fût, on a remarqué que les jeunes gens l'aimoient fort et se plaisoient extrêmement avec lui. Ils lui portoient un tel respect, qu'ils n'osoient paroître devant lui s'ils n'étoient tout-à-fait dans la bienséance. Il aimoit les gens de lettres, quoiqu'il ne fût pas autrement savant. M. de Thou a laissé par écrit en des Mémoires à la main qu'il ne savoit point de vie plus belle à écrire (1).

Quand on crut que Malte seroit assiégée pour la seconde fois, le marquis de Pisani, Timoléon de Cossé, et Strozzi, qui mourut depuis aux Tercères, se jetèrent dans la place comme volontaires.

Il avoit été fort galant ; on croit que ce fut un des premiers amants de mademoiselle de Vitry, depuis madame de Simier. Madame la marquise de Rambouillet, sa fille, avoit plusieurs lettres qu'elle lui écrivoit, mais par malheur on les a laissé perdre.

Il fut ensuite un des ambassadeurs pour l'absolution de Henri IV ; mais le pape Clément VIII ne voulut recevoir ni lui ni le cardinal de Gondi.

(1) Jacques-Auguste de Thou dit dans ses *Mémoires* que l'année 1599 lui fut funeste, par la perte qu'il fit de trois hommes illustres qui étoient ou ses alliés ou ses amis. « C'étoient le comte » de Schomberg, le chancelier de Cheverny, et *le marquis de Pisani*, qui moururent tous trois en ce temps-là. » (Amsterdam, 1713, 336.)

Henri IV lui donna la cornette blanche à commander. Il le fit gouverneur de feu M. le Prince (1), qu'il venoit de déclarer héritier présomptif de la couronne, et lui dit que s'il avoit un fils, il le lui donneroit, mais qu'il lui donnoit celui qui devoit régner après lui ; qu'il le prioit d'en prendre soin, que la France lui auroit l'obligation de lui avoir fait un bon roi. Le marquis avoit les appointements de gouverneur de dauphin, et ne logeoit point avec M. le Prince. M. de Haucourt étoit le sous-gouverneur ; mais la peste étant survenue à Paris, il eut ordre de mener son élève à Saint-Maur, où il demeura avec lui pendant deux ans. Et comme un jour ils étoient ensemble à la chasse, et qu'un paysan, auprès duquel ils passoient, se fut mis le ventre à terre, sans que le jeune prince le saluât, même de la tête, le marquis l'en reprit fort aigrement, et lui dit : « Monsieur, il n'y a rien au-dessous de cet » homme, il n'y a rien au-dessus de vous ; mais si » lui et ses semblables ne labouroient la terre, vous » et vos semblables seriez en danger de mourir de » faim. »

Un jour ce petit prince, en jouant avec mademoiselle de Pisani, depuis madame la marquise de Rambouillet, alors âgée de huit ans, la prit par la tête et la baisa. Le marquis, qui en fut averti, l'en fit châtier très-sévèrement, car les princes sont des animaux qui ne s'échappent que trop. On en a fait la guerre bien des fois à cette demoiselle, comme si elle étoit cause de l'aversion que feu M. le Prince a eue toute sa vie pour les femmes.

M. de Pisani n'avoit nullement bonne opinion de

(1) Henri II, prince de Condé.

M. le Prince, et trouvoit qu'il n'avoit pas une belle inclination. Au reste, madame la Princesse (1) et le marquis n'étoient jamais d'accord ensemble. Il avoit résolu de quitter cet emploi à la première occasion, et sans doute il eût demandé son congé à la dissolution du mariage du Roi, mais il mourut à Saint-Maur un peu devant, et le Roi donna le comte de Belin pour gouverneur à M. le Prince, avec ce témoignage honorable pour M. de Pisani : « Quand » j'ai voulu, dit-il, faire un roi de mon neveu, je » lui ai donné le marquis de Pisani : quand j'en ai » voulu faire un sujet, je lui ai donné le comte de » Belin. » Ce comte s'accorda bien mieux que le marquis avec madame la Princesse, et ils firent de belles galanteries ensemble.

Depuis, il peut y avoir quatorze à quinze ans, mademoiselle de Rambouillet, aujourd'hui madame de Montausier, étant allée à Saint-Maur avec feue madame la Princesse (2), une infinité de gens vinrent au château pour voir, disoient-ils, la petite-fille de ce M. de Pisani dont ils avoient tant ouï parler à leurs pères.

Le marquis de Pisani étoit fier. Le maréchal de Biron le fit prier de mettre à prix un fort beau cheval d'Espagne qu'il avoit, puisque aussi bien il n'alloit

(1) Charlotte-Catherine de la Tremoille, princesse de Condé, mourut à Paris, au mois d'août 1629. On peut juger du peu d'harmonie qui régnoit entre la princesse de Condé et le marquis de Pisani, gouverneur du prince, par une lettre du marquis adressée à M. de Villeroy, que nous avons recueillie. Elle a trop d'étendue pour être placée dans une note, et trop d'importance pour n'être publiée que par extrait.

(2) Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, belle-fille de Charlotte de la Trémoille.

plus à la guerre. Le marquis, au lieu d'y entendre, répondit que s'il savoit où il y en a encore trois de même, il en donneroit deux mille écus de la pièce pour les mettre à son carrosse. En ce temps-là on n'alloit pas si communément à six chevaux.

On a dit que le marquis de Pisani avoit rapporté d'Espagne, qui est un pays à simagrées, certaine affectation de ne point boire; mais madame de Rambouillet dit que cela vient d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Montcontour, pour laquelle, craignant l'hydropisie, on lui conseilla de boire le moins qu'il pourroit. Insensiblement il s'accoutuma à boire fort peu, et enfin il voulut voir si on pourroit se passer de boire. En effet, il fut onze ans sans boire; mais il mangeoit beaucoup de fruits.

V

M. DE BELLEGARDE (1),

ET BEAUCOUP DE CHOSES DE HENRI III.

Les gens qui connoissoient bien M. de Bellegarde, comme M. de Racan, disent qu'on a cru trois choses de lui qui n'étoient point : la première, que c'étoit un poltron ; la seconde, qu'il étoit fort galant; la troisième, qu'il étoit fort libéral. A la vérité, il ne recherchoit pas le péril, mais il ne manquoit nullement de cœur ; dans la suite nous en verrons des preuves. Il avoit le port agréable, étoit bien fait, et

(1) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand-écuyer de France, né vers 1563, mort le 13 juillet 1646.

rioit de fort bonne grâce. Son abord plaisoit ; mais, hors quelques petites choses qu'il disoit assez bien, tout le reste n'étoit rien qui vaille. Ses gens étoient toujours déchirés, et hors que ce fût pour quelque entrée, ou pour quelque autre chose semblable, il n'eût pas voulu faire un sou de dépense; mais dans les occasions d'éclat, la vanité l'emportoit. Il n'étoit point trop bel homme de cheval, à moins que d'être armé, car cela le faisoit tenir plus droit. Il étoit grand et fort, et portoit fort bien ses armes. Je n'ai que faire de dire que sa beauté lui servit fort à faire sa fortune auprès de Henri III. On sait ce que dit un courtisan de ce temps-là, à qui on reprochoit qu'il ne s'avançoit pas comme Bellegarde. « Hé! dit-il, il » n'a garde qu'il ne s'avance ; on le pousse assez par » derrière. » Il avoit la voix belle, et chantoit bien, mais il n'en fit jamais son capital, et cessa de chanter d'assez bonne heure.

Une dame d'Auvergne, sœur de madame de Senecterre, de la maison de La Chastre, se mit en tête d'être galantisée par ce M. de Bellegarde, dont elle entendoit tant parler, et un jour qu'il passoit assez près du lieu où elle demeuroit, elle l'envoya prier de venir loger chez elle. Il y alla; elle se fit toute la plus jolie qu'elle put ; il coucha avec elle et repartit le lendemain matin. Au bout de trente ans il la revit à Paris ; elle étoit effroyablement changée : il ne voulu pas croire que ce fût elle, et craignoit que le monde ne s'imaginât que cette femme-là ne pouvoit jamais avoir été passable.

Jamais il n'y eut un homme plus propre ; il étoit de même pour les paroles. Il ne pouvoit entendre nommer un pet. Une nuit il eut une forte colique venteuse ; il appela ses gens et se mit à se promener, et, en se

promenant, il pétoit ; Yvrande (1), garçon d'esprit, qui étoit à lui, y vint comme les autres, mais il se cacha ; M. de Bellegarde l'aperçut à la fin : « Ah ! » vous voilà, lui dit-il ; y a-t-il long-temps que vous » y êtes ? — Dès le premier, monsieur, dès le pre- » mier. » M. de Bellegarde se mit à rire, et cela acheva de le guérir.

Un jour que le dernier cardinal de Guise, qui étoit archevêque de Reims, vint fort frisé dîner chez M. de Bellegarde, le même Yvrande alla dire tout bas ces quatre vers à M. le Grand (on appeloit ainsi M. de Bellegarde) :

> Les prélats des siècles passés
> Étoient un peu plus en servage :
> Ils n'étoient bouclés ni frisés,
> Et. . . . . rarement leur page.

Malgré toute cette grande propreté dont nous venons de parler, dès trente-cinq ans M. de Bellegarde avoit la roupie au nez ; avec le temps cette incommodité augmenta. Cela choquoit fort le feu roi Louis XIII, qui pourtant n'osoit le lui dire, car on lui portoit quelque respect. Le Roi dit à M. de Bassompierre qu'il le lui dît. M. de Bassompierre s'en excusa. « Mais, » Sire, dit-il au Roi, ordonnez en riant à tout le monde » de se moucher, la première fois que M. de Belle- » garde y sera. » Le Roi le fit, mais M. de Bellegarde se douta d'où venoit ce conseil, et dit au Roi : « Il est » vrai, Sire, que j'ai cette incommodité, mais vous la » pouvez bien souffrir, puisque vous souffrez les pieds » de M. de Bassompierre. » Or M. de Bassompierre

(1) Yvrande, élève de Malherbe ; on a de lui quelques vers épars dans les recueils.

avoit le pied fin. On empêcha que cette brouillerie n'allât plus loin.

Une fois qu'on attendoit M. de Bellegarde à Nancy, où il devoit aller de la part du Roi, un conseiller d'état du duc de Lorraine revenoit d'un petit voyage, à neuf heures du soir. Il se présenta aux portes pour voir si on lui ouvriroit. Il dit : « *C'est M. le Grand.* » On crut que c'étoit M. de Bellegarde. Voilà les tambours, les trompettes, grande quantité de flambeaux, des gens qui venoient demander : *Où est M. le Grand?* « Le voilà qui vient, » disoient les valets. Le duc l'envoya prier de venir au palais. Il y va, bien étonné de tant d'honneurs, au lieu qu'on avoit accoutumé de n'ouvrir à personne à cette heure-là. Le duc lui dit : « Où est M. le Grand ? — Monseigneur, c'est moi, » je suis *Le Grand.* — Vous êtes un *grand* sot, » lui dit le duc ; et il le quitta là, fort en colère de la bévue de ses gens.

Pour en revenir à ce que nous avons dit, qu'il ne manquoit point de cœur, je rapporterai ce que M. d'Angoulême, bâtard de France, dit de lui dans ses *Mémoires*, au combat d'Arques : « Parmi ceux, » dit-il, qui donnèrent le plus de marques de leur va- » leur, il faut nommer M. de Bellegarde, grand- » écuyer, duquel le courage étoit accompagné d'une » telle modestie, et l'humeur d'une si affable conver- » sation, qu'il n'y en avoit point qui parmi les combats » fit paroître plus d'assurance, ni dans la cour plus de » gentillesse. Il vit un cavalier tout plein de plumes, » qui demanda à faire le coup de pistolet pour l'amour » des dames ; et comme il en étoit le plus chéri, il » crut que c'étoit à lui que s'adressoit le cartel, en » sorte que, sans attendre, il part de la main sur un » genet, nommé *Frégouze*, et attaque avec autant d'a-

» dresse que de hardiesse ce cavalier, lequel tirant » M. de Bellegarde d'un peu loin, le manque; mais » lui, le serrant de près, lui rompit le bras gauche, » si bien que, tournant le dos, le cavalier chercha son » salut en faisant retraite dans le premier escadron » qu'il trouva des siens (1). »

Il fit bien au combat de Fontaine-Françoise et à La Rochelle. On l'avoit donné à Monsieur, depuis M. d'Orléans, pour lui servir de conseil ; quand il fit faire son fort devant La Rochelle, M. de Bellegarde avoit ordre sur toutes choses d'empêcher qu'on ne se battît. Il sortit des gens de La Rochelle, M. de Bellegarde en étoit assez loin. Cinquante jeunes gentilshommes poussent à eux. Ces gens-là s'ouvrent et les enveloppent. M. le Grand y court en pourpoint, les rallie et les retire. En se retirant il vit quatre Rochellois qui emmenoient un cavalier, il les charge lui deuxième et le délivre.

Quant à sa galanterie, je pense que l'amour qu'il eut pour la reine Anne d'Autriche fut sa dernière amour. Il disoit quasi toujours : « Ah ! je suis mort ! » On dit qu'un jour, comme il lui demandoit ce qu'elle feroit à un homme qui lui parleroit d'amour : « Je le » tuerois, dit-elle. — Ah ! je suis mort ! » s'écria-t-il. Elle ne tua pourtant pas Buckingham, qui fit quitter la place à notre courtisan d'Henri III. Voiture en fit un pont-breton (2), qui disoit :

(1) *Mémoires très-particuliers du duc d'Angoulême pour servir à l'histoire du règne de Henri III et Henri IV*. (T.) — Tallemant cite ces Mémoires d'après la première édition publiée à Paris, en 1662. (*Voyez* la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, première série, XLIV, 566.)

(2) Espèce de chanson du temps. Ce pont-breton n'est pas dans les œuvres de Voiture

L'astre de *Roger*
Ne luit plus au Louvre ;
Chacun le découvre,
Et dit qu'un berger,
Arrivé de Douvre,
L'a fait déloger.

Un jour Du Monstier (1) le trouva de la plus méchante humeur du monde; il s'habilloit, et s'étoit fait apporter sa boîte aux rubans; il n'y en avoit point trouvé de jaune. « En voilà, dit-il, de toutes les couleurs, il n'y en manque que de celle qu'il me faut aujourd'hui. Ne suis-je pas malheureux ? je ne trouve jamais ce dont j'ai affaire. » Madame de Rambouillet, à qui on avoit fait ce conte, dit qu'apparemment il tenoit cela d'Henri III, dont M. Bertaut, le poète, alors lecteur du roi, depuis évêque de Seez, contoit une chose toute pareille. « Un après-dîner, disoit-il, que Henri III étoit sur son lit assez chagrin, il regardoit une image de Notre-Dame qui étoit dans des Heures, dont la reliure ne lui plaisoit point, et il en avoit d'autres, où il la vouloit faire mettre : « Bertaut, » me dit-il, comment ferions-nous pour la faire passer » dans ces autres Heures ? coupe-la. » Je pris des ciseaux, et invoquai en tremblant l'Adresse et tous ses artifices, mais je ne pus m'empêcher d'y faire quelques dents. « Ah ! dit le Roi, ma pauvre petite image ! » ce maladroit l'a tout gâtée ! Ah ! le fâcheux ! Ah ! » qui m'a donné cet homme-là ! » Il en dit par où il en savoit. M. de Joyeuse arrive, il lui fait des plaintes de Bertaut, Bertaut n'étoit bon qu'à noyer. Dans ces entrefaites, voilà, ajoutoit M. Bertaut, un ambassadeur qui arrive. « Ah ! l'importun ambassadeur ! dit le Roi,

(1) Peintre de portraits dont on lira l'*Historiette* plus bas.

» il prend toujours si mal son temps ! Donnez-moi » pourtant mon manteau. » Il va dans la chambre de l'audience. Vous eussiez dit que c'étoit un dieu, tant il avoit de majesté. On conclut de là que ce prince étoit naturellement mol et efféminé, mais qu'il se surmontoit en quelques rencontres. Il étoit libéral, et faisoit les choses de fort bonne grâce. Ce même M. Bertaut l'alla voir un jour ; mais quoiqu'à son goût il se fût fort paré, le Roi, d'un ton chagrin, lui dit : « Bertaut, comme vous voilà fait ! Combien avez-vous » de pension ? — Tant, Sire. — Je vous donne le » double, et soyez mieux habillé (1). »

Allant à la foire Saint-Germain, Henri III trouva un jeune garçon endormi ; un assez bon prieuré vaquoit, plusieurs personnes étoient après, à qui l'auroit. « Je le veux donner, dit-il, à ce garçon, afin » qu'il se puisse vanter que le bien lui est venu en » dormant. » Ce jeune garçon s'appeloit Benoise (2) ; il le prit en affection et le fit secrétaire du cabinet. Ce Benoise avoit soin de lui tenir toujours des plumes bien taillées, car le Roi écrivoit assez souvent. Un jour, pour essayer si une plume étoit bonne, Benoise avoit écrit au haut d'une feuille ces mots : *Trésorier de mon épargne*. Le Roi ayant trouvé cela, y ajouta : « Payez présentement à Benoise, mon secrétaire, la » somme de trois mille écus, » et signa. Benoise trouva cette ordonnance et en fut payé.

(1) M. Auger, dans la *Biographie universelle*, art. *Desportes* donne pour acteurs à cette scène Henri III et Desportes ; ce qui n'a aucune vraisemblance, car ce dernier, titulaire de plusieurs abbayes, jouissoit d'un revenu considérable, et n'avoit pas besoin qu'on doublât son revenu pour se bien vêtir.

(2) De là sont venus messieurs Benoise de Paris. (T.)

On dit que Fernel (1) dit à Henri II qu'il falloit se résoudre à voir la Reine durant ses mois, parce qu'il croyoit que la partie étoit trop foible, et que c'étoit ce qui l'empêchoit de concevoir. Le Roi eut de la peine à y consentir; il le fit pourtant. Aussitôt les mois cessèrent; Fernel conclut que la Reine avoit conçu; mais le premier enfant fut si malsain, qu'il ne put vivre jusques à vingt ans (2). Les autres ne sont pas morts faute de bons tempéraments.

Albert de Gondi, depuis maréchal et duc de Retz, avoit été premier gentilhomme de la chambre sous Charles IX ; Henri III étant parvenu à la couronne, i se douta bien, car il étoit bon courtisan, qu'on l'obligeroit à se défaire de sa charge, car c'est proprement une charge pour un homme qui plaît, et nullement pour un visage qui n'est point agréable. Il fut donc trouver le Roi et lui remit sa charge Le Roi la donna à M. de Joyeuse, et le lendemain envoya un brevet de duc à madame de Retz, avec ce compliment, « qu'elle » étoit de trop bonne maison pour n'avoir pas un » rang que de moindres qu'elle avoient. » Et cela étoit bien plus galant que s'il se fût adressé au mari. La duchesse de Retz, de la maison de Clermont-Tallard de Tonnerre, étoit veuve du fils de M. l'amiral d'Annebault. Sa mère, madame de Dampierre (3), de la maison de Vivonne, ne pouvant l'empêcher d'épouser M. de Retz, lui donna sa malédiction. Cette mère avoit été dame d'honneur de la reine Élisabeth (4) On conte d'elle une chose assez raisonnable. Elle avoit

(1) Célèbre médecin, né en 1497, mort en 1558.

(2) François II, né le 19 janvier 1543, mourut le 5 décembre 1560.

(3) Madame de Dampierre étoit tante de Brantôme.

(4) Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.

fait une de ses nièces fille d'honneur de la reine Louise; s'étant aperçue que le roi la cajoloit, un beau matin elle la met dans un carrosse et la renvoie à son père. Le roi n'en osa rien dire. Cette dame étoit fort estimée, et on avoit du respect pour elle.

Madame de Retz, malgré la malédiction de sa mère, ne laissa pas d'avoir bon nombre d'enfants. Le marquis de Bellisle, son fils aîné, épousa une fille de la maison de Longueville, qui étoit belle et bien faite; elle voulut venger la mort de son mari, tué au Mont-Saint-Michel, et après cela elle se fit religieuse, fut abbesse de Fontevrault et puis fondatrice du Calvaire. Elle fit cette réformation, et mourut comme une sainte.

* Pour revenir à M. de Bellegarde, il pouvoit bien avoir pris aussi d'Henri III le ragoût qu'il vouloit avoir une fois à Essone, où on le vit courir après un vieux postillon, sale, laid et vieux.....

* Nous avons vu depuis peu (en 1651) une chose encore plus étrange. M. de Rostaing, âgé de près de quatre-vingts ans, envoya quérir un peintre flamand, nommé Juste, homme grave et qui avoit bien la moitié d'un siècle, et après lui avoir fait mille compliments sur sa réputation, il lui demanda *la courtoisie*, en lui disant que c'est le fin d'expédier comme cela des gens graves, et qu'en cette occasion une grande barbe blanche c'est un *bouccon' da principe.*

* Il a fait mettre sur son tombeau qu'il avoit eu l'honneur d'être des amis de feu M. le comte (*de Soissons*).

Le cardinal de Richelieu fit exiler M. de Bellegarde à Saint-Fargeau, où il demeura huit ou neuf ans. Feu M. le Prince, qui eut son gouvernement de Bourgogne, voulut aussi avoir Seurre, que M. de Bellegarde avoit

acheté à madame de Mercœur pour en faire une duché, et lui avoit donné son nom. La chose étoit faite de façon que la duché devoit aller à M. de Termes, son frère, et à ses fils ; il en avoit alors. Il fut tué à Montauban (1). M. de Termes mourut le premier, et ne laissa qu'une fille que M. de Bellegarde maria à M. de Montespan. Feu M. le Prince acheta donc Bellegarde, et M. de Bellegarde acheta Choisy, dans la forêt d'Orléans, terre de la maison de l'Hospital, à laquelle il donna le nom de Bellegarde (2). C'est sur cela que M. de Bellegarde d'aujourd'hui, qui est fils de la sœur et s'appelle Gondrin en son nom (on l'appeloit au commencement Montespan), prétend être duc. Il n'a point d'enfants ; mais ses frères, les marquis d'Antin et Termes-Pardaillan, en ont. Il est vrai que ce sont de pauvres garçons pour l'esprit. L'archevêque de Sens est aussi son frère.

Nous avons vu revenir M. de Bellegarde à la cour après la mort du cardinal de Richelieu, et il a porté le deuil de ce prince qui ne pouvoit souffrir sa roupie. Il est vrai qu'il mourut bientôt après.

(1) Le baron de Termes mourut d'une blessure au bras reçue au siége de Clérac le 22 juillet 1621. (P. Anselme, IV, 308.)

(2) Cette belle terre, située dans le département du Loiret, n'est plus connue que sous le nom de *Bellegarde* : confisquée pour cause d'émigration sur M. le président Gilbert de Voisins, elle a été divisée.

VI

M. DE TERMES.

M. de Termes savoit bien mieux la guerre que son frère, et étoit capable de commander, mais M. de Bellegarde ne la savoit point du tout. Il avoit la survivance de la charge de grand-écuyer. C'étoit un fort bel homme de cheval, mais le plus puant homme du monde. Les dames attendoient quelquefois pour le voir passer à cheval. Il eut un coup de fauconneau aux guerres des Huguenots, qui lui mit les deux genoux en dehors; pour réparer ce défaut, il portoit ses jarretières en dedans. Avec tout cela il dansoit fort bien.

Il étoit de fort amoureuse manière. Rien ne fit tant de bruit que la galanterie d'une fille de la Reine-mère, nommée Sagonne. Il alla familièrement coucher avec elle dans le Louvre. La gouvernante fit du bruit; il sauta par la fenêtre, mais il laissa son pourpoint; c'étoit au premier étage du Louvre sur le perron. Les gardes de la porte le laissèrent sauver; il étoit assez aimé, puis on pardonne aisément les crimes d'amour. La demoiselle fut chassée, et lui exilé; mais il refit bientôt sa paix. J'ai ouï dire à un vieux porte-manteau du Roi, nommé Véron, qu'il lui avoit tenu une échelle, à Poissy, pour traverser d'un côté de rue à l'autre, à un troisième étage, afin d'aller voir une religieuse. Il se mit jambe de çà jambe de là sur l'échelle, qui étoit étroite, et revint comme il étoit allé. Il aima encore une autre fille de la feue Reine-mère,

nommée de Bains, aujourd'hui supérieure des Carmélites ; mais il ne fut pas en danger de perdre son pourpoint, comme l'autre fois. Cette fille étoit plus agréable que belle, mais il n'y a jamais eu une plus aimable personne ; elle a toujours eu de la vertu, et ne se fit religieuse que par pure dévotion. On en fait aujourd'hui une béate.

M. de Bellegarde avoit marié M. de Termes avec l'héritière du marquis de Mirebeau-Chabot, en Bourgogne (1). Cette folle épousa depuis ce fou de président Vignier, premier président du parlement de Metz, qui est mort lié et gueux. Mademoiselle du Tillet la fut voir, quand elle eut fait cette extravagance, et lui dit, comme faisant semblant de ne rien savoir : « Que veulent dire vos gens, madame ma mie ? » (elle appeloit ainsi toutes les femmes) ils vous appellent madame Vignier ; vous avez un beau et bon » nom, pourquoi ne vous appellent-ils pas madame » de Termes ? — Hé ! mademoiselle, dit l'autre, c'est » que j'ai épousé M. le président Vignier. — Jésus ! » ma mie, que dites-vous là ? reprit mademoiselle du » Tillet ; si vous aimiez ce garçon, eh bien ! ne pouviez-vous pas en passer votre envie ? Dieu pardonne, » madame ma mie, mais les hommes ne pardonnent » point. »

(1) Catherine Chabot de Mirebeau épousa le baron de Termes le 25 juillet 1615. Devenue veuve, elle se remaria à Claude Vignier, président au Parlement de Metz. Elle mourut en 1662. (*P. Anselme*, IV, 306.)

VII

LA PRINCESSE DE CONTI (1)

La princesse de Conti étoit fille du duc de Guise, que Henri III fit tuer aux états de Blois ; mais avant que de parler de ses galanteries, je dirai quelque chose de celles de sa bisaïeule et de sa mère. Madame de Guise (2), mère de François, duc de Guise, tué au siége d'Orléans par Poltrot, étant amoureuse d'un seigneur de la cour, pour jouir de ses amours et éviter les mauvais bruits, le faisoit conduire la nuit, les yeux bandés, dans sa chambre ; on le remenoit de même. Un de ses amis lui conseilla de couper de la frange du lit, et d'aller après chez toutes les dames, pour voir s'il trouveroit de la frange semblable. Il découvrit ainsi qui étoit la dame, et au premier rendez-vous il le lui fit connoître ; mais cette impertinente curiosité rompit leur commerce. M. d'Urfé a mis cette histoire dans l'*Astrée*, sous le nom d'*Alcippe*, père de Céladon, c'est-à-dire père de M. d'Urfé lui-même ; et ce pourroit bien être en effet quelqu'un de sa maison, car ce qu'il dit ensuite de la délivrance de son ami est véritable, et

(1) Louise de Lorraine, fille du duc de Guise, dit *le Balafré*, femme de François de Bourbon-Conti, troisième fils de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé. Née en 1577, elle épousa le prince de Conti en 1605, et mourut à Eu en 1631.

(2) Antoinette de Bourbon. C'étoit une honnête femme ; ce conte ne lui convient pas trop bien. (T.)

le roi François I[er] l'ayant su, s'écria : « Ah ! le paillard (1) ! » Ensuite ce M. d'Urfé, qui avoit délivré son ami, en écrivant à quelqu'un de la cour, signa par galanterie : *Le Paillard*. Depuis quelques-uns de cette maison ont eu ce nom-là pour nom de baptême ; au moins l'ai-je ainsi ouï dire. Cela me fait souvenir d'une bonne maison d'Auvergne qu'on appelle d'Aché, au moins signent-ils ainsi, mais leur véritable nom est fort vilain : ils se nomment *Merdezac*, et on dit que c'est un sobriquet qui fut donné à un de leurs prédécesseurs, dans je ne sais quelle bataille, où, quoiqu'il lui eût pris un dévoiement, il ne se retira point du combat et y fit merveilles.

Le Balafré, père de la princesse de Conti, fut beaucoup plus malheureux en femme que son grand-père. La sienne (2) se gouvernoit fort mal. Un de ses amis, croyant qu'il ne s'en apercevoit point, voulut tenter s'il pourroit le lui dire ; il lui raconta donc qu'il avoit un ami dont la femme ne vivoit pas bien, et qu'il le prioit de lui dire s'il lui conseilloit de le découvrir à cet ami ; « car j'en suis si assuré, ajouta-» t-il, que je le puis prouver facilement. » Le Balafré, qui avoit bon nez, lui répondit : « Pour moi, je poi-» gnarderois qui me viendroit dire une chose comme

(1) Voyez l'*Histoire d'Alcippe*, dans l'*Astrée*. Toute la colère de la grande dame se tourna contre celui qui avoit fait découvrir le secret. D'Urfé raconte que l'ami fut jeté dans les cachots de la citadelle d'Usson, mais que l'amant, déguisé en paysan, parvint, avec onze de ses compagnons d'armes, à s'emparer de la place, et délivra ainsi le prisonnier. (*L'Astrée*, 1re partie, liv. II, p. 65. Lyon, Simon-Rigault, 1631.) Jean d'Urfé, qui vivoit sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, se qualifioit *Paillard d'Urfé, chevalier, conseiller et chambellan du Roi*. (*P. Anselme*. VIII, 499.)

(2) Elle étoit de Clèves, cadette de madame de Nevers, mère de M. de Mantoue. (T.)

» cela. — Ma foi ! reprit l'autre, je ne le dirai donc point » à mon ami, car il pourroit bien être de votre humeur. »

Il lui fit pourtant la peur tout entière, à ce qu'on dit ; car un jour qu'elle se trouvoit un peu mal, après avoir témoigné qu'il avoit quelque chose dans l'esprit qui le chagrinoit fort, il lui dit d'un ton assez étrange qu'il falloit qu'elle prît un bouillon ; elle lui dit qu'elle n'en avoit point de besoin. « Vous m'excu- » serez, madame, il en faut prendre un. » Et de ce pas en envoya quérir un à la cuisine. Elle, qui n'avoit pas la conscience trop nette, crut fermement qu'il la vouloit dépêcher, et lui demanda en grâce qu'elle ne prît ce bouillon que dans une demi-heure. On dit qu'elle employa ce temps-là à se préparer à la mort, sans en rien dire toutefois, et qu'après elle prit le bouillon qu'il lui envoya, qui n'étoit qu'un bouillon à l'ordinaire.

Saint-Mégrin (1), qu'on a cru père de feu M. de Guise, parce qu'il étoit camus comme lui, étoit son galant. M. de Mayenne, qui n'entendoit pas raillerie, le fit assassiner. Il en fit autant à Sacremore, qu'on accusoit de coucher avec la fille de madame de Mayenne. Ce Sacremore étoit un gentilhomme dont je n'ai pu savoir autre chose.

M. de Mayenne, pour attraper sa femme (2), qui

(1) Paul Estuer de Caussade, comte de Saint-Mégrin, fut assassiné au sortir du Louvre, le 21 juillet 1578. C'étoit un des mignons de Henri III, qui lui fit faire à Saint-Paul des obsèques magnifiques ; mais on ne fit aucunes poursuites, « Sa Majesté » estant bien avertie que le duc de Guise l'avoit fait faire pour le » bruit qu'avoit ce mignon d'entretenir sa femme. » (*Journal de Henri III*, collection Petitot, Ire série, XLV, 172.)

(2) Madame de Mayenne étoit héritière de Tende. Elle étoit veuve de M. de Montpézat. Devenue héritière, M. de Mayenne l'épousa. (T.)

s'inquiétoit fort de ce qu'il sortoit la nuit, faisoit mettre son valet, avec sa robe de chambre, auprès d'une table, avec bien des papiers, comme s'il eût travaillé à quelque grande affaire ; ce valet, de loin, faisoit signe de la main à madame de Mayenne qu'elle se retirât, et elle se retiroit par respect.

Mademoiselle de Guise, depuis princesse de Conti, fut cajolée de plusieurs personnes, et entre autres du brave Givry (1). On dit qu'en ayant obtenu un rendez-vous, elle s'avisa par galanterie de se déguiser en religieuse. Givry monta par une échelle de corde ; mais il fut tellement surpris de trouver une religieuse au lieu de mademoiselle de Guise, qu'il lui fut impossible de se remettre, et il fallut s'en retourner comme il étoit venu. Depuis il ne put obtenir d'elle un second rendez-vous ; elle le méprisa, et Bellegarde (2) acheva l'aventure (3). Il est vrai que, de peur de semblable surprise, elle ne se déguisa point en religieuse. J'ai ouï dire que ce fut sur le plancher, dans la chambre de madame de Guise même, qui étoit sur son lit, et qui, s'étant trouvée assoupie, avoit fait tirer les rideaux pour dormir. Mademoiselle de Vitry (4), confidente de mademoi-

(1) Anne d'Anglure, seigneur de Givry ; il épousa Marguerite Hurault, fille du chancelier de Cheverny.

(2) Bellegarde prit un homme qui se sauvoit de Paris. Cet homme lui donna le portrait au crayon de mademoiselle de Guise. Elle n'avoit que quinze ans quand on fit ce portrait. Ce fut par là qu'il commença à en devenir amoureux. Six ans devant que de mourir, elle recouvra ce portrait et le dit à madame de Rambouillet, qui la fut voir ce jour-là même ; elle en avoit une grande joie. (T.)

(3) Dans les *Amours d'Alcandre* on voit la naissance de cette galanterie. (T.)

(4) Sœur de madame de Simier ; elle mourut sans alliance.

selle de Guise, étoit la Dariolette (1). La belle, quand ce vint aux prises, fit *ouf*, la mère se réveilla, et demanda ce que c'étoit : « C'est, répondit la confi- » dente, que mademoiselle s'est piquée en travail- » lant. » Avant cela, durant une trève de peu d'heures, Bellegarde et Givry vinrent causer à la porte de la Conférence avec madame et mademoiselle de Guise. M. de Nemours (2), amoureux aussi bien qu'eux de cette jeune princesse, nonobstant la trève, fit tirer sur eux. Bellegarde se retire, et Givry, qui étoit plus brave que lui, lui crioit : « Quoi, Belle- » garde, tu fais retraite devant cette beauté ! » Enfin Givry, voyant qu'elle le quittoit, lui écrivit un billet que je mettrai ici, parce que c'est un des plus beaux billets qu'on puisse trouver :

BILLET DE M. DE GIVRY A MADEMOISELLE DE GUISE.

« Vous verrez, en apprenant la fin de ma vie, que

(1) Dariolette étoit la confidente de l'infante Elisenne, mère d'Amadis de Gaule. Le rôle que joue Dariolette dans l'ancien roman a fait donner ce nom aux suivantes qui se font entremetteuses d'amour. Scarron, livre 4 du *Virgile travesti*, dit de la sœur de Didon :

Qu'en cas de la nécessité,
Elle eût été Dariolette

(2) Celui qui après fut le tyran de Lyon. Il étoit frère de mère de M. de Guise, tué à Blois. Leur mère, fille de la duchesse de Ferrare (Rénée), qui étoit fille de France, avoit épousé M. de Guise, puis M. de Nemours. (T.)—On peut voir sur les cruautés du duc de Nemours, et sur ses projets de se constituer dans le midi un état indépendant, le *Journal de la Ligue, du 17 mai au 6 novembre* 1593, publié pour la première fois dans la *Revue Rétrospective*, IIe série. XI, 119 ; et l'excellente *Notice sur Jacques-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours*, par M. Pericaud aîné. Lyon, 1827, in-8°. (*Archives du Rhône*.)

» je suis homme de parole, et qu'il étoit vrai que je » ne voulois vivre qu'autant que j'aurois l'honneur » de vos bonnes grâces. Car, ayant appris votre chan- » gement, je cours au seul remède que j'y puisse » apporter, et vais périr sans doute, puisque le ciel » vous aime trop pour sauver ce que vous voulez » perdre, et qu'il faudroit un miracle pour me tirer » du péril où je me jetterai. La mort que je cherche » et qui m'attend m'oblige à finir ce discours. Voyez » donc, belle princesse, par mon respectueux dés- » espoir, ce que peuvent vos mépris, et si j'en étois » digne. »

En effet, il s'engagea si fort parmi les ennemis, au siége de Laon, qu'il y fut tué. On lui avoit prédit depuis peu, à ce que j'ai entendu dire, qu'il mourroit *devant l'an*, et cela se pouvoit entendre devant l'année, ou devant la ville de Laon (1).

Je dirai encore un mot de ce M. de Givry. Il avoit aimé autrefois une dame, dont je n'ai pu savoir le nom. Comme il la pressoit, car il voyoit bien qu'elle l'aimoit, elle lui dit un jour en soupirant : « Si vous » saviez en quelle peine je suis, vous auriez pitié de » moi. Je ne puis me résoudre à vous perdre, et si je » vous accorde ce que vous me demandez, je mour- » rai, sans doute, de déplaisir. » Le cavalier, qui connut aux larmes et à la manière dont la belle parloit, que ce n'étoit point une feinte, en fut si touché, qu'encore qu'il fût persuadé qu'il n'avoit qu'à persévérer pour tout avoir, il lui dit, en prenant le ciel à

(1) Le chancelier de Cheverny, son beau-père, dit dans ses Memoires que Givry allant reconnoître un flanc contre lequel il vouloit faire pointer un canon, fut tué *devant Laon*. (*Memoires de Cheverny*, collection Petitot. IIe serie. XXXVI, 281.)

témoin, que jamais il ne lui en parleroit, et qu'il l'aimeroit désormais comme sa sœur.

Mademoiselle de Guise se gouverna ensuite de sorte qu'il n'y avoit que le prince de Conti capable de l'épouser (1). C'étoit un stupide.

En une petite ville où la cour passoit, le juge qui venoit de haranguer le Roi s'adressa après à la princesse de Conti, qu'il prit pour la Reine. Le Roi dit tout haut : « Il ne se trompe pas trop, elle l'auroit » été, si elle eût été sage. » On dit que comme elle prioit M. de Guise, son frère, de ne jouer plus, puisqu'il perdoit tant : « Ma sœur, lui dit-il, je ne joue» rai plus quand vous ne ferez plus l'amour. — Ah ! » le méchant ! reprit-elle, il ne s'en tiendra jamais. »

Elle avoit beaucoup d'esprit; elle a même écrit une espèce de petit roman qu'on appelle *les Adventures de la cour de Perse* (2), où il y a bien des choses arrivées de son temps. Elle étoit humaine et charitable ; elle assistoit les gens de lettres, et servoit qui elle pouvoit. Il est vrai qu'elle étoit implacable pour

(1) François de Bourbon-Conti, mort en 1614. Il parloit avec difficulté, et comme il avoit été taillé dans sa première jeunesse, on le croyoit hors d'état d'avoir des enfants. (*P. Anselme*, I, 333.)

(2) *Les Adventures de la cour de Perse, où sont racontées plusieurs histoires d'amour et de guerre arrivées de notre temps ;* Paris, Pomeray, 1629, in-8°. Jusqu'à présent on avoit attribué cet ouvrage à Jean Beaudouin. (Voy. le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier.) On s'accorde à regarder la princesse de Conti comme l'auteur de l'*Histoire des amours du grand Alcandre*, insérée dans le *Recueil des diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III* ; Cologne, P. du Marteau, 1663, in-12. Cet ouvrage contient le tableau des galanteries de Henri IV, sous le nom du *grand Alcandre ;* la princesse de Conti y est désignée sous le nom de *Milagarde*.

celles qu'elle soupçonnoit d'avoir débauché ses galants. Vers la fin de sa vie, elle devint insupportable sur la grandeur de sa maison, et se mit si fort ses intérêts dans la tête qu'elle faisoit des choses étranges pour cela. Dans cette vision, passant un jour avec feu madame la comtesse de Soissons devant la porte du Petit-Bourbon, qui regarde sur l'eau, elle lui fit remarquer qu'on y voyoit encore un reste de la peinture jaune dont elle fut barbouillée autrefois, quand le connétable de Bourbon se retira (1). « Il faut avouer, dit madame la comtesse, » que nos rois ont été bien négligents de ne pas jaunir la muraille de l'hôtel de Guise (2). » Madame la princesse de Conti dit aussi à madame la comtesse : « Vous m'êtes bien obligée de n'avoir point » fait d'enfants (3). — En vérité, lui répondit l'autre, » pas tant que vous penseriez ; nous sommes fort » persuadés qu'il n'a pas tenu à vous. »

Lorsque le cardinal de Richelieu l'envoya en exil dans la comté d'Eu, elle logea vers Compiègne chez un gentilhomme, nommé M. de Jonquières, parce que son carrosse rompit. Il y avoit là-dedans trois ou quatre grands garçons ; elle ne laissa pas le lende-

(1) « Après la mort de Charles de Bourbon, on fit peindre de » jaune la porte et le seuil de son hôtel à Paris, devant le Louvre. C'étoit la coutume du temps passé, pour déclarer un » homme traître à son roi, de peindre sa porte de jaune, et de » semer du sel dans sa maison, comme on fit dans celle de » M. l'amiral de Châtillon. » (*Dictionnaire de Trévoux*.) On a détruit le Petit-Bourbon, qui étoit l'hôtel du connétable, pour élever à sa place la colonnade du Louvre.

(2) Elle l'a été depuis. (T.)

(3) Les enfants du prince de Conti auroient exclu du trône la branche de Soissons, issue du second mariage du prince de Condé.

main devant eux de se plâtrer, mais avec un pinceau, le visage, la gorge et les bras. Le soir qu'elle y arriva, pour passer son chagrin, elle demanda quelque livre, et lut avec plaisir un vieux *Jean de Paris* tout gras, qui se trouva dans la cuisine.

L'*Historiette* de M. de Bassompierre parlera encore d'elle.

VIII

PHILIPPE DESPORTES (1).

Philippe Desportes étoit de Chartres et d'assez basse naissance, mais il avoit bien étudié. Il fut clerc chez un procureur à Paris. Ce procureur avoit une femme assez jolie, à qui ce jeune clerc plaisoit un peu trop. Il s'en aperçut, et un jour que Desportes étoit allé en ville, il prit ses hardes, en fit un paquet, et les pendit au maillet de la porte de l'allée avec cet écriteau : « Quand Philippe reviendra, il n'aura qu'à » prendre ses hardes et s'en aller. » Desportes prend son paquet et s'en va à Avignon (peut-être que la cour étoit vers ce pays-là), sur le pont, où les valets à louer se tiennent, comme à Paris sur les degrés du Palais. Il entendit quelques jeunes garçons qui disoient : « M. l'évêque du Puy a besoin d'un secré» taire. » Desportes va trouver l'évêque, qui étoit alors à Avignon. Sa physionomie plut à ce prélat. Étant au service de M. du Puy, qui étoit de la maison de Senecterre, il devint amoureux de sa nièce, sœur

(1) Philippe Desportes, né à Chartres en 1546, mort dans son abbaye de Bonport le 5 octobre 1606.

de mademoiselle de Senecterre, dont nous parlerons ensuite. Cette maîtresse s'appelle *Cléonice* dans ses ouvrages (1).

Ce fut du temps qu'il étoit à ce prélat qu'il commença à se mettre en réputation, par une pièce de vers qui commence ainsi :

O nuit, jalouse nuit, etc. (2)

Il se garda bien de dire que ce n'étoit qu'une traduction, ou du moins une imitation de l'Arioste. On y mit un air, et tout le monde la chanta.

Un peu avant sa mort, il eut le déplaisir de voir un livre avec ce titre : *la Conformité des Muses italiennes et des Muses françoises* (3), où les sonnets qu'il avoit imités ou traduits étoient placés vis-à-vis des siens.

Il fit sa grande fortune durant la faveur de M. de Joyeuse, dont il étoit tout le conseil. Il eut quatre

(1) On lit dans les *Anecdotes historiques et littéraires sur Philippe Desportes, abbé de Tiron, et ses ouvrages*, par Dreux du Radier, insérées au *Conservateur* de septembre 1757 : « Cléonice » fut la troisième dame à qui la muse de Desportes fut consa- » crée à l'âge de trente-deux ou trente-trois ans. Cette Cléonice » étoit Héliette de Vivonne de la Châtaigneraie... Il est parlé de » cette demoiselle dans le sonnet de Ronsard imprimé à la suite » des amours de Cléonice, où il lui donne le nom véritable d'*Hé-* » *liette*, et Desportes a fait l'épitaphe d'Héliette de Vivonne de » la Châtaigneraie à la fin de ses *Diverses Amours*. »

(2) *Œuvres de Desportes*. Rouen, Raphael du Petit-Val, 1611, pag. 518.

(3) N'est-ce pas plutôt *les Rencontres des Muses de France et d'Italie*, 1604, in-4°? Desportes, s'il éprouva du déplaisir de ce rapprochement, comme le dit Tallemant, eut l'art de le déguiser, et répondit de bonne grâce « qu'il avoit pris aux Italiens plus » qu'on ne disoit, et que si l'auteur l'avoit consulté, il lui auroit » fourni de bons Mémoires. »

abbayes qui lui valoient plus de quarante mille livres de rente (1). M. de Joyeuse le mit si bien avec Henri III, qu'il avoit grande part aux affaires. Ce fut alors qu'il fit beaucoup de bien aux gens de lettres, et leur fit donner bon nombre de bénéfices.

Je ne sais si ce fut lui qui mit chez le Roi un nommé Autron, dont Sa Majesté se servoit pour les harangues qu'il avoit à faire ; mais il ne l'avoit pas bien averti de ne pas se railler de son maître, car le Roi, suant la v..... à Saint-Cloud, demanda un jour à Autron ce qu'on disoit à Paris. « Sire, dit-il étourdiment, » on dit qu'il fait bien chaud à Saint-Cloud.» Le Roi se fâcha et lui dit qu'il se retirât.

Desportes cependant quitta le parti du Roi pour suivre messieurs de Guise, parce qu'il crut qu'infailliblement il succomberoit. Il se retira à Rouen avec l'amiral de Villars, auprès duquel il avoit tenu même place qu'auprès de M. de Joyeuse. Depuis pourtant l'amiral et lui se brouillèrent ; en voici l'occasion :

La reine Catherine de Médicis avoit une fille d'honneur, nommée mademoiselle de Vitry, qui étoit galante, agréable et spirituelle. Desportes lui fit une fille. Comme elle étoit chez la Reine, on dit qu'elle alla accoucher un matin au faubourg Saint-Victor, et que le soir elle se trouva au bal du Louvre, où même elle dansa, et on ne s'en aperçut que par une perte de sang qui lui prit. Elle disoit plaisamment que les femmes se moquoient de prendre la ceinture de sainte Marguerite, elles qui pouvoient crier tout leur soûl ; mais que c'étoit aux filles à la mettre,

(1) Desportes étoit chanoine de la Sainte-Chapelle, abbé de Tiron, de Bonport, de Josaphat, des Vaux-de-Cernai, et d'Aurillac. (*Dreux du Radier.*)

puisqu'elles n'osoient faire un pauvre *hélas!* Depuis, comme il arrive entre amants, elle n'aima plus M. Desportes et le mit mal avec l'amiral de Villars, qui, quoiqu'elle fût déjà sur le retour, étoit devenu amoureux d'elle à toute outrance. Malicieusement elle dit à l'amiral que s'il avoit toujours Desportes avec lui, on croiroit qu'il ne faisoit rien que par son conseil, et que cet homme le régentoit toujours; car c'étoit par le crédit de Desportes que l'amiral avoit été fait ce qu'il étoit. L'amiral en étoit si fou, qu'en Picardie, allant au combat où il fut tué, après avoir fait sa paix avec Henri IV, il se mit à baiser un bracelet de cheveux de madame de Simier (c'est ainsi qu'elle s'appela après), et dit à M. de Bouillon qui lui en faisoit honte : « En bonne foi, j'y crois » comme en Dieu. » Il ne laissa pas d'y être tué (1).

M. Desportes eut fantaisie d'avoir tout le patrimoine de sa famille : c'étoit une fantaisie un peu poétique. Il avoit un frère et six sœurs, dont trois ne lui voulurent pas vendre leur part. Il ne leur fit point de bien. Il en fit aux autres, et principalement à son frère.

Régnier, poète satirique, son neveu, ne fut à son aise qu'après la mort de Desportes : alors le maréchal d'Estrées lui fit donner une abbaye de cinq mille livres de rente. Il avoit déjà une prébende de Chartres.

Desportes étoit en si grande réputation, que tout le monde lui apportoit des ouvrages, pour en avoir

(1) André-Baptiste de Brancas, de Villars, amiral de France, fut fait prisonnier par les Espagnols, et tué de sang-froid par ordre de leur commissaire-général Contreras, le 24 juillet 1595. (P. Anselme, V, 287.)

son sentiment. Un avocat lui apporta un jour un gros poème qu'il donna à lire à Régnier, afin de se délivrer de cette fatigue ; en un endroit cet avocat disoit :

Je bride ici mon Apollon.

Régnier écrivit à la marge :

Faut avoir le cerveau bien vide
Pour brider des Muses le roi ;
Les dieux ne portent point de bride,
Mais bien les ânes comme toi.

Cet avocat vint à quelque temps de là, et Desportes lui rendit son livre, après lui avoir dit qu'il y avoit bien de belles choses. L'avocat revint le lendemain tout bouffi de colère, et lui montrant ce quatrain, lui dit qu'on ne se moquoit pas ainsi des gens. Desportes reconnoît l'écriture de Régnier, et il fut contraint d'avouer à l'avocat comme la chose s'étoit passée, et le pria de ne lui point imputer l'extravagance de son neveu. Pour n'en faire pas à deux fois, j'ajouterai que Régnier mourut à trente-neuf ans à Rouen, où il étoit allé pour se faire traiter de la v..... par un nommé Le Sonneur. Quand il fut guéri, il voulut donner à manger à ses médecins. Il y avoit du vin d'Espagne nouveau; ils lui en laissèrent boire par complaisance; il en eut une pleurésie qui l'emporta en trois jours.

Desportes, sous le règne de Henri IV, ne laissa pas d'être en estime; et un jour le Roi lui dit en riant, en présence de madame la princesse de Conti : « *Monsieur de Tiron* (c'étoit sa principale abbaye), il faut » que vous aimiez ma nièce (1): cela vous réchauffera

(1) Le roi appeloit ainsi madame la princesse de Conti, quand il vouloit l'obliger. (T.)

» et vous fera faire encore de belles choses, quoique » vous ne soyez plus jeune. » La princesse lui répondit assez hardiment : « Je n'en serois pas fâchée ; il en a aimé de meilleure maison que moi. » Elle entendoit la reine Marguerite, que Desportes avoit aimée lorsqu'elle n'étoit encore que reine de Navarre.

Ce fut lui qui fit la fortune du cardinal du Perron, qui étoit sa créature. Quand il le vit cardinal, il fut bien empêché comment lui écrire, car il ne se pouvoit résoudre à traiter de *monseigneur* un homme qu'il avoit nourri si long-temps. Il trouva un milieu, et lui écrivit *domine*.

Mais il faut reprendre madame de Simier (1) ; aussi bien nous ne saurions trouver un endroit qui lui soit plus propre que celui-ci.

Elle avoit eu, étant fille de la Reine, une promesse de mariage du jeune Randan (de La Rochefoucauld), et lui, pour s'en dégager, fut contraint de lui donner six mille écus. Après cela, elle s'en alla au Louvre avec une robe de plumes, et dit : « L'oiseau » m'est échappé, mais il y a laissé des plumes. » Madame de Randan, mère du cavalier, qui étoit présente, répondit : « Ce ne sont que de celles de la » queue ; cela ne l'empêchera pas de voler. » Elle disoit plaisamment qu'elle envoyoit assez souvent ses pensées au rimeur ; c'est-à-dire qu'elle les envoyait à Desportes pour les rimer. Elle fit pourtant des vers elle-même, mais ce ne fut qu'à quarante ans. On a remarqué, soit qu'effectivement elle fût encore belle, ou que s'étant mise à étudier, elle en fût devenue encore plus spirituelle et plus divertis-

(1) Mademoiselle de Vitry, fille d'honneur de Catherine de Medicis, dont il vient d'être question dans cet article.

sante, qu'elle a fait beaucoup plus de bruit à cet âge-là qu'en sa jeunesse.

On fit cette épigramme, à laquelle elle répondit :

> Contre toute loi naturelle,
> Vous renversez le droit humain ;
> La plus jeune (1) est la m.........
> Et la plus vieille est la p.....

Elle la retourna ainsi :

> Selon toute loi naturelle,
> C'est conserver le droit humain :
> La plus laide est la m.........
> Et la plus belle est la p.....

Elle fit *la Magdelaine*, en trois parties ; c'étoient pour la plupart des traductions du Tansille (2). Elle les envoya toutes trois au cardinal du Perron. Il dit à celui qui lui en demanda son avis de la part de la dame : « Dites-lui qu'elle a fait admirablement bien » la première partie de la vie de la Magdelaine. » Un jour qu'elle lui demanda si faire l'amour étoit véritablement un péché mortel : « Non, dit-il, car si » cela étoit, il y a long-temps que vous en seriez » morte. »

(1) Mademoiselle de Vitry, sa sœur, qui ne fut point mariée. Il en est parlé précédemment dans l'*Historiette* de la princesse de Conti. (T.) (*Voyez* pag. 123 de ce volume.)

(2) Tansillo (Louis), poète italien, né à Venosa vers 1510, mort à Teano, dans le royaume de Naples, en 1568. Ses principaux ouvrages sont : *Il Vendemmiatore,* poème dont la première édition parut à Naples, in-4°, 1534 ; et *le Lagrime di san Pietro,* que Malherbe a imitées, en les abrégeant. Elles sont suivies des *Lagrime di S. Maria Maddalena, del signor Erasmo, delli signori di Valvasone. In Genova* (Gènes), *appresso Girolamo Bartoli.* 1577, in-8. L'imitation qu'en a faite madame de Simier ne nous est pas parvenue

IX

LE CARDINAL DU PERRON (1).

Le cardinal du Perron étoit fils d'un ministre nommé David (2). Il changea de religion et vint à Paris, où il fit connoissance avec l'abbé de Tiron, qui en faisoit cas à cause de son esprit. Du Perron étoit fort colère et fort vindicatif. En un cabaret, il prit querelle avec un homme, et quelque temps après, ayant rencontré ce même homme, il le fit tenir par trois ou quatre autres qu'il avoit avec lui, et le poignarda. Le voilà en prison. Desportes, alors en grand crédit, composa avec les parents du mort pour deux mille écus qu'il prêta à du Perron. Ses vers lui acquirent de la réputation, et aussi la facilité qu'il avoit à parler. Il fit un jour un discours devant Henri III, pour prouver qu'il y avoit un Dieu, et, après l'avoir fait, il offrit de prouver, par un discours tout contraire, qu'il n'y en avoit point. Cela déplut au Roi, et il fut comme chassé de la cour.

Dans cette misère, une fois que le Roi alloit au bois de Vincennes, il se tint sur le chemin, et comme il vit le carrosse du Roi à portée de sa voix, il se mit à crier : « Sire, ayez pitié du pauvre du Perron ; » et

(1) Du Perron (Jacques Davy, cardinal), né le 25 novembre 1556, d'une famille protestante réfugiée, mort le 5 septembre 1618.

(2) Quand le cardinal fut grand seigneur, il signa *d'Avit* pour se dépayser et faire croire qu'il étoit d'une maison qui s'appeloit Avit. (T.)

il continua jusqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue. Quelques personnes persuadèrent au Roi, comme apparemment c'étoit la vérité, que le pauvre homme n'avoit offert de faire ce discours opposé à l'autre que pour faire parade de son esprit; qu'il avoit le fond bon et qu'il ne péchoit que par emportement. Il suivit le Roi à Tours, et s'adonna, car c'étoit son talent, à lire les livres de controverse. Il fut fait évêque d'Évreux (en 1591); et ce fut lui qui instruisit Henri IV en la religion catholique. On le fit quelque temps après archevêque de Sens, et enfin cardinal (en 1604). Le pape y eut de la répugnance, et disoit : « *Non bastava al figlio d'un eretico d'esser vescovo;* » *vuol ancora esser cardinale.* »

A propos du pape, l'archevêque de Reims, Léonor de Valençay (1) dans un *Traité de la puissance du pape* (2), dit que le cardinal du Perron souffrit qu'on lui donnât un coup de gaule dans la cérémonie de l'absolution de Henri IV, et que ce fut sur la parole qu'on lui donna de l'avancer, comme en effet il fut fait cardinal ensuite. Henri IV ne le sut que quatre mois avant de mourir, et on raconte qu'il disoit qu'il se ressentiroit de ce coup de gaule. Vous verrez que ce coup de gaule, auquel M. du Perron consentit, fit résoudre le pape. Il vainquit enfin la répugnance qu'il avoit à le faire cardinal.

Il rapporta la v..... de Rome et en mourut. En

(1) Léonor d'Estampes-Valençay, évêque de Chartres, transféré à l'archevêché de Reims en 1641.

(2) Il ne paroît pas que Léonor d'Estampes ait publié sur cette matière un traité *ex professo;* c'est plutôt dans une déclaration qu'en 1626 il fit conjointement avec l'évêque de Soissons, qu'il aura avancé ce fait. (Voyez la *Bibliothèque chartraine* de D. Liron. Paris, 1719, in-4°, pag. 245.)

mourant, il ne voulut jamais dire autre chose, quand il prit l'hostie, sinon qu'il la prenoit comme les apôtres l'avoient prise. On disoit qu'il avoit voulu mourir en fourbe, comme il avoit vécu. C'étoit un fort bel homme. Il dit une fois une assez plaisante chose d'un prédicateur qui disoit : *M. saint Augustin, M. saint Jérôme*, etc. : « Vraiment, dit-il, il paroit » bien que cet honnête homme n'a pas grande fa- » miliarité avec les Pères, car il les appelle encore » *monsieur*. »

X

L'ARCHEVÊQUE DE SENS,

FRÈRE DU PRÉCÉDENT (1).

Son frère, qui fut archevêque de Sens après lui, étoit un fort ridicule personnage. Avant la mort de son frère on l'appeloit l'*Ambigu*, car il n'étoit ni d'église, ni de robe, ni d'épée, ni ignorant, ni savant. Il faut lire la pièce que Bautru fit contre lui, qu'il a intitulée *l'Ambigu* (2). Quand son frère alla à

(1) Du Perron (Jean Davy), archevêque de Sens, mort en 1621.

(2) « M. de Bautru a fait une satire contre l'*Ambigu*. L'Am- » bigu étoit frère de M. le cardinal du Perron. On ne pouvoit » pas, disoit-il, décider s'il étoit jour ou nuit lorsqu'il vint au » monde. Il étoit hermaphrodite, et la sage-femme, lorsqu'il fut » né, dit à sa mère : « Madame, votre fils est une fille, et votre » fille est un garçon. » On le nomma *Lysique*, afin qu'on ne pût » distinguer si c'étoit le nom d'un homme ou d'une femme. Il » mit un ouvrage en lumière ; mais on ne pouvoit pas dire pour » cela qu'il fût auteur, parce que c'étoit une traduction. » (*Menagiana*.)

Rome, il fut long-temps à décider s'il l'y mèneroit ou non, et il disoit plaisamment que cet homme étoit si *ambigu*, qu'il rendoit ambiguës toutes les choses qui le concernoient. Quand il fut fait archevêque, pour montrer qu'il savoit du latin, il traduisit toutes les harangues de Quinte-Curce et le traité *de Amicitiâ* de Cicéron ; mais il ôta sur ce point-là l'*ambiguité* où l'on avoit été jusques alors, car il persuada tous ceux qui s'y connoissoient qu'il n'entendoit pas cette langue. Ces traductions pourtant furent estimées de toute la cour ; mais c'étoit en un temps où l'on peut dire que l'on *donnoit* la réputation. On ne laissoit pas de dire que les cadets avoient perdu leur procès, car le cadet de Desportes et celui de Bertaut approchoient encore moins de leurs aînés que cet *ambigu* du cardinal.

XI

LE DUC DE SULLY (1).

On a dit, et soutenu, qu'il venoit d'un Ecossais nommé Bethun, et non de la maison des comtes de

(1) J'ai tiré la plus grande part de ceci d'un manuscrit qu'a fait feu M. Marbault, autrefois secrétaire de M. du Plessis Mornay, sur les Mémoires de M. de Sully, dont il montre presque partout la fausseté pour les choses qui concernent l'auteur. J'ai extrait de cet écrit ce qu'on n'oseroit publier quand on l'imprimera. (T.) Les *Remarques sur les Mémoires de Sully*, par Marbault, secrétaire de du Plessis-Mornay, ont été publiées, en 1837, par MM. Michaud et Poujoulat, dans la *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, IIe série, tom. II. (Voyez la notice historique sur Tallemant, pag. 54.)

Béthune de Flandre. Il y avoit un Écossais archevêque de Glascow qu'il traitoit de parent. Par sa vision d'être allié de la maison de Guise par la maison de Coucy, issue, dit-il, de l'ancienne maison d'Autriche, comme s'il réputoit à déshonneur d'être parent de l'empereur et du roi d'Espagne, il alla s'offrir à MM. de Guise contre M. le comte de Soissons. Le Roi (1) lui manda par M. du Maurier, huguenot, depuis ambassadeur en Hollande, qu'il le rendroit si petit compagnon, qu'il lui feroit bien voir que la maison de Guise n'en seroit pas mieux pour avoir son appui ; qu'il étoit un ingrat, lui qu'il avoit élevé de rien, de s'aller offrir contre un prince du sang à ceux qui avoient tâché d'ôter la couronne et la vie à son bienfaiteur. M. du Maurier ne dit pas la moitié de ce que le Roi lui avoit donné charge de dire ; cependant mon homme fut si abattu que c'étoit une pitié, car comme dans la prospérité il étoit insolent, de même il étoit lâche et failli de cœur dans l'adversité.

Il eut une querelle ensuite avec M. le comte de Soissons pour quelques assignations où il rebuta fort ce prince. Ceux de Lorraine s'offrirent à lui pour lui rendre la pareille, dont le Roi fut fort irrité. Ce qu'il conte d'une autre querelle avec M. le comte pour un logement à Châtellerault est faux (2) : M. le comte lui eût passé l'épée au travers du corps. Quoiqu'il fût gouverneur du Poitou, il n'y avoit pourtant nul crédit.

Il se vante d'avoir fait donner le gouvernement de Provence à feu M. de Guise (3), et M. le chan-

(1) Henri III.

(2) *Économies royales*, collection Petitot, IIe série, VI, 285.

(3) *Ibid.* II, 344.

celier de Cheverny fit ses protestations contre cela (1). Il blâme M. d'O (2), qui pourtant avoit les mains nettes, et qui, au lieu de s'enrichir dans la surintendance, y mangea son bien.

Il passe par-dessus M. de Sancy, comme s'il n'avoit point été surintendant (3). M. de Sancy fut chassé pour avoir dit au Roi, au siége d'Amiens, comme il lui demandoit conseil sur son mariage avec madame de Beaufort, en présence de M. de Montpensier, que « p..... pour p....., il aimeroit mieux la » fille d'Henri II (4) que celle de madame d'Estrées, » qui étoit morte au bordel ; » et pour avoir dit aussi à madame la duchesse (5) même, qui disoit qu'un gentilhomme de ses voisins avoit mis ses enfants sous le poêle en épousant celle dont il les avoit eus, « que cela étoit bon pour un gentilhomme à héritage » de cinq ou six mille livres de rentes, mais que » pour un royaume elle n'en viendroit jamais à » bout, et que toujours un bâtard seroit un fils de » p..... » A la vérité ces paroles sont un peu bien rudes, mais le Roi devoit considérer que M. de Sancy étoit homme de bien, et qu'il lui avoit rendu de grands services (6).

Il avoit en effet soudoyé à ses dépens les Suisses qu'il amena en grand nombre à Henri IV (7). Il mou-

(1) *Mémoires de Cheverny*, collect. Petitot, I[re] série, XXXVI, p. 283.

(2) *Économies royales*, collection Petitot, II[e] série, VI, 345. *Remarques de Marbault*, p. 20.

(3) *Ibid.*

(4) Marguerite de France, première femme de Henri IV.

(5) Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

(6) *Remarques de Marbault*, p. 23.

(7) Harlay de Sancy, pour procurer des secours à Henri IV,

rut pauvre avec un arrêt de défense dans sa poche. Plusieurs fois il lui est arrivé d'être pris par les sergents ; il se laissoit mener jusqu'à la porte de la prison, puis il leur montroit son arrêt et se moquoit d'eux.

Il avoit un fils qui fut page de la chambre de Henri IV. Las de porter le flambeau à pied, il trouva moyen d'avoir une haquenée. Le Roi le sut et lui fit donner le fouet. Il juroit toujours *pa la mort ;* on l'appeloit *Palamort.* C'étoit un assez plaisant homme. Il trouva une fois madame de Guémenée sur le chemin d'Orléans ; elle venoit à Paris. Il s'ennuyoit d'être à cheval, car il faisoit mauvais temps ; il lui dit : « Madame, il y a des voleurs à la vallée de Torfou (1), » je m'offre à vous escorter. — Je vous rends grâces, » lui dit-elle. — Ah ! madame, répliqua-t-il, il ne » sera pas dit que je vous aie abandonnée au besoin ; » et en disant cela, il baissa la portière, et quoi qu'elle dît, il se mit dans le carrosse. A Rome, comme M. de Brissac y étoit ambassadeur, un jour que l'ambassadrice devoit aller voir la vigne de Médicis, il se mit tout nu dans une niche où il n'y avoit point de statue ; il y a là une galerie qui en est toute pleine. Cet homme se fit Père de l'Oratoire, et on l'appeloit le Père *Palamort.* Il n'avoit dans sa chambre que des saints cavaliers, comme saint Maurice, saint Martin et autres.

L'autre fils de M. de Sancy, qui fut ambassadeur

mit en gage chez des Juifs de Metz un très-beau diamant. Cette pierre a été réunie aux diamants de la couronne. Il ne faut pas la confondre avec le Pitt ou le Régent ; ce dernier est d'un poids beaucoup plus considérable.

(1) Vallée de roches d'un aspect très-sauvage, située à neuf lieues de Paris, sur la route d'Orléans, entre Arpajon et Etrechy.

en Turquie, se fit également Père de l'Oratoire. * Un jour il passa par un couvent de Carmélites, fondé par quelqu'un de sa maison; les religieuses ne lui firent pas plus d'honneur qu'à un autre. Il s'en plaignit; comme il repassoit, la supérieure voulut réparer sa faute ; mais il y eut bien du mystère pour avoir la clef de la grille, et après pour lever le voile; enfin elle le leva : « Vraiment, lui dit-il, ma mère, la trou- » vant fort jaune, il falloit bien faire tant de cérémo- » nie pour montrer ce visage d'omelette! Baissez, » baissez votre voile. » Et il lui tourna dos (1).

Madame de Beaufort n'eut point de patience qu'elle n'eût fait mettre M. de Rosny en la place de M. de Sancy. Il lui faisoit la cour, il y avoit long-temps. Son premier emploi fut de contrôler les passeports au siége d'Amiens, et puis il fut envoyé dans les élections pour prendre tous les deniers qui se trouveroient chez les receveurs, ce qu'il fit avec beaucoup de rigueur. Il en usa de même en toutes rencontres. Comme il étoit assez ignorant en fait de finances, il mena avec lui un nommé Ange Cappel, sieur du Luat (2), une espèce de fou de belles-lettres, qui fit imprimer long-temps après, pour flatter M. de Sully, disgracié, un

(1) Ce passage a été omis dans la première édition, parce qu'on n'avoit pu parvenir à le lire dans le manuscrit original.

(2) Ange Cappel, seigneur du Luat, est auteur d'un livre intitulé *l'Abus des Plaideurs*, Paris, 1604, in-folio. Il nous a été impossible de découvrir dans aucune bibliothèque de Paris, et dans aucun catalogue, le petit livre ayant pour titre: *Le Confident*, dont parle Tallemant. Ange Cappel a son article dans la *Biographie universelle* de Michaud; on trouve aussi des renseignements sur lui dans les *Remarques* sur le chapitre II de la *Confession de Sancy*. (Voyez le *Recueil de diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III*. Cologne, P. Marteau, 1699, II, 555.)

petit livre intitulé : *Le Confident*, dont M. de Lesdiguières fut fort en colère. Du Luat en fut mis en prison. Quand on voulut l'interroger et qu'on lui dit : « Promettez-vous pas de dire vérité ? — Je m'en garderai bien, dit-il ; je ne suis en peine que pour l'avoir dite. » Il donnoit des avis très-pernicieux, et disoit, entre autres sottises, qu'il ne falloit qu'un *lait d'amendes* pour restaurer la France, parce qu'il y avoit une affaire sur les amendes. Il fit imprimer un livre de ses beaux avis, au frontispice duquel il étoit peint comme un Ange, avec des ailes et de la barbe au menton, et des vers qui disoient qu'il n'avoit rien d'humain que la barbe (1).

M. d'Incarville, contrôleur général des finances, n'étoit point un voleur, comme le dit M. de Sully, c'étoit un honnête homme et homme de bien. Cette querelle avec madame de Beaufort lorsqu'elle alloit être reine ne s'accorde guère avec ce que M. de Sully conte du voyage de Clermont, où il donne des coups de bâton au cocher par son commandement ; elle l'eût fait chasser bien vite.

Voici ce qui se passa à la maladie de madame de

(1) Cette facétie orne le frontispice de *l'Abus des Plaideurs*. On répondit à Cappel par un quatrain lourd et grossier, attribué à Rapin, que cite la *Biographie*. Ce donneur d'avis obtint le 27 septembre 1612 un arrêt du conseil qui lui accordoit le vingtième denier d'un nouveau fonds qu'il proposoit sur le *ménage du domaine* du Roi. Une copie collationnée de cet arrêt existe dans le manuscrit du Roi 8778, in-folio. Fonds de Béthune, p. 64. On lit ce quatrain au bas du portrait de Cappel, gravé par Th. De Leu :

Cet ange est terrestre et du ciel,
Comme tel des ailes il porte,
Et est barbu comme mortel :
[illegible] trésors il vous apporte.

Beaufort. Elle dépêcha Puypeiroux vers le Roi pour lui en donner avis, et le supplier de trouver bon qu'elle se fît mettre dans un bateau pour l'aller trouver à Fontainebleau. Elle espéroit que cela le feroit venir aussitôt, et qu'en faveur de ses enfants il l'épouseroit avant qu'elle mourût. En effet, aussitôt que Puypeiroux fut arrivé, le Roi le fit repartir pour lui aller faire tenir prêt le bac des Tuileries, dans lequel il vouloit passer pour n'être point vu, et incontinent il monta à cheval, et fit si grande diligence, qu'il rattrapa Puypeiroux, à qui il fit de terribles reproches. Auprès de Juvisy, le Roi trouva M. le chancelier de Bellièvre, qui lui apprit la mort de madame la duchesse. Nonobstant cela, il vouloit aller à Paris pour la voir en cet état, si M. le chancelier ne lui eût remontré que cela étoit indigne d'un roi. Il se laissa vaincre à ses raisons, et retourna à Fontainebleau.

M. de Sully dit en un endroit que le Roi monta dans son carrosse ; il n'en avoit point, quoiqu'il fût surintendant des finances. Il alloit au Louvre en housse, et n'eut un carrosse que quand il fut grand maître de l'artillerie. Le Roi ne vouloit pas qu'on en eût. Le marquis de Cœuvres et le marquis de Rambouillet furent les premiers des jeunes gens qui en eurent, le dernier à cause de sa mauvaise vue, l'autre en rendoit quelque autre raison. Ils se cachoient quand ils rencontroient le Roi. Bassompierre disoit que quand il pleuvoit ils alloient chercher des dames de leurs amies pour faire des visites avec elles Arnauld le Péteux (1) a été le premier garçon de la

(1) On trouvera plus bas un article sur Arnauld ; on y donne la raison du surnom bizarre qu'il portoit.

ville qui en ait eu, car les hommes mariés en eurent avant lui. Le Roi ne trouva pas bon que Fontenay-Mareuil (1) en eût un ; on lui dit qu'il s'alloit marier. Enfin les carrosses devinrent tout communs ; on ne savoit ce que c'étoit que des chevaux d'amble, le Roi seul avoit une haquenée ; du temps d'Henri IV même cela étoit ainsi ; on trottoit après le Roi.

Quand le Roi fit M. de Sully surintendant, cet homme, par bravoure, fit un inventaire de ses biens qu'il donna à Sa Majesté, jurant qu'il ne vouloit que vivre de ses appointements et profiter de l'épargne de son revenu, qui ne consistoit alors qu'en la terre de Rosny. Mais aussitôt il se mit à faire de grandes acquisitions, et tout le monde se moquoit de son bel inventaire. Le roi témoigna assez ce qu'il en pensoit, car M. de Sully ayant un jour bronché dans la cour du Louvre, en le voulant saluer, comme il étoit sur un balcon, il dit à ceux qui étoient auprès de lui, qu'ils ne s'en étonnassent pas, et que si le plus fort de ses Suisses avoit autant de *pots de vin* dans la tête, il seroit tombé tout de son long.

Il se fait écrire *monseigneur* par La Varenne (2) ;

(1) Ceci doit être entendu de Louis XIII et non de Henri IV. François Du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, élevé auprès du dauphin, n'avoit que quinze ans à la mort de Henri IV. Il épousa, en 1626, Suzanne de Monceaux. Fontenay-Mareuil parcourut avec distinction la carrière des ambassades ; on a de lui des *Mémoires* importants, par nous publiés dans la première série de la collection Petitot, tome L et LI.

(2) Grand m... du roi. (T.) — Cette assertion de Tallemant sur les fonctions secrètes de La Varenne n'est pas dénuée de vraisemblance. Son premier office avoit été celui de cuisinier chez Madame : il excelloit à piquer les viandes. Quand Guillaume Fouquet eut acquis le marquisat de La Varenne, Madame le rencontrant un jour, lui dit : « La Varenne, tu as plus gagné à por-

on ne donnoit point du *monseigneur* en ce temps-là au surintendant des finances, et il n'étoit que cela alors. D'ailleurs La Varenne étoit trop fier pour en user ainsi. On le voit par une chose qu'il lui écrivit depuis, à propos du différend de leurs gendres (1), en Bretagne, pour la préséance; quoique M. de Sully fût duc et pair, l'autre lui écrivit ainsi : *Le différend qui est entre nos gendres*... Cela pensa faire enrager le bon homme. Cela me fait ressouvenir que M. le chancelier Seguier, dont la fille a épousé le petit-fils de M. de Sully, lui ayant écrit une fois, à propos de quelques démêlés, en ces mots : *Pour conserver la paix dans nos familles*, il s'en mit en colère, et dit que le mot de famille n'étoit bon que pour le chancelier, qui n'étoit qu'un citadin.

Jamais il n'y eut un surintendant plus rébarbatif. Cinq ou six seigneurs des plus qualifiés de la cour, et de ceux que le Roi voyoit de meilleur œil, l'allèrent un après-dîner visiter à l'Arsenal. Ils lui déclarèrent en entrant qu'ils ne venoient que pour le voir. Il leur répondit que cela étoit bien aisé, et s'étant tourné devant et derrière pour se faire voir, il entra dans son cabinet et ferma la porte sur lui.

Un trésorier de France, nommé Pradel, autrefois maître-d'hôtel du vieux maréchal de Biron, et fort connu du Roi, ne pouvoit avoir raison de M. de Sully, qui lui ôtoit ses gages. Un jour il le voulut faire sor-

» ter les *poulets* de mon frère qu'à piquer les miens. » Il fut fait porte-manteau du Roi, puis conseiller d'état et contrôleur général des postes.

(1) M. de Rohan; le comte de Vertus, d'Avaugour. (T.) — Henri, duc de Rohan, épousa en 1605 Marguerite de Béthune-Sully, et Claude de Bretagne, comte de Vertus, avoit épousé Catherine Fouquet, fille du marquis de La Varenne.

tir de chez lui par les épaules ; mais cet homme prit un couteau de dessus la table, car le couvert étoit mis, et lui dit : « Vous aurez ma vie auparavant ; je » suis dans la maison du Roi, vous me devez justice. » Enfin, après bien du bruit, Pradel alla trouver le Roi, lui conta l'histoire, et déclara que, dans le désespoir où le mettoit M. de Sully, il ne se soucioit point d'être pendu, pourvu qu'il se fût vengé ; qu'aussi bien il mouroit de faim. Le Roi le gourmanda fort ; mais, quelques plaintes que fît M. de Sully, il fallut payer Pradel.

Un Italien, venant de l'Arsenal, où il avoit eu quelques rebuffades du surintendant, passa par la Grève, où l'on pendoit quelques malfaiteurs. « *O beati im-* » *piccati !* s'écria-t-il, *che non avete da fare con quel* » *Rosny.* »

Il étoit si haï, que par plaisir on coupoit les ormes qu'il avoit fait mettre sur les grands chemins pour les orner. « C'est un *Rosny*, disoient-ils, faisons-en » un *Biron* (1). » Il avoit proposé au Roi, qui aimoit les établissements, d'obliger les particuliers à mettre des arbres le long des chemins ; et comme il vit que cela ne réussissoit pas, il fut le premier à s'en moquer.

M. de Sully dit en un endroit de ses *Mémoires* que M. de Biron et douze des plus galants de la cour ne pouvoient venir à bout d'un ballet qu'ils avoient entrepris, et qu'il fallut lui faire commander par le Roi de s'en mettre. C'étoit une de ses folies que la danse. Tous les soirs, jusqu'à la mort d'Henri IV, un nommé La Roche, valet de chambre du Roi, jouoit

(1). Par allusion au supplice du maréchal de Biron, décapité le 31 juillet 1602.

sur le luth les danses du temps, et M. de Sully les dansoit tout seul, avec je ne sais quel bonnet extravagant en tête, qu'il avoit d'ordinaire quand il étoit dans son cabinet. Les spectateurs étoient Duret, depuis président de Chevry, et La Clavelle, depuis seigneur de Chevigny (1), qui, avec quelques femmes d'assez mauvaise réputation, bouffonnoient tous les jours avec lui. Ces gens-là lui applaudissoient, quoique ce fût le plus maladroit homme du monde. Il montoit quelquefois des chevaux dans la cour de l'Arsenal, mais de si mauvaise grâce que tout le monde se moquoit de lui.

A propos de ballet, M. le Prince en dansa un, et le Roi commanda à M. de Sully de donner une ordonnance pour cela. M. de Sully enrageoit, et, comme pour se moquer, il mit en bas : « Et autant » pour le brodeur. » Pour le faire enrager encore plus, M. le Prince se fit payer le double, en disant qu'il y en avoit la moitié pour le brodeur. Il alla avec toute sa maison chez M. d'Arbault, trésorier de l'épargne, et n'en sortit qu'il n'eût reçu l'argent. Le Roi ne fit qu'en rire, et dit que M. de Sully méritoit bien cela.

Sully gardoit lui-même la porte de la salle à double rang de galeries qu'il avoit fait faire à l'Arsenal pour les ballets.

C'étoit à Duret, son m........, qu'on présentoit les gants (2). Il parle dans ses *Mémoires* d'un nommé

(1) Duret de Chevry, sur lequel on verra plus bas un article dans ces Mémoires, et La Clavelle de Chevigny, avoient été secrétaires de Sully. (Voyez l'*avertissement* qui précède les *Mémoires de Sully*, tom. 1er, p. 3, de la 2e série *des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, collection Petitot.)

(2) *Présenter, donner les gants*, locutions tirées de l'ancien

Robin qu'il rebuta ; c'est qu'il s'étoit adressé à lui-même, et non pas à Duret.

*La devise : *Quò jussa Jovis*, est d'un Robert Étienne, avocat : c'est un aigle qui tient la foudre.

La chambre de justice ne fut établie que pour perdre M. de Sully et découvrir ses malversations ; et cela étoit mené par des gens qu'il avoit mis dans les finances. Il s'opposa tant qu'il put à la recherche, et ce fut lui qui fit la composition des financiers. M. de Bellegarde s'en étant rendu le solliciteur, il fit si bien qu'il réduisit à fort peu de chose ce qui devoit revenir de cette composition, pour faire accroire au Roi qu'il avoit été mal conseillé, et que, pour un petit profit, il avoit perdu la bonne volonté de ses officiers. Ceci arriva en 1606, et le Roi, sachant les pots-de-vin qu'il prenoit, et croyant qu'il avoit part aux intérêts d'avance qu'on payoit aux trésoriers de l'épargne, faisoit état de donner la surintendance à M. de Vendôme, quand il auroit plus d'âge ; lorsque Sa Majesté mourut, elle étoit sur le point de l'y établir.

Son triomphe d'Ivry, et les grandes sommes qu'il tire des prisonniers de guerre qu'il fait, sont les plus plaisants endroits de son livre (1). Toutes ces extravagances sont peintes dans une grande salle à Villebon, dans le pays chartrain.

C'étoit le plus sale homme du monde en paroles. Un jour, je ne sais quel gentilhomme fort bien fait alla dîner avec lui. Madame de Sully (2), sa seconde

usage de donner des gants à celui qui apportoit une bonne nouvelle.

(1) *Économies royales*, collection Petitot, 2e série, t. 447

(2) Sully, veuf d'Anne de Courtenay, se remaria à Rachel de Cochelilet, veuve en premières noces de Châteaupers.

femme, qui vit encore, le regardoit de tous ses yeux. « Avouez, madame, lui dit-il tout haut, que » vous seriez bien attrapée si monsieur n'avoit point » de c...» Il ne se tourmentoit pas autrement d'être cocu; et en donnant de l'argent à sa femme, il disoit: « Tant pour cela, tant pour cela, et tant pour » vos f... » Il fit faire un escalier séparé qui alloit à l'appartement de sa femme, et lui dit : « Madame, » faites passer les gens que vous savez par cet esca- » lier-là, car si j'en rencontre quelqu'un sur mon » escalier, je lui en ferai sauter toutes les marches.»

Ce bon homme, plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avoit cessé de porter des chaînes et des enseignes de diamants, en mettoit tous les jours pour se parer, et se promenoit en cet équipage sous les porches de la Place-Royale, qui est près de son hôtel. Tous les passants s'amusoient à le regarder. A Sully, où il s'étoit retiré sur la fin de ses jours (1), il avoit quinze ou vingt vieux paons et sept ou huit vieux reîtres de gentilshommes qui, au son de la cloche, se mettoient en haie pour lui faire honneur.

(1) Sully se retira en effet, après la mort de Henri IV, dans la terre dont il portoit le nom ; mais étant rentré en possession du château de Villebon, il en fit son habitation principale, et il y est mort. On voit dans les *Mémoires de Sully*, abrégés par l'abbé de l'Écluse, Londres, 1748, in-4°, III, 414, le grand état que le ministre de Henri IV conserva jusque dans ses terres. Le château de Sully est un curieux monument du moyen âge ; il a été, sous Charles VII, le manoir des La Trémouille. Il étoit flanqué de tours, dont il n'en subsiste plus qu'une seule. On voit, couchée au milieu de la cour, la statue en marbre que Rachel de Cochefilet, duchesse de Sully, fit élever à Villebon à la mémoire de son mari. M. le comte de Béthune ne tardera sans doute pas à la relever et à lui rendre les honneurs dus au grand homme dont il porte le nom.

quand il alloit à la promenade, et puis le suivoient; je pense que les paons suivoient aussi. Il entretenoit je ne sais quelle espèce de garde suisse. Il disoit qu'on se pouvoit sauver en toute sorte de religion, et a voulu être enterré en terre sainte.

* Un valet de M. le chancelier, beau-père du petit-fils de M. de Sully (1), en lui rapportant ces choses, lui alla dire tout au rebours que M. de Sully disoi qu'on se *damnoit* en toutes sortes de religions.

XII

LE CONNÉTABLE DE LESDIGUIÈRES.

M. DE CRÉQUI.

François de Bonne, seigneur de Lesdiguières (2), étoit d'une maison noble et ancienne des montagnes du Dauphiné, mais pauvre. Après avoir fait ses études, il se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble, et y plaida, dit-on, quelquefois; mais se sentant appelé à de plus grandes choses, il se retira chez lui, en dessein d'aller à la guerre. Cependant, n'ayant pas autrement de quoi se mettre en équipage, il emprunta une jument à un hôtelier de son village, faisant semblant d'aller voir un de ses parents. Or cette jument, n'appartenant pas à cet

(1) Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, épousa en 1638 Charlotte Seguier, fille du chancelier. Celle-ci se remaria en 1668 avec le duc de Verneuil.

(2) Le connétable de Lesdiguières, né à Saint-Bonne de Champsaut, le 1er avril 1543, mort à Valence en 1626.

hôtelier, lui fut redemandée, et cela donna sujet à un procès qui, quoique de petite conséquence, dura pourtant si long-temps, comme il n'arrive que trop souvent, qu'avant qu'il fût terminé, M. de Lesdiguières étoit déjà gouverneur du Dauphiné. Un jour donc qu'il passoit à cheval, suivi de ses gardes, dans la place de Grenoble, ce pauvre hôtelier, qui y étoit à la poursuite de son procès, ne put s'empêcher de dire assez haut : « Le diable emporte François de » Bonne, tant il m'a causé de mal et d'ennui ! » Un des assistants lui demanda pourquoi il parloit ainsi; cet homme lui raconta toute l'histoire de la jument. Celui qui lui avoit fait cette demande étoit un des domestiques de M. de Lesdiguières, et le soir même il lui en fit le conte; car le connétable avoit, dit-on, cette coutume, qu'il vouloit voir tous ses domestiques avant de se coucher, et quelquefois il s'entretenoit familièrement avec eux. Ayant su cette aventure, il commanda à cet homme de lui amener le lendemain le pauvre hôtelier, qui, bien étonné et intimidé exprès par son conducteur, se vint jeter aux pieds de M. de Lesdiguières, lui demandant pardon de ce qu'il avoit dit de lui; mais lui, n'en faisant que rire, le releva, et pendant qu'il l'entretenoit du temps passé, on fit venir la partie adverse, avec laquelle il s'accorda sur-le-champ, et donna même quelque récompense à ce bonhomme.

M. le connétable aimoit à se souvenir de sa première fortune, et on en voit aujourd'hui une grande marque, en ce qu'ayant fait bâtir un superbe palais à Lesdiguières, il prit plaisir à laisser tout auprès, en son entier, la petite maison où il étoit né, et que son père avoit habitée.

Pour venir à madame la connétable de Lesdi-

guières, sa femme, qui est morte il n'y a pas long-temps, elle s'appeloit Marie Vignon (1), et étoit fille d'un fourreur de Grenoble. Elle fut mariée à un marchand drapier de la même ville, nommé sire Aymon Mathel, dont elle eut deux filles. C'étoit une assez belle personne, mais il n'y avoit rien d'extraordinaire. Son premier galant fut un nommé Roux, secrétaire de la cour de parlement de Grenoble, qui, depuis, la donna à M. de Lesdiguières. Or, ce Roux étoit grand ami d'un cordelier, appelé de Nobilibus, qui fut brûlé à Grenoble pour avoir dit la messe sans avoir reçu les ordres. On le soupçonnoit aussi de magie, et le peuple croit encore aujourd'hui que ce cordelier avoit donné à madame la connétable des charmes pour se rendre maîtresse de l'esprit de M. de Lesdiguières. Il est bien certain qu'elle eut d'abord un fort grand pouvoir sur lui. Cette amour ne dura pas long-temps, que la femme ne quittât la maison de son mari; elle ne logeoit pourtant pas avec son galant, mais en un logis séparé, où il lui donna grand équipage, et bientôt après il la fit marquise. Il en eut deux filles durant cette séparation d'avec son mari. On dit que les parents de M. de Lesdiguières gagnèrent son médecin, qui lui conseilla, pour sa santé, de changer de maîtresse, et qu'en même temps, pour essayer de la lui faire oublier, on lui présenta une fort belle personne, nommée Pachon, femme d'un de ses gardes. Mais la

(1) Le P. Anselme en parle en ces termes : « Marie Vignon, » marquise de Tréfort, mariée le 13 juillet 1617, après avoir été » long-temps attachée à François de Bonne, duc de Lesdiguières, » son mari. » (*Hist. Généalogique*, IV, 284.) Le prudent généalogiste s'est bien gardé de parler de la première alliance de la connétable.

marquise, car on l'appeloit ainsi alors, fit donner des coups de bâton à cette femme, dans la maison même de M. de Lesdiguières, et incontinent après s'alla jeter à ses pieds. Elle n'eut pas grande peine à faire sa paix, et fut plus aimée qu'auparavant.

M. de Lesdiguières étoit obligé de faire plusieurs voyages; elle le suivit partout, et même à la guerre; on dit pourtant qu'il voulut faire en sorte que le drapier la reprît, et qu'il lui fit offrir pour cela de le faire intendant de sa maison. Mais ce marchand, qui étoit homme d'honneur, n'y voulut jamais entendre.

Cependant elle ne perdoit point d'occasion d'avancer ses parents. Elle fit donner des bénéfices, ou des compagnies, à sept ou huit frères qu'elle avoit, maria fort bien deux de ses sœurs. L'une épousa un gentilhomme de la campagne, et depuis, étant veuve, elle fut entretenue, car c'est une bonne race, par un prieur proche de Die, dont elle eut une fille qui est religieuse dans Grenoble, mais que madame la connétable, cette *prude*, n'a pas voulu voir. L'autre fut mariée à un capitaine nommé Tonnier, et après sa mort elle épousa un président de la chambre des comptes de Grenoble, appelé le Blanc. Celle-ci ne voulut point faire honte à ses aînées, et pendant la vie, et après la mort de son second mari, elle eut pour galant un nommé l'Agneau, qu'elle épousa à l'article de la mort, et après avoir reçu l'extrême-onction.

La marquise maria aussi les deux filles qu'elle avoit eues du drapier, l'une à la Croix, maître-d'hôtel de M. de Lesdiguières, et en secondes noces au baron de Barry. Celle-ci se garda bien de dégénérer, et fut une digne fille d'une telle mère. L'autre fut mariée trois fois : la première à un gentilhomme de la

campagne, dont je ne sais point le nom ; la seconde à un autre gentilhomme, nommé Moncizet, d'avec lequel elle fut démariée, et pour la troisième fois elle épousa le marquis de Canillac.

Quant aux filles qu'elle avoit eues de M. de Lesdiguières, nous dirons ensuite à qui elles furent mariées ; mais il faut dire auparavant de quelle façon leur mère parvint à se faire épouser par M. de Lesdiguières.

Elle étoit demeurée à Grenoble, tandis que M. de Lesdiguières étoit au siége de quelque place dans le Languedoc. En ce temps-là, un certain colonel Alard, Piémontais, vint faire des recrues en Dauphiné. Elle en fut cajolée, mais non pas aussi ouvertement qu'elle l'avoit été auparavant par M. de Nemours, qui lui fit mille galanteries, durant un voyage que M. de Lesdiguières avoit été obligé de faire en Picardie. Or, comme elle ne pensoit qu'à devenir femme de M. de Lesdiguières, et que la vie de son mari étoit un obstacle insurmontable, elle persuada à ce colonel de l'assassiner ; ce qu'il fit en cette sorte.

Le drapier, ayant abandonné son commerce, s'étoit retiré aux champs depuis quelques années, en un lieu appelé le Port-de-Gien, dans la paroisse de Mellan, à une petite lieue de Grenoble. Le colonel monte à cheval, accompagné d'un grand valet italien à pied ; il arrive de bonne heure en ce lieu, et ayant rencontré un berger, il lui demanda la maison du capitaine Clavel. Le berger lui dit qu'il ne connoissoit personne de ce nom-là, mais que s'il demandoit la maison de sire Mathel, c'étoit l'une de ces deux qu'il voyoit seules assez près de là. Le colonel le pria de l'y conduire, afin que le berger lui montrât l'homme qu'il cherchoit, car il ne le connoissoit pas. Ils n'eu-

rent pas fait beaucoup de chemi
montra le drapier qui se promenoi
pièce de terre ; le colonel le remer
boire et le renvoie. Après il va a
porte par terre d'un coup de pist
gne de quelques coups d'épée, de
à le tuer.

La justice fit prendre le valet
vante, qui étoit sa concubine, ave
conta toute l'histoire, sans pouvo
trier. On lui demanda s'il le rec
répondit qu'oui. C'est pourquoi o
à une grille de la prison qui ré
place, appelée Saint-André. Il n'y
sans voir passer le colonel, qu'il r
qui fut tout aussitôt emprisonné,
tement que ce berger n'avoit rien

M. de Lesdiguières en ayant reç
craignit que si cette affaire s'appr
tresse n'y fût terriblement emb
promptement du lieu où il étoit,
ville sans qu'on l'y attendît, alla
le Piémontais, et le fit sauver en m
lement fit du bruit, et voulut s'en
tresse de M. de Lesdiguières, ne
ger sur lui-même. Mais comme

* Il étoit assez patient; on dit que comme
déjà au lit, la connétable s'avisa de vouloir fa
siner la place où elle devoit coucher, et qu'en
sinant on brûla le connétable bien serré à la
il ne dit autre chose, sinon : « Madame, vou
bassiner votre lit un peu bien chaud. »

Il avoit une fille du premier lit qui fut m
M. de Créqui. M. de Lesdiguières d'aujourd'h
paravant M. le comte de Saulx, et feu M. de
ples, père de M. de Créqui d'à présent, vinre
mariage. Cette première fille étant morte,
une étrange résolution, qui fut de marier l
filles qu'il avoit eues de madame la connétabl
au comte de Saulx, et l'autre à M. de Créqui
père, afin de leur conserver tout le bien de M.
nétable. Il est vrai qu'il y eut quelque inter
temps entre ces deux mariages, car l'aînée
filles, mariée au marquis de Montbrun (2), fut
riée pour épouser le comte de Saulx, dont e
tante; il étoit fils de la fille du premier lit de
Lesdiguières.

Ce mariage ne fut pas heureux, et la comt
Saulx mourut bientôt sans enfants. Voilà po
comme on avoit toujours la pensée de conser
le bien à M. de Créqui et à ses enfants, la ca

mier lit et beau-frère de celle qui venoit de mourir. Le pape, quand on lui demanda la dispense pour ce dernier mariage, dit qu'il falloit un pape tout entier pour donner toutes les dispenses que ceux de cette maison demandoient. Il ne laissa pourtant pas de la donner.

Ce mariage du maréchal de Créqui fut encore plus malheureux que les autres. Sa femme et lui ne vivoient pas bien ensemble, et un nommé Najère, chef de son conseil (1), le fit résoudre, après la mort du connétable, à une méchanceté qu'on auroit de la peine à croire, qui fut de faire persuader à la maréchale, qui n'avoit point d'enfants, d'en supposer un, afin que la supposition étant découverte, cela donnât lieu de la cloîtrer et de retenir tout son bien. On persuada donc à la maréchale cette supposition, comme elle étoit à une maison des champs, appelée la Tour d'Aigues (2). Il se trouva que la fermière étoit grosse, qui consentit volontiers à donner son enfant à la maréchale, pour en faire un grand seigneur. Mais le maréchal donna ordre que celui qui transporteroit cet enfant d'une chambre à l'autre l'étouffât en chemin, sur quoi la véritable mère, reconnoissant sa faute, commença dans sa douleur à s'accuser, et sa maîtresse aussi, de cette supposition. Aussitôt le comte de Saulx survint avec des commissaires qu'on avoit fait tenir tout prêts, et qui, ayant fait leurs informations, emprisonnèrent la maréchale. Ce procès pourtant fut si bien

(1) Il étoit garde des sceaux du parlement de Grenoble.

(2) Ces faits se sont passés à Aix, et non à la Tour-d'Aigues. M. Roux-Alpheran a publié sur ce procès des détails curieux puisés dans les registres du parlement de Provence, et dans les Mémoires de Jacques Gaufridi. (Voir le *Mémorial d'Aix*, du mois de mai 1839.)

conduit par le conseil et l'adresse de madame la connétable, que ce mari, qui avoit voulu embarrasser sa femme par cette accusation, se trouva presque aussi embarrassé qu'elle, et fut obligé de s'accommoder Après cette belle affaire, il en fit encore une autre. Il fit enlever la connétable, sa belle-mère, et la tint long-temps prisonnière au fort de Barreaux, l'accusant faussement de crime de lèse-majesté, et d'avoir intelligence avec le duc de Savoie; mais le feu Roi (*Louis XIII*) et le cardinal de Richelieu, passant à Lyon, la mirent en liberté.

M. de Créqui ayant été tué en Italie, la maréchale eut sur la fin de ses jours feu M. d'Elbœuf pour galant, durant le séjour qu'elle fit à Paris. Après elle alla mourir à Bourg en Bresse, et à l'heure de sa mort elle donna toutes ses pierreries à un gentilhomme du duc pour les lui porter. Elles étoient en assez bonne quantité, car sa mère lui en avoit donné de belles pour une terre qu'elle lui avoit baillée en échange. Par son testament elle donna encore à M. d'Elbœuf une belle terre auprès de Paris.

Ce M. d'Elbœuf étoit un grand abatteur de bois. Il attrapa plaisamment (il y a trois ou quatre ans) une demoiselle de sa femme, madame d'Elbœuf, qui est devenue ridicule, de belle qu'elle avoit été autrefois (elle est sœur de M. de Vendôme) (1). Elle étoit fort malade. Elle avoit une demoiselle très-jolie; le mari en étoit épris. Un jour il vint tout triste, et dit devant cette fille : « Ma femme est morte, les méde-
» cins en désespèrent, ils me l'ont avoué, et de plus

(1) Catherine-Henriette, légitimée de France, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, fut mariée au duc d'Elbœuf en 1619, et mourut en 1663.

» un astrologue, qui a fait son horoscope, et que je » viens de visiter exprès pour cela, assure qu'elle n'en » sauroit échapper. » Cette fille, depuis ce moment, se mit dans l'esprit qu'elle pourroit bien devenir princesse, et se laissa faire un petit enfant. Madame d'Elbœuf a enterré son mari ; il est mort cette année, âgé de soixante-un ans (1), et il disoit : « Faut-il que je » meure si jeune ! »

Pour revenir au connétable, voici ce que Bezançon (2) a rapporté de sa mort. Il travailloit avec lui, le propre jour qu'il mourut, à des départs de gens de guerre. «Il faudroit, lui dit Bezançon, que M. de Créqui » fût ici.—Voire, répondit le connétable, nous aurions » beau l'attendre, s'il a trouvé un chambrillon en son » chemin, il ne viendra d'aujourd'hui. » Il travailla de fort bon sens, après il fit venir son curé. « Monsieur le » curé, lui dit-il, faites-moi faire tout ce qu'il faut. » Quand tout fut fait : « Est-ce là tout, dit-il, monsieur » le curé? — Oui, monsieur. — Adieu, monsieur le » curé, en vous remerciant. » Le médecin lui dit : « Monsieur, j'en ai vu de plus malades échapper. » — Cela peut être, répondit-il, mais ils n'avoient » pas quatre-vingt-cinq ans comme moi. » Il vint des moines à qui il avoit donné quatre mille écus, qui eussent bien voulu en avoir encore autant. Ils lui promettoient paradis en récompense. « Voyez-vous, leur » dit-il, mes pères? si je ne suis sauvé pour quatre » mille écus, je ne le serai pas pour huit mille.

(1) Charles de Lorraine, deuxième du nom, duc d'Elbœuf, mourut le 5 novembre 1657. Cette date et quelques autres, particulièrement celle que Tallemant a mise à la marge de son introduction, font connoître d'une manière positive l'époque à laquelle il écrivoit ses Mémoires.

(2) Bezançon, secrétaire du connétable, composoit des couplets satiriques. Il s'attacha ensuite à Gaston.

» Adieu. » Il mourut comme cela, le plus tranquillement du monde.

* Il y a un plaisant cri dans sa maison : *A Créqui, Créqui, le grand baron, nul ne se frotte*. Mais il n'est de cette maison que par les femmes. Il s'appelle Blanchefort.

J'ajouterai quelque chose de feu M. de Créqui. On lui dit, quand il voulut attaquer Gavi, forteresse des Génois, que Barberousse n'avoit pu la prendre. « Eh » bien ! répondit-il, *Barbegrise* la prendra. » Il la prit en effet.

Il disoit les choses assez plaisamment. Un jour il tomba du haut d'un escalier en bas, sans se faire autrement de mal. « Ah ! monsieur, lui dit-on, que » vous avez sujet de remercier Dieu ! — Je m'en » garderai bien, dit-il, il ne m'a pas épargné un » échelon. »

* Un trésorier de France, du bureau de Tours, nommé Coudreau, gagna à M. de Créqui cent mille écus ; le lendemain M. de Créqui lui envoya cinquante mille francs ; Coudreau ne les voulut point prendre ; depuis il n'en put avoir un sou.

Il fit de si grandes pertes au jeu qu'il en pensa perdre l'esprit, et si le connétable ne lui eût envoyé cent mille écus et promesse d'autant, il n'en fût point revenu. Il n'y eut que cela qui le remit.

Il étoit fort coquet et il vouloit toujours paroître jeune. Quand le cardinal de Richelieu, avant que d'être duc, se fit recevoir conseiller honoraire au Parlement, M. de Créqui fut un de ses témoins, et lui dit en dînant chez le premier président, au sortir de là : « Monsieur, je vous ai rendu aujourd'hui le plus » grand service que je vous pouvois rendre, en di- » sant mon âge. »

On conte de lui une chose qui est assez de galant homme. La nuit, des filoux lui demandèrent la bourse. « Je n'ai rien, leur dit-il, je viens de perdre.—Mon- » sieur, lui dirent-ils, nous vous connoissons, pro- » mettez-nous de nous donner quelque chose, et de- » main un de nous ira vous le demander. » Il leur promit trente pistoles. Le lendemain matin, un de ces honnêtes gens demanda à lui parler, et lui dit tout bas qu'il venoit quérir ce qu'il leur avoit promis. Il avoit oublié ce que c'étoit. L'autre l'en fit ressouvenir, il se mit à rire et lui dit : « Je tiendrai parole, mais il » faut avouer que tu es bien imprudent. » En effet, il lui donna les trente pistoles (1).

XIII

LA REINE MARGUERITE DE VALOIS (2).

La reine Marguerite étoit belle en sa jeunesse, hors qu'elle avoit les joues un peu pendantes, et le visage un peu trop long. Jamais il n'y eut une personne plus encline à la galanterie. Elle avoit d'une sorte de papier dont les marges étoient toutes pleines de trophées d'amour. C'étoit le papier dont elle se servoit pour ses billets doux. Elle parloit *phébus* se-

(1) Turenne se trouva dans une circonstance pareille, et tint la même conduite.

(2) Je ne dirai que ce qui n'est point dans ses *Mémoires*, ni dans ceux que M. de Peiresc a laissés à messieurs Dupuy. (T.)— Marguerite de Valois, reine de Navarre, première femme de Henri IV, née en 1552, morte le 27 mars 1615. Ses Mémoires font partie du tom. XXXVII de la première série de la collection Petitot.

lon la mode de ce temps-là, mais elle avoit beaucoup d'esprit. On a une pièce d'elle, qu'elle a intitulée : *La Ruelle mal assortie* (1), où l'on peut voir quel étoit son style de galanterie.

Elle portoit un grand vertugadin, qui avoit des pochettes tout autour, en chacune desquelles elle mettoit une boîte où étoit le cœur d'un de ses amants trépassés ; car elle étoit soigneuse, à mesure qu'ils mouroient, d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendoit tous les soirs à un crochet, qui fermoit à cadenas, derrière le dossier de son lit.

On dit qu'un jour M. de Turenne, depuis M. de Bouillon, étant ivre, lui dégobilla sur la gorge en la voulant jeter sur un lit.

Elle devint horriblement grosse, et avec cela elle faisoit faire ses carrures et ses corps de jupes beaucoup plus larges qu'il ne le falloit, et ses manches à proportion. Elle avoit un moule (2) un demi-pied plus haut que les autres, et étoit coiffée de cheveux blonds, d'un blond de filasse blanchie sur l'herbe. Elle avoit été chauve de bonne heure ; pour cela elle avoit de grands valets de pied blonds que l'on tondoit de temps en temps.

Elle avoit toujours de ces cheveux-là dans sa poche, de peur d'en manquer ; et, pour se rendre de plus belle taille, elle faisoit mettre du fer-blanc aux deux côtés de son corps pour élargir la carrure. Il y avoit bien des portes où elle ne pouvoit passer.

Elle aima sur la fin de ses jours un musicien nommé Villars. Il falloit que cet homme eût toujours des

(1) Cette pièce ne paroît pas avoir été imprimée.

(2) Forme destinée à soutenir une coiffure très-élevée, comme on en voit encore porter aux femmes du pays de Caux.

chausses troussées et des bas d'attache, quoique personne n'en portât plus. On l'appeloit vulgairement *le roi Margot* (1). Elle a eu quelques bâtards, dont l'un, dit-on, a vécu, et a été capucin (2). Ce roi Margot n'empêchoit point que la bonne reine ne fût bien dévote et bien craignant Dieu, car elle faisoit dire une quantité étrange de messes et de vêpres.

Hors la folie de l'amour, elle étoit fort raisonnable. Elle ne vouloit point consentir à la dissolution de son mariage en faveur de madame de Beaufort. Elle avoit l'esprit fort souple et savoit s'accommoder au temps. Elle a dit mille cajoleries à la feue Reine-mère (3), et quand M. de Souvray (4) et M. de Pluvinel (5) lui menèrent le feu Roi, elle s'écria : « Ah ! » qu'il est beau ! ah ! qu'il est bien fait ! que le Chi- » ron est heureux qui élève cet Achille ! » Pluvinel, qui n'étoit guère plus subtil que ses chevaux, dit à M. de Souvray : « Ne vous disois-je pas bien que

(1) Margot étoit le nom abrégé et familier que Charles IX donnoit à sa sœur Marguerite. « En donnant ma sœur Margot au » prince de Béarn, je la donne, disoit-il, à tous les huguenots du » royaume. » En effet, les faveurs de la princesse passoient déjà pour être partagées par un assez grand nombre d'élus.

(2) Bassompierre en a parlé. « Le soir (du 5 août 1628), ce » capucin, fils de la feue reine Marguerite et de Chanvalon, nom- » mé Père Archange, me vint trouver et me dit force imperti- » nences. » (*Mémoires de Bassompierre*, deuxième série de la collection Petitot, XXI, 162.)

(3) Marie de Médicis, qui l'avoit remplacée dans la couche de Henri IV, et au couronnement de laquelle Henri IV exigea qu'elle parût.

(4) M. de Souvray, ou de Souvré, étoit gouverneur de Louis XIII.

(5) Il étoit sous-gouverneur et premier écuyer de la grande écurie. (T.)

» cette méchante femme nous diroit quelque in-» jure? » M. de Souvray (1) lui-même n'étoit guère plus habile. On avoit fait des vers dans ce temps-là qu'on appeloit *les Visions de la cour*, où l'on disoit de lui *qu'il n'avoit de Chiron que le train de derrière.*

Henri IV alloit quelquefois visiter la reine Marguerite (2), et gronda de ce que la Reine-mère n'alla pas assez avant la recevoir à la première visite.

Durant ses repas, elle faisoit toujours discourir quelque homme de lettres. Pitard, qui a écrit de la morale, étoit à elle, et elle le faisoit parler assez souvent.

Le feu Roi s'avisa de danser un ballet *de la vieille cour* (3), où, entre autres personnes qu'on représentoit, on représenta la reine Marguerite avec la ridicule figure dont elle étoit sur ses vieux jours. Ce dessein n'étoit guère raisonnable en soi ; mais au moins devoit-on épargner la fille de tant de rois.

A propos de ballets, une fois qu'on en dansoit un chez elle, la duchesse de Retz la pria d'ordonner qu'on ne laissât entrer que ceux qu'on avoit conviés.

(1) Ce M. de Souvray, à ce qu'on prétend, disoit *Bucéphale* au lieu de Céphale, en cet endroit de Malherbe (*Ode à la Reine, mère du Roi, sur sa bienvenue en France*) où il y a :

> Quand les yeux mêmes de Cephale
> En feroient la comparaison. (T.)

(2) Elle avoit fait bâtir un hôtel à l'entrée de la rue de Seine (sur l'emplacement des maisons qui commencent la rue à droite). Les jardins s'étendoient le long de la rivière jusqu'à la rue des Saints-Pères. La première fois que Henri alla la voir, il lui dit, en la quittant, qu'*il la prioit d'être plus ménagère.* « Que voulez-vous, » répondit-elle, la prodigalité est chez moi un vice de famille. »

(3) *Le ballet du Roi, où la vieille cour, etc., viennent danser pour les triomphes de Sa Majesté.* Paris, 1635.

afin qu'on pût voir le ballet à son aise. Une des voisines de la reine Marguerite, nommée mademoiselle Loiseau, jolie femme et fort galante, fit si bien qu'elle y entra. Dès que la duchesse l'aperçut, elle s'en mit en colère, et dit à la reine qu'elle la prioit de trouver bon que pour punir cette femme elle lui fît seulement une petite question. La reine lui conseilla de n'en rien faire, et lui dit que cette demoiselle avoit bec et ongles; mais voyant que la duchesse s'y opiniâtroit, elle le lui permit enfin. On fait donc approcher mademoiselle (1) Loiseau, qui vint avec un air fort délibéré : « Mademoiselle, lui dit la duchesse, » je voudrois bien vous prier de me dire si les oi- » seaux ont des cornes? — Oui, madame, répondit- » elle, les ducs en portent (2). » La reine, oyant cela, se mit à rire, et dit à la duchesse : « Eh bien! n'eus- » siez-vous pas mieux fait de me croire? »

J'ai ouï faire un conte de la reine Marguerite qui est fort plaisant. Un gentilhomme gascon, nommé Salignac, devint, comme elle étoit encore jeune, éperdument amoureux d'elle, mais elle ne l'aimoit point. Un jour, comme il lui reprochoit son ingratitude : « Or çà, lui dit-elle, que feriez-vous pour me

(1) On ne donnoit alors que la qualification de *demoiselle* aux femmes bourgeoises; celle de *madame* n'appartenoit qu'aux femmes de qualité.

(2) Madame de Retz étoit galante. (T.) — Ménage, qui croyoit cette anecdote plus récente, la rapporte ainsi : « Madame Loi- » seau, bourgeoise, étoit à Versailles. Le Roi, voyant qu'elle s'a- » vançoit fort près du cercle, dit à madame la duchesse de *** : « Questionnez-la un peu, madame. » Madame la duchesse de *** » l'ayant fait approcher, lui dit : « Madame, quel oiseau est le » plus sujet à être cocu? » Elle lui répondit : « C'est un duc, » madame. » (*Ménagiana*, édition de 1715, II, 79.)

» témoigner votre amour? — Il n'y a rien que je ne » fisse, répondit-il. — Prendriez-vous bien du poi- » son? — Oui, pourvu que vous me permissiez d'ex- » pirer à vos pieds. — Je le veux, » reprit-elle. On prend jour; elle lui fait préparer une bonne médecine fort laxative. Il l'avale, et elle l'enferme dans un cabinet, après lui avoir juré de venir avant que le poison opérât. Elle le laissa là deux bonnes heures, et la médecine opéra si bien que, quand on vint lui ouvrir, personne ne pouvoit durer autour de lui. Je crois que ce gentilhomme a été depuis ambassadeur en Turquie.

XIV

LA COMTESSE DE MORET. M. DE CÉSY.

Madame de Moret étoit de la maison de Bueil (1). N'ayant ni père ni mère, elle fut nourrie, je pense, chez madame la princesse de Condé, Charlotte de La Trémouille. Elle étoit là en bonne école. Henri IV, qui ne cherchoit que de belles filles, et qui, quoique vieux, étoit plus fou sur ce chapitre-là qu'il n'avoit été en sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à trente mille écus. Mais madame la princesse de Condé souhaita que, par bienséance, on la mariât en figure, si j'ose ainsi dire. Césy, de la maison de Harlay, homme bien fait, et qui parloit agréablement, mais qui avoit mangé tout son bien, s'offre à l'épouser. On les maria un matin. Le roi, impatient, et ne goûtant pas trop qu'un autre eût un pucelage

(1) Jacqueline de Bueil, comtesse de Bourbon-Moret.

qu'il payoit, ne voulut pas permettre que Césy couchât avec sa femme, et la vit dès ce soir-là (1). Césy, lâche comme un courtisan ruiné, prétendoit ravoir sa femme le lendemain, résolu de tout souffrir pour faire fortune; mais elle n'y voulut jamais consentir. On rompit le mariage à condition que Césy auroit les trente mille écus.

Il se maria après avec Béthune, fille de la Reine, aussi laide que l'autre étoit belle. Ses trente mille écus ne durèrent pas long-temps, et depuis, pour se remettre, il demanda l'ambassade de Turquie, où, contre l'ordinaire, il mena sa femme; mais il ne craignoit pas autrement que le Grand-Seigneur ne la fît enlever pour la mettre dans le sérail.

(1) Ce fait, indiqué dans les *Amours du grand Alcandre*, est placé à la date du 5 octobre 1604 dans le Journal de l'Estoile, tom. XLVII, pag. 476 de la première série des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France.* Barclay, dans l'ingénieuse satire de l'Euphormion, rapporte de la manière la plus spirituelle les conditions du mariage de Jacqueline, qu'il désigne sous le nom de *Casina.* Voici le passage : *Nescio quis antistes, in candidâ veste, connubii legem ad hunc modum recitavit, novam sanè, et quam ideò in tabulâ descripserat, ne inter pronunciandum laberetur : Ut tu Olympio hanc Casinam conjugem tuam nec attigeris, nec osculum retuleris, nisi peregrè proficiscens et trinundinum abfuturus, ut à sinu curiosam abstineas manum, nec adsis molestus noctium arbiter, aut antè sextam diei horam uxoris thalamum temerariâ manu recludas; si quam intereà prolem tibi genuerint Dii, illam protinùs tollas, et gratuito hærede felicissimam augeas domum. Si hæc faxis, tùm tibi in uxoris nomen venire licebit, bonisque avibus juncto per exterarum gentium urbes celeberrimis itineribus volitare.* (Euphormionis Lusinini, sive Joannis Barclaii satiricon. Ludg. Bat. apud Elzevirios 1637, pag. 196.) Plus d'un lecteur recourra à l'ouvrage cité pour y voir les conditions imposées à l'épouse. La longueur de cette note n'a pas permis de les insérer ici.

En passant à Turin il laissa sa fille à madame de Savoie (1). Elle étoit belle et y fut comme favorite; mais il fallut la renvoyer parce qu'elle contrefaisoit le bossu (2), qui étoit amoureux de sa belle-fille. Elle y avoit fait quelque fortune; au retour elle épousa M. de Courtenay (3). Le bossu étoit galant. En une collation qu'il donna à Madame, toute la vaisselle d'argent étoit en forme de guitare, parce qu'elle aimoit cet instrument.

Césy fit tant de sortes de friponneries en Turquie, que tout le commerce cessa, et il fallut, au bout de dix-huit ans, y renvoyer M. de Marcheville, qui eut bien de la peine à le tirer de là. Il demeura huit ou neuf ans à Venise, avant que de revenir en France Enfin, de retour à Paris, il reparut avec un train assez raisonnable; pensez qu'il avoit mis quelque chose à part pour ses vieux jours. Au sortir d'une maladie, en avril 1642, il alloit presque toutes les après-dînées faire planter sa chaise (4) sur les degrés de la pompe du Pont-Rouge pour y prendre l'air; il y donnoit rendez-vous aux gens. On m'a assuré qu'au commencement de la régence de la Reine, on compta, entre ceux qu'on disoit être en passe de gouverneur du Roi, un homme tel que je viens de le dépeindre.

Madame de Moret eut un fils qui fut d'église (5).

(1) Chrétienne de France, fille de Henri IV.

(2) Le duc de Savoie.

(3) C'étoit ce qu'il lui falloit, car elle fait assez sa princesse. Les Courtenay, depuis quelques années, ont prétendu être princes du sang. (T.)

(4) Des chaises des rues. (T.) — Le Pont-Rouge communiquoit de la galerie du Louvre à la rue de Beaune.

(5) Antoine de Bourbon, comte de Moret, né à Fontainebleau

On l'avoit fort bien instruit; il étoit bien fait : on dit que de tous les enfants d'Henri IV, c'étoit celui qui lui ressembloit le plus. Il avoit l'esprit agréable. Sa jeunesse fut assez déréglée, mais on dit qu'il avoit fort profité aux voyages qu'il avoit faits durant deux ans, au retour desquels il se jeta dans le parti de Monsieur, et fut tué au combat où M. de Montmorency fut pris (1).

Il devint amoureux terriblement de madame de Chevreuse. M. de Chevreuse en étoit fort jaloux. En ce temps-là, madame de Chevreuse et Buckingham prièrent madame de Rambouillet de leur faire entendre mademoiselle Paulet, la plus belle voix de son temps. M. de Moret se trouva par hasard à l'hôtel de Rambouillet, où ils se devoient rendre. Quand l'heure vint, elle le pria de se retirer, parce qu'elle ne vouloit point que M. de Chevreuse, son voisin, pût l'accuser de quelque chose. M. de Moret fit ce qu'il put pour la fléchir, mais il s'en alla enfin, et ne lui en voulut aucun mal. Un jour, chez madame des Loges, il jugeoit de bien des choses d'esprit en jeune homme de qualité; Gombauld lui fit cette épigramme :

en 1607, légitimé en 1608. Il étoit abbé de Savigny, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Étienne de Caen et de Signy; il n'en porta pas moins les armes.

(1) Au combat de Castelnaudary. L'opinion que le comte de Moret fut tué sur le champ de bataille, ou mourut de ses blessures quelques heures après, est la plus générale. D'autres cependant ont cru qu'ayant été pansé secrètement et guéri de ses blessures, il passa en Italie, se fit ermite, parcourut divers pays sans se faire connoître, vint enfin prendre retraite à l'ermitage des Gardelles, près de Saumur, sous le nom de frère *Jean-Baptiste*, et y mourut le 24 décembre 1692. Cette version sent bien le roman.

Vous choquez la nature et l'art,
Vous qui n'êtes né que d'un crime;
Mais pensez vous que d'un bâtard
Le jugement soit légitime?

Il ne s'en fâcha point, et l'envoya convier à un acte qu'il faisoit, où il fit merveille. Il étoit d'une comédie que les enfants d'Henri IV jouèrent; il n'y eut que lui qui fit bien.

*M. d'Angoulême, le père, disoit qu'on observoit bien plus la bienséance du temps de Charles IX, et que le Roi envoya madame d'Entragues accoucher à Chambéry, pour ne point donner ce déplaisir-là à sa femme.

J'ai ouï conter à Venise qu'une célèbre courtisane lui voulut faire payer la qualité, et que, pour l'attraper, il fit dorer des réales d'Espagne, qui ressembloient à des pistoles; ils étoient convenus à trois cents. Les nobles vénitiens ne trouvèrent cela nullement bon; il en pensa arriver du désordre. Ils disoient: «Ne pouvons-nous point être princes à » meilleur titre que lui en devenant doges, et ne » descendons-nous pas presque tous de princes, » puisqu'il n'y a guère de familles nobles qui n'aient » eu un doge?»

Henri IV se refroidissant, madame de Moret s'avisa de faire la dévote. Elle n'avoit que du linge uni, une grande pointe, une robe de serge, les mains nues: c'étoit pour les montrer, car elle les avoit belles. Jusque-là elle avoit été un peu goinfre, mais fort agréable. Henri IV fut tué avant qu'elle eût achevé sa farce. Elle joua un autre personnage ensuite, car elle feignit de devenir aveugle. On croit que c'étoit pour faire pitié à la Reine-mère. Enfin elle fit semblant que M. de Mayerne, médecin célè-

bre, qui étoit fort son ami, lui avoit fait recouvrer la vue d'un œil, mais il ne paroissoit point que l'autre fût plus malade. Elle se remit à faire l'amour tout de nouveau. M. de Vardes se laissa attraper et l'épousa. Il y a six à sept ans qu'elle est morte empoisonnée par mégarde et sans y penser. D'autres disent que c'est un valet qui l'a empoisonnée, et on soupçonne le mari, qui a retiré chez lui une demoiselle de bon lieu, qu'il pourroit bien avoir envie d'épouser. J'ai su depuis qu'on avoit fait un quiproquo chez l'apothicaire, et qu'on avoit donné du sublimé pour du cristal minéral. Elle en mourut. On lui trouva deux abcès qui l'eussent fait mourir subitement (1).

XV

LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCY (2).

Le dernier connétable de Montmorency n'étoit pas un grand personnage : on l'accusoit d'être fort

(1) La comtesse de Moret mourut au mois d'octobre 1651; Loret nous a conservé cette date :

Ces jours passés mourut à Varde,
Alors qu'elle y prenoit moins garde,
L'antique dame de Moret,
Ce qui lui fut un peu duret.....
D'un malheureux *qui-pro-quo*,
Par une servante peu sage,
Qui pensant mettre en son potage
Un peu de cristal minéral, (*du sel*)
Y mit d'un sublimé fatal,
Dont la dame, à ce qu'on rapporte,
En mourut toute roide morte.

(*Muse historique*. Liv. II., p. 133. Lettre du 8 octobre 1651.)

(2) Henri, duc de Montmorency, second fils d'Anne de Mont-

brutal; à peine savoit-il lire. Sa plus belle qualité étoit d'être à cheval aussi bien qu'homme du monde : il tenoit un teston (1) sur l'étrier, sous son pied, et travailloit un cheval, tant il étoit ferme d'assiette, sans que le teston tombât; et en ce temps-là le dessous de l'étrier n'étoit qu'une petite barre, large d'un travers de doigt. Il aimoit extrêmement les chevaux, et dès qu'un cheval étoit à lui, il ne changeoit plus de maître, et, n'eût-il eu que trois jambes, on le nourrissoit dans une infirmerie qui étoit à Chantilly. De sorte que chez lui le proverbe d'*Equi senectus* n'étoit pas trop véritable. C'étoit un grand tyran pour la chasse. Cependant il disoit qu'il falloit permettre à un gentilhomme de poursuivre le gibier qu'il auroit fait lever sur sa propre terre, et qu'en ce cas il laisseroit prendre un lièvre jusque dans sa salle.

En Languedoc il devint amoureux, étant déjà âgé, de mademoiselle de Portes (2), de la maison de Budos; c'étoit une belle fille, mais pauvre, et qui, quoiqu'elle fût bien demoiselle, n'étoit pas pourtant de naissance à prétendre un connétable. C'est à cause de cela, et sur ce qu'elle mourut d'apoplexie, et qu'elle avoit le visage tout contourné, qu'on a dit qu'elle s'étoit donnée au diable pour épouser M. le connétable, et que César, un Italien, qui passoit pour magicien à la cour, avoit été l'entremetteur de ce pacte.

morency, maréchal de France en 1566, connétable en 1593, mort à Adge le 1er avril 1614.

(1) Monnaie d'argent qui valoit environ douze sous; elle étoit grande comme le sont aujourd'hui les pièces de trente sous.

(2) Louise de Budos, fille du vicomte de Portes, née le 13 juillet 1575, mariée le 13 mars 1593, morte à Chantilly le 30 avril 1598.

Ce César disoit qu'il n'avoit point trouvé de si méchantes femmes qu'en France et qui fussent si vindicatives. Je ne m'en étonne pas, car presque partout ailleurs elles sont comme enfermées, et ne peuvent pas faire galanterie, puisqu'elles ne voient point d'hommes. Le bonhomme de La Haye, un vieux gentilhomme huguenot, qui avoit bien vu des choses, m'a dit que César n'étoit qu'un fourbe. « Vous me » voulez, lui disoit-il, faire voir le diable dans une » cave où cinq ou six coquins charbonnés me vien- » dront peut-être bien étriller. Je le veux voir dans » la plaine Saint-Denis. »

Après la mort de sa seconde femme, le connétable épousa une demoiselle de Montoison (1), tante de sa femme, parce qu'il la trouva sous sa main, car elle n'étoit ni jeune ni belle. Au bout de trois mois, il en fut si las qu'il la relégua à Méru. Depuis sa mort, cette madame la connétable fut dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Mais quand M. de Luynes voulut faire sa femme surintendante de la maison de la Reine, la connétable, qui n'avoit point tenu la qualité de dame d'honneur au-dessous d'elle quand elle étoit la première personne de chez la Reine, se retira ; on mit en sa place madame de La Boissière, qui avoit été renvoyée d'Espagne au bout d'un an avec tous les Français. Madame de Senecey, dame d'atours, succéda depuis à madame de La Boissière. La connétable n'est morte que depuis deux ou trois ans (2). Le connétable eut de son second ma-

(1) Laurence de Clermont, fille de Claude de Clermont, comte de Montoison. Ce mariage fut contracté en 1601.

(2) Elle mourut le 14 septembre 1654, âgée de quatre-vingt-trois ans.

riage feu M. de Montmorency et feue madame la Princesse. De son premier mariage avec une fille de Bouillon La Mark, il avoit eu deux filles, madame de Ventadour, qui vit encore, et feue madame d'Angoulême, femme de M. d'Angoulême, le père.

Le connétable voulut mourir en habit de capucin. Un gentilhomme, nommé Montdragon, lui dit : « Ma » foi ! vous faites finement ; car, si vous ne vous dé» guisez bien, vous n'entrerez jamais en paradis. »

On a dit de lui qu'à l'imitation de ce duc de Ferrare, qui disoit de chacune de ses filles : *L'ho fatta, l'ho allevata, e un altro n'avra il fiore? Cazzo!...* il prenoit la peine de percer lui-même le tonneau avant de donner à boire à ses gendres. Je n'en crois rien ; mais, pour ses tantes, ses sœurs, ses cousines, ses nièces, il n'en faisoit aucun scrupule. On vivoit fort désordonnément chez lui.

XVI

MADAME LA PRINCESSE (1).

Mademoiselle de Montmorency n'avoit que quatre ans, qu'on vit bien que ce seroit une beauté extraordinaire. Madame de Sourdis, qui avoit gagné cinquante mille livres de rentes à la faveur de madame de Beaufort, sa nièce, et qui espéroit que cette *aurore*(2) donneroit dans les yeux du Roi, fit dessein de

(1) Charlotte-Marguerite de Montmorency, née vers 1593, épousa, le 3 mars 1609, Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé. Elle mourut à l'âge de cinquante-sept ans, à Châtillon-sur-Loing, le 2 décembre 1650.

(2) Allusion à un passage de Voiture qui, dans une lettre

la faire épouser à son fils, le marquis de Sourdis d'aujourd'hui, qui avoit trente mille livres de rentes en fonds de terre, et à qui elle avoit fait apprendre toutes les choses imaginables. On disoit qu'il y avoit en lui de quoi faire quatre honnêtes gens, et que cependant ce n'étoit pas un honnête homme (1). En cette intention, elle la demande, et offre de la prendre sans aucun bien. Le connétable accepte le parti; mais madame d'Angoulême (2), bâtarde de Henri II, veuve du frère aîné du connétable, mais sans enfants, ayant deviné le dessein de la marquise, rompit le coup, et prit sa nièce chez elle, après la mort de la connétable, qui arriva bientôt après.

M. de Bassompierre, au bout de quelques années, voulut aussi la prendre sans bien; mais, quoiqu'il

adressée à mademoiselle Paulet, lui dit, en parlant de mademoiselle de Bourbon: « Je souhaite de tout mon cœur que cette » *Aurore* (car ce nom que vous lui donnez lui vient bien) soit » suivie d'un aussi beau jour qu'elle le mérite, et que tous ceux » de sa vie soient exempts de nuages et aussi clairs et sereins » que son visage et son esprit. » (*Voiture*, lettre XXIV.)

(1) On trouvera ci-après des détails sur le marquis de Sourdis dans l'article de madame Cornuel.

(2) Elle avoit épousé, en premières noces, le duc de Castro, frère du duc de Parme, Alexandre Farnèse. Elle n'eut point d'enfants. Puis elle fut maréchale de Montmorency. On lui donna, quand elle fut veuve, le domaine d'Angoulême, et monseigneur le duc d'Auvergne lui succéda. On conte une plaisante chose de cette princesse. Étant venue en hâte de Tours à Paris, elle laissa tout son train chez un chanoine, en dessein de retourner aussitôt à Tours. Ceux qu'elle avoit amenés avec elle à Paris lui disoient: « Mais, madame, nous ne sommes pas assez pour vous servir; » prenez donc quelqu'un. » Insensiblement on fit un nouveau train à Paris. Elle écrivoit toujours à Tours: « Je pars la semaine » qui vient » On tenoit ce train en bon état. Cela dura vingt-huit ans (T.)

fût bien fait et fort bien avec le connétable, et que l'affaire fût fort avancée, madame d'Angoulême la rompit. Bassompierre, depuis, (c'étoit avant que M. le Prince fût mis dans la Bastille), fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour faire accroire qu'il étoit bien avec elle (1).

La Reine-mère, quelque temps après, fit un ballet (2), dont elle mit les plus belles de la cour; pensez qu'elle n'oublia pas mademoiselle de Montmorency, qui pouvoit avoir alors treize à quatorze ans On ne pouvoit rien voir de plus beau ni de plus enjoué (3); mais il y en avoit bien d'aussi spirituelles qu'elle pour le moins. Il y eut quelques démêlés entre la Reine et le Roi sur ce ballet. Il vouloit que madame de Moret en fût. La Reine ne le vouloit pas, et elle vouloit que madame de Verderonne (4) en fût, et le Roi ne le vouloit pas. Ils avoient tort tous deux en ce qu'ils vouloient, et raison en ce qu'ils ne vouloient pas. A la fin, pourtant, la Reine l'emporta. Pendant ce petit désordre, elle ne laissoit pas de

(1) Bassompierre dit positivement dans ses *Mémoires* que la main de mademoiselle de Montmorency lui étoit accordée par le connétable, et que le Roi descendit jusqu'a le prier en ami de renoncer à cette belle alliance. Le récit de Bassompierre est en partie confirmé par celui de Fontenay-Mareuil. (*Mémoires de Bassompierre*, deuxième série de la collection Petitot, XIX, 385; et *Mémoires de Fontenay*, premiere série de la même collection, I, 15.)

(2) Ce ballet eut lieu au mois de fevrier 1609. (*Lettres de Malherbe à Peiresc.* Paris, Blaise, 1822, pag. 62.)

(3) « Sous le ciel il n'y avoit lors rien de si beau que made-» moiselle de Montmorency, ni de meilleure grâce, ni plus par-» fait. » (*Mémoires de Bassompierre*, *ibid.*, 388.)

(4) La femme d'un president des comptes. Elle etoit demoiselle. (T.)

répéter son ballet. Pour y aller on passoit devant la chambre du Roi; mais, comme il étoit en colère, il la faisoit fermer brusquement dès qu'elle venoit pour passer.

Un jour, il entrevit par cette porte mademoiselle de Montmorency, et, au lieu de la faire fermer, il sortit lui-même, et alla voir répéter le ballet. Or, les dames devoient être vêtues en nymphes; en un endroit, elles levoient leur javelot, comme si elles l'eussent voulu lancer. Mademoiselle de Montmorency se trouva vis-à-vis du Roi quand elle leva son dard, et il sembloit qu'elle l'en vouloit percer. Le Roi a dit depuis qu'elle fit cette action de si bonne grâce, qu'effectivement il en fut blessé au cœur et pensa s'évanouir. Depuis ce moment l'huissier ne ferma plus la porte, et le Roi laissa faire à la Reine tout ce qu'elle voulut. Madame la marquise de Rambouillet, alors la vidame du Mans, étoit de ce ballet: ce fut là qu'elle fit amitié avec madame la Princesse.

On avoit déjà parlé de marier M. le Prince avec mademoiselle de Montmorency; le Roi conclut l'affaire, croyant que cela avanceroit les siennes. M. le connétable donna cent mille écus à sa fille. M. le Prince étoit fort pauvre (1), mais c'étoit un grand honneur que d'avoir pour gendre le premier prince du sang.

Le Roi, dans sa passion, fit toutes les folies que pouvoient faire les jeunes gens. Quoiqu'il eût cinquante-trois ans ou environ, il couroit la bague

(1) On dit qu'il n'avoit en fonds de terre que dix mille livres de rente. (T.) — Ce mariage fut suivi du don de la confiscation encourue par le duc de Montmorency. C'est ce qui a fait entrer dans la maison de Condé, les terres de Chantilly, Montmorency, Écouen, Valery, etc., etc.

avec un collet de senteurs et des manches de satin de la Chine.

Le Roi obtint une fois de madame la Princesse qu'elle se montreroit un soir tout échevelée sur un balcon avec deux flambeaux à ses côtés. Il s'en évanouit quasi, et elle dit : « Jésus! qu'il est fou ! » Elle se laissa peindre pour lui en cachette; ce fut Ferdinand qui fit le portrait. M. de Bassompierre l'emporta vite après qu'on l'eut frotté de beurre frais, de peur qu'il ne s'effaçât; car il fallut le rouler pour le porter sans qu'on le vît. Quelques années après, madame la Princesse, croyant que Ferdinand auroit oublié cela, ou bien n'y songeant plus, lui demanda un jour quel portrait de tous ceux qu'il avoit faits en sa vie lui avoit semblé le plus beau. « C'est, dit- » il, un qu'il fallut frotter de beurre frais. » Cela la fit rougir.

M. le Prince, qui voyoit que l'amour du Roi étoit fort violente, emmena sa femme à Muret, auprès de Soissons. Le Roi ne put être long-temps sans la voir. Il va avec une fausse barbe à une chasse où elle devoit être. M. le Prince en a avis, et remet la partie à une autre fois. A quelques jours de là, le Roi fait que M. de Traigny, un seigneur de ces quartiers-là, convie M. le Prince et madame la Princesse à dîner, et lui se cache derrière une tapisserie, d'où, par un trou, il la voyoit tout à son aise. Elle savoit l'affaire, et l'a avoué à madame de Rambouillet. Comme elle y alloit avec sa belle-mère, le Roi, pour la voir en passant, se déguisa en postillon, et avec M. de Beneux, qui feignoit d'aller voir une belle-sœur en ces quartiers-là, passa auprès du carrosse, où M. de Beneux fut quelque temps à parler. Quoique le Roi eût une grande emplâtre sur la moi-

tié du visage, il fut pourtant reconnu de l'une et de l'autre (1). Madame la Princesse et sa belle-mère (2) furent quinze jours à Roucy, où la comtesse de Roucy, parente de M. le Prince par son mari, fils d'une héritière de Roye, leur prêta quatre mille écus pour leur voyage, et depuis, quand la belle-mère fut revenue de Flandre, elle la défraya à Paris.

Madame la Princesse fit bien pis que cela, car elle se laissa persuader de signer une requête pour être démariée. Le Roi avoit obligé ses parents à dresser cette requête, et le connétable étoit un lâche qui croyoit que cette amour du Roi le combleroit de trésors et de dignités. Les gens de madame la Princesse, qui étoit fort jeune, lui faisoient accroire qu'elle seroit reine. Voyez quelle apparence il y avoit : il eût donc fallu empoisonner la Reine Marie de Médicis, car elle avoit des enfants. M. le Prince n'a jamais pu pardonner à sa femme d'avoir signé cette requête. Enfin, il s'enfuit avec elle à Bruxelles, où il ne se trouva pas trop en sûreté par les menées du marquis de Cœuvres, depuis maréchal d'Estrées, qui y étoit allé en qualité d'ambassadeur.

On a dit que c'étoit de son consentement que le marquis de Cœuvres la devoit enlever de Bruxelles, et le petit Toiras, depuis maréchal de France, page de M. le Prince, étoit espion pour le Roi. Le marquis écrivoit : « Le petit Toiras sert toujours bien Votre » Majesté; je lui ai payé sa pension. »

(1) Cette anecdote est racontée avec des différences dans les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, t., 16, de la première série de la collection Petitot, et dans les *Mémoires de Lenet*, LIII, 139, de la deuxième série de la même collection.

(2) Charlotte-Catherine de La Trémouille, veuve de Henri de Bourbon, prince de Condé.

M. le Prince passa avec sa femme à Milan. En ce temps-là, l'armement du Roi tenoit tout le monde en jalousie. On armoit aussi dans le Milanais. Le bruit courut que M. le Prince devoit commander cette armée.

Après la mort du Roi, M. le Prince ramena sa femme à la cour de France. Madame de Rambouillet dit que madame la Princesse eut la petite vérole, et qu'il lui demeura une grosse couture à chaque joue, qui, avec une grande maigreur qu'elle eut, la défigurèrent fort long-temps; enfin, ses coutures se guérirent : elle devint grasse, et fut la plus belle personne de la cour. Madame de Rambouillet dit encore que durant sa grande fleur, dès qu'il venoit une beauté nouvelle, on disoit aussitôt : « Elle est plus » belle que madame la Princesse; » mais qu'enfin on revenoit de cette erreur. Elle avoue pourtant que madame des Essars (1), depuis la maréchale de L'Hospital, qui succéda à madame de Moret, mais simplement comme une belle courtisane, plutôt que comme une maîtresse, et madame Quelin (2), qui eut l'honneur d'avoir sa part aux embrassements du

(1) Charlotte des Essars, comtesse de Romorantin. Henri IV en eut deux filles, qui furent toutes deux abbesses, l'une de Fontevrault, l'autre de Chelles.

(2) Madame Quelin eut depuis pour galant un maître des comptes qu'on appeloit Nicolas. Il se rencontra en ce temps-là que M. Quelin, conseiller de la grand'chambre, son mari, rapporta un procès pour un nommé Nicolas Fouquelin. Le président de Harlay, qui aimoit à rire, fut ravi de cette rencontre, et pour se divertir, toutes les fois qu'il pouvoit faire venir cela à propos, il faisoit redire le fait à ce bonhomme, afin d'avoir le plaisir de lui entendre dire *Nicolas Fouquelin*. Quelin, conseiller à la grand'chambre, dit qu'il étoit fils d'Henri IV. Il est vrai qu'il fait assez de tyrannies aux marchands de bois de l'Ile Notre-

Roi, à bien examiner tous les traits, étoient plus belles que madame la Princesse, mais que madame la Princesse avoit tout une autre grâce.

Quand M. le Prince fut arrêté, il fallut par bienséance demander à entrer en prison avec lui ; sans cela peut-être n'eussent-ils point eu d'enfants, car madame de Longueville et M. le Prince (1) y sont nés, et avant cela le mari et la femme n'étoient pas trop bien ensemble. Au sortir de là, elle fit galanterie avec le cardinal de La Valette, qui y dépensoit si bien son argent, que quand il est mort il avoit mangé son revenu jusqu'en l'an 1650. Il mourut, je pense, en 1640 (2). Une fois il lui en coûta deux mille écus pour une poupée, la chambre, le lit, tout le meuble, le déshabillé, la toilette et bien des habits à changer, pour mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, encore enfant.

Le cardinal de La Valette étoit un galant homme, mais fort laid. Pompeo Frangipani (3), seigneur romain qui étoit à la cour, disoit que c'étoit justement un *viso di Cazzo* (4). M. d'Aumont disoit qu'il croyoit qu'en relevant la moustache du cardinal La Valette,

Dame pour n'être pas fils d'un particulier : mais il n'a que cela de royal. (T.)

(1) Le grand Condé.

(2) Il mourut le 28 septembre 1639.

(3) Il dit, voyant qu'on faisoit le marquis de Thémines maréchal de France et gouverneur de Bretagne pour avoir arrêté M. le Prince : « *Non ho mai visto sbirro così ben pagato.* » Comme on lui demandoit s'il ne trouvoit pas que madame la Princesse et madame de Guémenée étoient des personnes admirables : *Sono bellissime*, disoit-il, *ma quel Pontgibault è un bel cavaliere.* On parlera ailleurs de Pontgibault. (T.)

(4) C'est une injure en Italie, comme *visage de bois flotté* ici. (T.) « On dit par injure à une personne que c'est un plaisant visage,

on lui relevoit aussi les lèvres, tant il les avoit grosses. Ce cardinal étoit galant, libéral, et avoit beaucoup d'esprit. Il étoit enjoué, jusqu'à se mettre sous un lit en badinant avec des enfants ; cela lui est arrivé bien des fois à l'hôtel de Rambouillet. Mais il étoit quelquefois un peu emporté, et une fois il alla dire le diable, en présence de madame la Princesse, des femmes qui faisoient l'amour. Il disoit, car il avoit l'esprit délicat et n'étoit pas ignorant, que le cardinal de Richelieu avoit des galanteries de pédant; et sa plus grande joie étoit de venir en rire avec madame de Rambouillet, en qui il avoit une confiance entière. Le cardinal de Richelieu vivoit avec lui tout autrement qu'avec les autres, car il lui avoit, comme nous dirons ensuite, la plus grande obligation qu'on puisse avoir à un homme. Il le traitoit civilement et respectueusement; et comme M. de La Valette n'avoit rien dans la tête que la guerre, il le satisfaisoit en cela.

* M. d'Espernon appeloit le cardinal de La Valette, *le bas valet*, à cause qu'il faisoit la cour au cardinal de Richelieu. Il avoit voulu être général d'armée à toute force, à cause de la toute-puissance qu'a un général sur ses troupes. Il étoit brave, mais il ne savoit point la guerre.

M. de Montmorency donnoit aussi beaucoup à madame la Princesse, et le cardinal lui ayant manqué après ce frère, elle se trouva bien mal à son aise. Le cardinal fut le seul qui ne l'abandonna pas à la disgrâce de M. de Montmorency. Madame de La Trimouille dit qu'elle étoit de leurs divertissements;

» *un visage de bois flotté*, un visage de cuir bouilli, un visage à
» étui, quand il est noir, rude, couperosé. » (*Dict. de Trévoux*.)

que madame la Princesse et M. le cardinal, quand ils vouloient parler seuls, étoient dans un cabinet la porte ouverte; que tout le monde les voyoit : les autres dansoient et jouoient.

Madame la Princesse étoit une des plus lâches personnes qui fut jamais. Elle disoit à madame d'Aiguillon : « Jésus! madame, que je serai aise de » vous céder, si vous épousez Monsieur! » Elle donna la serviette à feu Madame, qui la prit en tournant la tête d'un autre côté. En revanche, quand elle menoit quelqu'un, elle étoit la plus civile du monde. Un jour qu'elle mena madame de La Trimouille à je ne sais quelle fête au Louvre, la Reine l'appela dans sa garde-robe, où personne n'entre que les princesses. Elle s'excusa en disant : « J'ai » amené madame de La Trimouille; je n'irai nulle » part où elle ne puisse pas entrer. » On fit sur elle un vaudeville que voici :

La Combalet et la Princesse
Ne pensent point faire de mal,
Et n'en iront point à confesse,
D'avoir chacune un cardinal (1);
Car laisser lever leur chemise
Et mettre ainsi leur corps à l'abandon,
N'est que se soumettre à l'Église,
Qui, en tout cas, leur peut donner pardon.

Je sais qu'on a voulu dire que M. de Chavigny, qui en sa jeunesse avoit eu entrée chez madame la Princesse, avoit eu aussi quelque part à ses bonnes grâces du temps du cardinal de La Valette; mais il n'en est rien. On a cru cela à cause que qui a un galant en

(1) Voyez ci-après les articles du cardinal de Richelieu et de madame de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa nièce.

peut bien avoir deux ; mais, outre que le cardinal ne l'eût pas souffert, ou du moins que cela eût mis du divorce entre elle et lui, c'est que madame la Princesse n'eût pas enduré volontiers les galanteries d'un homme de la ville.

Cependant madame de La Trimouille dit qu'un jour elle vit sortir madame la Princesse fort en désordre d'une ruelle de lit où elle étoit avec Chavigny, et que jusque alors elle n'avoit eu aucune mauvaise opinion d'elle.

Le cardinal de La Valette avoit quelquefois de plaisantes visions : un jour il disoit qu'il voudroit être *montagne*. « Et moi, je voudrois être *soleil*, dit ma-» dame de Rambouillet. — *Soleil*, *soleil*, reprit-il, ne » l'est pas qui veut » Comme s'il étoit plus aisé d'être *montagne* que *soleil*.

Il croyoit une fois avoir fait des vers, et voici ce qu'il avoit fait ; c'étoit sur l'air d'un vaudeville. Ce cardinal étoit meilleur dans le sérieux que dans la raillerie.

M'en allant en Touraine,
J'achèterai à Tours
Des pruneaux de Touraine,
De bons pruneaux de Tours ;
Puis, revenant en Beauce,
J'irai à Chartres en Beauce,
Et puis à Orléans,
Voir monsieur d'Orléans.

J'ai appris depuis peu de madame de La Trimouille une chose que madame de Rambouillet ne m'a jamais voulu avouer que quand je l'ai sue d'ailleurs ; c'est qu'un jour le cardinal de La Valette demanda la dernière faveur à madame la Princesse, qui l'en refusa. De désespoir, il alla se mettre incognito dans Saint-

Louis, où il y avoit des pestiférés. Il mena avec lui un confident, à qui il donna un billet pour la belle, qu'il avoit apporté tout fait. Le confident n'entra point. Elle a dit à madame de La Trimouille que de sa vie elle ne fut si embarrassée. Il en sortit par son ordre. Le reste est aisé à deviner. Il aima depuis mademoiselle de Bourbon (1) aussi fortement qu'il avoit aimé sa mère.

XVII

MADEMOISELLE DU TILLET.

Mademoiselle Charlotte du Tillet ne fut jamais mariée ; mais on dit qu'elle n'en étoit pas plus pucelle pour cela. Sa sœur avoit épousé le président Séguier (2), qui étoit tout le conseil de M. d'Espernon. Par ce moyen elle fit connoissance avec ce seigneur, et fut sa meilleure amie. Il en faisoit cas, car elle avoit fort bon sens, étoit fort adroite et fort née pour la cour. Elle étoit de toutes les intrigues, soit d'amour, soit d'autre chose. Six mois après la mort d'Henri IV, une certaine demoiselle Coetman (3), une petite bossue, qui se fourroit partout et qui se faisoit toujours de

(1) Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville, si célèbre dans l'histoire de la Fronde.

(2) Pierre Séguier, deuxième du nom, seigneur de Soret, président à mortier au parlement de Paris, avoit épousé Marie du Tillet, fille de Jean du Tillet, seigneur de la Bussière, greffier en chef du Parlement.

(3) Jacqueline Le Voyer, dite de Comant, ou de Coetman, femme d'Isaac de Varenne.

fête, l'accusa d'avoir été d'intelligence avec M. d'Espernon pour faire assassiner Henri IV. Ravaillac, qui étoit d'Angoulême, dont M. d'Espernon étoit gouverneur, fut six mois chez elle comme chez la bonne amie du duc, mais quelques années avant que de faire le coup. La Coetman ne disoit point que la Reine-mère fût du complot; mais on ajoutoit dans le monde que M. d'Espernon l'avoit fait faire pour lui faire plaisir. Faute de preuves, *et pour assoupir une affaire qui n'étoit pas bonne à ébruiter* (1), la Coetman fut condamnée à mourir entre quatre murailles (2); elle fut mise aux Filles repenties, où on lui fit une petite *logette* grillée dans la cour; elle y est morte quelques années après.

Une extravagante madame de Poyanne battit une fois la pauvre mademoiselle du Tillet, sur le quai des Augustins, comme elle retournoit seule de la messe. Elles avoient eu querelle pour une suivante. Sigogne (3) en a fait une espèce de satire qu'on appelle

(1) Le passage imprimé en lettres italiques est biffé dans le manuscrit de Tallemant; mais avec quelque soin on parvient encore à le lire sous les ratures, et nous avons cru devoir le rétablir.

(2) *Variante* : « La Coetman disoit que la Reine-mère étoit du » complot, mais que Ravaillac ne le savoit pas; faute de preuves, » et pour assoupir une affaire qui n'étoit pas bonne à ébrui- » ter, etc. » Tallemant, après avoir écrit ce que chacun disoit alors, a cherché à adoucir le passage.

(3) Sigogne est un poète satirique dont les œuvres n'ont pas été recueillies, et dont aucune biographie n'a parlé. *Le Combat d'Ursine et de Perrette*, parodie de la dispute de madame de Poyanne et de mademoiselle du Tillet, se trouve dans la deuxième partie du *Cabinet satirique*. Cette pièce y est suivie d'une *Réponse*, par Motin. Ce recueil, licencieux et rare, contient un grand nombre de satires en vers par Sigogne, Motin, Desportes,

le *Combat d'Ursine et de Perrette*. On appeloit cette madame de Poyanne, madame de Poyanne *de la Loupe*. Elle avoit une grosse loupe au front. C'étoit une espèce de gendarme. Depuis elle se fit épouser, je ne sais comment, par le père de feu M. de Bouillon La Marck, et, qui pis est, quoiqu'elle fût pauvre, elle fit si bien, que sa fille épousa le fils ; madame de La Boulaie est venue de ce mariage-là.

Mademoiselle du Tillet étoit une diseuse de vérités ; elle ne ressembloit pas mal en cela à madame Pilou (1), aussi bien qu'en laideur. Elle disoit du feu Roi et de la Reine-mère, que c'étoit une vache qui avoit fait un veau. « La sotte couvée qu'elle nous a faite là, » ajoutoit-elle, que le Roi et Monsieur ! »

Quand le cardinal de Richelieu fit courir les lettres d'amour de madame du Fargis à M. le comte de Cramail (2) : « Que dites-vous de cela, mademoiselle ? » dit-il à mademoiselle du Tillet. — Monsieur, répondit-elle, je suis vieille, je me souviens de loin ; » je vous dirai que durant le siége de Paris tous » les passages étoient bouchés, tout commerce étoit » interdit, mais les lettres d'amour alloient et venoient » toujours. »

Elle dit une plaisante chose à feu madame de Sour-

Maynard, Régnier et d'autres poètes du temps d'Henri IV et de Louis XIII. Colletet avoit l'intention de consacrer un article à Sigogne dans ses *Vies des poètes françois* (manuscrit dépendant de la Bibliothèque particulière du roi) ; mais cette notice devoit trouver place dans la partie non terminée de cet ouvrage, et le nom de Sigogne n'y figure qu'à la table.

(1) Cette madame Pilou, bonne, spirituelle, alloit à la cour, quoique femme d'un procureur. On verra plus bas dans ces Mémoires des détails curieux sur cette femme singulière.

(2) Elles sont imprimées avec la clef dans le *Journal de Richelieu*.

dis, fille du comte de Cramail : « Madame ma mie, » lui dit-elle, que ne faites-vous l'amour avec M. l'évêque de Maillezais, votre beau-frère? — Jésus! » mademoiselle, que me dites-vous? lui répondit madame de Sourdis.—Ce que je vous dis? reprit-elle, » il n'est pas bon de laisser sortir l'argent de la famille; votre belle-mère en usoit ainsi avec son » beau-frère, qui étoit tout de même évêque de » Maillezais. » Le comte de Cramail disoit du marquis de Sourdis : « Il peut bien faire sa fortune, » car sa femme ne la lui fera jamais. » Elle n'étoit pas belle.

Madame de La Noue, sœur de la maréchale de Thémines, et une de ses parentes, eurent quelques paroles en présence de mademoiselle du Tillet : « Je » pense, disoit cette parente, que nous ne nous devons rien l'une à l'autre. — Madame ma mie (1), » lui dit mademoiselle du Tillet, en vérité, ce n'est » pas autrement *bille pareille*. Madame de La » Noue est belle et jeune, et vous n'êtes ni l'une ni » l'autre. »

XVIII

LE MARÉCHAL D'ANCRE (2).

Il étoit Florentin et se nommoit Concini. Son grand-père fut secrétaire d'État du grand-duc Côme. Ce bonhomme pouvoit avoir gagné cinq ou six mille écus de rente, mais il avoit grand nombre d'enfants. Son

(1) Elle disoit *madame ma mie* à la Reine même. (T.)

(2) Concini Concino, maréchal d'Ancre, tué, par ordre du Roi, le 24 avril 1617.

fils aîné étoit père de Concini dont nous parlons. Ce garçon, en sa jeunesse, s'adonna à toutes les débauches imaginables, mangea tout son bien, et se rendit si infâme, que la première chose que les pères défendoient à leurs enfants, c'étoit de hanter Concini.

N'ayant plus rien de quoi vivre à Florence, il s'en alla à Rome, où il servit de croupier au cardinal de Lorraine, qui y étoit alors; mais il ne voulut pas le suivre, et demeura à Rome, d'où il revint à Florence. Quand il sut qu'on faisoit la maison de Marie de Médicis, dont le mariage étoit conclu avec Henri IV, il y entra en qualité de gentilhomme suivant, et vint en France avec elle. Or la Reine-mère avoit une femme de chambre appelée Léonora Dori, fille de basse naissance, mais qui étoit adroite, et qui connut incontinent que sa maîtresse étoit une personne à se laisser gouverner. En effet, elle prit tant d'empire sur son esprit qu'elle lui faisoit faire tout ce qu'elle vouloit. Concini, qui avoit de l'esprit, s'attacha à cette Léonore, et lui rendit tant de petits soins qu'elle se résolut à l'épouser. Elle déclara son intention à la Reine, qui n'avoit garde de ne la pas approuver. Ainsi ils se marièrent, quoique le Roi en eût fait difficulté assez longtemps.

Henri IV ayant été assassiné, ce fut alors que le pouvoir de la Léonore parut tout de bon; elle mit son mari si bien avec la Reine, que cette princesse leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient. Pour lui, c'étoit un grand homme, ni beau ni laid, et de mine assez passable; il étoit audacieux, ou pour mieux dire insolent. Il méprisoit fort les princes; en cela il n'avoit pas grand tort. Il étoit libéral et magnifique, et il appeloit assez plaisamment ses gentilshommes suivants : *Coglioni di mila franchi*. C'étoient

leurs appointements. On ne l'a pas tenu pour vaillant. Il eut querelle avec M. de Bellegarde, qui avoit prétendu à être galant de la Reine-mère, et il se sauva à l'hôtel de Rambouillet, car M. de Rambouillet étoit de ses amis, pour de là tenir la campagne ; il monta au second étage, et se fit découdre sa fraise par une fille qui avoit été à sa femme. Cette fille a rapporté qu'il étoit extraordinairement pâle. On ne sait pourquoi il quittoit sa fraise, si ce n'étoit peut-être pour n'être point reconnu par ceux que la Reine avoit envoyés après lui. Ils furent raccommodés.

Toutes les médisances qu'on en a faites sont publiques. Un jour, comme la Reine-mère disoit : « Apportez- » moi mon voile ; » le comte du Lude, grand-père de celui d'aujourd'hui, dit en riant : « Un navire qui est » *à l'ancre* n'a pas autrement besoin de voiles. » Ce fut ce même comte du Lude qui dit à Henri IV, comme il demandoit à quelqu'un une devise pour un portrait qui est à Fontainebleau, où il est peint tout armé et madame de Beaufort toute nue, qu'il ne falloit qu'y mettre : *Baisez-moi, gendarme.* C'est une chanson :

F. ...-moi, gendarme,
Je vous tuerai des poux.

Il n'a jamais logé dans le Louvre, mais il couchoit souvent dans un petit logis qu'on vient d'abattre (1), qui étoit au bout du jardin vers l'abreuvoir ; à la vérité, il y avoit un petit pont, pour entrer dans le jar-

(1) C'étoit l'ancienne capitainerie du Louvre, construite sur la partie du jardin de l'Infante qui est la plus rapprochée de la place de la colonnade du Louvre, et qui paroît avoir fait partie du Petit-Bourbon, hôtel du connétable. Tallemant écrivoit ceci en 1657.

din, qu'on appeloit vulgairement le Pont-d'Amour.

Quand il fut assassiné par l'ordre du Roi sur le pont du Louvre (1), on dit que M. de Vitry, capitaine des gardes, dans le transport où il étoit, le passa, et que M. du Hallier, son frère, lui donna le premier coup (2). M. de Vitry alla ensuite prendre les clefs de l'appartement de la Reine. Les gens de la populace, le lendemain, le déterrèrent de Saint-Germain-l'Auxerrois, le traînèrent par les rues, et contraignoient ceux qu'ils rencontroient à les suivre et à leur donner de quoi boire. Le Roi, du balcon du Louvre, leur faisoit signe de la main de continuer, et la Reine entendoit tout cela.

L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires au faubourg Saint-Germain étoit à lui (3); c'étoit où il logeoit. On y trouva pour deux cent mille écus de pierreries. M. de Luynes eut sa confiscation : Ancre, Lesigny, etc. Il avoit un fils d'environ treize ans, qu'on laissa aller en Italie, où il est mort jeune. Il y pouvoit avoir quinze ou seize mille livres de rente,

(1) Du côté de la rue du Coq.

(2) « Lorsque le coup fut décidé, on délibéra pour savoir qui » l'on en chargeroit. Du Buisson, le père, qui avoit soin de gou- » verner les oiseaux du cabinet du Roi, fut choisi pour en faire » la proposition au baron de Vitry, et eut ordre de l'assurer de » la charge de maréchal de France pour récompense du grand » service qu'il rendroit à Sa Majesté. En effet, du Hallier, son » frère, que nous avons vu depuis maréchal de l'Hospital, et les » autres gentilshommes qu'il avoit mis du complot, ayant tué sur » le pont du Louvre le maréchal d'Ancre, Vitry reçut *le jour* » *même* le bâton vacant par sa mort. » (*Mémoires de Brienne*. Paris, 1828, I, 255.)

(3) Rue de Tournon. Il sert aujourd'hui de caserne à la garde municipale.

de ce que son père et sa mère y avoient envoyé durant leur faveur. Il eut aussi une fille qui mourut à cinq ou six ans ; on l'avoit déjà demandée en mariage.

Revenons à la maréchale d'Ancre (1). Quoiqu'elle eût été si long-temps avec la Reine, elle n'en savoit pas mieux son monde. En Italie, elle ne voyoit personne, et dès qu'elle fut en France, elle s'enferma, car elle étoit fort bizarre ; de sorte qu'elle ne savoit point vivre à la mode de la cour ; et j'ai ouï dire à madame de Rambouillet qu'elle embarrassoit fort la maréchale lorsqu'elle l'alloit voir, et que quelquefois cette femme, croyant lui faire bien de l'honneur, ne la traitoit pas selon sa condition. C'étoit une petite personne fort maigre et fort brune, mais de taille assez agréable, et qui, quoiqu'elle eût tous les traits du visage beaux, étoit laide à cause de sa grande maigreur.

Comme elle étoit mal saine, elle imagina être ensorcelée, et, de peur des fascinations, elle alloit toujours voilée, pour éviter, disoit-elle, *li Guardatori* (2). Elle en vint jusqu'à se faire exorciser. On se servit de cela contre elle dans son procès, et aussi de trois coffres remplis de boîtes pleines de petites boulettes de cire. Car en rêvant elle avoit accoutumé de faire de petites boulettes de cire qu'elle mettoit dans ces boîtes. M. Perrot, père du président de même nom,

(1) Léonore Dori, dite Galigai, née à Florence, brûlée à Paris le 8 juillet 1617.

(2) Superstition du moyen âge ; sort que l'on croyoit être jeté par le simple regard ; on l'appeloit *jettatura*. Il falloit, pour l'éviter, rompre l'air entre l'œil du magicien et l'objet qu'il considéroit. Les habitants de nos campagnes ne sont pas encore guéris de ces chimères.

se moquoit fort de toutes ces belles accusations, et il fallut que sa famille, par politique, l'enfermât, de peur qu'il n'allât au Palais faire quelque chose qui eût déplu à la cour et qui n'eût pas sauvé cette femme. Le parlement, qui ne croit point aux sorciers, condamna la maréchale comme sorcière ; cela a fait dire qu'on ne l'avoit fait que pour couvrir l'honneur de la Reine. Quand on lui demanda de quels charmes elle s'étoit servie pour gagner l'esprit de la Reine : « Pas » d'autre chose, dit-elle, que du pouvoir qu'a une ha- » bile femme sur une *balourde.* » Je doute qu'elle ait dit cela.

Dans son procès elle se nomme Léonora Galigai, quoique effectivement elle s'appelât Dori. Cela vient de ce qu'à Florence, quand une famille est éteinte, pour de l'argent on peut avoir permission d'en prendre le nom, et c'est ce qu'elle a fait. On dit qu'elle mourut très-chrétiennement et très-courageusement (1).

(1) On ne peut indiquer aux lecteurs une source plus curieuse pour tous les faits contenus dans cet article, que la *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre.* Elle est de Michel de Marillac ; il est à regretter qu'elle n'ait pas été reproduite dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France.* Elle a été imprimée à la suite de l'*Histoire des plus illustres favoris*, par P. Dupuy, Leyde, Jean Elzévir, 1659, in-12.

XIX

LISETTE (1).

Lisette étoit filleule de la princesse de Conti (2); c'étoit une assez pauvre fille, que cette princesse n'osa tenir sur les fonts que par procureur. Elle la fit nommer Louise comme elle ; de Louise on fit Louisette, et par corruption Lisette. Quand cette fille eut quinze ans, elle se mit à imiter Mathurine ; cette Mathurine avoit été folle, puis guérie, mais non pas parfaitement. Il y avoit encore quelque chose qui n'alloit pas bien. Elle continua à faire la folle, et avoit un chaperon, mais sous prétexte de folie elle portoit des poulets. Elle gagna du bien, et laissa un fils qui a été un admirable joueur de luth ; on l'appeloit Blanc-Rocher. Lisette donc prend un chapeau, une fraise, un pourpoint et une jupe, et en cet équipage, plus insolente qu'un laquais, elle entre chez toutes les personnes de la cour. Au bout de quelque temps elle disparoît tout-à-coup, et après quelques années elle revint à Paris, et voulut se faire passer pour fille d'Henri IV, qui étoit mort il y avoit déjà plus d'un an, et de la princesse de Conti. Elle se faisoit nommer *Henriette Chrétienne*, disoit que la princesse de Conti n'avoit jamais voulu permettre que le Roi la reconnût, qu'à cause de cela il l'avoit fait nourrir secrètement ;

(1) Lisette, personnage inconnu, dont Tallemant a le premier révélé l'existence.

(2) Louise-Marguerite de Lorraine, veuve de François de Bourbon, prince de Conti.

qu'il se l'étoit fait apporter en cachette plusieurs fois, et qu'il l'avoit plus aimée que tous ses autres enfants.

Toute la cour se moqua d'elle, car on savoit toutes les amourettes d'Henri IV, et personne n'ignoroit qu'encore qu'il eût trouvé la princesse de Conti fort belle la première fois qu'il la vit, il ne voulut point penser à l'épouser, parce qu'il savoit trop de ses nouvelles : peut-être aussi ne l'auroit-il pas voulu faire par politique. Il est vrai, d'un autre côté, que ce qu'il vouloit faire pour madame de Beaufort étoit encore pis que tout cela. Il étoit encore constant qu'étant marié il n'avoit jamais eu d'inclination pour cette princesse.

Cependant il y avoit assez de badauds à Paris qui croyoient ce que cette friponne disoit. Il y avoit ici en ce temps-là un Flamand nommé M. Migon, homme fort ingénieux, mais au reste assez simple. Ce bon Flamand connut Lisette ; et comme cette créature avoit le caquet bien emmanché, car jamais on n'a mieux débité le galimatias, il en fut charmé et pleinement persuadé de toutes les fables qu'elle contoit. Or, il arriva qu'un certain Allemand, qui se faisoit appeler le baron de Crussembourg, fit accroire à M. des Hagens (1), favori de M. de Luynes,

(1) Ce des Hagens, dont le nom est ici altéré, s'appeloit Guichard Deagcant de Saint-Marcellin; il a été pendant quelque temps secrétaire d'état, sous le connétable de Luynes ; disgracié après une très-courte faveur, il se retira en Dauphiné, où il mourut en 1639, premier président de la chambre des comptes. (*Bibliothèque historique de la France*, nº 21297). Il a laissé des *Mémoires* publiés à Grenoble, en 1658, réimprimés dans le tome IIIe de la petite collection des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France*. Paris. 1756, 4 vol. in-12.

qu'il savoit faire l'or. Des Hagens lui donna dix mille écus qu'il lui avoit demandés pour cela. Crussembourg se met en équipage, loue une maison à la Place-Royale, croyant que s'il se faisoit valoir il en tireroit encore bien d'autres. M. des Hagens ne donna pourtant point son argent sans en parler à M. d'Ornano, alors gouverneur de Monsieur, et qui depuis fut maréchal de France, car il lui communiquoit tous ses desseins. D'Ornano, qui connoissoit Migon, lui conseilla de le mettre avec Crussembourg, comme témoin et comme participant de tout ce qu'il entreprendroit. Voilà donc Migon (1) avec Crussembourg. Il n'y fut pas plus tôt qu'il pense à Lisette, qu'il croyoit princesse, et dont il avoit grande compassion : il la loge avec lui, en intention de lui faire avoir si bonne part à l'or qu'on feroit, qu'elle auroit de quoi se marier selon sa naissance. M. de Chaudebonne, qui connoissoit fort Migon, mena un soir cette fille chez madame la marquise de Rambouillet, sa bonne amie, qui alors logeoit à la Place-Royale, pendant qu'elle faisoit bâtir l'hôtel de Rambouillet. Elle n'avoit rien d'extraordinaire en son habillement, hors qu'elle avoit un chapeau avec des plumes. Dès que madame de Rambouillet la vit, elle la reconnut, et lui dit

(1) Migon est nommé dans la cinquante-huitième lettre de Voiture. Voici la note que Tallemant avoit mise sur son exemplaire : nous la donnons ici parce qu'elle complète le texte de cette partie des *Mémoires*. « Ce Migon etoit un Flamand à qui » M. des Hagens donna charge de voir un Allemand nommé » Crussembourg, qui faisoit de l'or. M. de Chaudebonne faisoit » grand cas de ce Migon, et il engagea M. d'Ornano à lui prêter » trois mille écus pour trouver la pierre philosophale. Comme » on les croyoit perdus, Migon apporta un diamant du même prix » à M. d'Ornano, et l'on n'a jamais pu découvrir si ce Migon etoit » un fourbe ou non. » (*Annotations de Tallemant sur Voiture.*)

qu'elle l'avoit vue ailleurs. « Ah ! répondit-elle, madame, c'est cette malheureuse Lisette qui m'a perdue d'honneur. Elle étoit fille de ma nourrice et ma sœur de lait. » Madame de Rambouillet lui fit toutes les objections qu'on lui pouvoit faire, et entre autres, que si le feu Roi se l'eût fait porter pour la voir, comme elle disoit, que cela se seroit su, et que les rois ne pouvoient rien faire sans témoins.

Au commencement, la princesse de Conti, qui étoit déjà veuve, laissa dire cette fille ; mais voyant que le monde en étoit trop imbu, et que quelques-uns ne savoient qu'en croire, elle la fit prendre et la fit mettre en prison dans l'abbaye Saint-Germain (1). On donna le fouet à Lisette, mais elle soutint toujours à la princesse de Conti même qu'elle étoit sa fille. Cette princesse, qui étoit bonne, se contenta de ce châtiment, et ne la voulut point mettre en justice. Lisette au sortir de là courut tout le royaume. Elle est encore en vie et parle comme elle faisoit en ce temps-là. Elle étoit petite, mais bien faite. Pour le visage, elle l'avoit médiocrement beau. Pour Crussembourg, au bout de trois mois il fit un trou dans la nuit (2).

(1) La princesse de Conti en jouissoit alors. (T.)

(2) Expression proverbiale qui a le même sens que *faire un trou à la lune*, *disparoître*.

XX

BONS MOTS ET NAIVETÉS ; DUC D'OSSONE (1).

Un peintre désintéressé, pour s'empêcher de peindre une laide femme qui vouloit qu'il fît son portrait, se mit à crier à son garçon : « Holà ! broye » du noir et de la feuille morte, » et chanta toujours *La dredon, la drédondaine*, etc

Un bon Flamand, vêtu de satin noir plein, comme il pensoit entrer dans la rue Grenier-Saint-Ladre (2), du côté de la rue Saint-Martin, voit venir un carrosse à lui ; il veut se détourner à gauche ; il en voit trois ou quatre de ce côté, à droite tout de même ; il en sortoit aussi de la rue aux Ours ; étonné et ne sachant que faire, il embrasse la borne, où l'on passe la chaîne pour la soutenir, et il attend là patiemment que l'orage soit apaisé.

Une jolie femme de Clermont en Auvergne, appelée madame de Vincelles, quand son mari lui a fait *cela*, lui dit naïvement et de bonne foi : « Grand » merci, M. de Vincelles ! »

Le duc d'Ossone (3), sans être vu, entendit une fois

(1) Ce chapitre a été omis dans la premiere édition, par pur oubli.

(2) C'est la rue *Grenier-Saint-Lazare*, qui commence à la rue Saint-Martin et aboutit à la rue Michel-le-Comte. Elle tire son nom d'une ancienne famille de Paris ; ce lieu s'appeloit autrefois *Vicus Garnerii de Sancto Lazaro*. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot.)

(3) D. Pedro Tellez Giron, duc d'Ossone, né en 1579, mort en 1624.

trois soldats qui faisoient des souhaits. L'un souhaitoit d'être capitaine de galère, le second d'avoir une lieutenance dans un des châteaux de Naples, et le troisième, moins intéressé, de coucher avec la femme du vice-roi. Le duc leur dit : « Mes amis, il ne tien-» dra pas à moi que vous ne soyez contents. » Il fit le premier capitaine de galère, le second lieutenant dans un des châteaux, et pour le troisième, il le mena à sa femme et lui dit : « Madame, j'ai fait ce » que je pouvois pour satisfaire ces messieurs; mais » il y en a un que je ne puis contenter sans vous, » voyez si vous êtes assez obligeante pour cela. »

Étant entré dans les galères de Naples, il s'informa des forçats ce que chacun avoit fait; tous firent leur apologie, on les y avoit mis à tort; il n'y en eut qu'un seul qui lui avoua franchement qu'il le méritoit et par-delà : « Otez, dit-il au commis-» saire, ce méchant homme d'ici, il gâteroit tous ces » gens de bien. »

Un criminel qu'il avoit condamné à sauter d'un rocher en bas, faisoit bien des façons et avoit bien de la peine à franchir le saut. « Tu es bien long-» temps, lui cria-t-il. — Monsieur, répondit l'autre, » croyez-vous cela si aisé? Je vous le donne en » douze. » Le mot lui sembla plaisant, il lui fit grâce.

Il se rendit suspect aux Espagnols, qui l'attrapèrent, en lui faisant faire une revue des troupes du royaume. On se saisit de sa personne. Comme on l'eut mené à Madrid, il y fit sa paix en mariant sa fille avec le duc d'Ucède, fils du duc de Lerme. Il étoit fort libéral, il aimoit les Français, et s'habilloit même quelquefois en Espagne à la française. On le le renvoyoit à Naples, où il étoit fort aimé; mais il

mourut en chemin. On a cru qu'il avoit été empoisonné ; il étoit de la maison de Giron.

Un bini-cordelier (1) quêtoit en Italie pour son *Pater ;* durant son sermon, et voyant qu'on ne lui donnoit rien, il s'écria : « *Non mi daranno anche un* » *fututo quattrin' per un tanto sermone ! — Parla* » *modesto,* lui dit le père en l'interrompant, *parla* » *modesto, viso di cazzo.* »

Le duc d'Espernon, le favori, disoit un jour à Bordeaux : « *Mordioux, que fa caut !* » Ses courtisans se disoient l'un à l'autre : « Monseigneur dit » toujours *queuque* gentillesse. »

XXI

MADAME DE VILLARS (2).

C'étoit une des sœurs de madame de Beaufort. Elle avoit épousé le neveu de M. l'amiral de Villars. Ils s'appeloient Brancaccio en leur nom, et viennent du royaume de Naples. Son oncle, qui ne s'étoit point marié, lui avoit laissé beaucoup de bien ; il n'y a jamais eu un si pauvre homme. Lui et sa femme ont mangé huit cent mille écus d'argent comptant, et soixante mille livres de rente en fonds de terre, dont il n'en est resté que dix-sept qui étoient substituées. Il avoit eu une terre de vingt-cinq mille livres de rente, de l'argent qu'il avoit reçu du cardinal de

(1) Le *bini* étoit le frère qui accompagnoit le Père.

(2) *Voyez* les *Amours du grand Alcandre* (T.). Julienne-Hippolyte d'Estrées, duchesse de Villars.

Richelieu pour le Havre-de-Grâce, la lieutenance de roi de Normandie, et le vieux palais de Rouen. Par le marché il eut un brevet de duc, mais il ne fut reçu qu'au parlement de Provence, où il trouva plus de crédit qu'ailleurs, à cause qu'il étoit de ce pays-là.

Avant cela, le mari et la femme demeuroient d'ordinaire au Havre. Elle y fit (il est vrai que cela n'étoit pas son apprentissage) le coup le plus effronté qu'aucune femme ait guère fait en amour. Un capucin, nommé le père Henri de La Grange-Palaiseau, de la maison d'Harville, oncle de Céleste, dont nous parlerons ailleurs, qui peut-être s'étoit fait religieux pour ne pouvoir vivre selon sa condition, faute de biens, fut envoyé par le Provincial au couvent qu'ils ont au Havre. C'étoit un des plus beaux hommes de France, et de la meilleure mine, homme d'esprit, et à la vie duquel il n'y avoit rien à reprendre. Il prêcha l'Avent au Havre. Dès le premier sermon, madame de Villars devint passionnément amoureuse de lui, et pour le tenter, elle s'ajustoit tous les jours le mieux qu'il lui étoit possible. Elle quitta pour lui l'habit extravagant qu'elle portoit au Havre. C'étoit une espèce de pourpoint avec un haut-de-chausses et une petite jupe de gaze par-dessus, de sorte qu'on voyoit tout au travers. Pensez qu'avec ce pourpoint elle n'avoit pas une coiffe : elle n'avoit garde. Elle portoit toujours un chapeau avec des plumes. Parée donc de son mieux, elle s'alloit toujours mettre vis-à-vis de la chaire, sans masque et la gorge fort découverte, car c'étoit ce qu'elle avoit de plus beau ; pour les traits du visage, ils n'étoient pas merveilleux : elle avoit les yeux petits et la bouche grande, mais sa taille, ses cheveux et son teint étoient incom-

parables. En ce temps-là elle étoit encore fort jeune. Tout cela ne toucha point notre capucin. Que fait-elle? elle envoie à Rome pour faire avoir au père Henri de La Grange la permission de la confesser; elle expose qu'elle avoit été touchée de ses sermons, qu'ayant jusques alors été trop avant dans le monde, elle croyoit que Dieu se vouloit servir de cette voie pour sa conversion. En même temps, elle se tue de dire partout que les prédications de ce bon père seroient cause qu'elle changeroit de vie. A Rome elle obtint facilement la permission qu'elle demandoit, et l'ayant fait signifier, elle demande qu'il l'entende en confession dans une chapelle qui étoit chez elle. Les autres capucins, qui croyoient que cela feroit venir l'eau au moulin, l'y envoyèrent aussitôt. Mais la dame, au lieu de se confesser de ses vieux péchés, car elle avoit dit qu'elle vouloit faire une confession générale, le voulut persuader de lui en faire faire de nouveaux. Le bon père fait des signes de croix et la tance sévèrement. Elle ne perd point courage, elle fait tout ce qu'elle peut pour l'exciter, et lui montra peut-être ce qu'elle ne lui pouvoit montrer durant le sermon. Tout cela ne servit de rien : il la laisse demi-folle.

Au sortir de là, il demande permission au supérieur de se retirer. Elle en a avis et fait garder les portes; il trouve pourtant moyen de s'évader. Elle le sait, monte secrètement à cheval et court après. Elle l'attrape dans un bois, elle descend, et le presse de revenir; il se dépêtre d'elle, prend son cheval et s'enfuit à Paris. L'amante délaissée, afin d'avoir un prétexte d'aller aussi à Paris et de suivre son amant, feint d'être malade et de vomir du sang. Effectivement elle en vomissoit, mais ce n'étoit pas du sien,

tout cela se faisoit par artifice. Elle se fait porter à Paris dans un brancard pour s'y faire traiter. Le bruit courut qu'elle se mouroit. Elle écrivit en vain au père de La Grange, et voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance, elle se guérit toute seule. Mais avant cela elle découvrit qu'il étoit à Rouen ; lui qui savoit que cette folle y étoit aussi, disoit sa messe le premier, et se tenoit caché tout le jour ; elle y alla de si bonne heure qu'elle le vit au nez ; pour elle, elle étoit déguisée en bourgeoise. Il fit un grand cri quand il l'aperçut ; mais il ne laissa pas de dire sa messe : ce fut en allant à l'autel qu'il la reconnut. Il partit dès le jour même.

Elle fut aimée ensuite de M. de Chevreuse. En ce temps-là, faute d'argent, elle souffrit les galanteries d'un partisan nommé Moisset ; c'est celui qui a bâti Ruel ; c'étoit le Montauron de ce temps-là. Elle fut même si dévergondée que de loger chez lui. M. de Chevreuse lui en fit des reproches, et feignit de la vouloir quitter. Elle, pour lui montrer qu'elle ne pouvoit vivre sans lui, fit semblant d'avaler des diamants, non enchâssés, qu'elle tenoit alors dans une boîte ; mais elle laissa tomber les diamants, et ne fit que lécher les bords de la boîte. Sur cela on fit un conte quelque temps après : on disoit que feu Comminges, frère de Guitaud, capitaine des gardes de la Reine, qui la servoit auprès de M. de Bassompierre, dont elle s'étoit éprise, lui ayant rapporté que M. de Bassompierre ne correspondoit point à sa passion, elle avala des diamants ; que Comminges (1), qui étoit avare, la prit par le cou et les lui fit rendre ; et

(1) Comminges, père de Comminges reçu capitaine des gardes de la Reine en survivance, et gouverneur de Saumur, étoit un

que sachant combien il y en avoit, il la pensa étrangler pour lui en faire rejeter un qui restoit, et qu'après il les emporta tous.

Madame de Villars étoit la plus grande escroqueuse du monde. Quand il fallut sortir du Havre pour ne point faire crier toute la ville, car ils devoient à Dieu et au monde, elle fit publier que tous leurs créanciers vinssent un certain jour parler à elle. Elle parla à tous en particulier, leur avoua qu'elle n'avoit point d'argent, mais qu'elle avoit, en deux ou trois lieux qu'elle leur nomma, des magasins de pommes à cidre pour dix ou douze mille écus, qu'elle leur en donneroit pour les deux tiers de leur dette, et une promesse pour le reste payable en tel temps. Elle disoit cela à chacun d'eux avec protestation qu'elle ne traitoit pas les autres de la sorte, et qu'il se gardât bien de s'en vanter. Les pauvres gens, les plus contents du monde, prirent chacun en paiement un ordre aux fermiers de donner à l'un pour tant de pommes et pour tant à l'autre; mais quand ils y furent, ils ne trouvèrent en tout que pour cinq cents livres de pommes.

Elle vit encore, mais gueuse. * Elle s'habilloit toujours magnifiquement et d'une belle manière. Il y avoit à la cour un seigneur de Dauphiné, nommé M. de Bressieux, qui avoit aussi cette maladie. Tous deux, sans être épris l'un de l'autre, parés comme pour jouer la comédie, se promenoient côte à côte, par Paris, dans un carrosse dont tous les vantelets étoient levés. En ce temps-là on s'habilloit de couleur.

* Pour son mari, je l'ai vu à Avignon, l'année que

homme d'esprit qui partageoit souvent avec les galants qu'il servoit, car il étoit bien fait. (T.)

le Roi naquit (1638), monté sur un bidet étique, avec un page pieds nuds pour tout train. C'est de lui que Voiture se moque dans une lettre où il dit : « Je vous » eusse donné de la *Raoussette*, de la *Ravergade*, oy, » oy, ma foy oy, mais je vous dis fort, fort, ma » foy! (1).» La *Raoussette* et la *Ravergade* sont des danses de Provence, et cet homme disoit à l'hôtel de Rambouillet : « Quand j'étois au Havre, je faisois » danser les fillettes; je leur donnois de la *Raous-* » *sette*, etc. (2). » Tout ridicule qu'il étoit, il avoit été galant. Pourtant mademoiselle de Scudéry m'a conté qu'elle l'avoit vu amoureux d'une dame à Rouen, la suivre tous les matins à une fontaine minérale auprès de la ville, où elle alloit prendre les eaux, sans jamais manquer d'y faire porter des corbeilles pleines de fleurs, de gants, d'éventails et de rubans, et d'y faire trouver les violons. En récompense, les douceurs qu'il disoit étoient de terribles douceurs; il mêloit toujours *hem!* et *pardi!* à tous ses propos ; il disoit donc à cette dame : « Hem! je vous le dis, » pardi! madame, je vous en prie, les genoux du » cœur à terre, et le cœur en cendres? » Il est mort depuis deux ans (3).

(1) Voyez la lettre vingt-huit de Voiture adressée à mademoiselle Paulet.

(2) *Variante*. Villars, en parlant, disoit toujours : « By, sur » ma foy! by, en ma foy! quand j'étois au Havre, je faisois » danser les fillettes, je leur donnois, by, ma foy! de la *Raver-* » *gade*, de la *Raoussette* (ce sont des danses du Languedoc), mais » je vous dis fort, fort, ma foy! » (*Annotations de Tallemant sur Voiture.*)

(3) Georges de Brancas, duc de Villars, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, gouverneur du Havre, etc., mourut le 23 janvier 1657, âgé de quatre-vingt-douze ans.

XXII

MADAME LA COMTESSE DE SOISSONS.

Le père de madame la Comtesse étoit d'une maison de Piémont qu'on appeloit Montafié. Son père avoit épousé Jeanne de Coesme, du pays du Maine. Il n'eut qu'elle d'enfants ; on l'appeloit mademoiselle de Lucé. Son bien de France pouvoit être de vingt mille livres de rente ou environ.

Le prince de Conti (1) épousa cette madame de Montafié (2), et M. le comte de Soissons (3) devint amoureux de mademoiselle de Lucé, qui passoit alors pour une des plus belles personnes de la cour ; et en effet, sans qu'elle avoit les yeux un peu trop hors de la tête, elle eût été parfaitement belle. Elle en usa comme elle devoit. M. le Comte avoit beau être prince du sang, spirituel, beau, et de bonne mine, sans le sacrement il n'y avoit rien à faire. Feu M. de Guise s'en éprit aussi. On croit que cela ne servit pas peu à faire conclure M. le Comte. Il l'épousa, et par sa qualité il tira du duc de Savoie, le bossu, qui ne l'eût pas fait autrement, cinq à six cent mille écus pour le bien que sa femme avoit en Piémont, dont le bossu

(1) Troisième fils de Louis Ier, prince de Condé.

(2) La comtesse de Montafié, première femme de François de Bourbon, prince de Conti, mourut le 26 décembre 1601, et sa fille épousa le comte de Soissons le lendemain. (*Voyez* le Père Anselme, tom. I, pag. 334 et 350.)

(3) Charles de Bourbon, comte de Soissons, dernier fils de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, né en 1566, mort en 1612.

s'étoit saisi, parce qu'il n'avoit à faire qu'à une fille, et qui encore demeuroit en France. Ainsi mademoiselle de Lucé étoit bien plus riche pour M. le Comte que pour un autre.

Elle vivoit bien avec M. le Comte, à quelques petites querelles près qu'ils eurent souvent pour des femmes de chambre. Car madame la Comtesse s'est toujours laissée empaumer par quelqu'un, et M. le Comte, qui étoit soupçonneux, ne le trouvoit nullement bon. Ils se raccommodoient aussi facilement qu'ils s'étoient brouillés. Elle avoit un mauvais mot dont elle n'a jamais pu se défaire, c'est qu'elle disoit toujours *ovec* pour *avec*, et cela sembloit le plus vilain du monde à une personne de sa condition. Il y a une autre chose que je lui pardonnerois encore moins, c'est de n'avoir rien laissé à mademoiselle de Vertus (1), qui a été assez long-temps avec elle, et qui est une fille de mérite.

(1) Catherine-Françoise de Bretagne, sœur de la duchesse de Montbazon, se retira à Port-Royal. Elle y devint l'amie de madame de Longueville. Ce fut elle qui se chargea d'annoncer à cette princesse la mort de son fils. (*Voyez* la lettre de madame de Sévigné du 20 juin 1672.) Sa vieillesse se passa dans les souffrances les plus aiguës, car elle est morte le 21 novembre 1691, et le 26 janvier 1674, madame de Sévigné écrivoit à sa fille : « Ce Port-Royal est une Thébaïde, c'est un paradis, c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée.........
» Mademoiselle de Vertus y achève sa vie avec des douleurs inconcevables et une résignation extrême. »

XXIII

MADEMOISELLE DE SENECTERRE.

Mademoiselle de Senecterre (1) fut fille d'honneur de Catherine de Médicis. Après la mort de sa maîtresse, elle s'en retourna en Auvergne, son pays, mais ayant été nourrie à la cour, et étant d'un esprit qui n'aimoit guère le repos, elle revint bientôt à Paris, et s'alla loger dans un petit logis sur le quai des Augustins, où elle vivoit assez petitement, car elle étoit pauvre. Plusieurs personnes la visitoient; elle avoit de l'esprit et savoit toutes les nouvelles. Feu M. de Nemours (2), le bonhomme qu'on avoit nommé auparavant le prince du Genevois, qui étoit un des plus galants de la cour, et le premier qui se soit adonné à faire des galanteries en vers, et qui se soit mis en peine de se rendre capable de faire des dessins de carrousels et de ballets, y alloit assez souvent, comme voisin.

En ce temps-là il faisoit quelquefois des voyages à Turin, où il demeuroit deux et trois ans tout de suite. Durant ces voyages, une grande partie de l'hôtel de Nemours demeuroit vide. La première fois donc qu'il y alla, depuis que mademoiselle de Senecterre étoit de retour à Paris, elle lui demanda permission

(1) Madeleine de Saint-Necture (on prononçoit *Senncterre*) mourut fort âgée en 1646.

(2) Henri de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, qui épousa Anne de Lorraine, fille de Charles, duc d'Aumale, et mourut en 1632.

de loger à l'hôtel de Nemours pendant son absence, ce qu'il lui accorda facilement. Étant là, elle eut la connoissance d'un cadet de feu M. de Bouillon La Mark, nommé le marquis de Braisne. Ce cadet-là ne faisoit point de honte à son aîné. Il n'étoit pas plus habile que lui; mais il étoit bien fait et jeune, et mademoiselle de Senecterre étoit laide et vieille (1).

Cependant, je ne sais quelle tentation du malin le prit; mais la pucelle s'en plaignit hautement, et le marquis de Nesle, qui étoit son ami, prit la querelle pour elle, et on fut très-long-temps sans les pouvoir accommoder lui et le marquis de Braisne (2).

Mademoiselle de Senecterre, qui étoit naturellement intrigante et qui avoit besoin de se pousser,

(1) Elle avoit peut-être pu passer en sa jeunesse, et je ne doute pas qu'elle n'ait fait comme les autres de la cour des Valois. (T.)

(2) Malherbe raconte en détail ce que Tallemant n'a connu qu'imparfaitement. Il écrit à Peireisc, le 1er août 1611 :

« Il ne nous reste plus qu'une brouillerie d'entre le marquis de » Nesle et le comte de Braisne. Le conte dit qu'il y a cinq à six » jours que le comte de Braisne, sur les onze ou douze heures » du soir, étant allé à l'hôtel de Nemours, où madame d'Au» male est logée, il monta à la chambre de mademoiselle de Se» nectaire, qui y loge aussi; qu'ayant frappé à sa porte, comme » on lui eut dit qu'elle étoit couchée, il se retira. Il appela une » demoiselle nommée Chambonnez, qui est à mademoiselle de » Senectaire, laquelle aussitôt lui ouvrit la porte comme pour » parler seulement à lui, pour ce qu'ayant autrefois servi ma» dame de Bouillon, mère du comte de Braisne, elle se croyoit » obligée à ce respect envers lui. L'on dit que, comme il fut » dedans, il se vouloit jouer un peu insolemment avec made» moiselle de Senectaire, qui étoit au lit. Elle se jeta à la ruelle » et se coucha contre terre; toutefois, si le conte dit vrai, elle » ne put pas si bien faire qu'il ne lui déchirât la chemise depuis » le haut jusqu'en bas, et ne prît tout plein d'avantages sur elle. » Ce conte ayant été fait à la Reine en présence du marquis de

voyoit le plus de monde qu'elle pouvoit. Elle fit donc soigneusement sa cour chez madame la comtesse de Soissons, qui étoit veuve, et sut si bien ménager cet esprit facile, qu'elle fut bientôt reçue dans la maison, et peu de temps après y fit aussi entrer son frère en qualité de gouverneur de feu M. le Comte. Senecterre avoit aussi grand besoin que sa sœur d'une semblable fortune, car il étoit logé chez Bodeau, marchand linger de la rue Aubry-le-Boucher (1), qui le logeoit et le nourrissoit, lui, un cheval et un laquais, à tant par an. Cet homme a été plus de huit ans depuis la fortune de Senecterre sans pouvoir être payé.

Elle a fait un roman où il y a assez de choses de son temps. On l'a imprimé depuis sa mort (2); il

» Nesle, cousin-germain de mademoiselle de Senectaire, ce que » ceux qui faisoient le conte ne savoient pas, il se vit obligé à en » tirer raison, et s'étant tous deux rencontrés à l'hôtel de Guise, » comme le comte de Braisne en fut sorti à pied, le marquis de » Nesle le suivit de même, et de quinze ou vingt pas ayant crié » au comte qu'il tournât et mît l'épée à la main, il fit bien l'un, » mais non pas l'autre, s'amusa à des satisfactions qui ne con- » tentèrent pas le marquis de Nesle : il en voulut lui-même » prendre une autre, et lui donna deux coups d'épée sur les » oreilles; le cordon de son chapeau et son rabat en sont cou- » pés. Les amis du comte de Braisne lui ayant fait sentir cette » lâcheté, et particulièrement M. le marquis de Mauny (*son frère*), » qui est un brave gentilhomme, il s'est retiré d'ici l'on ne sait » pour quoi faire, etc. » L'affaire fut accommodée au mois de février 1613, mais ce ne fut pas à l'honneur du comte de Braisne (*Lettres de Malherbe* à Peiresc. Paris, Blaise, 1822, pag. 214 et 215.)

(1) Ce Bodeau étoit un des admirateurs de mademoiselle Paulet.

(2) Ce roman a pour titre : *Orasie, où sont contenues les plus mémorables aventures et les plus curieuses intrigues qui se soient passées en France vers la fin du seizième siècle, par une dame illustre*. Paris, Ant. de Sommaville, 1646, 4 vol. in-8°.

n'est pas trop mal écrit, mais elle affecte un peu trop de paroître savante. C'est le vice de la plupart des femmes qui écrivent.

Elle a vécu fort long-temps, mais elle revint en enfance quelques années avant que de mourir.

XXIV

M. DE SENECTERRE (1).

On avoit fait un couplet de son père ou de son grand-père durant le siége de Metz :

Senecterre
Fut en guerre ;
Il porta sa lance à Metz,
Mais
Il ne la tira jamais.

François de Guise, qui défendit Metz, fit ce couplet pour se venger de la hâblerie de cet homme, qui n'étoit qu'un parleur (2).

M. de Senecterre est d'une bonne maison d'Auvergne, mais fort incommodée ; avant que d'entrer chez M. le Comte (*de Soissons*), il ne jouissoit pas de deux mille livres de rente, tant son bien étoit engagé. Chez ce prince il fit si bien ses affaires, qu'en peu de temps il devint fort riche. Sa sœur même y acquit beaucoup

(1) Henri de Saint-Nectaire, marquis de La Ferté-Nabert, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, ambassadeur en Angleterre et à Rome, mourut le 4 janvier 1662, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

(2) François, père de Henri, étoit dans la ville de Metz lorsque Charles-Quint l'assiégea ; ainsi c'est sur lui que le duc de Guise fit la plaisanterie rapportée par Tallemant.

de bien. Il étoit bien fait, et même encore à cette heure c'est un beau vieillard et propre, quoiqu'il ait bien près de quatre-vingts ans.

Madame la Comtesse le trouva fort à son gré. La sœur, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, servit puissamment à cette amourette. Cependant madame la Comtesse, quoique belle, n'avoit, ni durant la vie de son mari, ni après, fait parler d'elle en aucune sorte. On dit pourtant que quand madame de Senecterre mourut, Senecterre dit : « Bon, bon, » j'épouserai peut-être une princesse. » En effet, on assure qu'il l'avoit épousée et qu'il en eut une fille, qui est présentement à Faremoutier, en Brie, dont une parente de Senecterre est abbesse. Elle est religieuse et a avec elle une sœur, sa cadette, qui peut avoir vingt ans et qui est une belle fille; mais elle ne veut point prendre l'habit qu'on ne fasse donner une abbaye à sa sœur, et qu'on ne la fasse coadjutrice (1).* S'il y a mariage, ces filles peuvent partager, et on fera bien de les contenter, car que sait-on si elles n'en trouveront point les actes (2).

Madame la Comtesse étoit bien faite, mais une pauvre femme du reste. Elle avoit des oreillers dans son lit de toutes les grandeurs imaginables. Il y en avoit même pour son pouce (3). Elle se laissoit gou-

(1) Celle-ci est fille d'une demoiselle de Dampierre, de bonne maison, qui étoit belle comme un ange. La Ferté en étoit aussi amoureux, mais le bon homme étoit horriblement jaloux. On l'a mariée depuis en Auvergne. (T.)

(2) Ce passage a été biffé par Tallemant. Il aura peut-être craint de commettre une indiscrétion. D'ailleurs dans la note il détruit ce qu'il vient de dire à l'égard de la seconde.

(3) Elle ne fermoit jamais les mains, parce que cela rendoit les jointures rudes ; elle avoit les mains belles. (T.)

verner absolument au frère et à la sœur, qui lui mirent dans l'esprit que ce lui seroit un grand avantage que de s'allier avec le cardinal de Richelieu. En effet, on voit par le *Journal* de ce cardinal, qui a été imprimé, que plusieurs fois l'un et l'autre lui portent la parole de la part de madame la Comtesse au sujet du mariage de M. le Comte avec madame de Combalet, et en ce temps-là madame la Comtesse faisoit toutes les caresses imaginables à cette princesse-nièce, et lui donnoit tous les divertissements dont elle pouvoit s'aviser. Madame de Combalet en recevoit trois visites pour une, et sans cesse des petits présents et des régals.

« Elle en parla, dit le *Journal* (1), à M. le Comte, » qui lui répondit : « Elle est venue d'une personne » de petite condition, et je suis d'une naissance la » plus relevée qu'on puisse être. » Il est vrai qu'après qu'on avoit parlé de le marier avec la reine d'Angleterre, c'étoit furieusement descendre. Il avoit eu quelque inclination pour elle, fondée sur l'espérance de l'épouser, et ce fut pour elle que Malherbe fit, au nom de M. le Comte, ces vers qui commençoient ainsi :

> Ne délibérons plus, allons droit à la mort.
> La tristesse m'appelle à ce dernier effort (2).

M. le Comte étoit glorieux d'une sotte gloire. Il étoit soupçonneux, bizarre, et d'une petite étendue d'esprit, mais homme de cœur, d'honneur et de foi. Le cardinal de Richelieu le reconnoît pour tel dans ce Journal, où l'on voit aussi que Senecterre et sa

(1) *Journal de M. le cardinal de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour en l'année* 1630 *et* 1631, *tiré des Mémoires écrits de sa main*, 1649, in-8°.

(2) *Poésies de Malherbe*, liv. V. *Stances*.

sœur lui donnent cent avis contre ce prince. Un jour, voyant qu'il étoit trop fier pour certaines dames, elle lui dit plaisamment qu'au pays de *Dame* il n'y avoit point de princes. Il étoit bien fait et dansoit fort bien. Il étoit bien devenu plus civil depuis qu'il commanda en Picardie ; il avoit bon besoin de gagner la noblesse, car le traitement qu'il fit faire au baron de Coupet parut une étrange violence à tout le monde. Ce jeune homme avoit ouï médire de madame de Chalais, et, en provincial, n'avoit pas considéré qu'on n'en avoit parlé qu'avec des gens beaucoup au-dessus de lui. L'ayant donc trouvée aux Tuileries, il lui dit des sottises. Elle, qui en ce temps-là étoit servie par M. le Comte, voulut s'en venger, et fit sentir à ce prince qu'elle désiroit cette satisfaction. M. le Comte envoya Beauregard, son capitaine des gardes, donner des coups de bâton à Coupet, dans son logis. Depuis, Coupet se battit contre Beauregard. Ce Coupet était fils d'un secrétaire de M. de Lesdiguières, qui se fit riche, acheta une terre et se fit anoblir. Son fils porta les armes et passoit partout pour gentilhomme. M. le Comte, pour s'excuser, disoit que ce n'étoit pas un gentilhomme. Le feu Roi trouva cela fort mauvais et disoit : « Je » voudrois bien savoir si je ne puis pas faire un gen- » tilhomme, moi, et si le père de Coupet ayant été » anobli par un roi de France, ne doit pas passer » pour noble ? »

Enfin, Senecterre en fit tant, que M. le Comte le chassa. Il avoit chassé auparavant le chevalier de Senecterre (1), son fils, qui étoit un garçon de cœur

(1) Gabriel, dit *le Chevalier de Saint-Nectaire*, tué au siege de La Mothe, en Lorraine, le 30 mai 1644.

et de bonne mine; mais on dit qu'à la valeur près, il ressembloit assez à son père. Il alla au siége de La Mothe, où il fut tué. M. le Comte l'accusoit de lui avoir fait une infidélité, car on dit qu'au lieu de servir simplement son maître auprès de madame de Montbazon, il en prenoit sa part, comme vous verrez plus au long dans l'*historiette* de cette belle.

Le cardinal de Richelieu se servoit plus de Senecterre pour espion que pour autre chose; et, en effet, il ne lui a jamais fait beaucoup de bien. Le cardinal Mazarin (car autrefois, durant la vie du cardinal de Richelieu, Senecterre, Chavigny et M. Mazarin, c'étoient trois têtes en un bonnet) donna à son fils, aujourd'hui le maréchal de La Ferté, le gouvernement de Lorraine, et à lui la lieutenance de roi d'Auvergne. Il cajoloit Bullion comme une maîtresse, et étoit de toutes ses petites débauches. Il est fort avare et fort inhumain. Il entreprit un grand procès contre cette petite de Rhodes, aujourd'hui madame de Vitry. Elle étoit fille de M. de Rhodes et de la comtesse d'Alais, fille du maréchal de La Chastre, et veuve du fils aîné de M. d'Angoulême, le père (1). Mais ce mariage-là étoit un mariage *de Jean des Vignes* (2); car on savoit qu'elle l'avoit épousé en ca-

(1) Cette madame la comtesse d'Alais étoit une grande et grosse femme. Madame de Rambouillet disoit, quand elle la voyoit, qu'il lui sembloit voir le colosse de Rhodes. (T.)

(2) On disoit proverbialement, *faire le mariage de Jean des Vignes, ou des gens des vignes, tant tenu tant payé.* (Voyez l'*Étymologie ou explication des proverbes françois*, par Fleury de Bellingen. La Haye, 1656, pag. 68.) On lit dans les *Proverbes en rimes, ou Rimes en proverbes* de Le Duc, Paris, 1664, in-12:

> Mariage de Jean des Vignes,
> On en a mal aux eschines.

chette pour ne pas perdre son rang. Cependant l'avarice de Senecterre, qui étoit fort riche, et la compassion qu'on avoit de voir une mère soutenir l'honneur de sa fille, mettoient tout le monde du côté de la petite. A Rennes, où l'affaire fut renvoyée, madame de Puisieux, madame de La Chastre et autres, firent une telle cabale avec les femmes des conseillers et des présidents, à qui elles rendirent tous les soins imaginables, que la fille ne gagna pas seulement son procès, mais qu'après cela on la mit sur une espèce de char, couronnée de lauriers, et on la fit aller ainsi par toute la ville. Toutes les femmes étoient si irritées contre Senecterre, qu'il sortit de la ville plus vite que le pas, quoique le maréchal de La Meilleraye eût sollicité pour lui.

En 1659, il arriva à Rennes une chose quasi pareille. Un gentilhomme nommé La Bussière, qui étoit des amis de M. de Lyonne, maria sa fille à un cadet d'un gentilhomme, nommé Brécourt : ce cadet s'appelle Sainte-Seronne. Le père n'y consentit point. La Bussière meurt et son gendre aussi. Brécourt veut faire casser le mariage. L'affaire est évoquée à Rennes. Lyonne la recommande à de Lorme. La veuve, qui est bien faite, va avec sa mère, femme intelligente, descend par la Loire à Nantes ; là elles trouvent un carrosse à six chevaux, sans qu'on sût qui l'envoyoit, et dans les hôtelleries jusqu'à Rennes on ne prit point de leur argent. Là tout le monde sollicita pour elles. Les porteurs de chaises, les laquais, le menu peuple, menaçoient à tout bout de champ leurs parties. Le jour qu'on plaidoit leur cause, les laquais s'avisèrent de faire un président et des conseillers, des avocats, etc., etc. Ils plaidèrent la cause et allèrent aux opinions. Il n'y en eut qu'un qui ne

fut pas pour la veuve ; ils le battirent comme plâtre. A l'audience, comme le président prononçoit, il s'éleva un grand murmure, comme pour dire : « Faites-lui gagner sa cause. » Elle la gagna sur l'heure. Son fils, de quinze mois, ou environ, fut couronné de lauriers. On cria *haro* sur les parties, on les appela *juifs;* ils eurent de la peine à se sauver On cria : *Vive le Roi et madame de Sainte-Seronne !* et au logis de son avocat, où elle dîna, le peuple vint lui donner l'aubade avec des violons, des tambours et des trompettes. Ce fut la vanité de de Lorme qui fit tout cela. Dans les Mémoires de la régence, il sera bien parlé de lui.

M. de Senecterre a une fort grande maison, et quasi personne dedans. Un jour il entendit que son fils, le maréchal, disoit à quelqu'un : « Je ferai ceci ; » j'ajusterai cela. » Il se mit à battre du pied vigoureusement contre terre et à faire claquer ses dents les unes contre les autres, et lui dit : « La Ferté, » tout homme qui fait cela n'est pas si près à laisser » la place aux autres. »

Il est toujours propre, quoique vieux. Un gentilhomme le cajoloit un jour sur sa propreté, et lui disoit que madame de Gueménée disoit que si elle vouloit avoir un galant, ce seroit M. de Senecterre. Le bonhomme répondit : « Madame de Gueménée » fait mieux qu'elle ne dit, monsieur ; elle fait mieux » qu'elle ne dit. » On m'a dit qu'une fois il entra dans sa cuisine ; un laquais y faisoit une omelette : il crut que c'étoit à ses dépens. Il appela un palefrenier pour donner les étrivières à ce laquais ; le palefrenier dit qu'il les souffriroit plutôt lui-même. Senecterre, furieux, dépouille ce laquais lui-même, et les lui donne de sa propre main.

Il peut y avoir six ou sept ans, qu'étant résolu de se faire tailler, après s'être fait sonder, il alla dire adieu à M. le cardinal ; et, sans en rien dire à personne, se fit tailler, et fut si bien guéri, qu'il se remaria deux ans après avec la veuve de Coustenan, dont nous parlerons ailleurs.

XXV

M. D'ANGOULÊME (1).

Si M. d'Angoulême eût pu se défaire de l'humeur d'escroc que Dieu lui avoit donnée, c'eût été un des plus grands hommes de son siècle. Il étoit bien fait, brave, spirituel, avoit de l'acquis, savoit la guerre ; mais il n'a fait toute sa vie que griveller (2), pour dépenser et non pour thésauriser. Il a écrit assez de choses, mais on ne sait ce que tout cela est devenu. C'étoient des *Mémoires* (3). Jamais courtisan n'entendit mieux raillerie. Le cardinal de Richelieu, en lui donnant à commander un corps d'armée, eut bien la cruauté de lui dire : « Monsieur, le Roi entend que vous » vous absteniez de..... » Et en disant cela, il faisoit

(1) Les Mémoires de M. de Sully et autres parlent assez de ses brouilleries et de sa bravoure. On parlera de lui à l'*historiette* du cardinal de Richelieu. (T.)

(2) Expression familière qui se prenoit dans le sens d'un profit illicite sur des commissions dont on étoit chargé.

(3) Ils ont été imprimés depuis (T.) — La première édition parut en 1662, in-12 ; ils sont reproduits dans la première série de la collection Petitot, t. XLIV.

avec la main la patte de chapon rôti, lui voulant dire qu'il ne falloit pas griveller. Le bonhomme, comme vieux courtisan, au lieu de se fâcher, lui répondit en souriant et en haussant les épaules : « Monsieur, » on fera tout ce qu'on pourra pour contenter Sa » Majesté. »

Un jour qu'on disoit à feu Armentières, que M. d'Angoulême savoit je ne sais combien de langues : « Ma » foi, dit-il, je croyois qu'il ne savoit que le *nar-* » *quois* (1). »

Le feu Roi lui ayant demandé combien il gagnoit par an à la fausse monnoie : « Je ne sais, Sire, ré- » pondit-il, ce que c'est que tout cela. Mais je loue » une chambre à Merlin, à Gros-Bois, dont il me » donne quatre mille écus par an (2). Je ne m'in- » forme pas de ce qu'il y fait. » Un peu avant que de mourir, il montra à M. d'Agamy, de qui je le sais, bon nombre de faux louis d'or, qu'il confrontoit à de bons louis. Feu M. de La Vieuville, alors surintendant des finances pour la seconde fois, s'amusoit à cela avec lui.

M. d'Angoulême ne pouvoit s'empêcher de bâtir toujours quelque maisonnette ; mais il se gardoit bien d'achever Gros-Bois ; comme il n'étoit pas riche, cela l'incommodoit, et il en faisoit d'autant plus volontiers la fausse monnoie.

Il disoit les choses fort agréablement : il contoit

(1) Le *narquois* étoit le jargon que parloient entre eux les voleurs et les escrocs ; on l'appelle plus communément l'*argot*. Voyez *le Jargon, ou le langage de l'argot réformé*, dans le Recueil de facéties intitulé : *les Joyeusetés, facéties et folastres imaginations de Caresme prenant, Gauthier Garguille*, etc. Paris, Techener, 1831.

(2) Cela ne dura guère. Il fit évader Merlin quand on y alla. (T.)

qu'en sa verte jeunesse, il étoit amoureux d'une dame, et qu'un jour la servante de cuisine, qui étoit une vieille fort malpropre et fort dégoûtante, lui ayant ouvert la porte, il prit occasion de la prier de lui être favorable, et lui voulut donner quelque chose ; mais elle, en le repoussant, lui dit : « Ardez, monsieur, je » ne veux point de votre argent ; il n'y a qu'un mot, » c'est que madame n'en a jamais tâté que je n'aie » fait l'essai auparavant ; c'est comme du bouillon » de mon pot ; il faut passer par là ou par la fenê- » tre. » Il eut beau tourner et virer, il fallut satisfaire cette vieille souillon, et il dit qu'il détournoit le nez de peur de sentir son tablier gras.

Il demandoit à M. de Chevreuse : « Combien don- » nez-vous à vos secrétaires ? — Cent écus, dit M. de » Chevreuse. — Ce n'est guère, reprit-il, je donne » deux cents écus aux miens. Il est vrai que je ne les » paie pas. »

Quand ses gens demandoient leurs gages, il leur disoit : « C'est à vous à vous pourvoir : quatre rues » aboutissent à l'hôtel d'Angoulême (1), vous êtes » en beau lieu ; profitez-en si vous voulez. »

Après avoir été veuf quelque temps, il voulut épouser madame d'Hautefort, qui a depuis épousé M. de Schomberg ; elle n'en voulut point. Il trouva pourtant à se marier à quelques années de là. Il avoit soixante-dix ans, étoit tout courbé et tout estropié de goutte. En ce bel état, il épousa une fille de vingt ans, bien faite et bien agréable ; son père s'appeloit Nargonne : c'étoit un gentilhomme de Champagne.

(1) L'hôtel d'Angoulême, situé rue Pavée, au Marais, est connu sous le nom d'hôtel Lamoignon, parce qu'il a été longtemps habité par cette famille de haute magistrature.

Il ne jouit guère de la grandeur de sa fille, car allant au bois de Vincennes avec elle, les chevaux emportèrent le cocher, et cet homme, brutalement, sans considérer qu'ils étoient du côté des murs du parc, et qu'il ne pouvoit s'élancer assez loin, s'élança pourtant, et tomba de sorte entre les roues qu'il en fut tout brisé, et expira aussitôt.

Cette pauvre femme étoit obligée de souffrir presque tout l'été un grand feu à son dos, car le duc vouloit qu'elle fût toujours auprès de lui. Cela lui avoit tellement échauffé le sang, qu'elle avoit toujours un érysipèle aux oreilles.

Quand il mourut, en 1650, le gazetier dit qu'il étoit mort chrétiennement, comme il avoit vécu; c'est Renaudot, le fils, qui n'est qu'un impertinent. M. le comte d'Alais, ou plutôt madame, traita fort rudement sa veuve. Elle se retira aux filles Sainte-Élisabeth, où elle est encore logée au dehors avec son petit train. L'intendant de M. d'Alais lui alla offrir mille écus pour son deuil. Elle lui demanda de la part de qui: « De la mienne, dit-il — J'ai déjà mon » deuil, répondit-elle, et si j'ai à recevoir ce qui » m'appartient, j'entends que ce soit de ceux qui » me le doivent, et non d'autres » L'année d'après, on transigea avec elle à huit mille livres par an. Elle tire quelque chose de la cour, car elle n'a rien de sa maison (1).

(1) Françoise de Nargonne, qui avoit épousé le duc d'Angoulême, le 25 février 1644, mourut cent quarante ans après son beau-père Charles IX, le 10 août 1715, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Boursault dit, dans une de ses Lettres: « Peut-être » depuis les premiers âges, où les hommes vivoient si long-temps, » n'y a-t-il eu de bru que madame d'Angoulême qu'on ait vue » dans une pleine santé plus de six-vingts ans après la mort de

XXVI

LE MARÉCHAL DE LA FORCE (1)

Nompar de Caumont, depuis maréchal et duc de La Force, étoit d'une bonne et ancienne maison de Gascogne. Il étoit à Paris à la Saint-Barthélemy, d'où il fut sauvé miraculeusement (2); car, ayant été laissé entre les morts, un paumier s'aperçut qu'il vivoit, le retira et le conduisit à l'Arsenal, chez le vieux maréchal de Biron, son parent. Il reconnut bien ce grand service, et donna une pension à cet homme qui lui fut bien payée.

M. le maréchal de Biron lui donna sa fille en mariage. Cette fille étoit de la religion, pour avoir été élevée auprès d'une tante huguenote. Elle pouvoit avoir quinze ans et lui dix-huit. La première nuit de ses noces, elle fit la sotte, et ne voulut jamais laisser consommer le mariage. Cela mit ce jeune homme si en colère qu'il jura qu'elle le lui demanderoit. En effet, elle s'ennuya de n'en être plus sollicitée, et enfin on lui conseilla de dire à son mari : « *Monsu*,

» son beau pere » (*Lettres nouvelles de M. Boursault*. Paris, Gosselin, 1709, I, 61.)

(1) Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, né vers 1559, mort le 10 mai 1652.

(2) On trouve dans *le Mercure* de novembre 1765 des *Mémoires* du maréchal de La Force, où il retrace les événements dont il fut, dans cette journée, témoin et acteur. Voltaire en a donné un extrait dans les pièces justificatives qui sont à la suite de *la Henriade*.

» *dounas dé sibada* (1) *à la caballa.* » Il l'appela toujours *mignonne*, quoiqu'elle ne le fût pas autrement. Cinquante ans après, il convia tous ses amis pour renouveler ses noces, et donna ce jour-là le plus de *sibada* qu'il put à la *caballa*.

Lorsqu'il commandoit en Allemagne, il y a peut-être vingt-cinq ans, il galopa jusqu'à Metz pour y voir sa femme, et la prenant par de grandes peaux qu'elle avoit sous le cou, il la baisoit du meilleur courage du monde, en disant : « Certes, mignonne, » je ne vous trouvai jamais si belle. »

On raconte de cette femme qu'elle aimoit extrêmement les montres et se tourmentoit sans cesse pour les ajuster au soleil. Un jour elle envoya un page voir quelle heure il étoit à un cadran qui étoit dans le jardin; mais l'heure qu'il rapporta ne s'accordant pas à sa montre, elle lui soutenoit toujours qu'il n'avoit pas bien regardé, et l'y renvoya par deux ou trois fois; enfin le page, las de tant de voyages, lui dit : « Madame, quelle heure vous » plaît-il qu'il soit? » Elle fut si sotte que de le faire fouetter.

M. de La Force, comme vous pouvez penser, suivit Henri IV, et à la régence de la Reine-mère, il se trouva vice-roi de Navarre et gouverneur du Béarn. Il étoit le maître de tout, disposoit des charges et tenoit Navarreins (2). Le comte de Gramont en eut envie, et ne pouvant être ni vice-roi ni gouverneur, il voulut être sénéchal, chose au-dessous de lui. Il y eut bien du bruit; mais quoique lui et le marquis, qui prenoit la querelle pour son

(1) *Sibada*, avoine.

(2) *Navarreins*, ville forte du Béarn, bâtie par Henri d'Albret

père, et le comte, fussent assez éclairés, Théobon, brave gentilhomme huguenot, prit si bien son temps, qu'il appelle le comte dans le Louvre, et ils eurent le loisir de se rendre sur le pré. Le marquis avoit le premier cheval qu'il avoit rencontré : on n'alloit guère en carrosse en ce temps-là. Mais le comte avoit un cheval d'Espagne, et ne voulut jamais se battre à pied. Le marquis poussa son cheval, et ayant trouvé qu'il savoit un peu tourner : « Allons, dit-il, il ne » faut plus marchander. » Il désarma bientôt le comte et alla séparer les autres. Le comte de Gramont, outre ce cheval d'Espagne, s'étoit de longue main fait accompagner par un gladiateur célèbre, nommé Termes.

Quand M. de Luynes entreprit la guerre contre les huguenots, M. de La Force se déclara pour eux. Théobon tenoit Sainte-Foy. En ce temps-là, madame la duchesse de La Force d'aujourd'hui étoit jeune et bien faite; ce Théobon en étoit amoureux. Elle l'amusa, et lui laissa espérer tout ce qu'il voulut, jusqu'à ce qu'elle l'eût obligé de donner sa place au marquis de La Force, son mari, et après elle le planta là. Cette femme a pourtant de la vertu. Elle a vécu admirablement bien avec la maréchale de Châtillon, sa sœur, quoique leur commune mère, madame de Polignac, n'eût jamais voulu consentir au mariage du marquis de La Force et d'elle, qu'elle n'en eût tiré auparavant quittance de la tutelle, où elle avoit beaucoup gagné, et avoit pris tous les meubles. Les parents, voyant que cette femme vouloit marier cette héritière au fils de Polignac, son second mari, s'en plaignirent à Henri IV, qui la maria avec le marquis de La Force.

Durant ces guerres on ôta le Béarn à M. de La

Force, et le comte de Gramont eut le gouvernement, mais sans Navarreins, qu'on donna à Poyane. Ce gouvernement fut réduit au pied des autres ; on ôta aussi au marquis de La Force sa charge de capitaine des gardes du corps.

Au siége de Montauban on élut, pour commander dans la place, le comte d'Orval, comme fils de duc et pair, et aussi pour obliger M. de Sully, son père Puis, c'étoit élire en effet M. de La Force, dont ce comte avoit épousé la fille. Le beau-père étoit lieutenant de son gendre. On avoit donné au comte d'Orval un vieux capitaine pour se tenir près de sa personne et lui dire ce qu'il falloit faire. Or, un jour, comme les ennemis avoient attaqué un ouvrage avancé, le comte d'Orval, armé jusqu'aux dents, comme un jacquemart, étoit encore à pied dans le fossé de la ville, que le vieux capitaine, qui n'étoit pas peut-être plus échauffé, le retint en lui disant : « Monseigneur, ne hasardez pas votre personne.» Depuis, on appela ce vieux capitaine : *Monseigneur, ne hasardez pas votre personne.*) M. de La Force y entra tout à cheval ; de sorte que les mousquetades pleuvoient sur lui. Son second fils, nommé Castelnau, lui dit en l'arrêtant : « Monsieur, je ne » permettrai pas que vous vous exposiez ainsi. » Le bonhomme le repoussa fièrement et lui dit : « Cas- » telnau, vous devriez faire ce que je fais.»

L'année que les ennemis prirent Corbie, le cardinal de Richelieu l'avoit toujours dans son carrosse, parce que le peuple l'aimoit (1). Et quand on leva

(1) En 1636. « On n'entendoit que murmures de la populace » contre le cardinal, qu'elle menaçoit comme étant cause de ces » désordres ; mais lui, qui étoit intrépide, pour faire voir qu'il

ici des gens si à la hâte, M. de La Force étoit sur les degrés de l'Hôtel-de-Ville, et les crocheteurs lui touchoient dans la main en disant : « Oui, monsieur » le maréchal, je veux aller à la guerre avec vous. »

C'est une race de bonnes gens, qui ont presque tous du cœur, mais qui n'ont point bonne mine. Le bonhomme étoit bien fait, mais sa femme étoit fort laide. Ils n'ont jamais pu se défaire de dire : *Ils allarent, ils mangearent, ils frapparent*, etc., etc. (1) Rarement trouvera-t-on une maison où l'on ait moins l'air du monde.

Comme il étoit devant Renty, en Flandre, il dit à M. de Castelnau, son fils : « Castelnau, vous vous » êtes tout rouillé dans la province. » Ce Castelnau fut commandé pour escorter les fourrageurs avec douze cents chevaux et dix-huit cents hommes de pied. Le voilà en bataille ; il prononce lui-même le ban que personne, sur peine de la vie, n'eût à sortir de son rang ; il n'eut pas plus tôt achevé, qu'un lièvre vint à partir. Au lieu de retenir ses gens, il crie le premier : *Ah! lévrier!* tout le monde le suit, on prend le lièvre. Après il tâcha de rallier ses gens, et crie : *Ah! cavalerie!* plus fort qu'il n'avoit crié : *Ah! lévrier!* Mais il n'y eut jamais moyen, et si l'ennemi eût donné, c'étoit une affaire faite, tous les équipages étoient perdus. Dans le conseil de guerre, en cette même campagne, il opina ainsi : « Je suis d'avis que

» n'appréhendoit rien, monta dans son carrosse, et se promena » sans gardes dans les rues, sans que personne lui osât dire » mot. » (*Mémoires de Montglat*, dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, deuxième série, t. XLIX, p. 126.)

(1) Ancienne prononciation méridionale, que l'on retrouve dans tout ce qui nous reste de manuscrits originaux de Brantôme.

» nous nous retirions; j'avois de l'avoine, je n'en ai » plus, il faut s'en aller.» Cet homme-là, cependant, avec cent mille livres de partage, a si bien fait qu'il a marié trois filles, de quatre qu'il avoit, l'une à M. de Navailles, aîné de sa maison, premier baron de Béarn; la seconde au comte de Lauzun, et la troisième au marquis de Montbrun, tous grands seigneurs.

Ce n'est pas que le bonhomme ne fût courtisan à sa mode, mais ce n'étoit pas des plus fins. Il fit une chose qui n'étoit guère d'habile homme à la mort du cardinal de Richelieu. Il s'en alla bien empressé au Louvre, et, s'approchant du Roi, lui dit tout bas : « Sire, M. le cardinal de Richelieu est mort certai» nement, mais on le cache à Votre Majesté.» Le Roi le lui fit redire pour se moquer de lui, en faisant semblant de le croire à peine, car il y avoit deux heures qu'il le savoit.

Quand M. d'Enghien gagna la bataille de Rocroy, le maréchal dit qu'il souhaiteroit de mourir comme étoit mort le comte de Fontaine, qui, fort âgé, fut tué à cette bataille.

Ce bonhomme se vantoit tout haut de n'avoir jamais connu que sa femme. Sa tempérance lui conserva une santé admirable, presque jusqu'à la fin de ses jours. A quatre-vingt-deux ans il se voulut remarier; depuis cela il n'a rien fait de raisonnable, et il avoit bon nez de souhaiter de finir comme le comte de Fontaine. Le bon Dieu lui eût fait une belle grâce, s'il l'eût retiré après avoir dit ce beau mot. Il y eut bien des disputes, car ses enfants ne se pouvoient résoudre à le laisser remarier, à cause que cela passoit pour une folie. Enfin, il épousa madame de La Tabarière, veuve d'un gentilhomme

qualifié de Poitou, et fille de feu M. du Plessis-Mornay (1). Ce mauvais exemple fit remarier bien des vieilles gens ; et, par hasard, s'étant rencontré qu'on avoit fait quelques mariages inégaux, comme madame de Coislin et autres, en ce temps-là (vers le commencement de la régence), on disoit qu'il y avoit une influence pour les mariages ridicules.

Cette madame de La Tabarière étoit laide et austère; cependant il l'appeloit sa *toute mienne*. On disoit que pour lui plaire il ne lisoit que les livres de M. du Plessis. Cette femme, soit que ses purgations eussent cessé, car elle étoit d'âge à cela, ou qu'elle fût devenue hydropique, s'imagina être grosse, et le crut d'autant plus qu'on lui avoit prédit qu'elle auroit un fils qui seroit maréchal de France. Elle avoit espéré l'effet de cette prédiction déjà deux fois, car elle avoit deux garçons, et elle les avoit vus tous deux commencer à porter les armes. L'aîné fut noyé au siége de Bois-le-Duc, et l'autre fut tué malheureusement l'année que les ennemis prirent Corbie. On faisoit garde dans tous les villages des environs de Paris ; il revenoit avec Tilly, qui est mort depuis peu gouverneur de Collioure. Ce Tilly étoit ivre, cela lui arrivoit souvent ; il alla donner l'alarme en je ne sais quel village, et un paysan, à l'étourdie, donna un coup de carabine à La Tabarière, dont il mourut.

La mort de ce second fils la fit résoudre à se remarier. Le maréchal crut qu'elle étoit grosse, et l'écrivit à tous ses amis. A Charenton, on disoit que c'étoit une nouvelle Sara. Mais le miracle n'étoit pas autrement nécessaire, car le maréchal pouvoit

(1) Anne de Mornay, fille du celebre du Plessis-Mornay, avoit épousé en premières noces Jacques de Nouhes, seigneur de La Tabariere, en Poitou.

compter en fils et en petit-fils plus de vingt-quatre enfants. A la cour on disoit que c'étoit l'Antechrist. Enfin il se trouva qu'elle étoit presque hydropique, et au bout de trois mois elle en mourut, en partie de regret. On a dit même que, du dépit qu'elle eut de ce qu'on se moquoit partout de cette belle grossesse, elle fut trois semaines à ne prendre quasi rien, faisant accroire à sa femme de chambre qu'elle étoit dans un dégoût effroyable. Cette fille n'en dit rien à personne, parce que sa maîtresse lui disoit toujours que l'appétit lui reviendroit, et que cela fâcheroit M. de La Force s'il le savoit. Quoi qu'il en soit, les boyaux se rétrécirent, et elle en mourut.

Cette femme n'a jamais été très-raisonnable ; elle se prenoit fort pour une autre. Elle vit un jour dans un almanach : *Mort d'un grand*. « Hélas ! dit- » elle, Dieu sauve mon père ! » Une fois, en voulant passer sur je ne sais quelle palissade, elle se fourra un pieu où vous savez. Ce pieu n'adressa pas pourtant si bien qu'elle n'en fût blessée. Elle vouloit, par une ridicule pruderie, que son mari la pansât, afin que le chirurgien ne vît rien ; il s'en moqua, et lui dit qu'elle allât se faire panser. Elle fit de si terribles lamentations sur la mort d'une fille bossue qui lui mourut, qu'on eût dit qu'elle avoit tout perdu ; cependant elle avoit encore alors deux garçons et deux filles. Son mari mourut avant ses fils ; c'étoit un homme assez *fichu*. Elle portoit son portrait couvert d'un crêpe noir dans son sein. Par ces grimaces elle s'étoit acquis la réputation d'une sainte Une dame de Bretagne, dont j'ai oublié le nom, avoit fait mettre le portrait de son second mari au dos du premier dans une même boîte, et pleuroit encore tous les jours le défunt. Feue madame de La Case ôta

de sa chambre le portrait de son premier mari, M. de Courtaumer, quand elle se remaria avec La Case, frère de mademoiselle de Pons. Sa fille lui dit : « Hé! maman, hé! maman, que je le baise encore » avant que vous l'ôtiez. » Elle disoit pour ses raisons que La Case étoit parent du Roi. Il étoit de la maison de Pons.

Le bon homme avoit voulu épouser auparavant la veuve d'un M. de La Forest, de Normandie, homme de qualité. Cette femme étoit de Montgommery, mais un peu trop galante pour un vieux Rodrigue. On en parla pourtant sérieusement, et pendant qu'on traitoit de l'affaire, madame couchoit toutes les nuits avec le petit Clinchamp, de chez Monsieur. Enfin M. de Montlouet d'Angenne, comme voisin et ami de M. le marquis de La Force, lui en donna avis, et le bonhomme fut détrompé par ce moyen.

Après il pensa à une femme de trente-deux ans, veuve du fils de M. d'Haramburc, le borgne, qui avoit commandé les chevau-légers de la garde d'Henri IV. Cette femme étoit riche; et parce qu'elle n'étoit fille que d'un trésorier de Navarre (1), il vouloit qu'elle lui donnât par contrat de mariage quarante mille écus; mais, quoiqu'elle fût fort ambitieuse, elle eut assez de cœur pour ne pouvoir se résoudre à acheter un mari de quatre-vingts ans.

En second veuvage, il devint amoureux de la comtesse d'Hadington (2), veuve depuis un an, aujour-

(1) M. Tallemant, père du maître des requêtes. (T.) Madame d'Harambure étoit cousine-germaine de Tallemant. (Voyez la *Notice historique*, p. 15, et son *Historiette*.)

(2) Henriette de Coligny, petite-fille de l'amiral, avoit épousé en 1643 Thomas Hamilton, comte d'Hadington. Devenue veuve après quelques années de mariage, elle contracta une nouvelle

d'hui la comtesse de La Suze, dont nous aurons bien des choses à dire en un autre endroit. En ce dessein, il en parle lui-même à la mère, madame de Châtillon, car le maréchal étoit mort. Cette dame lui remontra qu'il n'y avoit nulle proportion pour l'âge, et que cette jeune veuve pourroit être l'arrière-petite-fille de celui qui la vouloit épouser. Se voyant désespéré d'avoir la fille, il s'adresse à la mère; elle le remercie, et lui dit qu'elle avoit juré de ne se remarier jamais. Le bonhomme en eut une telle affliction, que sur l'heure il en tomba en défaillance, et s'en retourna très-mal satisfait.

Il avoit quatre-vingt-neuf ans, quand il pressa plus que jamais ses enfants de le laisser remarier, alléguant que, ne pouvant plus courir le cerf (il l'a couru jusqu'à quatre-vingt-six ans) et n'ayant plus d'emploi (car il en eût pris encore volontiers), il lui étoit impossible de demeurer seul à la campagne; qu'à la cour il avoit des sujets de fâcherie (l'année d'auparavant, il avoit été trois heures au soleil sur ses pieds, à Fontainebleau, en attendant le cardinal Mazarin, et se tint un gros quart d'heure découvert quand il passa). Il disoit que Dieu n'y étoit point offensé, et que ses enfants n'en seroient pas plus pauvres. Enfin il raisonnoit assez pour faire une seconde sottise, et nos ministres, qui sont de fort pauvres gens, disoient qu'il falloit mieux le laisser marier que le laisser brûler. Ma foi, je pense que c'étoient de grandes ardeurs que les siennes! Ces vieux fous-là sont ravis du passage de saint Paul, et de pou-

alliance avec le comte de La Suze. On a d'elle des poésies assez remarquables, publiées dans un même Recueil avec celles de Pélisson, de mademoiselle de Scudéri et de beaucoup d'autres.

voir dire : *Dieu n'y est point offensé*, comme si le scandale n'offensoit point Dieu. Eh! n'est-ce pas une chose ridicule qu'un homme ne se puisse contenir à cet âge-là? Pour moi, cela me scandalise, et cela est de mauvais exemple. Plusieurs vieilles femmes catholiques lui ont voulu donner de l'argent pour l'épouser, afin d'avoir le tabouret. A la vérité, c'étoient toutes les femmes de la ville, qui, pour l'ordinaire, ont plus d'ambition que les autres. Mais il n'y voulut jamais entendre. Il y en a qui ont cru qu'il ne disoit tout cela que pour obliger ses enfants à lui en offrir vite une huguenote. Enfin on lui proposa la veuve d'un gentilhomme hollandais, nommé Langherac, qui avoit été ambassadeur en France. Cette femme étoit pourtant françoise et sœur du marquis de Gallerande, de la maison de Clermont d'Amboise. Mais le propre jour qu'il signa les articles, il alla trouver auparavant madame la maréchale de Châtillon, pour lui offrir, mais en vain, la préférence. Cette madame de Langherac étoit hors d'âge d'avoir des enfants. On admiroit sa destinée pour le tabouret. Elle l'avoit eu comme étrangère en son propre pays, et maintenant elle le recouvre en épousant un homme de quatre-vingt-dix ans, qui est un âge où l'on songe rarement à se remarier. Il faut aussi admirer la destinée du bonhomme à être cocu, au moins une fois en sa vie. Il l'évita à madame de La Forest; mais il y a toutes les apparences du monde que Cumont, le conseiller, homme d'esprit, qui de tout temps étoit le galant de madame de Langherac, n'aura pas perdu une si belle occasion de coucher avec une duchesse. C'est ce même M. de Cumont qui étoit si avare, qu'il est mort dans son pourpoint, faute d'une chemisette.

On dit que le bonhomme, le jour de ses noces, fit demeurer ses gens dans sa chambre, pour être témoins comme il avoit consommé le mariage. On ajoute qu'il les fit aussi appeler le lendemain matin. Cette troisième femme ne dura guère plus d'un an. De regret, le maréchal quitta La Force, et se retira à une autre maison qu'on appelle Mucidan, pour y faire le *beau ténébreux*.

*Quelque temps avant la mort de sa dernière femme, le curé de Mucidan (1), homme fort indiscret, alla dans la ville, car l'église est dehors, pour retirer une petite fille catholique qui alloit à l'école d'un maître huguenot. Il y eut quelques coups rués dont le curé fit informer. Après, pour faire dépit aux huguenots, regardez quel homme! pour faire *bouquer* le maréchal de La Force, qui étoit seigneur de cette bicoque, il alla rechercher qu'il y avoit eu anciennement une chapelle au pied de la citadelle, qui étoit autrefois, mais qu'on a rasée depuis; qu'on avoit administré les sacrements dans cette chapelle; et il rapporta les témoignages de plusieurs vieilles gens qui y avoient été baptisées. Il engage les vicaires-généraux de Périgueux, dans le diocèse desquels est cette *villette*, à entreprendre cette affaire, même contre leur propre sentiment. M. le marquis de La Force vient à Mucidan, envoie quérir cet homme, le traite de petit compagnon; l'autre lui répond fièrement qu'il ne craint personne et s'en va. Le marquis le renvoie chercher; il dit qu'il n'y vouloit point aller. L'affaire s'échauffe, le curé se préparoit à assembler des gens pour y aller planter une croix; le maréchal en assemble aussi de son côté, et y va

(1) Petite ville du Périgord d'environ onze cents habitants.

avec quinze cents gentilshommes. Enfin on assoupit la chose, mais cela eût pu avoir des suites fâcheuses.

Le bonhomme, depuis la mort de sa femme, se laissa gouverner par Castelnau, son second fils; et parce que le marquis n'a qu'une fille, aujourd'hui madame de Turenne, il fit tous les avantages qu'il put à ce second fils et aux siens, et ses belles dispositions ont mis bien des procès dans la famille, que le marquis, depuis la mort de son père, a tous gagnés.

Le bonhomme, à quatre-vingt-douze ans, eût bien voulu se remarier pour la quatrième fois, mais le bruit couroit, disoit-on, qu'il devoit avoir encore deux femmes, et personne ne vouloit être la première.

Cela me fait souvenir d'une madame de Pibrac, à qui le parlement de Paris fit défense de se remarier pour la septième fois, et elle avoit été veuve dix-neuf ans après la mort de son premier mari. Il y avoit alors soixante-onze ans qu'elle l'avoit épousé.

En 1652, comme si ce bonhomme n'avoit pas fait assez d'extravagances de son chef, à la suscitation de Castelnau, (qui tenoit pour certain que M. le Prince seroit duc de Guyenne, et que par son autorité il gagneroit tous ses procès,) il se déclara pour M. le Prince. Il mourut bientôt après, non sans témoigner bien du regret d'avoir fait cette sottise. Il sera assez parlé de cela dans les Mémoires de la régence.

XXVII

MALHERBE (1).

François de Malherbe naquit à Caen, en Normandie, environ l'an 1555. Il étoit de la maison de Malherbe Saint-Aignan, qui s'est rendue plus illustre en Angleterre, depuis la conquête que le duc Guillaume fit de cet état, qu'au lieu de son origine, où elle s'étoit tellement rabaissée, que le père de Malherbe n'étoit qu'assesseur à Caen. Le bonhomme

(1) Tallemant dit plus loin, page 270 de ce volume : « Racan, de qui j'ai eu la plus grande part de ces *Mémoires*... » Il contribue ainsi à décider une question controversée. Joly dans ses *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, nie que la *Vie de Malherbe* soit l'œuvre de Racan. D'un autre côté, Pellisson dans sa *Relation de l'Académie Françoise*, Ménage dans la seconde édition de ses *Observations sur Malherbe*, et Segrais dans ses *Mémoires anecdotes*, s'accordent à dire qu'ils tiennent de Racan les détails qu'ils donnent sur la *Vie de Malherbe;* Tallemant joint son témoignage aux leurs. Il est plus difficile de déterminer, si Racan leur a confié son ouvrage manuscrit, ou s'ils se sont servis d'une édition de 1651, dont plusieurs critiques ont parlé, sans qu'aucun d'eux ait dit en avoir vu un seul exemplaire. Tout porte à croire que la *Vie de Malherbe par Racan* parut pour la première fois dans le recueil intitulé : *Divers Traités de Morale et d'Éloquence*. Paris, 1672, petit in-12. Tallemant a ajouté plusieurs traits piquants, ou hardis, au récit de Racan ; on a eu soin de les indiquer. Nous avons aussi fait usage d'un curieux opuscule, intitulé : *Recherches biographiques sur Malherbe*, que M. Roux-Alpheran, ancien greffier en chef de la Cour Royale d'Aix, a publié à très-petit nombre, en 1825, et dont il a bien voulu nous adresser un exemplaire. Ces *Recherches* contiennent une *Instruction de Malherbe à son fils*, composée en 1605, dans laquelle plusieurs faits relatifs à l'histoire du grand poète se trouvent éclaircis.

se fit de la religion avant que de mourir ; son fils, qui n'avoit alors que dix-sept ans, en reçut un si grand déplaisir, qu'il se résolut de quitter son pays ; il suivit M. le Grand Prieur, en Provence, dont il étoit gouverneur, et fut avec lui jusqu'à sa mort (1).

Pendant son séjour en Provence, il gagna les bonnes grâces de la fille d'un président d'Aix, nommé Carriolis (2), veuve d'un conseiller de ce parlement, et l'épousa depuis. Il en eut plusieurs enfants, entre autres une fille, qui mourut de la peste, à l'âge de cinq ou six ans, laquelle il assista jusqu'à la mort, et un fils qui fut tué malheureusement à l'âge de vingt-neuf ans, comme nous dirons ensuite.

Les actions les plus remarquables de sa vie sont que, pendant la Ligue, lui et un nommé La Roque (3), qui faisoit joliment des vers, et qui est mort à la suite de la reine Marguerite, poussèrent M. de Sully deux ou trois lieues si vertement, qu'il ne l'a jamais oublié ; et c'étoit la cause, à ce que disoit Malherbe, qu'il n'avoit jamais pu rien avoir de considérable

(1) Ce M. le Grand Prieur étoit bâtard de Henri II, et frère de madame d'Angoulême, veuve de François, duc de Montmorency, maréchal de France. (T.) Malherbe est qualifié dans plusieurs actes de premier secrétaire du Grand Prieur. (*Recherches sur Malherbe*, p. 22.)

(2) Malherbe épousa, le 1er octobre 1581, mademoiselle Magdeleine de Carriolis, veuve en premières noces de Jean Bourdon, écuyer, et en secondes de Balthazar Catin de Saint-Savournin, suivant le contrat, contenant les conventions de leur mariage, reçu par Abel Hugolein, notaire à Aix. (*Recherches sur Malherbe*, p. 17 et 19.)

(3) Les œuvres de ce poete ont été reunies sous ce titre : *Œuvres du sieur de La Roque, de Clairmont en Beauvoisis*, dediées à la reine Marguerite. Paris, 1606, petit in-12. Il a imité du *Tansillo* les *Larmes de la Madeleine*.

d'Henri IV, depuis que M. de Sully fut dans les finances.

Dans un partage de quelque butin qu'il avoit fait, un capitaine l'ayant maltraité, il l'obligea à se battre contre lui, et lui donna d'abord un coup d'épée au travers du corps, qui le mit hors de combat.

M. le Grand Prieur fut tué par un nommé Altoviti, qui avoit été corsaire, alors capitaine de galère, après avoir enlevé une fille de qualité, la belle de Rieux-Château-Neuf, qu'Henri III pensa épouser. Ce fut elle qui lui dit qu'il parlât pour lui, un jour qu'il lui parloit pour un autre. Henri III le tenoit comme espion auprès de M. le Grand Prieur, qui, l'ayant découvert, alla chez lui en dessein de lui faire affront. Mais Altoviti, blessé à mort par ce prince, lui donna un coup de poignard dont il mourut, le 2 juin 1586. Il est vrai qu'il reçut cent coups après sa mort, car les gens du gouverneur se jetèrent tous sur lui.

Un jour, ce M. le Grand Prieur, qui avoit l'honneur de faire de méchants vers, dit à du Perrier : « Voilà » un sonnet; si je dis à Malherbe que c'est moi qui » l'ai fait, il dira qu'il ne vaut rien ; je vous prie, » dites lui qu'il est de votre façon. » Du Perrier montre ce sonnet à Malherbe en présence de M. le Grand Prieur. « Ce sonnet, lui dit Malherbe, est » tout comme si c'étoit M. le Grand Prieur qui l'eût » fait (1). »

Depuis la mort de M. le Grand Prieur, Malherbe fut envoyé avec deux cents hommes de pied au siége de la ville de Martigues, qui étoit infectée de

(1) Cette anecdote est rapportée avec des différences par Papon, *Histoire générale de Provence*, IV, 255.

contagion, et que les Espagnols assiégeoient par mer et les Provençaux par terre, pour empêcher que la maladie ne s'étendît dans le pays. Ils la tinrent assiégée par lignes de communication, si étroitement, qu'ils réduisirent le dernier vivant à mettre le drapeau noir sur la muraille, avant que de lever le siége.

Son nom et son mérite furent connus de Henri IV par le rapport avantageux que lui en fit M. le cardinal du Perron (1); car un jour le Roi lui ayant demandé s'il ne faisoit plus de vers, le cardinal lui dit que depuis qu'il lui avoit fait l'honneur de l'employer à ses affaires, il avoit tout-à-fait quitté cette occupation, et qu'il ne falloit plus que personne s'en mêlât après un gentilhomme de Normandie, habitué en Provence, qu'on appeloit M. de Malherbe.

Il avoit trente ans quand il fit cette pièce à M. du Perrier, qui commence :

> Ta douleur, du Perrier, sera donc éternelle ?

Ses premiers vers étoient pitoyables ; j'en ai vu quelques-uns, et entre autres une élégie qui débute ainsi :

> Doncque tu ne vis plus, Geneviève, et la mort,
> En l'avril de tes ans, te montre son effort, etc.

Il n'avoit pas beaucoup de génie ; la méditation et l'art l'ont fait poète. Il lui falloit du temps pour mettre une pièce en état de paroître. On dit qu'il fut trois ans à faire l'Ode pour le premier président de

(1) C'étoit en 1601. Le cardinal n'étoit encore qu'évêque d'Évreux.

Verdun, sur la mort de sa femme (1), et que le président étoit remarié avant que Malherbe lui eût donné ces vers.

Balzac dit en une de ses lettres que Malherbe disoit que quand on avoit fait cent vers ou deux feuilles de prose, il falloit se reposer dix ans Il dit aussi que le bonhomme barbouilla une demi-rame de papier pour corriger une seule stance. C'est une de celles de l'Ode à M. de Bellegarde ; elle commence ainsi :

> Comme en cueillant une guirlande
> L'homme est d'autant plus travaillé, etc. (2).

Le Roi se ressouvint de ce que le cardinal du Perron lui avoit dit, et il en parloit souvent à M. des Yveteaux, qui étoit alors précepteur de M. de Vendôme. M. des Yveteaux lui offrit plusieurs fois de le faire venir ; ils étoient de même ville ; mais le Roi, qui étoit ménager, n'osoit le faire, de peur d'être chargé d'une nouvelle pension. Cela fut cause que Malherbe ne fit la révérence au Roi que trois ou quatre ans après que M. du Perron lui en eut parlé ; encore fut-ce par occasion. Malherbe étant venu à Paris pour ses affaires particulières, M. des Yveteaux en avertit le Roi, qui aussitôt l'envoya quérir. Ce fut en l'an 1605 (3). Comme le Roi étoit sur le point

(1) *Voyez* les stances à M. le premier président de Verdun. (*Poésies de Malherbe*. Paris, Barbou, 1764, pag. 239.)

(2) Elle fut composée en 1608. *Voyez* cette ode, pag. 103, cinquième strophe.

(3) Malherbe a raconté lui-même comment il fut appelé à la cour : « Pour moi, je ne dispute de mérite avec personne, et » crois que de tous ceux à qui le Roi fait du bien, il n'y en a pas » un qui n'en soit plus digne que moi. Mais si je n'ai autre avan- » tage, pour le moins ai-je celui de n'être point venu à la cour

de partir pour aller en Limosin, il lui commanda de faire des vers sur son voyage. Malherbe en fit, et les lui présenta à son retour. C'est cette pièce qui commence ainsi :

O Dieu, dont les bontés de nos larmes touchées, etc (1).

Le Roi la trouva admirable, et désira de le retenir à son service ; mais, par une épargne, ou plutôt une lésine, que je ne comprends point, il commanda à M. de Bellegarde, alors premier gentilhomme de la chambre, de le garder jusqu'à ce qu'il l'eût mis sur l'état de ses pensionnaires. M. de Bellegarde lui donna mille livres d'appointements avec sa table, et lui entretint un laquais et un cheval (2).

Ce fut là que Racan, qui alors étoit page de la chambre sous M. de Bellegarde, et qui commençoit déjà à *rimailler*, eut la connoissance de Malherbe, et en profita si bien que l'écolier vaut quasi le maître.

A la mort de Henri IV, la reine Marie de Médicis

» demander si l'on avoit affaire de moi, comme la plupart de » ceux qui y font aujourd'hui le plus de bruit. Il y a en ce » mois, où nous sommes, justement vingt ans que le feu Roi » m'envoya quérir par M. des Yveteaux, me commanda de me » tenir près de lui, et m'assura qu'il me feroit du bien. Je n'en » nommerai point de petits témoins : la Reine, mère du Roi, » madame la princesse de Conty, madame de Guise, sa mère, » M. le duc de Bellegarde, et généralement tous ceux qui alors » étoient ordinaires au cabinet, savent cette vérité, etc. » (*Lettre de Malherbe à Racan*, du 10 septembre 1625. *Œuvres*. 1723, II, 128.)

(1) Édition Barbou, pag. 65.

(2) Racan, on le pense bien, s'est donné de garde d'entrer dans ces détails sur la *lésine* du Roi, et de la laisser même entrevoir.

donna cinq cents écus de pension à Malherbe, qui depuis ce temps-là ne fut plus à charge à M. de Bellegarde. Depuis il a fort peu travaillé, et on ne trouve de lui que les odes à la Reine-mère, quelques vers de ballets, quelques sonnets au feu Roi, à Monsieur et à quelques particuliers, avec la dernière pièce qu'il fit avant que de mourir ; c'est sur le siége de La Rochelle (1).

Pour parler de sa personne, il étoit grand et bien fait, et d'une constitution si excellente, qu'on a dit de lui, aussi bien que d'Alexandre, que ses sueurs avoient une odeur agréable.

Sa conversation étoit brusque, il parloit peu, mais il ne disoit mot qui ne portât. Quelquefois même il étoit rustre et incivil, témoin ce qu'il fit à Desportes. Régnier l'avoit mené dîner chez son oncle; ils trouvèrent qu'on avoit déjà servi. Desportes le reçut avec toute la civilité imaginable, et lui dit qu'il lui vouloit donner un exemplaire de ses *Psaumes*, qu'il venoit de faire imprimer. En disant cela, il se met en devoir de monter à son cabinet pour l'aller quérir. Malherbe lui dit rustiquement qu'il les avoit déjà vus, que cela ne méritoit pas qu'il prît la peine de remonter, et que son potage valoit mieux que ses *Psaumes*. Il ne laissa pas de dîner, mais sans dire mot, et après dîner ils se séparèrent, et ne se sont pas vus depuis. Cela le brouilla avec tous les amis de Desportes ; et Régnier, qui étoit son ami, et que Desportes estimoit pour le genre satirique à l'égal des anciens, fit une satire contre lui qui commence ainsi :

Rapin, le favori d'Apollon et des muses, etc (2).

(1) *Voyez* l'ode à Louis XIII. Édition Barbou, pag. 258.
(2) Régnier, satire IX.

Desportes, Bertaut, et des Yveteaux même, critiquèrent tout ce qu'il fit. Il s'en moquoit, et dit que s'il s'y mettoit, il feroit de leurs fautes des livres plus gros que leurs livres mêmes.

Il avoit marqué Desportes, et disoit qu'il feroit de ses fautes un livre plus gros que toutes ses poésies ensemble (1).

Des Yveteaux lui disoit que c'étoit une chose désagréable à l'oreille que ces trois syllabes : *ma*, *la*, *pla*, toutes de suite dans un vers :

> Enfin cette beauté m'a la place rendue (2).

« Et vous, lui répondit-il, vous avez bien mis : *pa*, » *ra*, *bla*, *la*, *fla*.

» — Moi ? reprit des Yveteaux, vous ne sauriez me » le montrer. — N'avez-vous pas mis, répliqua » Malherbe :

> « Comparable à la flamme. »

De toute cette volée, il n'estimoit que Bertaut, encore ne l'estimoit-il guère : « Car, disoit-il, pour trouver une pointe, il faisoit les trois premiers vers insupportables. » Il n'aimoit pas du tout les Grecs, et particulièrement il s'étoit déclaré ennemi du galimatias de Pindare.

Virgile n'avoit pas l'honneur de lui plaire. Il y trou-

(1) Balzac écrivoit à Conrart, le 20 novembre 1652 : « J'ai » ici un exemplaire des *Œuvres de Desportes*, marqué de la » main de feu M. de Malherbe, et corrigé d'une terrible ma- » nière ; toutes les marges sont bordées de ses observations cri- » tiques. » (*Œuvres de Balzac*, éd. in-fol. t. I, 957.)

(2) Stances qui commencent par ce vers. Édition Barbou, pag. 28.

voit beaucoup de choses à redire, entre autres ce vers où il y a :

. . *Euboïcis Cumarum allabitur oris* (1),

lui sembloit ridicule. « C'est, dit-il, comme si quel- » qu'un alloit mettre *aux rives françoises de Paris*. » Ne voilà-t-il pas une belle objection ! Stace lui sembloit bien plus beau. Pour les autres, il estimoit Horace, Juvénal, Martial, Ovide, et Sénèque le tragique.

Les Italiens ne lui revenoient point ; il disoit que les sonnets de Pétrarque étoient à la grecque, aussi bien que les épigrammes de mademoiselle de Gournay.

De tous leurs ouvrages il ne pouvoit souffrir que l'*Aminte* du Tasse (2).

A l'hôtel Rambouillet on amena un jour je ne sais quel homme, qui disloquoit tout le corps aux gens et le remettoit, sans leur faire mal. On l'éprouva sur un laquais. Malherbe, qui y étoit, voyant cela, lui dit : « Démettez-moi le coude. » Il ne sentit point de mal. Après il se le fit remettre aussi sans douleur. « Cepen- » dant, dit-il, si cet homme fût mort tandis que j'avois » comme cela le coude démis, on auroit crié au *curieux* » *impertinent* (3).

Il faisoit presque tous les jours sur le soir quelque petite conférence dans sa chambre avec Racan, Colomby (4), Maynard et quelques autres. Un habitant d'Aurillac, où Maynard étoit alors président, vint

(1) *Æneid. lib.* VI, v. 2.

(2) Toute cette partie est bien moins étendue dans Racan.

(3) Cette anecdote ne fait pas non plus partie du récit de Racan. Il y est fait allusion à la nouvelle de Cervantes insérée dans son roman, liv. VII, ch. 33. (Voyez l'*Histoire de Don Quichotte*, II, 82, Amsterdam, 1768.)

(4) François de Cauvigny, sieur de Colomby, parent de Mal-

une fois heurter à la porte en demandant : « M. le » président n'est-il point ici ? » Malherbe se lève brusquement à son ordinaire, et dit à ce monsieur le provincial : « Quel président demandez-vous ? Sa- » chez qu'il n'y a que moi qui préside ici. »

Lingendes (1), qui étoit pourtant assez poli, ne voulut jamais subir la censure de Malherbe, et disoit que ce n'étoit qu'un tyran, et qu'il abattoit l'esprit aux gens (2).

Un jour Henri IV lui montra des vers qu'on lui avoit présentés. Ces vers commençoient ainsi :

Toujours l'heur et la gloire
Soient à votre côté !
De vos faits la mémoire
Dure à l'éternité !

Malherbe, sur-le-champ et sans en lire davantage, les retourna ainsi :

Que l'épée et la dague
Soient à votre côté ;
Ne courez point la bague
Si vous n'êtes botté.

Et là-dessus se retira, sans en dire autrement son avis.

Le Roi lui montra une autre fois la première lettre

herbe ; poète très-médiocre, membre de l'Académie Française. « Il avoit une charge à la cour qui n'avoit point été avant lui et » n'a point été depuis ; car il se qualifioit *Orateur du roi pour les affaires d'État :* et c'étoit en cette qualité qu'il recevoit » douze cents écus tous les ans. » (Pellisson, *Histoire de l'Académie*, I, 289, Paris, 1730.)

(1) Jean de Lingendes, poète assez remarquable pour son temps. Ses vers sont épars dans les Recueils. Il mourut en 1616

(2) Omis par Racan.

que M. le Dauphin, depuis Louis XIII, lui avoit écrite, et ayant remarqué qu'il avoit signé *Loys* sans *u*, il demanda au Roi si M. le Dauphin avoit nom *Loys*. Le Roi demanda pourquoi : « Parce qu'il signe *Loys* » *et non Louys*. » On envoya quérir celui qui montroit à écrire à ce jeune prince pour lui faire voir sa faute, et Malherbe disoit qu'il étoit cause que M. le Dauphin avoit nom *Louis*.

Comme les Etats-généraux se tenoient à Paris (1), il y eut une grande contestation entre le clergé et le tiers-état, qui donna sujet à cette célèbre harangue de M. le cardinal du Perron. Cette affaire s'échauffant, les évêques menaçoient de se retirer et de mettre la France à l'interdit (2). M. de Bellegarde avoit peur d'être excommunié ; Malherbe lui dit, pour le consoler, que cela lui seroit fort commode, et que devenant noir comme les excommuniés, il n'auroit pas la peine de se peindre la barbe et les cheveux.

Une autre fois il lui disoit : « Vous faites bien le » galant ; lisez-vous encore à livre ouvert ? » C'étoit sa façon de parler pour dire : Être toujours prêt à servir les dames. M. de Bellegarde lui dit que oui. « Ma foi, répondit-il, je vous envie plus cela que votre » duché-pairie. »

Il y eut grande contestation entre ceux qu'il appe-

(1) En 1614. Ils se tenoient dans la salle du Petit-Bourbon, auprès du Louvre.

(2) Le sujet de cette vive querelle étoit relatif à un article, devenu le premier de la déclaration de 1682. Le tiers-état vouloit que l'on posât ce principe d'éternelle vérité, que l'autorité spirituelle n'a aucun droit sur la puissance temporelle du Roi, et le tiers-état fut traité d'hérétique ! (Voyez les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, première série de la collection Petitot, t., 258.)

loit du pays d'*A-Dieu-Sias* (ce sont ceux de delà la rivière de Loire) et ceux deçà, qu'il appeloit du pays de *Dieu vous conduise*, pour savoir s'il falloit dire une *cueiller* ou une *cueillère*. Le Roi et M. de Bellegarde, tous deux du pays d'*A-Dieu-Sias*, étoient pour cueillère, et disoient que ce mot étant féminin, devoit avoir une terminaison féminine. Le pays de *Dieu vous conduise* alléguoit, outre l'usage, que cela n'étoit pas sans exemple, et que *perdrix*, *met* (1), *mer*, et autres, étoient féminins et avoient pourtant une terminaison masculine. Le Roi demanda à Malherbe de quel avis il étoit. Malherbe le renvoya aux crocheteurs du Port-au-Foin, comme il avoit accoutumé; et comme le Roi ne se tenoit pas bien convaincu, il lui dit à peu près ce qu'on dit autrefois à un empereur romain : « Quelque absolu que vous soyez, vous ne sauriez, Sire, » ni abolir, ni établir un mot, si l'usage ne l'autorise. »

A propos de cela, M. de Bellegarde lui envoya demander un jour lequel étoit le meilleur de *dépensé* ou de *dépendu*. Il répondit sur-le-champ que *dépensé* étoit plus françois, mais que *pendu*, *dépendu*, *répendu*, et tous les composés de ce vilain mot, étoient plus propres pour les Gascons.

Il perdit sa mère environ l'an 1615, qu'il étoit âgé de plus de cinquante-huit ans; et comme la Reine lui eut fait l'honneur de lui envoyer un gentilhomme pour le consoler, il dit au gentilhomme qu'il ne pouvoit se revancher de la bonté que la Reine avoit eue pour lui qu'en priant Dieu que le Roi pleurât sa mort aussi vieux qu'il pleuroit celle de sa mère (2). Il dé-

(1) C'est un mot de province pour *huche*. (T.) — La plupart de nos paysans se servent encore de ce mot.

(2) Racan a omis tout ce qui termine cet alinéa.

libéra long-temps s'il devoit en prendre le deuil, et disoit : « Je suis en propos de n'en rien faire ; car » regardez le gentil orphelin que je ferois ! » Enfin pourtant il s'habilla de deuil.

Un jour, au cercle, je ne sais quel homme, qui faisoit fort le prude, lui fit un grand éloge de madame la marquise de Guercheville (1), qui étoit alors présente, comme dame d'honneur de la Reine-mère, et après lui avoir compté toute sa vie et comme elle avoit résisté aux poursuites amoureuses du feu roi, Henri le Grand, il conclut son panégyrique par ces mots en la lui montrant : « Voilà, monsieur, ce qu'a » fait la vertu. » Malherbe, sans hésiter, lui montra

(1) Voyez les *Amours du grand Alcandre.* Madame de Guercheville y est désignée sous le nom de *Scilinde.*

La maison de La Roche-Guyon, une des bonnes de France, étant tombée en quenouille, l'héritière, au lieu de se donner à quelqu'un des grands seigneurs qui la recherchoient, se donna à un gentilhomme de son voisinage, nommé M. de Silly, qui prit le nom de La Roche-Guyon. Le fils de cet homme-là épousa une fille de la maison de Pons. C'est cette madame de Guercheville. Elle demeura veuve fort jeune avec un seul fils, qui étoit le feu comte de La Roche-Guyon. Henri IV, étant à Mantes, qui est près de ce lieu, fit bien des galanteries à madame de La Roche-Guyon, qui étoit une belle et honnête personne. Il y trouva beaucoup de vertu, et, pour marque d'estime, il la fit dame d'honneur de la feue Reine-mère, en lui disant : « Puisque vous avez été dame » d'honneur, vous le serez. » Entre deux, cette dame avoit épousé M. de Liancourt, premier écuyer de la petite écurie, et par pruderie elle se fit appeler madame de Guercheville, à cause qu'on appeloit alors madame de Beaufort madame de Liancourt. Le comte de La Roche-Guyon mort sans enfants, M. de Liancourt, en donnant le surplus en argent, eut la terre de la Roche-Guyon pour les conventions matrimoniales de sa mère. (T.) — L'abbé de Choisy rapporte dans ses Mémoires le fait relatif à Henri IV, que Tallemant s'est contenté d'indiquer. (*Mémoires de Choisy*, LXIII, 515, deuxième série de la collection Petitot.)

la connétable de Lesdiguières, qui étoit assise auprès de la Reine, et lui dit : « Voilà, monsieur, ce qu'a fait » le vice. »

Sa façon de corriger son valet étoit plaisante. Il lui donnoit dix sols par jour, c'étoit honnêtement en ce temps-là, et vingt écus de gages ; et quand ce valet l'avoit fâché, il lui faisoit une remontrance en ces termes : « Mon ami, quand on offense son maître, on » offense Dieu, et quand on offense Dieu, il faut, pour » en obtenir le pardon, jeûner et donner l'aumône. » C'est pourquoi je retiendrai cinq sous de votre dé- » pense que je donnerai aux pauvres à votre inten- » tion, pour l'expiation de vos péchés. »

Tout son contentement étoit d'entretenir ses amis particuliers, comme Racan, Colomby, Yvrande et autres, du mépris qu'il faisoit de toutes les choses qu'on estimoit le plus dans le monde. Il disoit souvent à Racan, qui est de la maison de Bueil, que c'étoit une folie de se vanter d'être d'une ancienne noblesse ; que plus elle étoit ancienne, plus elle étoit douteuse ; et qu'il ne falloit qu'une femme lascive pour pervertir le sang de Charlemagne et de saint Louis, *que tel qui se pensoit issu de ces grands héros, étoit peut-être venu d'un valet de chambre ou d'un violon.

Il ne s'épargnoit pas lui-même en l'art où il excelloit, et disoit souvent à Racan : « Voyez-vous, mon » cher monsieur, si nos vers vivent après nous, toute » la gloire que nous pouvons en espérer, c'est qu'on » dira que nous avons été deux excellents arrangeurs » de syllabes, et que nous avons été tous deux bien » fous de passer toute notre vie à un exercice si peu » utile et au public et à nous, au lieu de l'employer » à nous donner du bon temps, et à penser à l'éta- » blissement de notre fortune. »

Il avoit un grand mépris pour tous les hommes en général, et il disoit, après avoir conté en trois mots la mort d'Abel : « Ne voilà-t-il pas un beau début? » Ils ne sont que trois ou quatre au monde, et ils s'en- » tretuent déjà ; après cela, que pouvoit espérer Dieu » des hommes pour se donner tant de peine à les » conserver ? »

Il parloit fort ingénument de toutes choses ; il ne faisoit pas grand cas des sciences, principalement de celles qui ne servent qu'à la volupté, au nombre desquelles il mettoit la poésie. Et comme un jour un faiseur de vers se plaignoit à lui qu'il n'y avoit de récompense que pour ceux qui servoient le Roi dans ses armées et dans les affaires d'importance, et que l'on étoit trop cruel pour ceux qui excelloient dans les belles-lettres, Malherbe lui répondit que c'étoit une sottise de faire le métier de rimeur, pour en espérer autre récompense que son divertissement ; et qu'un bon poète n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles.

Pendant la prison de M. le Prince (1), le lendemain que madame la Princesse, sa femme, fut accouchée de deux enfants morts pour avoir été incommodée de la fumée qu'il faisoit dans sa chambre au bois de Vincennes, il trouva un conseiller de province de ses amis en une grande tristesse chez M. le garde des sceaux du Vair. « Qu'avez-vous ? lui dit-il. — Les gens » de bien, lui dit cet homme, pourroient-ils avoir de » la joie après qu'on vient de perdre deux princes du » sang ? » Malherbe lui repartit : « Monsieur, mon- » sieur, cela ne doit point vous affliger : ne vous sou- » ciez que de bien servir, vous ne manquerez jamais » de maître. »

(1) Henri de Bourbon, père du grand Condé.

Allant dîner chez un homme qui l'en avoit prié, il trouva à la porte de cet homme un valet qui avoit des gants dans ses mains; il étoit onze heures. « Qui » êtes-vous, mon ami? lui dit-il. — Je suis le cuisi- » nier, monsieur.—Vertu Dieu! reprit-il en se reti- » rant bien vite, que je ne dîne pas chez un homme » dont le cuisinier, à onze heures, a des gants dans » ses mains (1). »

Étant allé avec feu du Monstier et Racan aux Chartreux pour voir un certain Père Chazerey, on ne voulut leur permettre de lui parler qu'ils n'eussent dit chacun un *Pater;* après le Père vint et s'excusa de ne pouvoir les entretenir. « Faites-moi donc rendre mon » *Pater*, » dit Malherbe (2).

Racan le trouva une fois qui comptoit cinquante sols. Il mettoit dix, dix et cinq, et après dix, dix et cinq. « Pourquoi cela? dit Racan. — C'est, répondit-il, que » j'avois dans ma tête cette stance, où il y a deux grands » vers et un demi vers, puis deux grands vers et un » demi-vers. »

Que d'épines, Amour, etc. (3).

* Chez M. de Bellegarde on servit un jour un faisan avec la tête, la queue et les ailes; il les prit et

(1) Cette anecdote ne se trouve pas dans Racan.

(2) Omis par Racan.

(3) Omis par Racan. Voici la première stance de cette pièce:

Que d'épines, Amour, accompagnent tes roses!
Que d'une aveugle erreur tu laisses toutes choses
 A la merci du sort!
Qu'en tes prospérités à bon droit on soupire,
Et qu'il est malaisé de vivre en ton empire
 Sans désirer la mort!

(*Poésies de Malherbe*, édition Barbou, pag. 143.)

les jeta dans le feu. Le maître-d'hôtel lui dit : « Mais » on le prendra pour un chapon. — Eh bien ! mor- » dieu ! répondit Malherbe, mettez-y donc un écri- » teau et non pas toutes ces *viédaseries.* »

Une fois il ôta les chenets du feu. C'étoient des chenets qui représentoient de gros satyres barbus : « Mon Dieu, dit-il, ces gros b.... se chauffent tout à » leur aise, tandis que je meurs de froid (1). »

Un de ses neveux le vint voir une fois, après avoir été neuf ans au collége. Il lui voulut faire expliquer quelques vers d'Ovide, à quoi ce garçon se trouvoit bien empêché. Après l'avoir laissé ânonner un gros quart d'heure, Malherbe lui dit : « Mon neveu, » croyez-moi, soyez vaillant, vous ne valez rien à » autre chose. »

Un gentilhomme de ses parents étoit fort chargé d'enfants; Malherbe l'en plaignoit, l'autre lui dit qu'il ne pouvoit avoir trop d'enfants, pourvu qu'ils fussent gens de bien. « Je ne suis point de cet avis, » répondit notre poète, et j'aime mieux manger un » chapon avec un voleur qu'avec trente capucins. »

Le lendemain de la mort du maréchal d'Ancre, il dit à madame de Bellegarde, qu'il trouva allant à la messe : « Hé quoi, madame, a-t-on encore quelque » chose à demander à Dieu, après qu'il a délivré la » France du maréchal d'Ancre ? »

Une année que la Chandeleur avoit été un vendredi, Malherbe faisoit une grillade le lendemain, entre sept et huit heures, d'un reste de gigot de mouton qu'il avoit gardé du jeudi. Racan entre et lui dit : « Quoi ! monsieur, vous mangez de la viande, et » Notre-Dame n'est plus en couche ! — Vous vous mo-

(1) Omis par Racan.

» quez, dit Malherbe, les dames ne se lèvent pas si » matin (1). »

Il alloit fort souvent chez madame des Loges (2). Un jour, ayant trouvé sur sa table le gros livre de M. Dumoulin contre le cardinal du Perron (3), et l'enthousiasme l'ayant pris à la seule lecture du titre, il demande une plume et du papier, et écrit ces vers :

Quoique l'auteur de ce gros livre
Semble n'avoir rien ignoré,
Le meilleur est toujours de suivre
Le prône de notre curé.
Toutes ces doctrines nouvelles
Ne plaisent qu'aux folles cervelles;
Pour moi, comme une humble brebis,
Sous la houlette je me range :
Il n'est permis d'aimer le change
Qu'en fait de femmes et d'habits.

Madame des Loges ayant lu ces vers, piquée d'honneur et de zèle, prit la même plume, et de l'autre côté écrivit ces autres vers :

C'est vous dont l'audace nouvelle
A rejeté l'antiquité,
Et Dumoulin ne vous rappelle
Qu'à ce que vous avez quitté.
Vous aimez mieux croire à la mode :
C'est bien la foi la plus commode
Pour ceux que le monde a charmés.
Les femmes y sont vos idoles;

(1) Omis par Racan. Allusion à l'usage du diocèse de Paris de faire gras le samedi depuis Noël jusqu'à la Purification.

(2) Marie Bruneau, dame des Loges ; c'étoit une femme très-renommée pour son esprit, chez laquelle les gens de lettres se réunissoient souvent.

(3) *Le Bouclier de la Foi.*

Mais à grand tort vous les aimez,
Vous qui n'avez que des paroles (1).

Il ne traita guère mieux M. de Méziriac que Desportes. Car un jour que cet honnête homme lui apporta une traduction qu'il avoit faite de l'Arithmétique de Diophante, auteur grec, avec des commentaires, quelques-uns de leurs amis communs se mirent à louer ce travail, en présence de l'auteur, et à dire qu'il seroit fort utile au public. Malherbe leur demanda seulement s'il feroit amender le pain et le vin. Il appeloit M. de Méziriac, *M. de Miseriac.* Il en répondit presque autant à un gentilhomme huguenot, et lui dit, pour toute réplique à la controverse qu'il avoit débitée : « Dites-moi, monsieur, » boiroit-on de meilleur vin à La Rochelle et vivroit- » on de meilleur blé qu'à Paris ? »

Un président de Provence avoit mis une méchante devise sur sa cheminée, et croyant avoir fait merveilles, il dit à Malherbe : « Que vous en semble? » — Il ne falloit, répondit Malherbe, que la mettre » un peu plus bas (2). »

Quand il soupoit de jour, il faisoit fermer les fenêtres et allumer de la chandelle, autrement, disoit-il, c'est dîner deux fois (3).

Quelqu'un lui dit que M. Gaulmin avoit trouvé le secret d'entendre la langue punique, et qu'il y avoit fait le *Pater noster* : « Je m'en vais tout à cette heure, » répondit Malherbe, vous en faire le *Credo.* » Et à

(1) Tallemant ne tenoit pas cette anecdote de Racan. C'est Balzac qui le premier l'a rapportée ainsi. (*OEuvres de Balzac*, Paris, 1665, in-f°, II, 684.) La réponse est de Gombauld.

(2) Dans le feu. (T.) — Cette anecdote n'est pas dans Racan.

(3) Également omis par Racan.

l'instant il prononça une douzaine de mots barbares, et ajouta : « Je vous soutiens que voilà le *Credo* en » langue punique. Qui est-ce qui me pourra dire le » contraire? »

Il avoit un frère aîné (1) avec lequel il a toujours été en procès ; et comme quelqu'un lui disoit : « Des » procès entre des personnes si proches ! Jésus, que » cela est de mauvais exemple ! — Et avec qui vou- » lez-vous donc que j'en aie? avec les Turcs et les » Moscovites? je n'ai rien à partager avec eux (2). »

On lui disoit qu'il n'avoit pas suivi dans un psaume le sens de David : « Je crois bien, dit-il ; suis-je le » valet de David ? J'ai bien fait parler le bonhomme » autrement qu'il n'avoit fait (3).

Un jour il dit des vers à Racan, et après il lui en demanda son avis. Racan s'en excusa, lui disant : « Je ne les ai pas bien entendus, vous en avez mangé » la moitié. » Cela le piqua ; il répondit en colère : « Mordieu, si vous me fâchez, je les mangerai tout » entiers. Ils sont à moi, puisque je les ai faits ; j'en » puis faire ce qu'il me plaira. »

Il se mettoit en colère contre les gueux qui lui disoient : « Mon noble gentilhomme, » et disoit en grondant : « Si je suis gentilhomme, je suis noble. »

Il n'étoit pas toujours si fâcheux, et il a dit de lui-même qu'il étoit de *Balbut en Balbutie*. C'étoit le plus mauvais récitateur du monde. Il gâtoit ses beaux vers en les prononçant. Outre qu'on ne l'en-

(1) Ce frère s'appeloit Éleazar ; il étoit cadet de Malherbe. (*Recherches sur Malherbe*, déja citées, p. 9.)

(2) *Avec qui voulez-vous donc que j'en aie?* Ce mot, d'un si bon comique, ne se trouve pas dans Racan, dont le récit est presque continuellement pâle et froid.

(3) Omis par Racan.

tendoit presque point, à cause de l'empêchement de sa langue et de l'obscurité de sa voix; avec cela, il crachoit au moins six fois en disant une stance de quatre vers. C'est pourquoi le cavalier Marini disoit qu'il n'avoit jamais vu d'homme plus humide ni de poète plus sec. A cause de sa *crachotterie*, il se mettoit toujours auprès de la cheminée (1).

Il disoit à M. Chapelain, qui lui demandoit conseil sur la manière d'écrire qu'il falloit suivre : « Lisez les livres imprimés, et ne dites rien de ce qu'ils » disent (2).

Ce même M. Chapelain le trouva un jour sur un lit de repos qui chantoit :

D'où venez-vous, Jeanne ?
Jeanne, d'où venez-vous ?

et ne se leva point qu'il n'eût achevé : « J'aimerois » mieux, lui dit-il, avoir fait cela que toutes les » œuvres de Ronsard. » Racan dit qu'il lui a ouï dire la même chose d'une chanson où il y a à la fin :

Que me donnerez-vous ?
Je ferai l'endormie.

Il avoit effacé plus de la moitié de son Ronsard,

(1) Tallemant emprunte ce passage d'une lettre de Balzac : « On vous a dit la vérité, écrivoit-il à Méré, Malherbe disoit les » plus jolies choses du monde, mais il ne les disoit point de bonne » grâce, et il étoit le plus mauvais récitateur de son temps. Nous » l'appelions l'*Anti-Mondory*; il gâtoit ses beaux vers en les » prononçant, outre qu'on ne l'entendoit presque pas à cause de » l'empêchement de sa langue et de l'obscurité de sa voix, il » crachoit pour le moins six fois en récitant une stance de » quatre vers, etc. » (*OEuvres de Balzac*, II, 683.)

(2) Cet alinéa et le suivant ne se trouvent pas dans Racan.

et en cotoit les raisons à la marge. Un jour, Racan, Colomby, Yvrande (1) et autres de ses amis, le feuilletoient sur sa table, et Racan lui demanda s'il approuvoit ce qu'il n'avoit point effacé. « Pas plus que » le reste, » dit-il. Cela donna sujet à la compagnie, et entre autres à Colomby, de lui dire qu'après sa mort ceux qui rencontreroient ce livre croiroient qu'il avoit trouvé bon tout ce qu'il n'avoit point rayé. « Vous avez raison, » lui répondit Malherbe. Et sur l'heure il acheva d'effacer le reste.

Il étoit mal meublé et logeoit d'ordinaire en chambre garnie, où il n'avoit que sept ou huit chaises de paille ; et comme il étoit fort visité de ceux qui aimoient les belles-lettres, quand les chaises étoient toutes occupées, il fermoit sa porte par dedans, et si quelqu'un heurtoit, il lui crioit : « Attendez, il n'y » a plus de chaises, » disant qu'il valoit mieux ne les point recevoir que de les laisser debout.

Il se vantoit d'avoir sué trois fois la v....., comme un autre se vanteroit d'avoir gagné trois batailles, et faisoit assez plaisamment le récit du voyage qu'il fit à Nantes pour aller trouver un homme qui guérissoit de cette maladie dans une chaise ; sans doute c'étoit avec des parfums. Par son crédit il se fit céder cette chaise par un autre qui l'avoit déjà retenue, et il écrivoit qu'il avoit gagné une *chaire* à Nantes, où il n'y avoit pourtant point d'université. On l'appeloit chez M. de Bellegarde *le Père Luxure* (2).

Il a toujours été fort adonné aux femmes, et se

(1) Yvrande étoit un de ses disciples ; gentilhomme breton, nourri page de la grande écurie. (T.)

(2) Omis par Racan.

vantoit en conversation de ses bonnes fortunes et des merveilles qu'il y avoit faites (1).

Il disoit qu'il se connoissoit en deux choses, en musique et en gants. Voyez le grand rapport qu'il y a de l'une à l'autre !

Dans ses *Heures* il avoit effacé des Litanies tous les noms des saints et des saintes, et disoit qu'il suffisoit de dire : « *Omnes sancti et sanctæ, Deum orate* » *pro nobis.* »

Un soir, qu'il se retiroit, après souper, de chez M. de Bellegarde avec son homme qui lui portoit le flambeau, il rencontra M. de Saint-Paul, gentilhomme de condition, parent de M. de Bellegarde, qui le vouloit entretenir de quelque nouvelle de peu d'importance. Il lui coupa court en lui disant : « Adieu, monsieur, adieu, vous me faites brûler » pour cinq sols de flambeau, et ce que vous me » dites ne vaut pas un *carolus.* »

Le feu archevêque de Rouen (2) l'avoit prié à dîner pour le mener après au sermon qu'il devoit faire en une église proche de chez lui. Aussitôt que Malherbe eut dîné, il s'endormit dans une chaise, et comme l'archevêque le pensa réveiller pour le mener au sermon : « Hé ! je vous prie, dit-il, dispensez- » m'en ; je dormirai bien sans cela. »

Un jour, entrant dans l'hôtel de Sens (3), il trouva

(1) Cet alinéa et le suivant renferment également des détails que Racan ne donne pas.

(2) François de Harlay, auquel, en 1651, succéda son neveu, François de Harlay de Champvallon, depuis archevêque de Paris.

(3) Ancien hôtel des archevêques de Sens, rebâti vers 1500. Il est situé dans le quartier Saint-Paul. Cet hôtel existe encore ; il est occupé par un établissement de roulage. Il seroit bien à désirer que la ville de Paris en fît l'acquisition, pour en assurer la conservation.

dans la salle deux hommes qui, disputant d'un coup de trictrac, se donnoient tous deux au diable qu'ils avoient gagné. Au lieu de les saluer, il ne fit que dire : « Viens, Diable, viens vite, tu ne saurois faillir, » il y en a l'un ou l'autre à toi. »

Quand les pauvres lui disoient qu'ils prieroient Dieu pour lui, il leur répondoit « qu'il ne croyoit » pas qu'ils eussent grand crédit auprès de Dieu, vu » le pitoyable état où il les laissoit, et qu'il eût » mieux aimé que M. de Luynes, ou M. le surinten- » dant lui eussent fait cette promesse. »

Un jour qu'il faisoit un grand froid, il ne se contenta pas de se bien garnir de chemisettes, il étendit encore sur sa fenêtre trois ou quatre aunes de frise verte, en disant : « Je pense qu'il est avis à ce » froid que je n'ai plus de quoi faire des chemisettes. » Je lui montrerai bien que si. »

En ce même hiver, il avoit une telle quantité de bas, presque tous noirs, que pour n'en pas mettre plus à une jambe qu'à l'autre, à mesure qu'il mettoit un bas il mettoit un jeton dans une écuelle. Racan lui conseilla de mettre une lettre de soie de couleur à chacun de ses bas, et de les chausser par ordre alphabétique. Il le fit, et le lendemain il dit à Racan : « J'en ai dans l'*L*, » pour dire qu'il avoit autant de paires de bas qu'il y avoit de lettres jusqu'à celle-là. Un jour, chez madame des Loges, il montra quatorze tant chemises que chemisettes, ou doublure. Tout l'été il avoit de la panne, mais il ne portoit pas trop régulièrement son manteau sur les deux épaules. Il disoit, à propos de cela, que Dieu n'avoit fait le froid que pour les pauvres ou pour les sots, et que ceux qui avoient le moyen de se bien chauffer et de se bien vêtir ne devoient point souffrir le froid.

Quand on lui parloit d'affaires d'Etat, il avoit toujours ce mot à la bouche qu'il a mis dans l'Épître préliminaire de Tite-Live, adressée à M. de Luynes (1), qu'il ne faut point se mêler de la conduite d'un vaisseau où l'on n'est que simple passager.

* Une fois, étant malade, il envoya quérir Thévenin, l'oculiste, qui étoit à M. de Bellegarde. Thévenin lui proposa de faire venir quelque médecin, et lui ayant nommé M. Robin : « Voilà un plaisant *Robin*, » dit Malherbe, je ne veux point de cet homme-là.— » Hé bien! voulez-vous M. Guénebeau?—Non, c'est » un nom de chien-courant : *Guénebeau! to to! Guénebeau!*—Voulez-vous donc M. Dacier? — Encore » moins, il est plus dur que le fer. — Il faut donc » M. Provins? » Il y consentit.

M. Morand, trésorier de l'épargne, qui étoit de Caen, promit à Malherbe et à un gentilhomme de ses amis, qui étoit aussi de Caen, de leur faire toucher à chacun quatre cents livres pour je ne sais quoi, et en cela il leur faisoit une grande grâce. Il les convia même à dîner. Malherbe n'y vouloit point aller, s'il ne leur envoyoit son carrosse. Enfin le gentilhomme l'y fit aller à cheval. Après dîner, on leur compta leur argent. En revenant, il prend une vision à Malherbe d'acheter un coffre-fort. « Et pourquoi? dit » l'autre.—Pour serrer mon argent. — Et il coûtera » la moitié de votre argent.—N'importe, dit-il, deux

(1) Épître dédicatoire de la traduction du trente-troisième livre de Tite-Live. Voici le passage : « Pour moi, qui ai toujours » gardé cette discrétion de me taire de la conduite d'un vais- » seau où je n'ai autre qualité que de simple passager, le meil- » leur avis que je puisse donner à ceux qui n'y sont que ce que » je suis, c'est de s'en rapporter aux mariniers. » (*Œuvres de Malherbe*, édition de 1723.) Malherbe avoit-il tort?

» cents livres sont autant à moi que mille à un » autre. » Et il fallut lui aller acheter un coffre-fort.

Patrix (1) le trouva une fois à table : « Monsieur, » lui dit-il, j'ai toujours eu de quoi dîner, mais ja- » mais de quoi laisser rien au plat. »

Il donna pourtant un jour à dîner à six de ses amis. Tout le festin ne fut que de sept chapons bouillis, à chacun le sien ; disant qu'il les aimoit tous également, et ne vouloit être obligé de servir à l'un la cuisse et à l'autre l'aile.

Pour aborder M. de la Vieuville, surintendant des finances, et lui rendre grâces de quelque chose, il s'avisa d'une belle précaution. Dès qu'on disoit à cet homme : *Monsieur, je vous*... il croyoit qu'on alloit ajouter *demande*, et il ne vouloit plus écouter Malherbe y alla, et lui dit : « Monsieur, remercier » je vous viens. »

Retournons à la poésie. Il lui arrivoit quelquefois de mettre une pensée en plusieurs lieux différens, et il vouloit qu'on le trouvât bon : « car, disoit-il, ne » puis-je pas mettre sur mon buffet un tableau qui » aura été sur ma cheminée ? » Mais Racan lui disoit que ce portrait n'étoit jamais qu'en un lieu à la fois, et que cette même pensée demeuroit en même temps en diverses pièces.

On lui demanda une fois pourquoi il ne faisoit point d'élégies : « Parce que je fais des odes, dit-il, » et qu'on doit croire que qui saute bien pourra bien » marcher (2). »

(1) Patrix est gentilhomme ; il est de Caen, mais originaire de Languedoc. (T.) Attaché à la maison de Gaston, il a été premier écuyer de la duchesse d'Orléans.

(2) Les cinq alinéas qui précèdent ne se trouvent pas dans Racan.

Il s'opiniâtra fort long-temps à faire des sonnets irréguliers (dont les deux quatrains ne sont pas de même rime). Colomby n'en voulut jamais faire, et ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux, mais il s'en ennuya bientôt; et comme il disoit à Malherbe que ce n'étoit pas un sonnet, si on n'observoit pas les règles du sonnet : « Eh bien, lui dit » Malherbe, si ce n'est pas un sonnet, c'est une son- » nette. » Enfin il les quitta, comme les autres, quand on ne l'en pressa plus, et de tous ses disciples il n'y a eu que Maynard qui ait continué à en faire.

Il avoit aversion pour les fictions poétiques, si ce n'étoit dans un poème épique; et en lisant une élégie de Régnier à Henri IV, où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du misérable état où elle étoit pendant la Ligue (1), il demandoit à Régnier en quel temps cela étoit arrivé, qu'il avoit demeuré toujours en France depuis cinquante ans, et qu'il ne s'étoit point aperçu qu'elle se fût enlevée hors de sa place.

Un jour que M. de Termes reprenoit Racan d'un vers qu'il a changé depuis, où il y avoit, parlant de la vie d'un homme des champs :

Le labeur de ses bras rend sa maison prospère;

Racan lui répondit que Malherbe avoit bien dit :

Oh! que la fortune prospère, etc.

Malherbe, qui étoit présent : « Eh bien, mordieu! » si je fais un pet, en voulez-vous faire un autre?

A un homme qui lui vint montrer des anagrammes,

(1) Voyez le *Discours au Roi, épître première* de Régnier.

il le pria, pour se moquer de lui, de lui en faire un pour un de ses amis qui s'appelle *Oddo d'O*.

Quand on lui montroit des vers où il y avoit des mots qui ne servoient qu'à la mesure ou à la rime, il disoit que c'étoit une bride de cheval attachée avec une aiguillette.

Un homme de robe de fort bonne condition lui apporta d'assez *fichus* vers qu'il avoit faits à la louange d'une dame, et lui dit, avant que de les lui lire, que des considérations l'avoient obligé à les faire. Malherbe les lut d'un air fort chagrin, et lui dit : « Avez-vous été condamné à être pendu, ou à » faire ces vers ? car, à moins que de cela, on ne » vous le sauroit pardonner. »

Il se prenoit pour le maître de tous les autres, et avec raison. Balzac, dont il faisoit grand cas, et dont il disoit : « Ce jeune homme ira plus loin pour » la prose que personne n'a encore été en France, » lui apporta le sonnet de Voiture pour *Uranie*, sur lequel on a tant écrit depuis. Il s'étonna qu'un aventurier, ce sont ses propres termes, qui n'avoit point été nourri sous sa discipline, qui n'avoit point pris attache de lui, eût fait un si grand progrès dans un pays dont il disoit qu'il avoit la clef (1).

(1) Omis par Racan. Costar dit de Malherbe dans une lettre à Bautru : « Il se louoit très-volontiers, et feu M. Maynard m'a » raconté plus d'une fois que madame la princesse de Conti » disant à ce bonhomme, qui l'étoit allé voir : Je vous veux mon- » trer les plus beaux vers du monde, que vous n'avez point en- » core vus. — Il lui répondit brusquement et avec émotion : » Pardonnez-moi, madame, je les ai vus, car puisqu'ils sont les » plus beaux du monde, il faut nécessairement que ce soit moi » qui les aie faits. » (*Lettres de Costar*. Paris, 1658, in-4°, pag. 126.)

Il ne vouloit point qu'on fît des vers dans une langue étrangère, et disoit que nous n'entendions point la finesse d'une langue qui ne nous étoit point naturelle ; et, à ce propos, pour se venger de ceux qui faisoient des vers latins, il disoit que si Virgile et Horace revenoient au monde, ils donneroient le fouet à Bourbon (1) et à Sirmond (2).

Quand il eut fait cette chanson qui commence ;

Cette Anne si belle, etc. (3),

qui est une chanson pitoyable, Bautru la retourna ainsi :

Ce divin Malherbe,
Cet esprit parfait,
Donnez-lui de l'herbe :
N'a-t-il pas bien fait?

Pour s'excuser, il disoit tantôt qu'on l'avoit trop pressé, tantôt que c'étoit pour les empêcher de lui demander sans cesse des vers pour des récits de ballet : puis, qu'il les falloit ainsi pour s'accommoder à l'air; et il enrageoit de n'avoir pas une bonne raison à dire (4).

On a aussi retourné ces couplets où il y a à la reprise :

Cela se peut facilement.

(1) Nicolas Bourbon, dit le jeune, dont les œuvres furent recueillies en 1630, sous le titre de *Poematia*, et qui fut appelé en 1637 à l'Académie française, quoiqu'il n'eût jamais écrit d'une manière un peu supportable qu'en latin.

(2) Sirmond (Jean), également de l'Académie française, avoit composé quelques pièces latines qui lui avoient donné du renom. Elles furent rassemblées sous le titre de *Carminum libri duo, quorum prior heroïcorum est, posterior elegiarum*, 1654, in-8°.

(3) Poésies de Malherbe. Barbou, 1764, pag. 216.

(4) Omis par Racan.

et puis

Cela ne se peut nullement (1);

mais c'étoient des couplets que M. de Bellegarde avoit faits, et que Malherbe avoit seulement raccommodés. La parodie en est plaisante. Elle est dans le *Cabinet satirique*. C'est Berthelot qui l'a faite (2).

Il avoit pour ses écoliers Racan, Maynard, Touvant et Colomby (3). Il en jugeoit diversement, et disoit, en termes généraux, que Touvant faisoit bien des vers, sans dire en quoi il excelloit; que Colomby avoit beaucoup d'esprit, mais qu'il n'avoit point de

(1) Poésies de Malherbe. Barbou, pag. 94.

(2) Cette parodie, fort piquante, se trouve aussi dans le commentaire de Ménage sur Malherbe. Quand on l'aura lue, on s'expliquera pourquoi nous ne la reproduisons pas entièrement. En voici deux stances qui durent piquer Malherbe au vif :

Dire partout qu'il est habile,
Et reprendre Homère et Virgile,
Cela se peut facilement;
Mais bien qu'il soit d'avis contraire
De croire qu'il puisse mieux faire,
Cela ne se peut nullement.

Être six ans à faire une ode,
Et faire des lois à sa mode,
Cela se peut facilement :
Mais de nous charmer les oreilles
Par sa *merveille des merveilles*,
Cela ne se peut nullement.

« Malherbe, dit Ménage, pour réponse à ces vers, fit donner des » coups de bâton à Berthelot, par un gentilhomme de Caen, » nommé la Boulardière. » (*OEuvres de Malherbe.* 1723, t. III, pag. 316.)

(3) Ces deux derniers ne sont pas grand'chose. (T.) — On trouve quelques poésies de Colomby et de Charles de Piard, sieur d'Infrainville et de *Touvant*, dans les *Délices de la poésie françoise*. Paris, Toussainct du Bray. 1615. in-8°.

génie pour la poésie ; que Maynard étoit celui de tous qui faisoit le mieux des vers, mais qu'il n'avoit point de force, et qu'il s'étoit adonné à un genre de poésie, voulant dire l'épigramme, auquel il n'étoit pas propre, parce qu'il n'avoit pas assez de pointe d'esprit ; pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers ; que bien souvent, pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences, et que de ces deux derniers on en feroit un grand poète.

Il disoit à Racan qu'il étoit hérétique en poésie. Il le blâmoit de rimer indifféremment aux terminaisons en *ant* et en *ent*, en *ance* et en *ence*. Il vouloit qu'on rimât pour les yeux aussi bien que pour les oreilles. Il le reprenoit de rimer le simple et le composé, comme *temps* et *printemps*, *jour* et *séjour ;* il ne vouloit pas qu'on rimât les mots qui avoient quelque connivence ou qui étoient opposés, comme *montagne* et *campagne* (1), *offense* et *défense*, *père* et *mère*, *toi* et *moi ;* il ne vouloit pas non plus qu'on rimât les mots dérivés d'un même mot, comme *admettre*, *commettre*, *promettre*, qui viennent tous de *mettre ;* ni les noms propres les uns avec les autres, comme *Thessalie* et *Italie*, *Castille* et *Bastille*, *Alexandre* et *Lisandre ;* et sur la fin il étoit devenu si scrupuleux en ses rimes, qu'il avoit même de la peine à souffrir qu'on rimât les verbes en *er* qui avoient tant soit peu de convenance, comme *abandonner*, *ordonner*, *pardonner ;* et disoit qu'ils venoient tous trois de *donner*. La raison qu'il en rendoit est qu'on trouvoit de plus beaux vers en rapprochant les mots éloignés, qu'en rimant ceux qui avoient de la convenance,

(1) Il l'a rimé lui-même. (T.)

parce que ces derniers n'avoient presque qu'une même signification. Il s'étudioit fort à chercher des rimes rares et stériles, sur la créance qu'il avoit qu'elles lui faisoient trouver des pensées nouvelles, outre qu'il disoit que cela sentoit un grand poète de tenter les rimes qui n'avoient point encore été rimées. Il faut entendre cela principalement pour les sonnets où il faut quatre rimes. Il ne vouloit point qu'on rimât sur *bonheur* ni sur *malheur*, parce que les Parisiens n'en prononcent que l'*u*, comme s'il y avoit *bonhur*, *malhur*, et de le rimer à *honneur* il le trouvoit trop proche. Il défendoit de rimer à *flame*, parce qu'il l'écrivoit et le prononçoit avec deux *m*, *flamme*, et le faisoit long en le prononçant, de sorte qu'il ne le pouvoit rimer qu'avec *épigramme*.

Il reprenoit Racan de rimer *qu'ils ont eu* avec *vertu* ou *battu*, parce, disoit-il, qu'on prononçoit à Paris le mot *eu* en deux syllabes (1).

Au commencement que Malherbe vint à la cour, qui fut en 1605, comme nous avons dit, il n'observoit pas encore de faire une pause au troisième vers des stances de six, comme il se peut voir dans celles qu'il fit pour le Roi allant en Limosin, où il y en a deux ou trois où le sens va jusqu'au quatrième vers, et aussi en cette stance du psaume *Domine, Deus noster* :

(1) Voici sur cette ancienne prononciation parisienne une autorité qui mérite d'être recueillie : « Dites-moi si vous approuvez » la prononciation de Paris, qui coupe en deux le monosyllabe » *eu* ; j'ai *éü*, il a *éü*, et qui rend *Rome* et *lionne* comme ils sont » écrits, au lieu que toute la France prononce *Roume* et *liounc*. » (*Lettre de Balzac à Chapelain*, du 20 janvier 1640. (*Œuvres de Balzac*, I, 810.)

Sitôt que le besoin excite son désir,
Qu'est-ce qu'en ta largesse il ne trouve à choisir?
Et par ton mandement, l'air, la mer et la terre
N'entretiennent-ils pas
Une secrète loi de se faire la guerre,
A qui de plus de mets fournira ses repas (1)?

Il demeura presque toujours en cette espèce de négligence durant la vie d'Henri IV, comme il se voit encore dans une des pièces qu'il fit pour lui, lorsqu'il étoit amoureux de madame la Princesse.

Que n'êtes-vous lassées,
Mes tristes pensées, etc. (2).

Mais à une autre pièce qu'il fit pour ce prince amoureux, il a observé de finir exactement le sens au troisième vers; c'est :

Que d'épines, Amour, etc. (3).

Le premier qui s'aperçut que cette observation étoit nécessaire aux stances de six, ce fut Maynard, et c'est peut-être la raison pourquoi Malherbe l'estimoit l'homme de France qui faisoit le mieux les vers. D'abord Racan, qui jouoit un peu du luth et aimoit la musique, se rendit, en faveur des musiciens qui ne pouvoient faire leur reprise aux stances de six, s'il n'y avoit un arrêt au troisième vers; mais quand Malherbe et Maynard voulurent qu'aux stances de dix on en fît encore un au septième vers, il s'y opposa, et ne l'a presque jamais observé. Sa raison étoit que ces stances ne se chantent presque jamais, et que,

(1) *Poésies de Malherbe*; paraphrase du psaume VIII, page 60 de l'édition Barbou de 1764.

(2) *Poésies de Malherbe*, pag. 149.

(3) *Poésies de Malherbe*, pag. 143.

quand elles se chanteroient, on ne les chanteroit point en trois reprises ; c'est pourquoi il suffiroit d'en faire une au quatrième vers.

Malherbe vouloit que les élégies eussent un sens parfait de quatre vers en quatre vers, même de deux en deux, s'il se pouvoit ; à quoi jamais Racan ne s'est accordé.

Il ne vouloit pas que l'on nombrât en vers avec ces nombres vagues de cent et de mille, comme *mille*, ou *cent tourments*, et disoit assez plaisamment, quand il voyoit *cent* : « Peut-être n'y en avoit-il que quatre-« vingt-dix et neuf. » Mais il disoit qu'il y avoit de la grâce à nombrer nécessairement comme en ce vers de Racan :

Vieilles forêts de trois siècles âgées.

C'est encore une des censures à quoi Racan ne se pouvoit rendre, et néanmoins il n'a osé le faire que depuis la mort de Malherbe.

A propos de nombres, quand quelqu'un disoit : « Il » a les fièvres, » il demandoit aussitôt : « Combien en » a-t-il de fièvres (1) ? »

Il se moquoit de ceux qui disoient qu'il y avoit du nombre dans la prose, et il disoit que de faire des périodes nombreuses, c'étoit faire des vers en prose. Cela a fait croire à quelques-uns que la traduction des Epîtres de Sénèque n'étoit point de lui, parce qu'il y a quelque nombre dans les périodes.

On voit par une de ses lettres que c'étoit un amoureux un peu rude. Il a avoué à madame de Rambouillet, qu'ayant eu soupçon que la vicomtesse d'Auchy (c'est *Caliste* dans ses OEuvres) aimoit un autre au-

(1) Omis par Racan.

teur, et l'ayant trouvée seule sur son lit, il lui prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffleta jusqu'à la faire crier au secours. Puis quand il vit que le monde venoit, il s'assit comme si de rien étoit. Depuis il lui en demanda pardon (1). Il écrivoit à madame d'Auchy sous le nom de *Caliste*, et il mettoit au bas qu'il lui baisoit les pieds. Les rieurs disoient que c'étoit à cause qu'elle portoit le nom d'un pape (2).

Racan, de qui j'ai eu la plus grande part de ces mémoires, dit que sur les vieux jours de Malherbe, s'entretenant avec lui du dessein qu'ils avoient de choisir quelque dame de mérite et de qualité pour être le sujet de leurs vers, Malherbe nomma madame la marquise de Rambouillet, et lui madame de Termes, qui étoit alors veuve (3). Il se trouva que toutes deux avoient nom Catherine, l'une Catherine de Vivonne, et l'autre Catherine Chabot. Le plaisir que prit Malherbe en cette conversation lui fit venir l'envie d'en faire une églogue ou entretien de bergers sous les noms de Mélibée pour lui et d'Arcan pour Racan. Il lui en a récité plus de quarante vers. Cependant on n'en a rien trouvé parmi ses papiers.

Le jour même qu'il fit le dessein de cette églogue, craignant que ce nom d'Arthénice, s'il servoit pour

(1) Ce fait très-curieux ne se trouve pas dans la *Vie* donnée par Racan.

(2) Malherbe termine ainsi une de ses lettres adressée à madame d'Auchy : « Je vous donne le bonsoir, madame, et m'in» cline à vos pieds pour les baiser en toute humilité, si vous me » faites la grâce de me le permettre. » (*Œuvres de Malherbe*. 1723, II, 335.)

(3) Racan a aimé madame de Moret, sa parente, car on voit dans ses vers qu'il parle de cet œil qu'elle perdit ou qu'elle feignit d'avoir perdu. Voyez l'*Historiette* de madame de Moret. (T.)

deux personnes, ne fit de la confusion dans cette pièce, il passa tout l'après-dîner avec Racan à retourner ce nom-là. Ils ne trouvèrent que *Arthénice, Eracinthe*, et *Carinthée.* Le premier fut jugé le plus beau; mais Racan s'en étant servi dans la pastorale qu'il fit peu de temps après, Malherbe laissa les deux autres, et prit *Rodanthe.*

Madame de Rambouillet dit qu'elle n'a jamais ouï parler de *Rodanthe* (1), mais qu'un jour Malherbe lui dit : « Ah ! madame, si vous étiez femme à faire faire » des vers, j'ai trouvé le plus beau nom du monde en » retournant le vôtre. » Elle ajoute que quelque temps après il lui dit qu'il étoit fort en colère contre Racan, qui lui avoit volé ce beau nom, et qu'il vouloit faire une pièce qui commenceroit ainsi :

Celle pour qui je fis le beau nom d'Arthénice,

afin qu'on sût que c'étoit lui qui l'avoit trouvé dans ses lettres. Elle dit que dans cette petite élégie qui commence :

Et maintenant encore en cet âge penchant
Où mon peu de lumière est si près du couchant, etc.,

Malherbe vouloit parler d'elle, quand il dit :

« Cette jeune bergère à qui les Destinées
» Sembloient avoir donné mes dernières années, etc. »

Elle m'a assuré que ce sont les seuls vers qu'il ait faits pour elle (2).

(1) On lit dans les *Œuvres de Malherbe*, une chanson adressée à la marquise de Rambouillet, sous le nom de *Rodanthe*, pag. 234 de l'édition déja citée. L'édition de 1723 contient aussi une lettre de Malherbe à *Rodanthe.* (II, 176.)

(2) *Voyez* le *fragment pour madame la marquise de Ram-*

Elle m'a conté que Malherbe ne l'ayant pas trouvée, s'étoit amusé un jour à causer chez elle avec une fille, et qu'on tira par hasard un coup de mousquet dont la balle passa entre lui et cette demoiselle. Le lendemain, il vint voir madame de Rambouillet, et comme elle lui faisoit quelque civilité sur cet accident : « Je voudrois, lui dit-il, avoir été tué de ce coup. Je suis » vieux, j'ai assez vécu, et puis on m'eût peut-être » fait l'honneur de croire que M. de Rambouillet » l'auroit fait faire (1). »

M. Racan soutient pourtant que c'est pour elle que Malherbe fit cette chanson :

> Chère beauté, que mon âme ravie, etc. (2);

bouillet, 1624 *ou* 1625, dans les ***Poésies de Malherbe***, pag. 254 de l'édition Barbou. Tallemant paroît avoir cité de mémoire les vers que madame de Rambouillet disoit avoir été faits pour elle; nous les rétablissons ici :

> Cette belle bergère, à qui les Destinées
> Sembloient avoir gardé mes dernières années,
> Eut en perfection tous les rares trésors
> Qui parent un esprit et font aimer un corps.
> Ce ne furent qu'attraits, ce ne furent que charmes;
> Sitôt que je la vis, je lui rendis les armes ;
> Un objet si puissant ébranla ma raison.
> Je voulus être sien, j'entrai dans sa prison,
> Et de tout mon pouvoir essayai de lui plaire
> Tant que ma servitude espéra du salaire ;
> Mais comme j'aperçus l'infaillible danger
> Où, si je poursuivois, je m'allois engager,
> Le soin de mon salut m'ôta cette pensée ;
> J'eus honte de brûler pour une âme glacée;
> Et sans me travailler à lui faire pitié,
> Restreignis mon amour aux termes d'amitié.

(1) Cette curieuse anecdote et les détails qui la précèdent n'ont point été donnés par Racan.

(2) Cette chanson paroît bien avoir été adressée à la marquise

et cette autre, où Boisset mit un air :

> Ils s'en vont ces rois de ma vie,
> Ces yeux, ces beaux yeux, etc. (1).

Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que Malherbe, changea son amour poétique en une véritable et légitime amour. C'est ce qui donna lieu à Malherbe de lui écrire une lettre où il y avoit des vers qui sont ceux où il est parlé de madame de Rambouillet, pour le divertir de cette passion; parce qu'il avoit appris que madame de Termes se laissoit cajoler par le président Vignier, qu'elle a épousé depuis (2). Et quand il sut que Racan étoit résolu de se marier en son pays du Maine, il le manda aussitôt à madame de Termes par une lettre qui est imprimée (3)

de Rambouillet sous le nom de *Rodanthe*. On est d'autant plus porté à le croire, qu'on y retrouve les mêmes images sur la froideur de sa maîtresse que dans le fragment cité plus haut.

Voici la seconde stance :

> En tous climats, voire au fond de la Thrace,
> Après les neiges et les glaçons,
> Le beau temps reprend sa place,
> Et les étés mûrissent les moissons ;
> Chaque saison y fait son cours ;
> En vous seule on trouve qu'il gèle toujours.

(1) *Poésies de Malherbe*, pag. 101. Ces vers sont indiqués dans toutes les éditions de Malherbe comme adressés à la vicomtess ed'Auchy. (Voyez l'*Historiette* de cette dame à la suite de l'article sur Malherbe.)

(2) Catherine Chabot, fille de Jacques, marquis de Mirebeau, veuve du baron de Termes, s'étoit remariée au président Vignier, comme on l'a vu plus haut, page 119 de ce volume.

(3) *Voyez* la lettre neuvième du livre premier. (*OEuvres de Malherbe*. 1723, II, 50.)

Environ en ce temps-là, son fils (1) fut assassiné à Aix, où il étoit conseiller. Malherbe ne vouloit pas qu'il le fût ; cela lui sembloit indigne de lui. Il ne s'y résolut qu'après qu'on lui eut représenté que M. de Foix, nommé à l'archevêché de Toulouse, étoit bien conseiller au parlement de Paris, lui qui étoit allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe. Voici comme ce pauvre garçon fut tué. Deux hommes d'Aix ayant querelle prirent la campagne ; leurs amis coururent après ; les deux partis se rencontrèrent en une hôtellerie ; chacun parla à l'avantage de son ami. Le fils de Malherbe étoit insolent, les autres ne le purent souffrir, ils se jetèrent dessus et le tuèrent. Celui qu'on en accusoit s'appeloit Piles. Il n'étoit pas seul sur Malherbe, les autres l'aidèrent à le dépêcher (2). Or on soupçonnoit celui pour qui Piles (3)

(1) Marc-Antoine de Malherbe, né le 14 décembre 1600 ; il alloit être nommé conseiller au parlement d'Aix, quand il fut tué en duel, en 1627. (*Recherches sur Malherbe*, déjà citées, pag. 13 et 27.)

(2) Ce fait n'est rapporté nulle part avec autant de détails. Ceux des contemporains qui ont parlé de la mort tragique du fils de Malherbe se sont tous accordés à dire qu'il avoit été tué en duel.

(3) Piles est Fortia, et les Fortia passent pour être venus de Juifs. (T.) — Une satire virulente de Philippe Desportes contre François de Fortia, trésorier des parties casuelles, et des épigrammes de Jean de Baïf, où Fortia n'étoit pas plus ménagé, auront sans doute donné lieu au bruit alors répandu que la famille de Fortia étoit juive d'origine. Ces pièces existent encore dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 7652, t. III, p. 3, et 2,220 du fonds Colbert. On ne peut les attribuer qu'à l'esprit de vengeance : François de Fortia ne s'étant sans doute pas montré fort empressé d'acquitter des assignations sur le trésor que Charles IX avoit accordées aux deux poètes, trop libéralement, et sans consulter l'état des finances. Des quatre frères

étoit, d'être de race de juifs ; c'est ce que veut dire Malherbe en un sonnet qu'il a fait sur la mort de son fils. Ce sonnet n'est pas imprimé (1).

On lui parla d'accommodement, et un conseiller de Provence, son ami particulier, lui porta parole de dix mille écus; il en rejeta la proposition. Depuis, ses amis lui firent considérer que la vengeance qu'il désiroit étoit apparemment impossible, à cause du crédit de sa partie, et qu'il ne devoit pas refuser cette légère satisfaction qu'on lui présentoit. « Hé » bien ! dit-il, je suivrai votre conseil, je prendrai » de l'argent, puisqu'on m'y force, mais je proteste » que je n'en garderai pas un teston pour moi, » j'emploierai le tout à faire bâtir un mausolée à mon » fils. » Il usa du mot de *mausolée*, au lieu de celui de *tombeau*, et fit le poète partout.

Depuis, ce traité n'ayant pas réussi, il alla exprès

de François, l'aîné, Jean de Fortia, avoit embrassé l'état ecclésiastique, et étoit prêtre de la métropole de Tours ; Pierre, le plus jeune, étoit abbé de Saint-Acheul, et mourut en 1580, comme on le voit dans le *Gallia Christiana*, t. x, p. 1328. M. le comte de Fortia de Piles, auteur du *Voyage au nord de l'Europe*, mort en 1826, a été le dernier de la branche descendue de celui qui tua le fils de Malherbe ; il ne doit pas être confondu avec M. le marquis de Fortia d'Urban, notre savant confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auquel la littérature et l'histoire doivent d'importantes publications, et qui est aujourd'hui le dernier rejeton de cette famille noble et ancienne. La satire de Desportes n'est pas dans ses *Œuvres*; elle a été imprimée dans la *deuxième partie* des *Poésies choisies*. Paris, Sercy. 1662, page 196.

(1) Tallemant ne connoissoit pas l'édition que Malherbe en a donnée. Il publia ce sonnet à la suite de l'*Ode au Roy*, relative à La Rochelle, et de la *Lettre au Roy*, dont on voit un fragment dans la note de la page 276. Cette rare édition, sans titre ni date, est en 20 pages in-8°.

au siége de La Rochelle en demander justice au Roi, dont n'ayant pas eu toute la satisfaction qu'il espéroit, il disoit tout haut à Nestré, dans la cour du logis où le Roi logeoit, qu'il vouloit demander le combat contre M. de Piles. Des capitaines aux gardes et autres gens qui étoient là sourioient de le voir à cet âge-là parler d'aller sur le pré, et Racan, qui y étoit, et qui commandoit la compagnie des gendarmes du maréchal d'Effiat, comme son ami, le voulut tirer à part pour lui dire qu'on se moquoit de lui, et qu'il étoit ridicule à l'âge de soixante-treize ans de se vouloir battre contre un homme de vingt-cinq ans; mais Malherbe, l'interrompant, lui dit brusquement : « C'est pour cela que je le fais. Je » hasarde un sol contre une pistole (1). »

Le bonhomme gagna à ce voyage le mal dont il mourut à son retour à Paris, un peu devant la prise de La Rochelle (2).

(1) Tout ce morceau relatif à la mort du fils de Malherbe a été extrait par Tallemant d'une dissertation de Balzac adressée à Méré. (Voyez les *OEuvres de Balzac*, II, 683.)

(2) Malherbe mourut en 1628, à l'âge de soixante-treize ans. La Rochelle capitula le 29 octobre 1628. A l'occasion de la mort de son fils, Malherbe écrivit au Roi une des lettres les plus importantes qu'on ait conservées de lui. Il y remercie le Roi de la promesse qu'il lui a faite de ne jamais donner d'*abolition* aux assassins de son fils, et il y parle de sa famille.

« Pour ce qui est de moi, sire, il est bien vrai que la maison des Malherbe-Saint-Aignan, dont je suis, et dont je porte le » nom, est depuis deux cents ans en si mauvais termes qu'elle » ne sauroit être pis, si elle n'étoit ruinée entièrement.... Mais » il est vrai aussi que non seulement dans l'histoire de Nor» mandie, mais en la voix commune de tout le pays, elle est » tenue pour une de celles qui suivirent, il y a six cents ans, le » duc Guillaume à la conquête d'Angleterre; et que, pour le jus-

Il n'étoit pas autrement persuadé de l'autre vie, et disoit quand on lui parloit de l'enfer ou du paradis : « J'ai vécu comme les autres, je veux mourir » comme les autres, et aller où vont les autres. »

On eut bien de la peine à le résoudre à se confesser ; il disoit pour ses raisons qu'il n'avoit accoutumé de se confesser qu'à Pâques. Il observoit pourtant assez régulièrement les commandements de l'Église, et ne mangea de la viande ce samedi d'après la Chandeleur (1) que par mégarde ; même il demandoit d'ordinaire permission d'en manger quand il en avoit besoin, et alloit à la messe toutes les fêtes et les dimanches. Il parloit toujours de Dieu et des choses saintes avec respect, et un de ses amis lui fit

» tifier, l'écusson de leurs armes est encore aujourd'hui parmi » trente ou quarante des principales du temps en l'abbaye de » Saint-Étienne de Caen, dans une salle que la Fortune, plutôt » qu'autre chose, exempta du ravage que fit la fureur des pre- » miers troubles....... Je m'en vais finir, après que j'aurai dit à » Votre Majesté une chose que peut-être elle n'entendra pas » sans étonnement. Mon pauvre fils ayant été tué à quatre lieues » d'Aix, y fut apporté pour, selon son désir, être inhumé en l'é- » glise des Minimes..... Le peuple ne sut pas si tôt que le corps » étoit arrivé, qu'il y courut en telle abondance qu'il ne resta au » lit que les malades. Comme il fut question de le mettre en terre, » ils dirent tous que résolument ils le vouloient voir encore une » fois. Les religieux en firent quelque difficulté, mais il fallut » qu'ils cédassent. La bière fut ouverte, le drap décousu, et le » peuple satisfait de ce qu'il avoit désiré. Quelles bénédictions » furent alors données au pauvre défunt, et quelles imprécations » faites contre les meurtriers !.... ... » (*Lettre de Malherbe à Louis XIII*, en tête de l'édition Barbou de 1764, dont Querlon a été l'éditeur. Cette lettre ne se trouve dans aucune autre édition de Malherbe. On a vu plus haut que dans le temps elle a été imprimée séparément.)

(1) Voir précédemment, pag. 253.

un jour avouer en présence de Racan, qu'il avoit une fois fait vœu, durant la maladie de sa femme, d'aller, si elle en revenoit, d'Aix à la Sainte-Baume à pied et tête nue. Néanmoins il lui échappoit quelquefois de dire que la religion du prince étoit la religion des honnêtes gens.

Yvrande acheva de le résoudre à se confesser et à communier, en lui disant : « Vous avez toujours » fait profession de vivre comme les autres. — Que » veut dire cela? lui dit Malherbe. — C'est, lui ré» pondit Yvrande, que quand les autres meurent » ils se confessent communément, et reçoivent les « autres sacrements de l'Église. » Malherbe avoua qu'il avoit raison, et envoya quérir le vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui l'assista jusqu'à sa mort.

On dit qu'une heure avant que de mourir, il se réveilla comme en sursaut d'un grand assoupissement, pour reprendre son hôtesse, qui lui servoit de garde, d'un mot qui n'étoit pas bien français, à son gré; et comme son confesseur lui en voulut faire réprimande, il lui dit qu'il n'avoit pu s'en empêcher, et qu'il avoit voulu jusqu'à la mort maintenir la pureté de la langue française.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME.



FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

PARIS. — IMP. BLOT ET FILS AINÉ, RUE BLEUE, 7.

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

PARIS. — BLOT ET FILS AINÉ, IMPRIMEURS, RUE BLEUE, 7.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

TROISIÈME ÉDITION

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR, AUGMENTÉE DE PASSAGES INÉDITS
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

---

TOME DEUXIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES

MÉMOIRES

DE TALLEMANT.

XXVIII

LA VICOMTESSE D'AUCHY (1).

La vicomtesse d'Auchy étoit de la maison des Ursins, mais non de la branche du marquis de Tresnel (2). Son mari étoit de la maison de Conflans. Cette femme se pouvoit vanter qu'en tous âges elle avoit fait bien des sottises. D'abord elle se mit en tête de passer pour belle, et de se fourrer bien avant dans la cour. L'un et l'autre lui réussit assez mal, car elle n'avoit rien de beau que la gorge et le tour du visage. Elle avoit un teint de malade, et ses yeux furent toujours les moins brillants et les moins clairvoyants du monde.

Il y a des vers de Malherbe pour elle, où il dit :

« Amour est dans ses yeux, il y trempe ses dards (1). »

(1) Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Auchy, mourut en 1660 ; elle a été inhumée aux filles de l'*Ave-Maria*, de la rue Saint-Antoine. Son mari, Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy, étoit capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi.

(2) Ce vers se trouve dans un sonnet adressé à la vicomtesse d'Auchy, sous le nom de Caliste, 1608. (*Œuvres de Malherbe*, Paris, Barbou, 1764, in-8°, pag. 120.) Malleville a aussi célébré

Madame de Rambouillet disoit qu'il avoit raison, car ses yeux pleuroient presque toujours, et l'Amour y pouvoit trouver de quoi tremper ses dards tout à son aise. Je dirai en passant, à propos de cela, que sur ses vieux jours elle disoit, pour faire accroire aux gens qu'elle voyoit fort bien : « J'ai fait venir Thé- » venin (1), il m'a dit qu'il n'y avoit rien à faire à mes » yeux. » Thévenin disoit vrai, car elle n'étoit plus bonne qu'à envoyer aux Quinze-Vingts. En récompense, elle étoit toujours fort propre et fort parée. Pour la cour, on s'y moqua toujours d'elle. Son mari ne laissa pas d'en prendre du soupçon, car une jeune femme trouve facilement des galants, et une vicomtesse n'en chôme pas à Paris. Il la mena donc à la campagne et l'y tint durant dix ans comme prisonnière, et s'il eût vécu davantage, elle y fût demeurée davantage aussi, car il avoit bonne intention de la tenir là toute sa vie. Voyez quelle délivrance! la voilà en pleine liberté encore jeune.

Comme elle étoit fort vaine, tous les auteurs, et principalement les poètes, étoient reçus à lui en conter. Lingendes fit des vers sur sa voix (2), mais il ne faut prendre cela que poétiquement, car elle n'a jamais eu

les beaux yeux de la vicomtesse d'Auchy, dans un sonnet qui commence par ces vers :

> Charlotte, dont l'esprit pénètre toute chose,
> Sçavante vicomtesse, illustre des Ursins, etc.
> (*Poésies de Malleville*. Paris, 1659, in-12, p. 328.)

(1) Oculiste du temps.

(2) Cette pièce, composée de cinq stances, se trouve dans le Recueil intitulé : *le Séjour des Muses, ou la Cresme des bons vers*, Rouen, 1626, in-12, pag. 57. Elle existe aussi dans le *Nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps*. Paris, Toussainct du Bray, 1609, pag. 367 ; ce recueil lui est dédié.

la réputation de bien chanter. Malherbe, nouvellement arrivé à la cour, comme le maître de tous, étoit le mieux avec elle. J'ai dit dans son *Historiette* comment il la traita un jour, et comme il se raccommoda avec elle (1). Après ces dix ans de prison et tout ce que je viens de dire, ne trouvez-vous pas que c'étoit avec grand'raison que quand elle parloit du temps d'Henri IV, elle disoit: *J'ai ouï dire?* Non contente d'être chantée par les autres, elle voulut se chanter elle-même, et passer dans les siècles à venir pour une personne savante. En ce beau dessein, elle achète d'un docteur en théologie, nommé Maucors, des homélies sur les épîtres de saint Paul, qu'elle fit imprimer soigneusement avec son portrait. Elle en eut tant de joie qu'elle donna presque tous les exemplaires pour rien au libraire, qui y trouva fort bien son compte, car la nouveauté de voir une dame de la cour commenter le plus obscur des apôtres, faisoit que tout le monde achetoit ce livre. Un jour Gombauld, par plaisir, lui demanda comment elle avoit entendu un passage de saint Paul qu'il lui disoit: « Hé! répondit » elle, cela y est-il? »

Quand le père Campanelle vint à Paris, avant la guerre déclarée, elle fit tant que ce père fut quelques jours chez elle à Saint-Cloud, et cela parce que c'étoit un homme de grande réputation. Cependant elle ne l'entendoit point, peut-être s'imaginoit-elle l'entendre, car, à cause que sa maison étoit originaire d'Italie, elle croyoit en devoir entendre la langue, et sur ce fondement elle alloit au sermon italien.

(1) Voyez précédemment, tom. Ier, pag. 260. Voyez surtout la lettre d'excuses adressée par Malherbe à Caliste, dans les *OEuvres de Malherbe*, édit. in-4° de 1630, pag. 696.

Jamais personne n'a été si avide de lectures de comédies, de lettres, de harangues, de discours, de sermons même, quoique ce soit tout ce qu'on peut que de les entendre dans la chaire. Elle prêtoit son logis avec un extrême plaisir pour de telles assemblées. Enfin, pour s'en donner au cœur-joie et se rassasier de ces viandes creuses, elle s'avisa de faire une certaine académie, où tour à tour chacun liroit quelque ouvrage. L'abbé de Cerisy, pour contrecarrer Bois-Robert, fit cette académie, croyant qu'elle subsisteroit comme celle du cardinal. Au commencement c'étoit une vraie cohue. J'y fus une fois par curiosité. Pagan, parent de M. de Luynes, y lut une harangue, où, voulant s'excuser sur ce qu'il s'étoit plus adonné aux armes qu'aux lettres, il parla comme auroit fait feu César, et traita fort les autres de haut en bas. Habert l'aîné, l'avocat au conseil, dit assez plaisamment : « Cet » homme a déclaré qu'il ne savoit point de latin, je » trouve pourtant qu'il n'a pas trop mal traduit le *mi-* » *les gloriosus* de Plaute. » Or le bon, c'est qu'on disoit que Pagan n'avoit pas fait cette harangue, et que c'étoit un nommé Montelon, petit-fils du garde des sceaux. Cet homme étoit un des plus grands galimatias du monde. Le cardinal de Retz m'a pourtant dit, mais je ne m'en fie guère à lui, que l'ayant trouvé en Avignon, l'année de la naissance du Roi (1638), il lui montra bon nombre de belles lettres à toute la cour sur la naissance de M. le Dauphin, qu'il avoit faites pour M. le vice-légat. Ce Montelon étoit ruiné et s'étoit retiré là pour y étudier l'art militaire. Il disoit qu'avant qu'il fût trois mois, il seroit le plus grand capitaine du monde en théorie. Il n'alla à l'armée pourtant qu'au siége d'Arras, où il fut tué; il avoit plus de quarante ans

Pagan, quoiqu'on l'ait accusé de s'être fait faire sa harangue, a fait un livre. Il est vrai que c'est un livre de cavalier, car il s'appelle : *Les Fortifications du comte de Pagan* (1), qu'il a dédié à don Hugues de Pagan, duc de Terranove au royaume de Naples ; il se dit de cette maison-là. Au bout de chaque livre il y a, à la manière de Thucydide, *fin du premier livre des Fortifications du comte de Pagan*, et bien des couronnes de comte aux vignettes et partout. L'abbé d'Aubignac (2), qui a toujours de la bile de reste, entreprit à la première assemblée le pauvre Pagan, car il harangua contre les orgueilleux ; et pour le désigner, il disoit en un endroit qu'il falloit avoir deux bons yeux, car Pagan étoit borgne, et depuis il est devenu aveugle ; il avoit perdu cet œil aux guerres de M. de Rohan. Il fallut y mettre le holà, car les gens s'échauffoient déjà dans leur harnois. L'abbé lui-même en avoit deux fort méchants, et enfin il est devenu quasi aveugle.

Il y avoit plus d'un comte pour rire à cette vénérable académie. Le comte de Bruslon, le bonhomme, qui étoit un comte pour rire en la manière la plus désavantageuse, car ce n'étoit pas manque de qualité (3), se mit aussi à haranguer à son tour, et ayant trouvé Mardochée en son chemin, il décrivit si prolixement la broderie du hoqueton du héraut, qui alloit devant lui, que jamais il n'y eut tant de choses

(1) *Traité des fortifications*, 1645, in-folio, ouvrage estimé, réimprimé en 1689, in-12. Pagan, né en 1604, mourut le 18 novembre 1665.

(2) François Hédelin, abbé d'Aubignac, auteur de la *Pratique du théâtre*, et de beaucoup d'autres ouvrages peu estimés, mourut en 1676.

(3) Il étoit introducteur des ambassadeurs. (T.)

dans le bouclier d'Achille. C'est de lui qu'à la guerre de Lorraine on fit un couplet (1) qui disoit :

Ce grand foudre de guerre,
Le comte de Bruslon,
Étoit comme un tonnerre,
Avec son bataillon,
Composé de cinq hommes
Et de quatre tambours,
Criant : Hélas ! nous sommes
A la fin de nos jours !

Maugars (2), célèbre joueur de viole, mais qui étoit un fou de bel-esprit, c'est-à-dire qui se piquoit de bel-esprit, avoit été au commencement à cette académie, et en fit des contes au cardinal de Richelieu, à qui il étoit. Pour se venger de lui, on lui fit refuser la porte. Il étoit enragé de cela, et un jour qu'il jouoit chez la comtesse de Tonnerre, la vicomtesse d'Auchy y vint. Il quitte aussitôt ce qu'il avoit commencé, et quoiqu'il ne chantât pas autrement, tant qu'elle fut là, il ne fit que chanter et jouer sur sa viole une chanson dont la reprise est :

Requinquez-vous, vieille,
Requinquez-vous donc (3).

Pour achever l'histoire de l'académie de la vicomtesse d'Auchy, je dirai que L'Esclache, qui montre la philosophie en français, y parloit souvent. Cela fit envie à un nommé Saint-Ange, qui prouvoit, à ce

(1) Sur l'air : *Biby, tout est frélaure, la duché de Milan.* (T.)

(2) Tallemant lui consacre plus loin une *Historiette* dans ses *Mémoire.*

(3) C'est le refrain de la quatorzième chanson de Gaulthier Garguille. (Pag. 26 de l'édition de 1641, et 27 de la réimpression de 1758.

qu'il disoit, la Trinité par raison naturelle, et qui siffloit de jeunes enfants sur la philosophie et la théologie, et les en faisoit répondre en français, de s'introduire aussi chez la vicomtesse. Plusieurs personnes, hommes et femmes, alloient entendre ses perroquets ; mais M. de Paris (1), ayant par hasard quelque affaire avec la vicomtesse, s'y rencontra un jour que Saint-Ange et ses petits disciples babilloient. L'Esclache, un peu jaloux, se prit de paroles avec cet homme ; cela ne plut guère à l'archevêque, à qui quelqu'un fit remarquer, car de lui-même je suis sûr qu'il n'en eût rien vu, qu'en disputant, on avoit avancé quelques erreurs touchant la religion, et que d'ailleurs cela n'étoit guère de la bienséance. Il dit donc, en s'en allant, à la vicomtesse, qu'il lui conseilloit de laisser la théologie à la Sorbonne, et de se contenter d'autres conférences, et la vicomtesse lui ayant témoigné que cela la surprenoit, M. de Paris, après l'avoir fort priée de faire cesser ces disputes, voyant qu'il ne la pouvoit mettre à la raison, fut contraint de défendre à l'avenir de telles assemblées. Il fallut donc se contenter de petites compagnies particulières.

Au reste, c'étoit la plus grande complimenteuse du monde après madame de Villesavin, qu'on appelle vulgairement *la servante très-humble du genre humain*. Pour attirer le monde, elle faisoit belle dépense, et traitoit fort bien les auteurs ; car son frère, M. d'Armentières, étant mort tandis qu'elle étoit *en prison*, elle devint héritière et ne donna à son fils durant sa vie que le bien du père.

(1) C'étoit le cardinal de Retz, Jean-François de Gondy, oncle et prédécesseur du fameux coadjuteur.

Elle chassa une fois son maître-d'hôtel. Cet homme alla servir je ne sais quel duc, où il ne trouva pas bien son compte. Étant allé voir la vicomtesse, il se mit à lui conter comme il servoit chez son maître, l'épée au côté et le manteau sur les épaules : « Si vous » vouliez me reprendre, ajouta-t-il, madame, je vous » servirois ainsi. » Cela lui sembla beau, et elle le reprit pour être servie comme une duchesse. Je m'étonne qu'elle ne prît aussi un dais et un cadenas (1), car son maître-d'hôtel lui eût aussi bien donné cela que le reste.

Elle vouloit avoir bien des connoissances et les entretenoit soigneusement; aussi vouloit-elle qu'on lui rendît la pareille. Un jour qu'elle avoit pris l'extrême-onction (car elle la prenoit assez brusquement) et n'étoit pas trop malade, tout-à-coup elle appelle une de ses femmes, et lui demande si madame la marquise de Rambouillet avoit envoyé savoir de ses nouvelles durant sa maladie; regardez si cela s'accorde avec l'extrême-onction.

A propos de cela, on m'a dit qu'un cavalier, je pense que c'est Grillon (2), comme on lui vouloit donner l'extrême-onction, dit qu'il n'en vouloit point; que c'étoit un sacrement de bourgeois.

Le cardinal de Sourdis (3) (frère du marquis), en courant la poste, prit l'extrême-onction à Tours, et repartit l'après-dîner. Cette fois-là, on eut raison de

(1) Le *cadenas* étoit une espèce de coffret d'or ou de vermeil, où l'on mettoit le couteau, la cuiller, la fourchette, etc., on s'en servoit à la table des rois et des princes. (*Dictionn. de Trévoux.*)

(2) Ou *Crillon.*

(3) Il avoit été fait cardinal par la faveur de madame de Beaufort, en la place du maréchal d'Estrées. (T.)

dire qu'on lui avoit graissé ses bottes. Une bonne femme, dans la rue Quincampoix, comme on la lui donnoit, dit à sa servante : « Une telle, ayez soin de » faire boire ces messieurs. »

Un jour que la vicomtesse d'Auchy étoit chez madame de Rambouillet, Voiture se mit à un coin de la chambre à rêver; puis tout d'un coup, pour se moquer de cette femme qui faisoit la savante, il lui dit sérieusement : « Madame, lequel estimez-vous le » plus de saint Augustin ou de saint Thomas? » Elle répondit de sang-froid qu'elle estimoit plus saint Thomas. Madame de Rambouillet pensa éclater de rire.

XXIX

M. DES YVETAUX (1)

M. des Yvetaux se nommoit Vauquelin, et étoit d'une bonne famille de Caen. Il y a exercé la charge de lieutenant-général, dont il fut interdit après par arrêt du parlement de Rouen (2). Il vint à la cour et

(1) Nicolas Vauquelin, seigneur des Yvetaux, mort le 9 ma[i] 1649, âgé de quatre-vingt-dix ans.

(2) Suivant la *Biographie universelle*, on a dit par erreur q[ue] des Yvetaux avoit été lieutenant-général, et on l'auroit a[insi] confondu avec son frère, qui a rempli cette charge. La *Biog[ra]phie* s'est trompée; Huet, dans ses *Origines de Caen* (Rouen, 1706, p. 355), dit positivement que Jean Vauquelin, père de des Yvetaux, « l'adopta à son tribunal et lui résigna sa charge » de lieutenant-général. » Il ajoute que le maréchal d'Estrées « l'exhorta de venir à la cour, et de ne pas passer sa vie à don» ner des sentences; » que des Yvetaux fut déterminé à suivre ce conseil « par une disgrâce qui lui arriva, ayant été cité au par-

fut porté par Desportes, et après par le cardinal du Perron. Ses vers étoient médiocres, mais il avoit assez de feu; sa prose, à tout prendre, valoit mieux. Il savoit, et avoit de l'esprit; il a eu en un temps toute la vogue qu'on sauroit avoir.

Henri IV le fit précepteur de M. le Dauphin, après qu'il eut été précepteur de M. de Vendôme (1). Il s'est plaint qu'on ne vouloit pas qu'il fît du feu Roi (2) un grand personnage. Durant la régence on lui ôta cette place par intrigue; peut-être la plainte que le clergé fit contre lui, et qui est imprimée dans les *Mémoires* ensuite de ceux de M. de Villeroi, y servit-elle (3).

On l'a accusé de ne croire que médiocrement en Dieu. Je ne lui ai pourtant jamais ouï dire d'impiétés. Il est vrai que je ne l'ai connu que deux ans avant qu'il mourût. On l'accusoit aussi d'aimer les garçons. Pour les femmes, il les a aimées jusqu'à la fin, et a toujours mené une vie peu exemplaire. Il passoit pour médisant et pour aimer le vin. Quelquefois il étoit long-temps sans parler. On dit que Pluvinel et lui firent un voyage de Paris à Nantes et

» lement de Rouen pour rendre raison de l'irrégularité de quel» que sentence; » qu'alors il vendit sa charge à Guillaume Vauquelin, son frère cadet. On voit par là que Tallemant a été bien instruit de ce qui concernoit le poète des Yvetaux.

(1) Il fit pour M. de Vendôme l'*Institution du Prince* en vers. (T.) Cette pièce a dû être imprimée séparément avant 1612; car, citée dans le discours adressé à la Reine, dont il va être question, elle a été ensuite insérée dans les *Délices de la Poésie françoise*; Paris, Toussainct du Bray, 1615, p. 417.

(2) Louis XIII.

(3) Voyez le Discours présenté à la Reine-mère du Roi, en l'année 1612, à la suite des *Mémoires d'État*, par M. de Villeroi, tom. v, pag. 199. Amsterdam, 1725.

en revinrent, jouant toujours aux échecs, sans se dire mot pour cela. Ils avoient une machine dans le carrosse.

Il disoit que les courtisans appeloient *bon temps* le temps où les pensions étoient bien payées.

Étant disgracié, il acheta une maison dans la rue des Marais, au faubourg Saint-Germain, vers les Petits-Augustins. En ce temps-là il n'y avoit rien de bâti au-delà dans le faubourg; on l'appeloit à cause de cela, *le dernier des hommes.* Cette maison a l'honneur d'être aussi extravagamment disposée que maison de France. Le grand jardin qu'il y joignit, et auquel on va par une voûte sous terre, est à peu près fait de même. Il se mit à faire là-dedans une vie voluptueuse, mais cachée : c'étoit comme une espèce de grand seigneur dans son sérail. En pensions, en bénéfices et en argent, il avoit beaucoup de bien, et pouvoit vivre fort à son aise.

A son ordinaire, il s'habilloit fort bizarrement. Madame de Rambouillet dit que la première fois qu'elle le vit, il avoit des chausses à bandes, comme celles des Suisses du Roi, rattachées avec des brides; des manches de satin de la Chine, un pourpoint et un chapeau de peaux de senteurs, une chaîne de paille à son cou, et il sortoit en cet habit-là. Il est vrai qu'il ne sortoit pas souvent; mais quelquefois, selon les visions qui lui prenoient, tantôt il étoit vêtu en satyre, tantôt en berger, tantôt en dieu, et obligeoit sa nymphe à s'habiller comme lui. Il représentoit quelquefois Apollon, qui court après Daphné, et quelquefois Pan et Syrinx. A cause qu'il devint amoureux de madame du Pin (1), mère de

(1) Marguerite de Burtio de la Tour, femme de Jacques de

madame d'Estrades, au lieu de culs-de-lampes, il fit mettre des pommes de pin dorées à son plancher. Il y a des festons et des lacs d'amour de paille en je ne sais combien d'endroits, avec des chiffres de la même étoffe. Je ne sais quelle amitié il avoit pour la paille, mais il n'aimoit pas moins le vieux cuir doré (1), et n'avoit point d'autre tapisserie en été ni hiver.

Il fut un peu épris d'une de mes parentes, madame d'Harambure, qui étoit allée voir son jardin. Un jour il lui écrivit une lettre fort longue, où en un endroit il se fondoit furieusement en raison, car il lui disoit : « Encore que vous n'aimiez point les figues (elle n'en » mangeoit point), elles ne laissent pas d'être friandes; » de même mon amour, quoique vous n'en fassiez » point de cas, n'est pas pourtant méprisable ; » et au bas il y avoit : « Renvoyez-moi cette lettre, s'il vous » plaît, car je n'en ai point de double. » N'étoit-ce pas là une bonne lettre à garder ?

Madame de Saint-Germain-Prévost, dont le fils se vantoit d'être fils de M. le maréchal de Biron, est celle de qui on a le plus parlé avec le bonhomme. Elle sut un jour qu'il devoit donner la collation chez lui à des dames. Elle trouve moyen d'y entrer justement comme on venoit de servir, et que les gens

Lallier, seigneur du Pin. Marie de Lallier, sa fille, épousa en 1637 le comte d'Estrades, qui fut créé maréchal de France en 1675.

(1) On appeloit ainsi des peaux de mouton passées en basanes, sur lesquelles étoient représentées en relief diverses sortes de grotesques relevées d'or ou d'argent, de vermillon ou autres couleurs. (*Dictionnaire de Trévoux.*) Voyez aussi les *Recherches sur le cuir doré*, par M. de La Querière. Rouen, Baudry. 1830, in-8°.

étoient tous allés avertir la compagnie, et prenant la nappe par un bout, elle jeta tout à terre. Quand il vit cela, il se mit à rire et dit : « Il faut que madame » de Saint-Germain soit venue ici. »

Mais l'amourette qui a fait le plus de bruit est celle qu'il a eue jusqu'à la fin de sa vie. Voici comme cela arriva. Vers la prise de La Rochelle (1628), un jour que la porte de son grand jardin, qui répond dans la rue du Colombier (1), étoit entr'ouverte, une jeune femme, grosse d'enfant, assez bien faite, mais fort triste, mit le nez dedans ; il s'y rencontra par hasard, et comme il étoit civil, principalement aux dames, il la pria d'y entrer. Il apprit d'elle-même qu'elle étoit fille d'un homme qui jouoit, et a joué jusqu'à sa mort, de la harpe dans les hôtelleries d'Étampes (présentement son fils fait le même métier); elle lui dit qu'elle en jouoit aussi (effectivement elle en joue aussi bien que personne); qu'un jeune homme de Meaux, nommé Dupuis, qui est de la meilleure maison de la ville, l'avoit épousée par amour, et qu'il etoit malade dans la rue des Marais. Cette femme avoit l'air fort doux; il en fut touché; il lui offre tout ce qu'il avoit, les assiste, car Dupuis étoit fort pauvre, et quand elle accoucha il en eut tout le soin imaginable. Relevée, elle va le remercier; lui, la cajole; elle prend le soin de le blanchir, elle le visite souvent, et peu à peu se mêle de son ménage. Il se plaint à elle de ses valets, la prie d'avoir l'œil sur eux. Dès qu'elle étoit habillée, elle venoit passer la journée avec lui : enfin il lui proposa de prendre

(1) Le Pré aux Clercs se terminoit à cette rue, qui en a porté le nom jusqu'à la fin du seizième siècle. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot, quartier de Saint-Germain-des-Prés, pag. 37.)

avec son mari un appartement dans sa maison. Elle accepta ce parti. Quand elle y fut une fois établie, il prit une entière confiance en elle. Elle percevoit tout son revenu, faisoit la dépense telle qu'il l'avoit ordonnée, et le reste étoit pour elle. J'oubliois de dire que ce qui l'avoit achevé de charmer, c'est qu'étant tombé malade, avant qu'elle logeât avec lui, cette femme fut quarante jours sans se déshabiller. Croyez pourtant qu'elle achetoit bien son bonheur. Il falloit savoir du bon homme tous les matins comment elle se coifferoit, à la grecque, à l'espagnole, à la romaine, à la française, etc.; quel habit elle prendroit; si elle seroit reine, déesse, nymphe ou bergère. Elle accoucha dans sa maison de deux enfants, car celui dont elle étoit grosse quand ils firent connaissance n'a pas vécu. Le plus âgé de ces deux enfants est une fille, et l'autre un garçon ; nous parlerons d'elle ensuite, car le pauvre homme eut de grands procès à cause d'elle (1).

M. des Yvetaux avoit un frère lieutenant-général à Caen. Ce frère fit son fils conseiller, et puis maître des requêtes (2). Ce M. le maître des requêtes pré-

(1) « Des Yvetaux, dit Ségrais, avoit épousé une demoiselle » Dupuis, joueuse de harpe, qui étoit d'Étampes, et qui avoit » son frère qui en jouoit par les cabarets. Souvent ils prenoient » la houlette avec le chapeau et l'habillement de bergers, et » chantoient ensemble des vers que des Yvetaux lui-même avoit » composés. Il étoit encore vivant quand j'arrivai à Paris, mais » je ne le vis pas ; il demeuroit au faubourg Saint-Germain, où il » recevoit grande compagnie, sans aller voir personne. » (*Mémoires anecdotes de Ségrais.* Amsterdam, 1723, p. 115.) Tallemant entre dans des détails beaucoup plus étendus, et comme il a connu personnellement des Yvetaux, il doit inspirer plus de confiance que Ségrais.

(2) Hercule Vauquelin, fils de Guillaume, devint intendant de

tendoit être seul héritier du bonhomme, car il y avoit assez à espérer. Madame de Liancourt (1) lui avoit voulu donner deux cent mille livres de sa maison et de ses deux jardins, à condition de l'en laisser jouir sa vie durant (2). Autrefois M. le cardinal de Richelieu eut quelque pensée d'y bâtir, mais il trouva que cela étoit trop loin du Louvre.

Le neveu enrageoit donc de voir la Dupuis gouverner si absolument son oncle, et, par la faute que font presque toujours les héritiers d'un vieux garçon ou d'un homme veuf, au lieu d'être complaisant, il s'amusa à l'aller chicaner sur cette femme. Il en fit tant, que le bonhomme, pour le faire crever, maria la fille de la Dupuis avec un autre neveu, fils d'un autre frère, nommé Sacy, du nom d'une terre. C'étoit une plaisante chose à voir que cette petite mariée, à qui son propre frère, qui étoit page du bonhomme, portoit la queue; car il a toujours eu un page jusqu'à son grand procès.

Le maître des requêtes, au désespoir, jette feu et flamme, dit que cette fille étoit fille de M. des Yvetaux. Dupuis vivoit pourtant, et vit même, je pense, encore. Il suborne un nommé Lerinière, frère de la

Languedoc. (Voyez *les Origines de Caen*, par Huet, au lieu déjà cité.)

(1) Jeanne de Schomberg, mariée en secondes noces en 1620 à Roger du Plessis de Liancourt, duc de La Roche-Guyon. Sa fille, Jeanne-Charlotte du Plessis Liancourt, épousa, en 1659, François VII, duc de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, fils de l'auteur des *Maximes*. C'est par ce mariage que la terre de Liancourt ainsi que l'hôtel de ce nom passèrent dans la maison de La Rochefoucauld.

(2) L'hôtel de Liancourt y touche. (T.) — C'est l'hôtel de La Rochefoucauld, sur l'emplacement duquel la rue des Beaux-Arts a été percée, en 1828.

Dupuis. Cet homme disoit qu'on traitoit sa sœur comme une g...., il appele Sacy en duel. Sacy se bat et le désarme. Lerinière, non content de cela, entre une fois dans la maison avec un pistolet, tire sur Sacy, et le manque. Un laquais de Sacy le tue. La veuve du mort fait informer. Le bailli du faubourg, un fripon nommé Lhermitière, gagné par le maître des requêtes, condamne fort brusquement Sacy à être roué et la Dupuis à être pendue. Depuis ils en ont été absous. On fit des factums, ou lettres, de part et d'autre, qui sont bien faits. Le bonhomme fit le sien lui-même; il s'y moque plaisamment de ce neveu, et il y montre bien de la vigueur; il avoit pourtant près de quatre-vingts ans. Ses amis le servirent puissamment, entre autres le maréchal de Gramont(1) Ce fut chez lui que le mariage se fit, à cause des oppositions d'un homme qui disoit avoir une promesse de la fille (notez que ce n'étoit qu'une enfant qui n'avoit jamais vu personne), et d'un cousin germain de Sacy, qui disoit qu'elle étoit bâtarde. Pour finir tous ces différends, on fit une transaction par laquelle, moyennant quatre-vingt mille livres, Sacy et sa femme renonçoient à la maison. Ils s'en sont fait relever depuis, après avoir recélébré leur mariage, car cette opposition, qui n'avoit point été levée, étoit une espèce de nullité. Pour la bâtardise, c'étoit une sottise que d'y insister, aussi bien que de dire que c'étoit pour couvrir l'honneur de M. des Yvetaux qu'ils vouloient montrer qu'il n'y avoit point de mariage, parce qu'il seroit incestueux, et que cette madame de Sacy étoit sa fille (2). Le maître des requêtes fut

(1) * Le maréchal d'Estrées ne l'ayant pas autrement servi, il disoit qu'il lui avoit donné beaucoup d'*élusions* généreuses. (T.)

(2) Le curé de Saint-Sulpice étant allé voir des Yvetaux et

hué à l'audience, et passa pour un grand coquin. Il avoit quelques gentilshommes avec lui qui se retirèrent quand ils virent M. de Turenne de l'autre côté (1). La jeune femme parla, et parla fort hardiment, car, Dieu merci, elle n'a pas le caquet mal emmanché. Ils retournèrent dans leurs prétentions, et la maison leur est demeurée, mais depuis la *fronderie*, elle a bien baissé de prix.

Durant ce grand procès, le bonhomme s'accoutuma à s'habiller comme les autres. A quatre-vingts ans il se portoit encore fort bien. Il m'a quelquefois lassé à force de me promener dans son jardin. C'étoit un petit homme sec, à yeux de cochon. Il a toujours eu l'esprit présent, et, à sa mode, il disoit de jolies choses. Un jour que madame d'Hautefort (2) vint dans son jardin, il lui dit d'un ton assez sérieux : « Madame, voulez-vous bien faire parler de vous ? » après avoir maltraité des rois, aimez un petit *bon-* » *hommet* comme moi. »

Des Yvetaux avoit de la générosité et de la bonté. J'ai ouï dire au comte de Brionne, grand seigneur de Lorraine, que s'étant retiré à Paris, après la prise de Nancy, M. des Yvetaux le vouloit loger chez

lui faisant des réprimandes sur sa conduite si peu chrétienne, il lui répondit sans s'émouvoir : « Monsieur le curé, il ne faut pas » croire tout ce que l'on dit, il y a bien de la médisance ; l'on » me disoit l'autre jour que vous aimiez les garçons, mais je » n'en voulois rien croire. » Le curé, offensé d'un tel compliment, ne jugea pas à propos de lui parler davantage, et s'en alla. (*Extrait d'un manuscrit du même temps.*)

(1) Ce fut Tambonneau, le président, en ce temps-là amoureux de la Sacy, qui l'y fit aller. (T.)

(2) Marie d'Hautefort fut aimée de Louis XIII, après la retraite de mademoiselle de La Fayette. Elle épousa, en 1646, Charles, depuis maréchal de Schomberg.

lui, et lui disoit pour raison : « Monsieur, vous avez » si bien reçu autrefois les Français en Lorraine, » qu'il faut bien vous rendre la pareille aujourd'hui.» Ce M. de Brionne n'avoit qu'un cheval de carrosse, l'autre étoit mort ; il en emprunta un au bonhomme, qui ne vouloit pas le reprendre, et disoit : « Vous » m'en rendrez un quand vos affaires seront en meil- » leur état. »

Un an devant que de mourir, Ninon, qui alloit quelquefois jouer du luth chez lui, car il aimoit fort la musique et faisoit souvent des concerts, lui demanda un jour de fête s'il avoit été à la messe. « Il » y auroit, répondit-il, plus de honte à mon âge de » mentir, que de n'avoir point été à la messe. Je n'y » ai point été aujourd'hui. » Elle lui donna un ruban jaune qu'il porta je ne sais combien de jours à son chapeau.

Il fut se promener à Rambouillet, au faubourg Saint-Antoine (1), et de si loin qu'il put être ouï du maître du logis, il lui cria : « Monsieur, je vous ré- » vère, je vous adore ; mais il ne fait point chaud » aujourd'hui, je vous prie, n'ôtons point notre » chapeau. »

Sa plus grande, ou plutôt sa seule incommodité, étoit une rétention d'urine. Ce fut ce qui le tua ; car voyant, en 1649, le Roi sorti de Paris et le blocus se former, par une complaisance hors de propos pour la cour, il en sortit aussi. Peut-être cette étourdie de madame de Sacy le lui fit-elle faire. Comme il n'avoit point son chirurgien ordinaire, sa rétention l'incommodant, il fallut se faire sonder par le premier chirurgien de village, qui le blessa, et la gan-

(1) A la maison de Rambouillet, beau-père de Tallemant.

grène s'y mit. Ce fut auprès de Meaux, dans une petite maison de ce M. Dupuis. Il se résolut fort constamment à la mort, et fit tout ce qu'on a accoutumé de faire.

Une heure avant que de mourir, il se promena par la chambre, et pria la Dupuis de lui fermer les yeux et la bouche, et de lui mettre un mouchoir sur le visage, dès qu'il commenceroit à agoniser, afin qu'on ne vît point les grimaces qu'il feroit.

Il ne fut pas plus tôt mort, que madame de Sacy ne vécut plus bien avec sa mère. Pour son mari, elle le traite comme un je ne sais qui; aussi est-ce un fort sot homme. On l'a vu autrefois sur un bidet, suivi pour tout train de son beau-frère, le page. Il alla une fois chez madame de Montausier, qui logeoit alors en ce quartier-là, en habit de taffetas noir, avec une grande estocade et de grosses bottes. Je lui ai ouï dire que le bailli du faubourg, qui étoit fort mal quand le bonhomme mourut, eut une si grande appréhension de ne lui survivre pas pour persécuter les siens, que sa fièvre en redoubla, et qu'il en fut expédié quelques jours plus tôt

Madame de Sacy a été élevée comme vous pouvez penser : elle n'est point jolie; mais comme elle a l'esprit vif et qu'elle est fort médisante, les vieux débauchés, comme le maréchal de Gramont, le marquis de Mortemart (1), et M. de Turenne même, la trouvoient fort à leur goût. Le seul Mortemart a persévéré; il lui a montré à chanter (2); elle réussit

(1) Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, créé duc de Mortemart par lettres-patentes du mois de decembre 1650, enregistrées au parlement le 15 décembre 1663. C'est le père de madame de Montespan.

(2) Il chante aussi bien que qui que ce soit, et s'en pique.

assez bien aux airs italiens. On dit pourtant qu'Ondedei étoit l'effectif, même sur la fin de la vie du bonhomme; un temps fut, mais le marquis [car, nonobstant son brevet, M. de Mortemart c'est *M. le marquis* sans queue (1)] est encore aujourd'hui celui dont on parle. A la seconde guerre de Paris, il ne suivit point la cour, et sa femme fut contrainte de déclarer à la Reine que c'étoit pour une madame de Sacy qu'il étoit demeuré. Il sortit pourtant au mois de juillet, et alla en Normandie. Cette madame de Sacy y vit le plus plaisamment du monde avec lui, lui parle comme à un je ne sais qui. Il y fut un jour; elle étoit seule : « Je viens, dit-il, dîner avec vous. — » Je n'ai rien à vous donner, répondit-elle; voyez si » cette poule qui est dans ce pot est cuite. » Il y regarde; avec un bâton elle la lui fait tirer, et ils se mettent là à manger tous deux fort malproprement. Elle dit qu'il ne faut point avoir de cuisinier; que pour elle, si sa demoiselle plumoit mieux une volaille que ses autres gens, elle la lui feroit plumer, et qu'il faut que chacun fasse ce qu'il fait le mieux. Je ne crois pas que le marquis donne grand'chose, car il a la réputation d'être fort avare

Depuis deux ans cette jeune femme a un ulcère; elle dit que cela vient des maux que son mari lui a donnés. Elle a été trois fois en chambre pour les présents qu'il lui a faits, et comme elle étoit fort piètre, les remèdes l'ont maigrie étrangement; elle

Cela est pourtant ridicule à son âge, avec son cordon bleu et son brevet de duc. Il compose même et fait des airs. (T.)

(1) C'est-à-dire que chez madame de Sacy on appeloit M. de Mortemart, *M. le Marquis*, nonobstant son brevet de duc. « Quand on dit *monsieur* sans queue, on entend le maître de la maison. » (*Dict. de Trévoux*.)

souffre comme un roué. Mortemart lui a rendu et lui rend encore tous les soins dont il peut s'aviser. Il est vrai qu'il y a un peu d'émulation sur le jeu. Un certain abbé de Villiers, voisin de la dame, lui a donné de la jalousie, et tous deux ont fait à l'envi. Ils y vont tous les jours. Ce qui a fait tant parler, c'est que Sacy, qui aime à *chopiner*, chassoit tout le monde, hors ces deux hommes. C'est un fripon fieffé, un félon, un ridicule. En présence de cette femme il dit ce qu'il fera quand elle sera morte (1); il querelle déjà la mère. On dit qu'il n'y a eu que de l'imprudence à la vie de cette femme: Mortemart n'en a rien eu, à ce que disent ses gens, qui en savent bien des nouvelles. Ce qu'il y a à dire contre elle, c'est qu'encore moribonde comme elle est, elle se mêle de changer les officiers de Mortemart et entretient toujours la discorde entre le mari et la femme; car elle lui a fait ôter toute la conduite de la maison. On dit que Mortemart lui a donné, mais moins que l'abbé de Villiers. Mortemart fut près de cinq ans amoureux de sa femme comme il l'étoit avant que de l'épouser. C'étoit une fille de la Reine qu'il prit par amour (2). Après, il s'enflamma d'une femme de chambre de la Reine, qui est aujourd'hui madame de Niert (3). Une autre, nommée Villeflin, lui succéda: elle chantoit; et ensuite est venue madame de Sacy. Il y a douze ans que cela dure. Il lui rend tous les

(1) Elle le connoissoit bien, à ce qu'elle dit, mais elle ne put éviter de l'épouser: il a bien eu sa revanche depuis. (T.)

(2) Diane de Grandseigne, duchesse de Mortemart. Elle mourut à Poitiers en 1666.

(3) Elle étoit fille d'un ministre de Languedoc, comme on le verra à l'*historiette* de de Niert.

soins imaginables. Elle dit : « Si ce qu'on dit étoit » vrai, je lui aurois donné mon mal. »

XXX

M. DE GUISE, FILS DU BALAFRÉ (1)

Quand M. de Guise eut le gouvernement de Provence, après la mort du Grand-Prieur, le bâtard de Henri II, il trouva à Marseille une petite fille dont il devint amoureux. C'étoit la fille de cette belle Châteauneuf de Rieux, qui avoit été aimée par Charles IX (2), qu'Henri III avoit eu quelque envie d'épouser, et qui, après n'avoir pas voulu épouser le prince de Transylvanie (car il avoit envoyé demander une fille de la cour de France), épousa Altoviti-Castellane, capitaine de galères. Les Altoviti sont une famille de Florence, dont une branche a été transplantée dans le comtat d'Avignon. Or, cette madame de Castellane étant accouchée à Marseille, elle fit tenir sa fille sur les fonts par la ville de Marseille même. On lui donna le nom de Marcelle, une de leurs saintes, et aussi peut-être parce que ce nom approchoit de celui de la ville. Insensiblement,

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise, né le 20 août 1571, mort en 1640.

(2) Le comte de Tonnerre avoit fait peindre la belle Châteauneuf sur un trône, et lui humilié devant elle qui lui mettoit le pied sur la gorge. (T.)

Cette belle Châteauneuf ne seroit-elle pas la maîtresse de Charles IX dont Dreux du Radier a vainement cherché le nom? (Voyez les *Anecdotes des Reines et des Régentes*. Paris, 1808, tom. v, pag. 30.)

quand cette fille, n'ayant plus ni père ni mère, vint demeurer à Marseille avec une de ses tantes, le peuple l'appela *mademoiselle de Marseille*, au lieu de mademoiselle Marcelle. C'étoit une personne de la meilleure grâce du monde, de belle taille, blanche, les cheveux châtains, qui dansoit bien, qui chantoit, qui savoit la musique jusqu'à composer, qui faisoit des vers, et dont l'esprit étoit extrêmement adroit; fière, mais civile; c'étoit l'amour de tout le pays. Le Grand-Prieur en avoit été épris; plusieurs personnes de qualité l'eussent épousée; elle quitta tout cela pour M. de Guise.

Sa naissance, sa grandeur, son air agréable, car il étoit, quoique camus et petit, de fort bonne mine et fort aimable, la charmèrent. Cette galanterie dura quelques années; mais quoiqu'on crût qu'elle lui avoit accordé les dernières faveurs, elle vivoit pourtant d'un air si noble, qu'on pouvoit croire qu'elle prétendoit à l'épouser, car il étoit encore à marier. Elle eut enfin quelques soupçons, et lui du dégoût. Elle eut assez de fierté pour le prévenir et pour rompre la première. Il part et vient à la cour. Elle fit ces deux couplets de chanson, et y mit un air :

Il s'en va, ce cruel vainqueur,
Il s'en va plein de gloire;
Il s'en va méprisant mon cœur,
Sa plus noble victoire;
Et malgré toute sa rigueur,
J'en garde la mémoire.

Je m'imagine qu'il prendra
Quelque nouvelle amante:
Mais qu'il fasse ce qu'il voudra,
Je suis la plus galante.

Le cœur me dit qu'il reviendra,
C'est ce qui me contente.

Pour le temps, je ne crois pas qu'on en pût trouver de meilleurs, et même aujourd'hui on ne voit guère rien de plus achevé. Voyant qu'il ne revenoit point, le chagrin la prit, elle tomba malade, et cette maladie dura un an. Elle vendit, car elle n'avoit point de bien, tout ce qu'elle avoit de bijoux; M. de Guise en fut averti, et qu'elle cachoit sa nécessité à tout le monde; il lui envoya offrir dix mille écus. Elle dit au gentilhomme, qui disoit les avoir tout prêts, qu'elle remercioit M. de Guise, qu'elle ne vouloit rien prendre de personne, et encore moins de lui que d'un autre; qu'elle n'avoit guère à vivre, et qu'en cet état-là elle se pouvoit passer de tout le monde. Il y a apparence que cela augmenta son mal; elle mourut la nuit suivante, et on ne lui trouva qu'un sou de reste. La ville la fit enterrer à ses dépens dans l'abbaye de Saint-Victor. Vingt-cinq ou trente ans après, comme il fut mort quelqu'un à la famille duquel appartenoit la chapelle où on l'avoit mise, on regarda dans le tombeau, et on y trouva son corps tout entier; le peuple vouloit que ce fût une sainte, quand un vieux religieux alla regarder le registre, et trouva que c'étoit la maîtresse de M. de Guise.

Au combat contre les Rochellois, le feu se prit au vaisseau de M. de Guise. Feu M. de La Rochefoucauld lui vint dire: « Ah! monsieur, tout est perdu. » —Tourne, tourne, dit-il au pilote, autant vaut rôti » que bouilli. »

* Il prit à ce combat un conseiller de la ville qui lui confessa ingénuement que sa maîtresse lui ayant

reproché qu'il n'avoit point de cœur, il s'étoit mis sur les vaisseaux pour lui montrer le contraire.

On conte des choses assez plaisantes de ses amourettes (1). Il étoit couché avec la femme d'un conseiller du parlement, quand le mari arriva de grand matin à l'improviste. Le galant se sauve dans un cabinet, mais il oublie ses habits. La femme ôte vite le collet du pourpoint et ce qu'il y avoit dans les pochettes. Le mari demande à qui étoient ces habits. » Une revendeuse, lui dit-elle, les a apportés, elle dit » qu'on les aura à bon marché; regardez s'ils vous » sont bons; ils vous serviront à la campagne. » Il met l'habit, et étant pressé d'aller au palais, il prend sa soutane par-dessus, et s'en va. Le galant prend ceux du mari, et s'en va au Louvre. Henri IV le regarde, et M. de Guise lui conte l'histoire. Le Roi envoie un exempt ordonner au conseiller de le venir trouver. Le conseiller, bien étonné, vient; le Roi le tire à part, lui parle de cent choses, et en causant lui déboutonnoit sa soutane sans faire semblant de rien. L'autre n'osoit rien dire; enfin, tout d'un coup, le Roi s'écrie : «Ventre saint-gris! voilà l'habit » de mon cousin de Guise. »

Une autre fois il dit à feu M. de Gramont qu'il avoit eu les dernières faveurs d'une dame qu'il lui nomma (le fils lui ressemble bien). M. de Gramont, quoique grand causeur, n'en dit rien. Quelques jours après M. de Guise l'ayant rencontré, lui dit : « Monsieur, il me semble que vous ne m'aimez plus tant; » je ne vous avois dit que j'avois eu tout ce que je » voulois d'une telle, qu'afin que vous l'allassiez dire, » et vous n'en avez pas dit un mot. »

(1) Je sais cela d'un parent de la dame, mais il ne l'a jamais voulu nommer. (T.)

Une autre fois il fit bien pis, car ayant recherché une dame fort long-temps, et enfin étant couché avec elle, le matin de bonne heure il avoit de l'inquiétude, et ne faisoit que de se tourner de côté et d'autre; elle lui demanda ce qu'il avoit : « C'est, dit-il, » que je voudrois déjà être levé pour l'aller dire. »

Il contoit qu'un soir M. de Créqui lui donna une haquenée pour se retirer, et que cette haquenée, qui avoit accoutumé de porter son maître chez une dame, ne manqua pas d'y aller; que là on le prit pour M. de Créqui, et que, sans trop de lumière, on le mena, son manteau sur le nez, par un escalier dérobé, dans une chambre où on le laissa; puis que la dame y vint et qu'il profita de l'occasion. Il en donnoit un peu à garder.

Il avoit épousé la fille de M. du Bouchage, frère de M. de Joyeuse, le favori. Elle étoit veuve de M. de Montpensier (1), dont elle n'avoit eu que feu Madame (2). Cette madame de Guise étoit une fort honnête femme et fort dévote. Or le feu comte de Fiesque étoit un grand dévot et l'ami de madame de Guise. On demandoit un jour à M. de Guise : « Que » feriez-vous si vous les trouviez couchés ensemble? » Je ferois sonner, dit-il, toutes les cloches des en- » virons de l'hôtel de Guise, comme si les *pardons* » étoient chez nous. »

De Florence, où il s'étoit retiré du temps du cardinal de Richelieu, il écrivoit au maréchal de Bas-

(1) Un M. de Montpensier, aîné du pere de celui-ci, mais qui n'eut point d'enfants, par je ne sais quelle bizarrerie, étant prince et marié, alloit toujours vêtu de long (T.), c'est-à-dire en habit long, en robe et en simarre.

(2) Première femme de Gaston, duc d'Orléans, et mère de mademoiselle de Montpensier.

sompterre dans la Bastille : « Je suis *ici* pour n'être » pas *là*. »

Le comte de Fiesque d'aujourd'hui passant à Florence, M. de Guise lui dit : « Comte, dis un peu à » M. le Grand-Duc (c'étoit en sa présence) combien » il y a de lapins dans la garenne de Saint-Germain; » car il ne me veut pas croire.—Mais, monsieur, dit » le comte, le moyen de dire cela ? — Eh ! reprit » M. de Guise, à cinq ou six près, cela n'importe. »

Il étoit grand rêveur et grand menteur. Bois-Robert soutient pourtant qu'il y avoit de l'affectation, et qu'il l'y avoit surpris : en voici un exemple qui pourroit bien être de ce nombre, mais qui ne laisse pas d'être fort joli et fort obligeant. Le Fouilloux (1) avoit dit à M. de Guise une épigramme de Gombauld qui lui avoit plu extrêmement. Le duc se promène quelque temps, et puis tout-à-coup appelant le gentilhomme : « N'y auroit-il pas moyen, lui dit-il, de » faire en sorte que j'eusse fait cette épigramme ? »

Il avoit pourtant de qui tenir pour être rêveur, car sa mère l'étoit honnêtement. Un jour elle entendit fort louer les ouvrages de Malherbe, qui étoit nouvellement arrivé à la cour. Quelque temps après, elle vit un homme en quelque lieu qu'elle prit pour Malherbe, et le pria extrêmement de la venir voir. Cet homme étoit un orfèvre qui crut qu'elle vouloit

(1) On conte de ce Fouilloux qu'étant nouveau venu de sa province de Saintonge, les filles de la Reine le prirent pour un bon campagnard ; il n'étoit pourtant pas si niais. Elles lui demandèrent bien des choses à quoi il répondoit en innocent. « Eh ! ma » compagne, qu'il est bon ! se disoient-elles l'une à l'autre. — » Mais à quoi vous divertissez-vous dans votre voisinage ? — Eh ! » dit-il, je nous entre-f..... » Les voilà toutes à fuir : depuis elles ne se jouèrent plus à lui. (T.)

quelques pierreries, et lui dit qu'il lui apporteroit donc de ses ouvrages. « Monsieur, je vous en prie,» ajouta-t-elle, et lui fit bien des civilités. L'orfèvre va le lendemain à l'hôtel de Guise, mais il ne fut pas plus tôt dans la chambre qu'elle reconnut sa bévue.

M. de Guise dit un jour à son cocher : « Mène-moi » partout où tu voudras, pourvu que j'aille chez » M. le Nonce et chez M. de Loménie. » Il alla d'abord chez le dernier, qu'il prit toujours pour M. le Nonce, et il ne vouloit pas souffrir que M. de Loménie le conduisît.

Il mentoit, et souvent à force de dire un mensonge, il croyoit enfin ce qu'il disoit. Un jour lui, M. d'Angoulême et M. de Bassompierre jouoient à qui diroit la plus grande menterie. M. de Guise dit : « J'avois » une levrette qui, courant après un lièvre, se jeta » dans des ronces ; une ronce coupa le corps de la » levrette par le milieu, et la partie de devant alla » happer le lièvre.» M. d'Angoulême dit qu'il avoit un chien couchant qui arrêtoit les hérons, puis qu'on les tirassoit, et que des masses il avoit fait bâtir Gros-Bois. « Pour moi, dit M. de Bassompierre, je » me donne au diable si ces messieurs ne disent » vrai. »

M. de Guise étoit libéral. Le président de Chevry lui envoya par Corbinelli (1), son commis, cinquante mille livres qu'il lui avoit gagnées. Il y avoit dix

(1) Raphaël Corbinelli, père de ce Jean Corbinelli, plus célèbre par l'amitié que lui portoit madame de Sévigné que par ses ouvrages. Raphaël, secrétaire du maréchal d'Ancre, fut enveloppé dans sa disgrâce. (Voyez le *Mercure françois*, tom. IV, deuxième partie, pag. 205.)

mille livres en écus d'or. Quand tout fut compté, il voulut donner quelque chose à Corbinelli, et il lui donna le plus petit sac, sans songer que c'étoit de l'or. Corbinelli, sur-le-champ, n'y fait pas non plus de réflexion ; mais, arrivé chez lui, il fut surpris en voyant ces écus d'or. Il retourne auprès de M. de Guise, et lui dit qu'il s'est trompé. M. de Guise lui répondit : « Je voudrois qu'il y en eût davantage ; il » ne sera pas dit que le duc de Guise vous a ôté ce » que la fortune vous avoit donné (1). »

XXXI

LE CHEVALIER DE GUISE,

FRÈRE DU PRÉCÉDENT.

On dit que le chevalier de Guise allant un jour voir une dame à qui il demanda s'il ne l'incommodoit point : « Non, dit-elle, monsieur, je m'entretenois avec mon *individu.* » Voilà un étrange style ! Peu de temps après, il se leva, et croyant que c'étoit quelque homme d'affaires avec qui elle s'entretenoit : « Madame, lui dit-il, je ne veux pas vous » interrompre, vous pourrez, quand il vous plaira, » reprendre où vous en étiez avec votre *individu.* »

On dit qu'une fois qu'il vouloit entrer dans une chambre, et qu'il eut dit que c'étoit le chevalier de Guise : « Mais il y a encore quelqu'un avec vous. » — Non, dit-il, je vous jure, nous ne sommes qu'un. »

(1) *Variante du manuscrit :* « Les gens de notre maison ne se » repentent jamais de leurs libéralités. »

Le chevalier se confessa une fois d'aimer une femme et d'en jouir. Le confesseur, qui étoit un jésuite, dit qu'il ne lui en donneroit point l'absolution, s'il ne promettoit de la quitter. « Je n'en ferai » rien, » dit-il. Il s'obstina tant, que le jésuite dit qu'il falloit donc aller devant le Saint-Sacrement demander à Dieu qu'il lui ôtât cette obstination; et comme ce bon père conjuroit le bon Dieu, avec le plus grand zèle du monde, de déraciner cet amour du cœur du jeune prince, le chevalier s'enfuyant le tira par la robe : « Mon père, mon père, » lui dit-il, n'y allez pas si chaudement; j'ai peur » que Dieu ne vous accorde ce que vous lui de- » mandez. »

Le chevalier répondit pourtant fort bien à feu M. de Rohan, qui, parlant de livres devant la Reine-mère, dit que pour M. le chevalier de Guise, il n'avoit pour tout livre que les Quatrains de Pibrac. « Il a raison, » dit-il, madame, c'est qu'il sait bien que je suis » *juste et droit en toute saison* (1). »

Il étoit brave, beau, bien fait, et de bonne mine, et quoiqu'il eût l'esprit fort court, sa maison, son air agréable, sa valeur et sa bonté (car il étoit bienfaisant), le faisoient aimer de tout le monde.

Véritablement il tua un peu en prince, et à la manière de son frère aîné (2), le baron de Lux (3) le père;

(1) Il y a dans les quatrains :

> Sois juste et droit en toute saison ;
> De l'innocent prends en main la raison.

(2) M. de Guise ne donna pas loisir à Saint-Paul de mettre l'épée à la main. (T.) — C'est ce qu'on appelle un assassinat.

(3) Edme de Malain, baron de Lux, lieutenant de roi en Bourgogne.

car il ne lui donna pas le temps de descendre de son carrosse, et ce bonhomme avoit encore un pied dans la portière. Il disoit que le baron s'étoit vanté d'avoir su le dessein qu'avoit le Roi de faire tuer M. de Guise à Blois (1). La Reine-mère en fut terriblement irritée, et ne vouloit voir pas un de sa race. Le baron étoit bien avec le maréchal d'Ancre, et de plus il sembloit que messieurs de Guise voulussent faire entendre aux gens qu'il n'étoit pas permis d'être participant d'aucun dessein contre la grandeur de leur maison. Enfin cela s'apaisa. Pour le fils du baron de Lux, il le tua de galant homme.

Il se mit étourdiment sur un canon qu'on éprouvoit ; le canon creva et le tua

---

XXXII

LE BARON DU TOUR

Le baron du Tour n'étoit pas de si bonne maison qu'il le vouloit faire accroire. Son grand-père ou son bisaïeul avoit changé le nom de *Cochon* (2), qui étoit

(1) Ce n'étoit qu'un prétexte ; on vouloit se défaire à tout prix du baron de Lux. On lit de très-curieux détails sur cette affaire dans les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, tom. I, pag. 199 de la première série de la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. Malherbe s'étend aussi beaucoup sur le duel du chevalier de Guise et du baron de Lux. (Voyez les *Lettres de Malherbe à Peiresc*. Paris, Blaise, 1822, pag. 231 à 236.)

(2) Il s'appeloit Cauchon, et il prit un surnom, comme c'étoit alors l'usage. Charles Cauchon de Maupas, baron du Tour, étoit né en 1566. Son père étoit grand-fauconnier de Henri IV, lorsque ce prince n'étoit que roi de Navarre. Il devint conseiller

le nom d'un bourgeois de Reims dont il sortoit, en celui de Maupas. Il a été ambassadeur en Angleterre. Mais comme c'étoit un homme fort dévot, il en partit un jour *incognito* pour se trouver à une dévotion de sa famille, et s'en retourna de même. Il étoit grand aumônier. Tous les jours on lui mettoit cent sols dans sa pochette, et quand il avoit tout donné, s'il rencontroit un pauvre, il lui donnoit ou ses gants, ou son mouchoir, ou son cordon. Il mourut dans l'habit de Saint-François, après avoir été surnommé *le père des pauvres*, qui lui firent faire un tombeau à leurs dépens. Cependant un homme comme je viens de le représenter se battoit en duel à dépêche-compagnon. Il étoit brave au dernier point. Au siége d'Amiens, je ne sais quel rodomont d'Espagnol envoya demander à faire le coup de pistolet en présence du Roi. Le baron du Tour se trouva là tout armé et la visière baissée, et comme chacun se regardoit pour attendre l'ordre du Roi, il monta à cheval, sans toucher aux étriers, et avant qu'on l'eût reconnu, l'Espagnol étoit à bas. Avant cela, il fit belle peur à feu M. de Guise à Reims; car il mit l'épée à la main pour défendre Saint-Paul, et sans quelqu'un qui l'arrêta, il alloit venger son ami. L'évêque du Puy, ci-devant premier aumônier de la Reine (1), et madame de Joyeuse de Champagne, dont nous parlerons ailleurs, étoient ses enfants.

d'État, et fut chargé de plusieurs ambassades. On a publié à Reims, en 1638, quelques poésies du baron du Tour.

(1) Henri de Cauchon de Maupas du Tour, évêque du Puy en 1641, fut transféré en 1661 à l'évêché d'Évreux. On a de lui une *Vie* de saint François de Sales et d'autres ouvrages.

XXXIII

M. DE VAUBECOURT.

Voici un homme qui ne ressemble pas trop au baron du Tour. M. de Vaubecourt de Champagne, grand-père de celui d'aujourd'hui, étoit brave, mais cruel. Quand il prenoit des prisonniers, il les faisoit tuer par son fils (1), qui n'avoit que dix ans, pour l'accoutumer de bonne heure au sang et au carnage. Cela me fait souvenir d'un gentilhomme d'auprès de Saumur, qui, quand il est bien en colère contre quelque paysan, lui dit : « Je ne te veux pas battre, je » ne te battrois pas assez, mais je te veux faire battre » par mon fils. » Ce fils de M. de Vaubecourt en fut payé, car il eut une jambe emportée devant Javarin en Hongrie.

Celui dont nous parlons étoit gouverneur de Châlons. Il rançonnoit tous les villages et prenoit tant de chacun pour les exempter des gens de guerre. Il mettoit familièrement des étiquettes sur les sacs qui portoient le nom de chaque paroisse, avec un bordereau de ce qui lui étoit encore dû. La maison de ville lui emprunta de l'argent, il l'envoya sans daigner ôter ces étiquettes. Le lieutenant de Châlons, parlant un jour avec lui des désordres des gens de guerre, lui disoit bonnement : « Monsieur, il y a long temps » qu'on en use ainsi. Vous souvient-il d'un régiment » que vous aviez en votre jeunesse, qu'on appeloit

(1) Son fils est gouverneur de Châlons ; il l'a été de Perpignan, et est lieutenant de roi des Trois-Evêchés. (T.)

» *Happe-tout?* » Il aimoit si fort l'argent, qu'un peu avant de mourir, il se fit apporter tout son or sur son lit, et disoit en passant les mains dedans : « Hé- » las ! faut-il que je vous quitte (1) ! » Sa femme étoit dévote, et croyant faire quelque chose pour le salut de son mari, comme il étoit en pâmoison, elle lui fit vêtir l'habit de Saint-François. Quand il revint et qu'il se trouva en cet habit, il se mit à renier comme un diable, et disoit : « Voulez-vous que » j'aille en paradis en masque? » et trépassa en ce bon état.

XXXIV

ROCHER PORTAIL.

Rocher Portail s'appeloit en son nom Gilles Ruelland ; il étoit natif d'Antrain, village distant de six lieues de Saint-Malo. Il servoit un nommé Ferrière, marchand de toiles à faire des voiles de navire (2), et ne faisoit autre chose que de conduire deux chevaux qui portoient ces voiles à une veuve de Saint-Malo, associée à Ferrière.

Il disoit que la première fois qu'il mit des souliers à ses pieds (il avoit pourtant de l'âge), il en étoit si embarrassé qu'il ne savoit comment marcher. Comme il

(1) Ceci fait souvenir des regrets que Brienne fait si bien exprimer au cardinal Mazarin dans sa dernière maladie. (*Mémoires de Brienne*, 1828, tom. II, pag. 127.)

(2) On appelle ces toiles de la noyale. (T.) Elles prennent leur nom de Noyal-sur-Vilaine, bourg situé auprès de Vitré, où on les fabrique

étoit naturellement ménager, il épargnoit toujours quelque chose, et son maître ayant pris une sous-ferme des impôts et billons de quelque partie de l'évêché de Saint-Malo, lui et quelques-uns de ses camarades sous-affermèrent quelques hameaux. Il n'avoit garde de se tromper, car il savoit, à une pinte près, ce qu'on buvoit en chaque village de cette sous-ferme, soit de cidre, soit de vin.

Son maître vint à mourir. Lui se maria en ce temps-là avec la fille d'une fruitière de Fougères, femme de chambre de madame d'Antrain. La veuve associée de ce maître, considérant que M. de Mercœur tenoit encore la Bretagne et que M. de Mongommery, qui étoit du parti du Roi, avoit Pontorson, conseille à Gilles Ruelland de faire trafic d'armes et de tâcher d'avoir passe-ports des deux partis. Elle prend trois cents écus qu'il avoit amassés et lui donne des armes pour cela. En peu de temps il y gagna quatre mille écus; mais la paix s'étant faite, il fallut changer de métier. Il disoit en contant sa fortune, car il n'étoit point glorieux, que quand il se vit ces quatre mille écus, il croyoit, tant il étoit aise, que le Roi n'étoit pas son cousin.

Il arriva en ce temps-là que des gens de Paris ayant pris la ferme des impôts et billons, on leur donna avis qu'il y falloit intéresser Rocher Portail, qu'il connoissoit jusques aux moindres hameaux des neuf évêchés. Pour lui, il a avoué depuis ingénument qu'on lui faisoit bien de l'honneur; qu'à la vérité, pour Rennes et Saint-Malo, il en savoit tout ce qu'on pouvoit savoir, et un peu de Nantes; mais que pour le reste, il n'en avoit connoissance aucune. Il s'abouche avec ces gens-là : « Vous êtes quatre, leur dit-il, je » veux un cinquième au profit et non à la perte, mais

» je ferai toutes les poursuites à mes dépens. » Ils en tombèrent d'accord et s'en trouvèrent bien. En moins de quatre ans, il les désintéressa tous et demeura seul. Il eut ces fermes-là vingt-quatre ans durant, au même prix, et, au bout de ces vingt-quatre ans, on y mit six cent mille livres d'enchère, qu'il souffrit sans la quitter. Regardez quel gain il pouvoit y avoir fait. Il fit encore plusieurs autres bonnes affaires, car il étoit aussi de tout. Il portoit toujours beaucoup d'or sur lui, et avoit toujours quatre pochettes. Il récompensoit libéralement tous ceux qui lui donnoient avis de quelque chose.

Avec cela il étoit heureux. En voici une marque. Il alla à Tours, où le Roi étoit. A peine y fut-il, que des gens de Lyon le viennent trouver, lui disent qu'ils pensoient à une telle affaire, qu'ils n'ignoroient pas que, s'il vouloit y penser, il l'emporteroit, mais qu'il leur feroit un grand préjudice ; et, pour le dédommager, ils lui offroient dix mille écus. La vérité est qu'il n'y pensoit pas ; mais il feignit d'être venu pour cela à la cour, et ne les en quitta pas à moins de trente mille écus.

On l'appela Rocher Portail, du nom de la première terre qu'il acheta et où il fit bâtir. Il acquit encore la baronie de Tressan et la terre de Montaurin. Il laissa deux garçons, et plusieurs filles, toutes bien mariées. La dernière eut cinq cent mille livres en mariage, et épousa M. de Brissac, dont nous parlerons ailleurs (1). Il mourut un peu avant le siége

(1) François de Cossé, duc de Brissac, mort le 3 décembre 1651, avoit épousé Guyonne Ruelland, fille de Gilles, sieur du Rocher Portail, et de Françoise de Miolaix. De ce mariage sont sortis les ducs de Brissac et les comtes de Cossé. On prêtoit

de La Rochelle. C'étoit un homme de bonne chère et aimé de tout le monde. Le Pailleur, à qui Rocher Portail a conté tout ce que je viens d'écrire, dit que cet homme, malgré toute son opulence, avoit encore quelque bassesse qui lui étoit restée de sa première fortune ; car, dans une lettre qu'il écrivoit à sa femme, qu'elle donna à lire au Pailleur (Rocher Portail n'avoit appris à lire et à écrire que fort tard, et il faisoit l'un et l'autre pitoyablement), il parloit d'un veau qu'il vouloit vendre, et d'autres petites choses indignes de lui.

Il y avoit en ce temps un tanneur, Le Clerc, à Meulan, où il y a d'excellentes tanneries, qui devint aussi

alors à la maison de Cossé-Brissac une bizarre prétention. Messieurs de Brissac, dont le nom est Cossé, avoient la vision de se faire descendre de l'empereur Cocceius-Nerva. Cerizay fit là-dessus ces couplets :

Petit Brissac, chacun baise les mains
A vos aïeux les empereurs romains,
Et pour montrer comme la chose va,
Il n'est auteur
Qui ne soit serviteur
De Cocceius-Nerva.

Votre cadet, le prince de Cossé,
Tranche le mot, et franchit le fossé,
Et pour montrer comme la chose va,
Ce damoiseau
Dit qu'il a du museau
De Cocceius-Nerva.

En bonne foi, vous avez bien raison
De tant vanter votre illustre maison ;
De cette histoire on sait tout le détail,
Et comme on va
De Cocceius-Nerva
Jusqu'à Rocher-Portail.

(*Recueils manuscrits de Tallemant des Réaux.*)

prodigieusement riche, sans prendre aucune ferme du Roi, car il ne se mêla jamais que de son métier et de vendre des bestiaux.

Il se nommoit Nicolas Le Clerc; et quoiqu'il se fût fait enfin secrétaire du Roi, on ne l'appela jamais autrement. Il maria une de ses filles à M. de Sanceville, président à mortier au parlement de Paris; une autre à M. Des Hameaux, premier président de la chambre des comptes de Rouen; et les autres de même. Il laissa un fils fort riche, qu'on appela M. de Lesseville, d'une terre auprès de Meulan, que le père avoit achetée. Il étoit maître des comptes, à Paris, et est mort depuis peu; il avoit soixante mille livres de rente (1).

XXXV

LE CONNÉTABLE DE LUYNES (2),

M. ET MADAME DE CHEVREUSE.

M. le connétable de Luynes étoit d'une naissance fort médiocre. Voici ce qu'on en disoit de son temps (3). En une petite ville du comtat d'Avignon,

(1) La famille Le Clerc de Lesseville est une des plus honorables qui soient sorties du parlement de Paris. Il en existe encore plusieurs branches.

(2) Charles d'Albert, duc de Luynes, né le 5 août 1578, mort le 14 décembre 1621.

(3) On lit des détails analogues à ceux que donne Tallemant dans les Mémoires du cardinal de Richelieu, sous l'année 1614. (V. ces *Mémoires*, tom. x, pag. 354, et tom. xxi *bis*, pag. 212, de la deuxième série de la collection Petitot.) Une partie de ces

il y avoit un chanoine nommé Aubert (1). Ce chanoine eut un bâtard qui porta les armes durant les troubles. On l'appeloit le capitaine Luynes, à cause peut-être de quelque chaumière qui se nommoit ainsi. Ce capitaine Luynes étoit homme de service. Il eut le gouvernement de Pont-Saint-Esprit, puis de Beaucaire, et mena deux mille hommes des Cévennes à M. d'Alençon en Flandre. Au lieu *d'Aubert*, il signa *d'Albert*. Il fit amitié avec un gentilhomme de ces pays-là, nommé Contade, qui, connoissant M. le comte du Lude (2), grand-père de celui d'aujourd'hui, fit en sorte que le fils aîné de ce capitaine Luynes fût reçu page de la chambre, sous M. de Bellegarde. Après avoir quitté la livrée, ce jeune garçon fut ordinaire (3) chez le Roi. C'étoit quelque chose de plus alors que ce n'est à cette heure. Il aimoit les oiseaux et s'y entendoit. Il s'attachoit fort

Mémoires, donnée sous le titre de l'*Histoire de la mère et du fils*, a été publiée à Amsterdam, comme l'ouvrage de Mézerai. Il n'est plus douteux qu'ils sont du cardinal, et l'éditeur de Tallemant possède même un manuscrit de cet ouvrage qui porte de nombreuses corrections de la main du cardinal. Il est intitulé : *l'Histoire de la mère et du fils, c'est-à-dire de Marie de Médicis, femme du grand Henri et mère de Louis XIII*. La maison de Luynes a la prétention de descendre d'une famille Alberti de Florence. Moreri fait connoître l'échafaudage généalogique dressé pour donner à cette maison ses temps fabuleux. On peut consulter aussi les Mémoires de Fontenay-Mareuil, Collect. Petitot, 1re série t., 131.

(1) Suivant le cardinal Richelieu, ce chanoine s'appeloit Guillaume Ségur; *Aubert* ou *Albert* étoit le nom de la concubine.

(2) C'est ce qui fut cause que le comte du Lude, après M. de Brèves, fut gouverneur de M. d'Orléans; puis le maréchal d'Ornano le fut, et ensuite M. de Bellegarde eut soin de sa conduite, sans qualité de gouverneur (T.)

(3) *Ordinaire*, c'est-à-dire gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi

au Roi, et commença à lui plaire en dressant des pies-grièches.

La Reine-mère et le maréchal d'Ancre, qui avoient éloigné le grand-prieur de Vendôme, et ensuite le commandeur de Souvré (1) d'aujourd'hui, puis Montpouillan, fils du maréchal de La Force, parce que le Roi leur avoit témoigné de la bonne volonté, ne se défièrent point de ce jeune homme, qui n'étoit point de naissance.

Il avoit deux frères avec lui. L'un se nommoit Brantes, et l'autre Cadenet. Ils étoient tous trois beaux garçons. Cadenet, depuis duc de Chaulnes et maréchal de France, avoit la tête belle et portoit une moustache, que de lui on a depuis appelée une *cadenette*. On disoit qu'à tous trois ils n'avoient qu'un bel habit, qu'ils prenoient tour à tour pour aller au Louvre, et qu'ils n'avoient aussi qu'un bidet. Leur union cependant a fort servi à leur fortune.

M. de Luynes fit entreprendre au Roi de se défaire du maréchal d'Ancre, afin de l'engager à pousser la Reine sa mère; mais le Roi avoit si peur, et peut-être son favori aussi, car on ne l'accusoit pas d'être trop vaillant, ni ses frères non plus, qu'on fit tenir des chevaux prêts pour s'enfuir à Soissons, en cas qu'on manquât le coup.

On chantoit entre autres couplets celui-ci contre eux :

D'enfer le chien à trois têtes

(1) Jacques de Souvré, fils de Gilles de Souvré, maréchal de France. Il devint grand-prieur de France, en 1667. C'est lui qui a fait bâtir le palais du Temple. Le nom de cette maison s'écrivoit *Souvré*; nous avons sous les yeux une quittance signée par le maréchal; mais il est souvent écrit *Souvray* dans les Mémoires du temps.

Garde l'huis avec effroi ;
En France trois grosses bêtes
Gardent d'approcher le Roi.

De Luynes, tout puissant, épouse mademoiselle de Montbazon, depuis madame de Chevreuse (1). Le vidame d'Amiens, qui pouvoit faire épouser à sa fille, héritière de Péquigny, M. le duc de Fronsac, fils du comte de Saint-Paul, aima mieux, par une ridicule ambition, la donner à Cadenet ; et le prince de Tingry donna sa fille à Brantes, qu'on appela depuis cela M. de Luxembourg. Il mourut jeune.

On dit que le connétable disoit, allant faire la guerre aux Huguenots, qu'au retour il apprendroit l'art militaire de la guerre. M. de Chaulnes, à Saint-Jean-d'Angely, s'arma d'armes si pesantes, qu'on disoit qu'il lui avoit fallu donner des potences pour marcher.

Le connétable logeoit au Louvre, et sa femme aussi. Le Roi étoit fort familier avec elle, et ils badinoient assez ensemble ; mais il n'eut jamais l'esprit de faire le connétable cocu. Il eût pourtant fait grand plaisir à toute la cour, et elle en valoit bien la peine. Elle étoit jolie, friponne, éveillée, et qui ne demandoit pas mieux. Une fois elle fit une grande malice à la Reine. Ce fut durant les guerres de la religion, à un lieu nommé Moissac, où la Reine ni elle n'avoient pu loger, à cause de la petitesse du château. Madame la connétable, qui prenoit plaisir à mettre martel en tête à madame la Reine, un jour qu'elle y étoit allée avec elle, dit qu'elle vouloit y demeurer à coucher. « Mais il n'y a point de lits, disoit la Reine. — Eh ! » le Roi n'en a-t-il pas un, répondit-elle, et M. le » connétable un autre ? » En effet, elle y demeura, et

(1) Marie de Rohan, morte le 12 août 1679.

la Reine non. Et quand la Reine passa sous les fenêtres du château, en s'en allant, car on faisoit un grand tour autour de la montagne où ce château est situé, elle lui cria : « Adieu, madame, adieu ; pour » moi, je me trouve fort bien ici (1). »

Le connétable avoit fait venir de son pays un jeune homme, fils d'un je ne sais qui, nommé d'Esplan, qui servoit à porter l'arbalète au Roi. Enfin, il fit si bien qu'il devint marquis de Grimault. C'est une terre de considération du domaine du Roi en Provence. Il épousa mademoiselle de Maurevert de La Baulme, dont il n'eut point d'enfants. Il étoit quasi aussi bien que les Luynes avec le Roi. Ils firent aussi venir Modène et des Hagens (2). Le connétable eut deux enfants, M. de Luynes d'aujourd'hui, et une fille, qui est fort avant dans la dévotion (3).

Au bout d'un an et demi, madame la connétable se maria avec M. de Chevreuse (4). C'étoit le second de messieurs de Guise, et le mieux fait de tous les quatre. Le cardinal étoit plus beau, mais M. de Che-

(1) Marie de Rohan, duchesse de Luynes, surintendante de la maison de la Reine, devenue veuve en 1621, se remaria avec le duc de Chevreuse, sous le nom duquel elle a été si célèbre par ses intrigues, et surtout par l'amitié dont Anne d'Autriche l'honora. Celle-ci pouvoit bien avoir ses motifs de ne concevoir aucune inquiétude des empressements du Roi pour la belle connétable. Nous lisons, tom. XIII, pag. 633, du Recueil manuscrit de Conrart (Bibliothèque de l'Arsenal), que Louis XIII disant à madame de Chevreuse qu'il aimoit ses maîtresses de la ceinture en haut, elle lui répondit : « Sire, elles se ceindront donc comme » Gros Guillaume, au milieu des cuisses. »

(2) On l'appelle ordinairement *Déageant* dans nos Mémoires.

(3) Anne-Marie de Luynes, morte sans alliance.

(4) Claude de Lorraine, né le 5 juin 1578, mort le 24 janvier 1657.

vreuse étoit l'homme de la meilleure mine qu'on pouvoit voir ; il avoit de l'esprit passablement, et on dit que pour la valeur on n'en a jamais vu une plus de sang-froid. Il ne cherchoit point le péril ; mais quand il y étoit, il y faisoit tout ce qu'on y pouvoit faire. Au siége d'Amiens, comme il n'étoit encore que prince de Joinville, son gouverneur ayant été tué dans la tranchée, il se mit sur le lieu à le fouiller, et prit ce qu'il avoit dans ses pochettes.

Il gagna bien plus avec la maréchale de Fervaques (1). Cette dame étoit veuve, sans enfants, et riche de deux cent mille écus. M. de Chevreuse fit semblant de la vouloir épouser ; elle en devint amoureuse sur cette espérance, car c'étoit une honnête femme, et s'en laissa tellement empaulmer, qu'elle lui donnoit tantôt une chose, tantôt une autre ; et enfin elle le fit son héritier. Il envoya son corps par le messager au lieu de sa sépulture.

Quand on fit le mariage de la reine d'Angleterre (2), on choisit M. de Chevreuse pour représenter le roi de la Grande-Bretagne, parce qu'il étoit son parent fort proche, qu'il avoit, comme j'ai dit, fort bonne mine, et que madame de Chevreuse avoit toutes les pierreries de la maréchale d'Ancre (3). Elle accompagna la Reine en Angleterre. Milord Rich, depuis comte Holland, l'avoit cajolée ici, en traitant du mariage. C'étoit un fort bel homme ; mais sa beauté

(1) Le mari de cette dame, pour guerir une religieuse possédée, lui fit donner un lavement d'eau benite. Elle etoit d'Alegre. (T.)

(2) Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, qui épousa Charles Ier.

(3) Le duc de Luynes avoit eu la confiscation du maréchal d'Ancre.

avoit je ne sais quoi de fade. Elle disoit des douceurs de son galant et de celles de Buckingham pour la Reine, que ce n'étoit pas qu'ils parlassent d'amour, et qu'on parloit ainsi en leur pays à toutes sortes de personnes. Quand elle fut de retour d'Angleterre, le cardinal de Richelieu s'adressa à elle dans le dessein qu'il avoit d'en conter à la Reine; mais elle s'en divertissoit. J'ai ouï dire qu'une fois elle lui dit que la Reine seroit ravie de le voir vêtu de toile d'argent gris de lin (1). Il l'éloigna, voyant qu'elle se moquoit de lui. Après elle revint, et Monsieur disoit qu'on l'avoit fait venir pour donner plus de moyens à la Reine de faire un enfant.

Elle se mit aussi à cabaler avec M. de Châteauneuf, qui étoit amoureux d'elle. C'étoit un homme tout confit en galanterie. Il avoit bien fait des folies

(1) Suivant le comte de Brienne, les caprices de la Reine ne se bornèrent pas à la fantaisie de voir le cardinal *vêtu de toile d'argent gris de lin.* « La princesse, dit-il, et sa confidente avoient » en ce temps l'esprit tourné à la joie pour le moins autant qu'à » l'intrigue. Un jour qu'elles causoient ensemble et qu'elles ne » pensoient qu'à rire aux dépens de l'amoureux cardinal : « Il » est passionnément épris, madame, dit la confidente, je ne » sache rien qu'il ne fît pour plaire à Votre Majesté. Voulez-vous » que je vous l'envoie un soir, dans votre chambre, vêtu en ba» ladin; que je l'oblige à danser ainsi une sarabande; le voulez» vous? il y viendra. — Quelle folie! » dit la princesse. Elle étoit » jeune, elle étoit femme, elle étoit vive et gaie; l'idée d'un » pareil spectacle lui parut divertissante. Elle prit au mot sa » confidente, qui fut, du même pas, trouver le cardinal. Ce grand » ministre, quoiqu'il eût dans la tête toutes les affaires de l'Eu» rope, ne laissoit pas en même temps de livrer son cœur à l'a» mour. Il accepta ce singulier rendez-vous : il se croyoit déjà » maître de sa conquête; mais il en arriva autrement. Boccau, » qui étoit le Baptiste d'alors et jouoit admirablement du violon, » fut appelé. On lui recommanda le secret : de tels secrets se

avec madame de Puisieux. Il donnoit beaucoup. Il n'en fit pas moins pour madame de Chevreuse. En voyage, on le voyoit à la portière du carrosse de la Reine, où elle étoit, à cheval, en robe de satin, et faisant manége. Il n'y avoit rien de plus ridicule. Le cardinal en avoit des jalousies étranges, car il le soupçonnoit d'en vouloir aussi à la Reine, et ce fut cela plutôt qu'autre chose qui le fit mener prisonnier à Angoulême, où il ne fut guère mieux traité que son prédécesseur, le garde-des-sceaux de Marillac. Madame de Chevreuse fut reléguée à Dampierre, d'où elle venoit déguisée, comme une demoiselle crottée, chez la Reine, entre chien et loup. La Reine se retiroit dans son oratoire; je pense qu'elles en contoient bien du cardinal et de ses galanteries Enfin elle en fit tant, que M. le cardinal l'envoya à

» gardent-ils? c'est donc de lui qu'on a tout su. Richelieu étoit » vêtu d'un pantalon de velours vert : il avoit à ses jarretieres des » sonnettes d'argent; il tenoit en main des castagnettes, et dansa » la sarabande que joua Boccau. Les spectatrices et le violon » étoient cachés, avec Vautier et Beringhen, derrière un para- » vent, d'où l'on voyoit les gestes du danseur. On rioit à gorge » déployée; et qui pourroit s'en empêcher, puisque, après cin- » quante ans, j'en ris encore moi-même? » (*Mémoires de Brienne*, 1828, t. I, pag. 274.) Cette plaisanterie eut de terribles suites. La Reine se plaignit au marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, de la témérité de Richelieu. Le marquis en prévint le comte d'Olivares, qui lui ordonna de faire assassiner le cardinal pour avoir osé parler d'amour à la sœur du roi d'Espagne. Les lettres furent interceptées, et la guerre déclarée sous le prétexte de la prison de l'archevêque de Trèves. Ceci se passoit en 1645, et la paix des Pyrénées ne mit fin à cette guerre qu'en 1659. (Voyez les *Mémoires de Lenet*, 2e partie, publiée, pour la première fois, en 1838, dans la collection Michaud et Poujoulat, 3e série, II, 454. V. aussi plus bas l'*historiette* du cardinal de Richelieu.)

Tours, où le vieil archevêque, Bertrand de Chaux, devint amoureux d'elle. Il étoit d'une maison de Basque. Ce bon homme disoit toujours *ainsin comme cela*. Il n'étoit pas ignorant. Il aimoit fort le jeu. Son anagramme étoit *chaud brelandier* (1). Madame de Chevreuse dit qu'un jour, à la représentation de la *Marianne* de Tristan, elle lui dit : « Mais, monsei» gneur, il me semble que nous ne sommes point » touchés de la Passion comme de cette comédie. — » Je crois bien, madame, répondit-il ; c'est histoire, » ceci, c'est histoire. Je l'ai lu dans Josèphe. »

Elle souffroit qu'il lui donnât sa chemise quand il se trouvoit à son lever. Un jour qu'elle avoit à lui demander quelque chose : « Vous verrez qu'il fera » tout ce que je voudrai ; je n'ai, disoit-elle, qu'à lui » laisser toucher ma cuisse à table. » Il avoit près de quatre-vingts ans. Il dit quand elle fut partie, car il parloit fort mal : « Voilà où elle *s'assisa* en me di» sant adieu, et où elle me dit quatre paroles qui » *m'assommarent*. » On trouva après sa mort dans ses papiers un billet déchiré de madame de Chevreuse, de vingt-cinq mille livres qu'il lui avoit prêtées.

Ce bonhomme pensa être cardinal ; mais le cardinal de Richelieu l'empêcha. Il disoit : « Si le Roi » eût été en faveur, j'étois cardinal. »

Comme madame de Chevreuse étoit à Tours, quelqu'un, en la regardant, dit : « Ah ! la belle femme ! » Je voudrois bien l'avoir...... ! » Elle se mit à rire, et dit : « Voilà de ces gens qui aiment besogne faite. » Un jour, environ vers ce temps-là, elle étoit sur son lit en goguettes, et elle demanda à un honnête homme de la ville : « Or ça, en conscience, n'avez-vous ja-

(1) Sobriquet tiré du nom de l'archevêque.

» mais fait faux-bond à votre femme? — Madame, » lui dit cet homme, quand vous m'aurez dit si vous » ne l'avez point fait à monsieur votre mari, je ver- » rai ce que j'aurai à vous répondre.» Elle se mit à jouer du tambour sur le dossier de son lit, et n'eut pas le mot à dire. J'ai ouï compter, mais je ne voudrois pas l'assurer, que par gaillardise elle se déguisa un jour de fête en paysanne, et s'alla promener toute seule dans les prairies. Je ne sais quel ouvrier en soie la rencontra. Pour rire, elle s'arrête à lui parler, faisant semblant de le trouver fort à son goût ; mais ce rustre, qui n'y entendoit point de finesse, la culbuta fort bien, et on dit qu'elle passa le pas, sans qu'il en soit jamais arrivé autre chose.

Le cardinal de Richelieu demanda à M. de Chevreuse s'il répondoit de sa femme : « Non, dit-il, » tandis qu'elle sera entre les mains du lieutenant- » criminel de Tours, Saint-Jullien.» C'étoit celui qui l'avoit portée à se séparer de biens d'avec son mari ; car M. de Chevreuse faisoit tant de dépenses qu'il a fait faire une fois jusqu'à quinze carrosses pour voir celui qui seroit le plus doux.

Le cardinal envoya donc un exempt pour la mener dans la tour de Loches. Elle le reçut fort bien, lui fit bonne chère, et lui dit qu'ils partiroient le lendemain. Cependant, la nuit, elle eut des habits d'homme pour elle et pour une demoiselle, et se sauva avant jour à cheval. Le prince de Marsillac, aujourd'hui M. de La Rochefoucauld, fut mis à la Bastille pour l'avoir reçue une nuit chez lui. M. d'Épernon lui donna un vieux gentilhomme pour la conduire jusqu'à la frontière d'Espagne (1). Dans les infor-

(1) Ceci se passoit en 1637, époque à laquelle La Porte, porte-

mations qu'en fit faire le président Vignier, il y a, entre autres choses, que les femmes de Gascogne devenoient amoureuses de madame de Chevreuse (1). Une fois, dans une hôtellerie, la servante la surprit sans perruque. Cela la fit partir avant jour. Ses *drogues* lui prirent un jour, on fit accroire que c'étoit un gentilhomme blessé en duel. Un Anglois nommé Craft, qu'elle avoit toujours eu avec elle depuis le voyage d'Angleterre, parut quelques jours après son évasion de Tours. On croyoit qu'il l'avoit accompagnée, car cet homme avoit de grandes privautés avec elle, et on ne comprenoit pas quels charmes elle y trouvoit. Elle passa ainsi en Espagne. On fit un couplet de chanson où on la faisoit parler à son écuyer (2):

manteau de la Reine, soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire aux correspondances de cette princesse, fut mis à la Bastille. (Voyez les *Mémoires de La Porte*, *Collection Petitot*, deuxième série, tom. LIX.)

(1) On lit l'anecdote suivante sur la fuite de la duchesse dans le Recueil de Conrart : « Étant arrivée un soir proche des Pyré- » nées, en un lieu où il n'y avoit de logement que chez le curé, » qui encore n'avoit que son lit, elle lui dit qu'elle étoit si lasse » qu'il falloit qu'elle se couchât pour se reposer : parlant néan- » moins comme si elle eût été un cavalier ; et le curé contestant » et disant qu'il ne quitteroit point son lit, enfin ils convinrent » qu'ils s'y coucheroient tous trois ensemble, ce qui se fit en » effet. Le matin les deux cavaliers remontèrent à cheval, et la » duchesse de Chevreuse, en partant, donna au curé un billet » par lequel elle l'avertissoit qu'il avoit couché la nuit avec la » duchesse de Chevreuse et sa fille, et qu'il se souvînt que s'il » n'avoit pas usé de son avantage, ce n'étoit pas à elles qu'il » avoit tenu. » (*MSS. de Conrart. Recueil in-folio.* XIII, 633.)

(2) Sur l'air de la belle Piémontaise, dont la reprise est :

Elle est
Au régiment des gardes,
Comme un cadet. (T.)

La Boissière, dis-moi,
Vas-je pas bien en homme ? —
Vous chevauchez, ma foi,
Mieux que tant que nous sommes.
Elle est
Au régiment des gardes,
Comme un cadet.

Avant ce voyage d'Espagne, elle en avoit fait un en Lorraine. En moins de rien elle brouilla toute la cour, et ce fut elle qui donna commencement au mauvais ménage du duc Charles (1) et de la duchesse sa femme; car le duc étant devenu amoureux d'elle, et lui ayant donné un diamant qui venoit de sa femme, et que sa femme connoissoit fort bien, elle l'envoya le lendemain à la duchesse.

Revenons à M. de Chevreuse. Quoique endetté, sa table, son écurie, ses gens, ont toujours été en bon état. Il a toujours été propre. Il étoit devenu fort sourd et pétoit partout, à table même, sans s'en apercevoir. Quand il fit ce grand parc à Dampierre, il le fit à la manière du bonhomme d'Angoulême; il enferma les terres du tiers et du quart: il est vrai que ce ne sont pas trop bonnes terres; et pour apaiser les propriétaires, il leur promit qu'il leur en donneroit à chacun une clef, qu'il est encore à leur donner.

Il avoit là un petit sérail; à Pâques, quand il falloit se confesser, le même carrosse qui alloit quérir le confesseur emmenoit les mignonnes, et les reprenoit en remenant le confesseur. Il avoit je ne sais quel bracelet où il y avoit, je pense, dedans quelque petite toison. Il le montroit à tout le monde, et disoit : « J'ai si bien fait à ces pâques, que j'ai con-

(1) Charles III, dit IV, duc de Lorraine, mort en 1675.

» servé mon bracelet. » Il avoit soixante-dix ans quand il faisoit cette jolie petite vie, qu'il a continuée jusqu'à la mort.

Quatre ou cinq ans après, je ne sais quel homme d'affaires d'auprès Saint-Thomas-du-Louvre ayant été rencontré par des voleurs, leur promit, parce qu'il n'avoit point d'argent sur lui, de leur donner vingt pistoles. Ils y envoyèrent, mais il leur donna plus d'or faux que de bon. Or, M. de Chevreuse, dont l'hôtel est dans la rue Saint-Thomas, un soir, après souper, allant seul à pied, avec un page, chez je ne sais quelle créature, là auprès, où il avoit accoutumé d'aller, prit, sans y songer, une porte pour l'autre, et heurta chez cet homme, qui, craignant que ce ne fussent ses filoux, se mit à crier : Aux voleurs! Le bourgeois sort; on alloit charger M. de Chevreuse, s'il n'eût eu son ordre. Quelques-uns pourtant veulent qu'à la chaude il ait eu quelque horion. Pour moi, je doute fort de ce conte.

Comme il se portoit fort bien, quoiqu'il eût quatre-vingts ans, il disoit toujours qu'il vivroit cent ans pour le moins. Il eut pourtant une grande maladie bientôt après, dans laquelle il fut attaqué d'apoplexie. Au sortir de ce mal, il disoit qu'il en étoit revenu aussi gaillard qu'à vingt-cinq ans. Il traita en ce temps-là avec M. de Luynes, fils de sa femme, et lui céda tout son bien, à condition de lui donner tant de pension par an, de lui fournir tant pour payer ses dettes, et il voulut avoir une somme de dix mille livres tous les ans pour ses mignonnes. Il aimoit plus la bonne chère que jamais. Sa fille de Jouarre ayant envoyé savoir de ses nouvelles, il lui manda que sur toutes choses il lui recommandoit de faire bonne chère, et de la faire faire aussi à ses reli-

gieuses (1). Il n'attendoit, disoit-il, que le bout de l'an pour traiter ses médecins, qui l'avoient menacé d'une rechute, en ce temps-là, comme c'est l'ordinaire. Mais il ne fut pas en peine de les convier, car il mourut comme on le lui avoit prédit.

XXXVI

M. LE DUC DE LUYNES (2)

M. le duc de Luynes ne ressemble à sa mère en aucune chose. Il a furieusement dégénéré. Il fut marié de bonne heure avec la fille d'un Seguier (3), qui portoit le nom de Sorel, d'une terre auprès d'Anet, et madame de Rambouillet disoit, voyant la fille unique de cet homme épouser le duc de Luynes : « Faut-il » que le connétable de Luynes n'ait fait tout ce qu'il » a fait que pour la fille de Sorel? » Elle avoit raison de parler ainsi, car cet homme étoit le plus indigne de vivre qui fut jamais. Il avoit été conseiller au par-

(1) Henriette de Lorraine-Chevreuse, abbesse de Jouarre, née en 1631, morte en 1694. Elle avoit servi d'intermédiaire à Anne d'Autriche pour les correspondances que cette Reine entretenoit avec la maison de Lorraine. (Voyez les *Mémoires de La Porte*, tom. LIX, pag. 335 de la deuxième série de la collection Petitot.)

(2) Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, né le 25 décembre 1620, mort le 10 octobre 1690. On a de lui beaucoup d'ouvrages ascétiques, dont on trouve l'indication dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, tom. IV, *tables*, p. 379. Paris, 1827.

(3) Louise-Marie Seguier, marquise d'O, fille unique de Pierre Seguier, maître des requêtes, marquis de Sorel.

lement. Son père étoit mort président à mortier; mais il quitta la robe et prit l'épée, lui qui n'étoit qu'un poltron. Il épousa la fille du procureur-général de La Guesle (1), de cet homme qui pensa mourir de regret d'avoir introduit, quoique innocemment, le moine qui tua Henri III (2). Or, M. de La Guesle étoit gentilhomme, et avoit un frère qui parvint à commander le régiment de Champagne (3). C'étoit beaucoup en ce temps-là. Cet homme fit quelque fortune et acheta le marquisat d'O. Il n'avoit point d'enfants. Madame de Sorel étoit une de ses héritières, car elle avoit une sœur (4). Sorel, d'impatience d'avoir le bien de cet homme, le chicana en toutes choses, et enfin lui fit tirer un coup d'arquebuse, comme il revenoit de Saint-André, dont un gentilhomme qui étoit avec lui fut tué. On avéra que Sorel avoit fait faire le coup. Mais l'oncle de sa femme ne le voulut pas perdre, et même, Sorel étant mort, il fit madame de Sorel son héritière, et la terre d'O lui vint. Depuis on l'appela la marquise d'O.

J'ai vu un roman de la façon de cette femme. Madame de Luynes ne vécut guère : elle mourut en cou-

(1) Marguerite de la Guesle, dame de Chars, seconde fille de Jacques de la Guesle, procureur-général au parlement de Paris.

(2) Voyez la *Lettre d'un des premiers officiers de la cour du parlement, écrite à un de ses amis sur le sujet de la mort du Roi*, dans le *Recueil des pièces servant à l'histoire de Henri III*. Cologne. P. du Marteau, 1663, pag. 141. On regrette de ne point trouver cette lettre à la suite du *Journal de Henri III* dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France de MM. Petitot.

(3) Alexandre de la Guesle, marquis d'O, mestre-de-camp du régiment de Champagne, mort sans alliance.

(4) Marie de la Guesle, femme de Henri de la Chastre, comte de Nançay, maître de la garde-robe du Roi, colonel du régiment des gardes suisses.

ches (en 1651). Elle et son mari étoient également dévots. Ils donnoient beaucoup aux pauvres. Les Jansénistes faisoient tout chez eux. Il y a eu un Père Magneux, à Luynes-Maillé, auprès de Tours, qui faisoit enrager tout le monde. Madame de Luynes envoya un jour ordre aux officiers de faire vider de la duché toutes les femmes de mauvaise vie. Les officiers lui mandèrent que pour eux ils ne les discernoient point d'avec les autres, et que si elle savoit quelque marque pour les connoître, qu'elle prît la peine de le leur mander. Il a couru un bruit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau; son mari et elle se levoient la nuit pour prier Dieu. Depuis la mort de sa femme, M. de Luynes a mis ses enfants entre les mains d'une mademoiselle Richer, grande Janséniste, et a pris le mari, avocat au parlement, pour son intendant. Lui est comme hors du monde, et a acheté une maison proche de Port-Royal-des-Champs, où il est presque toujours (1).

XXXVII

LE MARÉCHAL D'ESTRÉES (2).

Le maréchal d'Estrées est le digne frère de ses six sœurs, car ç'a toujours été un homme dissolu et qui

(1) Le duc de Luynes, sans doute après que Tallemant eut écrit cet article, épousa en secondes noces Anne de Rohan, dont il eut, comme de sa première femme, un très-grand nombre d'enfants; et après la mort de celle-ci, il épousa en troisièmes noces Marguerite d'Aligre.

(2) François-Annibal d'Estrées, duc, pair et maréchal de France, né en 1573, mort le 5 mai 1670. On a de lui des *Mémoires*

n'a jamais eu aucun scrupule. On dit même qu'il avoit couché avec toutes six. Étant encore marquis de Cœuvres, il pensa être assassiné à la croix du Trahoir (1) par le chevalier de Guise, qui étoit accompagné de quatre hommes. Le marquis sauta du carrosse et mit l'épée à la main. On y courut, et il ne fut point blessé. On lui donna à commander quelques troupes dans la Valteline; je crois qu'il étoit en Italie en ce temps-là, et que, le trouvant tout porté, on se servit de lui. Il battit le comte Bagni, qui commandoit les troupes du pape. C'est ce Bagni qui étoit encore nonce ici il n'y a que deux ans. Pour cet exploit, la Reine-mère le fit maréchal de France. Un peu devant, on n'avoit pas voulu le faire chevalier de l'Ordre. Après il alla échouer contre une hôtellerie fortifiée. Ce n'est pas un grand guerrier. Son grand-père étoit Huguenot, et comme Catherine de Médicis faisoit difficulté de lui donner emploi à cause de cela, il lui fit dire que son... et son honneur n'avoient point de religion.

Il avoit été ambassadeur à Rome du temps de Paul V. Il fit assez de bruit, et le pape étant mort, ce fut par sa cabale et par ses violences que Grégoire XV fut élu. Ce pape, quand il l'alla voir, lui dit: « Vous » voyez votre ouvrage, demandez ce que vous vou- » lez : voulez-vous un chapeau de cardinal? je vous » le donnerai en même temps qu'à mon neveu. » Le marquis, étant aîné de la maison, le refusa (2). De-

de la Régence de Marie de Médicis, 1666, in-12. Ils font partie du tom. XVI de la deuxième série de la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

(1) On appeloit ainsi la croix placée au carrefour formé par les rues du Four, de l'Arbre-Sec et Saint-Honoré.

(2) Son aîné fut tué au siége de Laon, et lui, qui étoit nommé

puis, Bautru le voyant fort vieux, et jouer sans lunettes, lui disoit : Monsieur le maréchal, vous avez » eu grand tort, vous deviez prendre le chapeau ; » ce seroit une chose de grande édification de voir » le doyen du sacré collége livrer chance sans lu» nettes. » Il a toujours joué désordonnément. Quelquefois son train étoit magnifique; quelquefois ses gens n'avoient point de souliers. Comme il a l'honneur d'avoir toujours été brutal, il vouloit tout tuer quand il avoit perdu, et encore à cette heure, il lui arrive de rompre des vitres. On dit qu'un jour ayant perdu cent mille livres, il fit éteindre chez lui une chandelle, et cria fort contre son sommelier, de n'être pas meilleur ménager que cela ; que cette chandelle étoit de trop, et qu'il ne s'étonnoit pas si on le ruinoit. C'est un grand tyran, et qui fait valoir son gouvernement de l'Ile de France autant que gouverneur puisse jamais faire. Quand il y envoie son train, il le fait vivre par étapes. Il a presque toutes les maltôtes et fait tous les prêts. Son fils, le marquis de Cœuvres, s'en acquittera aussi fort dignement.

Le maréchal a été marié en premières noces avec mademoiselle de Béthune, sœur du comte de Béthune et du comte de Charost. Il en a eu trois garçons : le marquis de Cœuvres, le comte d'Estrées et l'évêque de Laon.

En secondes noces, il épousa la veuve de Lauzières, second fils du maréchal de Thémines. Depuis, on l'appela le marquis de Thémines. Il en a eu un fils qui fut tué à Valenciennes en 1636. On l'appeloit le marquis d'Estrées. Bautru disoit qu'il n'y avoit pas au

à l'évêché de Noyon et au cardinalat, prit l'épée : le chapeau fut pour son cousin de Sourdis. (T.)

monde une seigneurie qui eût tant de seigneurs, car il y avoit un maréchal d'Estrées, un comte d'Estrées et un marquis d'Estrées.

Le maréchal, qui en toute autre chose est un homme avec qui il n'y a point de quartier, est pourtant fort bon mari, a bien vécu avec sa première femme et vit bien avec la seconde. Son fils aîné lui ressemble en cela, car il a supporté avec beaucoup d'affliction la mort de la sienne, quoiqu'elle ne fût point jolie; c'étoit la fille de sa belle-mère.

Le maréchal d'Estrées a une bonne qualité, c'est qu'il ne s'étonne pas aisément. Il est assez ferme et voit assez clair dans les affaires. Quand Le Coudray-Genier, peut-être pour se faire de fête, s'avisa de donner avis au feu Roi qu'à un baptême d'un des enfants de M. de Vendôme on le devoit empoisonner, par le moyen d'une fourchette creuse, dans laquelle il y auroit du poison qui couleroit dans le morceau qu'on lui serviroit, M. de Vendôme se vouloit retirer; le maréchal le retint, et lui dit que, puisqu'il étoit innocent, il falloit demeurer et demander justice. Effectivement, Le Coudray-Genier eut la tête coupée (1).

Le maréchal a fait quelques bonnes actions en sa vie. Quand le cardinal de Richelieu fit faire le procès à M. de La Vieuville, M. le maréchal d'Estrées de-

(1) Cet événement eut lieu en 1617; on en trouve le détail dans les *Mémoires de Déageant*. Grenoble, 1668, in-12, p. 74 et suiv. Le gentilhomme y est appelé Gignier. Levassor a suivi le récit de Déageant dans son *Histoire de Louis XIII*, liv. IIe. Amsterdam, 1757, in-4°, tom. 1er, pag. 681. Les Mémoires de Déageant n'ont pas été réimprimés dans les Collections Petitot et Michaud; on les trouve au tom. III des *Mémoires particuliers*, publiés en 1756 en 4 vol. in-12.

manda la confiscation de trois terres de M. de La Vieuville et les lui conserva, après lui en avoir envoyé le brevet. M. de Saint-Simon, qui eut les autres, n'en usa pas ainsi, et depuis il y a eu procès pour les dégradations qu'il y avoit faites.

Il ne voulut commander en Provence je ne sais quelles troupes que le cardinal de Richelieu y envoyoit, que conjointement avec M de Guise. Il refusa de prendre le gouvernement de Provence sur lui. M. le maréchal de Vitry le prit.

Ambassadeur à Rome avant la naissance du Roi (*Louis XIV*), il y demeura encore jusqu'à la grande querelle qu'il eut avec les Barberins.

Le maréchal avoit un écuyer nommé Le Rouvray. C'étoit un vieux débauché, tout pourri de v..... ; d'une piqûre d'épingle on lui faisoit venir un ulcère. Jamais je ne vis un si grand brutal. Une fois, pour ne pas perdre une médecine qu'il avoit préparée pour un cheval de carrosse qui n'en eut pas besoin, il la prit, et en pensa crever. Cet homme avoit un valet qui tenoit académie de jeu. C'est le privilége des écuyers des ambassadeurs. Ce valet fit quelque chose. Le barisel (1) le prit; il fut condamné aux galères Comme on l'y menoit avec beaucoup d'autres, Le Rouvray, avec un valet de chambre du maréchal, n'ayant chacun qu'un fusil et leurs épées, mettent en fuite vingt-cinq ou trente sbires, qui avoient chacun deux ou trois coups à tirer, car ils ont, outre leur carabine, des pistolets à leur ceinture, et outre cela ils sont munis de bonnes jaques de maille.

(1) Le barisel, en italien *barigello*, est un officier chargé de veiller à la sûreté publique et d'arrêter les malfaiteurs. Il est le chef des sbires.

Le Rouvray, victorieux, met tous les forçats en liberté. Voilà un grand affront aux Barberins. Le maréchal fait sauver son homme, et lui donne, pour le garder à la campagne, huit ou dix soldats français des troupes des Vénitiens, car il eut peur qu'on ne lui fît chez lui quelque violence. Les Barberins emploient un célèbre bandit, nommé Julio Pezzola, qui met des gens aux environs du lieu où étoit Le Rouvray : je pense que c'étoit sur les terres du duc de Parme, à Caprarole ou à Castro. Le Rouvray, comme il étoit fort brutal, s'évade, et s'en va à la chasse sans ses soldats. Les bandits ne le manquent point, et de derrière une haie le tuent et en apportent la tête au cardinal Barberin. Le maréchal jette feu et flammes. Pour l'apaiser, Julio Pezzola, qui ne faisoit pas semblant de s'être mêlé de rien, va trouver Quillet (1), garçon d'esprit, qui étoit au maréchal, et lui offre de lui apporter la tête des sept bandits qui avoient fait le coup, et lui dit : « *Padron mio, è un povero regalato un piatto di sette teste? Non se n'è mai servito un tale a nessun principe.* »

Enfin, la chose alla si avant, que le maréchal sortit de Rome et s'en alla à Parme, où il excita le duc de Parme, déjà fort brouillé avec le pape, à faire tout ce qu'il fit. Dans la belle expédition qu'ils poussèrent ensemble jusque dans la campagne de Rome, j'ai ouï dire à Quillet que leurs dragons firent honnêtement de violences, et que les paysans leur disoient : « *Illus-*

(1) Claude Quillet, né à Chinon, en 1602, mourut à Paris au mois de septembre 1661. Son poème de la *Callipédie* l'a placé au rang des premiers poètes latins que la France ait produits. Réfugié à Rome, parce qu'il avoit imprudemment plaisanté sur les prétendues possessions des religieuses de Loudun, il y étoit secrétaire du maréchal d'Estrées.

» *trissimo signor dragon, habbiate pietà di me.* » Dans les écrits que le pape fit faire contre le maréchal, je trouve qu'il lui faisoit bien de l'honneur, car, à cause qu'il s'appeloit Annibal d'Estrées (1), on y disoit que c'étoit *Annibal ad portas,* et ce nom leur fit dire bien des sottises.

Le maréchal fut long-temps qu'il n'osoit revenir, car le cardinal de Richelieu n'avoit pas trop approuvé sa conduite. Enfin il fit sa paix. Le reste se trouvera dans les Mémoires de la Régence.

A l'âge de soixante-dix ans, ou peu s'en falloit, il alla voir madame Cornuel, qui, pour aller parler à quelqu'un, le laissa avec feu mademoiselle de Belesbat. Elle revint, et trouva le bonhomme qui vouloit lever la jupe à cette fille : « Eh ! lui dit-elle en » riant, monsieur le maréchal, que voulez-vous faire ? » — Dame, répondit-il, vous m'avez laissé seul avec » mademoiselle : je ne la connois point ; je ne savois que lui dire. »

XXXVIII

LE PRÉSIDENT DE CHEVRY (2).

DURET, LE MÉDECIN, SON FRÈRE.

Le président de Chevry se nommoit Duret, et étoit frère de Duret le médecin. Il disoit : « Si un homme

(1) Il s'appeloit François-Annibal. (T.)

(2) Charles Duret, seigneur de Chevry, conseiller d'État, intendant et contrôleur-général des finances, président à la Chambre des comptes de Paris, depuis le 8 janvier 1610 jusqu'au 21 juillet 1637, jour auquel son fils lui succéda.

» me trompe une fois, Dieu le maudisse; s'il me » trompe deux, Dieu le maudisse et moi aussi; mais » s'il me trompe trois, Dieu me maudisse tout seul!»

Par ses bouffonneries et par sa danse, il se mit bien avec M. de Sully. Comme nous avons dit ailleurs, ce fut lui qui montra à la Reine et aux dames les pas du ballet dont nous avons parlé dans l'*Historiette* d'Henri IV. Ce fut avec M. de Sully qu'il commença à faire fortune. Il ne fut pourtant intendant des finances que du temps du maréchal d'Ancre, et il se conserva dans l'intendance, quand le maréchal fut tué, en donnant dix mille écus à la Clinchamp, que M. de Brantes (1) entretenoit.

C'étoient ses deux principales folies, que la faveur et la bravoure. Il disoit qu'il falloit tenir le bassin de la chaise percée à un favori, pour l'en coiffer après, s'il venoit à être disgracié. Le voilà donc du côté des plus forts. Madame Pilou, qui le connoissoit de longue main, l'alla voir à La Grange du Milieu, auprès de Grosbois; c'est présentement une belle maison qu'il a fait bâtir depuis. Elle lui parla de l'exécution de la maréchale d'Ancre, et disoit que c'étoit une grande vilainie que d'avoir fait couper le cou à cette pauvre femme. « *Ta, ta ta!* lui va-t-il » dire brusquement; vous parlez, vous parlez sans » savoir ce que vous dites. C'est le commissaire » Canto, votre voisin, qui vous dit toutes ces belles » choses-là; c'est de lui que vous tenez toutes vos » nouvelles; je l'eusse tué, moi, le maréchal d'An- » cre : M. d'Angoulême et moi, le devions dépêcher » à la rue des Lombards.» En disant cela, il lui porte

(1) Léon Albert, seigneur de Brantes, duc de Luxembourg et de Piney, frère du connétable de Luynes.

trois ou quatre coups de pouce de toute sa force dans le côté qui lui firent si mal qu'elle en cria. « Le » voilà mort, dit-il à haute voix, le voilà mort, le » poltron ; je n'aime point les poltrons : je le voulois » une fois faire sauter avec une saucisse, quand il » seroit au conseil chez Barbin le surintendant. J'a- » vois bien, ajouta-t-il, une plus belle invention : » j'eusse porté une épée couverte de crêpe le long » de ma cuisse, et, dans la presse, je lui en eusse » donné dans le ventre, en faisant semblant de re- » garder ailleurs. » Le cardinal de Richelieu fit prier madame Pilou de lui venir faire tous les contes qu'elle savoit du président de Chevry, qui vivoit encore; elle ne le voulut jamais.

Cette humeur martiale le prenoit quelquefois au milieu d'un compte de finance. Un trésorier de France, de mes amis (1), m'a dit qu'un jour, travaillant avec lui, il appela Corbinelli, son premier commis, et lui dit d'un ton sérieux : « Monsieur Corbinelli, faites » ôter ces corps de cette cour. » Ce trésorier fut bien étonné; mais Corbinelli, s'approchant, lui dit : « Ce » sont de ses visions ordinaires, ne laissez pas de » continuer. »

Un jour les cochers firent insulte dans la Place-Royale à la marquise d'Uxelles, dont le cocher avoit été tué, d'un coup de fourche par la tempe, par son écuyer, comme il le vouloit châtier. Ils furent aussi braver madame de Rohan, à cause qu'elle avoit chassé le sien. Mais M. de Candale y survint qui chargea son propre cocher et dissipa les autres. Madame Pilou, qui avoit vu cela, le conta au président. Il se mit à pester de ce qu'on ne l'avoit pas averti,

(1) Perreau, trésorier à Soissons. (T.)

lui qui étoit colonel du quartier ; mais qu'elle n'avoit recours qu'à son commissaire Canto. «Voyez la belle » occasion que vous m'avez fait perdre ! j'eusse.....» Le voilà à dire tous les exploits qu'il auroit faits.

Comme il étoit contrôleur-général des finances, président des comptes et officier de l'ordre du Saint-Esprit (1), je ne sais quel flatteur lui apporta une généalogie où il le faisoit descendre d'un certain Duretius, qu'il avoit trouvé du temps de Philippe-Auguste. « Mon ami, lui dit le président, j'ai de meil-» leurs parens que lui ; mon père et mon grand-père » étoient médecins, et par-delà je n'y vois goutte. » Si je te trouve jamais céans, je te ferai étriller de » sorte que tu ne t'aviseras de ta vie de faire des » flatteries comme celle-là, pour qu'il t'en sou-» vienne.»

Un homme lui avoit gagné trente pistoles; il ne vouloit pas les lui payer. « Il m'a trompé, » disoit-il : et il donne ordre à ses gens de le frotter s'il revenoit. Cet homme revient, voilà ses gens après, et lui aussi ; mais il partit long-temps après les autres ; il trouve madame Pilou, qui avoit vu cet homme se sauver. « Eh bien ! lui dit-il, ma bonne amie, n'avez-» vous pas vu comme je l'ai frotté ? » Il ne s'en étoit pas approché de cent pas. Une autre fois, cet homme s'étant vanté de battre les gens du président, celui-ci l'attendoit, et, accompagné de son domestique, il se promenoit à grands pas avec des pistolets le long de sa porte de derrière. Madame Pilou, qui logeoit en son quartier, vient à paroître ; c'étoit l'été après souper ; il va elle, le pistolet à la main. « Jésus !

(1) Le président de Chevry fut pourvu de la charge de greffier des ordres du Roi, le 6 mars 1621.

» s'écria-t-elle. — Ah ! ma bonne amie, lui dit-il, » tu as bien fait de parler, je te prenois pour ce co-» quin. » En cet équipage, il l'accompagna jusque chez elle ; ils trouvent un charivari, il ne dit mot ; mais quand le charivari fut passé, il les appela *canailles*. Et eux et lui se dirent bien des injures de loin.

J'ai ouï dire qu'un homme de la cour n'étant pas satisfait de lui et s'en plaignant assez haut, il le tira à part et lui dit : « Monsieur, si vous n'êtes pas con-» tent, je vous satisferai seul à seul quand il vous » plaira. » L'autre fut un peu surpris ; mais, à quelques jours de là, l'autre n'en ayant pu avoir plus de contentement que par le passé, il voulut voir ce que ce fou avoit dans le ventre, et l'ayant rencontré seul, il lui demanda s'il se souvenoit qu'il lui avoit promis de le satisfaire par les voies d'honneur. Le président lui répondit en riant : « Mon brave, vous de-» viez me prendre au mot, cette humeur-là m'est » passée ; mais si vous voulez vous battre, allez » vous-en arracher un poil de la barbe à Bouteville, » il vous en fera passer votre envie. »

* A propos de cela, un jour en entrant chez lui, il trouva un homme endormi dans sa salle et le reconnut ; c'étoit un officier d'armée, qui venoit souvent solliciter son paiement. « Il est temps, dit-il à Cor-» binelli, de chasser cet homme, il commence à de-» venir trop importun. »

En parlant, il disoit sans cesse à tort et à travers : « *Mange mon loup, mange mon chien.* » Voiture en a fait une ballade (1). En parlant à une dame, il l'apeloit quelquefois *mon petit père*.

(1) Nous n'avons pas trouvé cette ballade dans les *Œuvres* de Voiture.

La plus grande folie qu'il ait faite, ce fut qu'étant un jour à causer avec M. le comte de Moret, avec lequel il se plaisoit fort, un ambassadeur d'Espagne vint visiter ce prince. « Ah ! je voudrois, dit le pré» sident, lui avoir fait un pet au nez.—Vous n'ose» riez, dit le comte. — Vous verrez, » répond Chevry ; et comme l'ambassadeur faisoit la révérence gravement, le président pète dans sa main et la porte au nez de Son Excellence, qui en fit de grandes plaintes ; mais on fit passer l'autre pour un fou (1).

Il étoit de fort amoureuse manière, et faisoit si fort le coq dans son quartier, que le cardinal de La Valette y venant voir fort souvent une certaine dame, il disoit sérieusement qu'il ne trouvoit point bon que ce cardinal vînt cajoler ses voisines sans lui en demander permission, et qu'il l'en avertiroit, afin qu'il ne trouvât pas mauvais s'il le couchoit sur le carreau, malgré son cardinalat.

Une fois, pour se ragoûter, il pria une m...... de lui faire voir quelque bavolette (2), toute fraîche venue de la vallée de Montmorency. On fait habiller une petite garce en bavolette, et on la mène au président, qui coucha toute la nuit avec elle. Le lendemain il la fit lever pour aller voir quel temps il faisoit. Elle lui vint dire que le temps étoit nébuleux « *Nébuleux!* s'écria-t-il, ah ! vertu-choux, j'ai la v..... Eh ! qu'on me donne vite mes chausses. »

(1) J'en doute. (T.) — Cette action, si elle étoit vraie, seroit digne d'Angoulevent, l'archipoète des pois pilés, ou d'un saltimbanque des boulevarts.

(2) Jeune paysanne des environs de Paris. On les appeloit ainsi du nom de leur cornette, d'un fin linge empesé qui pendoit sur les épaules.

Il mourut contrôleur-général des finances et président des comptes (1). Sa femme avoit eu beaucoup de bien ; lui n'étoit pas gueux et avoit quelque chose de patrimoine. Au prix de ce temps-ci, il ne fit pas une grande fortune. Son fils a vendu La Grange et sa charge de président des comptes. Il a de l'esprit, mais peu de cervelle ; il se ruine. Le président a fait bâtir le palais Mazarin.

Son frère, le médecin Duret (2), qui a fait bâtir la maison du président Le Bailleul, près l'hôtel de Guise, étoit un maître visionnaire, en un mot, un digne frère du président de Chevry. Il disoit que l'air de Paris étoit malsain, et il fit nourrir son fils unique dans une loge de verre où il ne laissa pas de mourir, peut-être pour y faire trop de façons. Il

(1) Le président Duret mourut des suites de l'opération de la pierre. Guy-Patin (dans une lettre à M. Bélin, du 8 janvier 1637) nous a conservé une épitaphe satirique que l'on fit sur lui ; elle ne sera pas déplacée ici :

Cy gist qui fuyoit le repos,
Qui fut nourry dès la mamelle,
De tributs, de tailles, d'impôts,
De subsides et de gabelles ;
Qui mesloit dans ses aliments
Le jus des dédommagements
Et l'essence de sol pour livre.
Passant, songe à te mieux nourrir,
Car si la taille l'a fait vivre,
La *taille* aussi l'a fait mourir.

Cette épitaphe se trouve aussi dans les Manuscrits de l'Arsenal. B. L. F., n° 151, t. Ier, p. 196. Nous avons suivi ce texte.

(2) Jean Duret, reçu médecin en 1584. Louis Duret, son père, avoit été premier médecin des rois Charles IX et Henri III. Le fils le devint de Marie de Médicis. Il mourut des suites d'une attaque d'apoplexie, le 30 août 1629. (*Notice des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine de Paris*, par Hazon, Paris, 1778, in 4°, p. 82.)

ne prenoit à dîner que des pressis de viande et autres choses semblables, parce que, disoit-il, l'agitation du carrosse troubloit la digestion; mais il soupoit fort bien. Il se mit dans la fantaisie que le feu lui étoit contraire, et n'en vouloit point voir. Il savoit pourtant son métier, et s'y fit riche. Les apothicaires le faisoient passer pour fou, parce qu'il s'avisa que le jeûne étoit admirable aux malades, et que bien souvent il ne leur ordonnoit que de l'eau claire et une pomme cuite.

XXXIX

M. D'AUMONT (1).

M. d'Aumont, fils du maréchal d'Aumont, du temps d'Henri IV, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, et chevalier de l'Ordre, en son jeune temps, fut une vraie peste de cour. Il a eu les plus plaisantes visions du monde. Il disoit de madame de Beaumarchais (2), belle-mère du maréchal de Vitry, et femme de ce trésorier de l'Épargne que la Reine-mère fit tant persécuter, à cause que son gendre avoit tué le maréchal d'Ancre; il disoit donc de cette madame de Beaumarchais, qu'elle ressembloit à un tabouret de point de Hongrie. En effet, elle avoit le visage carré, et tout plein de marques rouges. Cela n'empêchoit pas que,

(1) Antoine d'Aumont, marquis de Nolai, baron d'Estrabonne, chevalier des ordres, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, mourut à l'âge de soixante-treize ans, en 1635.

(2) Marie Hotman, femme de Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'Épargne.

pour son argent, elle n'eût des galants, et de bonne maison ; car M. de Mayenne, le dernier de ce nom, en fut un. La vision qu'il eut pour la maréchale d'Estrées (1) est encore plus plaisante. C'étoit et c'est encore une petite femme sèche, et qui a le nez fort grand, mais extrêmement propre. Elle étoit en sa jeunesse toute faite comme une poupée. « Ne croyez-» vous pas, disoit-il sérieusement, car il ne rioit » jamais, qu'on la pend tous les soirs, toute habil-» lée, par le nez à un clou à crochet dans une ar-» moire ? » Il disoit d'une dame qui avoit le teint fort luisant, qu'on lui avoit mis un talc (2) comme aux portraits.

Un jour qu'il étoit à l'hôtel de Rambouillet, madame de Bonneuil, dont nous parlerons ailleurs, y vint. Elle étoit grosse, et en entrant elle se laissa tomber, se fit grand mal à un genou, et pensa accoucher de sa chute. Le voilà qui se met à rêver : » Nous sommes bien mal bâtis, dit-il, nous avons » des os en tous les endroits sur lesquels nous tom-» bons d'ordinaire ; il vaudroit bien mieux que nous » eussions des ballons de chair aux genoux, aux cou-» des, au haut des joues et aux quatre côtés de la » tête. Quel plaisir ne seroit-ce point ? ajouta-t-il. » Un homme sauteroit par une fenêtre sans se bles-» ser, il passeroit par-dessus les murs d'une ville. » Et puis, s'engageant plus avant dans sa rêverie, il mena cet homme avec ces ballons de chair de ville en ville, jusqu'à La Haye, en Hollande.

Une autre fois, Gombauld contoit en sa présence,

(1) Fille de Montmor, homme d'affaires. (T.)

(2) Talc, pierre qui se lève par feuilles ; c'est la cristallisation du plâtre. On en mettoit sur les miniatures pour les conserver

à l'hôtel de Rambouillet, qu'ayant été pris pour un grand débauché, nommé Combaud, père du baron d'Auteuil, il fut maltraité par un commissaire et par des sergents qui le vouloient mener en prison, jusque là que, quoiqu'il soit assez patient, il fut pourtant contraint de lever la main pour frapper ce commissaire. M. d'Aumont, après avoir tout écouté, se lève de son siége, et commence à faire la posture d'un bourreau qui danse sur les épaules d'un pendu, et qui tire en même temps la corde pour l'étrangler, et disoit : « Monsieur le commissaire, je vous » pendrai, je vous pendrai, monsieur le commis- » saire. »

A propos de cela, comme il faisoit pendre quelques soldats à Boulogne, un d'eux cria qu'il étoit gentilhomme : « Je le crois, lui dit-il ; mais je vous prie » d'excuser, mon bourreau ne sait que pendre. »

En mangeant des andouilles mal lavées, il dit : « Ces andouilles sont bonnes, mais elles sentent un » peu le terroir. »

Il disoit du marquis de Sourdis, qui faisoit fort l'empressé chez le cardinal de Richelieu, de la maison duquel il étoit depuis peu intendant, et qui regardoit aux meubles et à toutes choses, il disoit qu'il lui sembloit le voir tirer de dessous son manteau un petit sac de tapissier avec un petit marteau, et recogner quelque clou doré à une chaise.

* Il disoit d'une dame, qui avoit les cheveux d'un blond fort doré, et qui avoit une coiffure beaucoup trop relevée et presque point de cheveux abattus, qu'elle ressembloit à ces pelotes où les merciers fichent des lardoirs.

Je crois que ce fut lui qui dit, voyant une personne fort maussade, qu'elle avoit la mine d'avoir été

faite dans une garde-robe sur un paquet de linge sale.

Une de ses meilleures visions, ce fut celle qu'il eut pour M. l'archevêque de Rouen, qui, quoique jeune, portoit une grande barbe. Il dit qu'il ressembloit à Dieu le Père, quand il étoit jeune.

Il avoit été fort galant. Une fois, sa belle-sœur, madame de Chappes, le trouva déguisé en Minime sur le chemin de Picardie (1); elle le reconnut, parce qu'il étoit admirablement bien à cheval, et que son cheval étoit trop beau. Il alloit en Flandre voir une dame. Sur ses vieux jours, il étoit plus ajusté qu'un galant de vingt ans. Il se peignoit la barbe, et il étoit si curieux d'être bien botté, qu'il se tenoit les pieds dans l'eau pour se pouvoir botter plus étroit : c'étoit de ce temps que tout le monde étoit botté. On dit qu'un Espagnol qui vint ici et s'en retourna aussitôt, comme on lui demandoit des nouvelles de Paris, dit : « J'y ai vu bien des gens ; mais je crois qu'il » n'y a plus personne à cette heure, car ils étoient » tous bottés, et je pense qu'ils étoient prêts à par- » tir. » Maintenant, tout le monde n'a plus que des souliers, non pas même des bottines. Il n'y a plus que La Mothe-le-Vayer (2), précepteur de M. d'Anjou, qui ait tantôt des bottes, tantôt des bottines ; mais ce n'a jamais été un homme comme les autres.

(1) Voiture fait allusion à cette aventure dans la lettre XXVe adressée à mademoiselle Paulet : « J'avois résolu assurément » (écrit-il) de retourner par Paris, et vous m'eussiez pu voir un » de ces jours de la *religion* de M. d'Aumont. »

(2) François de La Mothe-le-Vayer, membre de l'Académie Française, mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, en 1670. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs jouissent d'une estime méritée.

M. d'Aumont avoit épousé une fille de Maintenon, de la maison d'Angennes (1), cousine-germaine de M. le marquis de Rambouillet. Il n'en a point eu d'enfants. Cette madame d'Aumont est une honnête femme, mais fort aigre. Après la mort de son mari, elle se piqua d'honneur en une plaisante rencontre. Elle a une chapelle dans les Minimes de la Place-Royale, où M. d'Aumont est enterré. Or, un neveu de son mari, nommé Hurault de Cheverny (2), étant mort, sa veuve, qui est aussi une honnête femme, mais sage à peu près comme l'autre sur ce chapitre-là, la pria de trouver bon qu'on mît le corps embaumé dans cette chapelle. Depuis, cette femme, s'étant retirée en une religion, obtint des Minimes qu'ils lui laisseroient prendre le cœur de son mari. Madame d'Aumont alla prendre cela au point d'honneur. Il y en a eu de grands procès. Enfin des curés de Paris les raccommodèrent, et cette nièce eut le cœur de son mari.

XL

MADAME DE RENIEZ.

Madame de Reniez étoit de la maison de Castelpers en Languedoc, sœur du baron de Panat, dont nous parlerons ensuite. Avant que d'être mariée au baron

(1) Louise-Élisabeth d'Angennes-Maintenon, veuve d'Aumont, mourut en 1666, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

(2) Antoine d'Aumont avoit épousé en premières noces Catherine Hurault de Cheverny, fille du chancelier.

de Reniez, elle étoit engagée d'inclination avec le vicomte de Paulin. Cette amourette dura après qu'elle fut mariée, et le baron de Panat étoit le confident de leurs amours. Ils en vinrent si avant, qu'ils se firent une promesse de mariage réciproque, par laquelle ils se promettoient de s'épouser en cas de viduité : « En foi de quoi, disoient-ils, nous avons » consommé le mariage. » Un tailleur rendoit les lettres du galant et lui en apportoit réponse. Par l'entremise de cet homme, ces amants se virent plusieurs fois, tantôt dans le village de Reniez même, tantôt ailleurs, où le vicomte venoit toujours déguisé. Un jour ils se virent dans le château même de Reniez, presque aux yeux du mari. Madame de Reniez avoit feint d'être incommodée, et s'étoit fait ordonner le bain, et le vicomte se mit dans la cuve qu'on lui apporta. Enfin, ils en firent tant, que le mari sut toute l'histoire, et, pour les attraper, il fit semblant de partir pour un assez long voyage ; puis, revenant sur ses pas, il entra dans la chambre de sa femme, et trouva le vicomte couché avec elle. Il le tua de sa propre main, non sans quelque résistance, car il prit son épée ; mais le baron avoit deux valets avec lui. Le baron de Panat, qui couchoit au-dessus, accourut aux cris de sa sœur, et fut tué à la porte de la chambre. Pour la femme, elle se cacha sous le lit, tenant entre ses bras une fille de trois à quatre ans, qu'elle avoit eue du baron, son mari. Il lui fit arracher cette enfant, et après la fit tuer par ses valets ; elle se défendit du mieux qu'elle put, et eut les doigts tout coupés. Le baron de Reniez eut son abolition.

Cette enfant qu'on ôta d'entre les bras de madame de Reniez fut, après, cette madame de Gironde, dont nous allons conter l'histoire. Mais, avant cela, il est

à propos de dire ce que nous avons appris du baron de Panat

XLI

LE BARON DE PANAT.

Le baron de Panat étoit un gentilhomme huguenot d'auprès de Montpellier, de qui on disoit : *Lou baron de Panat, puteau mort que nat*, c'est-à-dire *plutôt mort que né;* car on dit que sa mère, grosse depuis près de neuf mois, mangeant du hachis, avala un petit os qui, lui ayant bouché le conduit de la respiration, la fit passer pour morte; qu'elle fut enterrée avec des bagues aux doigts ; qu'une servante et un valet la déterrèrent de nuit pour avoir ses bagues, et que la servante se ressouvenant d'en avoir été maltraitée, lui donna quelques coups de poing, par hasard, sur la nuque du cou, et que les coups ayant débouché son gosier, elle commença à respirer, et que quelque temps après elle accoucha de lui, qui, pour avoir été si miraculeusement sauvé, n'en fut pas plus homme de bien. Au contraire, il fut des disciples de Lucilio Vanini, qui fut brûlé à Toulouse pour blasphèmes contre Jésus-Christ (1). Il retira Théophile (2), et pensa lui-même être pris par

(1) Vanini fut brûlé à Toulouse, le 19 février 1619.

(2) Théophile Viaud, poursuivi pour la part qu'on l'accusoit d'avoir prise au *Parnasse des vers satiriques*, fut condamné au feu, par contumace, par arrêt du parlement de Paris, du 19 août 1623. Arrêté depuis, après de longues procédures, il fut condamné au bannissement.

le prévôt. C'étoit un fort bel homme. Madame de Sully, qui vit encore (1), en devint amoureuse, et lui demanda *la courtoisie* (2). On dit qu'il répondit qu'il étoit impuissant. Cependant il étoit marié ; mais madame de Sully, qui n'étoit pas belle, ne le tenta pas, et il s'en défit de cette sorte.

A propos de femmes qui sont revenues, on conte qu'une femme étant tombée en léthargie, on la crut morte, et comme on la portoit en terre, au tournant d'une rue, les prêtres donnèrent de la bière contre une borne, et la femme se réveilla de ce coup. Quelques années après, elle mourut tout de bon, et le mari, qui en étoit bien aise, dit aux prêtres : « Je » vous prie, prenez bien garde au tournant de la rue. »

XLII

MADAME DE GIRONDE.

Revenons à la petite de Reniez. Son père, pour ôter cet objet de devant ses yeux, la donna à madame de Castel-Sagrat, sa sœur. Cette fille, dès l'âge de dix ans, fut admirée pour sa beauté et pour la vivacité de son esprit. Madame de Castel-Sagrat ré-

(1) Rachel de Cochefilet, seconde femme du duc de Sully, mourut à Paris, le 30 décembre 1659, âgée de quatre-vingt-treize ans.

(2) Cette singulière expression étoit reçue dans le style facétieux. Voyez le *Dictionnaire comique* de Le Roux, qui cite un passage de Hauteroche. On lit encore dans Constantin de Renneville : « Aussitôt, sans façon, le R. P. Timothée, qui s'aperçut » qu'elle nous lorgnoit tous deux..... lui demanda *la courtoisie*. » (V. L'*Inquisition françoise* ou l'*Histoire de la Bastille*. Amsterdam, 1724, t. 1er, p. 217.)

solut de ne laisser point échapper un si bon parti, et de la marier à son second fils, qu'on appeloit le baron de Gironde; elle les fit épouser que la fille n'avoit encore que onze ans, après avoir obtenu des dispenses du Roi, car ils étoient cousins-germains et huguenots. On dit que madame de Gironde eut de tout temps de l'aversion pour son mari, qui étoit un gros homme assez mal bâti; mais cette aversion s'augmenta très-fort, lorsqu'elle se vit cajolée des principaux et des mieux faits de la province; car son mari l'ayant menée à Montauban, après les guerres de la religion, feu M. d'Épernon et M. de La Vallette, son fils, s'y rencontrèrent. Il y avoit aussi alors une autre dame, nommée madame d'Islemade, qui seule pouvoit disputer de beauté avec madame de Gironde. Le père se donna à celle-ci et le fils à l'autre, et toute la ville avec la noblesse des environs se partageant à leur exemple, ce fut comme une petite guerre civile, bien différente de celle dont on venoit de sortir. On dit pourtant que M. d'Épernon n'en eut aucune faveur que de bienséance.

La peste vint là-dessus, qui interrompit toutes les galanteries, et madame de Gironde fut contrainte de se retirer à Reniez. Par malheur pour elle, un avocat du présidial de Montauban, nommé Crimel, se retira dans le village de Reniez. Cet homme étoit méchant, mais il avoit de l'esprit. Il fut bientôt familier avec madame de Gironde, qui en temps de peste ne pouvoit pas avoir beaucoup de compagnie; et comme elle se plaignit à lui de son mariage, on dit qu'il lui mit dans la tête qu'elle se pouvoit démarier, et que l'espérance qu'il lui en donnoit la charma, de sorte que, pour le récompenser d'un si bon avis, elle lui donna tout ce que peut donner une dame.

La peste ayant cessé, elle revint à Montauban, où elle fut plus admirée et plus cajolée que jamais. Le marquis de Flamarens, le baron d'Aubais, le vicomte de Montpeiroux, et plusieurs autres gentilshommes de qualité, y accoururent et y demeurèrent longtemps pour l'amour d'elle. Ce fut alors qu'un de ces messieurs lui ayant donné les violons, et n'y ayant point de lieu commode chez elle, elle alla d'autorité, avec toute cette noblesse, se mettre en possession de la salle d'un des principaux de Montauban, quoiqu'il la lui eût refusée, en disant pour toutes raisons que cet homme lui avoit bien de l'obligation, et qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour le rendre honnête homme (1).

Cependant l'envie de se démarier s'accroissoit de jour en jour. Pour cela, elle s'avise, afin de n'être plus sous la puissance de son mari, de proposer à Gironde de la laisser aller voir ses oncles maternels pour leur demander qu'ils lui fissent raison des droits que sa mère avoit sur la maison de Panat. Elle y fut, et Cadaret, un des frères de sa mère, devint passionnément amoureux d'elle. Cet oncle la porta, plus que personne, à demander la dissolution du mariage, et lui fit raison de ce qu'elle prétendoit. Après, le procès étant commencé, il l'accompagna à Castres, où on reconnut bientôt qu'il en étoit fort jaloux. Il falloit pourtant bien qu'il souffrît qu'elle fût cajolée, car elle ne s'en pouvoit passer, et ne marchoit point sans une foule d'amants, entre lesquels il y en avoit

(1) Cette expression se prenoit pour l'*homme poli et qui sait vivre*. C'est la définition qu'en donne Bussy-Rabutin dans la lettre à Corbinelli, du 6 mars 1679. (*Lettres de madame de Sévigné*. Blaise, 1818, V. 398.)

trois plus assidus que les autres : le baron de Marcellus, jeune gentilhomme de qualité, de la Basse-Guyenne, qui étoit à Castres pour un procès ; Rapin, jeune avocat plein d'esprit, et Ranchin, aujourd'hui conseiller à la chambre. Ce Ranchin a fait beaucoup de vers (1).

Elle parloit avec une liberté extraordinaire de sa beauté et de ses *mourants;* on la voyoit aller par la ville bizarrement habillée; car quelquefois on lui a vu un habit de gaze, dans laquelle elle faisoit passer de toutes sortes de fleurs, depuis le haut jusqu'au bas, et je vous laisse à penser si son *mourant* Ranchin manquoit à l'appeler Flore. Elle dit assez plaisamment à un garçon nommé Cayrol (2), qui lui promettoit de faire des vers sur elle, qu'elle ne prétendoit pas lui servir de porte-feuille. Elle disoit les choses fort agréablement; mais ses lettres ne répondoient pas à sa conversation : sa mère écrivoit bien mieux.

Comme son procès tiroit en longueur, elle alla pour quelque temps à une terre de Belaire, que Cadaret lui avoit donnée pour ses prétentions. Là, Marcellus et Rapin l'allèrent voir. Ils arrivèrent assez tard; mais à peine l'eurent-ils saluée, qu'on entendit heurter avec violence. C'étoit un gentil-

(1) Ranchin étoit conseiller à la chambre de l'édit. Ses poésies, négligées, mais faciles, n'ont pas été réunies. On lui attribue le joli triolet qui commence par ces vers :

> Le premier jour du mois de mai
> Fut le plus heureux de ma vie, etc.

(2) Ce Cayrol est ici, et fait des vers pour attraper quelque chose du cardinal. (T.)

homme du voisinage, qui venoit l'avertir que son mari s'avançoit avec vingt ou trente de ses amis pour l'enlever. Ils se mettent à tenir conseil. Le gentilhomme étoit d'avis qu'on se sauvât, parce que la maison ne valoit rien. Mais Rapin, qui ne connoissoit point ce gentilhomme, et qui espéroit qu'on ne les forceroit pas si aisément, fut d'avis de demeurer. Le baron ayant su qu'il y avoit compagnie et qu'on étoit résolu de se défendre, ne voulut point exposer la vie de ses amis, et s'en retourna.

Cependant Marcellus, qui n'avoit eu qu'un amour de galanterie, commença à s'engager tout de bon. Elle le repaissoit de belles paroles; car, en fine coquette, elle faisoit que chacun de ses amants croyoit être le plus heureux. Pour Rapin (il est gentilhomme), qu'elle voyoit cadet et d'assez bon goût pour conduire une entreprise, elle lui promit plusieurs fois de l'épouser, s'il pouvoit la défaire de Gironde. Mais il lui répondit que quand avec sa beauté elle auroit une couronne à lui donner, elle ne l'obligeroit pas à faire une méchante action.

Afin de contenter en quelque sorte Marcellus, qui étoit fort alarmé de ce qu'elle sembloit favoriser plus que lui un certain chevalier de Verdelin, elle lui fit une promesse en ces termes : « Je promets au baron de Marcellus de ne me remarier jamais, si je » suis une fois libre ; et, si je change de résolution, » que ce ne sera qu'en sa faveur. » En même temps cependant elle écrivoit au chevalier qu'il eût bonne espérance, et que pour ce misérable (parlant de Marcellus), il n'auroit qu'un morceau de papier pour son quartier d'hiver. Mais toutes ces coquetteries ne plaisoient point à son oncle de Cadaret, qui, par jalousie, ou pour être las de la dame, comme quel-

ques-uns ont dit, se joignit à Gironde, et lui aida à l'enlever.

La voilà donc en la puissance de son mari et prisonnière dans une tour de Castel-Sagrat. Là, ne trouvant point d'autre moyen d'en sortir, elle cajole madame de Castel-Sagrat, femme du frère aîné de Gironde, lui représente le tort qu'on lui a fait de la contraindre, à onze ans, de se marier avec un homme pour qui on savoit bien qu'elle avoit de l'aversion ; que sans doute le mariage seroit déclaré nul, et que si elle vouloit la mettre en liberté, elle épouseroit après M. de Gasque, son frère, qui peut-être ne trouveroit pas ailleurs un meilleur parti. Madame de Castel-Sagrat, gagnée, la fait évader ; mais les maris la suivirent et l'assiégèrent dans un château, nommé de Bèze, où, après avoir résisté quelques jours, elle fut contrainte de se rendre, et fut ramenée à Castel-Sagrat, où Gironde, peut-être las de se donner tant de peines pour une coureuse, ou peut-être déjà amoureux d'une autre personne, comme vous le verrez par la suite, consentit à la dissolution du mariage, moyennant deux mille écus pour les frais qu'il avoit faits.

Pour trouver cette somme, la dame a recours à son fidèle Marcellus, et lui promet de l'épouser, dès que l'affaire sera achevée. Marcellus en tombe d'accord, mais pour assurance il demande d'être saisi cependant de la dispense de mariage, dont la suppression devoit faire dissoudre le mariage. On la lui met entre les mains, et il part aussitôt pour aller faire cette somme. A peine fut-il en son pays, que sa maîtresse lui écrit de la venir retrouver en diligence, et de n'oublier pas d'apporter la dispense dont dépendoit toute l'affaire. Marcellus la va retrouver à Belaire.

Aussitôt elle tâche par toutes les caresses imaginables de retirer sa dispense. Il n'y veut point entendre, et va loger dans une maison du village. Elle le fait suivre par une femme de chambre et par un garçon de dix à douze ans, qui le prient de souffrir au moins pour toute grâce que ce garçon puisse faire une copie de la dispense. Il y consentit enfin, de peur de rompre. Mais comme ce garçon commençoit à copier, cinq ou six hommes armés entrent dans la chambre en criant : *Tue! tue!* ils tirent leurs pistolets, qui apparemment n'étoient chargés que de poudre. Dans ce désordre, le garçon et la femme de chambre se sauvent avec la dispense. Ces hommes se retirèrent aussi bientôt après, et laissèrent notre baron bien camus. A la chaude, il va rendre sa plainte, et, d'amant de madame de Gironde, devient son plus irréconciliable ennemi. Il la fait condamner à trois mille livres d'amende. Elle, cependant, croyoit avoir fait d'une pierre deux coups : s'être défaite de Marcellus, et avoir trouvé le moyen de rompre le mariage sans le consentement de Gironde et sans lui donner de l'argent. Pour cet effet, elle change de religion, et sur l'exposition qu'elle fait au pape qu'elle a été mariée avec un cousin-germain, sans dispense, et même avant l'âge porté par les lois, elle obtient un rescrit pour la dissolution du mariage, adressé à l'official de Montauban ; mais il se trouva que cette dispense, dont elle avoit l'original, étoit enregistrée au présidial d'Agen, de sorte qu'il fallut encore revenir capituler avec Gironde, qui avoit aussi changé de religion ; lui s'en tint toujours à ses deux mille écus. Alors il fallut avoir recours à Gasque, frère, comme nous avons dit, de madame de Castel-Sagrat, qui fut plus fin que Marcellus, car il voulut

coucher avec elle avant que de donner son argent. Gironde se maria quelque temps après à la fille d'un chandelier de Castel-Sagrat, dont il étoit amoureux. Pour elle, bien qu'elle eût couché avec Gasque, elle étoit encore en doute si elle l'épouseroit, car Rapin lui ayant demandé un jour si tout de bon elle étoit mariée avec Gasque, elle répondit : « *Selon:* » c'est-à-dire que si elle étoit grosse, elle l'épouseroit, mais qu'autrement elle tâcheroit de s'en défendre. Elle se trouva grosse, épousa Gasque, et peu après mourut en travail d'enfant.

XLIII

M. DE TURIN.

M. de Turin étoit un conseiller au parlement de Paris, grand justicier, mais de qui on contoit de plaisantes choses. Il appeloit son clerc *cheval*, son laquais *mulet*, et sa femme *p...*

Un gentilhomme, dont il étoit rapporteur, alla une fois pour parler à lui ; il le rencontra en habit court, fait comme un cuistre, qui revenoit de la cave, avec son martinet à la main. Il ne l'avoit peut-être jamais vu, ou il ne le reconnut pas, et il lui dit : « Mon ami, » où est M. de Turin? — *Mon ami !* dit M. de Turin, » quel impertinent est-ce là? » Le cavalier, peu accoutumé à souffrir des injures, lui donne un soufflet et se retire. Il sut après que c'étoit M. de Turin, et le voilà en belle peine. Le bonhomme rapporta le procès comme si de rien n'étoit, et dit à son clerc : « *Cheval*, apporte-moi le procès de ce *batteur*. » Il le voit, et trouvant que le cavalier avoit bon droit, il le

lui fait gagner, et l'ayant rencontré sur les degrés du Palais, il lui donne un petit coup sur la joue en riant, et lui dit : « Apprenez à ne battre plus les gens : » vous avez gagné votre procès. » L'autre, qui croyoit tout perdu, se pensa mettre à genoux.

Il se trouva chargé du procès d'entre feu M. de Bouillon et de M. de Bouillon La Marck, pour Sédan. Henri IV l'envoya quérir, et lui dit [voyez quelle justice ! (1)] : « M. de Turin, je veux que M. de » Bouillon gagne son procès. — Hé bien, Sire, lui » répondit le bonhomme, il n'y a rien plus aisé ; je » vous l'enverrai, vous le jugerez vous-même. » Quand il fut parti, quelqu'un dit au Roi : « Sire, vous » ne connoissez pas le personnage, il est homme à » faire ce qu'il vous vient de dire. » Le Roi sur cela y envoya, et on trouva le bonhomme qui chargeoit les sacs sur un crocheteur. Le Roi accommoda cette affaire.

Madame de Guise et mademoiselle de Guise, sa fille, depuis princesse de Conti, le furent solliciter une fois. Il les fit attendre assez long-temps, et après il se mit à crier tout haut : « *Cheval*, ces p.... » sont-elles encore là-bas. »

Un seigneur qui avoit gagné une grande affaire à son rapport, lui envoya un mulet qui alloit fort bien le pas. M. de Turin trouva ce mulet à son retour du Palais ; il ne fit autre chose que de prendre un bâton, et d'en frapper le mulet jusqu'à ce qu'il le vit hors de chez lui.

On dit qu'un gentilhomme lui fit une fois un grand présent de gibier. Il laissa descendre cet homme,

(1) Ces mots ont été biffés par Tallemant, effrayé de sa franchise.

mais comme il sortoit dans la rue, il lui jeta ce gros paquet de gibier fort rudement sur la tête, en lui disant qu'il apprît à ne pas corrompre ses juges.

XLIV

M. DE PORTAIL, M. HILLERIN.

M. de Portail étoit aussi un conseiller au parlement de Paris, fort homme de bien, mais fort visionnaire. Il avoit retranché son grenier, y avoit fait son cabinet, et ne parloit aux gens que par la fenêtre de ce grenier (1). Un jour qu'il avoit rapporté une affaire pour la communauté des pâtissiers, et qu'il la leur avoit fait gagner, parce qu'ils avoient bonne cause, les pâtissiers lui voulurent donner un plat de leur métier, et firent un pâté où ils mirent toute leur science. Ils heurtent, les voilà dans la cour, et lui, la tête à la lucarne, leur demande ce qu'ils veulent, et que leur affaire est jugée. Ils disent qu'ils l'en viennent remercier. « Montez, » leur dit-il. Les voilà en haut. Ils lui présentent leur pâté; il regarde ce pâté, et puis il dit entre ses dents : « M. Portail a rapporté » un procès pour la communauté des pâtissiers, il » l'ont gagné, et ils font présent d'un grand pâté à » M. Portail. » Cela dit, il met ce pâté sur sa fenêtre, et le laisse tomber dans la rue.

Une autre fois, un procureur qu'il haïssoit, parce que c'étoit un chicaneur, fut pour lui parler. Il lui dé-

(1) Racine avoit sans doute entendu raconter cette anecdote quand il a fait donner audience par *Perrin Dandin*, dans *les Plaideurs*, par une lucarne du toit.

manda par sa lucarne ce qu'il vouloit. « C'est, mon-
» sieur, dit le procureur, une requête que je vous
» apporte pour la répondre, s'il vous plaît. — Li-
» sez, lisez-la, » dit M. Portail. Ce procureur se met
à lire nu-tête, comme vous pouvez penser. La requête étoit longue, et il faisoit très-grand froid, et le bonhomme, par malice, lui faisoit à toute heure des difficultés.

A propos de conseillers au parlement, je mettrai ici un conte de M. Hillerin, conseiller d'église (1). Ce bonhomme a fait imprimer un livre de théologie

(1) Jacques de Hillerin, né à Mortagne vers 1573, suivit d'abord le barreau. Étant entré dans les ordres, il traita d'une charge de conseiller-clerc au parlement de Paris, et fut reçu le 10 mai 1613; il en a rempli les fonctions jusqu'en 1649, qu'il prit des lettres d'honoraire. On a de lui divers ouvrages de théologie et de piété. Celui qu'indique Tallemant a pour titre *les Grandeurs et Mystères du saint Verbe incarné, divisez en douze livres, composez par Jacques de Hillerin, prestre, chanoine de Nostre-Dame de Paris, conseiller du Roi en sa cour du Parlement.* Paris, Claude Sonnius. 1635-1643, 4 vol. in-f°. Le premier volume est en effet dédié *à la Sainte Trinité*; l'épître dédicatoire n'est pas précédée, comme le dit Tallemant, du mot *madame*, mais elle est souscrite de cette formule d'une singulière humilité: *votre très-humble, très-obéissante pauvre petite créature.* Dans ses *Discours, mélanges et actions diverses, faits en cour du Parlement de Paris*, etc., Paris, Jean Hesnault, 1651, in-f°, si Hillerin ne prouve pas la Trinité par un arrêt à son rapport, il ne se montre pas éloigné de croire que cet arrêt n'y a pas nui. Nous devons ces recherches à M. Ravenel, l'un des conservateurs de la bibliothèque royale, qui, en rendant compte, dans les feuilletons du *Journal de la Librairie*, des 22 et 29 mars 1835, du premier volume des Mémoires de Tallemant, s'est attaché à Jacques de Hillerin, et a donné beaucoup plus de notions sur ce personnage singulier que n'avoit fait Dreux du Radier dans sa *Bibliothèque du Poitou.* Suivant ce dernier écrivain, J. de Hillerin a vécu quatre-vingt-dix ans, ce qui placeroit sa mort vers 1663. On

qu'il dédie à la Trinité, et commence l'épître par : « *Madame.* » En un endroit, il prouve la Trinité par un arrêt rendu à son rapport.

XLV

LE COMTE DE VILLA-MEDIANA

Le comte de Villa-Mediana, de la maison de Taxis, étoit général des postes d'Espagne (1). Cette charge y est tenue par des gens de qualité, et vaut cent mille écus de rente. C'étoit un homme bien fait, galant, libéral, vaillant et spirituel. Il écrivoit même en vers et en prose ; mais c'étoit l'un des hommes du monde les plus emportés en amour. Durant la faveur du duc de Lerme, du vivant de Philippe III, père du roi qui règne aujourd'hui, il devint amoureux d'une dame de la cour, et il avoit pour rival le duc d'Uceda, fils du favori. Un jour il prit une telle jalousie de ce que cette dame avoit parlé à son rival durant la comédie chez le roi, qu'au sortir il se mit dans son carrosse et la battit jusqu'à lui en laisser des marques. Non content de cela, il lui ôta des pendants de grand prix et des perles qu'il disoit lui avoir donnés. Il fit bien pis, car, en plein théâtre public, il donna ces pendants et ces perles à une comédienne nommée *Gentilezza*, grande courtisane, en lui disant :

peut consulter à la *Bibliothèque Mazarine* les deux ouvrages de Hillerin. V. aussi la *Bibliothèque du Poitou.* Paris, 1754 ; V, 487.

(1) Les Taxis sont généraux des postes aussi dans les États de l'Empereur. (T.)

« Tiens, Gentilezza, je les viens d'ôter à une telle, la » plus grande p..... de Madrid, pour les donner à la » plus honnête femme qu'il soit. » Le roi et le favori furent outrés de cette insolence, et le comte eut ordre de se retirer. Il s'en alla à Naples. Pour la dame, elle eut un tel crève-cœur de l'affront qu'on lui avoit fait, que son mari, par la faveur du duc d'Uceda, ayant été fait vice-roi des Indes, elle y passa avec lui, pour ne plus reparoître à la cour.

Le comte revint après la mort de Philippe III, et, toujours fou en amour, se mit à galantiser une dame que le jeune roi aimoit, et il étoit bien mieux avec elle que le roi même. Un jour qu'elle avoit été saignée, le roi lui envoya une écharpe violette avec des aiguillettes de diamants, qui pouvoient bien valoir quatre mille écus. C'est la galanterie d'Espagne : on y fait des présents aux dames quand elles se font saigner. Le comte connut aussitôt, à la richesse de l'écharpe, qu'elle ne pouvoit venir que du roi, et en ayant témoigné de la jalousie, la dame lui dit qu'elle la lui donnoit de tout son cœur. « Je la prends, ré- » pondit le comte, et je la porterai pour l'amour » de vous. » En effet, il se la met, et va chez le roi en cet équipage. Le roi conclut par là que le comte avoit les dernières faveurs de cette belle, et afin de s'en éclaircir, il alla travesti pour l'y surprendre Le comte y étoit effectivement, qui le reconnut et qui le frotta, quoiqu'il fût vêtu en personne de condition ; même, pour se pouvoir vanter d'avoir eu du sang d'Autriche, il lui donna un coup de poignard, mais ce ne fut qu'en effleurant la peau vers les reins. Le roi, le lendemain, sans se vanter d'avoir été blessé, lui envoya ordre de se retirer. Au lieu de suivre l'ordre du roi, le comte va au palais avec une en-

seigne à son chapeau, où il y avoit un diable dans les flammes avec ce mot, qui se rapportoit à lui :

Mas penado menos arrepiendo (1)

Le roi, irrité de cela, le fit tuer dans le Prado, d'un coup de mousquet, qu'on lui tira dans son carrosse, et puis on cria : *Es por mandamiento del rey.*

On conte sa mort diversement ; d'autres disent que le roi, en passant devant la maison d'un grand seigneur de la cour qui avoit fait assassiner le galant de sa femme, dit au comte de Villa-Mediana, qui étoit dans le carrosse de sa Majesté. « *Escarmentar, condé* (2), » et que le comte lui ayant répondu : « *Sagra-* » *dissima maesta, en amor no ay escarmiento* (3), » le roi, le voyant si obstiné, avoit résolu de s'en défaire.

On a une pièce imprimée qui s'appelle *la Gloria di Niquea* (4). Elle est de la façon du comte de Villa-Mediana, mais d'un style qu'ils appellent *parlar culto*, c'est-à-dire phébus. On dit que le comte la fit jouer à ses dépens à Aranjuez. La reine et les principales dames de la cour la représentèrent. Le comte en étoit amoureux, ou du moins par vanité il vouloit qu'on le crût, et, par une galanterie bien espagnole, il fit mettre le feu à la machine où étoit la reine, afin de pouvoir l'embrasser impunément. En la sauvant, comme il la tenoit entre ses bras, il lui déclara sa passion et l'invention qu'il avoit trouvée pour cela (5).

(1) « Plus elle s'élève, moins on peut la retrouver. »

(2) « Profiter de l'exemple d'autrui. » (T.) — Ou plutôt *s'instruire par l'exemple, comte.*

(3) *Majesté sacrée, en amour il n'y a pas d'exemple*, ou *il n'y a exemple qui tienne.*

(5) Le sujet de cette pièce est emprunté de l'Amadis de Gaule.

(4) La reine Élisabeth de France, fille de Henri IV, épouse

On m'a conté (et cela vient d'une demoiselle Bertaut, mère de madame de Mauteville (1), qui fut fort jeune en Espagne, quand on y mena madame Élisabeth de France), on m'a conté qu'un grand seigneur d'Espagne traita le roi et la reine sous des tentes magnifiques, et tapissées par dedans des plus belles tapisseries du monde, en un vallon fort agréable où la cour devoit passer, et qu'après que le roi et la reine furent partis, on entendit un grand bruit. C'étoit qu'on crioit au feu ; car ce seigneur avoit mis

de Philippe IV, fit naître chez le comte cette passion si espagnole. C'est dans son propre palais que ce seigneur, que Tallemant nous fait le premier bien connoître, avoit reçu la reine et la cour. C'est sa propre habitation et les riches ornements qui la décoroient que Villa-Mediana livra aux flammes pour tenir la reine un instant embrassée. Saint-Evremond faisoit allusion à cette galanterie en écrivant à la duchesse Mazarin : « J'ai vu » mylord Montaigu : il est peu satisfait de la réception que ses » gens vous ont faite à Ditton. Il prétend réparer leur faute à » votre retour, et si vous lui permettez de se trouver chez lui » quand vous y logerez, je ne doute point qu'il ne brûle sa mai» son, comme le comte de Villa-Mediana brûla la sienne pour un » sujet de moindre mérite. *Sus amores son mas que reales.* » (Ses amours sont plus que royales.) (*Œuvres de Saint-Evremond*. Londres, 1709, in-4°, III, 291.) C'est ce qui fait dire à La Fontaine, liv. IX, fable 15 :

J'en ai pour preuve cet amant
Qui brûla sa maison, pour embrasser sa dame,
L'emportant à travers la flamme.
J'aime assez cet emportement ;
Le conte m'en a plu toujours infiniment :
Il est bien d'une âme espagnole,
Et plus grande encore que folle.

(1) Véritable orthographe du nom de l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, qu'on écrit plus souvent MOTTEVILLE. (Voir la *Biographie universelle*, tom. xxx, pag. 293.)

le feu à tout ce qui avoit servi à cette magnificence, comme s'il eût cru profaner ces mêmes choses en les faisant servir à d'autres. Philippe II, qui avoit une jeune femme et qui étoit fort soupçonneux, crut aussitôt qu'il y avoit de l'amour sur le jeu. Pour s'en éclaircir, à un jeu de cannes, il demanda à la reine quel de tous les seigneurs de sa cour qui s'exerçoient à ce jeu, lui sembloit faire le mieux. « C'est, lui dit-» elle, celui qui a de si grandes plumes. » C'étoit le même. Le roi répondit : « *Pue de ben tener alas per* » *que buela muy alto* (1). » Cela servit apparemment, avec autre chose, à le faire empoisonner.

XLVI

M. VIÈTE (2).

M. Viète étoit un maître des requêtes, natif de Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou. Jamais homme ne fut plus né aux mathématiques; il les apprit tout seul ; car, avant lui, il n'y avoit personne en France qui s'en mêlât. Il en fit même plusieurs traités d'un si haut savoir qu'on a eu bien de la peine à les entendre, entre autres, son *Isagogé*, ou *Introduction aux mathématiques*. Un Allemand, nommé Landsbergius, si je ne me trompe, en déchiffra une partie, et depuis on a entendu le reste. Voici ce que j'ai appris de particulier touchant ce grand homme. Du temps d'Henri IV, un Hollandais, nommé Adrianus Romanus, savant aux mathématiques, mais non pas tant qu'il croyoit,

(1) « Il peut bien avoir des ailes puisqu'il vole si haut. »

(2) François Viète, né en 1540, mort en 1603. Un de nos plus célèbres mathématiciens du seizième siècle. Il est regardé comme un des principaux fondateurs de l'*analyse*.

fit un livre où il mit une proposition qu'il donnoit à résoudre à tous les mathématiciens de l'Europe ; or en un endroit de son livre il nommoit tous les mathématiciens de l'Europe, et n'en donnoit pas un à la France. Il arriva peu de temps après qu'un ambassadeur des États vint trouver le Roi à Fontainebleau. Le Roi prit plaisir à lui en montrer toutes les curiosités, et lui disoit les gens excellents qu'il y avoit en chaque profession dans son royaume. « Mais, Sire, lui dit l'ambassadeur, vous n'avez point » de mathématiciens, car Adrianus Romanus n'en » nomme pas un de français dans le catalogue qu'il » en fait. — Si fait, si fait, dit le Roi, j'ai un excel- » lent homme : qu'on m'aille quérir M. Viète. » M. Viète avoit suivi le conseil, et étoit à Fontainebleau ; il vient. L'ambassadeur avoit envoyé chercher le livre d'Adrianus Romanus. On montre la proposition à M. Viète, qui se met à une des fenêtres de la galerie où ils étoient alors, et avant que le Roi en sortît, il écrivit deux solutions avec du crayon. Le soir il en envoya plusieurs à cet ambassadeur, et ajouta qu'il lui en donneroit tant qu'il lui plairoit, car c'étoit une de ces propositions dont les solutions sont infinies. L'ambassadeur envoie ces solutions à Adrianus Romanus, qui, sur l'heure, se prépare pour venir voir M. Viète. Arrivé à Paris, il trouva que M. Viète étoit allé à Fontenay ; le bon Hollandais va à Fontenay. A Fontenay, on lui dit que M. Viète est à sa maison des champs. Il l'attend quelques jours, et retourne le redemander ; on lui dit qu'il étoit en ville. Il fait comme Apelles, qui tira une ligne. Il laisse une proposition ; Viète résout cette proposition. Le Hollandais revient ; on la lui donne, le voilà bien étonné ; il prend son parti d'attendre jusqu'à

l'heure du dîner. Le maître des requêtes revient ; le Hollandais lui embrasse les genoux ; M. Viète, tout honteux, le relève, lui fait un million d'amitiés ; ils dînent ensemble, et après il le mène dans son cabinet. Adrianus fut six semaines sans le pouvoir quitter. Un autre étranger, nommé Galtalde (1), gentilhomme de Raguse, se fit faire résident de sa république en France pour conférer avec M. Viète. Viète mourut jeune, car il se tua à force d'étudier.

XLVII

LE CHANCELIER DE BELLIÈVRE (2),

LE CHANCELIER DE SILLERY (3), M. ET MADAME DE PUISIEUX, M. ET MADAME DE MAULNY.

Pomponne de Bellièvre fut envoyé ambassadeur en Suisse. Il faut boire en dépit qu'on en ait. On l'enivra. C'étoit dans un lieu public ; en sortant, il saluoit les piliers. « Monsieur, ce sont des piliers, » lui dit-on. Il ne laissoit pas toujours de saluer, et disoit : « A tous seigneurs tous honneurs. »

Un peu après qu'il eut été fait garde des sceaux, quelqu'un, qui ne savoit pas son logis, le demanda à un savetier. Ce savetier dit : « Je ne sais où c'est. » Cet homme va plus bas, on lui dit : « C'est vis-à-vis ce

(1) C'est plutôt Marin Getkalde, de Raguse, qui a publié l'*Apollonius ressuscité*.

(2) Pomponne de Bellièvre, né en 1529, mort le 5 septembre 1607.

(3) Nicolas Brulart de Sillery, mort en 1624, âgé de quatre-vingts ans.

savetier. « Oh hé! compère, dit-il au savetier, vous » ne connoissez donc pas vos voisins? — Je ne con- » nois point, répondit le savetier, les gens avec qui » je n'ai point bu. » Cet homme conta cela au garde des sceaux, qui envoya convier le savetier à souper. Le galant dit qu'il ne manqueroit pas. En effet, il prend ses habits des dimanches, et avec une bouteille de vin et un chapon tout cuit, dont il avoit rompu un pied, il va chez le garde des sceaux ; il met son vin à l'office et y laisse son chapon aussi, entre deux plats. Comme on eut servi le second : « Oh hé! dit- » il, monsieur, je ne vois point mon chapon. » M. de Bellièvre demande ce qu'il vouloit dire ; il le lui conte et ajoute : « En voilà le pied, que j'ai rompu de peur » qu'on ne me le changeât. Il vaudra bien tout ce » que vous avez là, et mon vin est bien aussi bon que » le vôtre; nous en usons ainsi entre nous. » On apporta la bouteille et le chapon. Le garde des sceaux ne but plus et ne mangea plus que de ce qu'a- voit apporté le savetier, et ils firent la plus grande amitié du monde.

Un jour, étant chancelier, qu'il tenoit un enfant sur les fonts, le curé lui demanda le nom Il répon- dit avec une gravité de chef de la justice : « *Pom-* » *ponne*. » Le curé, qui n'avoit jamais déjeûné de ce nom-là, le lui fit répéter. Il dit une seconde fois et aussi sérieusement : « *Pomponne*. — Ha ! monsieur, » reprit le curé, ce n'est pas une cloche, c'est un en- » fant que nous baptisons. »

C'étoit un homme d'une grande douceur. On dit qu'il ne s'est jamais mis en colère. Pour éprouver sa patience, ou plutôt son flegme, on alluma derrière lui un grand feu durant les grandes chaleurs pendant qu'il dînoit. Il ne dit autre chose sinon : « On est

» ceans de l'avis de ceux qui disent que le feu est » bon en tout temps. »

Pour les accommoder lui et M. de Sillery, à qui on donnoit les sceaux, on fit un mariage. Le fils du chancelier épousa la fille du garde des sceaux, qui étoit une demoiselle fort galante, et dans les *visions de la cour;* on mit que pour les mettre d'accord on avoit pris une fourche.

M. de Sillery Brulart fut chancelier après lui. On conte de lui une chose qui marque une grande douceur et une grande patience. Un jour, je ne sais quelle femme l'attendit à sa porte et lui chanta pouille. Il appela un homme qui étoit avec elle, et lui demanda s'il la connoissoit. « Oui, monsieur, lui répondit cet » homme, c'est ma femme. — Et combien y a-t-il » que vous êtes avec elle? — Il y a dix ans, monsieur. — Vous devez, reprit-il, vous être bien ennuyé, car » il n'y a qu'une demi-heure que j'y suis, et j'en suis » déjà bien las. »

C'est lui qui a bâti Berny; M. de Gèvres, secrétaire d'État, père de M. de Tresmes, bâtissoit en même temps Sceaux, et chacun vouloit accroître sa terre. Henri IV leur défendit à tous deux d'acheter des héritages par-delà le chemin d'Orléans qui les sépare (1).* On a dit que quand il fit planter des pommiers le long du grand chemin, il le fit pour la commodité des passants. Je ne sais ce qui en est, mais il y a de trop grands fossés pour croire que l'on ait eu dessein que les passants en allassent cueillir les pommes.

(1) Le château de Berny étoit en effet placé de l'autre côté du chemin d'Orléans, sur la paroisse d'Antony. Il ne reste plus de cette belle habitation que quelques murs du parc.

Il maria son fils, M. de Puisieux, en secondes noces, à mademoiselle de Valençay d'Étampes, sœur de feu M. l'archevêque de Reims, dont nous parlerons ailleurs. Ce fils étoit un pauvre homme, mais il a gouverné quelque temps, étant secrétaire d'État.

M. de Puisieux n'ayant point eu d'enfants de son premier mariage, le chancelier ne souhaitoit rien tant que de voir sa belle-fille grosse. Elle fut quelque temps sans le devenir, et enfin elle s'avisa de feindre qu'elle l'étoit, peut-être pour tirer quelque chose du bonhomme. Car, comme vous verrez, c'étoit et c'est encore une assez plaisante créature. On fit toutes les façons imaginables de peur qu'elle ne se blessât, et comme elle fut au neuvième mois, on dit tout d'un coup : « Madame de Puisieux n'est » plus grosse, mais madame de Clermont d'Entra» gues, qu'on ne disoit point être grosse, est accou» chée. » Voilà une assez plaisante rencontre. Effectivement, cette dernière ne s'en douta point jusqu'à ce que, sentant les tranchées (c'étoit d'un premier enfant), elle crut avoir la colique, et envoya quérir un apothicaire pour se faire donner un lavement. Mais cet homme ayant voulu savoir où étoit son mal, reconnut ce que c'étoit. Elle se moquoit de lui, le mari arrive ; l'apothicaire lui dit que sa femme étoit prête à accoucher. Le voilà bien étonné ; il envoie quérir une sage-femme, et madame de Clermont accouche d'un enfant bien formé et bien venu.

Madame de Puisieux a été belle, mais toujours extravagante. Son beau-père et son mari ont été tous deux ministres d'État, et quoiqu'en ce temps-là on ne fît pas de si prodigieuses fortunes qu'on a fait depuis, leur maison ne laissa pas de devenir puissante. Cette femme cependant ne put s'abstenir de

faire l'amour par intérêt. Elle se donna à Morand, trésorier de l'Épargne. Cet homme étoit fils d'un sergent de Caen. Elle le porta à acheter la charge de trésorier de l'ordre qu'avoit M. de Puisieux (1), et ce bonhomme disoit : « M. Morand n'en vouloit » donner que tant; mais ma femme l'a tant fait » monter, l'a tant fait monter, qu'il est venu jusqu'à » ce que j'en voulois. » Elle a fait cent folies à Berny avec cet homme. On dit qu'elle l'enchaînoit et qu'elle lui faisoit tirer un petit char de triomphe le long des allées. Elle avoit des ragoûts en mangeaille que personne n'a jamais eus qu'elle. On m'a assuré qu'elle mangeoit du poinct coupé. Alors les poincts de Gènes, ni de Raguse, ni d'Aurillac, ni de Venise, n'étoient pas connus; et on dit qu'au sermon elle mangea tout le derrière du collet d'un homme qui étoit assis devant elle.

M. de Châteauneuf recherchoit madame d'Achères, alors mademoiselle de Valençay. Mais, durant cette recherche, madame d'Achères découvrit qu'il y avoit grande galanterie entre M. de Châteauneuf et madame de Puisieux. Elle vit par-dessus l'épaule de sa sœur quelques mots assez doux dans une lettre; cela lui donna du soupçon. Elle ôte au laquais de M. de Châteauneuf la réponse de madame de Puisieux. C'étoit un billet qui parloit fort clairement. Depuis, elle ne voulut plus entendre au mariage, et quand madame de Puisieux l'en pressa, elle lui dit : « Ma sœur, con- » noissez-vous votre écriture? » et en même temps lui donna sa lettre. Après cela on ne parla plus de cette affaire.

Elle fit une amitié étroite avec madame du Vi-

(1) Le cordon demeura à Puisieux. (T.) On prononçoit *Pisieux*.

gean, qui alors logeoit à l'hôtel de Sully, que son mari avoit acheté de Gallet, qui le fit bâtir. Madame de Puisieux demeuroit bien loin de là; après avoir été tout le jour ensemble, elles s'écrivoient le soir; et madame de Puisieux obligeoit l'autre à ne voir personne l'après-souper, en son quartier, et cela par jalousie. Enfin madame d'Aiguillon l'emporta sur elle.

Quand M. de Puisieux mourut, elle joua plaisamment la comédie. Il n'y avoit pas long-temps qu'il lui avoit donné un soufflet. Cependant elle fit l'*Artémise*, et d'une telle force, que tout le monde y alloit comme à la farce. Le marquis de Sablé mourut peu de temps après. On crut que sa femme, qui l'aimoit encore moins que celle-ci n'avoit aimé le sien, en feroit de même; mais on fut bien attrapé, car elle ne dit pas un mot de son mari. Elle n'est pas bête.

Jamais il n'y a eu une si grande friande; depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, madame de Puisieux mangea, il n'y a que cinq ou six ans, pour dix-sept cents livres de ce veau de Normandie que l'on nourrit d'œufs (1); car, outre le lait de la mère, on leur donne dix-huit œufs par jour. * Elle endetta le couvent des Dix-Vertus d'une somme considérable, et cela pour des *friponneries* (2); car le pâtissier seul demande beaucoup. Elle s'y étoit retirée après avoir fait plus de douze logis à Paris, et les avoir tous dé-

(1) On appelle le lieu où l'on le nourrit *Rivière*. (T.)

(2) *Friponnerie* est pris ici dans le sens de *friandises*, *pâtisseries légères*. On appeloit des *friponnes*, ces petites boîtes rondes et plates dans lesquelles se vend encore aujourd'hui le cotignac d'Orléans; de là sans doute sera dérivé le mot de *friponnerie*, pris dans le sens où Tallemant l'emploie ici.

criés. Elle avoit été contrainte de vendre Berny à feu M. le premier président de Bellièvre, mais il lui reste encore une belle maison en Touraine, qu'on appelle le Grand-Pressigny. Elle y a des meubles pour toutes les quatre saisons (1). M. de Chavigny y passa. Le marquis de Sillery pria sa mère de le recevoir de son mieux. Elle lui fit une chère admirable, quoiqu'il fût *cornarien* (2) ; elle lui changea même de meubles à son appartement. « Je voulois, » lui disoit-elle, vous montrer qu'il m'en est encore » demeuré un peu. »

Son fils, le marquis de Sillery, dit qu'elle a un mari de conscience. C'est un certain grand nez. « Elle » a voulu, dit le marquis, tâter d'un grand nez après » un camus. » M. de Puisieux avoit le nez court, mais je pense que la bonne dame en avoit tâté de toutes les façons. C'est une grande hâbleuse. Elle a eu pourtant le sens de s'habiller modestement, quoiqu'elle fût encore fraîche (3).

(1) Depuis, Bazinière a acheté cette terre, et elle a vécu de six mille livres que le Roi lui donna, en 1647. (T.)

(2) Je ne sais quelle allusion est cachée sous ce mot. Supprimé dans la première édition, on le rétablit ; d'autres plus heureux l'expliqueront.

(3) Madame de Puisieux mourut le 8 septembre 1677, à l'âge de quatre-vingts ans. Bussy, écrivant à madame de Sévigné, fait ainsi son oraison funèbre : « Je vous ferai faire quelques réflexions, » si vous le trouvez bon, sur la mort de la vieille Puisieux. Nous » en voilà délivrés ; ne trouvez-vous pas, madame, qu'elle con- » traignoit un peu trop ses amis ? il falloit marcher si droit avec » elle ! » Madame de Sévigné lui répond : « Cette Puisieux étoit » bien épineuse ; Dieu veuille avoir son âme ! Il falloit, comme » vous dites, charrier bien droit avec elle. Quand elle fut prête » à mourir, l'année passée, je disois, en voyant sa triste conva- » lescence et sa décrépitude : — Mon Dieu ! elle mourra deux

Elle a une fille mariée avec le marquis de Maulny, fils du maréchal d'Étampes, son proche parent. C'est une fort jolie personne, mais il falloit être bien hardi pour l'épouser : c'étoit une terrible éveillée.

On en fait un conte assez gaillard. Sa mère lui faisoit apprendre en même temps à écrire, à dessiner, à danser, à chanter, à jouer du luth, et même à jouer des gobelets. On lui montroit l'italien, l'espagnol et l'allemand. Or, ils menèrent au Grand-Pressigny un jeune Allemand, qui étoit beau garçon, mais fort innocent. Un jour que la demoiselle étoit sur son lit, elle lui dit en allemand : « Un tel, mettez-vous là, » auprès de moi. » Il s'y met...... « Ah! mademoi-

» fois bien près l'une de l'autre. Ne disois-je pas vrai? » (*Lettres* des 15 septembre et 13 octobre 1677.) Madame de Puisieux emporta au moins les regrets d'une amie. « Je suis triste, mon- » sieur, écrivoit, le 10 septembre, madame de Scudery à Bussy, » je viens de l'enterrement de madame de Puisieux. On n'a ja- » mais vu une personne mourir si vivante, avec tant de feu et » tant de présence d'esprit. Il n'y avoit que quinze personnes à » l'enterrement de cette femme si connue et si recherchée. » Et Bussy répondoit le 15 septembre : « La mort de madame de » Puisieux m'a autant surpris que si elle n'avoit eu que trente » ans ; la maladie dont elle se tira il y a deux ans m'avoit fait » attendre à une plus longue suite d'années pour elle. Cependant » elle en avoit assez. Dieu veuille que nous allions aussi loin avec » un aussi bon esprit qu'elle en avoit. Ce peu de monde connu » à son enterrement, après avoir été si recherchée pendant sa vie, » marque, non seulement la lâcheté du cœur humain, mais en- » core la crainte qu'on avoit d'elle quand elle vivoit. » (*Lettres du comte de Bussy-Rabutin*. Paris, 1720, IV, 338 et 339.) Ce rapprochement de la jeunesse brillante et de la fin presque délaissée d'une femme, qui avoit joui dans son temps de tous les succès du monde, ne nous a pas paru dénué d'intérêt. L'éditeur espère que cette digression, tant soit peu philosophique, lui sera pardonnée.

» selle, lui dit cet adolescent, vous me perdez. —
» Voire, voire, répondit-elle, vous vous moquez.....
» Je dirai que vous m'en avez priée. » On dit que l'Allemand ne fit pas comme Joseph.

On dit qu'un jour le cardinal de Richelieu pria madame de Puisieux de la faire chanter. Elle étoit encore fille; elle, peut-être par bizarrerie, ou bien ne prenant point de plaisir à faire la chanteuse, après s'être bien fait prier, se mit à chanter une chanson de laquais, où il y a à la fin :

J'ai grand mal au *vistannoire*,
J'ai grand mal au doigt.

Le cardinal trouva cela assez ridicule, et dit à la mère : « Madame, je vous conseille de bien pren-
» dre garde au *vistannoire* de mademoiselle votre
» fille. »

M. le marquis de Maulny a pourtant si bien fait qu'on n'a point parlé de sa femme. On dit qu'il l'a souffletée quelquefois. Il ne l'a guère perdue de vue au commencement. L'abbé de Gramont, depuis le chevalier, en fit un vaudeville où il y avoit :

Je laisserai madame de Maulny
Avecque son mari.

*Cet homme n'entendoit pas trop raillerie. L'année que le feu Roi mourut (1643), Maulny donna des coups de plat d'épée à Vineuil, à la porte des Tuileries, pour quelque chose qu'il avoit dite.

On dit que d'abord elle s'en est donné au cœur joie, quand elle l'a pu, mais sans galanterie, en partie pour faire enrager son mari; mais qu'enfin, lasse d'être épiée et peu estimée, elle a pris le frein aux dents, est devenue une bonne ménagère, fait fort bien

aller toute sa maison, et ne laisse pas de se mettre toujours proprement.

Je ne sais quel sot galant de Champagne s'avisa de lui écrire un assez ridicule *poulet*. Elle l'attacha à la tapisserie, et tous ceux qui vinrent le lurent. Jamais pauvre galant ne fut tant moqué.

Il a pris quelquefois des visions à son mari de quitter l'armée et de s'en aller au galop pour coucher une nuit avec elle. Ce n'étoit point pour la surprendre, car quand il l'a pu il l'en a avertie. Ce n'est point aussi qu'il l'aime fort, car on dit qu'il ne l'aime pas; il faut donc dire qu'il aime la chair, et qu'il y a de la sensualité en son fait, car c'est un grand abatteur de bois. Il y a cinq ou six ans qu'elle devint grosse : « J'en tiens, ce dit-elle, mais je l'ai bien » gagné. »

Maulny a l'honneur d'être un des plus grands brutaux qui soient au monde. Depuis peu (mai 1658) il l'a bien fait voir. Il a une terre en Bourgogne auprès de Brinon-l'Archevêque, château dépendant de l'archevêque de Sens. Un jour il envoya ses gens pour acheter au marché de Brinon des œufs et du beurre. Le marché n'étoit point encore ouvert; on leur dit qu'ils attendissent. Ces gens vont rapporter à Maulny qu'on a refusé de leur vendre, etc. Je crois qu'il y avoit déjà eu quelque petite chose entre l'archevêque et lui, peut-être un peu de jalousie, car l'archevêque est galant. Quoi qu'il en soit, Maulny, lui huitième, va à Brinon, n'y trouve point l'archevêque, qui étoit allé à une paroisse là auprès, appelée Saint-Florentin, tenir son synode. Il rencontre un fermier à la porte du château, qu'il maltraite. Un Suisse vient, et un autre homme; il donne un coup d'épée à l'un au travers du corps, et un coup

de pistolet à l'autre : je pense qu'ils en sont morts. L'abbé de Nesmond, à ce qu'on m'a dit, y survint; il étoit là pour ce synode ; il lui voulut faire quelque remontrance. Maulny le maltraite de paroles. L'abbé ne s'effarouche point de cela, et lui persuade de s'en retourner et d'écrire à M. de Sens. Maulny écrit; mais à peine la lettre est-elle partie, qu'il monte à cheval, et va faire mille insolences à l'archevêque tenant son synode. On dit qu'il lui proposa de se battre en lui disant : « Vous êtes gentilhomme, et d'une » race assez vaillante. » On se mit entre eux. Voilà tous les Montespan, tous les Bellegarde, tous les Termes, tous les Gondrin, tous les d'Antin à cheval, et le maréchal d'Albret, leur parent aussi. L'autre assemble ses amis de son côté, mais en petit nombre. Enfin on l'obligea, prenant la chose du côté de la conscience, à venir dans la cathédrale de Sens sur un échafaud, sans manteau, chapeau, épée, ni gants, entendre la messe, et après, demander pardon à son archevêque. Ce qu'il fit *di muy mala gana.*

XLVIII

MADAME D'ALINCOURT (1).

Un garçon de Paris, nommé M. de Marcognet, fils d'un maître des requêtes appelé Langlois, fit amitié avec feu M. d'Alincourt, père de M. le maréchal de Villeroi, et devint en même temps amoureux de madame d'Alincourt, qui étoit belle, et dont jusque là on n'avoit encore rien dit. Il la servit fort long-temps

(1) Jacqueline de Harlay, fille du baron de Sancy, mariée à Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon, le 11 février 1596.

sans en avoir la moindre faveur, et il ne se pouvoit vanter que d'être un peu plus obstiné que ses rivaux. Las de cette vaine recherche, il résolut de tout hasarder ; et ayant remarqué plusieurs fois que la dame, qui étoit alors à Lyon, dont son mari étoit gouverneur, se retiroit fort souvent toute seule dans un cabinet qui étoit tout au bout d'un grand appartement, et que ses femmes se tenoient dans un lieu assez éloigné, ayant remarqué tout cela, il résolut de l'y surprendre, pour voir s'il ne trouveroit point l'heure du berger. Dans ce dessein, étant à la chasse avec M. d'Alincourt, il se laisse tout exprès tomber dans un bourbier, afin d'avoir prétexte de se retirer. M. d'Alincourt continue sa chasse ; Marcognet, de retour, change d'habit, va chez madame d'Alincourt, et la trouve où il vouloit. Après lui avoir conté son accident, il lui dit à quel dessein il s'étoit laissé tomber dans le bourbier, et qu'il étoit résolu de jouer de son reste. Après cela, il va fermer toutes les portes. Je vous laisse a penser si cette femme fut étonnée. Il la jeta sur un lit de repos ; elle se défendit autant qu'on se peut défendre ; mais comme il étoit beaucoup plus fort qu'elle, à la fin il en vint à bout, moitié figue, moitié raisin ; elle n'avoit osé crier de peur de scandale ; peut-être aussi que le dessein de cet homme lui avoit semblé une grande marque d'amour. Il lui fit après toutes les satisfactions qu'on peut s'imaginer. Elle le menaçoit de le faire poignarder. « Il ne faut point d'autre main que la vôtre » pour cela, lui dit-il, madame ; » et lui présentant un poignard : « Vengez-vous vous-même, et je vous » jure que je mourrai très-content. »

Depuis, elle ne fut pas si cruelle, et ses autres galants n'eurent pas tant de peine que celui-ci.

XLIX

M. D'ALINCOURT.

Pour M. d'Alincourt, ce n'étoit pas un grand personnage. Il s'amusoit, à la mode de certains gouverneurs de frontières, à vouloir que tous les courriers fussent lui parler. Une fois, le comte de Clermont-Lodève, grand seigneur du Rouergue, autrefois assez connu à la cour sous le nom de marquis de Cessac, couroit la poste sur la route de Languedoc. Il fallut aller chez M. d'Alincourt à Lyon, car les maîtres de la poste ne donnent point de chevaux autrement, et on les châtieroit s'ils y avoient manqué. Le comte n'étoit point connu du gouverneur, qui, faisant le grand seigneur, lui demanda ce qu'on disoit à Paris : « On y disoit vêpres, monsieur, quand je suis » parti. » Voyant qu'on ne parloit pas autrement de s'asseoir, il prend un fauteuil, qu'il gâta un peu avec ses bottes crottées ; il en donne un autre à un gentilhomme qui étoit avec lui, se couvre, et se met à se chauffer : c'étoit l'hiver. Il cause avec son compagnon, comme s'il n'y eût qu'eux deux dans la chambre, et quand il eut bien chaud, il fait la révérence à M. le gouverneur, qui étoit si surpris qu'il n'eut pas le mot à dire. Il le fut encore bien plus, quand, en Languedoc, il vit que M. de Montmorency faisoit mettre à table ce gentilhomme-là, même beaucoup au-dessus de lui : alors il apprit qui il étoit.

Une fois ce M. d'Alincourt s'avisa de vouloir tâter mademoiselle de La Moussaye, une grande, vieille

et vilaine fille. Elle lui donna un beau soufflet. C'étoit un original que cette mademoiselle de La Moussaye, tante de La Moussaye, petit-maître. Jamais il n'y eut une créature si mal bâtie, si malpropre : vous eussiez dit une Bohémienne ; de grands vilains cheveux noirs et gras. Elle avoit pour toute femme de chambre un grand laquais. Avec tout cela elle ne manquoit pas d'esprit, et disoit les choses assez plaisamment. Une jolie femme, feu madame d'Harambure, disoit que, de toutes les vilaines bêtes, elle ne pouvoit souffrir que La Moussaye. Elle demeuroit avec mademoiselle Anne de Rohan.

L

FAURE, PÈRE ET FILS.

M. Faure étoit un bourgeois de Paris, riche de deux cent mille écus. C'étoit un des plus grands avares qu'on ait jamais vus. Il y avoit trois bûches dans la cheminée de sa belle chambre. Ces bûches avoient trempé dans l'eau, de sorte que le fagot qu'on mettoit dessous brûloit tout seul et ne faisoit que les faire suer seulement. La compagnie étant retirée, si le feu du fagot les avoit un peu trop séchées, on les remettoit dans l'eau.

Je l'ai vu venir, un jour d'été, par le plus beau temps du monde, chez M. Conrart, son parent, avec son chapeau de pluie : « Eh quoi ! mon cousin, lui » dit M. Conrart, avez-vous eu peur de la pluie aujourd'hui ? — Je vous assure, dit le bonhomme, » que j'ai regardé à l'almanach, et il nous menaçoit

» d'orage. » Pour moi, jamais en ma vie je n'ai vu un tel chapeau de cocu qu'étoit le sien. Le plus beau qu'il eût étoit à peu près comme ceux de ces crieuses de vieux chapeaux. Cet homme, mal satisfait du siècle, comme toutes les vieilles gens, se mit à déclamer contre la vénalité des charges, lui qui a un fils qui, avec son argent, avoit eu bien de la peine à entrer au Parlement, tant il avoit mal répondu.

Notre bourgeois, devenu veuf, prit la peine de se jouer à sa servante. Elle devint grosse, et accoucha d'un enfant qui vécut, au grand regret du bonhomme; car, quand il fut question de fournir pour la nourriture, il dit que son valet y avoit travaillé aussi bien que lui ; le valet fut assez sincère pour l'avouer, et le maître lui retranchoit tant de ses gages pour donner à la mère de l'enfant. On a même dit qu'ils le faisoient élever par moitié.

Le fils devint amoureux de la veuve d'un lieutenant de l'artillerie, nommé La Barre : cette femme n'avoit que quarante ou cinquante mille livres de bien, mais elle étoit belle et jeune, et n'avoit point eu d'enfants. En récompense, elle est si capricieuse, qu'elle pourroit quasi passer pour folle. Son premier mari en avoit été si jaloux qu'il la faisoit garder quand il étoit à l'armée. Elle ne sortoit point, et ne faisoit tout le jour que donner des chaises, comme s'il fût venu compagnie, et puis elle les remettoit, comme si la compagnie étoit sortie ; et en rangeant et en dérangeant des siéges, elle passoit toute la journée. Cela a peut-être contribué à la rendre si peu raisonnable.

Faure l'épousa clandestinement. Son père en fit du bruit, mais enfin on l'apaisa et on confirma le mariage. Ce ne fut pas sans donner auparavant de

bien mauvaises heures à la pauvre femme ; car cet homme alla à la Pissotte (1), où ils avoient été mariés, et trouva moyen de déchirer du registre du curé le feuillet où étoit l'acte de la célébration de leur mariage, et l'ayant en son pouvoir, il lui faisoit tous les jours des frayeurs épouvantables. Pour se récompenser du peu de bien qu'il avoit eu de sa femme, il lui fit porter quatre ans durant la robe dont elle portoit le deuil de son premier mari, car il n'attendit pas le bout de l'an pour l'épouser. Depuis, elle a toujours été fagotée à peu près de même. Il la tient comme prisonnière, et elle n'est guère mieux en secondes qu'en premières noces.

LI

VANITÉ DES NATIONS.

Un Espagnol voyant le feu Roi Louis XIII ôter son chapeau à plusieurs personnes qui étoient dans la cour du Louvre, dit à l'archevêque de Rouen, avec qui il étoit : « Hé quoi ! votre Roi ôte son chapeau à ses sujets ? — Oui, dit l'archevêque, il est » fort civil. — Oh ! le roi mon maître tient bien mieux » son rang ; il n'ôte son chapeau qu'au Saint-Sacre» ment ; *y de muy mala gana* (2). »

(1) C'étoit le nom du village de Vincennes, qui, pendant longtemps, n'étoit qu'un hameau dépendant de la paroisse de Montreuil. Il y avoit une chapelle qui, érigée en succursale en 1547, devint paroisse vers l'année 1669. On n'y comptoit encore en 1709 que cinquante feux et deux cent vingt-huit habitants. (Voyez l'*Histoire du Diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1755, t. V, pag. 94 et suiv.)

(2) Et même mal volontiers. (T.)

Dans la suite des ambassadeurs que le feu roi de Portugal envoya au feu roi d'Angleterre, il y avoit un homme qui trouvoit le prince de Galles, aujourd'hui le roi d'Angleterre en titre, fort à son goût. « Eh bien ! que vous en semble? lui dit quelqu'un. » —*Por Dios*, répondit-il, *que parece un Portughez*.»

Les Italiens croient qu'il n'y a qu'eux de sages, et pour dire les gens de deçà les monts, ils disent : *delle bestie oltramontane*. Un Italien regardoit une fois dîner le roi Jacques d'Angleterre, et voyant que ce roi avoit Buckingham, beau garçon, auprès de sa chaise, et lui faisoit force caresses, il va dire d'un ton sérieux à un autre Italien : « *Signor mio, sta » gente non è mica barbara* (1). »

Les Béarnais, pour venir à quelque chose de moins général, se ressentent un peu du voisinage des Espagnols, et ils ont plusieurs proverbes qui font assez voir la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. En voici quelques-uns :

Lous Biarnez sount su l'autre gent
Comme l'or es su l'argent.

Qui a bist Pau
N'a maj bist un tau.
Qui a bist Oleron
A bist tout lou mond (2).
Ortez
Grand cose es.
Qui a bist Morlas
Po bien dire hélas.

Feu Galant le père, avocat fameux, soutenoit à feu M. de Châteauneuf que tous les Béarnais étoient

(1) * Voilà bien employé le mot de Pyrrhus quand il vit l'armée des Romains en bataille ! (T.)

(2) Notez que ce sont toutes bicoques. (T.)

fous. En ce temps-là, un M. de Lescun fut député à la cour par les églises de Béarn; cet homme avoit beaucoup de vivacité et parloit facilement; le conseil en fut charmé. « Ah! dit M. de Châteauneuf à » Galant, vous ne sauriez que dire cette fois-là. — » Attendez, monsieur, attendez, » répondit Galant. Or, s'en allant en poste, ce Lescun se battit avec son postillon; Galant le sut, et alla trouver M. de Châteauneuf. « Eh bien! monsieur, n'avois-je pas raison » de dire : *attendez?* »

LII

AVOCATS.

Filleau, aujourd'hui avocat du Roi à Poitiers, plaidant ici pour je ne sais quelle confrérie du Rosaire, dit que les grains de chapelet étoient autant de boulets de canon qu'on tiroit pour prendre le ciel.

Lambin et Massac, en leur jeunesse, allant se promener, rencontrèrent une vieille qui chassoit des ânes; et se voulant railler d'elle : « Adieu, lui disent- » ils, la mère aux ânes. — Adieu, dit-elle, mes en- » fants. »

Un avocat huguenot, nommé Perreaux, qui a fait cette ridicule préface au-devant du livre de M. de Rohan, *Des Intérêts des princes* (1), plaida une fois pour des marchands portugais, c'étoit avant la révolte du Portugal, et commença ainsi son plaidoyer : « Messieurs, je parle pour haut et puissant prince

(1) Il y a plusieurs éditions de ce livre. La plus recherchée est celle que les Elzevirs en ont donnée en 1641.

» roi des Espagnes, » et dit tous les titres de Sa Majesté Catholique. Depuis, on l'appela l'avocat du roi d'Espagne.

La Martellière ne plaidoit guère bien non plus, mais il avoit bonne tête pour les affaires. Il commença le plaidoyer pour l'Université contre les Jésuites par la bataille de Cannes. Cela fit un plaisant effet, car Dempster, professeur en éloquence, avoit publié, un jour devant, une épigramme latine où il disoit que La Martellière, leur avocat, n'étoit point de ces orateurs qui parlent de la bataille de Cannes (1). Il en coûta vingt écus à La Martellière pour supprimer cette épigramme.

Un jour il avoit cité toutes les coutumes du royaume ; et quoiqu'il eût harangué fort longuement, il continuoit encore. Le président de Harlay lui dit : « La Martellière, n'êtes-vous pas las? Vous » vous êtes promené par toutes les provinces de » France. »

* A Rennes, un jeune avocat plaidant contre un homme qui avoit coupé quelques chênes, alla rechercher tout ce qu'il y a dans l'antiquité à l'avantage des chênes. Les druides ni les chênes de Dodone n'y furent pas oubliés ; l'autre avocat, après l'avoir bien laissé jaser, dit : « Messieurs, il s'agit de quatre » *chesneaux* que ma partie a coupés et qu'elle offre » de payer au dire de gens à ce connoissant. »

(1) Le plaidoyer de La Martellière est sous nos yeux. Il commence en effet par ces mots : *L'histoire nous apprend qu'après la bataille de Cannes, en laquelle les Romains reçurent la plus grande perte qui leur fust jamais advenue*, etc. (*Plaidoyer de Me Pierre de La Martellière, advocat en la cour..... les* 17e *et* 19e *décembre* 1611. *Pour les recteur et université de Paris, défendeurs, cont les jésuites demandeurs*. Paris, Jean Petit-Pas, 1612, in-4°.)

* Un avocat qu'on soupçonnoit de manger de la viande en carême, en plaidant commença ainsi : « Messieurs, le premier mercredi de carême, en sor- » tant de vêpres..... — Avocat, dit M. de Harlay, » vous faites le carême bien court. » Bautru dit qu'il y a des *avanceurs* de Pâques et des *continueurs de Mardi-Gras*.

Un jeune avocat, nommé Crétau, plaidoit pour son père, aussi avocat : « Messieurs, dit-il, je parle pour » monsieur mon père, maître Pierre Crétau, avocat » en la Cour. — Couvrez-vous, dit M. de Harlay, le » fils de M. Crétau. » Ce jeune homme dit bien des sottises. « Taisez-vous, lui dit-il, le fils de M. Crétau ; » laissez parler votre père, il en sait bien autant que » vous. »

A Toulouse, un jeune avocat commença son plaidoyer par le roi Pyrrhus. Il y avoit alors un président fort rébarbatif, qui lui dit : « Au fait, au fait. » Quelqu'un eut pitié du pauvre garçon, et représenta que c'étoit une première cause. « Eh bien ! dit le » président, parlez donc, l'avocat du roi Pyrrhus. »

Une fois Langlois plaida fort bien je ne sais quelle requête civile. Patru, qui l'avoit ouï, lui dit : « On ne » pouvoit mieux plaider cette requête. — Oh ! lui ré- » pondit-il, nous sommes malheureux, nous autres, » nous n'avons point de loisir. Si j'en eusse eu le » temps, j'eusse fait voir que les requêtes civiles » étoient fondées dans saint Augustin. — Vous avez » raison, lui répliqua Patru en se moquant, c'est » grand dommage que vous n'ayez pu instruire le » barreau d'une si belle chose et si utile. » Cet homme ne plaide bien qu'à cause qu'il n'a pas le loisir de mal plaider. Quand il a fait un exorde bien ennuyeux il dit qu'il a fait un exorde *à la cicéro-*

nienne. Il se croit le plus éloquent, ou plutôt le seul éloquent homme du monde.

Le président de Verdun tourmentoit une fois Desnoyers afin qu'il abrégeât, et il n'avoit encore rien dit, sinon : « Messieurs, je suis appelant. » Il re-» prend : « Messieurs, je suis appelant d'une sen-» tence du juge de Chaûleraut..... — Qu'est-ce que » Chaûleraut? dit le président. — Messieurs, c'est » pour abréger, répondit-il, c'est-à-dire Châtelle-» rault. » On abrége ainsi en écrivant.

Comme on plaidoit une cause de mariage, dans la déduction du fait on trouva des choses capables d'envoyer en bas celui qui étoit poursuivi. Sur l'heure, selon la coutume, on lui donna un avocat pour conseil ; ce fut Desnoyers. Ensuite on trouva à propos d'envoyer cet homme en prison ; mais quand on s'en voulut saisir, on ne le trouva plus. Le premier président demande à Desnoyers où il étoit : « Il s'en est » en allé, messieurs, répondit Desnoyers. —Et pour-» quoi ?—Parce que je le lui ai conseillé. Vous m'a-» viez donné pour conseil à cet homme ; je lui ai » donné le meilleur conseil que je lui pouvois don-» ner. »

Une fois il étoit chargé d'une cause à la grand'-chambre contre l'avocat du Roi des eaux-et-forêts, qui n'étoit qu'un jeune sot ; mais, pour faire l'entendu, il avoit pris une requête civile contre des arrêts rendus il y avoit soixante ou quatre-vingts ans. Quand ce fut donc à Desnoyers à parler, il dit : « Messieurs, depuis soixante ou quatre-vingts ans » que ces arrêts sont rendus, personne ne s'est avisé » de prendre requête civile à l'encontre ; et pourtant » voyons quels gens ont été avocats du Roi depuis » ce temps-là. Il y a eu M. Marion, M. etc., etc.

» *Ago tibi gratias, Domine*, continua-t-il, *qui ista » abscondisti sapientibus, et revelasti parvulis*.» Tout le monde se mit si fort à rire, qu'il lui fut impossible de poursuivre, et il fallut remettre la cause au lendemain.

Un autre avocat, nommé de Jameville, plaidoit pour la veuve d'un homme qui avoit été tué d'un coup d'arquebuse, et dans sa narration il fit la posture d'un homme qui en couche un autre en joue. Le premier président de Harlay lui dit : « Avocat, » haut le bois, vous blesserez la cour. »

Un avocat en plaidant se mit à parler d'Annibal, et étoit fort long-temps à lui faire passer les Alpes : » Hé, avocat, lui dit-il, faites avancer vos trou- » pes.»

A un autre, qui parloit de la multitude de chevaux qu'avoit Xerxès : « Dépêchez-vous, lui dit-il, avocat, » cette cavalerie fourragera le pays. »

J'ajouterai quelque chose du président de Harlay :

M. Fortia ne vouloit pas qu'il fût de ses juges en une certaine affaire, et, par l'avis de M. Forget, lui alla chanter des injures, afin qu'il lui en dît aussi, et qu'on eût lieu de le récuser. Le président le laissa dire, et ne dit jamais autre chose, sinon : « Jésus- » Christ! » Fortia de retour, Forget lui demande le succès. « Il n'a rien fait, dit-il, que dire Jésus-Christ! » —C'est le diable, dit Forget; il te connoît bien. » On disoit que Fortia étoit de race de Juifs.

Une fois Fortia avoit vendu du bien d'Église. Le premier président lui dit : « Puisque vous avez vendu » le corps, vous pouvez bien vendre les biens. »

Le Clerc, surnommé *Torticoli*, conseiller aux requêtes, étoit fort son ami, et pria qu'on le voulût ouïr en un procès qu'il avoit. « Tu diras quelque sottise,

» lui dit le président. » Il vient. « Messieurs, dit-il, » mon grand-père, mon père et moi sommes décédés à la poursuite de cette affaire.—Monsieur Le » Clerc, dit le président, Dieu vous fasse paix ; je le » disois bien que vous diriez quelque sottise. »

M. de Kerveno, gentilhomme breton, dit au feu Roi : « Sire, mes ancêtres et moi sommes tous morts » au service de Votre Majesté. »

M. de Harlay ouvroit toujours l'audience à sept heures en été, et l'hiver avant huit. Il renvoyoit à l'expédient (1) toutes les causes qu'il pouvoit y envoyer, et pour le reste il en paraphoit deux pages, et faisoit dire aux procureurs des communautés : « Chargez vos avocats, car je prendrai ces feuilles, » tantôt par le bout, tantôt par le milieu. » C'étoit un grand justicier.

Martinet, plaidant pour une mère, la comparoit à la brebis d'Ésope que le loup, qui étoit au-dessus d'elle, accusoit de troubler l'eau. Gaultier, en lui répliquant, commença ainsi : « Messieurs, on nous » vient faire ici des contes au vieux loup. » Ce Gaultier dit que, pour se rendre immortel, il veut faire imprimer deux cents de ses plaidoyers. Il a quelque chose de bon quand il ne plaide qu'en procureur (2).

(1) L'*expédient* étoit un arbitrage sommaire auquel on renvoyoit les causes d'une légère discussion. On obligeoit ainsi les avocats à en passer par l'avis d'un confrère plus ancien.

(2) Cet avocat étoit si mordant, qu'on l'appeloit *Gaultier la Gueule*. C'est de lui que Despréaux a dit :

Je ris quand je vous vois, si foible et si stérile,
Prendre sur vous le soin de réformer la ville,
Dans vos discours chagrins plus aigre et plus mordant
Qu'une femme en furie, ou Gaultier en plaidant. (*Satire* IX.)

On plaida, il y a dix ans, une cause à la Tournelle, dont voici le fait. Un tailleur de Coulommiers épousa une fille, qui prit la peine d'accoucher le soir même de ses noces. Cet homme la presse de dire qui étoit le père de cet enfant; elle confesse que c'est son propre cousin-germain. Le mari rend sa plainte, et le procureur du Roi se rend partie. Depuis, cet enfant meurt. On conseille au mari, puisque aussi bien il ne pouvoit plus faire rompre le mariage (et cela me fait croire qu'il avoit couché avec elle, et qu'elle ne se délivra qu'après que le mariage eut été consommé), on lui conseille donc d'exposer par une requête qu'il confesse qu'il s'est joué avec sa femme six mois avant que de l'épouser, mais que comme il pensoit que les enfants ne pouvoient venir à bien à ce terme-là, il n'avoit pas cru que ce fût de lui; que depuis, l'enfant étant mort, il avoit bien vu que c'étoit qu'il ne pouvoit vivre, étant venu avant le temps, et qu'il reconnoissoit qu'il étoit produit de ses œuvres, qu'il se contentoit de sa femme, et qu'il demandoit que silence fût imposé aux autres parties, car, outre le procureur du Roi, le père de la fille s'étoit joint à son gendre. Martin, surnommé *Cochon*, il y en a un autre surnommé *Dindon*, plaida cette cause pour le tailleur, car le procureur du Roi ne voulut pas donner les mains; et sur appel, le Parlement en fut saisi. En déduisant le fait, il dit qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'un homme qui voit accoucher sa femme le premier soir de ses noces, se laisse emporter à ses premiers mouvements, et principalement étant persuadé qu'un autre étoit le père de cet enfant; « car, ajouta-t-il, » messieurs, on lui mit cela si avant dans la tête, » et en disant cela il faisoit les cornes avec les deux

doigts du milieu et les porta vers sa tête, comme on fait pour marquer l'endroit du corps dont on parle. L'audience se mit à rire; mais le président de Nesmond s'en mit en colère. L'avocat dit encore quelque gaillardise, dont le président s'irritoit de plus en plus. « Enfin, dit-il, messieurs, que voulez-vous? » c'est un pauvre tailleur qui a mal pris ses mesu- » res. » Alors le président fut contraint de rire lui-même. Cependant admirez le jugement de l'avocat : il faisoit rire à la vérité, mais c'étoit de sa partie. M. Talon, avocat-général, se leva, et dit qu'il n'y avoit aucune difficulté; que puisque le mari se contentoit, les autres n'avoient rien à dire; et que pour la femme, on ne devoit point avoir égard à l'aveu qu'elle avoit fait, car les femmes ne sont comptées pour rien (1); « et cela est si vrai, ajouta-t-il, » que les rabbins disent, pour montrer qu'elles ne » doivent point être considérées, qu'au jour du ju- » gement les femmes ressusciteront dans le corps de » leurs maris, et les filles dans le corps de leurs » pères, et partant je conclus que les parties soient » mises hors de cour et de procès. » Ces conclusions furent suivies.

Un autre avocat, nommé Rosée, dit au président, qui lui disoit : « Rosée, il faudra répondre à tout cela. » —Monsieur, la mèche est sur le serpentin. »

Cet homme a une maison à Vaugirard ; des dames y allèrent pour lui parler d'une affaire qui pressoit; il en trouva une à sa fantaisie, et lui dit qu'elle avoit des yeux de velours et des joues de satin. Elles lui demandèrent pourquoi il ne faisoit pas faire

(1) La sienne se devoit bien compter pour quelque chose, car elle le faisoit souvent enrager. (T.)

des allées plus larges. Il leur répondit que c'étoit bien assez qu'on s'y pût promener trois. « Mais nous » n'y pouvons passer deux de front.—Cela m'arrive » tous les jours, reprit-il, car j'ai à ma main droite » l'appelant, et à ma main gauche l'intimé (1). »

M. Louët, depuis conseiller au parlement de Paris, étant lieutenant particulier à Angers, allant en habit décent recevoir le président Barillon, père du dernier mort, le trouva à sa fenêtre jouant du flageolet. Le président ne le voyant point, M. Louët quitte sa robe et se met à danser; le président se retourne et lui demande ce que cela vouloit dire : « C'est, lui dit-il, monsieur, que je danse à la note » qu'il vous plaît de me sonner. »

LIII

LE MARQUIS D'ASSIGNY (2).

Le marquis d'Assigny étoit frère de feu M. le duc de Brissac. Jamais il n'y eut un homme plus approchant de Don Quichotte, car il avoit quasi pris la chevalerie au pied de la lettre. Il lui est arrivé plusieurs fois d'envoyer dans les forêts de Bretagne pour l'avertir, quand il viendroit en certains endroits, où il passoit exprès, qu'une dame étoit retenue par force dans un château, ou quelque autre aventure de chevalerie; et content d'avoir fait semblant d'y aller, il retournoit par un autre chemin à sa maison.

Il dépêchoit quelquefois des gentilshommes à M. le cardinal de Richelieu, ou du moins on les voyoit

(1) Les sacs du procès. (T.)

(2) Charles de Cossé, marquis d'Acigné, ou d'Assigny.

partir, afin de faire accroire qu'il avoit part aux affaires. Une fois Le Pailleur en rencontra un sur le chemin de Paris, qui avoit été nourri page de notre marquis. Cet homme, qui n'étoit pas moins fou que son maître, lui disoit : « Ah ! monsieur, l'admirable » homme que M. le marquis ! au retour de la chasse, » il ne m'a pas permis de rentrer dans le château ; » il m'a donné ce paquet que vous voyez ; » et, en disant cela, il lui montra un paquet de lettres gros comme la tête. « Faites diligence, m'a-t-il dit, » car il y va du service du Roi. Il faut avouer, » ajouta le pauvre fou, qu'on apprend bien à vivre » chez Monsieur. Que penseriez-vous qu'il fait pour » nous aguerrir ? Il fait que quelqu'un, comme nous » venons de nous mettre à table, vient crier : *Aux* » *armes, les ennemis approchent*. Aussitôt chacun » sort avec ses armes, et nous courons quelquefois » une demi-lieue, jusqu'à ce qu'on vient nous dire » qu'ils se sont retirés. Deux autres gentilshommes » et moi sommes toujours auprès de Monsieur, de » peur qu'il ne s'engage trop avant parmi les enne- » mis ; aussi nous tient-il pour les plus vaillants. » Après, nous retournons dîner. » Le Pailleur disoit que ce bon gentilhomme parloit si sérieusement, qu'on ne savoit s'il croyoit qu'effectivement les ennemis parussent quand on venoit donner l'alarme.

Ce monsieur le marquis traitoit un jour bon nombre de gentilshommes. Ses propos de table étoient toujours de quelque bel exploit de guerre. Ce jour-là on parla fort des neuf preux, et entre autres d'Alexandre, d'Annibal et de César (1). Un de la

(1) Les autres sont : Josué, David, Charlemagne, Artus, Godefroi de Bouillon. (T.)

troupe, plus éveillé que les autres, et peut-être aussi, las d'entendre tant de fariboles, se mit à dire qu'on faisoit trop d'honneur à ces gens de ne parler point de leurs vices; qu'Alexandre étoit un ivrogne, qu'il avoit tué Clytus, etc., etc. : César un débauché, un tyran, et Annibal un f.... borgne. A peine eut-il prononcé ces blasphèmes, que le marquis se lève et lui fait signe de le suivre en un coin de la salle; là, il lui dit : « Je ne sais pas de quoi » vous vous avisez de m'offenser de gaieté de cœur » comme cela. » L'autre, le voyant parler si sérieusement, eut quelque frayeur, et crut que c'étoit tout de bon. Il lui répond qu'il n'a jamais eu intention de le fâcher, et qu'il ne sait pas en quoi il lui peut avoir déplu. « Pourquoi est-ce donc, continua le » marquis, que vous dites du mal d'Alexandre, » d'Annibal et de César? — Ah! monsieur, dit le » gentilhomme, qui entendoit raillerie, je ne savois » pas, ou Dieu me damne! qu'ils fussent ni de vos » parents ni de vos amis; mais je réparerai bien le » tort que je leur ai fait; » et tout d'un temps, avant que de se mettre à table, il se fait apporter à boire, et boit à Alexandre et à tous les autres, et se fit faire raison.

Ce M. d'Assigny et sa femme (1) ont fait le plus chien de ménage qu'on ait jamais fait. Il l'a accusée de supposition, et elle, lui, d'impuissance. Messieurs de Brissac ont hérité de ce fou-là.

(1) Hélène de Beaumanoir, marquise d'Acigné.

LIV

LE DUC DE BRISSAC (1).

Son aîné, le feu duc de Brissac, étoit une grosse bête. On appeloit sa femme le duc *Guyon* : elle se nommoit Guyonne (2) ; c'étoit elle qui faisoit tout. Il aimoit tant les pommes de reinette, que, pour bien louer quelque chose, il ajoutoit toujours *de reinette* au bout, tellement qu'on lui ouït dire quelquefois : « C'étoit un honnête homme *de reinette.* »

LV

BIZARRERIES ET VISIONS

DE QUELQUES FEMMES.

Une fille de Paris fut long-temps recherchée par un homme qui la vouloit épouser ; mais quoique ce fût son avantage, elle ne s'y put jamais résoudre, et le lui déclara à lui-même plusieurs fois. Cet homme ne se rebutoit point pour cela, et continuoit de la voir. Un jour il la trouva seule, il la presse, et ayant rencontré l'heure du berger, il en obtint plus d'une fois ce qu'elle avoit résolu de ne lui jamais ac-

(1) François de Cossé, duc de Brissac, mourut à l'âge d'environ soixante-dix ans, le 31 décembre 1651.

(2) Guyonne Ruelland. (*Voyez* ci-dessus l'article de Rocher-Portail, page 36 de ce vol

corder. Elle devient grosse, il la va voir, et lui dit qu'il est tout prêt à l'épouser. Cette fille lui répond qu'il est vrai qu'elle est en danger de se perdre, mais qu'elle le hait plus que jamais; qu'elle ne comprend point comme quoi elle l'avoit laissé faire, et qu'elle n'en sauroit dire de raison; enfin il n'en put venir à bout, et cessa de l'importuner. Je n'ai jamais pu savoir le nom de la fille ni de l'homme, car on ne me les a pas voulu dire; mais la chose est véritable.

* Un vieux cavalier, nommé Villegaignon, épousa une belle et jeune personne. Cette femme, quelques jours après, dit à une de ses amies : « Je n'aime point » M. de Villegaignon, quoiqu'il m'ait fait beaucoup » d'honneur, étant riche comme il est, d'avoir pris » une pauvre fille comme moi; mais je m'en vais » faire une neuvaine pour tâcher à l'aimer. »

Au commencement de la régence de la feue reine Marie de Médicis, une mademoiselle Yoland devint si folle d'un cavalier, que, sans se soucier de toute la parenté qui s'en remua, elle prit ce qu'elle put à son mari, et alla chez cet homme, qui fut si sot que de la garder trois jours dans son logis. On informe contre lui, on obtient prise de corps. M. d'Humières, avec quatre cents chevaux, le sauve et le tire hors de Paris. On décrète contre M. d'Humières. Enfin cette femme revint, et depuis elle fut aussi folle de son mari qu'elle l'avoit été du cavalier, et cela a duré tant qu'elle a vécu.

Un garçon de fort médiocre condition de Paris, qui traînoit toujours une épée, badinoit fort avec les filles de son quartier, et en mettoit quelques-unes à mal. Un jour, amoureux de la fille d'un mercier, il trouve moyen, sous de faux donner-à-entendre, de

la mener promener au bois de Vincennes, et lui fait faire bonne collation. On ne fait pas tant de façons parmi ce petit monde ; après il lui dit son besoin et la presse fort : elle résiste et lui arrache quelques cheveux. Lui, enragé, met l'épée à la main, et la menace de la tuer : « Ah ! lâche, lui dit-elle, mettre l'é-» pée à la main contre une fille ! » Ce garçon, surpris et confus, laisse tomber son épée. Elle fut si touchée de son étonnement, et le prit si fort pour une marque d'amour, qu'après elle lui laissa tout faire.

Une Italienne, qui est mariée à un gentilhomme en Champagne, eut une fantaisie de se faire jeter du plâtre sur le visage, comme on fait à une personne morte pour avoir sa figure en plâtre. Elle crut qu'en se mettant une canule à la bouche pour respirer, cela ne lui pourroit faire de mal ; elle en pensa pourtant étouffer. Cela fut fait secrètement. On tire sa figure en cire ; elle se fait faire des bras et des mains, et habille cette figure d'une de ses robes. Après, il lui vient une autre vision. Elle prend son temps que tout le monde étoit hors du logis, pour feindre qu'elle se trouvoit fort mal. On met la figure sur le lit, les rideaux tirés. On va quérir ses beaux-frères, car elle étoit veuve. Il y en avoit un qui l'aimoit tendrement. Le médecin qu'ils avoient amené la trouve froide : ce beau-frère est au désespoir, il croit qu'elle se meurt, quand tout d'un coup il la voit sortir de sa garde-robe. Cet homme en fut si fort en colère qu'il mit la figure en mille pièces.

* Une madame de Saint-Martin, séparée d'avec son mari, qui étoit à feu madame la Comtesse (*de Soissons*), et qui est à cette heure à madame de Carignan, met sur la porte de sa chambre en grosses let-

tres : « Mon cher passant, je te conjure de me laisser » dormir jusqu'à onze heures. »

LVI

GENS GUÉRIS OU SAUVÉS

PAR MOYENS EXTRAORDINAIRES.

Feu M. le prince de Condé, passant à Saint-Pierre-le-Moutier, près Nevers, comme le prévôt alloit faire pendre un homme, le pendart eut assez de jugement pour dire qu'il avoit quelque chose d'importance à découvrir à M. le Prince, pour le service du Roi. M. le Prince voulut bien l'entendre. On fait retirer tout le monde : « Monseigneur, dit-il à M. le Prince, » dites, s'il vous plaît, à Sa Majesté que vous avez » trouvé ici un pauvre homme bien empêché. » M. le Prince se mit à sourire, et dit au prévôt : « Monsieur » le prévôt, gardez-vous bien de faire exécuter cet » homme-là que vous n'ayez de mes nouvelles. » Il en fit le conte au Roi et obtint sa grâce.

Un soldat françois, au service des États des Provinces-Unies, s'étant trouvé engagé avec quelques autres en je ne sais quel crime, fut condamné à tirer au billet avec eux à qui seroit pendu ; mais il ne voulut jamais tirer, et l'officier, selon la coutume, fut obligé de tirer pour lui, et tira le billet où il y avoit écrit *potence*. Le soldat en appelle, dit qu'il n'avoit point donné ordre à l'officier de tirer pour lui, que ce n'avoit point été de son consentement, et fit tant de bruit, que cela vint aux oreilles de feu M. de Coligny, fils aîné du maréchal de Châtillon,

qui commandoit alors le régiment de son père, et ce soldat étoit de ce régiment. Cela lui sembla plaisant; il l'alla conter au prince d'Orange (1), qui, après en avoir bien ri, fit grâce à ce soldat, qui avoit si bonne envie de vivre.

On dit que tous les jours il y a des Anglois qui, pour un écu, tirent au billet pour un autre : c'est une nation fort mélancolique.

On conte d'un vieux soldat anglois, qui servoit aussi les États, qu'un autre soldat ayant été condamné à être pendu, fit demander au même prince d'Orange qu'il lui fût permis de faire publier par toutes les troupes que s'il y avoit quelqu'un qui voulût être pendu pour lui, il lui donneroit quatre cents écus qu'il avoit. La proposition sembla si extravagante, que, pour en rire, on ne lui voulut pas refuser ce qu'il demandoit; mais on fut bien surpris quand le vieux soldat anglois se présenta pour être pendu au lieu de l'autre. Le prince d'Orange lui demanda de quoi il s'avisoit. Le soldat lui dit que depuis trente ou quarante ans qu'il servoit messieurs les États, il n'en étoit pas plus à son aise; qu'il avoit une femme et des enfants, et que s'il venoit à être tué il ne leur laisseroit rien; au lieu que s'il étoit pendu pour cet autre il leur laisseroit quatre cents écus pour leur aider à vivre. Le prince fut touché de cet excès d'amour paternel. Il donna la vie au criminel, à condition qu'il laisseroit les quatre cents écus à ce vieux soldat, qui gagna par cette générosité de l'argent et de l'estime.

Les Anglois sont fort sujets à se pendre. Un homme à Londres se laissa gagner par un créancier d'un de

(1) Henri, père du dernier mort. (T.)

ses amis qui avoit une prise de corps contre son débiteur, mais ce débiteur ne sortoit point de chez lui. Que fait cet homme ? Pour le faire sortir, il s'avise de faire semblant de se pendre à un arbre qui étoit devant la porte de ce débiteur. L'autre, qui étoit à la fenêtre, court pour l'en empêcher. Les sergents cachés sortent et le prennent. Celui qui faisoit semblant de se pendre s'amusa un peu trop à regarder ce qui se faisoit ; il avoit déjà la corde au col ; en se tournant, il fait tomber le tabouret, et demeure pendu. C'étoit de bon matin, et en un quartier fort reculé ; de sorte que ce coquin fut pendu comme il le méritoit. M. de Fontenay-Mareuil me l'a conté : il étoit alors ambassadeur en Angleterre.

Henri IV allant à Sédan, M. de Bassompierre, M. de Bellegarde et autres, rencontrèrent un homme de la ville, et lui demandèrent s'il n'y avoit point de filles de joie à Sédan. « Il n'y en avoit qu'une, dit » cet homme ; mais on la doit pendre demain ; car on » les punit de mort quand elles sont convaincues. » Nos cavaliers, touchés de compassion, donnent l'un une bague, l'autre de l'argent à ce bourgeois, à condition qu'il iroit de leur part prier M. de Bouillon de différer l'exécution d'un jour seulement. Il le fit. Le lendemain, le Roi y entra ; voilà tous les galants à ses genoux pour demander la grâce de cette pauvre pécheresse. Le Roi les renvoya à M. de Bouillon, et l'appelant, lui dit : « Mon cousin, cela dépend » de vous ; nous ne sommes plus en France. » M. de Bouillon l'accorda, non sans quelque difficulté, et mit au bas de la grâce : « Grâce signée en présence » du roi de France. »

Henri III passa à la Croix-du-Trahoir comme on pendoit un homme. Ce pauvre diable cria : « Grâce !

» Sire, grâce ! » Le Roi ayant su du greffier que le crime étoit grand, dit en riant : « Eh bien ! qu'on ne » le pende point qu'il n'ait dit son *In manus.* » Le galant homme, quand on en vint là, jura qu'il ne le diroit de sa vie ; qu'il s'en garderoit bien, puisque le Roi avoit ordonné qu'on ne le pendît point qu'il n'eût dit son *In manus*. Il s'y obstina si bien, qu'il fallut aller au Roi, qui, voyant que c'étoit un bon compagnon, lui donna sa grâce.

Feu M. le Prince ayant pris une petite ville en Languedoc durant les guerres de la religion, choisit soixante-quatre personnes pour être pendues. Un jeune homme qui avoit déjà la corde au col, entendant dire qu'un seigneur avoit été fort blessé, et de quelle manière on le traitoit, dit : «On le tuera ; je » le guérirois en trois semaines.» M. Annibal, frère naturel de M. de Montmorency, oyant cela, demanda s'il étoit chirurgien. Il dit que oui, et obtint qu'on lui donnât la vie, à condition qu'il guériroit le blessé. Le jeune homme n'avoit garde de ne point accepter la condition ; mais en effet il le guérit. Annibal, quoique ce garçon fût huguenot, le fait chirurgien de son régiment. Ce régiment est envoyé en garnison dans les Cévennes, en une place que M. de Rohan prit à discrétion. Il choisit même nombre de soixante-quatre pour être pendus. Ce garçon s'y trouve encore ; comme on le menoit, il reconnoît un ministre qu'il avoit vu à Annonay, en Vivarais, lieu de sa naissance, avec un autre ministre assez célèbre, nommé M. Le Faucheur, qui demeuroit chez le père de ce jeune homme (1), en cette petite ville-là, lorsqu'il y

(1) Il a fait le *Traité de l'action et de la prononciation de l'orateur.* (T.)

étoit ministre. Ce ministre se souvint de l'avoir vu ; il dit à M. de Rohan qui il étoit, et en obtint la grâce. Ce garçon va en conter l'histoire à M. Le Faucheur, qui lui conseilla de se retirer chez son père, de peur du *tertia solvet;* ce qu'il fit.

Le Camus, maître des requêtes (1), fils de Le Camus le riche, étant petit garçon, alla voir un lion que l'on montroit dans un jeu de paume sur un théâtre. Il n'étoit pas bien à sa fantaisie. Il voulut passer par un bout du théâtre, et montoit avec une échelle, quand le lion, qui étoit à l'autre bout (et le théâtre avoit toute la largeur du jeu de paume), en un saut fut à cet enfant, et avec sa queue l'amène de l'échelle sur le théâtre, le manteau entortillé autour de la tête. Il le tenoit déjà sous lui, quand d'en bas un page, peut-être plutôt pour faire niche au lion que pour secourir l'enfant, lui donna un coup de gaule. Le lion saute vers le page, et on tira le petit garçon en bas en danger de lui rompre le col ; il en fut quitte pour une saignée.

M. d'Aubigny, de la maison des Stuarts, cadet du duc de Lennox (2), logeant au faubourg Saint-Germain dans une maison des Jacobins réformés, qui avoit une entrée dans leur jardin, l'été, un soir, sans savoir que deux dogues d'Angleterre, qui gardent leur enclos, eussent été lâchés une demi-heure plus tôt que de coutume, entre sous un bereeau qui n'étoit pas loin de son logement. Les chiens le sentent et lui coupent chemin. Il ne perdit point pourtant

(1) C'est celui qu'on appelle Patte-Blanche. Il se pique d'avoir de belles mains. (T.)

(2) Il a le bien de France, et s'est fait d'église. Il est à cette heure chanoine de Notre-Dame, et bon ami des jansenistes. (T.)

le jugement ; et, sachant que cette sorte de chiens principalement ne se jette guère à ceux qui ne témoignent point de peur, il ne fuit point, et avertit un homme qui étoit avec lui ; puis il se met à les caresser en anglois. Il y en eut un qui s'apprivoisa aussitôt ; l'autre gronda toujours ; cependant il eut le loisir de gagner la porte. Ces mêmes chiens attrapèrent la jambe d'un voleur de fruits qui se sauvoit par-dessus le mur, le tirèrent à bas et l'étranglèrent. Les moines jetèrent le corps par-dessus le mur dans la rue : il n'en fut autre chose (1650).

Un homme de Marseille reçut en bonne compagnie une cassette. Il crut que c'étoit des essences, et ne la voulut point ouvrir devant je ne sais combien de femmes qui étoient chez lui, de peur d'être obligé d'en trop donner. Il se retire sur un balcon qui donnoit sur un jardin. En ouvrant, le feu prend à une fusée, qui eut assez de force pour faire tomber la cassette dans le jardin, où tout l'artifice et tous les pistolets qui étoient dedans jouèrent sans faire mal à personne. Voyez quel fracas cela auroit fait, s'il eût ouvert devant ces dames.

* La Le Noble, fameuse courtisane de Paris, étoit aimée d'un Italien de Brescia, ville appartenant aux Vénitiens, nommé Joannino, qui n'en pouvoit rien avoir. Je ne sais par quelle aventure, la Reine, du vivant du feu Roi (*Louis XIII*), la fit embarquer par force pour l'envoyer au Canada. Joannino le sait, la suit, atteint le vaisseau à quelques lieues en mer, et il fait tant qu'on la lui donne pour de l'argent. A peine est-elle dans la barque, que le vaisseau s'entr'ouvre et périt. Je vous laisse à penser si elle lui fut cruelle après cela ; il l'a eue assez long-temps, et enfin il l'a escroquée. Cette Le Noble n'étoit point soigneuse.

* La Dalesso en a mieux usé quand elle se vit du bien : c'est quasi la seule qui ait eu du sens. Elle se mit à faire la vie d'une honnête femme qui se gouverne un peu mal. On alloit chez elle en visite, j'entends les hommes, comme chez une autre personne. Sa maison étoit fort bien réglée et fort propre. Elle avoit de l'esprit et disoit quelquefois les choses fort plaisamment. Elle avoit eu une grande maladie et en avoit été à l'extrémité. On lui demanda comment elle se portoit : « Eh ! dit-elle, le crucifix s'éloigne » un peu. » Enfin un conseiller de la cour des aides, nommé Le Roux, en devint si amoureux, qu'il l'épousa. Je crois qu'elle vit encore. Elle étoit veuve de je ne sais quel misérable ; car Dalesso est le nom de quelqu'un qui l'avoit entretenue.

On dit qu'un chanoine de Notre-Dame de Paris étant à l'extrémité, ses gens s'emparoient de tout ce qu'ils pouvoient attraper. Un singe qu'il avoit se saisit à l'instant du bonnet carré du chanoine, et se le mit sur la tête. Le malade, qui voyoit cela, se mit tellement à rire, qu'il se creva un abcès qu'il avoit dans la gorge, et il en guérit.

L'abbé de Beauveau, évêque de Nantes, poursuivit un jour, en caleçon, ses tenailles à la main, un cordelier contre lequel il s'étoit mis en colère, jusque dans le marché de Nantes, qui est proche de l'évêché.

Une fois qu'il partoit, tous les ouvriers à qui il devoit vouloient avoir de l'argent. Son cordonnier lui alla présenter ses comptes. « Je n'ai point d'argent, » lui dit-il. — Mais, monseigneur, de quoi nourri- » rai-je mes enfants ? — Je n'ai point d'argent, » répéta-t-il. Le cordonnier rognonnoit. L'évêque prend la pelle du feu, et lui en donne sur le dos plus de

quatre coups. Au sortir de là, le cordonnier trouve le menuisier, à qui il dit qu'il venoit d'être payé. « Je » m'y en vais donc, dit l'autre. — Oui, oui, reprit- » il, il y fait bon. » Le menuisier va. « Je n'ai point » d'argent. — Mais, monseigneur, vous avez bien » payé le cordonnier. — Veux-tu que je te paie en » même monnoie? — Je ne demande pas mieux. » Il le battit tout comme l'autre. Il ne craint que le maréchal de La Meilleraye.

LVII

* MAUVAISES HABITUDES EN PARLANT.

M. Le Mage, conseiller à la cour des aides de Paris, dit toujours *chose* au lieu du nom. Un jour, rapportant un procès, il vouloit dire : « Ils le prirent » par son manteau ; » et il dit : « Ils le prirent par » son *chose*. » Voilà tout le monde à rire. Le pauvre homme fut si déferré, qu'il ne put jamais achever.

M. de Nesmond, premier président à Bordeaux, ne pouvant trouver *néant* à propos, prononça : « La » cour a mis, et met l'appellation au b....l. »

On fait un conte de lui assez plaisant. Il avoit à recevoir un procureur qui avoit été cuisinier. Il l'interrogea ainsi : « Que trouvez-vous le meilleur à un » chapon de l'aile ou de la cuisse? — *Distinguo*, dit » l'autre, qui étoit bon compagnon ; quand il est rôti, » l'aile ; quand il est bouilli, la cuisse. — Reçu pro- » cureur, dit le président, il a dit *distinguo*. »

Madame de Loménie, mère de M. de Brienne, disoit toujours sans que cela vînt à propos : *Pour reprendre la façon*.

Le frère aîné du président Le Feron, prévôt des marchands durant le blocus, en 1649 (je pense qu'il a été aussi président aux enquêtes), disoit toujours après quelques mots, *non?* d'un ton interrogateur; et puis il s'arrêtoit, comme s'il eût voulu demander l'approbation des assistants.

Feu M. le comte de Soissons disoit tout de même *quoi?* Souvent on ne savoit s'il ne demandoit point ce que l'on vouloit dire, et cela faisoit des *coq-à-l'asnes*.

Un homme, dont j'ai oublié le nom, après avoir bien parlé, ne pouvoit s'empêcher de dire contre son propre sentiment : *Rien de tout cela*.

Un autre entremêloit toujours *patatin*, *patata*; un autre *par-ci*, *par là*.

J'ai aussi oublié le nom d'un homme de quelque condition qui ajoutoit toujours au bout de ce qu'il avoit dit : *Perroquet violet sur la pointe du pied*.

Le président Charreton, aux enquêtes, entremêle toujours *je vis ça*; et même dans les sentences il l'a dit jusqu'à trois fois.

Le frère du feu président Boulanger (c'étoit un marchand) parloit beaucoup et commençoit par ce mot : *Response*.

Un autre disoit toujours : *Ecoutez mon raisonnement*; et cela quand il avoit fait une narration (1).

(1) Ces bizarres manies se rencontrent souvent encore; n'a-t-on pas vu dans ces derniers temps un magistrat aussi distingué par ses lumières que par ses hautes qualités, qui, en opinant, disoit presque à chaque phrase : « *Daignez, daignez considérer.* »

On pourroit citer d'autres singularités contemporaines, mais elles n'appartiennent pas encore à l'histoire.

LVIII

LA PRINCESSE D'ORANGE, LA MÈRE (1).

Elle est de la maison de Solms, une fort bonne maison d'Allemagne. Elle vint en Hollande avec la reine de Bohème, non pas en qualité de fille d'honneur, mais toutefois nourrie à ses dépens. M. d'Hauterive de l'Aubespine (2), frère de feu M. de Châteauneuf, depuis gouverneur de Bréda, se mit à lui en conter, et en dit beaucoup de bien au prince Mau-

(1) Émilie de Solms, fille de Jean-Albert, comte de Solms-Brunsfelds, femme de Henri-Frédéric de Nassau, prince d'Orange, mourut en 1675.

(2) François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, gouverneur de Bréda, mourut en 1670.

On fait deux ou trois plaisants contes de ce M. d'Hauterive. Il avoit un cuisinier qui épiçoit toujours trop. Il le menaça longtemp de l'envoyer aux Moluques chercher des épiceries, puisqu'il aimoit tant à épicer. Enfin cet homme ne se corrigeant point pour tout cela, il lui commanda de faire des pâtés et de les porter dans un vaisseau qui alloit aux Indes orientales. Il feignoit que c'étoit un présent qu'il faisoit à quelqu'un de ce navire. Cependant il avoit donné le mot au capitaine de faire boire le cuisinier et de lever pendant ce temps-là les ancres. Ainsi le pauvre cuisinier fit le voyage, et après il faisoit tout trop doux, tant il avoit peur d'y retourner.

Une fois il avoit un valet à tête frisée qui ne faisoit que coqueter tout le jour. Il le menaça de le faire tondre, s'il ne se tenoit davantage au logis. Enfin ce garçon ne se pouvant captiver, un beau matin il fit venir un barbier, et fit tondre le galant si ras que de six mois il ne sortit de sa garde-robe.

La maison de l'Aubespine, dont est ce M. d'Hauterive, est, je pense, la meilleure de Paris. L'oncle de M. d'Hauterive et de

rice, qui, craignant que son frère ne s'alliât à quelque maison qui lui fût à charge, et qui l'engageât dans quelque parti, lui dit qu'il falloit qu'il l'épousât ou qu'il l'épouseroit lui-même. Le prince Maurice avoit raison, car il étoit bien las de ses cousins, les Châtillon, qu'il avoit sur les bras. Ainsi la voilà femme de celui qui devoit succéder au prince Maurice, elle qui n'avoit pas sept mille écus pour tout bien, qui étoit petite et médiocrement jolie. Elle ne fut pas long-temps à apprendre à faire la princesse, car Maurice mourut bientôt après (1). On conte une chose assez notable de la fin de ce grand homme. Étant à l'extrémité, il fit venir un ministre et un prêtre, et les fit disputer de la religion ; et après les avoir ouïs assez long-temps : « Je vois bien, dit-il, qu'il » n'y a rien de certain que les mathématiques (2). » Et ayant dit cela se tourna de l'autre côté, et expira.

M. de Châteauneuf étoit secrétaire d'État, et portoit l'épée. Il mourut sans enfants. Son frère, qui étoit un vieux conseiller d'État, fut son héritier. D'Hauterive prit l'épée et l'autre la robe. Étant venu à Paris pour la succession de M. de Châteauneuf, il donna un jour à dîner à M. de Turenne, et comme on étoit à table, au lieu de se moucher avec son mouchoir, il se presse une narine et fait autant de bruit qu'un pistolet. Ruvigny, qui étoit auprès de M. de Turenne, s'écria à ce bruit : « Monsieur, n'êtes-» vous point blessé ? » Ce fut un éclat de rire le plus grand du monde. (T.)

(1) Le prince Maurice mourut le 23 avril 1625.

(2) On conte d'un prince d'Allemagne fort adonné aux mathématiques, qu'interrogé à l'article de la mort par un confesseur s'il ne croyoit pas, etc. : « Nous autres mathématiciens, lui dit-» il, croyons que 2 et 2 font 4, et 4 et 4 font 8. » (T.) C'est mot pour mot ce que dit Sganarelle de Don Juan, acte III, scène 1re du *Festin de Pierre*, dans les exemplaires de cette pièce qui n'ont pas été cartonnés.

Notre princesse gouverna enfin son mari, et se méconnut tellement, qu'elle traita avec une ingratitude étrange la reine de Bohème, sans qui elle seroit morte de faim, et qui avoit travaillé à son mariage comme si ç'eût été sa fille. Mais la feue Reine-mère (1), qui étoit la plus glorieuse personne du monde, vengea un peu cette pauvre reine, car elle ne se démasqua ni pour le prince d'Orange ni pour la princesse. Il est vrai qu'elle ne traita pas trop bien cette reine même, car elle ne baisa point ses filles. La reine de Bohème en eut un dépit étrange, et ne la reconduisit que jusqu'à la porte de son antichambre. La Reine-mère fut si sottement fière, qu'à Anvers, où on la reçut admirablement bien, elle ne daigna se démasquer que dans la grande église. Ce fut pourtant elle qui fit le mariage de la princesse d'Angleterre avec le feu prince d'Orange (2). Il est vrai qu'elle ne leur fit pas là un grand service.

Pour revenir à la princesse d'Orange, elle traita fort mal son fils, après la mort de son mari, et elle fut cause que sa belle-fille et sa fille, qu'elle avoit mariée avec l'Electeur de Brandebourg, ne se voyoient point, quand elles étoient toutes deux en Hollande, car elle vouloit que l'Électrice passât la première, parce qu'un électeur est plus qu'un prince d'Orange, et n'avoit point égard à une royauté abattue, ou du moins qu'on alloit abattre. On n'a jamais vu une femme si avare; ni elle ni son mari autrefois n'ont jamais assisté ni le

(1) Marie de Médicis.

(2) Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier, épousa Guillaume, fils de la princesse d'Orange et de Frédéric-Henri, dont l'*Historiette* suit celle-ci. Ce prince mourut en 1650, laissant sa femme enceinte d'un fils qui a régné en Angleterre sous le nom de Guillaume III.

feu roi d'Angleterre (1), ni celui-ci (2), ou du moins ç'a été si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine qu'on en fasse mention. Durant la vie de son fils, elle a pris à toutes mains. Elle tire du roi d'Espagne, elle tire du roi de France, et est à qui plus lui donne. Elle, Knut et Pauw gouvernoient tout.

Depuis la mort de son fils, elle et sa belle-fille sont plus mal que jamais. Il semble qu'elle s'attache entièrement à l'Électeur de Brandebourg, car elle laisse ruiner le petit prince d'Orange. Quatre ou cinq Anglois affamés pillent la mère, qui est tutrice. Les États, et surtout la province de Hollande, ne sont pas fâchés que la maison de Nassau ne soit plus si puissante (3). Si cela continue, il sera gueux, lui qui avoit douze cent mille livres de rente.

LIX

LE PRINCE D'ORANGE, LE PÈRE (4).

Pour se rendre plus puissant envers les gens de guerre, il laissa, contre l'ordre, traiter des charges. La première qui fut vendue fut une enseigne qu'un

(1) Charles Ier.

(2) Charles II.

(3) A cause de l'entreprise du dernier mort sur Amsterdam ; apparemment il se vouloit faire souverain. On a cru même qu'il avoit été empoisonné dans sa petite-vérole ; d'autres disent que la limonade l'a tué. (T.)

(4) Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande, frère du célèbre Maurice de Nassau, né à Delft le 28 février 1583, mort à Munster le 14 mars 1647. Il a laissé des *Mémoires* (de 1621 à 1646). Amsterdam, 1733, in-4°.

nommé Chenevy, fils d'un Huguenot, marchand drapier à Paris, acheta cinq cents écus. Le capitaine qui la lui avoit vendue se fit habiller d'écarlate lui et ses enfants, et on disoit que Chenevy l'avoit payé en écarlate.

Le feu cardinal de Richelieu et lui se haïssoient à cause d'Orange; car le cardinal, pour mettre cette principauté dans sa maison et se faire prince, fit surprendre la citadelle, ou, pour mieux dire, gagna Walkembourg, qui y commandoit. Le prince d'Orange, moyennant quarante mille écus que cela lui coûta, fit tuer Walkembourg, dans la ville, chez sa maîtresse, et remit la citadelle en sa puissance. Le cardinal eût pu la lui ôter par justice, à cause de M. de Longueville, qui tous les ans fait un acte pour éviter prescription. Il y a de grandes prétentions; cela vient de la maison de Châlons; mais il eût fallu un siége, et durant un siége on a le loisir de remuer bien des machines. Depuis, ils se firent le pis qu'ils purent l'un à l'autre.

Le cardinal lui donna de l'altesse pour le rendre suspect aux États (1). L'Angleterre lui en donna sans penser plus loin; lui mordit à la grappe, et fit prier Dieu pour lui dans les prières publiques.

Les États voulurent qu'on déclarât la guerre à l'Espagne, parce qu'encore que nous les assistassions, leur pays ne laissoit pas d'être le théâtre de la guerre. Puis la bataille de Nortlingue avoit fort affoibli les Suédois. On gagna la bataille d'Avein, et au lieu d'aller à Namur, qu'on eût pris (car l'épouvante étoit si grande, qu'on a dit que le cardinal-infant faisoit tenir un vaisseau prêt pour s'en aller), on s'en alla

(1) Il ne recevoit auparavant que la qualification d'*Excellence*.

pour joindre le prince d'Orange, à qui on avoit écrit qu'on lui envoyoit les maréchaux de Châtillon et de Brezé pour faire ce qu'il jugeroit à propos. Lui les fit languir long-temps dans le siége, et ne se hâta point de sortir. Quand il fut joint, on prend Diest, qu'il fait traiter de rebelle, disant qu'il étoit baron de Diest. Après on va à Tillemont. Il y avoit là-dedans des vivres pour nourrir notre armée toute la campagne. M. de Châtillon, à cause de cela, fit tout ce qu'il put pour empêcher de la faire emporter d'assaut; et durant qu'ils disputoient, les Anglois d'un côté, et les Français, à leur exemple, de l'autre, ces derniers la prirent de force. On saccagea tout, on viola dans les églises mêmes, et depuis, dans les libelles imprimés durant la négociation de Munster, on a reproché aux Français qu'une abbesse ayant dit qu'elle étoit l'épouse de Jésus-Christ, un Français avoit répondu en riant : « Eh bien! nous ferons » Dieu cocu. » Il y eut en récompense un François qui fit une action de vertu. C'est le fils d'un ministre de Sédan, nommé de Vesne. Il étoit alors secrétaire de feu M. de Bouillon. Une fille de qualité, jugeant à sa mine qu'il étoit homme d'honneur, se mit en sa protection. Il la fit marcher devant lui, et la suivit le pistolet à la main. Le prince d'Orange, M. de Bouillon et autres le rencontrèrent, et lui dirent en riant qu'il lui en falloit des plus belles. Il les laisse dire, et la mène en lieu de sûreté. Depuis, de temps en temps, il reçoit des civilités des parens de cette fille

Pour affamer notre armée, le prince d'Orange la fit aller à Louvain. Il avoit vingt mille hommes et nous trente mille. On ne l'attaqua point de force, exprès, pour nous faire consommer nos vivres, comme il fit.

Tant que le cardinal de Richelieu a vécu, le prince d'Orange n'a rien voulu faire. Il y en a qui croient qu'il ne vouloit point s'exposer que son fils ne fût en âge de lui succéder. Même depuis la régence, il n'a contribué qu'en dépit de lui à nos conquêtes. Il est vrai qu'en cela il pouvoit alors être d'accord avec les États, qui craignoient de nous avoir pour voisins.

Quand ils envoyèrent leurs vaisseaux à Gravelines, ils ne croyoient pas que nous la prendrions. Pour Dunkerque, il affoiblit notre armée en nous obligeant à lui envoyer six mille hommes avec le maréchal de Gramont; et quant à Hulst, il ne vouloit point passer, si le maréchal de Gassion ne lui eût fait le chemin avec deux mille hommes. Le Sals de Gand ne fut pris qu'à cause que dix-huit ou vingt Français, qui, à la vérité, étoient de leurs troupes, passèrent le canal à la nage, tirant un pont de jonc après eux.

Lorsqu'il fut maître du fort de la Perle, auprès d'Anvers, ceux d'Anvers se croyoient perdus. Mais les États, ou du moins la province de Hollande, ne voulurent pas qu'on prît cette ville à cause d'Amsterdam, dont la rade est mal assurée, et qu'on quitteroit volontiers pour transporter tout le commerce à Anvers, comme autrefois, car l'Escaut, le long du quai d'Anvers, a soixante brasses de profondeur, au lieu que les grands vaisseaux n'approchent point plus près d'Amsterdam que de la distance qu'il y a de là au Texel, où il s'en est perdu un grand nombre.

A sa dernière campagne, on lui proposa de donner le commandement à son fils. Il le fit; mais il s'en repentit aussitôt. C'étoit un grand fourbe; mais il fit un grand pas de clerc de s'allier avec le roi d'Angleterre.

LX

M. DE MAYENNE (1).

Le dernier duc de Mayenne, fils du duc de Mayenne de la Ligue, étoit un homme fort bien fait, plein de cœur, plein d'honneur, et sur la parole duquel on auroit tout hasardé. Il étoit en grande réputation. Ce n'étoit pas un homme d'une grande vivacité d'esprit, mais il avoit un grand sens. Il a été galant. Le tour que fait Hylas dans l'*Astrée*, par le moyen d'un miroir où il avoit mis son portrait, est une malice que M. de Mayenne fit à son frère, le comte de Sommerive, et que le comte de Sommerive ne lui voulut jamais pardonner. Cela arriva à Soissons, et Dorinde, en cet endroit-là, est une madame Payot, femme d'un trésorier de France, au bureau de cette ville-là (2).

J'ai vu à Bordeaux une dame qu'on appeloit madame de Tastes, qui avoit un fils fort bien fait. On disoit qu'il étoit fils de M. de Mayenne. Ce garçon mourut fort jeune. Je me souviens que, comme nous

(1) Henri de Lorraine, duc de Mayenne, grand-chambellan de France, gouverneur de Guienne, fils du ligueur, mort sans postérité en 1621, à l'âge de quarante-trois ans, au siége de Montauban.

(2) Elle s'appeloit Pajot. On trouve en effet le récit de cette aventure dans le quatrieme livre de la seconde partie de l'*Astrée* L'auteur de la *Clef de l'Astrée*, publiée à la suite de l'edition abrégée de ce roman (Paris, Pierre Witte, 1733, 5 vol. in-12 est d'accord avec Tallemant sur le personnage d'Hylas et de son frère.

S.

étions enfants, on joua à Bordeaux une tragédie d'*Ixion*, où l'on représentoit les enfers. Les autres enfants qui allèrent sur le théâtre ne vouloient point approcher de ces enfers; celui-là seul alla partout hardiment. On disoit tout haut : « Voyez, il ne se dément point.» Cette femme, à ce qu'on m'a dit, quelquefois en l'embrassant, ne pouvoit s'empêcher de l'appeler *mon petit prince.*

M. de Mayenne a été regardé du peuple comme descendu de ces défenseurs de la foi catholique; de sorte que quand il fut tué à Montauban d'un coup de mousquet dans l'œil, comme il regardoit entre des gabions, le peuple de Paris s'émut, et alla brûler le temple de Charenton. Celui qui l'avoit tué fut pendu par sa faute. Cet homme fut pris comme il se sauvoit de la ville avec une fille qui étoit amoureuse de lui. Elle offrit mille livres de rançon pour eux deux; et comme elle les alloit quérir, cet impertinent s'alla vanter étourdiment qu'il avoit tué M. de Mayenne. Quand sa maîtresse revint, elle le trouva pendu. On lui dit pour raison que le traité de la rançon n'étant point conclu, et elle ayant dit seulement qu'elle alloit quérir de quoi se racheter, on avoit pu le traiter comme on avoit fait. La vérité est que le plus fort fit la loi au plus foible.

M. de Mayenne n'étoit point marié. On parloit de le marier ; mais on ne sait, fier comme il l'étoit, s'il y eût consenti : c'étoit à une sœur de Combalet. Combalet étoit cadet, mais gentilhomme. Cette fille, voyant M. de Mayenne mort et M. de Luynes ensuite, eut assez de cœur pour se faire carmélite ; elle vit encore.

LXI

MARIS COCUS PAR LEUR FAUTE.

Un marchand de Bordeaux, dont je n'ai pu savoir le nom, étoit amoureux de la servante de sa femme, et afin de pouvoir coucher avec cette fille sans que sa femme s'en aperçût, il obligea un des garçons de la boutique à tenir sa place pour une nuit, après lui avoir bien fait promettre qu'il ne toucheroit point à madame. Ce garçon, qui étoit jeune, ne se put contenir, et fit quelque chose de plus que le mari n'avoit accoutumé de faire. Le lendemain, la femme croyant que ç'avoit été son mari, car il s'étoit revenu coucher auprès d'elle un peu devant le jour, lui alla porter un bouillon et un couple d'œufs frais. Le marchand s'étonne de cet extraordinaire : « Eh ! » lui dit-elle en rougissant, vous l'avez bien gagné. » Par là il découvrit le pot aux roses. Depuis, il accusa ce garçon de l'avoir volé, et le mit en procès. Ce garçon dit le sujet de la haine de son maître ; et, par arrêt du parlement de Bordeaux, la femme fut déclarée femme de bien, et le mari cocu à très-juste titre

Voici une autre histoire un peu plus tragique. Un gentilhomme de Beauce, entre Dourdan et Étampes, nommé Baye-Saint-Léger, avoit une fort belle femme, et cette femme avoit une femme de chambre aussi belle qu'elle. Le mari, comme on se lasse de tout, devient amoureux de cette fille ; la presse, elle résiste, et enfin le dit à sa maîtresse La femme dit : « Il faut l'attraper Dans quelque temps faites

» semblant de consentir et lui donnez un rendez-» vous. » Or, il arriva que le propre soir que Saint-Léger avoit rendez-vous de cette fille, un de ses meilleurs amis vient chez lui. Pour s'en défaire, il le mène coucher bien plus tôt que de coutume. L'ami en a du soupçon, veut savoir ce que c'est; il le lui avoue. Ce gentilhomme lui en fait honte, et lui persuade de lui donner sa place ; il va au rendez-vous au lieu de Saint-Léger. Il y trouve la femme de son ami, qui, pour se moquer de son mari, avoit joué tout ce jeu-là. Il fait ce pourquoi il étoit venu. Elle a conté depuis que, de peur de rire, elle se mordoit les lèvres. C'étoit dans un jardin, et il ne faisoit point clair de lune. L'ami revient bien satisfait, et le mari se couche auprès de sa femme. Le récit que lui avoit fait son ami lui avoit fait venir l'eau à la bouche ; il veut en passer son envie. Sa femme lui dit en riant : « Seigneur Dieu ! vous êtes de belle humeur ce soir. » — Que voulez-vous dire? lui dit-il. — Eh ! répon-» dit-elle, ne vous souvenez-vous plus du jardin ? » Le pauvre homme devina incontinent ce que c'étoit. Il ne fit semblant de rien ; mais il fut si saisi qu'il en mourut. Elle, depuis, a été fort abandonnée et est morte de la v.....

*Le comte de Saint-Paul, dernier mort, fut aussi attrapé par sa femme, qui prit la place d'une demoiselle, mais il ne put rien faire. Voyant cela, elle lui dit en riant : « Vraiment, vous êtes un bel homme » à rendez-vous ! — Ah ! lui dit-il, je ne m'en » étonne pas.....il sentoit sa vieille écurie. »

LXII

COCUS PRUDENTS OU INSENSIBLES.

Un président de Paris, dont on n'a jamais voulu me dire ni le nom, ni la cour dont il étoit président, ni même s'il vivoit ou s'il étoit mort, tant on avoit peur que je ne découvrisse qui c'est, un président donc fut averti par son clerc que sa femme couchoit avec un cavalier. « Prenez bien garde, dit-il à ce » clerc, à ce que vous dites. — Monsieur, répondit » l'autre, si vous voulez venir du Palais quand je » vous irai quérir, je vous les ferai surprendre en- » semble. » En effet, le clerc n'y manque pas, et le mari, entré seul dans la chambre, les surprend. Il enferme le galant dans un cabinet dont il prend la clef, et retourne à son clerc. « Un tel, lui dit-il, je n'ai » trouvé personne ; voyez vous-même. » Le clerc regarde et ne trouve point son cavalier. « Vous êtes » un méchant homme, lui dit le président ; tenez, » voilà ce que je vous dois, allez-vous-en, que je ne » vous voie jamais. » Il le met dehors ; après il revient au cavalier : « Monsieur, c'est ma femme qui a » tort ; pour vous, vous chercherez votre fortune, » allez-vous-en ; mais si je vous rattrape, je vous » ferai sauter les fenêtres. » Pour sa femme, quand elle fut seule, il lui dit qu'il ne savoit pas de quoi elle pouvoit se plaindre ; qu'à son avis, elle avoit toutes les choses nécessaires. Elle pleura, elle se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et lui promit d'être à l'avenir la meilleure enfant du monde. Il le lui par-

donna, et depuis elle lui a rendu tous les devoirs imaginables.

Un conseiller d'État de l'infante Claire-Eugénie (1) avoit une belle femme, et quoiqu'ils n'eussent guère de bien, leur maison alloit pourtant comme il falloit, et ils faisoient fort bonne chère, car la galante en gagnoit. Cela dura assez long-temps sans que le mari s'informât d'où venoit cette abondance. La femme, étonnée d'une si grande stupidité, peu à peu, pour voir s'il s'apercevoit de quelque chose, diminua l'ordinaire. Il ne disoit rien, et faisoit semblant de ne le voir pas. Enfin, elle retrancha tant, qu'elle le réduisit à un couple d'œufs. Alors la patience lui échappa; il prit les deux œufs, et les jeta contre la muraille, en disant : « Est-ce là le dîner d'un cocu ? » Elle, voyant qu'il entendoit raillerie, remit dès le lendemain les choses en leur premier état. J'ai ouï faire ce conte d'un Français, et je pense qu'il est de tous pays ; mais il n'en est pas moins bon pour cela.

M. Guy, célèbre traiteur à Paris, ne trouvant ni sa femme, ni un des principaux garçons, une fois qu'il avoit bien des gens chez lui, alla fureter partout, et les rencontra aux prises : « Hé ! vertu-Dieu ! » ce dit-il, c'est bien se moquer des gens que de » prendre si mal son temps, et ne pouviez-vous » pas attendre que nous eussions un peu moins » d'affaires ? »

(1) Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas, mariée en 1599 à l'archiduc Albert, mourut en 1633.

LXIII

LE COMTE DE CRAMAIL (1).

On a dit *Cramail* au lieu de *Carmain*. Il étoit petit-fils du maréchal de Montluc, fils de son fils. Il n'a laissé qu'une fille, mariée au marquis de Sourdis. Il avoit épousé l'héritière de Carmain, grande maison de Gascogne. Sa femme étoit de Foix par les femmes. Ç'a été une créature bien bizarre. Elle avoit pensé être mariée à un comte de Clermont de Lodève, qui étoit un fort pauvre homme. Cependant elle eut un tel chagrin d'avoir épousé Cramail au lieu de lui, qu'en douze ans de mariage elle ne lui dit jamais que oui et non; et de chagrin elle se mit au lit, et on ne lui changeoit de draps que quand ils étoient usés. Elle est morte de mélancolie.

Le comte de Cramail vint en un temps où il ne falloit pas grand'chose pour passer pour un bel esprit. Il faisoit des vers et de la prose assez médiocres. Un livre intitulé *les Jeux de l'inconnu* (2) est de lui; mais

(1) Adrien de Montluc, comte de Cramail, prince de Chabanais, né en 1568. Mis à la Bastille après la *Journée des Dupes*, il y demeura enfermé pendant douze ans. Il n'en sortit qu'en 1642, et mourut le 22 janvier 1646. Il est auteur, entre autres ouvrages, de la *Comédie des Proverbes*, farce très-gaie, souvent réimprimée.

(2) Ce livre du comte de Cramail parut en 1630, sous le nom d'un sieur Devaux. Au premier aperçu, cet ouvrage est un ridicule amphigouri; mais il n'a pas dû l'être autant pour les contemporains; il contient une foule d'allusions dont aujourd'hui quelques-unes peuvent encore être devinées. Les *Jeux de l'in-*

ma foi ce n'est pas grand'chose. Il fut un des disciples de Lucilio Vanini. Il disoit une assez plaisante chose : « Pour accorder les deux religions, il ne faut, » disoit-il, que mettre vis-à-vis les uns des autres » les articles dont nous convenons, et s'en tenir là, » et je donnerai caution bourgeoise à Paris, que qui» conque les observera bien sera sauvé. »

A l'arrière-ban, comme on lui eut ordonné de parler aux Gascons pour les faire demeurer, il commençoit à les émouvoir, quand un d'entre eux dit brusquement : « Diavle, vous vous amusez à escou» ter un homme qui fait des libres ? » Et il les emmena tous.

Il a toujours été galant : il étoit propre, dansoit bien, et étoit bien à cheval. C'étoit un des dix-sept seigneurs. Il fut quinze ans tout entiers à Paris, en disant toujours qu'il s'en alloit. Pour un camus, ç'a été un homme de fort bonne mine. J'oubliois qu'une de ses plus fortes inclinations a été madame Quélin. Il l'aima devant et après la mort de Henri IV. Cela a duré plus de dix ans. Il passoit pour un honnête homme. On l'avoit souhaité pour gouverneur du Roi, mais il n'a pas assez vécu pour cela. Je crois qu'il ne l'eût pas été, quand il eût vécu jusqu'à cette heure (1). Il fut quinze ans à dire qu'il s'en alloit.

connu ont eu une suite, publiée en 1644 chez Sercy, sous le titre de *Nouveau Recueil des pièces les plus agréables de ce temps*. Cette seconde partie est donnée comme l'œuvre de Le Herty, fou des Petites-Maisons, dont parlent Sarrazin dans le *Dulot vaincu*, et Saint-Amand dans le *Poète crotté*. C'est peut-être le meilleur antidote que l'on pût mettre à la tête d'un livre assez ridicule dans sa forme, mais plein de facétieuses vérités.

(1) La Porte dit du comte de Cramail : « C'étoit un fort hon» nête homme, très-sage, qui avoit si bien acquis l'estime de la

Un de ses amis, nommé Forsais, gentilhomme huguenot, fut onze ans entiers à faire ses adieux tous les jours.

Le comte de Cramail avoit un ami qu'on appeloit Lioterais, homme d'esprit. Quand il fut vieux, et que la vie commença à lui être à charge, il fut six mois à délibérer tout ouvertement de quelle mort il se feroit mourir ; et un beau matin, en lisant Sénèque, il se donne un coup de rasoir et se coupe la gorge. Il tombe ; sa garce monte au bruit : « Ah ! dit-elle, » on dira que je vous ai tué. » Il y avoit du papier et de l'encre sur la table, il prend une plume et écrit : « C'est moi qui me suis tué, » et signe *Lioterais.*

LXIV

NAINS, NAINES.

L'Infante Claire-Eugénie envoya une naine à la Reine dans une cage. Le gentilhomme qui la lui présenta dit que c'étoit un perroquet, et offrit à la Reine, pourvu qu'on n'ôtât point la couverture, de peur de l'effaroucher, de lui faire faire par ce perroquet un compliment en cinq ou six langues différentes. En effet, elle en fit en espagnol, en italien, en françois, en anglois et en hollandois. On dit aussitôt : « Ce ne » sauroit être un perroquet. » Il ôta la couverture, et on trouva la naine. Elle crût assez pour être une fort

» Reine, que j'ai ouï dire à Sa Majesté long-temps auparavant, » que si elle avoit des enfants dont elle fût maîtresse, il en seroit » le gouverneur. » (*Mémoires de La Porte*, collection Petitot, 2e série, t. LIX, p. 385.)

petite femme, et on la maria à un assez grand homme, nommé La Vau, Irlandois qui étoit à la Reine. Elle fut femme de chambre, et mourut au bout de quelques années en mal d'enfant (1).

Mademoiselle a eu une naine qui étoit la plus petite qu'on eût jamais vue. Elle n'avoit pas deux pieds de haut, étoit bien proportionnée, hors qu'elle avoit le nez trop grand. Elle faisoit peur. Les médiocres poupées étoient aussi grandes. Je crois qu'elle est morte.

Le feu roi d'Angleterre avoit un fort petit nain, nommé Geoffroy (2), mais fort bien proportionné. Il avoit un portier qui avoit huit pieds de haut, et on trouva en ce temps-là un paysan qui avoit cent trente-sept ans, de sorte que ce prince se vantoit d'avoir le plus grand, le plus petit et le plus vieil homme de l'Europe.

LXV

LE CARDINAL DE RICHELIEU (3)

ET LE MARQUIS DE CINQ-MARS (4).

Le père du cardinal de Richelieu étoit fort bon gentilhomme. Il fut grand prevôt de l'hôtel et che-

(1) Il est plusieurs fois question de la petite La Vau dans le *Journal du cardinal de Richelieu.*

(2) Ce Geoffroy, nain de Charles Ier, est l'un des principaux personnages du roman de Walter Scott intitulé *Peveril du Pic.*

(3) Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, né à Paris, le 5 septembre 1585, mort dans cette ville, le 4 décembre 1642.

(4) Henri Coiffier, dit Ruzé, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, décapité à Lyon, le 12 septembre 1642. Ce qui touche à Cinq-Mars est tellement mêlé dans le chapitre du cardinal

valier de l'Ordre; mais il embrouilla furieusement sa maison. Il eut trois fils et deux filles; l'aînée fut mariée à un gentilhomme de Poitou, nommé Vignerot (1), qui étoit un homme *dubiæ nobilitatis*. Il se poussoit pourtant à la cour, et étoit toujours avec les grands seigneurs. Il jouoit avec M. de Créqui et M. de Bassompierre. L'autre épousa le marquis de Brézé (2), depuis maréchal de France. L'aîné des garçons étoit un homme bien fait et qui ne manquoit pas d'esprit. Il avoit de l'ambition et vouloit plus dépenser qu'il ne pouvoit. Il affectoit de passer pour un des dix-sept seigneurs. En ce temps-là on appela ainsi les dix-sept de la cour qui paroissoient le plus.

On dit que sa femme, comme un tailleur lui demandoit de quelle façon il lui feroit une robe : « Faites-la, dit-elle, comme pour la femme d'un des » dix-sept seigneurs. » Mais, quoiqu'il fît fort le seigneur, et qu'effectivement il fût de bonne naissance, il ne passoit pas pourtant pour un homme de qualité. C'est ce qui est cause que le cardinal de Richelieu a eu tant de foiblesses sur sa noblesse et sur sa naissance. Ce M. de Richelieu se mit bien auprès d'Henri IV, qui vouloit tout savoir, en lui contant ce qui se passoit à la cour et à la ville, car il prenoit un soin particulier de s'en informer. Il fut tué en duel par le marquis de Thémines, fils du maréchal, à Angoulême, quand la Reine-mère y étoit (3),

de Richelieu, qu'il n'a pas été possible de l'en séparer. La faveur du grand écuyer et sa fin tragique ne sont qu'un épisode de l'historiette du grand ministre.

(1) Réne de Vignerot, seigneur de Pont-Courlay.

(2) Urbain de Maillé, marquis de Brezé.

(3) Après son évasion du château de Blois, qui eut lieu dans la nuit du 21 au 22 février 1619.

et ne laissa point d'enfants. Le deuxième a été le cardinal de Lyon, et le dernier le cardinal de Richelieu.

Le père avoit fait donner l'évêché de Luçon à son second fils, qui le quitta pour se faire chartreux. Le troisième fut destiné à l'église, et eut cet évêché au lieu de son frère. Étant sur les bancs de Sorbonne, il eut l'ambition de faire un acte sans président; il dédia ses thèses au roi Henri IV; et quoiqu'il fût fort jeune, il lui promettoit dans cette lettre de rendre grands services, s'il étoit jamais employé. On a remarqué que de tout temps il a tâché à se pousser, et qu'il a prétendu au maniement des affaires.

Il alla à Rome et y fut sacré évêque (en 1607). Le Pape (1) lui demanda s'il avoit l'âge; il dit que oui, et après il lui demanda l'absolution de lui avoir dit qu'il avoit l'âge, quoiqu'il ne l'eût pas. Le pape dit : « *Questo giovane sara un gran furbo.* »

Les Etats-généraux (de 1614), où il fut député du clergé du Poitou, lui donnèrent lieu d'acquérir de la réputation. Il fit quelques harangues qu'on trouva admirables; on ne s'y connoissoit guère alors.

Après la mort d'Henri IV, Barbin, surintendant des finances, qui étoit son ami, le fit faire secrétaire d'État par le maréchal d'Ancre. Il y a un assez méchant historien, nommé Toussaint Le Grain, qui a mis dans l'histoire de la régence de Marie de Médicis que le Roi dit à M. de Luçon, qu'il rencontra le premier dans la galerie après que le maréchal d'Ancre eut été tué : « Me voilà délivré de votre tyrannie,

(1) Paul V (Camille Borghèse), élu pape le 16 mai 1605, mort le 19 janvier 1621.

» monsieur de Luçon (1). » Le cardinal de Richelieu, quand il fut le tout-puissant, ayant eu avis de cela, crut qu'il lui importoit de faire supprimer cette histoire. Il en fit rechercher avec soin les exemplaires, et cette recherche fut cause que tout le monde acheta ce livre, et qu'on a su ce qu'on n'auroit peut-être jamais appris sans cela (2).

La Reine-mère ayant été reléguée à Blois, M. de Luçon fut relégué à Avignon, afin qu'ils n'eussent aucune communication ensemble. Mais quand feu M. d'Espernon mena la Reine à Angoulême, M. de Luçon l'y fut trouver. Ce fut là que l'abbé Ruccelai (3), Florentin, et lui, disputèrent dix ou douze jours de la faveur auprès de la Reine-mère, et l'abbé l'alloit emporter sur l'évêque, si M. d'Espernon, tout-puis-

(1) L'ouvrage de Le Grain étant devenu rare, on rapportera ici le passage qui a donné à ce livre une certaine célébrité. « Quant à M, de Richelieu, évêque de Luçon, qui se portoit pre- » mier secrétaire d'État, et en faisoit la fonction ; estant à la re- » levée du même jour entré en la chambre du Roi, Sa Majesté » l'advisant, lui dit ces mots : Monsieur, nous sommes aujour- » d'hui, Dieu mercy, délivrez de votre tyrannie. — Apres les- » quelles paroles ce fut à luy à hausser les épaules et dire adieu » à la cour. » (*Décade commençant l'Histoire du Roi Louis XIII... depuis l'an* 1610 *jusqu'à l'an* 1617... *par Baptiste Le Grain*. Paris ; Ve Guillemot, 1619, in-4°, pag. 391.) Le Grain ne s'appeloit pas *Toussaint*, mais *Jean-Baptiste*.

(2) Sorel parle du livre de Le Grain avec des précautions oratoires par lesquelles il cherche à expliquer et à commenter favorablement pour Richelieu le passage si redouté du ministre. (*Bibliothèque françoise*. Paris, 1664, pag. 320.)

(3) Grand intrigant. Après avoir cherché à supplanter d'Espernon auprès de Marie de Médicis, il s'attacha au connétable de Luynes, et mourut du pourpre, en 1622. (*Le Vassor, Histoire de Louis XIII*. Amsterdam, 1757, in-4°, II, 34 et 514.)

sant en cette petite cour, n'eût combattu de toute sa force l'inclination de la Reine. La *drôlerie* des Ponts-de-Cé vint ensuite (1); le baron de Fœneste (2) s'en moque assez plaisamment, et le nom qu'on a donné à cette belle expédition témoigne assez que ce ne fut qu'un feu de paille. Bautru, dont nous parlerons assez désormais, y avoit un régiment d'infanterie au service de la Reine-mère, et il lui disoit un jour : « Pour des gens de *pré*, madame, en voilà as- » sez; pour des gens de cœur, c'est une autre affaire. » Il dit encore, quand, pour assurance d'amitié entre messieurs de Luynes et M. de Luçon, on fit le mariage de mademoiselle du Pont-de-Courlay (3) avec Combalet, que les canons du côté du Roi disoient Combalet, et ceux du côté de la Reine-mère, Pont-de-Courlay (4).

M. de Luynes, à qui le père Arnoux, Jésuite, con-

(1) Le Pont-de-Cé fut attaqué et pris par les troupes du Roi sur les troupes de la Reine-mère, le 8 août 1620.

(2) *Les Aventures du baron de Fœneste divisées en quatre parties*, par d'Aubigné, 1630, in-8°. Le passage sur l'affaire du Pont-de-Cé est singulier. Nous traduisons le dialecte gascon qui pourroit embarrasser quelques lecteurs. Beaujeu demande à Fœneste par qui a commencé la déroute; le baron répond : « Ce » fut un brave duc (*de Retz*) qui, voyant ces approches, prit une » gaillarde résolution, et, levant la main haute, s'écria : — Qui » m'aime, si me suive, sauve qui peut. — Il dit cela de si bonne » façon, qu'il fut obéi en despit d'un vieux mestre de camp, » nommé Boisguérin, et de quelques huguenots qui vouloient » combattre. » (*Édition de* 1729, II, 209.)

(3) C'est aujourd'hui madame d'Aiguillon. (T.)

(4) Allusion au mariage de mademoiselle Vignerot de Pont-Courlay, nièce du cardinal de Richelieu, avec Antoine de Beauvoir Du Roure, seigneur de Combalet, neveu du duc de Luynes. Cette union fut en effet le principal résultat de l'affaire du Pont-de-Cé.

fesseur du Roi (1), commençoit à rendre de mauvais offices auprès du Roi, étant mort, le Père Suffren (2), autre Jésuite, confesseur de la Reine-mère, fit une telle peur au Roi du traitement qu'on avoit fait à la Reine-mère, qu'il croyoit déjà que le diable le tenoit au collet, car jamais homme n'a moins aimé Dieu et plus craint le diable que le feu Roi. Ces deux confesseurs remirent donc bien ensemble la mère et le fils, et par ce moyen, M. de Luçon se rendit insensiblement le maître des affaires, et eut le chapeau de cardinal (en 1622).

Quand il fit arrêter à Fontainebleau le maréchal d'Ornano, qui empêchoit Monsieur de se marier, parce qu'il voyoit bien que la maison de Guise l'emporteroit sur lui, et qu'il n'auroit plus de crédit, Monsieur, dont ce maréchal étoit gouverneur, alla à dix heures du soir pester dans la chambre du Roi, à qui il fit peur, et lui dit qu'il vouloit savoir qui le lui avoit conseillé. Le Roi dit que ç'avoit été son conseil. Monsieur fut trouver le chancelier Aligre (3),

(1) M. de Luynes voulut obliger le Père Arnoux à lui révéler la confession du Roi; le Père n'y voulut jamais consentir, quoique sa Société l'y voulût obliger; enfin on fit prendre un autre confesseur au Roi. (T.)

(2) Tallemant écrit le Père *Souffrant*, et Guy Patin l'écrit de même dans une lettre à M. de Belin, du 12 octobre 1641, parce que l'on prononçoit ainsi le nom du Père *Suffren*.

(3) Je mettrai en passant ce que c'étoit que le chancelier Aligre. Il étoit de Chartres, et d'assez médiocre naissance. Il fut du conseil de M. le comte de Soissons, le père. C'étoit un homme fort laborieux, un vrai cul de plomb, et un esprit assez doux et assez timide. Après la mort de son maître, insensiblement on le mit du nombre de ceux à qui on pourroit donner les sceaux, et en effet on les lui donna. Le cardinal de Richelieu ne le goûta

qui lui répondit en tremblant que ce n'étoit pas lui. Monsieur revint, et pesta tout de nouveau. Le Roi, ne sachant que lui dire, envoya quérir le cardinal, qui dit assurément et sans hésiter que c'étoit lui qui avoit conseillé au Roi de faire arrêter M. le maréchal d'Ornano, et qu'un jour Monsieur l'en remercieroit. Monsieur lui dit : « Vous êtes un j.... f.....,» et s'en alla après ces belles paroles.

Le cardinal haïssoit Monsieur ; et craignant, vu le peu de santé que le Roi avoit, qu'il ne parvînt à la couronne, il fit dessein de gagner la Reine, et de lui aider à faire un dauphin. Pour parvenir à son but, il la mit, sans qu'elle sût d'où cela venoit, fort mal avec le Roi et avec la Reine-Mère, jusque là qu'elle étoit fort maltraitée de l'un et de l'autre. Après il lui fit dire par madame du Fargis, dame d'atours, que si elle vouloit, il la tireroit bientôt de la misère dans laquelle elle vivoit. La Reine, qui ne croyoit point que ce fût lui qui la fît maltraiter, pensa d'abord que c'étoit par compassion qu'il lui offroit son assistance, souffrit qu'il lui écrivît, et lui fit même réponse, car elle ne s'imaginoit pas que ce commerce produisît autre chose qu'une simple galanterie.

Le cardinal, qui voyoit quelque acheminement à son affaire, lui fit proposer par la même madame du Fargis (1) de consentir qu'il tînt auprès d'elle la place

pas, et l'envoya à sa maison de La Rivière, auprès de Chartres. Comme ce n'étoit pas un grand génie, on disoit qu'on l'avoit envoyé *à la rivière*. M. de Marillac eut les sceaux. (T.)

(1) Le cardinal donnoit des rendez-vous à madame du Fargis chez le cardinal de Bérulle, à Fontainebleau et ailleurs, de peur de faire trop d'éclat si c'étoit chez lui-même, et aussi à cause que ce cardinal passoit pour un béat. Bérulle croyoit que c'étoit pour quelque autre chose ; il parla aussi d'amour à madame du

du Roi ; que si elle n'avoit point d'enfants, elle seroit toujours méprisée, et que le Roi, malsain comme il étoit, ne pouvant pas vivre long-temps, on la renverroit en Espagne ; au lieu que si elle avoit un fils du cardinal, et le Roi venant à mourir bientôt, comme cela étoit infaillible, elle gouverneroit avec lui, car il ne pourroit avoir que les mêmes intérêts, étant père de son enfant ; que pour la Reine-mère, il l'éloigneroit dès qu'il auroit reçu la faveur qu'il demandoit.

La Reine rejeta bien loin cette proposition ; mais on ne voulut pas le rebuter (1). Le cardinal fit tout ce qu'il put pour la voir une fois dans le lit, mais il n'en put venir à bout. Il ne laissa pas d'avoir toujours quelque petite galanterie avec elle ; mais enfin tout fut rompu, quand il découvrit que La Porte, un des officiers de la Reine, alloit recevoir les lettres qui venoient d'Espagne, et que le duc de Lorraine avoit parlé à elle, déguisé, au Val-de-Grâce. Il y avoit un peu de galanterie parmi. Le cardinal fit arrêter La Porte, et le garde des sceaux, Seguier, interrogea la

Fargis, et lui mit le marché au poing. Ce fut la cabale des Marillac qui fit Bérulle, leur ami, cardinal et ministre. Le feu Roi disoit que c'étoit le plus vilain homme botté de tout le royaume. Malleville disoit qu'en trois semaines qu'il fut au cardinal de Bérulle, à l'Oratoire, il apprit plus de fourberies qu'en tout le reste de sa vie. Il avoit bien de l'hypocrisie ; on l'a vu passer dans le fond d'un carrosse, par le milieu du Cours, son Breviaire à la main, lui qui ne pouvoit quasi lire au grand soleil, tant il avoit la vue courte. (T.)

(1) Le grand cardinal, déguisé en baladin, croyant par là plaire à la Reine, vint danser une sarabande devant elle, en la présence de la duchesse de Chevreuse. (*Mémoires du comte de Brienne* (le fils). Paris, Ponthieu. 1828. I, 275.)

Reine au Val-de-Grâce (1). Depuis le cardinal l'a toujours persécutée, et pour la faire enrager, il fit jouer une pièce appelée *Mirame* (2), où l'on voit Buckingham plus aimé que lui, et le héros, qui est Buckingham, battu par le cardinal. Desmarets fit tout cela par son ordre; et contre les règles, il la força de venir voir cette pièce (3).

M. de La Rochefoucauld dit que le cardinal étoit fort amoureux de la Reine, et que de rage il la vouloit faire répudier, mais que madame d'Aiguillon l'en empêcha. On accusa la Reine d'intelligence avec le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, et

(1) Les Mémoires de madame de Motteville, ceux du duc de La Rochefoucauld, et ceux de La Porte, contiennent beaucoup de détails sur cette affaire. Les pièces originales relatives aux correspondances d'Anne d'Autriche avec l'Espagne et au procès de La Porte, faisoient partie des manuscrits de Richelieu. Le Père Griffet les a eues sous les yeux, quand il a écrit son *Histoire de Louis XIII*, car il en rend un compte très-fidèle. Ces manuscrits ont été acquis à la vente de M. Bruyères de Chalabre par la Société des Bibliophiles français, qui se propose d'en faire l'objet d'une de ses prochaines publications.

(2) *Mirame* fut représentée en 1641, à l'ouverture de la grande salle du Palais-Cardinal. Mirame, héroïne de la pièce, méprise l'hommage du roi de Phrygie, et lui préfère Arimant, favori du roi de Colchos. Cette allusion à la reine Anne d'Autriche, et aux sentiments que le duc de Buckingham avoit osé témoigner, ne paroît pas avoir été indiquée jusqu'à présent.

(3) L'abbé Arnauld assistoit à cette représentation : « J'eus » ma part de ce spectacle, dit-il, et m'étonnai, comme beaucoup » d'autres, qu'on eût eu l'audace d'inviter Sa Majesté à être spec- » tatrice d'une intrigue qui sans doute ne devoit pas lui plaire, » et que par respect je n'expliquerai point. Mais il lui fallut » souffrir cette injure, qu'on dit qu'elle s'étoit attirée par le mé- » pris qu'elle avoit fait des recherches du cardinal. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld.* Collection Petitot, 2e série, XXXIV, 199.)

le garde des sceaux Séguier ne l'interrogea pas seulement, mais il la fouilla en quelque sorte; car il lui mit la main dans son corps (*de robe*), pour voir s'il n'y avoit point de lettres, au moins y regarda-t-il, et il approcha ses mains de ses tétons.

Dans le désespoir où il la mit, elle avoit une fois résolu de s'enfuir à Bruxelles(1). M. de Marsillac, jeune homme de vingt ans, depuis M. de la Rochefoucauld de la Fronde, la devoit mener en croupe; madame d'Hautefort étoit de la partie; madame de Chevreuse, déjà exilée à Tours, devoit se sauver en Espagne, si on lui envoyoit des Heures reliées de rouge, et si on lui en envoyoit de vertes, elle ne devoit bouger. La Reine résolut de ne point partir; madame d'Hautefort, par mégarde, ou ayant oublié ce dont elles étoient convenues, envoya les Heures rouges. Cela fut cause que madame de Chevreuse se déguisa en homme, et alla chez le prince de Marsillac, qui lui donna des gens pour la conduire (2). Cela fut cause aussi qu'on tint Marsillac quelque temps en prison (3).

(1) Auprès de sa tante, l'infante Claire-Eugénie.

(2) Voyez plus haut, p. 48 de ce volume.

(3) Tallemant a écrit le récit des faits relatifs à la persécution dirigée par le cardinal contre la reine Anne d'Autriche à deux époques différentes. Ce qu'on lit à la page 153 est dans le texte *continu* de ses Mémoires, et a par conséquent été écrit en 1657 ou 1658. Il y a dit ce qu'il savoit alors. Plus tard, vers 1663 ou 1664, il a ajouté à la marge de son manuscrit les deux alinéas qu'on vient de lire, dans lesquels il a évidemment donné extrait des Mémoires du duc de La Rochefoucauld. Il faut qu'il ait eu entre les mains une copie manuscrite de cet ouvrage, car la première édition, publiée à Cologne, en 1662, ne contient pas la première partie, où ces faits sont rapportés. Elle n'a paru qu'en 1817, chez Renouard. Dans la première édition des Mémoires de Tallemant, on a eu le tort de confondre deux textes écrits à des époques distinctes, ce qui a jeté de l'obscurité. Nous re-

Depuis, le cardinal le prit en amitié et lui fit offrir de le recevoir au nombre de ses amis. Marsillac n'osa l'accepter sans le consentement de la Reine, qui ne le lui voulut pas permettre (1).

tablissons ces passages dans l'ordre où ils sont placés au manuscrit autographe.

(1) La Rochefoucauld étoit l'amant de madame de Chevreuse. Nous renvoyons les lecteurs à la *première partie* de ses Mémoires, où l'on verra les défenses que son père et M. de Chavigny lui faisoient de continuer d'entretenir des relations avec elle; il ne la vit pas en effet, mais il lui procura les moyens de passer en Espagne. Il est curieux de voir Balzac, en écrivant à Bois-Robert, l'homme du cardinal, excuser le jeune Marsillac, dans une lettre toute remplie de précautions oratoires. En publiant les *Lettres choisies de Balzac* (Paris, Courbé, 1647, in-8°, 2e partie, p. 666) on a retranché tout ce qui suit ; c'est à Conrart qu'en est due la conservation. Balzac dit en parlant du duc de La Rochefoucauld : « Je ne vis jamais homme plus satisfait que lui des voyages « de Ruel, ni mieux persuadé des vertus héroïques de M. le car» dinal...... Il est vray que le passage de madame de Chevreuse » en Angoumois a esté un grand tempérament à cette belle joye » qu'il avoit apportée de Paris. Il ne se peut consoler de la ci» vilité de monsieur son fils, et je vous réponds que s'il eût été » chez lui le jour du malheureux compliment..... il n'y eût eu » que des valets malades, des chevaux encloués et des carrosses » sans roues. Mais les jeunes gens n'ont pas les mêmes consi» dérations que les sages confirmés. Un homme d'Estat sans » barbe n'est pas un moindre prodige qu'un galant en cheveux » gris, et la méditation des suites et de la conséquence des choses » n'appartient pas à un âge qui ne regarde que la présence et le » dehors de ces mêmes choses. Ces messieurs parlent si sou» vent de l'empire et de la souveraineté des dames, et ont la » tête si pleine de romans et d'aventures estranges, qu'ils croyent » pouvoir faire tout ce qu'on faisoit sous le règne d'*Amadis*, » et devoir dire pour le moins à une princesse suppliante :

Et enim ipsi Dii negare cui nil potuerunt
Hominem me denegare quis posset pati ?

La Reine-mère, durant cette intrigue, eut une telle jalousie de la Reine, qu'elle rompit hautement avec le cardinal, et chassa madame d'Aiguillon et M. de La Meilleraye, qui étoit son capitaine des gardes. La Reine-mère, qui vouloit dominer, et qui avoit fait élever le Roi à dessein de le rendre incapable de faire son métier lui-même (1), avoit eu peur que la Reine n'eût du pouvoir sur son esprit; et pour empêcher cette princesse de s'appliquer à gagner l'affection de son mari, elle mit auprès d'elle madame de Chevreuse (2) et madame de La Valette (3), deux aussi folles têtes qu'il y en eût à la cour. La princesse de Conti avoit eu aussi ordre de la Reine-mère de prendre garde à tout ce qu'on faisoit chez la Reine; et celle-ci, qui, quoique vieille, avoit encore l'amour en tête, étoit bien aise qu'on fit galanterie (4). Ce fut elle qui apprit à la Reine à être coquette.

» Moi qui ne suis qu'un homme, comment résisterois-je aux
» prières de celle à qui les dieux n'ont pu rien refuser ?

(*Manuscrits de Conrart*. Recueil in-4°, t. XIV, p. 1013. *Bibliothèque de l'Arsenal*.)

(1) Elle ne baisa pas une fois le Roi en toute la Régence. (T.)

(2) Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, née en 1600, mourut en 1679.

(3) Mademoiselle de Verneuil, sœur de M. de Metz. Cette madame de La Valette étoit fort bien avec la Reine. Madame de Verneuil, sa mère, dit un jour à la Reine : « Madame, mais » qu'est-ce que ma fille a donc pour vous plaire? Cela me sur- » prend, car le feu Roi étoit un fort bon homme, mais il a bien » fait les plus sots enfants du monde. » Madame de Verneuil devint si grosse, que Bautru, en l'allant voir, vouloit payer à la porte comme pour voir la baleine. Elle ne s'amusa plus qu'à faire des ragoûts quand elle vit Henri IV mort. Elle ne lui a pas été infidèle : c'est la seule. (T.) Tallemant avoit déjà fait cette observation dans l'*Historiette* de Henri IV. (Voyez plus haut, t. I, p. 83.)

(4) Louise-Marguerite de Lorraine-Guise avoit épousé, en

Il arriva une chose assez bizarre en ce temps-là. Le jour que le cardinal alla à Luxembourg, où la Reine et lui rompirent, le procureur-général Molé, qu'il avoit dessein de faire premier président, n'ayant pas trouvé M. le cardinal chez lui, alla le chercher à Luxembourg. Par malheur le cardinal, descendant par le grand escalier, le vit qui montoit par le petit. Il crut que cet homme venoit offrir son service à la Reine-mère, et il ne s'en désabusa que long-temps après, qu'il le fit premier président. Il fut trompé au jugement qu'il fit de lui et du président Mélian. Ce Mélian, président des enquêtes, avoit plus de réputation qu'il n'en méritoit. Le cardinal le fit procureur-général, et il se trouva que ce n'étoit nullement un habile homme; et au contraire, le procureur-général qu'il fit premier président, parce qu'il ne passoit pas pour un grand clerc, se trouva plus habile qu'on ne croyoit.

En ce temps-là on parla du mariage de la Reine d'Angleterre. Le comte de Carlisle et le comte Holland, qui furent envoyés ici pour en traiter, donnèrent avis à Buckingham, favori du Roi, qui avoit le roman en tête, qu'il y avoit en France une jeune reine galante, et que ce seroit une belle conquête à faire; dès lors il y eut quelque commerce entre eux, par le moyen de madame de Chevreuse, à qui le comte Holland en contoit; de sorte que quand Buckingham arriva pour épouser la reine d'Angleterre, la Reine régnante étoit toute disposée à le bien recevoir. Il y eut bien des galanteries, mais ce qui fit le plus de bruit, ce fut que quand la cour alla à

mois de juillet 1605, François de Bourbon, prince de Conti. *Voyez* son *Historiette*, t. Ier, p. 120.

Amiens, pour s'approcher d'autant plus de la mer, Buckingham tint la Reine toute seule dans un jardin; au moins il n'y avoit qu'une madame du Vernet (1), sœur de feu M. de Luynes, dame d'atours de la Reine, mais elle étoit d'intelligence et s'étoit assez éloignée. Le galant culbuta la Reine, et lui écorcha les cuisses avec ses chausses en broderies; mais ce fut en vain, car elle appela tant de fois, que la dame d'atours, qui faisoit la sourde-oreille, fut contrainte de venir au secours (2). Quelques jours après, la Reine régnante étant demeurée à Amiens, soit qu'elle se trouvât mal, ou qu'elle ne fût pas nécessaire pour accompagner la Reine d'Angleterre à la mer, car cela n'eût fait que de l'embarras, Buckingham, qui avoit pris congé de la Reine comme les autres, retourna quand il eut fait trois lieues; et comme la Reine ne songeoit à rien, elle le voit à genoux au chevet de son lit. Il y fut quelque temps, baise le bout des draps, et s'en va.

Le cardinal prit soupçon de toutes les galanteries de Buckingham, et empêcha qu'il ne retournât en France, ambassadeur extraordinaire, comme c'étoit son dessein. Ne pouvant faire mieux, il y vint

(1) Cette dame du Vernet fut chassée pour cela; mais comme elle avoit gagné du bien, feu M. de Bouillon La Marck l'épousa. On disoit que ce du Vernet avoit été violon, et avoit montré à danser aux pages du connétable de Montmorency, en Languedoc. Cependant ils le firent gouverneur de Calais. (T.)

(2) Tallemant exagère la scène du jardin d'Amiens. Le duc de La Rochefoucauld dit seulement que la Reine *fut contrainte d'appeler ses femmes*, et la *véridique* madame de Motteville dit que la Reine, *surprise de se voir seule, et apparemment importunée par quelque sentiment trop passionné du duc de Buckingham, s'écria, et appelant son écuyer, le blâma de l'avoir quittée*. La Porte dit qu'on résolut *d'assoupir la chose autant qu'on pourroit*.

avec une armée navale attaquer l'île de Ré. Il y avoit une litière et des chevaux de bague dans ses vaisseaux. On a su du cardinal Spada, alors nonce en France (il l'a dit à M. de Fontenay-Mareuil, quand celui-ci étoit ambassadeur à Rome), que la France et l'Espagne étoient sur le point de se liguer pour attaquer l'Angleterre. C'étoit M. de Bérulle, alors général de l'Oratoire, et non encore cardinal, qui pressoit cette alliance. Le comte d'Olivarès avertit le duc de Buckingham du dessein, et cela le fit venir dans l'île, une campagne plus tôt qu'il n'avoit résolu. L'Espagne vouloit que les huguenots brouillassent toujours la France.

A son arrivée, le duc de Buckingham prit un gentilhomme de Xaintonge, nommé Saint-Surin, homme adroit et intelligent, et qui savoit fort bien la cour. Il lui fit mille civilités, et lui ayant découvert son amour, il le mena dans la plus belle chambre de son vaisseau. Cette chambre étoit fort dorée; le plancher étoit couvert de tapis de Perse, et il y avoit comme une espèce d'autel où étoit le portrait de la Reine, avec plusieurs flambeaux allumés. Après, il lui donna la liberté, à condition d'aller dire à M. le cardinal qu'il se retireroit et livreroit La Rochelle, en un mot, qu'il offroit la carte blanche, pourvu qu'on lui promît de le recevoir, comme ambassadeur, en France. Il lui donna aussi ordre de parler à la Reine de sa part. Saint-Surin vint à Paris, et fit ce qu'il avoit promis. Il parla au cardinal, qui le menaça de lui faire couper le cou s'il en parloit davantage. Depuis, quand la Reine apprit la mort de Buckingham, elle en fut sensiblement touchée. Au commencement elle n'en vouloit rien croire, et disoit : « Je viens de recevoir de ses lettres. »

Durant le siége de La Rochelle, feu M. le Prince, comme on étoit en peine de déchiffrer des lettres en chiffres, se ressouvint qu'il avoit vu à Alby un jeune homme, appelé Rossignol, qui avoit du talent pour cela. Il en donna avis au cardinal, qui le fit venir. Il rencontra d'abord et dit à Son Eminence : « L'es- » pérance des Rochellois n'est que du vent : ils s'at- » tendent à un secours par mer. » Les Anglois leur en promettoient. Le cardinal fit fort valoir cette science, et il tâcha le plus qu'il put de faire croire qu'il n'y avoit point de chiffres que Rossignol ne déchiffrât. Cela ne lui fut pas inutile contre les cabales (1).

A ce même siége, M. de La Rochefoucauld, alors gouverneur du Poitou, eut ordre d'assembler la noblesse de son gouvernement. En quatre jours il assembla quinze cents gentilshommes, et dit au Roi : « Sire, il n'y en a pas un qui ne soit mon parent. »

(1) Tallemant revient un peu plus loin sur Rossignol. Bois-Robert lui a adressé plusieurs de ses épîtres ; dans l'une d'elles, suivant les intentions du cardinal, il vante l'habileté de Rossignol, dont il fait un redoutable prodige. Voici le passage :

Il n'est plus rien dessous les cieux
Qu'on puisse cacher à tes yeux...
...Que ton art est important !
On gagne par lui des provinces,
On sait tous les secrets des princes ...
Vraiment, cet art est bien commode ;
De grâce, apprends-moi ta methode,
Et justifie en m'instruisant
Les temps passés et le present
Car ceux qu'on combat et met en fuite
Jurent qu'un diable est à ta suite,
Et que d'invisibles laquais
D'enfer rapportent leurs paquets...

(*Epistres du sieur de Bois-Robert*, Paris, 1647, in-4, p. 151.)

M. d'Estissac, son cadet, lui dit : « Vous avez fait » là un pas de clerc; les neveux du cardinal ne sont » encore que des gredins, et vous aller faire claquer » votre fouet; gare votre gouvernement. » Dès l'été suivant le cardinal le lui fit ôter, pour le donner à un homme qui n'eût pas tant de crédit, ce fut à Parabelle.

Le cardinal apparemment avait déjà en tête ce que je vais rapporter. Au voyage de Lyon, où le Roi fut si mal, la Reine-mère demanda en grâce au Roi qu'il chassât le cardinal. Il lui promit de le chasser dès que la paix d'Allemagne seroit faite, mais qu'il avoit affaire de lui jusque là. Le Roi étant guéri, part et va à Rouane. La Reine-mère étoit demeurée à Lyon, à cause qu'elle avoit mal à un pied. De Rouane, le Roi lui écrivit qu'elle se guérît, qu'il lui donneroit bientôt contentement, que la paix d'Allemagne étoit faite, et qu'il en envoyoit la ratification

La Reine-mère fut si aise de cette nouvelle, qu'à la chaude elle fit brûler quelques fagots, comme pour faire une espèce de feu de joie. Le cardinal sut qu'elle avoit fait ce feu, et il se douta de quelque chose. Il presse le Roi. Le Roi lui confesse tout; la Reine-mère vient à Rouane. Le cardinal, comme elle communioit à l'église, s'approcha d'elle, et fit signe à Saint-Germain, qui, comme aumônier, étoit auprès d'elle, de se retirer. Il la conjura de lui pardonner : elle le rebuta : « Madame, lui dit-il, j'en ferai bien périr » avec moi.» C'est de là qu'est venue la rupture sans rime ni raison de la paix de Ratisbonne. A Lyon, tout le monde, c'est-à-dire toutes les cabales, étoient contre le cardinal. Au retour, il fit arrêter le maréchal de Marillac, et le garde des sceaux fut mené à Angoulême; M. de Châteauneuf eut les sceaux.

Cela irrita furieusement la Reine-mère. Le cardinal lui fit parler plusieurs fois, et comme le premier président de Verdun lui eut dit que Son Eminence en avoit pleuré cinq fois différentes : « Je ne m'en » étonne pas, dit-elle, il pleure quand il veut. » Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, homme dévot, mais qui étoit toujours dans l'adoration du ministère, et qu'on appeloit vulgairement *le dévot de la cour*, dit aussi à la Reine-mère qu'il avoit vu le cardinal si abattu et si changé, qu'on ne le connoissoit plus. Elle dit qu'il se changeoit comme il vouloit, et qu'après avoir paru gai, en un instant il paroissoit demi-mort. Il y eut pourtant je ne sais quelle réconciliation. Peu de temps après se fit la grande cabale des deux reines, de Monsieur et de toute la maison de Guise. Le cardinal désespéré se vouloit retirer, mais le cardinal de La Valette lui remit le cœur au ventre. M. de Rambouillet gagna Monsieur, et comme on croyoit le cardinal perdu, le Roi se déclara pour lui. C'est ce qu'on a appelé la *Journée des dupes*. Ce fut à la Saint-Martin, au retour de la Rochelle.

Madame du Fargis fut chassée à cause de ses cabales et non à cause de ses galanteries. Elle s'étoit jointe à Vaultier et à Beringhen, aujourd'hui premier écuyer de la petite écurie. Elle fut quelque temps cachée aux environs de Paris, mais on la découvrit bientôt, et il fallut aller plus loin.

La Reine régnante avoua qu'on lui pouvoit faire un méchant tour en cette occasion ; car elle avoit été au Val-de-Grâce, où l'ambassadeur d'Espagne, Mirabel (contre la défense qu'on lui avoit faite d'aller plus au Louvre comme il faisoit, car il y alloit sans cesse,e t auparavant la Reine-mère l'admettoit au

conseil), avoit été parler à elle, et elle en avoit quelque reconnoissance. Sur cette affaire de l'ambassadeur d'Espagne, au commencement elle dit bien des sottises: que son frère la vengeroit, etc., et a toujours eu intelligence avec lui. Elle ne pouvoit cacher le chagrin qu'elle avoit des prospérités de la France, quand c'étoit au préjudice de sa maison.

Je mettrai ici ce que j'ai appris de Vaultier. Un Cordelier, nommé le père Crochard, qui suivoit partout M. de La Rocheguyon, l'avoit pour domestique, comme un pauvre garçon ; madame de Guercheville le fit médecin du commun chez la Reine-mère, à trois cents livres de gages. Or, quand elle fut à Angoulême, et que Delorme l'eut quittée à Aigres (1), aux enseignes qu'il disoit en son style qu'elle lui avoit dit des paroles *plus aigres* que le lieu où elles avoient été dites, elle eut besoin d'un médecin. Il ne se trouva que Vaultier, que quelqu'un, qui en avoit été bien traité, lui loua fort. Il la guérit d'un érisypèle, et ensuite il réussit si bien et se mit si bien dans son esprit, qu'il étoit mieux avec elle que personne. D'où vint la grande haine du cardinal contre lui. C'étoit un grand homme bien fait, mais qui avoit de grosses épaules ; il faisoit fort l'entendu. Il étoit d'Arles ; sa mère gagnoit sa vie à filer, et on disoit qu'il ne l'assistoit point (2).

On a fort médit du cardinal de Richelieu, qui étoit bel homme, avec la Reine-mère. Durant cette galanterie, elle s'avisa, quoiqu'elle eût déjà de l'âge, de se re-

(1) Aigres est un bourg du département de la Charente.

(2) François Vaultier, docteur en médecine, naquit à Arles, en 1589. Premier médecin de la Reine-mère, il éprouva une longue disgrâce sous le ministère du cardinal de Richelieu, et demeura prisonnier à la Bastille pendant douze ans. Il fut ensuite

mettre à jouer du luth. Elle en avoit joué un peu autrefois. Elle prend Gaultier chez elle : voilà tout le monde à jouer du luth. Le cardinal en apprit aussi; et c'étoit la plus ridicule chose qu'on pût imaginer, que de le voir prendre des leçons de Gaultier.

Le cardinal de Richelieu, dans le dessein qu'il feignoit d'avoir de se réconcilier avec la Reine-mère encore une fois, envoya quérir Vitray (1), aujourd'hui imprimeur du clergé, homme de bon sens, et qui faisoit profession d'amitié avec Vaultier, et lui dit qu'il le prioit de porter les paroles de part et d'autre ; Vitray lui dit qu'il le prioit de l'en dispenser ; que souvent on sacrifioit de petits compagnons pour apaiser les puissances. « Non, reprit le cardi- » nal, ne craignez rien.—Puisque vous voulez donc, » dit Vitray, que j'aie cet honneur, ne me donnez » point à deviner ; dites-moi les choses sincèrement. » —Allez dire à Vaultier cela et cela, » ajouta le cardinal. Il y eut bien des allées et des venues ; enfin la chose en vint à ce point, que le cardinal fit dire à Vaultier, par Vitray, qu'il falloit faire une entrevue chez Vitray même, et que de peur de trop d'éclat, le Père Joseph (2) iroit au lieu de lui. Vaultier répondit : « C'est un piége ; après le cardinal ne manquera » pas d'avertir la Reine-mère de cette conférence,

nommé premier médecin de Louis XIV et surintendant du Jardin des Plantes. Il est mort en 1652.

(1) Antoine Vitré, ou *Vitray*, imprimeur du Roi pour les langues orientales, a publié la Bible polyglotte de Le Jay, avec les caractères rapportés d'Orient par M. de Brèves, ainsi qu'une foule d'autres livres qui le mettent au rang de nos meilleurs imprimeurs. Il est mort en 1674.

(2) François Le Clerc du Tremblay, capucin, né en 1577, fut nommé au cardinalat, et mourut au mois de janvier 1638. Il

» et de lui dire que j'ai commerce avec lui ou avec ses » gens. Je ne saurois, ajouta-t-il, empêcher la Reine » d'aller à Compiègne » Or, le cardinal ne demandoit pas mieux que la Reine fît la sottise d'aller à Compiègne, quoiqu'il fît semblant du contraire, qu'il eût offert toutes choses à Vaultier, et qu'il eût résolu d'aller jusqu'au chapeau de cardinal. Car la Reine-mère vouloit régner, et ne se contentoit pas de donner charges et bénéfices, et d'avoir autant d'argent qu'elle en vouloit. La princesse de Conti, et par elle toute la maison de Guise et M. de Bellegarde, la portoient sans cesse à perdre le cardinal. Elle va donc à Compiègne; on l'y arrête, et on ordonne à Vaultier de retourner à Paris. En chemin on le prend et on le mène à la Bastille. Le cardinal fait dire à Vitray qu'il étoit fort content de son entreprise; qu'il n'avoit qu'à voir son ami tant qu'il voudroit. Vitray répondit : « Je m'en garderai bien, c'est un homme qui a » eu le malheur de tomber dans la disgrâce du Prince : » je le servirai assez sans le visiter. » Le cardinal lui manda qu'il y allât librement, qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui. Il y fut donc. Vaultier lui dit : « Me voilà bien bas, mais je serai quelque jour le pre» mier médecin du Roi. » Cela est arrivé, mais non pas comme il l'entendoit, car il croyoit que ce seroit du feu Roi, et ç'a été d'un roi qui n'étoit pas encore au monde. Nous l'avons vu, riche de vingt mille écus de rente, vivre comme un gredin, et prendre de l'argent des malades qu'il voyoit. A la fin, il en eut honte et n'en prit plus.

Pour achever ce que je sais de la Reine-mère, j'ajouterai qu'elle ne se put garantir à Bruxelles même

avoit toute la confiance du cardinal de Richelieu ; on l'appeloit l'*Éminence grise*.

des finesses du cardinal pour l'éloigner de là ; car elle étoit assez près pour faire toujours des cabales contre lui. Il lui fit accroire que si elle rompoit avec les Espagnols, il la feroit revenir. Elle feignit donc d'aller à Spa, et deux mille chevaux hollandois la vinrent prendre. Après, il ne se soucia plus d'elle. On dit qu'en ce temps-là elle n'avoit d'autre but que de jouir de Luxembourg et du Cours qu'elle avoit fait planter, sans se mêler de rien. Ainsi elle sortit sottement de Bruxelles, où elle étoit bien traitée par les Espagnols, qui lui donnoient douze mille écus par mois, dont elle étoit fort bien payée, et depuis cela ne fit qu'errer et vivoter misérablement. Saint-Germain (1) ne savoit rien du dessein de la Reine-mère. Le cardinal-infant en étoit persuadé, et lui donna pour vivre une prévôté de douze mille livres de rente ; peut-être vouloit-il l'avoir pour le faire écrire contre le cardinal. Cet homme revint à Paris à la mort du cardinal de Richelieu, car il avoit autant de revenu que cela en une autre prévôté, en Provence, et n'a point voulu jouir de celle de Flandre, afin qu'on ne le pût accuser d'avoir commerce avec l'ennemi. Il vit ici chez sa sœur, à qui il donne douze mille livres de pension. Il a encore trois mille livres de rente d'ailleurs, et quand il tire quelque chose de ses appointemens, car il a je ne sais quel emploi ou quelque pension, il le distribue aux deux filles de cette sœur. Il ne veut point disposer de ses deux prévôtés, parce qu'il dit que c'est usurper le droit des collateurs.

Le cardinal, pour avoir l'amirauté et être absolu aussi bien sur mer que sur terre, fit courir le bruit

(1) Celui qui a tant écrit contre le cardinal. Il s'appelle de Mourgues, et est de Paris. (T.)

que quelques galions d'Espagne de la flotte des Indes s'étoient perdus vers Bayonne, et fit savoir cette nouvelle au Roi. Au même temps, plusieurs personnes apostées disoient à Sa Majesté que, faute d'avoir quelqu'un qui prît soin des naufrages, on perdroit toute la charge de ces galions, et qu'il seroit nécessaire de faire un maître et surintendant de la navigation ; et tout d'un train ils se mirent à examiner qui pourroit bien s'acquitter comme il faut de cet emploi ; et après avoir nommé bien des gens, ils ne trouvoient que M. le cardinal capable de cette charge ; de sorte qu'ils persuadèrent au Roi de lui en parler. Sa Majesté le proposa au cardinal, qui d'abord dit qu'il n'étoit déjà que trop occupé, qu'il succomberoit sous le faix, et se fit bien prier pour la prendre. Cette charge rendoit celle d'amiral inutile ou superflue : aussi M. de Montmorency fut bien aise de traiter de celle d'amiral de Ponent, qu'il possédoit. M. de Guise, pour celle de Levant, fit plus de cérémonies, et enfin on lui ôta et l'amirauté et le gouvernement de Provence.

Pour montrer la grande puissance du cardinal, on faisoit un conte dont Bois-Robert divertit Son Eminence (1). Le colonel Hailbrun, Ecossois, homme qui étoit considéré, passant à cheval dans la rue Tiquetonne, se sentit pressé. Il entre dans la maison d'un bourgeois, et décharge son paquet dans l'allée. Le bourgeois se trouve là, et fait du bruit ; ce bonhomme étoit bien empêché. Son valet dit au

(1) Il lui prenoit assez souvent des mélancolies si fortes qu'il envoyoit chercher Bois-Robert, et les autres qui le pouvoient divertir, et il leur disoit : « Réjouissez-moi, si vous en savez le » secret. » Alors chacun bouffonnoit, et quand il étoit soulagé, il se remettoit aux affaires. (T.)

bourgeois : « Mon maître est à M. le cardinal. » — Ah! monsieur, dit le bourgeois, vous pou- » vez chier partout, puisque vous êtes à son Emi- » nence. » C'est ce colonel qui disoit en son baragiuon que quand la balle avoit sa commission, il n'y avoit pas moyen de l'échapper.

* Le Père Joseph lui montroit sur la carte avec son doigt, et disoit : « Nous passerons la rivière là. » —Mais, monsieur Joseph, répliquoit-il, votre doigt » n'est pas un pont »

Le bonhomme d'Espernon avoit été un des plus fermes, mais il fut enfin contraint de *boucquer*, et vint à cheval à Montauban voir le cardinal. « Vous » voyez, lui dit-il, le pauvre vieillard. » Le cardinal lui en vouloit, parce que, durant le siége de La Rochelle, quelqu'un l'ayant trouvé avec un bréviaire, il dit : « Il faut bien que nous fassions le métier des » autres, puisque les autres font le nôtre. » Il appeloit son fils le cardinal *valet*. En revanche, il fit grand' peur au cardinal à Bordeaux, car il l'alla voir suivi de deux cents gentilshommes, et le cardinal étoit seul au lit. Le cardinal ne le lui a jamais pardonné depuis. Ce bonhomme dit plaisamment, quand le cardinal fut fait généralissime en Italie, que le Roi ne s'étoit réservé que la vertu de guérir des écrouelles; et quand M. d'Effiat fut fait maréchal de France, il lui dit : « Eh bien, monsieur d'Effiat, vous voilà » maréchal de France. De mon temps on en faisoit » peu, mais on les faisoit bons. »

Le cardinal négocia si bien qu'il fit revenir Monsieur. Il maria peu de temps après trois de ses parentes à M. de La Valette, à Puy-Laurens et au comte de Guiche. * Ce fut pour attraper La Valette qu'il lui fit épouser sa parente. M. d'Espernon, pour

avoir mal vécu avec sa femme, s'est attiré toutes les calamités qu'il a eues.

Monsieur, par les cabales de la maison de Guise, du duc de Lorraine et de la Reine-mère, sortit de France, mais principalement parce qu'on n'avoit pas tenu parole à Le Coigneux, son chancelier, et à Puy-Laurens. M. de Rambouillet, par cette négociation, avoit promis à Le Coigneux une charge de président à mortier, qu'il eut, et un chapeau de cardinal ; et à Puy-Laurens un brevet de duc. On n'écrivoit point à Rome pour le chapeau; le brevet ne s'expédioit point. Ces deux hommes aigrissent leur maître, et le font partir. Puy-Laurens croyoit épouser madame de Phalsbourg, ou sa fille, qui étoit veuve. Saint-Chaumont, qui faisoit le siége de Nancy, que M. de Phalsbourg défendoit, laissa échapper la princesse Marguerite à cheval, et fut disgracié pour cela. Depuis, elle épousa Monsieur en Flandre.

Le cardinal fit en sorte que le Roi jeta les yeux sur La Folone, gentilhomme de Touraine, pour lui donner ordre, sans qu'il parût que le cardinal en sût rien, de se tenir auprès de Son Eminence et d'empêcher qu'on ne l'accablât, et qu'on ne lui parlât que lorsque l'on auroit quelque chose d'important à lui dire. C'étoit avant qu'il eût un maître de chambre et des gardes. Ce La Folone étoit le plus beau mangeur de la cour. Quand les autres disoient : « Ah ! » qu'il feroit beau chasser aujourd'hui ! — Ah ! qu'il » feroit beau se promener ! — Ah ! qu'il feroit beau » jouer à la paume, danser, etc., » lui disoit : « Ah ! » qu'il feroit beau manger aujourd'hui ! » En sortant de table, ses grâces étoient : « Seigneur, fais-» moi la grâce de bien digérer ce que j'ai mangé. »

On a dit que Puy-Laurens avoit été empoisonné

avec des champignons, et on disoit que *les champignons du bois de Vincennes* étoient bien dangereux. Mais il mourut comme le grand prieur de Vendôme et le maréchal d'Ornano, à cause de l'humidité d'une chambre voûtée, et qui a si peu d'air que le salpêtre s'y forme. Madame de Rambouillet disoit plaisamment que cette chambre valoit son pesant d'arsenic, comme on dit son pesant d'or. Le cardinal de La Valette lui redisoit toujours cela.

Le cardinal ne pouvoit digérer qu'on lui reprochât qu'il n'étoit pas de bonne maison, et rien ne lui a tant tenu à l'esprit que cela.

*Le grand prieur de La Porte, voyant que le cardinal de Richelieu ne donnoit pas la main chez lui au prince de Piémont, depuis duc de Savoie, dit tout haut : « Qui eût jamais cru que le petit-fils de l'a-» vocat La Porte eût passé devant le petit-fils de » Charles-Quint (1) ? »

Les pièces qu'on imprimoit (2) à Bruxelles contre lui le chagrinoient terriblement. Il en eut un tel dépit, que cela ne contribua pas peu à faire déclarer la

(1) Hocquincourt, le père, grand-prévôt, ayant demandé d'être chevalier de l'ordre, le cardinal de Richelieu lui dit : « Vraiment ! » voilà une belle dignité ! — C'est pourtant cette dignité qui fit » votre père chevalier. » Il n'en fut pas mieux à la cour pour cela. (T.)

(2) L'écrit qui l'a le plus fait enrager, a été cette satire de mille vers, où il y a du feu, mais c'est tout. Il fit emprisonner bien des gens pour cela ; mais il n'en put rien découvrir. Je me souviens qu'on fermoit la porte sur soi pour la lire. Ce tyran-là étoit furieusement redouté. Je crois qu'elle vient de chez le cardinal de Retz ; on n'en sait pourtant rien de certain. (T.) — Cette pièce est appelée *la Milliade*, parce qu'elle se compose de mille vers. Son véritable titre est : *le Gouvernement présent, ou Éloge de Son Éminence*. Cette violente satire est de d'Este-

guerre à l'Espagne. Mais ce fut principalement pour se rendre nécessaire. L'année que les ennemis prirent Corbie, quoiqu'il y eût toujours une petite épargne de cinq cent mille écus chez Mauroy l'intendant, le cardinal étoit pourtant bien empêché. Le bonhomme Bullion, surintendant des finances, l'alla voir : « Qu'avez-vous, monseigneur (1) ? je vous trouve » triste. » Il avoit un ton de vieillard un peu grondeur, mais ferme. « Hé, n'en ai-je pas assez de sujet? dit le cardinal, les Espagnols sont entrés, ils » ont pris des villes ; M. le Comte (*de Soissons*) a été » poussé de deçà l'Oise, et nous n'avons plus d'armée. — Il en faut lever une autre, monseigneur. — » Et avec quoi ? — Avec quoi? je vous donnerai de » quoi lever cinquante mille hommes et un million » d'or en croupe » (ce sont ses termes). Le cardinal l'embrassa. Bullion avoit toujours six millions chez le trésorier de l'Epargne, Fieubet ; car c'étoit celui à qui il se fioit le plus. De là vient la prodigieuse fortune de Lambert (2), le commis du comptant de Fieubet, car il faisoit profiter cet argent ; et tel à qui il prêtoit cinquante mille livres, quand il le pressoit de payer, comme il le faisoit exprès, lui jetoit un sac de mille francs pour avoir répit. Le cardinal pourtant n'étoit guère bien informé des

lan. (*Mémoires de La Porte*, LIX, 356, de la 2e série, collection Petitot.) L'édition petit in-8°, qui contient soixante-six pages et porte à la fin *imprimé* à *Envers*, est très-rare. La réimpression de 1649 est commune.

(1) Le cardinal a affecté de se faire appeler *Monseigneur*. (T.)

(2) Lambert le riche. Ce Lambert est mort, et se tua tellement à amasser du bien qu'il n'en a pas joui. Il laissa cent mille livres de rente à son frère. Ce sont les fils d'un procureur des comptes. (T.)

choses, de ne savoir pas ce qu'on faisoit de l'argent, ni s'il n'y en avoit pas de réservé; mais c'est qu'il vouloit voler, et laissoit voler les autres.

En ce temps-là, il alla par Paris sans gardes mais il y avoit du fer à l'épreuve dans les mantelet et dans les cuirs du devant et du derrière de son carrosse, et toujours quelqu'un en la place des laquais. Il menoit toujours le maréchal de La Force avec lui, parce que le peuple l'aimoit. Le Roi alla à Chantilly, et envoya le maréchal de Châtillon pour faire rompre les ponts de l'Oise. Montatère, gentilhomme d'auprès de Liancourt, rencontre le maréchal, et lui dit : « Que ferons-nous donc, nous autres de delà la » rivière? il semble que vous nous abandonniez au » pillage.—Envoyez, dit le maréchal, demander des » gardes à M. Picolomini; je vous donnerai des » lettres, il est de mes amis; nous en usâmes ainsi » en Flandre, après la bataille d'Avein (1). » M. de Liancourt et M. d'Humières ayant appris cela, se joignirent à Montatère. Le maréchal écrit. Picolomini envoie trois gardes, et mande au maréchal que si ç'eût été le maréchal de Brézé, il ne les auroit pas eus. Picolomini étoit homme d'ordre ; car ayant logé chez un gentilhomme, il conserva jusqu'aux espaliers, et fit donner le fouet à un page qui y étoit entré par-dessus les murs. M. de Saint-Simon, chevalier de l'ordre et capitaine de Chantilly, pour faire le bon valet, alla dire au Roi qu'il y avoit un garde à Montatère, que c'étoit un lieu fort haut, que de là on pouvoit découvrir quand le Roi ne seroit

(1) La bataille d'Avein, gagnée sur les Espagnols, le 20 mai 1635, par les maréchaux de Châtillon et de Brézé. Ce dernier y décida la victoire. (*Mémoires de Montglat*, 2e série de la collection Petitot, XLIX, 80.)

pas bien accompagné, et le venir enlever avec cinq cents chevaux, car il y avoit, disoit-il, des gués à la rivière. Voilà la frayeur qui saisit le Roi ; il se met à pester contre Montatère, et dit qu'il vouloit que dans trois jours il eût la tête coupée, et que c'étoit lui qui avoit donné ce bel exemple aux autres. Montatère ne se montre point, quoique ce fût au maréchal de Châtillon qu'il s'en fallût prendre. Le Roi lui-même avoit donné lieu à la terreur qu'on avoit dans le pays, car il avoit fait démeubler Chantilly, qui a de bons fossés, et qui est en-deçà de la rivière. Cette colère dura deux jours, au bout desquels Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, servit au Roi des poires qu'il avoit eues de Montatère. Le Roi les trouva bonnes, et demanda d'où elles venoient : « Sire, lui dit-il en riant, si vous saviez d'où » elles viennent, vous n'en voudriez peut-être plus » manger ; mangez, mangez, mangez, puis je vous » le dirai. » Après il lui dit : « C'est cet homme » contre qui vous pestiez tant hier qui me les a don- » nées pour vous les servir. » Il se mit à rire, et dit qu'il en vouloit avoir des greffes. Enfin M. d'Angoulême fit la paix de Montatère, à condition qu'il ne parleroit point. En effet, le Roi lui dit : « Monta- » tère, je te pardonne, mais point d'éclaircisse- » ment, » et lui tourna le dos. Il eût bien mieux fait, ou le cardinal pour lui, de châtier ceux qui s'enfuirent si vilainement de Paris ; car en ce temps-là le chemin d'Orléans étoit tout couvert des carrosses des gens qui croyoient n'être pas en sûreté à Paris (1). Barentin de Charonne en fut un. Il falloit en faire un exemple, et le condamner à une grosse amende, riche comme il étoit et sans enfants.

(1) Cette nouvelle y causa une étrange consternation. « Tout

On a su du maréchal de La Meilleraye qu'un homme vêtu à l'espagnole vint demander à parler au cardinal de Richelieu, tête à tête; et après bien des allées et bien des venues, voyant qu'il s'obstinoit à parler sans témoins, on fut obligé de le fouiller. Il lui proposa, moyennant douze mille écus par mois, de lui faire savoir tout ce qui se passeroit dans le conseil d'Espagne. Le cardinal accepta le parti, résolu de hasarder le premier mois; depuis il continua. On portoit l'argent dans un certain égout vers Fontarabie, où l'on trouvoit des relations de tout ce qui s'étoit passé. Je ne sais pas précisément quand cela a commencé et combien cela a duré.

Quand le duc de Weimar vint (1) à Paris, le comte de Parabelle, assez sot homme, l'alla voir comme un autre, et fut si impertinent que de lui aller demander pourquoi il avoit donné la bataille de Nortlingen (2). Le duc dit à l'oreille au maréchal de La Meilleraye : « Qui est ce fou de cordon bleu? » Le maréchal lui dit : « C'est une espèce de fou, ne vous » arrêtez pas à ce qu'il dit. — Pourquoi l'a-t-on donc » fait cordon bleu? — Il n'étoit pas si extravagant » en ce temps-là. »

» y fuyoit, on ne voyoit que carrosses, coches et chevaux sur les » chemins d'Orléans et de Chartres... On n'entendoit que mur» mures de la populace contre le cardinal, qu'elle menaçoit » comme étant cause de ces désordres ; mais lui, qui étoit intré» pide, pour faire voir qu'il n'appréhendoit rien, monta dans » son carrosse, et se promena sans gardes dans les rues de Pa» ris, sans que personne osât lui dire un mot. » (*Mémoires de Montglat*, *ibid.*, 126.)

(1) Bernard de Saxe, duc de Weimar.

(2) Où il fut battu, le 7 septembre 1634, par les Impériaux ; il commandoit l'armée suédoise.

Le cardinal, qui avoit alors besoin de la cour de Rome, envoya l'évêque de Chartres, Valençay, trouver un vieux docteur de Sorbonne nommé Filesac (1), et lui dit, de la part de Son Éminence, qu'on le prioit d'examiner telle et telle affaire, et de voir en quoi on pouvoit gratifier le pape. Ce bonhomme lui répondit: « Monsieur, j'ai passé quatre-vingts ans ; pour examiner ce que vous me proposez, il me faut six mois ; » car je serai obligé de revoir six gros volumes de » recueils que voilà ! — Bien, dit le prélat, je reviendrai dans le temps que vous me marquez. » Le terme échu, M. de Chartres retourne : le vieillard lui dit : « On a bien des incommodités à mon âge ; je » n'ai pu lire encore que la moitié de mes recueils. » Le prélat voulut gronder et l'intimider. « Voyez-» vous, lui répondit-il, monsieur, je ne crains rien. » Il n'y a pas plus loin de la Bastille au paradis que » de la Sorbonne : vous faites un métier bien indi-» gne de votre rang et de votre naissance; vous en » devriez mourir de honte. Allez, et ne mettez jamais » le pied dans ma chambre. »

Un autre, nommé Richer (2), proviseur du collége du cardinal Le Moine, fut plus tourmenté. On lui défendit de sortir de son collége; on le lui donna pour prison. Après, on l'obligea, dans la chambre du Père Joseph, chez le cardinal de Richelieu, de signer des choses qu'il ne vouloit point signer. On le vou-

(1) Jean Filesac, docteur de Sorbonne, et curé de Saint-Jean en Grève, mourut en 1638.

(2) Edmond Richer, docteur de Sorbonne, principal et supérieur du collége du cardinal Le Moine, un des plus zélés défenseurs de nos libertés gallicanes, résista courageusement au nonce Ubaldini et au cardinal du Perron, qui vouloient, en 1611, faire soutenir des thèses sur l'infaillibilité du pape.

loit ensuite renvoyer en carrosse, comme on l'avoit amené; il dit qu'il vouloit faire exercice, mais c'étoit qu'il vouloit entrer chez le premier notaire, où il fit des protestations contre la violence qu'on lui avoit faite.

Dans le dessein de faire une duché à Richelieu, il voulut avoir l'Isle-Bouchard (1), qui étoit à M. de La Trémouille; et pour le faire donner dans le panneau, il envoya des mouchards, qui dirent que le cardinal en donneroit tant; c'étoit plus que cette terre ne valoit : le duc le crut. Le cardinal lui demande s'il la lui vouloit vendre. L'autre dit que oui, et qu'il lui en donnoit sa parole. « Et moi, dit le cardinal, » je vous donne aussi ma parole de l'acheter : il faut » donc voir, ajoute-t-il, combien elle sera estimée, » car vous ne voudriez pas me survendre. — Ah ! » on m'avoit dit, répondit le duc, que vous en don» neriez tout ce qu'on voudroit. » Cependant il fallut en passer par là. La forêt seule valoit les cent mille écus qu'il en donna. M. de La Trémouille a bien fait de plus fous marchés que celui-là. La Moussaye, son beau-frère, a tiré de la forêt de Quintin (2), qu'il lui vendit avec la terre de Quintin, les cinq cent mille francs qu'a coûté le tout. Il a donné une forêt avec le fonds pour moins que le bois ne vaut.

Le cardinal échangea le domaine de Chinon avec le Roi; et pour n'avoir pas une belle maison dans

(1) Petite ville du département d'Indre-et-Loire, près de Tours.

(2) Elle faisoit partie de *Broceliande*, forêt immense que nos romanciers ont célébrée comme le séjour de Merlin l'enchanteur, et le théâtre des plus hauts faits d'armes. (Voyez *Broceliande, ses chevaliers*, etc. Rennes, 1839, in-8°.) Ouvrage plein de recherches de notre honorable ami, M. Baron-du-Taya, ancien conseiller à la cour de Rennes.

son voisinage, et qui ne pouvoit pas manquer d'être à un prince, puisqu'elle appartenoit à Mademoiselle, il obligea M. d'Orléans, comme tuteur, à faire l'échange de Champigny contre le Bois-le-Vicomte, et de raser le château. Il voulut aussi faire raser la sainte chapelle qui y est, et où sont les tombeaux de MM. de Montpensier. Pour cela, il avoit exposé au pape (car une sainte chapelle dépend directement du pape) qu'elle menaçoit ruine. Innocent X, alors dataire du cardinal Barberin, légat en France, fut délégué pour faire une descente sur les lieux. Il trouva que la chapelle étoit magnifique et en fort bon état; et son rapport fut contraire au cardinal, qui n'osa faire une mine sous la chapelle, et dire que c'étoit le feu du ciel. Depuis, c'est ce qui est cause que Mademoiselle a voulu rentrer dans Champigny, comme nous dirons dans les Mémoires de la régence, et qu'elle y est rentrée. Regardez quelle foiblesse à cet homme, qui eût pu rendre illustre le lieu le plus obscur de France, de croire qu'un grand bâtiment ajouté à la maison de son père feroit beaucoup pour sa gloire, sans considérer, outre tous les embarras de ce domaine du Roi et de Champigny, que le lieu n'étoit ni beau ni sain; car avec tous les priviléges qu'il y a mis, on ne s'y habitue point. Il y a fait des fautes considérables, le principal corps-de-logis est trop petit et trop étroit par la vision qu'il a eue de conserver une partie de la maison de son père, où l'on montre la chambre dans laquelle le cardinal est né, et cela pour faire voir que son père avoit une maison de pierres de taille, couverte d'ardoise, en un pays où les maisons des paysans sont de même (1).

(1) Mademoiselle de Montpensier fait la même remarque :

Il a encore affecté de laisser, au coin de son parterre, une église assez grande, à cause que ses ancêtres y sont enterrés. La cour est fort agréable et fort ornée de statues. Il n'y a rien de plus doré ni de plus embelli de tableaux que les dedans; mais du côté du jardin, la face du logis est ridicule. On y a fait venir des eaux jaillissantes en assez grande quantité. Les canaux sont de belle eau. C'est une petite rivière qui les fournit, et les fossés sont aussi pleins qu'ils sauroient l'être. Le parc et les jardins sont beaux; le bois n'y est pas beau, car les chênes n'aiment pas tant les marécages que ces grands arbres de peupliers. Il eût fait quelque chose de bien plus beau à l'Isle-Bouchard. Dans le château ni dans la ville, on ne sauroit faire une cave. On en a fait au bout du jardin (1). La basse-cour est belle, la ville riante, car c'est une ville de cartes; l'église est fort agréable; les maisons de la ville sont toutes d'une même structure, et toutes de pierres de taille. Elles ont été bâties par ceux qui étoient dans les finances, dans les partis et dans la maison du cardinal. Il n'a pas eu la satisfaction de voir Richelieu; il avoit trop d'affaires; à Paris il s'est amusé encore à garder une chambre de l'hôtel de Rambouillet (2), et par cette fantaisie il a gâté son principal corps-de-lo-

« Les appartements répondent mal... à la beauté du dehors. » J'appris que cela venoit de ce que le cardinal avoit voulu que » l'on conservât la chambre où il étoit né. » (*Mémoires de Montpensier*, collection Petitot, 2e série, XL, 386.)

(1) Voyez la description que fait La Fontaine du château de Richelieu dans une lettre adressée à sa femme que nous avons publiée à la suite des Mémoires de Coulanges. On a de Perelle de très-belles vues du château de Richelieu.

(2) L'hôtel de Rambouillet d'aujourd'hui étoit à M. de Pisani,

gis. Il a bâti à la ville et aux champs en avaricieux. Il faut dire aussi, comme il est vrai, que d'abord il n'a pas eu un si grand dessein, et que tout n'a été fait qu'à bâtons rompus. Pour avoir la place nécessaire, il voulut acheter la maison où pendoit l'enseigne des *Trois Pucelles.* Au commencement, il y alla par la douceur et se mit à la raison; mais le bourgeois à qui elle appartenoit disoit sottement que c'étoit l'héritage de ses pères. Le cardinal s'irrita enfin, et le fit mettre, par une vengeance honteuse, à la taxe des *aisés.* Après, il eut sa maison comme il voulut.

Il laissa le Palais-Cardinal, comme on le voit par son testament, au dauphin, pour loger le dauphin, ou du moins l'héritier présomptif de la couronne. Quand la cour y alla loger, peu de temps après la mort du feu Roi, on fit mettre : *Palais-Royal.* Cela fut fort ridicule de changer cette inscription. En 1647, madame d'Aiguillon prit son temps, et ayant représenté le tort que cela faisoit à son oncle, on lui permit de remettre : *Palais-Cardinal.* Le peuple disoit que c'étoit que la Reine l'avoit donné au cardinal Mazarin.

Il laissa mettre à la taxe des *aisés* Barentin de Charonne (1), qui avoit été son hôte tant de fois dans sa

Madame de Rambouillet disoit à Madame d'Aiguillon : « Madame, s'il plaisoit à M. le cardinal de traiter M. de Rambouillet » comme son hôtel, il l'agrandiroit honnêtement. » Le service qu'il lui a rendu en gagnant Monsieur à la Journée des dupes le méritoit bien. (T.)

Le vieux hôtel de Rambouillet, acheté par le cardinal de Richelieu, est devenu le Palais-Cardinal. (*Voyez* l'article de M. et de Madame de Rambouillet.)

(1) Honoré Barentin, maître de la chambre aux deniers. Voyez

maison de Charonne. Ce n'est pas qu'il le méritât bien, car il étoit fort riche, et lui avoit fait une sottise, en criaillant pour un bout de chandelle qu'on avoit mis contre une muraille, qui noircit quelque misérable détrempe. Pensez que ce n'étoit point du consentement du cardinal, qui étoit fort propre, et qui ne gâtoit jamais rien. On n'a point vu de maison mieux tenue ni mieux réglée que la sienne. Barentin fut si sot qu'il en mourut d'affliction, tant il étoit vilain et intéressé. Pour excuser le cardinal, on disoit que deux ou trois petits désordres comme cela qui étoient arrivés à Charonne, et le peu de civilité de ces gens-là, qui ne lui cédoient pas toute leur maison, quoiqu'elle ne fût pas trop grande, le dispensoient de les exempter de la taxe, et qu'il avoit peur qu'on ne criât contre lui d'épargner Barentin, quand des gens médiocrement à leur aise étoient taxés. Cependant cela ne sonna point bien dans le monde.

A Ruel, pour parler tout de suite de ses bâtiments, on ne trouvera pas non plus grand'chose ; mais il affectoit d'être auprès de Saint-Germain. Pour la Sorbonne, c'est sans doute une belle pièce, mais sa nièce ne fait point achever l'autel, quoiqu'elle y soit obligée, aussi bien qu'à faire faire son tombeau (1).

la Chasse aux larrons, par Jean Bourgoin, sans date, in-8°, p. 88. C'est un livre curieux, écrit sous le regne de Louis XIII, où l'on voit les petits commencements de bien des gens devenus grands.

(1) L'église de la Sorbonne a depuis été ornée du mausolée du cardinal de Richelieu, par Girardon. Ce bel ouvrage, conservé pendant la révolution au Musée des Petits-Augustins, par les soins de M. Alexandre Le Noir, a été replacé dans la Sorbonne, quand cette église restaurée a été rendue au culte pour quelques années.

Le Père Caussin, jésuite, qui avoit eu la place du Père Arnoux, s'avisa de faire une cabale contre le cardinal avec La Fayette, fille de la Reine, dont le Roi étoit amoureux à sa mode. M. de Limoges, oncle de la demoiselle, y entroit aussi; madame de Senecey, qui étoit sa bonne amie, en fut chassée, et La Fayette se fit religieuse. Voici comme cela se découvrit.

M. d'Angoulême, alors veuf (c'est le bâtard de Charles IX), étoit allé prier le cardinal de souffrir qu'une Ventadour, abbesse de... (1) en basse Normandie, à qui le cardinal avoit fait ôter son abbaye pour des libelles qu'elle avoit faits contre lui, pût être reçue dans quelque religion à Paris, afin qu'elle ne fût pas sur le pavé. Le cardinal le lui accorda. En s'en retournant, il fut aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, où le Père Caussin lui dit que le Roi, touché de compassion pour son peuple, avoit résolu de chasser le cardinal de Richelieu ; que c'étoit le plus scélérat des humains, et qu'il avoit jeté les yeux sur lui pour le faire cardinal, et le mettre en la place de l'autre. Voyez l'homme de bien qu'il prenoit! Le bonhomme, qui connoissoit bien le Roi, remercia le Père Caussin. Il part, et se met à rêver à ce qu'il avoit à faire. Il conclut de parler sur l'heure à M. de Chavigny. Chavigny l'embrasse, et lui dit : « Vous » nous donnez la vie! il y a six mois qu'on ne peut » deviner ce qu'a le Roi. »

Chavigny, sans attendre davantage, court vite à Ruel. Le lendemain M. d'Angoulême s'y rend, et ils

(1) Le nom est resté en blanc au manuscrit ; ce pourroit bien être Marie de Levis, abbesse d'Avenai, puis de Saint-Pierre de Lyon, fille d'Anne de Levis, duc de Ventadour.

vont tous ensemble trouver le Roi. Le cardinal, en riant, dit : « Sire, voici ce méchant, ce perfide, ce » scélérat ; il faut mettre M. d'Angoulême en sa » place. » Le Roi se mit à rire avec eux, mais du bout des dents, et dit : « Il y a quelque temps que je m'a- » perçois que le pauvre Père Caussin s'affoiblit. » M. le comte d'Alais (1) eut pour cela le gouvernement de Provence.

Un peu après cela, comme M. d'Angoulême couroit un daim avec le Roi dans le bois de Vincennes, le Roi lui dit : « Bonhomme, voyez-vous ce donjon ? » Il n'a pas tenu à M. le cardinal qu'on ne vous y » ait mis. — Par le corps-dieu, Sire, dit le bon- » homme, je l'avois donc mérité, car il ne vous l'au- » roit pas conseillé autrement. »

Le Père Caussin est mort d'une bizarre manière (2). Il se mêloit d'astrologie, et trouva qu'il devoit mourir un certain jour ; ce jour-là, sans autre mal, il se met en son lit et meurt. La Reine-mère croyoit aussi très-fort aux prédictions, et elle pensa enrager quand on l'assura que le cardinal prospéreroit et vivroit long-temps. La Reine-mère croyoit aussi que ces grosses mouches qui bourdonnent entendent ce qu'on dit et le vont redire : quand elle en voyoit quelques-unes, elle ne disoit plus rien de secret.

(1) Louis de Valois, comte de Lauraguais, d'Alais, etc., duc d'Angoulême après son père, obtint en 1637 la charge de colonel général de la cavalerie légère, et le gouvernement de Provence.

(2) Le Père Caussin fut exilé à Quimper-Corentin. (Voyez l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, par M. Jay, t. II, p. 71 et suiv.) On trouve dans le même volume, pag. 307, une lettre très-curieuse du Père Caussin à madame Louise-Angélique de La Fayette ; elle contient le récit des circonstances qui l'ont déterminée à se faire religieuse.

Le cabinet assurément donnoit de l'exercice au cardinal, aussi dépensoit-il fort en espions. Le Roi étoit foible et n'osoit rien faire de lui-même. Une fois on trouva qu'il avoit été bien hardi de donner un évêché. Ce fut celui du Mans, vacant par la mort d'un Lavardin. Le Roi le sut avant que le cardinal en eût eu avis, et dit à un de ses aumôniers, nommé La Ferté, qu'il le lui donnoit. La Ferté alla trouver le cardinal, et lui dit en tremblant que le Roi lui avoit donné l'évêché du Mans, sans qu'il le lui eût demandé. « Oh! voire! dit le cardinal, le Roi vous a » donné l'évêché du Mans; il y a grande apparence » à cela! » Ce garçon croyoit qu'on le lui ôteroit, et qu'on lui donneroit quelque petite chose en la place. Mais le Roi dit au cardinal, la première fois qu'il le vit : « J'ai donné l'évêché du Mans à La Ferté. » Le cardinal, voyant cela, porta ce respect au Roi que de ne pas défaire ce qu'il avoit fait. Ce La Ferté étoit fils d'un conseiller de Rouen, qui ne le put pas faire conseiller d'église dans son parlement, car il étoit cadet. A Paris, il trouva une charge d'aumônier pour vingt mille livres. Le père, quoique assez mal intentionné pour lui, y consentit. Une sœur qu'il avoit à Paris le nourrissoit. Il se rendit fort assidu, et le Roi l'aimoit sans le témoigner.

La première conquête qu'on fit en Flandre, ce fut celle d'Hesdin (1). Le grand-maître de La Meilleraye commandoit une attaque, et Lambert l'autre; Lambert avoit un ingénieur qui avoit servi les États : cet homme fit les choses dans l'ordre et comme il falloit faire. Le grand-maître ne voulut pas avoir la patience. Il fit tuer bien des gens, et avançoit moins

(1) En 1639.

que l'autre. Il envoie quérir cet ingénieur. « Combien me demandez-vous de jours ? — Monsieur, » ne plus ne moins qu'à l'autre attaque. Il faut tant » de temps pour passer le fossé. » Il fallut, afin que le grand-maître eût l'honneur de la prise, et qu'on le fît maréchal de France sur la brèche, retarder l'attaque de Lambert.

Au sujet de ce siége d'Hesdin, je me rappelle qu'un baron de Languedoc, dont j'ai oublié le nom, parent de madame de Cavoye, avoit trouvé une sorte de boulets creux qu'on emplissoit de poudre à canon, et qui, avec une certaine mèche, qui s'allumoit quand on tiroit, crevoit en terre et faisoit quasi autant d'effet qu'une mine (1). Le feu Roi Louis XIII en fit l'épreuve à Versailles, où on fit construire exprès une demi-lune de terre. Saint-Aoust, lieutenant-général de l'artillerie, envoya par malice de méchante poudre ; le baron s'en plaignit, le Roi se fâcha. Saint-Aoust vint, et en apporta de la bonne. L'effet fut grand ; le Roi présenta le baron au cardinal à Ruel ; le cardinal feignit d'en être ravi ; mais à cause que cela étoit un grand profit à l'artillerie, en réduisant l'équipage au quart des charrettes, il fit si bien qu'on ordonna à cet homme de se retirer. Rien n'étoit plus utile pour les ouvrages de terre.

Ce fut au siége d'Hesdin que le grand-maître, dans une disette d'argent, proposa au cardinal de faire

(1) Le maréchal de La Force se servit de bombes au siége de La Motte, en 1634. (*Mercure françois*, xx, 158 et 164.) C'est le premier usage bien certain de la bombe en France ; car il est très-douteux qu'on s'en soit servi, en 1521, au siége de Mézières. On voit un mortier et des bombes gravés dans un ouvrage intitulé : *Recueil de plusieurs machines militaires*, etc. Pont-à-Mousson, in-8°, 1620, liv. IV, pag. 17.

quatre autres intendants des finances à deux cent mille livres pièce. Le cardinal lui dit : « Monsieur le » grand-maître, si on vous disoit : Vous avez un » maître d'hôtel qui vous vole; mais vous êtes trop » grand seigneur pour n'être volé que par un hom» me, prenez-en encore quatre; le feriez-vous? » Une autre fois il lui dit, du temps que Laffemas faisoit la charge de lieutenant civil par commission, qu'il connoissoit un homme qui donneroit huit cent mille livres de cette charge. «Ne me le nommez pas, » dit le cardinal, il faut que ce soit un voleur.»

Hesdin se rendit huit jours plus tôt qu'il n'auroit fait, à cause d'une lettre en chiffres qu'on intercepta, par laquelle ceux de dedans demandoient secours. Rossignol la déchiffra, et fit réponse en même chiffre, au nom du cardinal-infant, qu'on ne les pouvoit secourir, et qu'ils traitassent. *A La Rochelle, il déchiffra aussi une lettre qui donna courage au cardinal et l'affermit dans son dessein (1).

Ce Rossignol étoit un pauvre garçon d'Alby, qui n'étoit pas mal habile à déchiffrer (2). Le cardinal le gardoit bien autant pour faire peur aux gens que pour autre chose. Il a fait fortune, et est aujourd'hui maître des comptes à Poitiers. Il étoit devenu dévot jusqu'à se donner la discipline. En 1653, il reçut quatorze mille écus pour trois ans de pension. Le cardinal Mazarin a cru qu'il lui étoit utile pour les chiffres mentaux. Ni lui ni tête d'homme ne les sau-

(1) Tallemant se répète ici. Il avoit déjà parlé de ce fait à la page 161 de ce volume.

(2) Antoine Rossignol, né à Alby, en 1590, parvint à la fortune par son habileté à deviner les écritures en chiffres. Il a bâti la belle maison de Juvisy où Louis XIV l'alla voir. Il avoit acheté une charge de maître des comptes, et son fils a été président.

roit déchiffrer que par hasard. On dit qu'il n'en a jamais déchiffré qu'un. Au reste, c'étoit une pauvre espèce d'homme. Il comptoit familièrement au cardinal de Richelieu les honneurs qu'on lui avoit faits à Alby : « Monseigneur, disoit-il, ils n'osoient m'ap-» procher. Ils me regardoient comme un favori ; moi, » je vivois avec eux comme auparavant. Ils étoient » tout étonnés de ma civilité. » Le cardinal levoit les épaules, et dit à Desmarest, après que l'autre fut sorti : « Je vous prie, tirez-lui les vers du nez. » Desmarest l'accoste et lui dit : « Vous en avez tantôt » bien donné à garder à Monseigneur. — Pardieu, » dit Rossignol, point du tout, je ne lui en ai pas dit » la moitié; mais je vous veux tout conter à vous. » Là-dessus, il hâble tout son soûl. « Mais il faut, » ajouta-t-il, que je vous die quelques-uns de mes » bons mots. Il y avoit un juge qui n'osoit quasi m'ap-» procher ; je l'embrasse, et lui dis en riant : *Sou-» venez-vous de l'Albergat.* » C'étoit un cabaret où ils avoient bu ensemble.

* Le cardinal avoit un premier secrétaire un peu plus homme de bien que Rossignol. Il s'appeloit Charpentier. Cet homme n'a jamais voulu prendre la moindre confiscation, a refusé des dons, et s'est contenté de peu de chose.

Quand le duc de Lorraine manqua au traité qu'il avoit fait à Saint-Germain avec le Roi, le cardinal, pour consoler Sa Majesté par quelque épargne, car rien ne le consoloit tant, se doutant que dix mille pistoles que le duc avoit reçues étoient encore à Paris, mit le commissaire Coiffier en quête, et lui en promit six cents. Coiffier, par hasard, connoissoit un Lorrain qui étoit assez bien avec le duc; il va chez cet homme, et lui dit : « On veut vous arrêter

» pour telle chose. » Le Lorrain lui avoue qu'il avoit cet argent : « Eh bien ! donnez-le-moi, et on ne vous » arrêtera pas, je vous en donne ma parole. » Le Lorrain le lui donne ; Coiffier le porte au cardinal, et le cardinal au Roi. Les six cents pistoles promises furent payées.

Le cardinal tenoit parole ; on le verra en ce que je vais conter. Il y avoit un ingénieur nommé de Meuves, qui, un jour, avoit dit étourdiment : « Il ne » faut qu'acheter deux maisons vis-à-vis, dans la » rue Saint-Honoré, et par-dessous la rue faire une » mine, et y mettre le feu quand le cardinal pas- » sera. » Jugez si cela est fort faisable. Le cardinal a avis de cela, et que cet homme avoit un secret pour rompre le fer avec une certaine liqueur. Cela lui fait peur, il résout de se défaire de cet homme. Ce de Meuves avoit entrée à l'Arsenal, et le grand-maître prétendoit tirer de grands avantages de ce secret, en surprenant des villes où il y a des grilles de fer pour donner passage à quelque ruisseau. Un soir, cet homme avoit promis à quelqu'un d'aller coucher à Saint-Cloud ; il étoit tard ; il s'avise d'aller rompre la chaîne de quelque bateau avec sa drogue, prend son laquais avec un flambeau allumé pour passer sous les ponts. Cette même nuit-là le feu se prit au Pont-au-Change. Voilà un beau prétexte. On accuse de Meuves d'y avoir mis le feu, et par malice. Le cardinal nomme pour chef de ses commissaires (tous conseillers au Châtelet, qui jugent prévôtalement les incendiaires) M. de Cordes, un homme qui a mérité qu'on écrivît sa vie (1), afin que ce juge

(1) Elle a été publiée sous ce titre : *L'Idée d'un bon magistrat en la vie et en la mort de M. de Cordes, conseiller au Châ-*

incorruptible ne l'emportant pas sur les autres, on pût dire cependant : « Il a été condamné par M. de Cordes. » Le cardinal songea à avoir le secret. Il envoie quérir le clerc de M. de Cordes, nommé de Nieslé, de qui nous tenons cette particularité. De Nieslé lui apporta de la drogue, car on en avoit trouvé chez de Meuves quand on le prit. Le cardinal en voulut voir l'expérience. On en frotta les fiches d'une armoire. Au bout d'un demi-quart d'heure, les ais de l'armoire tombent à terre. Le cardinal voyant cela, ne s'obtina plus à vouloir avoir ce secret comme il avoit fait, « parce, dit-il, qu'il n'y au- » roit plus rien de sûr. » Avant cela, il l'avoit fait demander à de Meuves, qui répondit qu'il ne le donneroit point, si on ne lui promettoit la vie. « Je ne » la lui promettrai point, dit le cardinal ; car il lui » faudroit tenir parole, et je veux qu'il meure. » En effet, il fut pendu. Voyez le plaisant scrupule ! il ne veut pas manquer de parole, et fait mourir un innocent. Un politique, ou plutôt un tyran comme lui, regarde que manquer de parole décrie, au lieu que peu de gens sauront qu'on a fait mourir cet homme injustement.

Par ambition, le cardinal vouloit accommoder les religions, et méditoit cela de longue main. Il avoit déjà corrompu quelques ministres en Languedoc : ceux qui étoient mariés, avec de l'argent, et ceux qui ne l'étoient pas, en leur promettant des bénéfices. Il avoit dessein de faire faire une conférence, et d'y faire députer ceux qu'il avoit gagnés, qui,

telet de Paris, par A. G. E. D. V. (Antoine Godeau, évêque de Vence.) Paris, 164[illegible], in-12. Il s'appeloit Denis de Cordes ; il mourut en novembre 1642, et a été enterré à Saint-Mery.

donnant les mains, engageroient le reste à faire de même. En cette intention, il jette les yeux sur l'abbé de Saint-Cyran, homme de grande réputation et de grande probité, pour le faire le chef des docteurs qui disputeroient contre les ministres. Saint-Cyran lui dit qu'il lui avoit fait beaucoup d'honneur de le croire digne d'être à la tête de tant d'habiles gens, mais qu'il étoit obligé en conscience de lui dire que ce n'étoit point la voie du Saint-Esprit, que c'étoit plutôt la voie de la chair et du sang, et qu'il ne falloit convertir les hérétiques que par les bons exemples qu'on leur donneroit. Le cardinal ne goûta nullement cette remontrance, et ce fut la véritable cause de la prison de Saint-Cyran (1).

En Languedoc, le cardinal envoya quérir un des ministres de Montpellier, nommé Le Fauscheur, natif de Genève. Il le vouloit gagner à cause de sa réputation. Il lui envoya dix mille francs. Ce bonhomme fut fort surpris. « Hé ! pourquoi m'envoyer » cela ? dit-il à celui qui le lui apportoit. — M. le car» dinal, dit cet homme, vous prie de prendre cette » somme comme un bienfait du Roi. » Le Fauscheur n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit fort longtemps, jusqu'à ce qu'il eût permission de prêcher à Paris. Un de ses confrères, nommé Mestrezat, rapporta dix mille écus aux héritiers d'un homme qui les lui avoit donnés en dépôt, sans qu'eux ni qui que ce soit au monde en sût rien.

(1) Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, fut mis à la Bastille le 14 mai 1638, et il mourut en 1643, peu de temps après être sorti de prison. Sa captivité fut généralement attribuée à son refus d'opiner pour la nullité du mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine.

J'ai appris qu'une des choses qui donna autant d'occasion à la réforme des monastères, particulièrement de dames, fut la folie d'une madame de Frontenac, fille de M. de Frontenac, premier maître-d'hôtel, religieuse à Poissy, qui, non contente de faire l'amour, s'avisa, avec cinq autres religieuses et leurs six galants, de venir danser une entrée de ballet à Saint-Germain, devant le Roi. On crut d'abord que ce ballet venoit de Paris; mais dès le lendemain matin on sut l'affaire, et le jour même les six religieuses furent envoyées en exil. Avant cela, elles avoient chacune leur logement à part, et mangeoient en leur particulier, si elles vouloient. On ne put jamais obtenir de la prieure qu'elle leur pardonnât et les reçût à faire pénitence, disant qu'elles gâteroient les autres. * La Frontenac n'en a jamais eu un véritable repentir; ses parents lui firent donner un hôpital à Dourdan, où elle a vécu avec beaucoup de scandale. Une autre fut reçue dans un monastère de Provence, où elle fit de grandes austérités, et mourut peu de temps après.

Le cardinal a eu quelquefois bien autant d'heur que de science, car, après avoir poussé M. le comte de Soissons à bout (1), il lui oppose à la vérité un bon chef, mais une très-foible armée. Lamboy n'eut pas de peine à défaire le maréchal de Châtillon. En conscience, n'importoit-il pas au moins autant au cardinal que le grand-maître eût la gloire de prendre Aire, que de battre M. le Comte? On a cru sur cela qu'il étoit assuré de le faire tuer dans le combat. C'est une chanson, cela se seroit découvert avec

(1) Saint-Ibar a été cause du malheur de M. le Comte, car il lui mit dans la tête de faire le fier et de terrasser le cardinal. (T.)

le temps. Tout le monde croit que M. le Comte, en voulant lever sa visière avec le bout de son pistolet, se tua lui-même (1); et s'il ne se fût point tué, où en étoit l'Éminentissime? Toute la Champagne, dont M. le Comte étoit gouverneur, eût ouvert les portes au victorieux. Tous les malcontents se fussent joints à lui; le Roi même eût peut-être été bien aise de se défaire d'un ministre qui lui étoit à charge, et qu'il craignoit; * car le cardinal n'étoit pas comme celui-ci (2); il avoit de véritables amis, et des créatures qui ne lui eussent jamais manqué.

Quand on apprit la nouvelle de la défaite de M. de Châtillon, le cardinal fut cinq heures durant au désespoir. Il envoya ordre au maréchal de La Meilleraye de laisser l'armée au maréchal de Guiche, et de l'aller trouver avec son régiment de cavalerie, celui de la Meilleraye, et ne se remit que quand on lui vint dire la mort de M. le Comte (3). Depuis, le maréchal fut contremandé. Dans ce combat, le marquis de Praslin, fils du maréchal, eut cent coups après sa mort. On croit qu'il avoit donné parole à

(1) Le prince de Simmeren, de la maison palatine, étoit à Sedan lorsque M. le Comte s'y retira. Étant retourné en son pays, quand la bataille de Sedan fut donnée, il écrivit naïvement cette lettre à M. le comte de Soissons: « Le bruit court ici que vous » avez gagné la bataille, mais que vous y avez été tué. Man- » dez-moi ce qui en est, car je serois très-fâché de votre mort. » M. le comte de Roussi m'a dit avoir vu la lettre. (T.)

(2) Tallemant désigne ici le cardinal Mazarin.

(3) M. le Comte (*de Soissons*) avoit mis dans ses enseignes : *Pour le Roi, contre le cardinal;* M. de Bouillon : *Ami du Roi, ennemi du cardinal.* M. de Guise une chaise renversée et un chapeau rouge dessus, avec ces mots : *Deposuit potestatem de sede.* (T.)

M. le Comte, et puis lui avoit manqué ; c'étoit un homme de service, mais un méchant homme. Il avoit fait long-temps l'impie ; et pour se remettre en bonne réputation de ce côté-là, il feignit une apparition. Mais le cardinal de Richelieu s'en moqua.

Cela me fait souvenir d'un savant médecin de la Faculté, nommé Patin, qui tout de même a feint qu'un de ses malades à qui il fit promettre à l'article de la mort de lui venir dire s'il y avoit un purgatoire, lui étoit apparu un matin, mais sans lui rien dire, car ces gens qui reviennent de l'autre monde ne parlent jamais.

M. de Bouillon, après cela, fit une paix de pair à pair avec le Roi. Le cardinal, en achevant le traité, dit : « Il y a encore une condition à ajouter, c'est » que madame de Bouillon croira que je suis son très- » humble serviteur. » Après cela, M. de Bouillon se va sottement engager avec M. d'Orléans et M. le Grand ; son père lui avoit tant recommandé de se tenir dans son petit corps-de-garde, et il va cabaler quand il commande en Piémont. On le prit à la tête de son armée, et sa femme fut contrainte de rendre Sedan pour lui sauver la vie. Il ne témoigna pas grande constance dans la prison.

Le cardinal, mal informé de la disposition où étoient les Catalans, leur donna la carte blanche au lieu qu'eux la lui eussent donnée ; car ils étoient résolus d'appeler le Turc, s'il faut ainsi dire, plutôt que se soumettre à l'Espagne. Cette faute a horriblement coûté à la France, car la Catalogne a tiré bien de l'argent. On payoit tout comme dans une hôtellerie, et cette principauté, par conséquent l'Espagne, s'enrichissoit à nos dépens.

Le cardinal étoit rude à ses gens, et toujours en

mauvaise humeur; il a, dit-on, frappé quelquefois Cavoye, son capitaine des gardes, et autres, quand il étoit transporté de colère. On raconte que le Mazarin en a fait autant à Noailles, quand celui-ci étoit son capitaine des gardes.

La Rivière, qui est mort évêque de Langres, disoit que le cardinal de Richelieu étoit sujet à battre les gens, qu'il a plus d'une fois battu le chancelier Séguier et Bullion. Un jour que ce surintendant des finances se refusoit de signer une chose qui suffisoit pour lui faire faire son procès, il prit les tenailles du feu, et lui serroit le cou en lui disant : « Petit ladre, je t'étranglerai. » Et l'autre répondit : « Étranglez, je n'en ferai rien. » Enfin il le lâcha, et le lendemain Bullion, à la persuasion de ses amis, qui lui remontrèrent qu'il étoit perdu, signa tout ce que le cardinal voulut.

Le cardinal étoit avare ; ce n'est pas qu'il ne fît bien de la dépense, mais il aimoit le bien. M. de Créqui ayant été tué d'un coup de canon en Italie, il alla voir ses tableaux, prit tout le meilleur au prix de l'inventaire, et n'en a jamais payé un sol. Il fit pis, car Gilliers, intendant de M. de Créqui, lui en ayant apporté trois des siens par son ordre, et lui en ayant présenté un qu'il le prioit d'accepter, le cardinal dit : « Je les veux tous trois, » et les doit encore.

Il ne payoit guère mieux les demoiselles que les tableaux. Marion de l'Orme alla deux fois chez lui. A la première visite, il la reçut en habit de satin gris de lin, en broderie d'or et d'argent, botté et avec des plumes. Elle a dit que cette barbe en pointe et ces cheveux au-dessus de l'oreille faisoient le plus plaisant effet du monde. Il la baisa *due volte*. J'ai ouï

dire qu'une autre fois elle y entra en homme : on dit que c'étoit un courrier ; elle-même l'a conté (1). Après ces deux visites, il lui fit présenter cent pistoles par des Bournais, son valet de chambre, qui avoit fait le m......... Elle les jeta, et se moqua du cardinal. On l'a vu plusieurs fois avec des mouches, mais il n'en mettoit pas pour une. Une fois il voulut débaucher la princesse Marie, aujourd'hui la reine de Pologne. Elle lui avoit envoyé demander audience. Il se tint au lit; on la fit entrer toute seule, et le capitaine des gardes fit retirer tout le monde. « Monsieur, » lui dit-elle, j'étois venue pour... » Il l'interrompit: « Madame, lui dit-il, je vous promets toute chose ; » je ne veux point savoir ce que c'est. Mais, madame, que vous voilà propre ! jamais vous ne fûtes » si bien ! Pour moi, j'ai toujours eu une inclination » particulière à vous servir. » En disant cela, il lui prend la main, et la lui vouloit mettre dans le lit ; elle la retire, et lui veut conter son affaire. Il recommence, et lui veut prendre encore la main. Elle se lève, et s'en va. Pour madame d'Aiguillon et madame de Chaulnes, nous dirons cela ensuite quand nous viendrons à l'*Historiette* de madame d'Aiguillon. Le cardinal aimoit les femmes ; mais il craignoit le Roi, qui étoit médisant.

M. de Chavigny délibéra de faire appeler l'hôtel de Saint-Paul l'hôtel de Bouteiller, et de le mettre sur la porte. Le cardinal de Richelieu s'en moqua, et lui dit : « Tous les Suisses y voudront aller boire : ils » liront l'*hôtel de la bouteille.* » L'archevêque de

(1) Tallemant dit ailleurs que Marion Delorme alla chez le cardinal de Richelieu, déguisée en page. (*Voyez* plus bas son *Historiette.*)

Tours signoit toujours Le Bouteiller; il prétendoit venir des comtes de Senlis. Dans la vérité, ils sont venus d'un paysan de Touraine qui se transplanta à Angoulême; son fils eut quelque charge. Du côté des femmes, ils viennent de Ravaillac, c'est-à-dire d'une sœur de Ravaillac: au moins en sont-ils bien proches. Le père de l'archevêque et du surintendant étoit avocat à Paris, et avoit écrit l'histoire de Marthe Brossier (1), cette fille qui faisoit la possédée; ils l'ont supprimée autant qu'ils ont pu.

Le cardinal railloit quelquefois assez fortement et sans grand fondement. Durant le siége d'Arras, il m'arriva d'écrire une épître en vers au petit Quillet (2), médecin du maréchal d'Estrées. Il étoit alors à la cour, à Amiens, pour cette belle guerre de Parme. Le paquet étoit adressé chez Bautru, ami de Quillet. Par hasard on le porta à Nogent, son frère, qui voulut avoir le plaisir de l'ouvrir, puisqu'il lui avoit coûté un quart d'écu, car c'est le plus avare des humains. Nogent porta cette bagatelle chez le cardinal pour l'en faire rire. Son Eminence prit occasion de railler, à cause qu'il y avoit quelques endroits qui pouvoient convenir à M. de Bullion (3), qui étoit,

(1) Marthe Brossier étoit fille d'un tisserand de Romorantin; elle fut renvoyée dans son pays par arrêt du 23 juin 1599, avec défense d'en sortir. Le *Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier*, Paris, 1599, in-8°, a été attribué au médecin Marescot. Il paroîtroit que cet ouvrage seroit de Le Bouthilier, père.

(2) Claude Quillet, l'un de nos meilleurs poètes latins modernes, auteur du poème de la *Callipédie*. Il mourut en septembre 1661.

(3) On appeloit Bullion *le Gros Guillaume raccourci*. Les gens de lettres le haïssoient, car il faisoit profession de les mépriser. (T.)

aussi bien que Quillet, petit, gros, rouge, et aimant la bonne chère. Il prit occasion de railler Senectère, qui étoit le courtisan de Bullion; et Senectère lui ayant remontré que le nom de Quillet y étoit : « Qu'im- » porte, dit-il, que ce soit pour M. de Bullion ou » pour le médecin de votre ami? c'est à vous à faire » faire réponse, » et lui mit la lettre entre les mains. Il la rendit depuis à Quillet, et lui dit d'un air fort chagrin, car il avoit peur que Bullion ne le sût, qu'il recommandât bien à ses amis de n'écrire jamais aux lieux où seroit la cour des choses qui pussent s'appliquer à plus d'une personne. Si mon père eût su cela, et qu'après il lui fût arrivé quelque désordre dans ses affaires, il m'eût voulu faire accroire que ma poésie en eût été cause.

En ce temps-là le cardinal dit en riant à Quillet, qui est de Chinon : « Voyez-vous ce petit homme-là? » il est parent de Rabelais, et médecin comme lui.— » Je n'ai pas l'honneur, dit Quillet, d'être parent » de Rabelais. — Mais, ajouta le cardinal, vous ne » nierez pas que vous ne soyez du pays de Rabelais. » — J'avoue, monseigneur, que je suis du pays de » Rabelais, reprit Quillet, mais le pays de Rabelais » a l'honneur d'appartenir à votre Eminence (1). » Cela étoit assez hardi; mais un M. Mulot (2), de Paris, qu'il avoit fait chanoine de la Sainte-Chapelle, lui parloit bien encore plus hardiment. Il est vrai

(1) Par engagement. (T.) — C'étoit l'affectation de la jouissance d'un domaine de la couronne, à la sûreté du remboursement d'une somme prêtée au Roi.

(2) L'auteur anonyme de la *Vie de Costar* parle aussi de ce M. Mulot (Voyez t. VI, p. 236, de la première édition des Mémoires de Tallemant.)

que le cardinal avoit bien de l'obligation à cet homme ; car lorsqu'il fut relégué à Avignon, Mulot vendit tout ce qu'il avoit, et lui porta trois ou quatre mille écus, dont il avoit fort grand besoin. Ce M. Mulot n'avoit rien tant à contre-cœur que d'être appelé aumônier de son Eminence. Une fois le cardinal, pour se divertir, car il se chatouilloit souvent pour se faire rire, fit semblant d'avoir reçu une lettre où il y avoit : *A monsieur, monsieur Mulot, aumônier de son Éminence*, et la lui donna. Cela le mit en colère, et il dit tout haut que c'étoient des sots qui avoient fait cela. « Ouais ! dit le cardinal, et si c'étoit » moi ? — Quand ce seroit vous, répondit Mulot, ce » ne seroit pas la première sottise que vous auriez » faite. » Une autre fois il lui reprocha qu'il ne croyoit point en Dieu, et qu'il s'en étoit confessé à lui. Le cardinal fit mettre une fois des épines sous la selle de son cheval. Le pauvre M. Mulot ne fut pas plus tôt dessus, que la selle pressant les épines, le cheval se sentit piqué, et se mit à regimber d'une telle force, que le bon chanoine se pensa rompre le col. Le cardinal rioit comme un fou. Mulot trouve moyen de descendre, et s'en va à lui tout bouillant de colère : « Vous êtes un méchant homme. — Taisez-» vous, taisez-vous, lui dit l'Eminentissime ; je vous » ferai pendre, vous révélez ma confession. » Ce M. Mulot avoit un nez qui faisoit voir qu'il ne haïssoit pas le vin. En effet, il l'aimoit tant, qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire une aigre réprimande à tous ceux qui n'en avoient pas de bon ; et quelquefois, quand il avoit dîné chez quelqu'un qui ne lui avoit pas fait boire de bon vin, il faisoit venir les valets, et leur disoit : « Or çà, n'êtes-vous pas bien malheu-» reux de n'avertir pas votre maître, qui peut-être ne

» s'y connoît pas, qu'il se fait tort de n'avoir pas de » bon vin à donner à ses amis ? »

Le cardinal avoit beaucoup d'amitié pour madame de Rambouillet ; et ayant découvert que M. de Lizieux, quoiqu'il eût du bien de reste, jouissoit toujours d'une petite terre, qui lui avoit été donnée autrefois par le beau-père de cette dame pour en jouir sa vie durant, il ne le pouvoit souffrir, et à tout bout de champ il le lui vouloit aller dire ; toutes les fois qu'il voyoit madame de Rambouillet, la première chose qu'il lui disoit, c'étoit : « Madame, » M. de Lizieux a-t-il rendu cette terre ? » Enfin il falloit que madame de Rambouillet se mît à genoux devant lui pour obtenir qu'il n'en parleroit jamais. M. de Lizieux avoit oublié d'où lui venoit cette terre, ou, pour mieux dire, il avoit oublié qu'il l'avoit. Jamais homme n'a moins su ses affaires que celui-là.

Le cardinal avoit deux petits pages, dont l'un s'appeloit Meniquet, et l'autre Saint. . .J'ai oublié le nom de ce saint-là. Ils rencontroient admirablement à faire des équivoques sur-le-champ. Le cardinal s'en divertissoit. Un jour M. de Lansac entre ; son Eminence dit : « Meniquet, une équivoque sur M. de Lansac. » — Monseigneur, il me faut une pistole, sans cela » je ne saurois équivoquer. — Comment, une pistole ? » dit le cardinal. — Oui, monseigneur, il m'en faut » une, et si je n'équivoque bien, je me soumets à » avoir le fouet. » Le cardinal lui en donne donc une. Le petit page la met dans sa poche et dit : « *Pistole Lansac* » (pistole en sac). Le cardinal la trouva si plaisante qu'il lui en fit donner dix.

On a remarqué que le cardinal de Richelieu avoit puni fort sévèrement la sédition des *pieds-nus* en

Normandie, parce que cette province a eu des souverains autrefois, qu'elle le porte plus haut qu'une autre province, qu'elle est voisine des Anglois, et qu'elle a peut-être encore quelque inclination à avoir un duc.

On a remarqué aussi que ce fut une grande bévue que de défendre de peser les pistoles, car on rogna si bien qu'elles ne pesoient plus que six livres, et que le Roi se ruinoit quand il fallut porter de l'or hors de France; enfin cela fit ouvrir les yeux au cardinal. Il est vrai qu'il prit le chemin qu'il falloit pour arrêter ce désordre, car il les décria tout d'un coup. Il fallut après faire un parti des rogneurs. Montauron en donnoit tant au Roi, et les faisoit condamner à la plus grosse somme qu'il pouvoit. Il y en avoit tant que toute la corde du royaume n'eût pas suffi pour les pendre. Quelques particuliers du conseil, qui avoient de l'or léger, furent cause qu'on donna ce ridicule arrêt qui défendoit de peser les pistoles. Cela obligea à faire les louis d'or (1).

Le cardinal de Richelieu ayant harangué au parlement en présence du Roi, sa harangue, qui fut assez longue, fit bien du bruit. L'orateur y servit beaucoup, car effectivement ce n'étoit pas grand'chose (2). On parla de la faire imprimer. Il pria le cardinal de La Valette d'assembler quelques personnes intelligentes. Ce fut chez Bautru. M. Godeau, M. Chape-

(1) *Traité historique des monnoies de France* de Le Blanc. Amsterdam, 1692, p. 298 et suiv.

(2) Talon l'aîné, avocat-général, homme de petite cervelle, alla sottement en présence du Roi au parlement louer le cardinal de Richelieu par-dessus les maisons. En sortant le cardinal lui dit : « Monsieur Talon, vous n'avez rien fait aujourd'hui, ni pour » vous ni pour moi. (T.) La harangue du cardinal est dans son *Journal* (Amsterdam, 1664. 2e part. p. 148.)

lain, M. Gombauld, M. Guyet, M. Desmarest, que Bautru y mit de son chef, en étoient. On la lut fort exactement, car le cardinal le souhaitoit. Ils furent depuis dix heures du matin jusqu'au soir à ne marquer que le plus gros; dès qu'il sut qu'on avoit été si long-temps à l'examiner, il rengaîna, et ne pensa plus à la faire imprimer. Bautru ne fut pas d'avis qu'on lui montrât les marques qu'on avoit faites, car il y en avoit trop, et cela l'auroit fâché. Elle étoit pleine de fautes contre la langue, aussi bien que son Catéchisme ou Instruction chrétienne (1). Il voyoit bien les choses, mais il ne les étendoit pas bien. A parler succinctement, il étoit admirable et délicat. Il n'y a que l'*Instruction des curés* qui soit de lui; encore a-t-il pris des uns et des autres; pour le reste, la matière est de Lescot, et le françois de Desmarest (2). Il avoit fait une comédie qui étoit fort ridicule, et il la vouloit faire jouer. Madame d'Aiguillon et le maréchal de La Meilleraye firent agir Bois-Robert pour l'en détourner. Le pauvre homme en fut disgracié quinze jours. Desmarest avoit des peines enragées avec lui. Il falloit se servir de ses pensées ou du moins les déguiser. Depuis, il ne fut pas si docile; il croyoit écrire mieux en prose que tout le reste du monde; mais il ne faisoit état que des vers. Il a écrit un catéchisme qu'il fit imprimer, où il dit en un endroit: « C'est comme qui entreprendroit » d'entendre *le More de Térence* sans commentaire. » C'est signe qu'il avoit bien lu Térence (3)!

(1) *Instruction du Chrétien*. La première édition de ce livre, qui en compte au moins vingt-quatre, est de Poitiers, 1621, in-8.

(2) Le Catéchisme a été corrigé depuis par Desmarest, qui l'a mis en l'état où on le voit aujourd'hui. (T.)

(3) Ce n'est pas dans son Catéchisme intitulé : *Instruction du*

Il y a encore deux autres livres de lui ; le premier s'appelle *la Perfection du chrétien* (1). Dans la préface il dit qu'il a fait le livre durant les désordres de Corbie. C'est une vanité ridicule. Quand cela seroit, à quoi il n'y a nulle apparence, car il n'en avoit pas le loisir, et avoit assez d'autres choses dans la tête, il ne faudroit pas le dire. M. Desmarest, par l'ordre de madame d'Aiguillon, et M. de Chartres (Lescot), qui avoit été son confesseur, ont un peu revu cet ouvrage. L'autre est intitulé : *Traité enseignant la méthode la plus aisée et la plus assurée de convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise* (2). M. de Chartres et M. l'abbé de Bourséis l'ont revu. Après eux, madame d'Aiguillon pria M. Chapelain de refondre une Invocation à la Vierge : il le fit ; mais elle n'y changea rien, par scrupule, ou par vénération pour son oncle. Beaucoup de gens croient que ce dernier ouvrage est de M. de Chartres, car le style est assez conforme, autant qu'on en peut juger par un échantillon, à l'approbation que ce prélat a mise au-devant du livre. Le cardinal faisoit travailler plusieurs personnes aux matières, après il les choisissoit, et choisissoit passablement bien.

Une chose m'a encore surpris de cet homme, c'est qu'il n'avoit jamais lu les Mémoires de Charles IX (3).

chrétien, que le cardinal commit la singulière erreur que Tallemant signale ici. C'est dans les *Principaux points de la Foi catholique, défendus contre l'écrit adressé au Roi par les ministres de Charenton*. Poitiers, 1617, in-8°. Il y traduit *Terentianus Maurus*, nom d'un grammairien, par *le Maure de Térence*, croyant que cet auteur avoit laissé une pièce de ce titre.

(1) Paris, 1646, in-4°.

(2) Paris, 1651, in-f°.

(3) *Mémoires de l'état de la France sous Charles IX*. Le

En voici une preuve convaincante. Quelqu'un lui ayant parlé de la *Servitude volontaire* d'Estienne de La Boëtie, c'est un des Traités de ces Mémoires, et un Traité, pour dire ce que j'en pense, qui n'est qu'une amplification de collége, et qui a eu bien plus de réputation qu'il n'en mérite ; il eut envie de voir cette pièce : il envoie un de ses gentilshommes par toute la rue Saint-Jacques demander la *Servitude volontaire*. Les libraires disoient tous : « Nous ne savons » ce que c'est. » Ils ne se ressouvenoient point que cela étoit dans les Mémoires de Charles IX. Enfin le fils de Blaise, un libraire assez célèbre, s'en ressouvint et le dit à son père ; et quand le gentilhomme repassa : « Monsieur, lui dit-il, il y a un curieux qui a » ce que vous cherchez, mais sans être relié, et il en » veut avoir cinq pistoles. — N'importe, » dit le gentilhomme. Le galant sort par la porte de derrière et revient avec les cahiers qu'il avoit décousus, et eut les cinq pistoles.

Le cardinal a aussi laissé des Mémoires pour écrire l'histoire de son temps (1). Madame d'Aiguillon s'informa depuis de madame de Rambouillet, de qui elle se pouvoit servir. Madame de Rambouillet en voulut

Traité de la servitude volontaire a été imprimé pour la première fois, en 1578, dans le tome III de ce Recueil, folio 116. Il a été réuni à plusieurs éditions des *Essais de Montaigne*. (*Voy.* entre autres, l'édition donnée par Amaury-Duval. Paris, Chasseriau, 1822, VI, 241.)

(1) On publia d'abord du cardinal l'*Histoire de la mère et du fils*, qui fut mal à propos attribuée à Mézerai. Ce n'est qu'en 1823 que M. Petitot donna, d'après le manuscrit du dépôt des Affaires étrangères, les *Mémoires du cardinal de Richelieu* ; ils sont compris dans la deuxième série des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

avoir l'avis de M. de Vaugelas, qui lui ñomma M .d'Ablancourt et M. Patru. Elle ne voulut pas du premier à cause de sa religion. Pour Patru, à qui elle en fit parler par M. Desmarest, il lui fit dire que pour bien écrire cette histoire il falloit renoncer à toute autre chose; qu'ainsi, il seroit obligé de quitter le palais; qu'elle lui fit donc donner un bénéfice de mille écus de rente, ou une somme une fois payée. Elle lui envoya offrir la charge de lieutenant-général de Richelieu. Il répondit que pour cent mille écus il ne quitteroit pas la conversation de ses amis de Paris. Depuis, il m'a juré qu'il étoit ravi de n'avoir pas été pris au mot, et qu'il auroit enragé d'être obligé de louer un tyran qui avoit aboli toutes les lois et qui avoit mis la France sous un joug insupportable. Il n'y a pas plus de quatre ans que M. de Montausier croyoit avoir fait quelque chose pour faire avoir cet emploi à M. d'Ablancourt, car madame du Vigean, à qui lui et Chapelain en avoient parlé par rencontre, s'en alla persuadée que la religion n'étoit d'aucun obstacle à cela, et que madame d'Aiguillon ne pouvoit mieux faire. Mais cela n'a rien produit, quoiqu'on l'en quittât pour deux mille livres de pension. On a dit que l'évêque de Saint-Malo, Sancy, travailloit à l'histoire sur les Mémoires du cardinal, mais cela n'a point paru. Ce M. de Saint-Malo étant ambassadeur à la Porte, son secrétaire, nommé Martin, trouva le moyen de faire échapper des Sept-Tours de grands seigneurs polonais et une dame qui lui avoit promis de l'épouser. Il se sauva avec eux. Sancy en eut cent coups de latte sous la plante des pieds. Il n'étoit pas évêque alors.

On trouva, après la mort du cardinal, ce qu'on a appelé son *Journal*. Il est imprimé. Là on voit que

beaucoup de ceux qu'on croyoit ses ennemis lui donnoient des avis contre leurs propres amis.

Pour l'Académie, que Saint-Germain appeloit assez plaisamment *la volière de Psaphon* (1), je n'ai rien à ajouter à ce qu'en a dit M. Pellisson dans l'*Histoire* qu'il en a faite (2). Je dirai seulement que le cardinal étoit ravi quand on lui remettoit la décision de quelque difficulté. Il en faisoit faire compliment aux académiciens, et les prioit de lui en envoyer souvent de même. Mais son avarice en ceci n'a-t-elle pas été ridicule? S'il eût donné à Vaugelas de quoi subsister honorablement (3), sans s'occuper à autre chose qu'au Dictionnaire, le Dictionnaire eût été fait de son vivant, car après on en eût été quitte pour nommer des commissaires qui eussent revu chaque lettre avec lui. Il eût fallu payer aussi ces commissaires. Mais cela lui coûtoit-il rien? étoit-ce de son fonds qu'il payoit les gens? Cela eût été utile et honorable à la France. Il a négligé aussi de faire un bâtiment pour cette pauvre Académie.

Il étoit avide de louanges. On m'a assuré que dans une épître liminaire d'un livre qu'on lui dédioit, il avoit rayé *héros* pour mettre *demi-dieu*. Une espèce de fou, nommé La Peyre, s'avisa de mettre au-devant d'un livre un grand soleil, dans le milieu du-

(1) Psaphon, habitant de la Libye, voulant être reconnu pour un dieu, réunit un grand nombre d'oiseaux, et leur apprit à répéter : *Psaphon est un grand dieu*. Leur éducation terminée, il les rendit à la liberté, et les Libyens, frappés de ce prodige, décernèrent à Psaphon les honneurs divins.

(2) La première édition de l'ouvrage de Pellisson parut en 1653 (Paris, in-8°) sous le titre de *Relation contenant l'Histoire de l'Académie françoise*.

(3) Il rétablit la pension de Vaugelas, qui étoit de douze cents écus; mais Vaugelas n'en fut point payé. (T.)

quel le cardinal étoit représenté. Il en sortoit quarante rayons, au bout desquels étoient les noms des quarante académiciens. M. le chancelier, comme le plus qualifié, avoit un rayon direct. Je pense que M. Servien, alors secrétaire d'Etat, avoit l'autre; Bautru ensuite, et les autres *au prorata* de leurs qualités, pour user des termes du surintendant de La Vieuville. Il y mit Cherelles-Bautru, qui n'en étoit point, au lieu du commissaire Habert (1). C'étoit un Auvergnat qui a fait de ridicules traités de chronologie (2).

J'ai déjà dit que le cardinal n'aimoit que les vers. Un jour qu'il étoit enfermé avec Desmarest, que Bautru avoit introduit chez lui, il lui demanda : « A quoi » pensez-vous que je prenne le plus de plaisir? — A » faire le bonheur de la France, lui répondit Desma- » rest. — Point du tout, répliqua-t-il, c'est à faire des » vers. » Il eut une jalousie enragée contre le *Cid*, à cause que ses pièces des Cinq-Auteurs (3) n'avoient pas trop bien réussi. Il ne faisoit que des tirades pour des pièces de théâtre. Mais quand il travailloit,

(1) Philippe Habert, commissaire de l'artillerie, membre de l'Académie française dès son origine. On a de lui le poème du *Temple de la mort*, imprimé dans les Recueils du temps. C'étoit le frère aîné de Germain Habert, abbé de Cerisy, qui étoit aussi académicien.

(2) Jacques d'Auzolles, sieur de La Peyre, né en 1571, secrétaire du duc de Montpensier, mourut en 1642. Malgré les inexactitudes de ses ouvrages de chronologie, sévèrement réfutés par le Père Petau, on frappa pour lui une médaille sur laquelle il est pompeusement qualifié de *Prince des généalogistes*.

(3) Les pièces dont il fournissoit les sujets à Bois-Robert, Colletet, L'Estoile, Corneille et Rotrou, à chacun desquels il distribuoit un acte à faire, et que pour cette raison on appeloit *les pièces des Cinq-Auteurs*.

il ne donnoit audience à personne. D'ailleurs, il ne vouloit pas qu'on le reprît. Une fois L'Estoile, moins complaisant que les autres, lui dit le plus doucement qu'il put qu'il y avoit quelque chose à refaire à un vers. Ce vers n'avoit seulement que trois syllabes de plus qu'il ne lui falloit. «Là, là, monsieur de L'Estoile, » lui dit-il, comme s'il eût été question d'un édit, » nous le ferons bien passer. » Il avoit assez méchant goût. On lui a vu se faire rejouer plus de trois fois une ridicule pièce en prose que La Serre avoit faite. C'est *Thomas Morus*. En un endroit, Anne de Boulen disoit au roi Henri VIII, qui lui offroit une promesse de mariage : « Sire, des promesses de ma» riage, les petites filles s'en moquent. » En un autre, elle moralisoit sur la fragilité des choses humaines, et disoit au roi que le trône des rois étoit un trône de paille : « C'est donc, disoit le roi, de paille de » diamant. » On appelle une *paille* certaine marque dans les diamants, qui est un défaut.

Il fit une fois un dessein de pièce de théâtre avec toutes les pensées ; il le donna à Bois-Robert en présence de madame d'Aiguillon, qui suivit Bois-Robert quand il sortit, pour lui dire qu'il trouvât le moyen d'empêcher que cela ne parût, car il n'y avoit rien de plus ridicule. Bois-Robert, quelques jours après, voulut prendre ses biais pour cela. Le cardinal, qui s'en aperçut, dit : « Apportez une chaise à » du Bois (je dirai pourquoi il l'appeloit ainsi), il » veut prêcher. » M. Chapelain après fit des remarques sur ce dessein par l'ordre du cardinal. Elles étoient les plus douces qu'il se pouvoit. L'Eminentissime déchira la pièce, puis il fit recoller les déchirures, le tout dans son lit, la nuit, et enfin conclut à n'en plus parler.

Pour l'ordinaire, il traitoit les gens de lettres fort civilement. Il ne voulut jamais se couvrir parce que Gombauld voulut demeurer nu-tête ; et mettant son chapeau sur la table, il dit : « Nous nous incommo-» derons l'un et l'autre. » Cependant, regardez si cela s'accorde, il s'assit, et le laissa lire une comédie tout debout, sans considérer que la bougie qui étoit sur la table, car c'étoit la nuit, étoit plus basse que lui. Cela s'appelle obliger et désobliger en même temps. Cela ne lui arrivoit guère. Vingt fois il a fait couvrir et asseoir Desmarest dans un fauteuil comme lui, et vouloit qu'il ne l'appelât que *monsieur*. On l'a pourtant loué de savoir obliger de bonne grâce quand il le vouloit. Il avoit, à ce que dit La Mesnardière (1), dessein de faire à Paris un grand collége avec cent mille livres de rente, où il prétendoit attirer les plus grands hommes du siècle. Là il y eût eu un logement pour l'Académie, qui eût été la directrice de ce collége. C'étoit à Narbonne, un peu devant sa mort, que La Mesnardière dit qu'il le fit venir sept ou huit fois pour lui en parler ; et il avoit cela si fort dans la tête, que, malgré son mal et toutes les affaires qu'il avoit alors sur les épaules, il y pensoit fort souvent. Il avoit, ajoute La Mesnardière, déjà acheté quelque collége. Il laissa une assez belle bibliothèque ; mais l'avarice de madame d'Aiguillon, et le peu de soin qu'elle en a eu, la laisse fort dépérir. Feu Tourville, grand maréchal-des-logis, quand le Roi alla loger au palais, voulut à toute force en avoir la clef. Après on

(1) Hippolyte-Jules Pilet de la Mesnardière, né vers l'an 1610, mourut en 1663. Outre un volume de Poésies cité dans la notice, on a de lui une Poétique qu'il composa à la demande du cardinal de Richelieu.

y trouva pour sept à huit mille livres de livres à dire. Ce fat de La Serre y loge présentement, et y a fait je ne sais quel taudis.

Le cardinal faisoit écrire la nuit quand il se réveilloit. Pour cela on lui donna un pauvre petit garçon de Nogent-le-Rotrou, nommé Chéret. Ce garçon plut au cardinal, parce qu'il étoit secret et assidu. Il arriva quelques années après qu'un certain homme ayant été mis à la Bastille, Laffemas, qui fut commis pour l'interroger, trouva dans ses papiers quatre lettres de Chéret, dans l'une desquelles il disoit à cet homme : « Je ne puis vous aller trouver, car nous vivons ici » dans la plus étrange servitude du monde, et nous » avons affaire au plus grand tyran qui fut jamais. » Laffemas porte ces lettres au cardinal, qui aussitôt fait appeler Chéret. « Chéret, lui dit-il, qu'aviez-vous » quand vous êtes venu à mon service ? — Rien, mon- » seigneur. — Écrivez cela. Qu'avez-vous maintenant ? » — Monseigneur, répondit le pauvre garçon bien » étonné, il faut que j'y pense un peu. — Y avez-vous » pensé ? dit le cardinal après quelque temps. — » Oui, monseigneur, j'ai tant en cela, tant en telle » chose, etc. — Écrivez » Quand cela fut écrit : « Est- » ce tout ? — Oui, monseigneur. — Vous oubliez, ajouta » le cardinal, une partie de cinquante mille livres. » — Monseigneur, je n'ai pas touché l'argent. — Je » vous le ferai toucher ; c'est moi qui vous ai fait faire » cette affaire. » Somme toute, il se trouva six vingt mille écus de bien. Alors il lui montra ses lettres. « Tenez, n'est-ce pas là votre écriture ? lisez. Allez, » vous êtes un coquin ; que je ne vous voie jamais. » Madame d'Aiguillon et le grand-maître le firent reprendre au cardinal. Peut-être savoit-il des choses qu'ils craignoient qu'il divulguât. Ce n'est pas que le

cardinal ne fût terriblement redouté. Pour moi, je trouve que l'Eminentissime, cette fois-là, fut assez clément. Ce Chéret est maître des comptes. Il avoit placé un de ses frères chez le grand-maître, qui, je crois, a fait aussi quelque chose.

* Le cardinal donna à madame la duchesse d'Enguien (1) une petite chambre, où il y avoit six poupées, une femme en couches, une nourrice quasi au naturel, un enfant, une garde, une sage-femme et la grand-maman. Mademoiselle de Rambouillet, mademoiselle de Bouteville (2), et autres, jouaient avec elles, déshabilloient et couchoient tous les jours les poupées; on les rhabilloit le lendemain, on les faisoit manger, on leur faisoit prendre médecine. Un jour elles voulurent les faire baigner, et on eut bien de la peine à les en empêcher. « Ah! disoit la duchesse, » que Saint-Maigrin est un bon garçon! qu'il joue » bien avec les poupées! »

Il est temps de parler de M. le Grand (3). Le cardinal, qui ne s'étoit pas bien trouvé de La Fayette, et qui voyoit bien qu'il falloit quelque amusement au Roi, jeta les yeux sur Cinq-Mars, second fils du feu maréchal d'Effiat. Il avoit remarqué que le Roi avoit déjà un peu d'inclination pour ce jeune seigneur, qui étoit beau et bien fait, et il crut qu'étant le fils d'un homme qui étoit sa créature, il seroit plus soumis à ses volontés qu'un autre. Cinq-Mars fut un an et demi

(1) Claire-Clémence de Maillé, marquise de Brezé, nièce du cardinal, mariée au duc d'Enguien, le 11 février 1641.

(2) Élisabeth-Angélique de Montmorency, mariée en 1645 au de Châtillon, et en 1664 au duc de Mecklenbourg.

(3) Henri Coiffier, dit Ruzé, marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France.

à s'en défendre; il aimoit ses plaisirs, et connoissoit assez bien le Roi; enfin son destin l'y entraîna. Le Roi n'a jamais aimé personne si chaudement; il l'appeloit *cher ami*. Au siége d'Arras, quand Cinq-Mars y fut avec le maréchal de L'Hospital mener le convoi, il falloit que M. le Grand écrivît deux fois le jour au Roi; et le bon sire se mit à pleurer une fois qu'il tarda trop à lui faire savoir de ses nouvelles. Le cardinal vouloit qu'il lui dît jusqu'aux bagatelles. Lui ne vouloit dire que ce qui importoit au cardinal; leur mésintelligence commença à éclater quand M. le Grand prétendit entrer au conseil.

Le cardinal ne trouva pas bon non plus que Cinq-Mars eût voulu être grand-écuyer au lieu de premier écuyer de la petite écurie. Le Roi disoit tout en sa présence; il savoit toutes les affaires. Le cardinal en représenta tous les inconvénients au Roi, et que c'étoit un trop jeune homme. Cela outra le grand-écuyer, qui fit maltraiter son espion, La Chenaye, premier valet de chambre, par le Roi, qui le chassa honteusement. Le Roi, en maltraitant La Chenaye, disoit aux assistants: «Il n'est pas gentilhomme, au moins.» Il l'appela coquin, et le menaça de coups de bâton. Cinq-Mars s'en lava comme il put auprès du cardinal, en lui disant que cet homme, le mettant mal avec le Roi, l'eût empêché de rendre à son Éminence ce qu'il lui devoit. La Meilleraye, son beau-frère, lui proposa à Ruel, où il fit son apologie, de donner un écrit signé de sa main, par lequel il s'obligeroit de dire au cardinal tout ce que le Roi lui diroit. Il répondit que ce seroit signer sa condamnation.

C'est apparemment Fontrailles (1) qui irrita le plus

(1) Fontrailles, homme de qualité de Languedoc, bossu devant

Cinq-Mars contre l'Eminentissime, car il étoit enragé contre le cardinal, et voici pourquoi. Fontrailles, Ruvigny et autres, étoient à Ruel dans l'antichambre du cardinal ; on vint dire que je ne sais quel ambassadeur venoit ; le cardinal sort au-devant de lui dans l'antichambre, et ayant trouvé Fontrailles, il lui dit, le raillant un peu fortement : « Rangez-vous, ran- » gez-vous, monsieur de Fontrailles, ne vous mon- » trez point, cet ambassadeur n'aime pas les mons- » tres. » Fontrailles grinça les dents, et dit en lui-même : « Ah ! schelme (1), tu me viens de mettre le » poignard dans le sein, mais je te l'y mettrai à mon » tour, ou je ne pourrai. » Après, le cardinal le fit entrer, et goguenarda avec lui pour raccommoder ce qu'il avoit dit. Mais l'autre ne lui a jamais pardonné. Cette parole-là a peut-être fait faire la grande conjuration qui pensa ruiner le cardinal.

Avant que de dire le reste, il faut parler de la Catalogne et du Roussillon, puisque aussi bien fut-ce à Perpignan que la catastrophe arriva. Au commencement le cardinal fit peu d'état de la Catalogne, car je crois qu'il n'avoit pas lu les *Mémoires de la Ligue,* non plus que ceux de Charles IX, et qu'il ne savoit pas que c'étoit par les Pyrénées, et non par les Alpes, qu'il falloit chasser les Espagnols d'Italie

et derrière, et fort laid de visage, mais qui n'a pas la mine d'un sot. Il est fort petit et gros. (T.)— Il s'appeloit Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles. On a de lui une relation des choses qui se sont passées à la cour pendant la faveur de Cinq-Mars, publiée avec les Mémoires de Montresor. *Collection Petitot*, 2e série, LIV, 409.

(1) *Schelme*, vieille expression d'injure tombée en désuétude. Ce mot vient de l'allemand *schelm*, et du latin *scelestissimus*. (*Ménage. Dictionnaire étymologique.*)

et des Pays-Bas. Peut-être le savoit-il, mais il vouloit faire durer la guerre. Quoi que ç'en soit, La Motte-Houdancourt lui ayant envoyé par La Vallée, qui étoit l'homme du Roi en l'armée de Catalogne, des mémoires par lesquels il lui montroit clairement qu'il avoit de grandes intelligences dans l'Aragon et dans la Valence, le cardinal, touchant dans la main de cet envoyé, lui dit : « Assurez M. de La » Motte que dans peu de temps je mènerai le Roi en » personne en Espagne. » Je pense que, le Roi étant las de la guerre, le cardinal y eût été tout de bon cette fois-là. Pour cet effet, il fit faire au Roi le voyage de Perpignan. Durant ce siége, les plus riches de Sarragosse se retirèrent dans la Castille et ailleurs Le dessein du cardinal étoit de mener le Roi à Barcelonne avec une armée de quarante mille hommes, d'envoyer un des meilleurs généraux avec quelques troupes en Portugal, et de faire assiéger en même temps Fontarabie, qui étant prise, car apparemment le roi d'Espagne n'eût pu couvrir ce momon (1), l'armée eût passé le long des Pyrénées pour se venir joindre après à celle du Roi. Il n'y avoit que Pampelune dans toute la Navarre à assiéger. Le Roi goûtoit assez cette entreprise, et avoit ordonné à La Vallée de faire accommoder le chemin de Notre-Dame de Mont-Serrat. En effet, on y dépensa huit mille livres, mais on y fit de l'ouvrage pour plus de cent mille francs, car les paysans, sachant que c'étoit pour le roi de France, ne vouloient point prendre d'argent. On prit Colioure avant Perpignan, mais ce fut par le

(1) *Momon*, expression empruntée d'un jeu de dés, dont les acteurs étoient masqués. *Couvrir le momon*, paroît signifier ici accepter le défi.

plus grand hasard du monde. Le château, qui est sur le roc, et qui a des murs d'une épaisseur effroyable, ne craint ni le canon ni la mine. Le maréchal de La Meilleraye fit pourtant jouer un fourneau, sans rime ni raison, et ce fourneau combla le seul puits qu'ils eussent. Ainsi il se fallut rendre pour ne pas mourir de soif.

Salses vaut beaucoup mieux. Feu M. le Prince la prit. Bautru disoit qu'on en feroit un extraordinaire, car il avoit manqué Dole et Fontarabie. Un homme qui saura son métier, avec cinq cents hommes y fera périr une armée de quarante mille. Espenan y alla mettre trois mille hommes qui s'affamèrent l'un l'autre. Depuis elle fut surprise comme on alloit à Perpignan. Cet Espenan étoit un grand ignorant. Il alla mettre de la cavalerie en grand nombre dans Tarragone, et après se rendit, on ne sait comment. Il est mort gouverneur de Philipsbourg. Au commencement de la guerre il étoit aisé de faire fortune; pour peu qu'on eût ouï parler du métier, on étoit recherché, car personne ne le savoit.

En allant au Roussillon, le cardinal apprit à Tarascon que Machault, maître des requêtes, avoit fait pendre fort légèrement des marchands de blé à Narbonne. Il voulut savoir le détail de cette affaire. On lui dit qu'il y avoit dans la ville un avocat de Paris qui s'appeloit Langlois (au Palais on l'appeloit *Langlois tireur d'armes*, parce que son père étoit de ce métier-là, afin de le distinguer des autres qui s'appeloient comme lui). Cet avocat avoit été procureur du roi de l'intendance de Machault. Langlois vient, et en contant l'affaire, il ne disoit jamais que *monsieur*. Tous ceux qui étoient là lui disoient tout bas : « Dites » *monseigneur*. » L'autre continuoit toujours à dire

monsieur. Le cardinal se crevoit de rire de l'empressement de tous ces flatteurs, et écouta Langlois fort attentivement. L'avocat, quand il fut hors de là, dit : « Nous ne parlons au Palais que par *mon-* » *sieur* ; je suis du Palais, et ne sais point d'autre » langage. »

Pour en revenir à M. le Grand, l'amiral de Brezé ne faisoit que d'arriver ; c'étoit vers l'Avent 1641, quand le cardinal, qui vouloit partir à la fin de janvier pour Perpignan, lui dit qu'il falloit se préparer pour armer les vaisseaux à Brest, et puis passer le détroit pour s'aller planter devant Barcelonne, afin d'empêcher le secours de Perpignan. Quelques jours après, Brezé entra dans la chambre du Roi. Pensez que l'huissier ne le laissoit pas gratter deux fois. Le Roi et M. le Grand parloient dans la ruelle. Brezé entend, sans être vu, que M. le Grand disoit le diable du cardinal (1). Il se retire ; il consulte en lui-même. Il n'avoit pas encore vingt-deux ans ; il avoit peur de n'être pas cru. Il se résout de suivre le Roi à la chasse le plus souvent qu'il pourroit, et s'il trouvoit M. le Grand à l'écart, de lui faire mettre l'épée à la main. Une fois il le trouva assez à propos ; mais

(1) Le bruit ayant couru qu'il avoit fait venir des gens pour assassiner le cardinal, M. le duc d'Enghien offrit à son Éminence de le tuer. Le marquis de Pienne le sut, et le dit à Ruvigny, qui conseilla à M. le Grand de le dire au Roi. Il dit le lendemain à Ruvigny : « Le Roi m'a dit : Prends de mes gardes » *cher ami*. » Ruvigny, le regardant entre deux yeux, lui dit : « Eh ! pourquoi n'en avez-vous pas pris ? Vous ne dites pas vrai. » Le jeune homme rougit. « Au moins, ajouta Ruvigny, allez chez » M. le duc accompagné de trois ou quatre de vos amis, pour » lui faire voir que vous n'avez point de peur. » Il y fut. M. le duc jouoit ; on le reçut fort bien, et on causa fort gaiement. Ruvigny l'y accompagna. (T.)

voyant venir un chien, il crut qu'il y auroit des gens après. Le lendemain le cardinal lui ordonna de partir le jour suivant. Il fut deux jours caché, faisant travailler à son équipage. L'Éminentissime le sut, l'envoya quérir, et le malmena. Enfin, le jeune homme, ne sachant plus que faire, va trouver M. de Noyers, et lui dit ce qu'il avoit entendu, et ce qu'il avoit eu dessein de faire. M. de Noyers lui dit : « Mon-» sieur, ne partez point encore demain. » Le cardinal, averti de tout, le mande, le remercie de son zèle, et le fait partir après lui avoir dit qu'il y mettroit ordre.

Dans le voyage les choses s'aigrirent. Le cardinal vouloit qu'on chassât M. le Grand. Le Roi ne le vouloit pas, à cause que le cardinal le vouloit ; non, comme vous allez voir, qu'il aimât encore M. le Grand. L'Éminentissime se retire à Narbonne (1), sous prétexte de son mal, et laisse Fabert (2), capitaine aux gardes, mais qui étoit bien dans l'esprit du Roi, et à qui le Roi avoit même dit un jour qu'il se vouloit servir de lui pour se défaire du cardinal. On l'avoit choisi comme un homme de cœur et un homme de

(1) Le maréchal de La Motte, sous prétexte d'empêcher le secours de Perpignan, car exprès il faisoit courir le bruit que les ennemis avoient ce dessein-là, avança à trente lieues de la ville. Le maréchal manda au cardinal qu'il s'étoit avancé pour le servir, et qu'il lui donnoit sa parole de le dégager quand il voudroit, et de le venir enlever à la porte du logis du Roi ; qu'il avoit mille hommes dont il lui répondoit comme de lui-même. Le cardinal dit qu'il admiroit l'adresse qu'avoit eue le maréchal, et lui manda qu'il n'avançât pas davantage. M. le Grand, qui avoit plus d'esprit que de cervelle, se douta du dessein du maréchal, et en avertit le Roi. (T.)

(2) Abraham Fabert, depuis maréchal de France.

sens. M. de Thou sonda un jour Fabert pour lui faire prendre le parti de M. le Grand. Fabert lui fit sentir qu'il en savoit bien des choses, et le pria de ne lui rien dire qu'il fût obligé de découvrir. « Mais vous » n'avez, lui dit l'autre, aucune récompense ; vous » avez acheté votre compagnie aux gardes. — Et vous, » répondit Fabert, n'avez-vous point de honte d'être » comme le suivant d'un jeune homme qui ne fait que » sortir de page ? Vous êtes dans un plus mauvais pas » que vous ne pensez. »

Or, voici comment on découvrit que le Roi n'aimoit plus M. le Grand. Un jour, en présence du Roi, on vint à parler de fortifications et de siéges. M. le Grand disputa long-temps contre Fabert, qui en savoit un peu plus que lui. Le feu Roi lui dit : « Mon» sieur le Grand, vous avez tort, vous qui n'avez » jamais rien vu, de vouloir l'emporter contre un » homme d'expérience, » et ensuite dit assez de choses à M. le Grand sur sa présomption, puis s'assit. M. le Grand lui alla dire sottement : « Vo» Majesté se seroit bien passée de me dire tout ce » qu'elle m'a dit. » Alors le Roi s'emporta tout-à-fait. M. le Grand sort, et en s'en allant il dit tout bas à Fabert : « Je vous remercie, monsieur Fabert, » comme l'accusant de tout cela. Le Roi vouloit savoir ce que c'étoit ; Fabert ne le lui voulut jamais dire. « Il » vous menace peut-être ? dit le Roi. — Sire ? on ne » fait point de menaces en votre présence, et ailleurs » on ne le souffriroit pas. — Il faut vous dire tout, » monsieur Fabert, il y a six mois que je le vomis (ce » sont les propres termes du Roi). Mais pour faire » croire le contraire, et qu'on pensât qu'il m'en» tretenoit encore après que tout le monde étoit » retiré, continua le Roi, il demeuroit une heure

» et demie dans la garde-robe à lire l'Arioste. Les » deux premiers valets de garde-robe étoient à sa » dévotion. Il n'y a point d'homme plus perdu de » vices, ni si peu complaisant. C'est le plus grand » ingrat du monde. Il m'a fait attendre quelquefois » des heures entières dans mon carrosse, tandis » qu'il crapuloit. Un royaume ne suffiroit pas à ses » dépenses. Il a, à l'heure que je vous parle, jus- » qu'à trois cents paires de bottes. » La vérité est que M. le Grand étoit las de la ridicule vie que le Roi menoit, et peut-être encore plus de ses caresses (1). Fabert donna avis de tout cela au cardinal. M. de Chavigny, qu'il envoya trouver Fabert, ne pouvoit croire ce qu'il entendoit. Cela donna courage au cardinal, qui, voyant qu'après cela M. le Grand faisoit toujours bonne mine, conjectura qu'il y avoit quelque grande cabale qui le soutenoit; c'étoit ce traité d'Espagne. Avant que de dire mes con-

(1) *Variante.* M. le Grand se brouilla avec le Roi par sa faute, et ce ne fut que quinze jours avant qu'il fût arrêté. Ce fut dans une conversation où il contesta sur la guerre contre le maréchal de La Meilleraye. Le Roi lui dit que c'étoit bien à lui qui n'avoit rien vu à disputer contre un homme qui faisoit la guerre depuis si long-temps. « Sire, répondit-il, quand on a du sens » et de la lumière, on sait les choses sans les avoir vues. » Quoi que Ruvigny pût lui dire, il négligea de se remettre bien avec le Roi; il se fioit sur son traité avec l'Espagne. Il avoit envoyé Montmort, parent de Fontrailles, au comte de Brion, car on n'osoit, à cause de La Riviere, s'adresser à Monsieur directement. Par malheur pour lui, M. de Brion étoit à Paris aux noces de mademoiselle de Bourbon et de M. de Longueville. Cela empêcha qu'il n'eût réponse, et donna le temps d'avoir le traité d'Espagne. La princesse Marie avoit promis à Cinq-Mars de l'épouser quand il se seroit plus élevé : cela avoit contribué à lui faire tourner la tête. (T.)

jectures sur le moyen par lequel il l'eut, je dirai quelle étoit la résolution du cardinal. Un peu devant sa retraite de Narbonne, sous prétexte de sa maladie, le cardinal dictoit un manifeste dont les cahiers ont été brûlés. Il parloit de se retirer en Provence, à cause du comte d'Alais. Il espéroit que ses amis l'y viendroient joindre. Il partit effectivement, après s'être fait dire par les médecins que l'air de la mer lui étoit si contraire, qu'il ne guériroit point, s'il ne s'en éloignoit pas davantage. Et au lieu d'aller par terre, pour plus grande sûreté, il se mit sur le lac pour aller à Tarascon, disant que le branle de la litière lui faisoit mal. Comme il étoit près de passer le Rhône, on dit qu'un courrier, qui ne l'avoit point trouvé à Narbonne, arriva avec un paquet du maréchal de Brezé, vice-roi de Catalogne, qui, en quatre lignes, lui mandoit qu'une barque ayant échoué à la côte, on y avoit trouvé le traité de M. le Grand, ou plutôt le traité de M. d'Orléans avec l'Espagne, et qu'il le lui envoyoit.

Voilà le bruit qu'on fit courir, mais ce n'est pas la vérité, comme nous dirons ensuite. Aussi n'y a-t-il guère d'apparence à ce qu'on disoit là, et ceux qui l'ont cru sont de facile croyance. Le cardinal (à ce qu'a dit Charpentier, son premier secrétaire, qui peut avoir été trompé comme un autre, et qui a conté l'aventure de la barque), fort surpris, commanda que tout le monde se retirât, excepté Charpentier. « Faites-moi apporter un bouillon, je suis tout troublé. » Charpentier le va prendre à la porte de la chambre, qu'on ferme après au verrou. Alors le cardinal, levant les mains au ciel, dit : « O Dieu ! il » faut que tu aies bien du soin de ce royaume et de » ma personne ! Lisez cela, dit-il à Charpentier, et

» faites-en des copies.» Aussitôt il envoie un exprès à M. de Chavigny, avec ordre de le venir trouver, quelque part qu'il fût. Chavigny le vint trouver à Tarascon, car il jugea à propos de passer le Rhône. Chavigny, chargé d'une copie du traité, va trouver le Roi. Le cardinal l'avoit bien instruit. « Le Roi » vous dira que c'est une fausseté, mais proposez-» lui d'arrêter M. le Grand, et qu'après il sera bien » aisé de le délivrer si la chose est fausse; mais que » si une fois l'ennemi entre en Champagne, il ne » sera pas si aisé d'y remédier.» Le Roi n'y manqua pas; il se mit en une colère horrible contre M. de Noyers et M. de Chavigny, et dit que c'étoit une méchanceté du cardinal, qui vouloit perdre M. le Grand. Ils eurent bien de la peine à le ramener; enfin pourtant il fit arrêter M. le Grand, et puis alla à Tarascon s'éclaircir de tout avec le cardinal.

Or, comme Fontrailles vit que le Roi étoit si longtemps avec M. de Noyers et M. de Chavigny sans qu'on y appelât M. le Grand, il lui dit : « Monsieur, » il est temps de se retirer.» M. le Grand ne le voulut pas. « Pour vous, lui dit-il, monsieur, vous se-» rez encore d'assez belle taille quand on vous » aura ôté la tête de dessus les épaules, mais en vé-» rité je suis trop petit pour cela.» Il se sauva en habit de capucin, comme il étoit allé faire le traité en Espagne (1). Avant que de se mêler d'intrigues, Fontrailles avoit mis tout son bien à couvert. Il est de bonne maison de Languedoc, et a vingt-deux mille livres de rente en fonds de terre, sans un sou de dettes. Il dit une plaisante chose au feu Roi, qui

(1) Fontrailles essaya de passer en Espagne; mais n'y étant pas parvenu, il se retira en Angleterre, où il resta jusque après la mort du cardinal. (*Relation de Fontrailles*, au lieu cité, p. 443.)

lui montroit des louis : « Sire, lui dit-il, j'aime les » vieux amis et les vieux écus (1). » Il ne veut point qu'on raille de sa bosse ; sur tout le reste il entend raillerie. Il étoit des esprits forts du Marais. Ces messieurs se mirent, il y a près de vingt ans, à porter des bottes qui avoient de fort longs pieds, mais non pas si longs qu'on les a portés depuis. Quelques capitaines aux gardes dansèrent un ballet des longs pieds. Fontrailles alla prendre cela pour eux, et engagea le comte de Fiesque et Ruvigny à se battre. Le comte et son homme se blessèrent. Fontrailles fut culbuté par le sien, et Ruvigny désarma le troisième. Ces messieurs du Marais chargèrent les filous, et leur enjoignirent de ne voler plus dans le Marais. Ainsi le Marais fut quelque temps un lieu de sûreté. En dépit de lui, Espenan, soldat de fortune, qui avoit été garde de M. d'Espernon, épousa sa sœur. Il avoit gagné la mère et le cadet de Fontrailles. Cet Espenan avoit été en crédit pour avoir déposé contre M. de La Valette à l'affaire de Fontarabie. Fontrailles le fit appeler en vain plusieurs fois en duel. Le cadet se mit si fort contre l'aîné qu'il lui envoya un cartel. Fontrailles en eut horreur, et, par l'avis de Ruvigny, conta cela à tout le monde. Le cadet fut blâmé. Il est mort à la guerre en Catalogne.

* Voici ce que j'ai appris depuis concernant M. le Grand, de M. Esprit, l'académicien (2), qui étoit alors domestique de M. le chancelier. M. de Thou dit à Fontrailles : « Vous avez été en Espagne, à

(1) Les premiers louis d'or sont de 1640. Jusque là l'*écu d'or* étoit la monnaie la plus en usage.

(2) Jacques Esprit, membre de l'Académie françaisе, naquit à Béziers en 1611, et mourut en 1678.*

» moi, ne me faites point le fin, M. le Grand m'a » tout dit. » M. le cardinal, retiré à Narbonne, sur ce que le Roi lui donnoit de grandes défiances, fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour obliger le Roi à y venir. Il ne savoit où il en étoit, et se retiroit escorté du grand maître, tâchant de gagner l'étang d'Aigues-Mortes, quand M. de Chavigny le vint trouver, et lui dit qu'il avoit découvert l'intrigue. Il lui montra le traité d'Espagne, qui n'étoit à la vérité qu'une copie pleine de fautes. Avec cela Chavigny retourne à la cour; là, en causant avec le Roi et M. le Grand, il tira le Roi par la basque, ce qu'il avoit accoutumé de faire quand il avoit quelque chose de particulier à dire au Roi. Le Roi passa aussitôt dans une autre chambre; M. le Grand vouloit suivre; Chavigny lui dit d'un ton d'autorité : « M. le Grand, j'ai quelque » chose à dire au Roi. » L'autre, en jeune homme, les laissa ensemble. Comme on verra ici quelque part, le Roi ne l'aimoit plus. C'étoit à Narbonne, M. de Chavigny fit résoudre le Roi à faire arrêter M. le Grand. M. le Grand se sauve. J'ai oublié que Fontrailles s'étoit sauvé huit jours devant, voyant que leur affaire n'alloit pas assez vite pour aller bien. M. le Grand s'étoit caché chez un bourgeois dont la fille étoit bien avec son valet de chambre, Belet, qui l'y conduisit. Le soir, il dit à un de ses gens : « Va » voir si par hasard il n'y auroit point quelque porte » de la ville ouverte. » Le valet négligea d'y aller, parce qu'on étoit soigneux de les fermer de bonne heure; cependant, regardez quel malheur! il y en avoit eu une ouverte toute la nuit pour faire entrer le train du maréchal de La Meilleraye. Son hôte le découvrit, de peur d'encourir les peines annoncées. Si M. le Grand n'eût point été aussi paresseux, et

qu'au lieu d'envoyer un de ses gens voir si une porte de la ville étoit ouverte, il y eût été lui-même, il se sauvoit.

La vérité touchant le moyen qu'on a tenu pour avoir le traité n'est point encore divulguée. Fabert a dit que le feu Roi l'avoit su, ainsi que M. de Chavigny et M. de Noyers, et qu'il n'y avoit plus que la Reine, M. d'Orléans, M. le cardinal Mazarin et lui qui le sussent, mais qu'il se gardera bien de le dire. Un jour quelqu'un demanda à M. le Prince par quelle invention on avoit découvert ce traité? M. le Prince dit quelque chose tout bas à cet homme; Voiture, qui avoit vu cela, dit à M. de Chavigny: « Vous » faites tant le fin de ce grand secret, cependant » M. le Prince l'a dit à un tel. — M. le Prince ne le » sait pas, dit Chavigny; puis quand il le sauroit, » il n'oseroit le dire. » De là Voiture conjecturoit que cela venoit de la Reine, et pour preuve de cela, on remarquoit qu'après avoir long-temps parlé de lui ôter ses enfants, on cessa tout-à-coup d'en parler. On dira à cela, que si la chose avoit été ainsi, madame de Lansac, qui tenoit la place de madame de Senecey, et qui étoit en même temps gouvernante de M. le Dauphin, n'eût pas tiré le rideau de la Reine si brusquement, pour lui insulter, en lui disant d'un ton aigre que M. le Grand étoit arrêté. Cela n'y fait rien, car, pour donner le change, on laissa apparemment faire tout cela à madame de Lansac, et puet-être le lui fit-on faire exprès. Le temps nous en apprendra davantage. Le cardinal Mazarin, au retour de Narbonne, passa le premier à Lyon, et alla voir M. de Bouillon à Pierre-en-Cize, et lui dit: « Votre traité est découvert; » et lui en dit par cœur quelques articles. Cela étonna fort

l'autre, qui crut que M. d'Orléans avoit tout dit. Il confessa tout, quand on lui assura la vie.

Comme on menoit M. le Grand à Lyon, un petit laquais catalan lui jeta une boulette de cire dans laquelle il y avoit un petit papier avec quelques avis assez mal digérés. Ce petit garçon, qui étoit à lui, s'étoit mis en ce hasard, et venoit de la part de la princesse Marie.

A Lyon, M. le chancelier dit tant à M. le Grand que le Roi l'aimoit trop pour le perdre, que cela n'iroit qu'à quelque temps de prison ; que Sa Majesté auroit égard à sa jeunesse, que le pauvre M. le Grand en crut quelque chose et confessa tout. Après, de peur de la question qu'on lui présenta, et qu'on lui eût donnée jusqu'à la mort, il persista. Il crut toujours que le Roi ne souffriroit jamais qu'on le fît mourir, mais que seulement on l'éloigneroit, et qu'étant si jeune il auroit le loisir de laisser mourir le cardinal, et qu'après il reviendroit à la cour. D'abord il confessa tout en secret à M. le chancelier seul. Quand le Roi passa, il dit cent puérilités au chancelier, entre autres qu'il n'avoit jamais pu accoutumer ce méchant garçon à dire son *Pater* tous les jours (1). M. le chancelier dit au cardinal : « Pour » M. le Grand cela va assez bien, mais pour l'autre, » je ne sais comment nous ferons. »

M. le Grand, après divers interrogatoires, fut conduit enfin au palais de Lyon. On le fit venir devant les commissaires ; car pas un, non pas même M. de Thou, qui devoit savoir cela, ne déclina, et cela dans l'opinion qu'il avoit, que le Roi ne de-

(1) Une autre fois, en faisant des confitures, le Roi dit : « L'âme » de Cinq-Mars étoit aussi noire que le cul de ce poêlon. » (T.)

mandoit d'autre satisfaction, sinon qu'il avouât publiquement son crime. Il fit d'une manière tout-à-fait débarrassée, et en termes dignes d'un cavalier, toute l'histoire de sa faveur. Ce fut là qu'il avoua que M. de Thou savoit le traité, mais qu'il l'en avoit toujours détourné. On le confronta après à M. de Thou, qui ne fit que lever les épaules comme en le plaignant, mais ne lui reprocha point de l'avoir trahi. M. de Thou allégua la loi *Conscii* (1), sur laquelle a été faite l'ordonnance de Louis XI, qui n'a jamais eu lieu, mais il expliqua mal cette loi, prenant toujours *conscii* pour *complices* : il y a bien de la différence. M. de Miroménil eut le courage d'ouvrir l'avis de l'absolution pour lui. Le cardinal, s'il eût vécu plus long-temps, ne lui en eût pas voulu de bien. Un exemple qu'on allégua d'un homme de qualité, nommé..... (2), que le premier président de Thou fit mourir pour la même chose, nuisit fort à son petit-fils.

M. le Grand (3) croyoit si peu mourir, que comme on le voulut faire manger pour lui prononcer après

(1) Voici le texte de cette loi : *Utrùm, qui occiderunt parentes, an etiam conscii, pœnâ parricidii adficiantur, quæri potest? Et ait Mæcianus, etiam conscios eâdem pœnâ adficiendos, non solùm parricidas.* (L. 6, au Digeste, *de lege Pompeiâ, de parricidiis.*) Toute la loi est dans l'interprétation du mot *conscius*, qui, sainement entendu, signifie *le complice, le coopérateur du crime, par faits, actions ou paroles*, et non pas celui qui auroit seulement eu connoissance du crime.

(2) Le nom est resté en blanc au manuscrit.

(3) Quelques-uns des faits relatifs à la disgrâce de Cinq-Mars sont placés, dans le manuscrit original, à l'article de Louis XIII ; on les a réunis ici pour éviter les répétitions, et malgré les soins que l'éditeur y apporte, il pourra encore s'en trouver quelques-unes ; Tallemant ayant écrit à diverses époques, et pour

sa sentence, il dit : « Je ne veux point manger; on » m'a ordonné des pilules, j'ai besoin de me purger, » il faut que je les aille prendre. » Il mangea peu. Après on leur prononça leur sentence. Une chose si dure et aussi peu attendue ne fit cependant témoigner aucune surprise à M. le Grand. Il fut ferme, et le combat qu'il souffroit en lui-même ne parut point au dehors. Quoiqu'on eût résolu de ne lui point donner la question, comme portoit la sentence, on ne laissa pas de la lui présenter; cela le toucha, mais ne lui fit rien faire qui le démentît, et il défaisoit déjà son pourpoint, quand on lui fit lever la main pour dire la vérité. Il persévéra, et dit qu'il n'avoit plus rien à dire. Il mourut avec une grandeur de courage étonnante, ne s'amusa point à haranguer, salua seulement ceux qu'il reconnut aux fenêtres, se dépêcha, et quand le bourreau lui voulut couper les cheveux, il lui ôta les ciseaux, et les donna au frère du Jésuite. Il vouloit qu'on ne lui en coupât qu'un peu par-derrière ; il retira le reste en devant. Il ne voulut point qu'on le bandât. Il avoit les yeux ouverts quand on le frappa, et tenoit le billot si ferme, qu'on eut de la peine à en retirer ses bras. On lui coupa la tête du premier coup.

Pour M. de Thou, il n'avoit pas été d'avis du traité d'Espagne; mais il avoit toujours *brouillé*. On trouva la piste de toutes ses menées. C'étoit le plus inquiet de tous les hommes. M. le Grand l'avoit appelé *Son Inquiétude*. Quand il sortoit, il étoit quelquefois une heure sans pouvoir se déterminer où il iroit. Par une ridicule affectation de générosité, dès qu'un homme

ainsi dire *à bâtons rompus*. On trouve dans l'article de Louis XIII ce qui a plus particulièrement trait à la faveur de Cinq-Mars.

étoit disgracié, il le vouloit connoître, et lui alloit faire offres de services. Étant conseiller, ou maître des requêtes, il alla voir le cardinal de La Valette à Mayence, et fut à la guerre, d'où il revint avec un bras cassé. On se moqua de lui. M. le Grand étoit plein de cœur; il ne s'ébranla point d'un si grand revers; au contraire, il écrivit de fort bon sens, et même élégamment, à la maréchale d'Effiat, sa mère. Il mourut en galant homme; mais M. de Thou fit le cagot. Il demandoit sans cesse s'il n'y avoit point de vanité dans son humilité. Enfin il paillarda furieusement son vin, comme on dit; et il sembloit avec ses longs propos qu'il voulût se familiariser avec la mort. Il fit des inscriptions, des vœux, des fondations, et autres choses semblables. Je trouve qu'il mourut en pédant, lui qui avoit toujours vécu en cavalier, car sa soutane ne tenoit à rien. Il faisoit le coup de pistolet, étant intendant de l'armée. Il logeoit M. de Turenne; il étoit amoureux de madame de Guemenée. On dit qu'il lui écrivit après avoir été condamné. Au moins écrivit-il à une dame. C'étoit un vilain rousseau. Les grands seigneurs et les grandes dames l'avoient gâté, et aussi l'opinion d'être descendu des comtes de Toul, eux qui se devoient contenter d'être d'une maison illustre par de belles charges et des écrits célèbres. * Si on cherchoit, on trouveroit qu'ils viennent de pas grand'chose. J'ai ouï dire que Cyprien Perrot, père du président Perrot, en cherchant des papiers, trouva un contrat de mariage, par lequel on voyoit que MM. de Thou venoient d'un paysan d'Athis, qui étoit père, je pense, de cet avocat-général de la cour des aides (1), père

(1) Jacques de Thou, mort en 1504. Si l'on pouvoit croire le

du président au mortier, père du premier président. Notez que celui qui fut premier président, quoique fils d'un président au mortier, fut avocat. M. Perrot dit en riant à son clerc : « Tenez, portez cela à mon » bon ami M. de Thou » (c'étoit l'historien). Voilà ces comtes d'Allemagne. La chimère de la famille étoit de venir des comtes de Toul. Le président prit cela comme il devoit ; il n'en fit que rire, et M. Perrot fut un de ses exécuteurs testamentaires. Perrot, sieur d'Ablancourt, y étoit quand on trouva cette pièce ; c'est de lui que nous tenons ce fait.

Le cardinal, qui avoit traîné M. de Thou après lui sur le Rhône, eut bien de la peine à gagner la Loire. On le portoit dans une machine, et pour ne le pas incommoder, on rompoit les murailles des maisons où il logeoit, et si c'étoit par haut, on faisoit une rampe dès la cour, où il entroit par une fenêtre dont on avoit ôté la croisée. Vingt-quatre hommes le portoient en se relayant. Une fois qu'il eut attrapé la Loire, on n'avoit que la peine de le porter du bateau à son logis. Madame d'Aiguillon le suivoit dans un bateau à part ; bien d'autres gens en firent de même. C'étoit comme une petite flotte. Deux compagnies de cavalerie, l'une deçà, l'autre delà la rivière, l'escortoient. On eut soin de faire des routes pour réunir les eaux qui étoient basses ; et pour le canal de Briare, qui étoit presque tari, on y lâcha les écluses. M. d'Enghien eut ce bel emploi. Il passa aux bains de Bourbon-Lancy ; mais ce re-

Morery, cette famille descendoit d'un Jean de Thou, seigneur du Bignon, près d'Orléans, qui vivoit dans le quatorzième siècle. Cette maison, comme le dit Tallemant, n'avoit-elle pas assez de la grande illustration que lui avoient donnée sa série de grands hommes ? Elle sacrifioit aux préjugés de l'époque.

mède ne lui servit guère. On trouva dans Pline que deux consuls romains étoient morts de fièvres qu'ils prirent, comme lui, dans la Gaule narbonnaise. Le cardinal étoit sujet aux hémorroïdes, et Juif (1) l'avoit une fois charcuté à bon escient.

Quand il fut de retour à Paris, il fit ajouter à l'*Europe* (2) la prise de Sedan, qu'il appeloit dans la pièce : *l'Antre des monstres*. Cette vision lui étoit venue dans le dessein qu'il avoit de détruire la monarchie d'Espagne. C'étoit comme une espèce de manifeste. M. Desmarest en fit les vers et en disposa le sujet.

Le cardinal, s'il eût voulu, dans la puissance qu'il avoit, faire le bien qu'il pouvoit faire, auroit été un homme dont la mémoire eût été bénie à jamais. Il est vrai que le cabinet lui donnoit bien de la peine (3).

(1) Jean Juif, chirurgien du Roi, a été très-célèbre par son habileté dans la pratique des opérations ; il mourut en 1658. Voiture, qu'il avoit traité d'un mal fistuleux, lui a adressé les couplets suivants :

> J'ai reçu deux coups de cizeau
> Dans un lieu bien loin du muzeau,
> Landerirette,
> Je m'en porte mieux, Dieu mercy,
> Landeriry.
>
> J'en mettrois encore p'ut de six,
> Mais je ne puis plus être assis,
> Landerirette,
> Je m'en vais trouver monsieur Juif ;
> Landeriry.

(2) Tragi-comédie en cinq actes et en vers, avec un prologue, attribuée au cardinal, mais l'œuvre de Desmarest. Elle fut représentée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne avec une grande magnificence.

(3) Par grimace il composa un conseil, et fit Saint-Chaumont ministre d'État ; car il ne vouloit pas des gens bien forts. Saint-

On a bien perdu à sa mort, car il choyoit toujours Paris ; et puisqu'il en étoit venu si avant, il étoit à souhaiter qu'il durât assez pour abattre la maison d'Autriche. La grandeur de sa maison a été sa plus grande folie. Pour montrer combien le cabinet lui donnoit de peine, il ne faut que dire combien Tréville (1) lui causa de mauvaises heures. Il avoit su, peut-être par la déposition de M. le Grand, que le Roi, en lui montrant Tréville, avoit dit : « Monsieur » le Grand, voilà un homme qui me défera du car- » dinal quand je voudrai. » Tréville commandoit les mousquetaires à cheval que le Roi avoit mis sur pied pour en être accompagné partout, à la chasse et ailleurs, et il en choisissoit lui-même les soldats. On y a vu des fils de M. d'Uzès. On faisoit sa cour par ce moyen-là. Tréville est un Béarnais, soldat de fortune. Le cardinal avoit gagné sa cuisinière ; on dit qu'elle avoit quatre cents livres de pension. Le cardinal ne vouloit point laisser auprès du Roi un homme en qui le Roi avoit tant de confiance. M. de Chavigny fut, de la part du cardinal, presser le Roi de le chasser. Le Roi bien humblement lui dit : « Mais, » monsieur de Chavigny, que l'on considère qu'on » me perd de réputation, que Tréville m'a bien servi,

Chaumont, qui croyoit qu'on donnoit cela à son mérite, en eut bien de la joie. Il rencontra Gordes, capitaine des gardes du corps, à qui il le dit : « Oh ! dit Gordes, tu te moques. » Il entre en riant à gorge déployée, et dit au Roi : « Sire, Saint-Chau- » mont dit que Votre Majesté l'a fait ministre d'État ; quelque » sot croiroit cela. » (T.)

(1) Henri-Joseph de Peyre, comte de Troisville (on prononçoit *Tréville*), homme de l'esprit le plus juste et du goût le plus délicat. Il se retira du monde après la mort d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

» qu'il en porte des marques, qu'il est fidèle. — » Mais, Sire, dit M. de Chavigny, vous devez aussi » considérer que M. le cardinal vous a bien servi, » qu'il est fidèle, qu'il est nécessaire à votre État, et » que vous ne devez point mettre Tréville et lui dans » la balance. — Quoi! monsieur de Chavigny, dit le » cardinal à qui il faisoit ce rapport, vous n'avez pas » plus pressé le Roi que cela? vous ne lui avez pas » dit qu'il le falloit? La tête vous a tourné, monsieur » de Chavigny, la tête vous a tourné » Chavigny ensuite lui jura qu'il avoit dit au Roi : « Sire, il faut » que vous le fassiez. » Le cardinal savoit bien à qui il avoit affaire. Le Roi craignoit le fardeau, et de plus, il avoit peur que le cardinal, qui tenoit presque toutes les places, ne lui fît un méchant tour; enfin, il fallut chasser Tréville.

L'Éminentissime croyoit revenir de sa maladie; toutes les déclarations contre M. d'Orléans en sont une marque. Il le haïssoit et le méprisoit, et il le vouloit faire déclarer incapable de la couronne, afin que le Roi, qui ne pouvoit pas vivre long-temps, venant à mourir, ce prince ne pût avoir part au gouvernement. Il y en a qui ont cru que le cardinal avoit fait dessein de gouverner la Reine par le cardinal Mazarin; qu'il l'avoit fait exprès cardinal. Il est vrai que M. de Chavigny y servit fort pour empêcher M. de Noyers de l'être. On a même cru qu'il y avoit déjà de l'intelligence entre la Reine et le cardinal de Richelieu, et qu'elle avoit commencé dès le temps qu'il eut d'elle le traité d'Espagne (1). J'ai ouï dire

(1) Ainsi Tallemant pensoit que c'étoit par la Reine qu'on avoit eu la copie du traité de Monsieur avec l'Espagne, que Fontrailles avoit négocié

à Lyonne que la première fois que le cardinal de Richelieu présenta Mazarin à la Reine (c'étoit après le traité de Cazal), il lui dit : « Madame, vous l'aime» rez bien, il a de l'air de Buckingham. » Je ne sais si cela y a servi, mais on croit que la Reine avoit de l'inclination pour lui de longue main, et que le cardinal de Richelieu s'en étoit aperçu, ou que cette ressemblance lui donnoit lieu de l'espérer.

Quand on joua *l'Europe*, il n'y étoit pas ; il l'avoit bien vu répéter plusieurs fois avec les habits qu'il fit faire à ses dépens ; son bras ne lui permit pas d'y aller. Au retour, il dit à sa nièce, lui montrant le cardinal Mazarin : « Ma nièce, j'instruisois un mi» nistre d'état, tandis que vous étiez à la comédie. » Et on dit qu'il le nomma au feu Roi, et qu'une autre fois il dit : « Je ne sache qu'un homme qui me » puisse succéder, encore est-il étranger. » D'autres pensent que c'est trop subtiliser que de dire ce que j'ai dit du dessein de gouverner la Reine par le cardinal Mazarin, et croient que son intention n'a été autre que de mettre dans les affaires un homme qui, étant étranger et sa créature, par gratitude et par le besoin qu'il auroit d'appui, s'attacheroit apparemment à ses héritiers et à ses proches (1); mais ce n'est pas la première fois qu'il s'est trompé. Il prenoit

(1) Arnoul, qui travailloit à la marine, dit que le dessein du cardinal de Richelieu étoit d'envoyer le cardinal Mazarin à Rome pour y servir le Roi ; et qu'il lui dit en sa présence : « Monsieur » Arnoul, dans combien de temps pouvez-vous apprêter un vais» seau pour passer M. le cardinal Mazarin en Italie ? — Monsei» gneur, dit Arnoul, il y en aura un de prêt au premier jour. » Le Mazarin alla supplier Arnoul de différer, et cependant le cardinal se porta plus mal. Jamais le Mazarin n'a reconnu ce service. (T.)

M. de Chavigny pour le plus grand esprit du monde, et Morand, maître des requêtes, pour le premier homme de la robe. On parlera ailleurs de l'un et de l'autre.

Le Roi ne fut voir le cardinal qu'un peu avant qu'il mourût, et l'ayant trouvé fort mal, en sortit fort gai (1). Le curé de Saint-Eustache vint pour l'assister. On assure qu'il lui dit qu'il n'avoit d'ennemis que ceux de l'État, et que madame d'Aiguillon étant entrée tout échauffée, et lui ayant dit : « Monsieur, » vous ne mourrez point, une sainte fille, une brave » carmélite, en a eu une révélation. — Allez, allez, » lui dit-il, ma nièce, il faut se moquer de tout cela, » il ne faut croire qu'à l'Evangile. »

On a dit qu'il étoit mort fort constant. Mais Bois-Robert dit que les deux dernières années de sa vie, le cardinal étoit devenu tout scrupuleux, et ne vouloit pas souffrir le moindre mot à double entente. Il ajoute que le curé de Saint-Eustache, à qui il en avoit parlé, ne lui avoit point dit que le cardinal fût mort si constamment qu'on l'avoit chanté. M. de Chartres (*Lescot*) a dit plusieurs fois qu'il ne connoissoit pas le moindre péché à M. le cardinal. Par ma foi ! qui croira cela pourra bien croire autre chose.

Le livre intitulé *Optatus Gallus* fut fait par le docteur Hersent (2), de concert avec le nonce du pape, pour montrer que le cardinal de Richelieu tendoit à faire un schisme en France.

(1) Il se fit fermer son cautère, parce que son bras maigrissoit trop. Cela pourroit bien l'avoir tué ; il ne vécut plus guère après (T.)

(2) Charles Hersent, docteur de Sorbonne, chancelier de l'église de Metz, mourut en 1660. Il est l'auteur du livre intitulé *Optati Galli de cavendo schismate. ... liber paraeneticus*. Lyon, 1640. Il a aussi composé *la Pastorale Sainte*, ou *Paraphrase du Cantique des cantiques*. Paris, Blaise, 1635, in-8°. Le docteur s

LXVI

DES VALLÉES.

Il y avoit à Vitré, en Bretagne, un avocat peu employé, nommé des Vallées. Cet homme étoit si né aux langues, qu'en moins de rien il les devinoit, en faisoit la syntaxe et le dictionnaire. En cinq ou six leçons il montroit l'hébreu. Il prétendoit avoir trouvé une langue matrice qui lui faisoit entendre toutes les autres. Le cardinal de Richelieu le fit venir ici, mais il se brouilla avec Demuys, le professeur en langue hébraïque, et un autre; peut-être étoit-ce Sionita (1), cet homme du Liban, qui travailloit à la Bible de Le Jay. Le Pailleur (2), qui étoit de ses amis, lui avoit demandé sur toutes choses de ne les point choquer. Un jour que Le Pailleur, envoyant quelques épreuves de ce travail, demanda si cela étoit corrigé, des Vallées dit : « Voire, » ce ne sont que des ignorans. » Demuys sut cela, et le décria. Le cardinal de Richelieu vouloit pourtant qu'il fît imprimer ce qu'il savoit de cette langue matrice. « Mais vous me faites divulguer mon secret ; » donnez-moi donc de quoi vivre. » Le cardinal le négligea, et le secret a été enterré avec des Vallées.

met en action la pastorale de Salomon, et il prête à ses personnages le langage le plus naïf ; ces deux ouvrages sont très-rares.

(1) Gabriel Sionite, ou de Sion, savant maronite, fut l'un des collaborateurs de la Bible polyglotte de Le Jay. Il mourut à Paris en 1648.

(2) Le Pailleur étoit un homme singulier ; il allioit l'étude des mathématiques à celle des arts, faisoit des ballets, et mettoit tout le monde en train de se réjouir. Il a été attaché à la maréchale de Thémines. (Voyez plus bas son *Historiette*.)

LXVII

LE MARÉCHAL DE MARILLAC (1).

Le maréchal de Marillac étoit fils d'un avocat. En ce temps-là véritablement les avocats étoient plus considérés qu'à cette heure, à cause que la paulette (2) n'étoit pas encore établie, et qu'on prenoit de leur corps les présidents et les gardes des sceaux. On disoit que Marillac étoit gentilhomme, mais c'étoit un gentilhomme *dubiœ nobilitatis.* Cet homme, dans le dessein de se pousser à la cour, prit l'épée. Il étoit grand et bien fait, robuste et adroit à toutes sortes d'exercices. Il se mêle parmi les grands seigneurs; et comme il avoit de l'esprit et du sens, il s'avisa de demander en mariage une fille de la Reine-mère, qui étoit Médicis, mais d'une branche si éloignée, que la Reine ne la reconnoissoit en aucune façon pour sa parente. Ce nom de Médicis ne fut point inutile à Marillac. Il le fit valoir comme il avoit prétendu. C'étoit lui qui étoit toujours dépêché pour les affaires de la Reine-mère; et comme il s'acquittoit bien de toutes ses commissions, insensiblement il se rendit considérable. M. de Luçon (3) crut que cet homme ne

(1) Louis de Marillac, né en Auvergne en juillet 1572, décapité à Paris, le 10 mai 1632. La *Gazette* du 17 mai 1632 dit que l'empressement pour assister à son exécution fut si considérable, que *telle fenêtre fut louée huit pistoles.*

(2) On appeloit ainsi le droit que payoient tous les ans au Roi la plupart des officiers de justice et de finance, pour conserver le droit de disposer de leurs charges.

(3) Richelieu, qui n'étoit encore, à cette époque, qu'évêque de Luçon.

lui seroit pas inutile ; les voilà unis. Dans les guerres d'Italie, Marillac demande de l'emploi ; il en a, et, hors de payer de sa personne, il faisoit tout admirablement bien. On croit qu'il eût pu devenir grand capitaine, car il y en a eu qui ont fait bien du bruit sans aller aux coups. Il est vrai qu'en France cela est plus difficile qu'en Espagne et qu'en Italie. On disoit qu'à Rouen, ayant pris querelle à la paume avec un nommé Caboche, et ayant été séparés, il le rencontra après, et le tua avant que l'autre eût eu le loisir de mettre l'épée à la main. C'étoit devant qu'il eût de l'emploi. Il prétendit être maréchal de France et le fut, et son frère aîné, qui étoit de robe, garde des sceaux. Depuis, ils cabalèrent pour débusquer le cardinal, et Vaultier craignoit qu'ils eussent toute l'autorité chez la Reine. Le cardinal, qui dans son *Journal* appelle toujours ce maréchal *Marillac l'Epée*, le fit arrêter, et le fit condamner fort légèrement. Ce fut à Ruel, dans la propre maison du cardinal, que le maréchal de Marillac étoit gardé. Comme ce maréchal n'étoit pas un sot, il déclina, et ne vouloit point reconnoître des commissaires. Enfin on l'enjôla, et ses propres parents y servirent innocemment. On lui fit accroire qu'il ne pouvoit courir risque de la vie ; mais que s'il ne reconnoissoit ses juges, il seroit prisonnier pour le reste de ses jours. Il les reconnut, et eut le cou coupé. Il faut dire, à la louange d'un M. Frotté, son secrétaire, que le cardinal fit tout ce qu'il put au monde pour le gagner, mais il n'en put venir à bout. M. de Châteauneuf présidoit au jugement. Il n'étoit pas trop bien avec le cardinal ; il s'y remit bien par ce bel arrêt. Il ne laissa lire qu'une fois les avis, au lieu de trois fois, et puis dit : *Il y a arrêt*. Chastel-

let vouloit revenir (1). On assure que le cardinal dit, comme si cela l'eût lavé en quelque sorte : « Je ne » croyois pas qu'il y eût de quoi faire mourir M. de » Marillac; mais Dieu donne des connoissances aux » juges qu'il ne donne pas aux autres hommes. Il faut » croire qu'il étoit coupable, puisque ces messieurs » l'ont condamné.» On ne lui fit son procès que sur des ordres de tirer tant et tant de certains villages du Verdunois, pour les exempter des gens de guerre, et lui, disoit qu'il avoit employé cet argent à bâtir la citadelle de Verdun; mais il n'en avoit point d'ordre. Châteauneuf en a été bien payé. Depuis, Bretagne, conseiller à Dijon, fut pour cela premier président de Metz (2).

LXVIII

MADAME DU FARGIS.

Madame du Fargis étoit fille d'un M. de La Rochepot, qui étoit venu de ce M. de Silly qui avoit épousé l'héritière de La Roche-Guyon. Elle avoit une sœur aînée qui fut mariée au général des galères, aujour-

(1) C'est une erreur. Chastelet, auteur de la prose satirique, dirigée contre les deux frères Marillac, fut récusé, et ne s'abstint pas. Mais la récusation ayant été portée au conseil du Roi par la famille, Chastelet fut arrêté et conduit prisonnier au château de Tours, de sorte qu'en fait il ne fit plus partie de la commission. (*Journal de Richelieu*; Amsterdam, 1664, deuxième partie, p. 8.)

(2) On le trouva brûlé; car un jour, étant demeuré seul, il étoit tombé dans le feu, et comme il étoit foible, il ne s'en put tirer. (T.)

d'hui le père de Gondy (1). Pour elle, son père s'étant remarié avec la marquise de Boissy, mère du marquis de Boissy, père du duc de Rouanez (2), elle fit bien des galanteries avec ce jeune homme, qui étoit dans le même logis qu'elle. Cela fit bien du bruit, et on fut contraint de la mettre chez madame de Saint-Paul (de la maison de Caumont), où elle ne fut pas plus sage. En ce temps-là, il lui vint une fantaisie d'être aimée du comte de Cramail; et elle disoit à ceux qui la vouloient cajoler : « Attendez à » une autre fois; à cette heure je n'ai que le comte » de Cramail en tête. » M. de Créquy ne laissa pas de lui en conter. Il eut un rendez-vous d'elle à Amiens, lorsque la cour y étoit. Il y alla déguisé. M. de Chaudebonne étoit avec lui. Cramail eut aussi un rendez-vous de même; et cela fit un si grand éclat que madame de Saint-Paul ne la voulut plus souffrir, et le général des galères fut contraint de la retirer. On croira peut-être que c'étoit une fort belle personne? non : elle étoit marquée de petite vérole; mais elle étoit fort agréable, vive, pleine d'esprit, et la plus galante personne du monde. Elle s'ennuya bientôt chez sa sœur, qui étoit une dévote, et, comme ils étoient à Montmirail en Champagne, un beau jour elle s'en alla au Charme : c'est un prieuré de dames, dépendant de Fontevrault. Elle dit qu'elle vouloit être religieuse. Elle n'y fut pas long-temps qu'elle demanda à aller aux Carmélites du faubourg Saint-

(1) Philippe-Emmanuel de Gondy, général des galères, puis prêtre de l'Oratoire, né à Limoges en 1581, mort à Joigny, le 29 juin 1662.

(2) Le duc de Rouanez suivit la Reine-mère. Son fils est celui qui s'est retiré et a marié sa sœur à La Feuillade. (T.)

Jacques, parce que les Carmélites sont lez Paris. Le cardinal a mis dans son *Journal* que ce fut par désespoir du grand scandale arrivé à Amiens qu'elle s'étoit jetée dans les Carmélites (1). Ce fut là qu'elle fit connoissance avec le cardinal de Bérulle, qui étoit directeur des Carmélites. Toutes les religieuses lui en dirent des merveilles ; car comme elle avoit l'esprit fort adroit, et que ces filles, à tout prendre, qui sont les plus habiles et les plus éclairées de toutes les religieuses, peuvent mieux voir les dons qu'a une personne, elle passa là-dedans pour tout ce qu'elle voulut : on la croyoit une sainte. Madame de Rambouillet y fut attrapée comme les autres. Elle dit qu'un jour que la Reine-mère y étoit allée, quand la Reine sortit, tous les seigneurs de la cour se présentèrent à la porte. Madame de Rambouillet eut peur que la vue du comte de Cramail, qui y étoit, ne détournât cette fille du bon chemin, et elle dit : « Ah ! mon Dieu, qu'il fait froid ! » et en disant cela elle baissa le voile de mademoiselle de La Rochepot.

Il y avoit trois ans qu'elle étoit Carmélite, quand son père vint à mourir. Elle étoit seule héritière avec la générale des galères ; cela lui fit quitter le couvent. Elle n'avoit point fait les vœux, disant tou-

(1) « Mademoiselle Du Tillet dit qu'elle ne s'étonna pas quand on ôta la Fargis de chez la Reine, mais bien quand on l'y avoit mise, vu la vie qu'elle avoit toujours faite ; qu'elle s'étoit jetée dans les Carmélites par desespoir du scandale qui étoit arrivé à Amiens, lorsqu'elle étoit avec Madame, où Créquy devoit entrer par la fenêtre et le comte de Cramail, qui l'étoient venus trouver deguisés » (*Journal du cardinal de Richelieu*, première partie ; Amsterdam, 1664, in-12, p. 49-50, et Paris, 1665, première partie, p. 76.)

jours qu'elle ne se trouvoit pas encore en assez bon état. Elle sort sous prétexte de n'avoir pas assez de santé pour observer la règle. M. du Fargis d'Angennes, cousin-germain du marquis de Rambouillet, homme de cœur, d'esprit et de savoir, mais d'une légèreté étrange, l'épouse. Il va en ambassade en Espagne. Elle l'y suit. M. de Rambouillet y alla un peu après ambassadeur extraordinaire. Au retour, le cardinal de Bérulle et les Marillac en parlent au cardinal, qui, sur sa bonne réputation, la fait dame d'atour de la Reine. Madame d'Aiguillon lui servit extrêmement à gagner des procès qu'elle avoit. Elle recommence ses galanteries avec le comte de Cramail; elle se mêle de toutes sortes d'intrigues. Il y a dans le *Journal*, que le président Le Bailleul la trouva une fois sur un lit qui étoit contre terre, n'ayant qu'un drap sur elle, et Béringhen, aujourd'hui M. le Premier (1), enfermé avec elle (2). Il étoit de la cabale de Vaultier et elle aussi. Son plus grand crime fut que le cardinal crut qu'elle l'avoit mal servi auprès de la Reine dans son amourette; et quand il la chassa, il publia des lettres, qui sont imprimées, d'elle au comte de Cramail. Il y a plus d'intrigue que d'amour dans ces lettres, mais il y en a pourtant honnêtement, comme : *Aimez qui vous adore*, et elles étoient datées, au moins l'une, du jour de la Pentecôte. Madame de Rambouillet a vu les originaux (3).

Le cardinal fit faire par Chastellet, le maître des requêtes, une prose rimée latine contre elle et le

(1) Premier écuyer de la petite écurie.

(2) *Journal de Richelieu*, première partie, p. 48.

(3) Ces lettres sont imprimées dans le *Journal*, première partie, p. 50 et suivantes.

garde des sceaux de Marillac. Il y avoit en un endroit :

> Fargia, dic mihi, sodes,
> Quantas commisisti sordes
> Inter Primas atque Laudes;
> Quando senex, vultu gravi,
> Caudâ mulcebat suavi.

Car il y avoit toujours une ombre de dévotion.

J'ai ouï dire une plaisante vision de ce garde des sceaux de Marillac. Pour mortifier des religieuses, il leur fit faire des contre-feux de cheminée, où il y avoit de gros K entrelacés, afin que le feu les ayant rougis, cela leur donnât des pensées lubriques, et qu'elles eussent plus de mérite à y résister. Le marchand qui les fit faire l'a dit à un de mes amis. Enfin, quand madame du Fargis fut hors de France, le cardinal lui fit couper le cou en effigie. M. du Fargis étoit à Monsieur, et le suivit. Madame de Rambouillet dit que madame du Fargis devoit être la mère du coadjuteur (1)

LXIX

LE MARÉCHAL D'EFFIAT (2).

Voici encore un maréchal de France *dubiæ nobilitatis* (3) : il s'appeloit Coiffier en son nom. On a dit,

(1) Du cardinal de Retz ; c'étoit une allusion à son esprit d'intrigue.

(2) Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, né en 1581, mort le 27 juillet 1632.

(3) Il étoit pourtant gentilhomme. Son aïeul ou son bisaïeul,

pour le déprimer encore davantage, que la Coiffier, cette traiteuse, étoit sa parente. C'étoit un fort bel homme et fort adroit. Quand le duc de Savoie, le bossu, vint à Paris, Henri IV fit faire une grande course de bague. Il garda d'Effiat pour la fin : il mit dix dedans tout de suite. Il ne donna qu'une atteinte à la onzième ; mais pour réparer cela, il jeta sa lance en avant, la reprit, et finit en mettant dedans. Tout le monde l'admira.

Beaulieu-Ruzé (1), un secrétaire d'État qui portoit l'épée, le fit son héritier, à condition qu'il prendroit son nom et ses armes. D'Effiat étoit adroit courtisan ; il plut au cardinal de Richelieu. Il fut envoyé pour le mariage de la reine d'Angleterre (2). En Angleterre, on le blâma d'avoir mis le pavillon bas, sur le commandement que lui en firent des vaisseaux anglais. Cela n'empêcha pas qu'il ne parvînt à être grand maître de l'artillerie et surintendant des finances (3), où il apprit à voler à ceux qui l'ont suivi. Ce n'étoit pas un sot ; mais il avoit été si mal élevé, qu'il écrivoit ainsi octobre, *auquetaubraj*. Il eut l'ambition, quoiqu'il ne sût nullement la guerre, de vouloir commander une armée en Allemagne. Il y mourut. On disoit qu'il prétendoit être connétable. Le cardinal l'eût perdu.

général des finances, fut fait noble pour avoir demandé une pique à la bataille de Cerisolles, et y avoir bien fait. J'ai trouvé dans l'*Histoire de Mézeray*, ces mots, parlant de Gilbert Coiffier d'Effiat, à cause de la faveur de Henri III qui lui avoit donné charge d'agir en Auvergne: « Il avoit pris rang parmi les gentils- » hommes, quoiqu'il ne fût pas de race noble. » (T.)

(1) Son grand-oncle maternel.

(2) Henriette de France, fille d'Henri IV, avec Charles Ier, en 1624.

(3) En 1626.

LXX

LE PÈRE JOSEPH (1).

LES RELIGIEUSES DE LOUDUN.

Le Père Joseph, Capucin, se nommoit Leclerc en son nom, et étoit frère de M. du Tremblay, qu'il fit gouverneur de la Bastille. Le cardinal fit connoissance avec lui en Poitou, comme il y fut envoyé par ses supérieurs (2). Jamais il n'y eut un homme plus intrigant ni d'un esprit plus de feu. Il a toujours eu de grands desseins en tête. Un temps il ne faisoit que prêcher la guerre sainte. M. de Mantoue, M. de Brèves, madame de Rohan et lui, prenoient fort souvent tout l'Etat du Turc (3). Depuis, il prit la maison d'Autriche pour but, et il travailla fort avec M. de Charnacé à faire entrer le roi de Suède en Allemagne. Il se vantoit d'être né pour abattre la maison d'Autriche. Effectivement ce n'étoit pas un sot; il soulageoit fort le cardinal, et le cardinal ne faisoit pas un pas sans lui. Au commencement il alloit à

(1) François Leclerc du Tremblay, né à Paris, le 4 novembre 1577, mort à Paris le 18 décembre 1638. On a l'*Histoire de la vie du R. P. Joseph* LECLERC DU TREMBLAY, *capucin, instituteur des filles du Calvaire*, 1702, 2 vol. in-12. Ce panégyrique est de l'abbé Richard, auquel on attribue un ouvrage satirique anonyme contre le même P. Joseph, ouvrage auquel l'abbé fit une *Réponse* dans le but de se mieux cacher.

(2) Comme abbé des Roches, abbaye voisine de celle de Fontevrault.

(3) On lit en effet, dans les ouvrages publiés sur le P. Joseph, qu'il avoit composé un poème latin intitulé : *la Turciade*, pour animer les princes chrétiens contre les Musulmans.

cheval. Le Père Ange Sabini avoit un jour un cheval entier, et lui une jument. Ce cheval grimpe la jument, et les capuchons des deux moines faisoient la plus plaisante figure du monde (1). Pour éviter ce scandale, on lui donna un carrosse. Depuis, il eut litière et toute chose; il alloit être cardinal s'il ne fût pas mort.

En une petite ville de quelque province de France, un homme de la cour alla voir un Capucin. Les principaux le vinrent entretenir. Ils lui demandèrent des nouvelles du Roi, puis du cardinal de Richelieu. « Et après, dit le gardien, ne nous apprendrez-» vous rien de notre bon père Joseph?—Il se porte » fort bien, il est exempt de toutes sortes d'austéri-» tés.—Le pauvre homme! disoit le gardien. — Il a » du crédit; les plus grands de la cour le visitent » avec soin.—Le pauvre homme!— Il a une bonne » litière quand on voyage.—Le pauvre homme! — » Un mulet pour son lit. — Le pauvre homme! — » Lorsqu'il y a quelque chose de bon à la table de » M. le cardinal, il lui en envoie. — Le pauvre » homme!» — Ainsi à chaque article, le bon gardien disoit: « Le pauvre homme! » comme si ce pauvre homme eût été bien à plaindre. C'est de ce conte-là que Molière a pris ce qu'il a mis dans son *Tartuffe*, où le mari, coiffé du bigot, répète plusieurs fois *le pauvre homme* (2).

(1) Le Père Joseph dit: « *Voilà un impudent animal.* » Depuis on appela ce cheval l'*Impudent*. (T.)

(2) Pendant la campagne de 1662, Louis XIV, en se mettant à table, dit un soir à Péréfixe, évêque de Rhodez, son ancien précepteur, qu'il lui conseilloit d'en aller faire autant; c'étoit jour de jeûne. Le prélat dit en se retirant qu'il n'avoit qu'une légère collation à faire. Une personne présente ayant souri, le Roi vou-

On a cru que la diablerie de Loudun ne fût point arrivée sans lui, car Grandier, curé, et les Capucins de Loudun, disputoient à qui auroit la direction des religieuses, qui furent ou qui firent les possédées. Il y avoit de l'amour sur jeu, et il eut un Capucin tué. Les Capucins, se voyant appuyés du Père Joseph, poussèrent Grandier, et comme ces religieuses étoient pauvres, ils leur persuadèrent que bientôt elles deviendroient toutes d'or. On les instruisit donc à faire les endiablées. Pour du latin, elles n'en savoient guère, et on disoit que les diables de Loudun n'avoient étudié que jusqu'en troisième. Le Couldray-Montpensier y avoit deux filles qu'il retira chez lui, les fit bien traiter et bien fouetter ; le diable s'en alla tout aussitôt. Il pouvoit y en avoir qui ne savoient pas le secret, et qui, par mélancolie, ou parce qu'on le leur disoit, croyoient être possédées. On leur apprit, au moins à la plupart, quelques mots de latin et bien des ordures. Madame d'Aiguillon y fut, et mademoiselle de Rambouillet, depuis madame de Montausier. Elles virent faire quelques tours de sauteurs, qu'elles firent faire après à leurs laquais. La ville et surtout les hôteliers s'y enrichirent. On y couroit de toutes parts. Duncan, médecin huguenot,

lut en savoir le motif ; le rieur dit que Sa Majesté pouvoit être tranquille sur le comte de M. de Rhodez, et il fit un détail exact du dîner de l'évêque, dont il avoit été le temoin. A chaque plat recherché qu'il nommoit le Roi s'écrioit : *Le pauvre homme !* variant à chaque fois l'inflexion de sa voix. Molière, qui assistoit à cette scène, en fit son profit, et la rappela au Roi lorsqu'il lui fit la lecture des trois premiers actes de l'*Imposteur*. (*OEuvres de Molière*, annotées par Auger. Paris, Desoer, 1821, VI, 52.) L'anecdote du P. Joseph devoit être connue, et il est vraisemblable que Louis XIV y faisoit allusion par son exclamation. Les deux récits peuvent ainsi se concilier.

et principal du collége de Saumur, y fut appelé. Il s'en moqua. C'est celui qui disoit qu'un médecin étoit *animal incombustibile propter religionem* Quillet y fut aussi appelé, et des religieuses de Chinon ayant voulu imiter celles de Loudun, il en fit une satire en vers latins, pour laquelle Bautru lui conseilla de s'éloigner, et le donna au maréchal d'Estrées, avec lequel il fut à Rome en son ambassade extraordinaire.

Le ministre de Loudun, comme on le défioit de mettre ses doigts dans la bouche des religieuses, de même que les prêtres y mettoient ceux dont ils tiennent l'hostie, répondit « qu'il n'avoit nulle familia-» rité avec le diable, et qu'il ne se vouloit point » jouer à lui. » Un diable s'étoit vanté d'enlever le ministre dans sa chaire sur la tour de Loudun. Il n'en fit rien cependant.

Cette badinerie, ou plutôt ce désir de vengeance des Capucins, fut cause que Grandier fut brûlé tout vif; car Laubardemont (1), qui étoit bon courtisan, le sacrifia au crédit du Père Joseph. Ce Grandier avoit été galant, et s'étoit fait quelques ennemis dans la ville qui lui nuisirent. Le diable dit une fois : « M. de Laubardemont est cocu. » Et Laubardemont, à son ordinaire, mit le soir : *Ce que j'atteste être vrai*, et signa. Enfin insensiblement cela se dissipa à mesure que le monde se désabusoit.

(1) Maître des requêtes. (T.) — Laubardemont se trouvoit à Loudun pour veiller à la démolition du château-fort de cette ville, quand commença la comédie de la possession. Il en rendit compte au Roi et au cardinal, et fut nommé par eux pour informer contre Grandier. La manière dont il s'acquitta de cette mission a donné à son nom une affreuse célébrité.

LXXI

M. DE NOYERS ET L'ÉVÊQUE DE MENDE.

M. de Noyers (1) s'appeloit Sublet. Il étoit parent de messieurs de La Motte-Houdancourt ; le second de ces messieurs-là étoit évêque de Mende, et fort bien auprès du cardinal de Richelieu. Ce fut lui qui lui donna M. de Noyers. Je dirai ce que j'ai appris de ce M. de Mende. C'étoit un homme actif et fier, et qui vouloit qu'on lui tînt ce qu'on lui avoit promis Une fois M. Bouthillier, qui étoit jaloux de lui, lui refusa l'entrée dans la chambre du cardinal, disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit ordre de ne laisser entrer personne, et qu'il s'en alloit dire à Son Éminence que M. de Mende étoit là. La porte étoit entr'ouverte, M. de Mende la pousse ; M. Bouthillier tombe ; l'évêque passe brusquement à la ruelle ; le cardinal étoit au lit : « Monsieur, lui dit-il, je trouve » fort étrange que M. Bouthillier me vienne fermer » la porte au nez : je suis bien assuré que vous ne » lui avez pas ordonné de me traiter ainsi. » Le cardinal ne dit rien. M. de Mende s'en va chez lui en Picardie, et ne voulut pas s'en tourmenter davantage. « S'ils me laissent ici, disoit-il, ils me feront » plaisir ; j'étudierai ; j'ai du bien plus qu'il ne m'en » faut. » Le cardinal ne s'en put passer. Il le renvoya quérir. Ce fut lui qui disposa tout pour le siége de La Rochelle ; et en mourant, car il mourut durant le siége, il ordonna qu'on l'enterrât dans la ville lors-

(1) François Sublet de Noyers, né en 1578 ; mort à Dangu, le 20 octobre 1645.

qu'elle seroit prise. Ce fut lui qui fit résoudre Barradas à donner sa démission de la charge de premier écuyer de la petite écurie pour cent mille écus. Le Roi avoit impatience de l'avoir pour Saint-Simon. Le cardinal vouloit différer à payer cette somme, et faire que cela n'allât à rien avec le temps. L'évêque lui dit : « Monsieur, c'est sur ma parole que M. de » Barradas a traité ; je vendrai plutôt mes bénéfices » que de ne tenir pas ce que j'ai promis. » Le cardinal ne put résister, et Barradas fut payé.

M. de Noyers avoit une vraie âme de valet. Montereul, secrétaire des commandements de madame d'Orléans, l'étoit de feu Madame, qui, étant grosse, étoit regardée comme la Reine, et faisoit un parti dans la cour. Madame témoignoit assez de bonne volonté à Montereul, qui avoit été précepteur de M. de Guise d'aujourd'hui (1). Un jour, de Noyers, qui étoit allié de Montereul, se promenoit avec lui : « Ne crai- » gnez-vous point, lui dit Montereul en riant, que » cela ne vous nuise de vous voir ainsi promener » avec moi ? » De Noyers le quitte aussitôt, et depuis ne lui parla point que Madame ne fût morte (2). Il est vrai que quand il se vit en faveur, il se ressouvint un peu de lui.

Ce petit homme vouloit tout faire et étoit jaloux de

(1) Jean de Montereul ou *Montreuil*, secrétaire des commandemens du prince de Conti, membre de l'Académie Française, mourut en 1651. Son portrait, qui n'a jamais été gravé, le sera pour cette édition, d'après un dessin du temps que possède l'éditeur. C'étoit le frère aîné de Matthieu de Montereul, auteur de madrigaux délicats, qui s'attacha à l'abbé de Cosnac, évêque de Valence, et dont parle madame de Sévigné, dans ses lettres.

(2) Elle mourut au mois de mai 1627, en donnant le jour à mademoiselle de Montpensier.

tout le monde. Il a nui en tout ce qu'il a pu à Desmarest, qui s'entend à tout, et qui a beaucoup d'inclination pour l'architecture, de peur que cet homme ne lui ôtât quelque chose; car il s'est assez tourmenté de faire sa charge de surintendant des bâtiments, et il avoit bonne envie d'achever le Louvre, et de faire dorer la galerie tout du long, comme il y en a un bout : ce fut lui qui le fit faire. Sa cagoterie parut furieusement en ce qu'il brûla quelques nudités de grand prix qui étoient à Fontainebleau. En récompense, il entretenoit assez bien les maisons du Roi. Il étoit concierge de Fontainebleau (1).

Une fois que le cardinal vouloit faire venir un notaire : « Il n'est pas besoin, monseigneur, lui dit-il, » je suis secrétaire du Roi, je ferai bien ce qu'il » faut. » Le cardinal rompit un jour par hasard une petite canne fort jolie qu'il aimoit assez. Le petit bonhomme la prend, la rajuste, et la rapporte à Son Éminence. On disoit qu'il ne voloit pas, mais il laissoit voler sous lui. Il avoit fait les vœux de Jésuite depuis son veuvage, mais il étoit exempt de porter l'habit et de vivre autrement qu'un séculier. Il fit tout le pis qu'il put à l'Université. Il a laissé un pauvre benêt de fils (2). Ce fut lui qui découvrit au feu Roi que le cardinal avoit cinq cent mille écus chez

(1) Ce fut lui qui fonda l'Imprimerie royale, d'abord établie dans les galeries du Louvre.

(2) Le fils de M. de Noyers, appelé La Boissière, ne manque nullement d'esprit; c'est une espèce de visionnaire et d'avaricieux qui mène une vie retirée, et qui ne s'occupe guère à rien. On a retiré sur lui la terre de Dangu que son père avoit achetée sans prendre bien garde à ses sûretés. Il l'a perdue. Il vit encore, en l'an 1672. (T.)

Mauroy. Sa disgrâce est dans les Mémoires de la Régence (1).

Ce fut lui qui fut cause de la mort de Saint-Preuil, et Saint-Preuil le dit bien : « C'est un cagot ; il » ne me pardonnera jamais. » Saint-Preuil avoit donné sur les oreilles à un petit d'Aubray qu'il avoit mis à Arras pour les finances. Ce n'est pas que Saint-Preuil ne fût un homme violent et un tyran, mais galant homme du reste, et qui dépensoit tout. Il y a dans son procès imprimé une lettre du feu Roi, qui est une ridicule lettre. La voici : « Brave et gé-» néreux Saint-Preuil, vivez de concussions, plumez » la poule sans crier ; faites comme font tels et tels, » faites ce que font beaucoup d'autres dans leurs » gouvernements ; tout est bien fait pour vous ; vous » avez tout pouvoir dans votre empire ; tranchez, » coupez ; tout vous est permis (2) ! »

Le maréchal de Brézé, pour faire enrager de Noyers, mettoit toujours des ordures dans les lettres qu'il lui écrivoit, comme : « Allez vous faire f..... » avec vos f..... ordres. » Le moyen, disoit le petit homme, que les affaires du Roi prospèrent après ces abominations-là ! Il avoit le département de la guerre.

(1) François de Jussac, seigneur de Saint-Preuil, maréchal-de-camp, gouverneur d'Arras, décapité pour satisfaire la haine du cardinal de Richelieu.

(2) Tallemant ne cite pas cette lettre du Roi d'une manière exacte (voyez le *Journal de Richelieu*, éd. de 1664, deuxième partie, p. 176. On y lit : « *Vivez d'indusriie, plumez la poule* » *sans crier*, etc. »

FIN DU TOME DEUXIÈME.

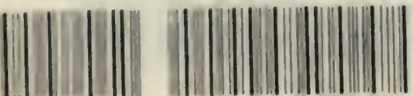


TABLE DU TOME DEUXIEME.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME

PARIS. — IMP. BLOT ET FILS AINÉ, RUE BLEUE, 7.




a39003 002816931b

